

• Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

| | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 10X | 14X | 18X | 22X | 26X | 30X |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 12X | 16X | 20X | 24X | 28X | 32X |

The to th

The poss of th filmi

Origi begin the l sion, othe first sion, or ill

The shall TINU whic

Map differ entir begin right requir meth

1780.

HISTOIRE.

ET

DESCRIPTION GENERALE

DE LA

NOUVELLE FRANCE,

AVEC

LE JOURNAL HISTORIQUE

d'un Voyage fait par ordre du Roi
dans l'Amérique Septentrionale.

*Par le P. DE CHARLEVOIX, de la Compagnie
de JESUS.*

TOME SECOND.



A PARIS,

Chez la Veuve GANEAU, rue Saint Jacques, près
la rue du Plâtre, aux Armes de Dombes.

M DCC XLIV.

Avec Approbation & Privilège du Roy.

ARE
FC
305
C48
1744a
V.2

1744a

f
de
le
T.



HISTOIRE

ET

DESCRIPTION GENERALE

DE LA

NOUVELLE FRANCE.

OU L'ON TROUVERA TOUT
ce qui regarde les Découvertes &
les Conquêtes des François dans
l'Amérique Septentrionale.



LIVRE SEPTIE' ME.



QUEBEC, & toutes les Habitations Françaises étoient alors assez tranquilles, & les Sauvages domiciliés parmi nous, ou qui venoient y trafiquer, profitoient de ce calme. Le commerce rouloit principalement sur la Pelleterie, & c'étoit surtout aux Trois Rivieres & à Tadoussac, que les Sau-

Tome II.

A

1648.

Etat de la
Colonie.

1648.

vages se rendoient pour la Traite. La plupart venoient des quartiers du Nord, & on les instruisoit des vérités Chrétiennes; ils les communiquoient à leurs voisins, & ils ne manquoient jamais de revenir avec des Profelytes, qu'on achevoit de disposer au Bap-tême. Sylleri croissoit aussi tous les jours en Habitans & en ferveur; mais l'Eglise Huronne, quoique la plus nombreuse de toutes, & la plus féconde en grands exemples de vertus, étoit pour les Ouvriers Evangeliques une source continuelle d'inquiétude & d'allarmes.

Mauvaise
manœuvre
des Hurons.

Toutefois cette même année 1648. il parut quelque nouveau rayon d'esperance que les Hurons & les Iroquois se rapprocheroient. Les *Andastes* ou *Andastoez*, Peuple alors puissant & belliqueux, avoient envoyé offrir du secours aux premiers, qui dans le même tems eurent quelques avantages assez considérables sur leurs Ennemis. L'occasion étoit belle pour reprendre sur les Iroquois la supériorité, qu'ils avoient eue autrefois; mais ils ne voulurent en profiter, que pour se mettre en état de parveuir à une bonne paix, & parce qu'ils n'avoient pas pris les moyens les plus sûrs pour y réussir, qui étoit de se bien préparer à la guerre, ils furent les dupes de la mauvaise foi & des artifices de leurs Ennemis.

Il y a même bien de l'apparence qu'ils remercièrent les *Andastes*, ou du moins qu'ils ne firent pas ce qu'ils devoient pour profiter des offres de cette Nation, & en effet je ne trouve aucune expédition de ces Sauvages en leur faveur. Ainsi la trop grande confiance des Hurons fut proprement ce qui commença de les affoiblir, & ce qui acheva de les perdre; car tandis qu'ils

s'amusoient à négocier avec les Onnontagués, les Agniers & les Tsonnonthouans tomlberent à l'improvite sur deux grands Partis de chasse de la Bourgade de S. Ignace, & les défirerent entièrement. On fut ensuite quelque tems sans entendre parler d'aucune hostilité, & il n'en fallut pas davantage pour replonger les Hurons dans leur première sécurité. C'est ce qu'avoient prétendu les Agniers : ils armerent secrettement, & parurent en campagne du côté, où on les attendoit le moins.

Le P. Antoine Daniel cultivoit seul tout un Canton, & faisoit sa résidence ordinaire dans la Bourgade de S. Joseph, la première, où l'on avoit entrepris d'établir l'Evangile. Le quatrième de Juiller de grand matin, pendant que ce Religieux célébroit les SS. Mysteres, il entendit un bruit confus de Gens, qui couroient de toutes parts en criant, *On nous tue*. Il n'y avoit guères alors dans ce Village que des Vieillards, des Femmes & des Enfans : l'Ennemi en étoit informé, il avoit fait ses approches pendant la nuit, & il fit son attaque au point du jour. Au premier signal, que donnerent les cris des Mourans, la Chapelle se trouva vuide, le Prêtre n'eut que le tems d'achever le Sacrifice, de quitter ses habits Sacerdotaux, de les enfermer avec les Vases sacrés, & de courir à l'endroit, d'où venoit le bruit.

Dès qu'il y fut arrivé, le spectacle le plus triste & le plus affreux s'offrit à ses yeux : ses chers Néophytes massacrés sans résistance, l'Ennemi, comme une troupe de Loups affamés, qui a trouvé la bergerie ouverte, ne faisant quartier ni à l'âge le plus tendre, ni

au sexe le plus foible : des Vieillards presque décrépites cherchant un reste de force dans le désespoir, & combattant sans aucune espérance de vaincre : personne en état de faire assez d'effort pour arrêter la première fougue des Assaillans. Il s'approcha de ceux, qui paroissent vouloir du moins mourir les armes à la main, & les avertit de se souvenir que ces Ennemis, qui pouvoient leur ôter la vie du corps, n'avoient aucun pouvoir sur leurs âmes, & que pour l'éternité tout dépendoit de mourir dans les sentimens, qu'il leur avoit si souvent inspirés.

Il se vit en même tems environné de Femmes & d'Enfans, que l'on poursuivoit la hache à la main, & qui le conjuroient d'avoir pitié d'eux. Des Infidèles mêmes, dont il n'avoit encore pu vaincre l'obstination, se jetterent à ses pieds, & lui demanderent le Baptême. Il n'y avoit pas un moment à perdre; l'Homme Apostolique exhorta en peu de mots les uns & les autres à demander à Dieu pardon de leurs péchés, ensuite il trempa un mouchoir dans de l'eau, & baptisa par asper-sion ceux, qui se présentèrent pour recevoir le Sacrement. Dans ce moment les Palissades furent forcées par tout, & le sang, qui couloit autour de toutes les Cabannes & dans la Place, inspirant une nouvelle fureur aux Victorieux, on ne vit presque plus que des Morts & des Mourans.

Mort héroïque du P. Daniel.

Ceux, à qui l'âge & les forces permettoient de chercher leur salut dans la fuite, firent alors au Missionnaire les instances les plus vives pour l'engager à se sauver avec eux; mais il le refusa constamment, & se ressou-

venant de quelques Malades , dont il avoit différé le Bapême , il courut dans leurs Cabannes , & les bapêta ; il rentra ensuite dans la Chapelle , pour en tirer les Vases sacrés , & les mettre en lieu sûr , aussi-bien que les Ornemens d'Autel. Il donna une absolution générale à quelques-uns , qui l'y étoient venu trouver ; après quoi il ne songea plus qu'à faire à Dieu le sacrifice de sa vie.

Les Iroquois de leur côté ne trouvant plus personne , qui leur résistât , mirent le feu aux Cabannes , & s'approchèrent de la Chapelle , poussant des cris affreux. Le Serviteur de Dieu , qui les vit venir , exhorta tous ceux , qui estoient auprès de lui , à gagner le Bois , & pour leur en donner le loisir , il sortit au devant de l'Ennemi. Une si grande résolution étonna les Barbares , & les fit reculer de quelques pas. Revenus de leur épouvante , ils environnerent le St. Homme , & n'osant encore l'approcher , quoiqu'il fût seul & sans armes , ils le percerent de flèches. Il en étoit tout hérissé , qu'il parloit encore avec une action surprenante , tantôt à Dieu , à qui il offroit son sang , répandu pour le Troupeau , dont il lui avoit confié la garde ; tantôt à ses Meurtriers , à qui il reprochoit leur perfidie , & qu'il menaçoit de la colere du Ciel , en les assurant néanmoins qu'ils trouveroient toujours le Seigneur disposé à les recevoir en grace , s'ils avoient recours à sa clemence.

Enfin un des plus résolus s'avança , lui perça la poitrine d'une espèce de Pertuisane , & le fit tomber mort à ses pieds. Tous se jetterent aussi tôt sur son corps , & il n'y eut aucun de ces Furieux , qui ne voulût tremper les mains

dans son sang. Ils le dépouillèrent ensuite, & commirent sur ce cadavre déchiré & sanglant mille indignités, puis le jetterent dans la Chapelle, qui étoit déjà toute en feu. La Nation Huronne fut inconsolable de la mort de ce Missionnaire; & il n'y eut personne dans la Colonie, qui ne le reverât comme une victime de la plus héroïque charité. Sept-cent personnes périrent dans ce désastre, & la Bourgade de S. Joseph ne se rétablit plus. Ceux, qui échaperent, & ceux, qui étoient absens, se réfugièrent à celle de Sainte Marie, qui étoit comme la Métropole du Pays, où ils furent assez tranquilles le reste de cette année, & jusqu'au printems de la suivante.

Négociations
sans fruit avec
la Nouvelle
Angleterre.

A peu près dans le même tems, que ceci se passoit chez les Hurons, on vit arriver à Quebec, non sans quelque étonnement, un Envoyé de la Nouvelle Angleterre, chargé de proposer une alliance éternelle entre les deux Colonies, indépendamment de toutes les ruptures, qui pourroient survenir entre les deux Couronnes. M. d'Allebôut trouva la proposition avantageuse, & de l'avis de son Conseil députa à Baston le P. Dreuillettes en qualité de Plénipotentiaire, pour conclurre & signer le Traitté; mais à condition que les Anglois se joindroient à nous pour faire la guerre aux Iroquois.

Je ne sçai pas au juste quel fut alors le succès de ce premier voyage du Missionnaire; ce qui est certain, c'est que la négociation, après avoir languï quelque tems, fut reprise avec plus de chaleur en 1651. C'est ce que prouvent les piéces suivantes, que l'on garde au dépôt de la Marine, & que j'ai cru devoir

transcrire ici, parce que ce sont les seuls Mémoires, que j'aye pu découvrir touchant cette affaire. La première, est une Lettre écrite par le Conseil de Québec aux *Commissionnaires de la Nouvelle Angleterre*, & dont voici les propres termes.

« Messieurs, il y a déjà quelques années, que Messieurs de Baston nous ayant proposé de lier le commerce entre la Nouvelle France & la Nouvelle Angleterre, le Conseil établi par Sa Majesté en ce Pays, joignit ses réponses aux Lettres, que Monsieur notre Gouverneur avoit écrites en vos Quartiers, dont la teneur étoit, que volontiers nous souhaiterions ce commerce, & ensemble l'union des cœurs & des esprits entre nos Colonies & les vôtres; mais que nous désirions en même tems entrer en une Ligue offensive & défensive avec vous contre les Iroquois, nos Ennemis, qui nous empêcheroient ce commerce, ou du moins le rendroient moins avantageux, & pour vous & pour nous. L'obligation, qu'il nous semble, que vous devez avoir à réprimer l'insolence de ces Sauvages Iroquois, qui ruent les Sokokinois & les Abénaquinois, vos Alliés, & montrer la facilité, que vous pouvez avoir dans cette guerre, en nous y prenant comme il faut, sont deux raisons, qui nous ont invités à poursuivre cette affaire avec vous dans votre Cour des Commissionnaires. Nous avons supplié Monsieur notre Gouverneur de vous en écrire efficacement celle-ci est pour joindre nos diligences aux vôtres, & pour vous assurer de la disposition de nos cœurs, & de tous ceux de la Nouvelle France pour ce commerce avec la Nou-

20 velle Angleterre, & pour les desseins de cet-
 20 te guerre contre les Iroquois, qui doivent
 20 être nos communs Ennemis. Outre le Sieur
 20 Dreuilletes, qui cet hyver a déjà com-
 20 mencé de négocier pour cette affaire, nous
 20 avons été bien aises que le Sieur Godefroy,
 20 Conseiller de notre Corps, ait été de la par-
 20 tie. Le mérite de ces deux Députés nous fait
 20 espérer une heureuse issuë de ce dessein; ils
 20 sont chargés des pouvoirs nécessaires pour cet
 20 effet: c'est-à-dire, tant pour noüer efficace-
 20 ment le commerce entre vous & nous, que
 20 pour vous soulager des dépenses, qu'il sera
 20 nécessaire de faire pour la guerre, dont est
 20 question contre les Sauvages Iroquois. Nous
 20 vous supplions de les écouter, & d'agir avec
 20 eux, comme vous feriez avec nous, dans la
 20 franchise, qu'est naturelle aux Anglois, au-
 20 tant qu'à nous autres François. Nous ne
 20 pouvons douter que Dieu ne bénisse vos armes
 20 & les nôtres, puisqu'elles seront employées
 20 pour la défense des Sauvages Chrétiens, tant
 20 vos Alliés, que les nôtres, contre des Barba-
 20 res Infidèles, qui n'ont ni foi ni Dieu, ni au-
 20 cune justice en leur procédé, comme vous pour-
 20 rez l'apprendre plus au long desdits Sieurs, nos
 20 Députés, qui vous assureront du désir sincère,
 20 que nous avons, que le Ciel aille toujours
 20 bénissant vos Provinces, & vous comble de
 20 ses faveurs, Messieurs. Fait en la Chambre
 20 du Conseil établi par le Roy à Quebec en la
 20 Nouvelle France, ce vintième de Juin mil
 20 six-cent cinquante-un.

20 La seconde regarde la nomination du Sieur
 Godefroy, pour traiter conjointement avec
 le P. Dreuilletes, & porte en titre: *Extrait*

des Registres de l'ancien Conseil de ce Pays, 1648.
du vintième jour de Juin 1651. La voici.

» Le Conseil assemblé à neuf heures du matin, où ont assisté Monsieur le Gouverneur, le R. P. Supérieur, MM. de Mauze, de Godefroy, & Menoil, sur la proposition faite au Conseil, touchant certaine rescription, faite par MM. du Conseil en l'année 1648. à Messieurs les Commissionnaires des Etats de la Nouvelle Angleterre, à ce qu'une union fût faite entre les Colonies de la Nouvelle France & la Nouvelle Angleterre, pour faire le commerce ensemble. Le Conseil voulant satisfaire à leur demandé, a fait & fait nomination du Sieur Godefroy, l'un des Conseillers du Conseil établi par Sa Majesté en ce Pays, pour se transporter, avec le R. P. Drenillettes, en ladite Nouvelle Angleterre vers lesdits Sieurs Commissionnaires, pour traiter & agir avec eux, suivant le pouvoir à eux donné par Messieurs du Conseil, dont copie est insérée à la liasse; comme aussi copie de la Lettre écrite ausdits Sieurs les Commissionnaires de la Nouvelle Angleterre par Messieurs du Conseil. Et quant aux marchandises apportées par un nommé Thomas Yost, sur l'assurance & la bonne foi du R. P. Dreuillettes, le Conseil a délibéré qu'il seroit envoyé audevant de lui, & ce pour lui désigner lieu, où il pourra livrer icelles, & ce en son tems.

» LOUIS D'AILLEBOUST, Lieutenant Général pour le Roy, & Gouverneur de toute la Nouvelle France, &c. SALUT. Ayant été prié & sollicité, tant par les Sauvages Chrétiens, dépendans de notre Gouvernement, que par

1648. 22 les Abénaquinois, demeurans sur la Riviere
22 de *Kinibequi*, & autres leurs Alliés, de les
22 proteger contre l'invasion des Iroquois, leurs
22 Ennemis communs, ainsi qu'il avoit été ci-
22 devant pratiqué par le Sieur de Montmagny,
22 notre Prédécesseur en ce Gouvernement, &
22 nous ayant de nouveau remontré que toutes
22 leurs Nations s'en alloient être entièrement
22 détruites, si bientôt nous n'y apportions le
22 remede. Nous, à ces causes, & pour le bien
22 de cette Colonie, & suivant les ordres particu-
22 liers, qui nous ont été donnés la part de la
22 Reine Regente, Mere du Roy, de proteger les
22 Sauvages contre leurs dits Ennemis, avons
22 député & députons, de l'avis du Conseil établi
22 en ce Pays, & d'aucuns des plus notables Ha-
22 bitans, les Sieurs Gabriel Dreuilletes, Prédi-
22 cateur de l'Evangile aux Nations Sauvages, &
22 Jean Godefroy, l'un des Conseillers dudit
22 Conseil, Ambassadeurs pour eux envers Mes-
22 sieurs de la Nouvelle Angleterre, pour traiter,
22 soit avec Messieurs les Gouverneurs & Ma-
22 gistrats de la Nouvelle Angleterre, soit à la
22 Cour Générale des Commissionnaires & Dé-
22 putés des Colonies Unies, pour le secours
22 d'Hommes, & de munitions de guerre &
22 de bouche, pour attaquer par les lieux les
22 plus propres & commodes lesdits Iroquois;
22 comme aussi pour convenir des articles, qui
22 seront estimés nécessaires, pour assurance de
22 ce Traité; & pour accorder ausdits Sieurs de
22 la Nouvelle Angleterre le commerce, qu'ils
22 ont souhaité de nous par leurs Lettres de
22 l'année 1647. avec les articles, clauses & con-
22 ditions, qu'ils verront y faire de besoin, at-
22 tendant l'arrivée de l'Ambassadeur, que nous

envoyerons de notre part , pour ratifier & ar-
rêter en dernière fin ce qu'ils auront accordé. ^{cc 1648.}

Si prions tous Gouverneurs, Lieutenans Gé-
néraux, Capitaines & autres, de laisser libre-
ment passer, &c.

Il y a bien de l'apparence que ce fut la ^{cc} Indolence
condition de faire la guerre aux Iroquois, ^{des Hurons.}
qui rompit la négociation, & c'étoit en effet
exiger beaucoup des Anglois, assez éloignés
des Iroquois pour n'en avoir rien à craindre,
& uniquement occupés de leur commerce,
& de la culture des Terres. Ce qui est cer-
tain, c'est que l'alliance ne se fit pas, du
moins sur le pied, qu'elle avoit été proposée.
D'autre part les Iroquois ayant été plus de
six mois sans rien entreprendre, les Sauvages
oublierent encore une fois qu'ils avoient à
faire à un Ennemi, contre lequel on ne devoit
pas cesser un seul jour d'être sur ses gardes.

Par rapport aux Hurons, ce n'étoit pas la
faute de leurs Missionnaires, s'ils s'endor-
moient de la sorte; mais ces Religieux ne
pouvant gagner sur leurs Néophytes qu'ils
prirent pour leur sûreté les précautions, que
la prudence exigeoit, redoublèrent leurs soins
pour achever de les sanctifier, & pour les
préparer à tout ce qui pouvoit arriver. Ils les
trouverent sur cet article d'une docilité par-
faite; ils n'eurent aucune peine à les faire en-
trer dans les sentimens les plus convenables à
la triste situation, où ils se réduisoient eux-
mêmes par une indolence & un aveugle-
ment, qu'on ne pouvoit comprendre, & qui
n'a peut-être point d'exemple dans l'Histoire.
Ce qui consolait les Pasteurs, c'est qu'ils les
voyoit dans l'occasion braver la mort avec

1648.

Deux Bour-
gades Huron-
nes détruites
par les Iro-
quois.

1649.

un courage, qui les animoit eux-mêmes à mourir en Héros Chrétiens. Le P. Jogues & le P. Daniel eurent bientôt des Imitateurs, qui acheverent de donner aux Sauvages Chrétiens une grande idée de leur zèle & de leur constance. Le seizième de Mars de l'année 1649. un Parti de mille Iroquois tomba brusquement avant le jour sur la Bourgade de S. Ignace, elle étoit assez bien fortifiée contre des Sauvages, mais il ne s'y trouvoit alors que quatre-cent Personnes, & on n'y faisoit point de garde: aussi les Assaillans n'eurent-ils point d'autre peine, que celle de mettre le feu aux Palissades, & d'égorger des Gens, dont les uns étoient endormis, & les autres n'eurent pas le tems de se reconnoître. Il ne se sauva que trois Hommes, & ils allerent donner l'allarme à S. Louis, qui n'étoit pas éloigné.

Aussitôt les Femmes & les Enfans s'enfuirent dans les Bois, & il ne resta que quarante Hommes, bien résolus à se défendre jusqu'à la mort, & qui auroient mieux fait de se réserver pour une meilleure occasion. Il est vrai que cette Bourgade avoit une assez bon Retranchement, & que les premières approches de l'Ennemi, qui avoit suivi de près les trois Fuyards, lui coûtèrent cher. Il fut même repoussé jusqu'à deux fois, mais à la faveur d'un grand feu de mousqueterie, qui abbattit les plus braves des Assiégés, un gros d'Iroquois s'attacha à un endroit de la Palissade, y fit brèche, entra dans le Retranchement, & y introduisit toute la Troupe: ce ne fut plus alors qu'une boucherie, & tous les Harons furent bientôt mis hors de combat.

Ils avoient avec eux les PP. Jean de Brebeuf

& Gabriel Lallemand, Neveu des PP. Charles
 & Jérôme Lallemand, dont nous avons parlé ; 1649.
 & ils n'avoient pu engager ni l'un ni l'autre à se Les PP. de
 mettre en lieu de sûreté. Il eût pourtant été Brebeuf &
 mieux qu'ils se fussent partagés, & que le P. de Lallemand
 Brebeuf eût usé de son autorité pour obliger son sont pris.
 Compagnon de suivre ceux, qui avoient pris
 la fuite; mais l'exemple tout récent du P. Da-
 niel, & le danger, où étoient un grand nom-
 bre de Catéchumènes de mourir sans Baptême,
 leur firent croire à tous les deux qu'ils ne
 devoient pas désespérer. Ils prirent donc leur
 poste chacun à une des extrémités de l'attaque,
 & ils furent toujours aux endroits les plus ex-
 posés, uniquement occupés à baptiser des
 Mourans, & à encourager les Combattans à
 n'avoir que Dieu en vûe.

Enfin tous les Hurons furent tués ou pris,
 & les deux Missionnaires furent du nombre
 des derniers. Les Vainqueurs mirent ensuite
 le feu aux Cabannes, & reprirent avec les
 Prisonniers & tout le butin, le chemin de S.
 Ignace, où ils avoient laissé leurs provisions,
 & un Corps de réserve, pour s'assurer la re-
 traite en cas de disgrâce. Comme au bruit de
 ces deux attaques plusieurs Guerriers Hurons
 étoient accourus, les deux jours suivans se
 passerent en petits combats, dont la for-
 tune fut assez diverse, & surtout auprès de
 Sainte Marie, qui n'étoit qu'à une lieue de
 Saint Louis.

Cette Bourgade étoit fort peuplée, plusieurs Divers combats.
 François y demouroient avec les Mission-
 naires, & on y avoit toujours fait assez bonne
 garde. Deux-cent Iroquois ne laisserent pas
 de s'en approcher le dix-sept, pour voir quelle

contenance on y faisoit , mais s'étant un peu trop avancés , ils tombèrent dans une embuscade ; on en tua un grand nombre , plusieurs furent pris , & on poursuivit le reste jusqu'à Saint Louis , où le gros du Parti s'étoit cantonné. Les Hurons ne le scavoient pas , & furent surpris à leur tour : lorsqu'ils y pensoient le moins , ils se virent sept ou huit cent Hommes sur les bras , & nul moyen d'échaper. Ils ne perdirent pourtant pas courage , on se battit tout le jour , & malgré l'inégalité du nombre , l'avantage fut longtemps du côté des Hurons. Mais enfin accablés de lassitude , ne pouvant plus tenir leurs armes , réduits à une poignée d'Hommes , la plupart étant blessés , ils furent tous faits Prisonniers.

C'étoit tout ce qu'il y avoit de plus brave dans la Nation , & la consternation fut grande à Sainte Marie , quand on y apprit leur défaite. On y craignit même de ne pouvoir pas soutenir l'assaut , si l'Ennemi le tenoit , & tout le jour suivant se passa dans ces cruelles allarmes , d'autant plus que les Iroquois s'étoient déjà rapprochés. Pour éviter le malheur , dont on étoit menacé on eut recours au Ciel , & on s'adressa à Saint Joseph , dont on devoit célébrer la Fête le lendemain. Les vœux de cette multitude affligée furent écoutés , le dix-neuf au matin on eut avis que les Iroquois s'étoient retirés en désordre , comme s'ils eussent été saisis d'une terreur panique. Mais la joye , que causa une retraite si subite , fut bientôt changée en deuil , par les affligeantes nouvelles , qu'on apprit des deux Missionnaires , qui avoient été pris le seizième.

De S^t. Ignace , où j'ai dit qu'on les avoit

conduits d'abord, ils avoient été ramenés à St. Louis, & ils y furent reçus, comme on a coutume de recevoir les Prisonniers de guerre; on les épargna même d'autant moins, que leur procès étoit fait, & qu'on avoit résolu de ne les pas mener plus loin. Le P. de Breuef, que vingt années de travaux les plus capables de faire mourir tous les sentimens naturels, un caractère d'esprit d'une fermeté à l'épreuve de tout; une vertu nourrie dans la vûe toujours prochaine d'une mort cruelle, & portée jusqu'à en faire l'objet de ses vœux les plus ardens; prévenu d'ailleurs par plus d'un avertissement céleste que ses vœux seroient exaucés, se rioit également & des menaces & des tortures mêmes; mais la vûe de ses chers Néophytes cruellement traités à ses yeux, répandoit une grande amertume sur la joye, qu'il ressentoit de voir ses esperances accomplies.

Son Compagnon, qui ne faisoit que d'entrer dans la carrière Apostolique, où il avoit apporté plus de courage, que de force, & qui étoit d'une complexion sensible & délicate, fut surtout pour lui jusqu'au dernier soupir un grand sujet de douleur & d'inquiétude. Les Iroquois connurent bien d'abord qu'ils auroient à faire à un Homme, à qui ils n'auroient pas le plaisir de voir échaper la moindre foiblesse, & comme s'ils eussent appréhendé qu'il ne communiquât aux autres son intrépidité, ils le séparèrent après quelque tems de la troupe des Prisonniers; le firent monter seul sur un Echafaut, & s'acharnerent de telle sorte sur lui, qu'ils paroissoient hors d'eux-mêmes de rage & de désespoir.

Tout cela n'empêchoit point le Servi-

teur de Dieu de parler d'une voix forte, tantôt aux Hurons, qui ne le voyoient plus, mais qui pouvoient encore l'entendre; tantôt à ses Bourreaux, qu'il exhortoit à craindre la colere du Ciel, s'ils continuoient à persécuter les Adorateurs du vrai Dieu. Cette liberté étonna les Barbares, & ils en furent choqués, quoiqu'accouûmés à essuyer les bravades de leurs Prisonniers en semblables occasions. Ils voulurent lui imposer silence, & n'en pouvant venir à bout, ils lui couperent la lèvre inférieure, & l'extrémité du nez, lui appliquèrent par tout le corps des torches allumées, lui brûlerent les gencives, & enfin lui enfoncerent dans le gosier un fer rougi dans le feu.

L'invincible Missionnaire se voyant par ce dernier coup la parole interdite, parut avec un visage assuré, & un regard si fermé, qu'il sembloit donner encore la Loy à ses Ennemis. Un moment après on lui amena son Compagnon dans un équipage bien capable de toucher un cœur comme le sien, aussi tendre & aussi comparissant sur les maux d'autrui, qu'il étoit insensible aux siens propres. On avoit mis d'abord le jeune Religieux tout nud & après l'avoir tourmenté quelque tems, on l'avoit enveloppé depuis les pieds jusqu'à la tête d'écorce de sapin, & on se préparoit à y mettre le feu.

Dès qu'il aperçut le P. de Brebeuf dans l'affreux état, où on l'avoit mis, il frémit d'abord, ensuite lui dit ces paroles de l'Apôtre, *Nous avons été mis en spectacle au Monde, aux Anges, & aux Hommes* (a). Le Pere lui répondit par une douce inclination de tête.

(a) 1. Corinth. 4. 9.

& dans ce moment le P. Lallemant se trouvant libre, courut se jeter à ses pieds, baïsa respectueusement ses playes, & le conjura de redoubler auprès du Seigneur ses prières, pour lui obtenir la patience, & la Foy, qu'il voyoit, ajouta-t-il avec beaucoup de confusion, sur le point de lui échapper à tout moment. On le reprit aussitôt, & on mit le feu aux écorces, dont il étoit couvert.

Ses Bourreaux s'arrêtèrent quelque tems, pour goûter le plaisir de le voir brûler lentement, & d'entendre les soupirs & les gémissemens, qu'il ne pouvoit s'empêcher de pousser. Ils le laissèrent ensuite quelque tems, pour faire rougir des haches de fer, dont ils firent un collier, qu'ils mirent au cou du P. de Brebeuf; mais ce nouveau supplice n'ébranla pas plus le saint Martyr, que n'avoient fait les autres, & comme les Barbares cherchoient quelque nouveau tourment, pour tâcher de vaincre un courage, qui les irritoit; un Huron Apostat se mit à crier qu'il falloit jeter aux deux Missionnaires de l'eau bouillante sur la tête, en punition de ce qu'ils en avoient jetté tant de froide sur celle des autres, & causé par-là tous les malheurs de sa Nation. L'avis fut trouvé bon; on fit bouillir de l'eau, & on la répandit lentement sur la tête des deux Confesseurs de JESUS-CHRIST.

Cependant la fumée épaisse qui sortoit des écorces, dont le P. Lallemant étoit revêtu, lui remplissoit la bouche, & il fut assez longtems, sans pouvoir articuler une seule parole. Ses liens étant brûlés, il leva les mains au Ciel, pour implorer le secours de celui, qui est la force des Foibles, mais on les lui fit

baïffer, en le frappant à grands coups de cordes. Enfin les deux corps n'étant plus qu'une playe, ce spectacle bien loin de faire horreur aux Iroquois, les mit de bonne humeur; ils se disoient les uns aux autres que la chair des François devoit être bonne, & ils en couperent sur l'un & sur l'autre de grands lambeaux, qu'ils mangerent. Puis ajoïtant la raillerie à la cruauté, ils dirent au P. de Breueuf, » Tu nous assûrois tout à l'heure que plus on souffre sur la Terre, plus on est heureux dans le Ciel; » c'est par amitié pour toi que nous nous étudions à augmenter tes souffrances, & tu nous en auras obligation. «

Quelques momens après ils lui enleverent toute la peau de la tête, & comme il respiroit encore, un Chef lui ouvrit le côté, d'où le sang sortant en abondance, tous les Barbares accoururent pour en boire; après quoi le même, qui avoit fait la playe, découvrit le cœur, l'arracha, & le dévora. Le P. de Breueuf étoit du Diocèse de Bayeux, & Oncle du Traducteur de la Pharsale. Il étoit d'une taille avantageuse, & malgré son abstinence extrême, & vingt années du plus pénible Apostolat, il avoit assez d'embonpoint. Sa vie fut un Héroïsme continuel, & sa mort fut l'étonnement de ses Bourreaux mêmes.

Dès qu'il eut expiré, le P. Lallemand fut reconduit dans la Cabanne, où son Martyre avoit commencé; il n'est pas même certain qu'il soit demeuré auprès du P. de Breueuf jusqu'à ce que celui-ci eût rendu les derniers soupirs; on ne l'avoit amené là, que pour attendre son Compagnon, & amollir, s'il étoit possible, le courage de ce Héros. Il est

au moins constant par le témoignage de plusieurs Iroquois, qui furent Acteurs dans cette Tragédie, que ce dernier mourut le seize, & qu'il ne fut que trois heures dans le feu, au lieu que le supplice du P. Lallemand dura dix-sept heures, & qu'il ne mourut que le dix-sept.

Quoiqu'il en soit, sitôt qu'il fut rentré dans sa Cabanne il reçut au-dessus de l'oreille gauche, un coup de hache, qui lui ouvrit le crane, & lui en fit sortir de la cervelle. On lui arracha ensuite un œil, à la place duquel on mit un charbon ardent; c'est tout ce qu'on a pu sçavoir de ce qui se passa alors jusqu'à ce qu'il eût expiré; tous ceux, qui assisterent à sa mort, s'étant contentés de dire que les Bourreaux s'étoient surpassés en cruauté. Ils ajoutèrent que de tems en tems il jettoit des cris capables de percer les cœurs les plus durs, & qu'il paroïssoit quelquefois hors de lui-même; mais qu'aussi-tôt on le voyoit s'élever au-dessus de la douleur, & offrir à Dieu ses souffrances avec une ferveur admirable. Ainsi la chair étoit souvent foible, & prête à succomber; mais l'esprit fut toujours prompt à la relever, & la soutint jusqu'au bout. Le P. Lallemand étoit de Paris, Fils & petit Fils de Lieutenans Criminels. Il étoit extrêmement maigre, & il n'y avoit guère que six mois, qu'il étoit arrivé dans la Nouvelle France. Il mourut dans sa trente-neuvième année.

Après de si rudes échecs, les Hurons désespérèrent absolument de se soutenir, & en moins de huit jours toutes les Bourgades des environs de Sainte Marie se trouverent désertes. Il ne resta de la plûpart, que la place, qu'elles avoient occupée, les Habitans y ayant

Dispersion
des Hurons.

mis le feu en se retirant, les uns dans les Forêts, les autres chez les peuples voisins. Comme ceux, qui restoient à Sainte Marie, n'osoient sortir, parce qu'ils ne doutoient point que les Iroquois ne tinssent la campagne, la famine se fit bientôt sentir dans cette Bourgade, & il n'y avoit point d'apparence qu'on y pût remedier de lontems : c'est ce qui fit naître aux Missionnaires la pensée de réunir les restes dispersés de cette Nation dans quelque lieu assez éloigné, pour qu'ils n'eussent pas à craindre d'y être inquiétés par un Ennemi, auquel ils n'étoient plus en état de résister.

La plupart se retirent à l'Isle de S. Joseph. Ils proposerent l'Isle *Manitoualin*, qui est dans la partie Septentrionale du Lac Huron. Cette Isle a environ quarante lieues de longueur de l'Est à l'Ouest, mais très peu de largeur, les Côtes en sont poissonneuses; le Terrain y est bon en plusieurs endroits, & comme elle n'étoit point habitée, on y voyoit une quantité prodigieuse de Bêtes fauves. La proposition des Missionnaires ne fut pourtant pas bien reçue; les Hurons ne pouvoient se résoudre à s'exiler si loin de leur Pays, ils ne vouloient pas même l'abandonner, quoiqu'ils n'eussent pas le courage de le défendre, & il fallut que les PP. eussent la complaisance de les suivre à l'*Isle de S. Joseph*, qui est fort peu éloignée du Continent, où il étoient.

Ce qu'ils eurent à souffrir. La transmigration se fit le vint-cinquième de May, & en très-peu de tems il se forma dans cette petite Isle une Bourgade de cent Cabanes, les unes de huit, les autres de dix feux; sans compter un très-grand nombre de Fa-

milles, qui se répandirent aux environs, & le long de la Côte, pour la commodité de la Chasse & de la Pêche. L'été se passa assez tranquillement; la ferveur se mit dans cette Chrétienté transplantée & les Missionnaires eurent la consolation d'y baptiser jusqu'à trois mille Idolâtres. Mais comme on y sema peu, ou point du tout, que la Pêche ne donna presque rien, & que la Chasse fut bientôt épuisée, on n'étoit pas encore bien avancé dans l'automne, que les vivres commencerent à manquer. Peu de tems après on se trouva réduit à des extrémités, qui font horreur, c'est assez de dire qu'on alla jusqu'à déterrer les corps à demi corrompus pour les manger, que des Meres dévoreroient leurs Enfants morts sur leur sein faute de nourriture, & que des Enfants ne firent aucune difficulté de se repaître des cadavres de ceux, qui leur avoient donné le jour.

Une famine, qui produisoit de si funestes Leur ferveur effets, ne pouvoit manquer de causer de grandes maladies; il en survint en effet, qui firent d'autant plus de ravages, qu'elles étoient contagieuses, & que ces Peuples ne savent pas se gêner assez, pour se garantir de la contagion. Mais ce fut au milieu de cette désolation même que les Ouvriers Evangeliques recueillirent les plus précieux fruits de leurs travaux. Tant de fleaux, & toutes les horreurs de la mort, qu'on avoit sans cesse devant les yeux, ne trouverent que des cœurs soumis parmi les Chrétiens; il n'y eut aucun de ces Néophytes, qui s'écartât le moins du monde de la plus parfaite résignation aux ordres du Ciel, & qui ne baisât avec respect, & même

1649.

avec action de grâces, la main, qui le frappoit.

Ces vertus sont celles, à quoi les Sauvages trouvent plus de disposition dans leur caractère tranquille & patient. Leur paresse & leur indolence naturelle en ternissent un peu l'éclat, & ce sont peut-être les seuls Chrétiens, à qui il ait été permis de dire : » Faites pour votre » conservation, ce que vous faites pour le » salut de votre ame ». C'étoit pourtant quelque chose de bien merveilleux, que des Hommes à peine revenus de leurs anciens préjugés contre le Christianisme, ne les reprissent point dans une occasion si capable de les y faire revenir, & il falloit que leur Foy fût bien solide, pour n'être point ébranlée par tant de disgrâces, que les Ennemis de l'Evangile ne cessioient point de lui attribuer.

Témérité des
Hurons de S.
Jean.

Pour comble de malheurs on apprit que trois-cent Iroquois étoient en campagne, & comme on ne sçavoit pas de quel côté ils tourneroient leurs armes, les Chefs de la Nation envoyèrent de toutes parts avertir qu'on se tint sur ses gardes. Cet avis regardoit surtout les Hurons *Tionnontatez*, qui depuis l'évacuation de Sainte Marie étoient les plus exposés aux courses des Ennemis. Leur canton étoit un des plus peuplés, & dans une seule Bourgade, qui portoit le nom de *S. Jean*, on comptoit plus de six-cent Familles. On y regarda l'entreprise des trois-cent Iroquois comme une bravade; & pour leur montrer qu'on ne les craignoit point, tous ceux, qui pouvoient porter les armes, se mirent en campagne pour les aller chercher.

L'Ennemi fut bientôt informé de cette im-

F
P
r
P
t
t.b
f
r
c
B
r
t
m
ch
pa
ter
fo
le.

prudente démarche, & résolut d'en profiter : il fit une fausse route, marcha par des chemins détournés, & arriva à la pointe du jour à la vûe de S. Jean. Le P. Charles Garnier, & le P. Noël Chabanel y gouvernoient depuis quelque tems une nombreuse Chrétienté, mais deux jours auparavant celui-ci avoit été appelé ailleurs, & le P. Garnier étoit resté seul. Il visitoit actuellement les Cabannes, lorsque les Iroquois firent leur cri, & il comprit aisément que tout étoit perdu. Il courut d'abord à la Chapelle, qu'il trouva pleine de Chrétiens, que la peur avoit saisis, & il leur déclara qu'il n'y avoit point de salut pour eux, que dans la fuite. Il les exhorta à ne point perdre le tems en délibérations inutiles & en pleurs superflus ; il leur dit qu'il alloit mourir pour faciliter leur évafion ; que tant qu'il lui resteroit un soufflé de vie, il n'abandonneroit point ceux, qui auroient besoin de son Ministère, & qu'il les prioit de ne jamais oublier les leçons, qu'il leur avoit données.

Il sortit aussi-tôt, & retourna dans les Cabannes, dont quelques-unes étoient déjà en feu : il baptisa tous les Catéchumènes, qu'il rencontra, & se rendit enfin dans la Place, où l'on ne voyoit plus que des Morts & des Blessés. Quelques-uns le conjurerent de se retirer, mais il rejeta bien loin cette proposition, & il resta au milieu de ce carnage, animant par sa présence & par ses discours ses chers Néophytes à bien mourir. Les Iroquois parurent quelque tems l'admirer & le respecter ; mais à la fin un de ces Barbares lui lâcha son fusil, où il y avoit deux balles, dont l'une le perça au bas de la poitrine, & l'autre, après

1649.

Cette Bourgade est détruite par les Iroquois.

Mort héroïque du P. Garnier.

1649.

lui avoir déchiré le petit ventre, lui entra dans la cuisse.

Il tomba du coup sans connoissance, & celui, qui l'avoit tiré, le croyant mort, le dépoüilla. Quelque tems après il revint à lui, & comme il n'entendoit plus personne, il leva la tête, & apperçut à dix pas un Huron, qui rendoit presque les derniers soupirs: il fit un effort pour se lever, & pour l'aller absoudre, mais il retomba sur le champ: il se releva encore, mais il lui fut impossible de faire un pas, & dans le moment un Iroquois accourut, & lui déchargca sur le ventre deux coups de hache, dont il expira sur l'heure dans l'exercice, & pour ainsi dire, dans le sein même de la charité. Le P. Garnier étoit de Paris, & pour entrer dans la carrière Apostolique, avoit sacrifié une fortune brillante, & résisté aux larmes d'une Famille, dont il étoit tendrement aimé. Il avoit fait ce sacrifice avec trop de générosité pour ne pas mériter que Dieu lui fit la grace de le consommer de la maniere la plus héroïque.

Mort du P.
Chabanel.

J'ai dit que le P. Chabanel avoit été rappelé de S. Jean deux jours avant la désolation de cette Bourgade; le motif de ce rappel fut qu'on ne vouloit pas laisser en même tems deux Ouvriers dans un lieu aussi exposé que celui-là aux courses des Iroquois; mais ils étoient tous deux également murs pour le Ciel. Et si ce dernier évita par obéissance le fer des Iroquois, cette même obéissance lui procura un autre genre de mort, qui, pour n'avoir point eu autant d'éclat aux yeux des Hommes, n'en fut peut-être pas moins précieux devant celui, qui nous juge suivant les dispositions
de

de notre cœur, & ne nous tient pas moins compte de ce que nous avons voulu faire pour lui, que de ce que nous avons réellement fait & souffert.

Le P. Chabanel étoit parti de S. Jean le cinq ou le six de Decembre, accompagné de quelques Chrétiens. La nuit, qui suivit la mort du P. Garnier, le surprit dans un Bois, & tous ses Compagnons de voyage s'étant endormis, il entendit des cris d'Iroquois, & des Hurons Captifs, que l'on faisoit chanter. Il éveilla ses Gens, à qui il ne fallut pas dire deux fois de se sauver. Il se mit en devoir de les suivre; mais n'ayant pas les jambes aussi bonnes qu'eux, il les perdit bientôt de vûe, & depuis ce-tems-là on n'a jamais pu sçavoir au juste ce qu'il étoit devenu. Quelque tems après un Huron Apostat dit qu'il l'avoit rencontré au bord d'une Riviere, qu'il l'avoit aidé à la traverser, & qu'ensuite ils s'étoient séparés; mais on eut dans la suite plus d'une raison de soupçonner ce Malheureux de l'avoir tué, pour profiter de sa dépouille, ou par haine contre la Religion.

Tandis que les Iroquois désoloient ainsi l'E-
 glise Huronne, un nouvel orage, excité par
 des Hurons mêmes, pensa lui ravir ce qui lui
 restoit de Pasteurs, & avec eux toute espe-
 rance de se rétablir jamais. Des Idolâtres de
 cette Nation, qui faisoient encore le plus
 grand nombre dans une Bourgade, à laquelle
 on avoit donné le nom de *S. Matthieu*, s'é-
 tant persuadés que le seul moyen de mettre fin
 à leurs disgrâces, étoit de se défaire des Pré-
 dicateurs de l'Evangile, ils s'y résolurent.
 Pour mieux réussir dans ce dessein, ils entrepri-

Des Hurons
 conspirent
 contre les
 Missionnai-
 res.

1650.

rent d'y engager des Chrétiens mêmes, & à cet effet ils publièrent qu'on avoit vû des Colliers, envoyés par le Gouverneur Général des François aux Cantons Iroquois, pour les exhorter à pousser à bout les Hurons, en les assurant que les Peres, qui étoient parmi ces Sauvages, les livreroient entre leurs mains.

Après ce qui venoit de se passer, la calomnie n'avoit pas même de vraisemblance, mais l'exige-t-on toujours des Calomniateurs, pour ajouter foi à leurs discours; & les Nations les plus policées ont-elles droit de faire sur cela des reproches aux Sauvages? Il n'y a donc pas trop lieu de s'étonner que ces discours ayent pu faire impression sur des Gens, qui ne sçavoient plus à quoi imputer les maux, dont ils étoient accablés. D'ailleurs ceux, qui les débitoient, avoient eu soin de donner une couleur de zèle pour le bien public à l'attentat qu'ils méditoient: outre qu'ils ne demandoient à ceux, qu'ils avoient séduits, que de ne s'y pas opposer.

La fermeté
de deux de ces
Peres décon-
certe leurs
mesures.

Peu de jours après deux Missionnaires arrivèrent à S. Matthieu, & à leur entrée dans le Village ils furent assez surpris d'entendre les cris, que l'on a accoutumé de faire, quand on amène des Prisonniers. Ils firent pourtant bonne contenance, & personne n'osa mettre la main sur eux. On se contenta de quelques huées, qu'ils méprisèrent: ils visitèrent toutes les Cabannes, ils entendirent tous les discours que l'on tenoit sur leur compte: ils comprirent toute la grandeur du peril, où ils se trouvoient, mais ils n'en firent pas semblant. Cette assurance, & la persuasion, où furent plusieurs, que le Dieu des Chrétiens avoit lié les bras à

leurs Ennemis, firent ouvrir les yeux aux plus prévenus contre eux, & avant la fin du jour il y en eut jusqu'à dix-sept, qui demanderent le Baptême.

1650.

Le Ciel donnoit de tems en tems de ces marques éclatantes d'une protection visible sur les Pasteurs & sur leurs Oüailles. Un Huron pris en guerre étoit sur le point d'être attaché au poteau pour être brûlé : il demanda à Dieu avec ferveur d'être délivré de ce terrible genre de mort, & sa priere eut sur le champ son effet. On le délia, & on lui accorda la vie, au grand étonnement de tout le monde ; ceux-mêmes, qui lui faisoient cette grace, ne pouvant pas dire pourquoi ils en ufoient ainsi.

Traits Angu-
liers de la Pro-
vidence en fa-
veur des Chré-
tiens.

Une bonne Vieille de l'isle de S. Joseph, qui de toutes les Prieres, qu'on avoit tâché de lui apprendre, n'avoit pu retenir que ces paroles, *Jesus, ayez pitié de moi*, voyageant sur le Lac Huron, se trouva saisie d'un froid si excessif, que tous ceux, qui l'accompagnoient, en moururent. Elle fit sa Priere ordinaire, & avec toute la ferveur, dont elle étoit capable, & elle a depuis assuré, qu'à chaque fois qu'elle la repetoit, une chaleur sensible la ranimoit, ce qui dura jusqu'à ce qu'on vint à son secours. Si on ne veut pas attribuer cet effet à un miracle, il faut y reconnoître une ferveur d'esprit assez grande pour faire impression sur les sens, ce qui est une des grandes merveilles de la Grace.

C'étoit la famine, & les maladies, dont elle pouvoit être suivie, qui avoient contraint cette Femme, & quantité d'autres personnes de tout âge & de tout sexe de quitter l'Isle de

Nouveaux
malheurs ar-
rivés aux Hu-
rons.

1650.

S. Joseph au milieu de l'hiver ; ils avoient cru la glace assez forte pour les porter ; mais elle cassa sous leurs pieds , plusieurs se noyèrent , d'autres périrent dans le froid. Diverses autres troupes s'étoient réfugiées dans des lieux écartés , où elles se croyoient en sûreté contre les poursuites des Iroquois ; mais ces Barbares découvrirent leur retraite , & firent un carnage affreux de ces Misérables , qui par bonheur pour eux n'étoient sortis de leur Isle , qu'après avoir mis ordre aux affaires de leurs consciences.

Plusieurs des-
cendent à
Quebec.

Ceux , qui étoient restés à S. Joseph , & dont le nombre ne montoit pas à trois-cent , apprenant le triste sort de leurs Freres , ne douterent plus que les Iroquois ne vinssent incessamment les attaquer ; & après plusieurs Conseils sur le parti , qu'ils avoient à prendre pour éviter ce malheur , ils s'arrêtèrent à celui-ci. Les plus considérables allerent trouver le P. Ragueneau , qui gouvernoit cette Mission , & lui dirent que dans l'état déplorable , où ils se voyoient réduits , ils n'imaginoient plus qu'un seul moyen de prévenir la ruine entiere de leur Nation ; que ce moyen étoit que les Peres se missent à leur tête , qu'ils rassemblassent tout ce qu'ils pourroient de Hurons dispersés , & qu'ils les menassent à Quebec , où à l'abri du Fort des François , & sous la protection de leur Pere Ononchio , ils pussent cultiver tranquillement les Terres , qu'on voudroit bien leur abandonner , & où ils ne penseroient plus qu'à employer au service de Dieu les jours , qu'il leur avoit conservés.

Le P. Ragueneau , avant que de leur ré-

pondre, voulut consulter les autres Missionnaires, qui se trouvoient aux environs, & tous furent de l'avis des Sauvages. Il sembloit en effet que ce fût là l'unique ressource, qui restât à ce Peuple infortuné. Tout le Pays étoit dans la dernière consternation, on n'y voyoit plus que des Bourgades détruites, ou désertes, qui commençoient déjà à se peupler de Bêtes fauves, dont les Hommes, les Femmes & les Enfans, alloient prendre la place dans les Forêts & sur les Montagnes; & il n'y avoit pas un moment à perdre, si on vouloit sauver les tristes débris d'une Nation autrefois si florissante.

On se mit donc en chemin, sans délibérer davantage, & sans trop sçavoir de quoi on vivroit sur la route; mais la faim n'étoit pas moins à craindre en restant dans l'Isle & dans les Bois; & il en étoit de même du danger de tomber dans quelque Parti Iroquois; car il est vrai que la moindre Troupe de Guerriers auroit suffi pour tailler en pièces toute cette multitude confuse, que la peur avoit saisie, & que la misère & les maladies avoient reduite à une extrême foiblesse. On choisit la voye de la grande Riviere des Outaouais, & bien qu'on aperçût tous les jours des vestiges assez recens d'Iroquois, on fut assez heureux pour n'être pas découvert par ces Barbares. Environ à la moitié du chemin ces pauvres Exilés rencontrèrent le P. Bressani, lequel avoit hyverné à Quebec, & retournoit assez bien accompagné à son ancienne Mission, dont il ignoroit encore le désastre.

Il avoit été escorté pendant quelque tems par quarante François, & peu de jours après que

1650.

cette escorte l'eut quitté, il avoit été surpris pendant la nuit par dix Iroquois. ATIRONTHA, fameux Chef Huron, brave Homme & bon Chrétien, avoit été tué d'abord, & le Missionnaire blessé de trois coups de flèches, tandis qu'il couroit de tous côtés pour éveiller ses Gens; mais les Iroquois ayant trop tardé à faire retraite, s'étoient vus en un moment investis de toutes parts; on en avoit tué six, deux étoient restés Prisonniers, deux s'étoient sauvés; & les Hurons, qui avoient aussi perdu sept des leurs, continuoient leur route, bien honteux de s'être ainsi laissé surprendre par une poignée d'Aventuriers.

De quelle
maniere ils
sont regus.

Ils furent bien plus consternés encore, quand ils apprirent la désolation de leur Pays. Ils comprirent que ce qu'ils pouvoient faire de mieux, étoit de retourner sur leurs pas avec les autres, & ils s'y déterminèrent. Ils arrivèrent tous ensemble à Montreal, où l'on n'oublia rien pour les retenir; mais ils ne s'y crurent pas assez en sûreté, & après s'y être reposés pendant deux jours, ils se rembarquerent, & se rendirent à Quebec le vingt-huit de Juillet 1650. M. d'Ailleboût leur fit un très-bon accueil; mais il y avoit alors si peu de Personnes aisées dans la Colonie, qu'après que les Communautés, & quelques-uns des Principaux de la Ville, se furent chargés de nourrir un nombre de Familles, proportionné à leurs facultés, il resta encore plus de deux-cent Personnes, qui n'avoient de ressource, que dans la Providence. A la vérité elle ne leur manqua point, & ils subsisterent longtemps, sans qu'on pût concevoir ce qui les faisoit subsister.

Le sort de ceux , qui n'avoient pu se résoudre à abandonner leur Pays , fut bien triste.

Quelques-uns se jetterent entre les bras des Nations voisines, sur lesquelles ils attirerent bientôt les armes des Iroquois. D'autres allèrent du côté des Anglois , & s'établirent dans ce qu'on appelle aujourd'hui *la Pensylvanie*. Il y en eut un assez grand nombre , qui attirés par les Iroquois dans une embuscade , sous prétexte d'un accommodement , & s'étant aperçus à tems de la perfidie de ces Barbares , leur opposerent une contre-ruse , qui leur réussit : ils surprirent ceux , qui croyoient les surprendre , en tuerent un grand nombre , puis s'allèrent cantonner dans l'Isle Manitoualin , d'où quelque tems après ils descendirent à Quebec , pour y joindre leurs Freres.

Presque tous les Habitans des deux Bourgades de Saint Michel & de Saint Jean-Baptiste prirent un parti fort périlleux , & qui eut néanmoins assez de succès. Ils se présentèrent aux Iroquois mêmes , s'offrirent à vivre avec eux , & en furent bien reçus. Enfin les Ennemis sçachant que plusieurs erroient de côté & d'autre , sans pouvoir se fixer nulle part , mirent leur Jeunesse à leurs trouffes. Presque tous furent pris , on ne fit quartier à aucun , & ce qui montre à quel point la terreur du nom Iroquois avoit saisi toutes les Nations , non-seulement le Pays Huron ; mais encore tout le cours de la Riviere des Outaouais , qu'on avoit vû si peuplé peu d'années auparavant , se trouverent presque entièrement déserts ; sans qu'on pût sçavoir ce qu'étoient devenus la plupart des Habitans.

On s'étoit flatté , qu'au moins les Hurons ,

 1650.

Ce que devinrent les autres.

1650-51.

Abandon ,
où se trouvent
les premiers.

qui s'étoient réfugiés à Quebec , y seroient à l'abry de toutes les misères , qui accabloient les autres ; rien n'étoit , ce semble , plus aisé que de les mettre en état d'avoir le nécessaire , sans être à charge à la Colonie , qui en auroit pu même tirer avec le tems quelque avantage , & le P. Jérôme Lallemand , Supérieur Général des Missions , fit exprès le voyage de France , pour en traiter avec les Directeurs de la Compagnie du Canada. Il leur representa vivement de quelle importance il étoit de ne pas laisser périr tant de Chrétiens , qui s'étoient jetés dans notre sein , combien il étoit facile de pourvoir à leur subsistance , & les avantages , qu'on en pouvoit retirer , soit pour l'augmentation du commerce , soit pour la défense de la Colonie.

Leur peu de
conduite.

Il eut beau dire , il ne fut pas écouté , d'où il arriva , comme nous le verrons bientôt , que la Colonie Françoisé tomba dans un si grand mépris , que pendant plusieurs années les Iroquois prirent sur elle le même ascendant , que nous leur avions laissé prendre sur nos Alliés. Ceux-ci de leur côté se conduisirent fort mal. Il sembloit qu'un esprit de vertige se fût emparé de ces Sauvages. Ils ne se virent pas plutôt sous le canon de Quebec , qu'ils passèrent sans milieu de l'excès du découragement à celui de la présomption. Ils se crurent désormais invincibles , & quoiqu'ils n'eussent parmi eux que très peu de Guerriers , ils ne se proposèrent rien moins , que de rendre aux Iroquois tout le mal , que ceux-ci leur avoient fait.

Ils engagerent les Habitans de Sylleri à se joindre à eux , & ils formerent un Parti de guerre ,

devant lequel ils s'imaginèrent que les cinq Cantons ne pourroient jamais tenir. Les Algonquins des Trois Rivieres, & quelques Hurons, qui se rencontrèrent au même lieu, grossirent encore leur Troupe; cette Armée marcha contre les Agniers, & comme ils étoient tous Chrétiens, il avoient donné à cette Expédition un air de Croisade, en publiant qu'ils n'avoient pris les armes, que pour obliger l'implacable Ennemi du Christianisme à se retirer de dessus les Terres des Fidèles, & procurer par-là aux Missionnaires les moyens de faire fleurir la véritable Religion.

Comme ils approchoient du Village, où ils avoient résolu de faire leur première attaque, un Huron & un Algonquin furent détachés pour aller à la découverte. Ces deux Hommes s'étant séparés, le premier tomba dans un Parti Iroquois, & pour sauver sa vie, ne fit point de difficulté de trahir sa Foy, sa Nation & ses Alliés. « Mes Freres, dit-il, en abordant les Ennemis, il y a longtemps que je cherchois quelqu'un de vous : je me suis mis en chemin pour aller dans mon Pays, où je sçai que présentement les Iroquois & les Hurons ne sont plus qu'un Peuple, & n'ont plus qu'une même Terre. Pour marcher plus sûrement, je me suis joint à un Parti d'Algonquins, que j'ai rencontré, & qui vient vous attaquer : il y a deux jours, que je l'ai quitté pour vous avertir de vous tenir sur vos gardes. »

Le Perfide fit bien pis encore; il servit de Guide aux Agniers, qui allerent au devant des Chrétiens, & les trouverent tous endormis. Ils ne s'éveillerent qu'au bruit d'une décharge de Mousqueterie, & comme l'Ennemi

1650-51.

avoit eu le tems & la facilité de choisir ceux, sur qui tomberoient les premiers coups, les plus Braves des Confédérés restèrent morts sur la place, avant qu'aucun de leur Toupe eût eu le tems de prendre ses armes. Plusieurs ne laisserent point de se bien battre, & à la faveur de cette résistance, il y en eut un grand nombre, qui se sauverent dans les Bois; tout le reste fut tué, ou pris & livré au feu, à l'exception de deux, qui s'échapperent, & de qui on a sçu toutes les circonstances de cette triste aventure.

Histoire d'un Algonquin, brûlé par les Iroquois.

Tous les autres Captifs honorèrent leur Religion, pour la défense de laquelle ils avoient pris les armes; mais celui, qui se distingua le plus, fut un jeune Algonquin nommé Joseph ONOHARE. Il avoit été élevé presqu'Enfant à Sylleri, & quoi qu'il fût né avec un caractère dur & hautain, la Grace & l'éducation avoient entièrement corrigé ce défaut, & il étoit parvenu à un degré de perfection peu commune dans le centre même du Christianisme. Un an avant sa mort il lui arriva une chose, qui fit beaucoup d'impression sur ceux, qui en furent témoins; il s'étoit engagé dans un Parti de guerre sous un Chef de reputation, mais Idolâtre, & fort superstitieux, qui ne voulut point se mettre en campagne, sans avoir auparavant consulté son *Manitou*. Onoharé fit inutilement tous ses efforts pour l'en détourner, le Chef appella un Jongleur, qui fit dresser son étuve pour fumer, & n'y fut pas plutôt entré, que la Loge fut agitée d'une manière surprenante. Cet Homme, qui trouva lui-même la chose fort extraordinaire, ne laissa point de faire

les cris & les hurlemens accoutumés ; mais après quelque tems il changea tout à coup de ton, & adressant la parole à Onoharé, qui n'étoit pas loin, il lui fit de grandes menaces. Le genereux Chrétien s'approche aussi-tôt, & ne doutant point que ce ne fût le Démon, qui parloit par la bouche de son Ministre : « J'adore, dit-il, celui, qui de rien a créé le Ciel & la Terre, il est mon souverain Seigneur & le tien, & malgré que tu en ait, tu es contraint de le reconnoître aussi-bien que moi en cette qualité ». Comme il parloit encore, quoiqu'il n'y eût personne auprès de lui, il se sentit frapper au côté avec tant de violence, qu'il en perdit presque le mouvement & la respiration. Au bout de trois jours, se trouvant encore très-mal, il demanda à Dieu sa guérison avec ferveur ; il fut exaucé, & partit pour la guerre avec les autres.

Pendant la route un autre Sauvage, qui avoit apparemment eu quelque fâcheux rêve, l'aborda un matin fort ému, & lui dit qu'il étoit bien fâché de s'être engagé dans cette Expédition avec lui : que son obstination à ne vouloir point consulter les Esprits attireroit inmanquablement quelque malheur à toute la Troupe. Le fervent Chrétien eut pitié de l'aveuglement de cet Homme, & tâcha de le détromper de ses erreurs. Tandis qu'il parloit, ils aperçurent deux Iroquois, & leur coururent sus. Onoharé en joignit un, & le tua d'un seul coup ; l'autre se sauva. Le jeune Chrétien alla ensuite retrouver son Camarade, qui ne s'étoit pas beaucoup pressé d'atteindre l'Ennemi, & lui dit que son Manitou l'avoit sans doute averti de ne pas trop s'exposer.

1650-51. » Sçachez donc une bonne fois, ajouta-t-il ;
 » qu'un Chrétien, qui est fidèle à son Dieu, ne
 » craint rien, & que vos démons ne peuvent
 » donner aucun secours à ceux, qui les in-
 » voquent.

Le dernier acte de la vie de ce fervent Néophyte fut celui, où il parut plus grand : il s'y étoit préparé par une confession générale, & par de fréquentes communions. Dès le commencement de l'Expédition, où il fut pris, il avoit eu un pressentiment, qu'il n'en reviendrait pas ; & comme il s'agissoit de combattre les Ennemis de Dieu, il se rassuroit par l'esperance du Martyre. Rempli de cette idée, plus il se figuroit qu'on lui feroit souffrir de maux, plus il ressentoit de joye, & il ne se démentit point au milieu des supplices. Il ne cessoit d'exhorter ses Compagnons à la patience, & ses Bourreaux l'ayant voulu contraindre de se taire, il leur dit hardiment qu'il n'étoit pas en leur pouvoir de l'empêcher de publier les loüanges de son Dieu, & de travailler pour sa gloire. Cette réponse les mit en fureur, mais ils eurent beau inventer les tortures les plus inouïes pour le forcer au silence, ils ne purent ébranler son courage, ni lui arracher un soupir, & il ne cessa de benir le Seigneur, qu'en cessant de vivre.

Ferveur des
 Chrétiens. Cette grande défaite & plusieurs autres échecs moins considérables, qui suivirent coup sur coup, furent pour les Missionnaires, & pour ceux, qui s'intéressoient au progrès de l'Évangile, & à l'avancement de la Colonie, un grand sujet de douleur ; mais ce qui consola un peu les premiers, c'est que les Parens

& les amis de ceux, qui avoient péri en cette rencontre, ne firent presqu'entrer pour rien la chair & le sang dans les regrets, qu'ils témoignèrent de leur perte, & qu'ils ne firent paroître que des sentimens dignes de leur Religion. On n'entendit parmi eux aucune plainte contre la Providence d'un Dieu, qui mettoit véritablement leur foi & leur vertu à de grandes épreuves, mais qui ne se monroit ni moins puissant, ni moins Pere, en leur inspirant une résignation si héroïque.

Ces réflexions, que firent les Infidèles mêmes, en convertirent plusieurs; les plus entêtés, au milieu même de leurs invectives, se sentoient tout-à-coup changés d'une maniere, qui les étonnoit, & les Iroquois eurent pendant une année entiere un exemple de ce grand pouvoir de la Grace, que plusieurs d'entr'eux ne purent se dispenser de reconnoître. Ils avoient parmi leurs Prisonniers une jeune Algonquine, qui étoit aveugle, & quoiqu'elle fût absolument hors d'état de leur rendre aucun service, ils la laissoient vivre, sans trop sçavoir pourquoi.

Cette Fille étoit Chrétienne, & bien instruite de sa Religion, elle eut le courage de faire parmi ses Maîtres l'emploi de Catéchiste, & Dieu opéra plusieurs conversions par son ministère. Il y en eut même, qui firent grand bruit, & qui aigrissent beaucoup contre elle les Principaux du Village. Elle n'ignoroit pas à quoi l'exposoit son zèle, mais rien ne fut capable de le ralentir. On l'avertit sérieusement de prendre garde à ses démarches, on lui fit des menaces, dont elle avoit tout lieu de craindre l'exécution; rien

ne l'ébranla, & le Dieu, qu'elle servoit avec tant de courage, continua de la protéger d'une manière incompréhensible à ceux, qui pouvant l'écraser d'une parole, n'osèrent jamais attenter à sa vie, ni lui causer le moindre chagrin.

Voilà ce qu'attestoient alors tous ceux qui vivoient dans la Nouvelle France, ou qui y faisoient quelque séjour, & nous en avons encore vû des témoins, qui ne pouvoient pas être suspects d'exaggeration. Je me suis peut-être un peu plus arrêté dans ces détails, que n'auroient voulu plusieurs de ceux, qui liront cette Histoire; mais j'ai cru qu'ils étoient nécessaires pour donner une idée juste de cette Chrétienté Sauvage, dont quelques Ecrivains, qui n'en ont vu que la décadence, se sont efforcés de ternir l'éclat. Quelques qu'ayent été leurs motifs, dont je laisse le jugement à celui, qui seul a le pouvoir & le droit de sonder les cœurs, quelle créance peut-on donner à l'autorité de Gens, qui n'ont point eu d'autre preuve, pour traiter de fable ce qui s'est passé loin d'eux, ou avant eux, que de n'en avoir pas été les témoins.

La Traite de l'Eau-de-Vie commence à causer des désordres dans quelques Missions.

Au tems, dont je parle, la ferveur étoit encore grande par tout, & se sentoit de la persécution & de l'adversité, dont elle est presqu'inséparable: il commençoit pourtant à y avoir quelque dérangement parmi les Chrétiens, qui abordoient à Tadoussac, & à la honte des Européens, c'étoit eux, qui donnoient lieu au désordre, tandis que des Barbares à peine baptisés faisoient leur possible pour l'arrêter. Il s'agissoit surtout de l'yvrognerie, à laquelle ces Peuples ont un pen-

chant, qu'ils ne connoissoient point avant que d'avoir de quoi le satisfaire, & dont ils ne sont presque plus les maîtres, quand ils ont commencé d'en former l'habitude.

Les Chefs de la Colonie avoient trop de religion & de zèle, pour ne pas s'opposer à un commerce, qui seroit d'amorce au vice & le fomentoit, & ils ne furent pas même soupçonnés, comme l'ont été quelques-uns de leurs Successeurs, d'avoir voulu augmenter leurs revenus aux dépens de la Religion & du bon ordre. Mais il n'y avoit à Tadoussac que des Missionnaires sans Commandans, parce que nous n'y avons jamais eu d'Etablissement fixe : & quelque crédit, que donnaissent à ces Religieux leur caractère, leur vertu, & les ordres du Gouverneur Général, ils éprouvoient tous les jours combien une autorité désarmée est un foible frein contre certaines passions, & que l'intérêt de la Religion est un motif peu capable de toucher des cœurs dominés par la cupidité.

Le mal fit en peu de tems de tels progrès, que les Chefs des Sauvages prièrent instamment M. d'Ailleboûr de bâtir une prison, pour y enfermer ceux, qui par leurs scandales troubleroient la pieté de leurs Freres. Outre les Montagnez, qui étoient les Habitans naturels des environs de Tadoussac, on voyoit encore souvent dans ce Poste des *Bersiamites*, des *Papinachois*, des *Oumamioueks*, & tous avoient déjà des Chrétiens, qui étoient redevables de la premiere connoissance du vrai Dieu à des Sauvages Néophytes, & qu'on avoit achevé d'instruire à Tadoussac même, où les Missionnaires ne

1650-51.

manquoient jamais de se trouver au tems de la Traite.

Les choses étoient à tous égards sur un bien meilleur pied aux Trois Rivieres , où il y avoit un Gouverneur vigilant & zélé (a) , où les Jésuites avoient une Maison , & où plusieurs Nations du Nord se rendoient pour le commerce des Pelleteries. Elles y étoient surtout attirées par les Attikamegues , & les grands exemples de vertu de ce bon Peuple préparaient dans leurs cœurs les voyes aux impressions de la Grace. On en baptisoit tous les ans un certain nombre , & ces Néophytes ne se croyoient véritablement Chrétiens , qu'autant qu'ils faisoient des conquêtes pour JESUS-CHRIST ; d'ailleurs ils ne voyoient rien que d'édifiant dans la conduite des François. L'hyver précédent le P. Dreuillettes avoit parcouru toutes les Contrées , qui sont au Septentrion des Trois Rivieres ; il rencontra des Chrétiens , & des Chrétiens parfaitement bien instruits , où il ne s'attendoit pas de trouver des Hommes : il augmenta leur nombre , il leur administra les Sacremens ; il leur promit de les visiter le plus souvent , qu'il lui seroit possible , & il les laissa dans des dispositions , dont il crut pouvoir tout espérer.

M. de Lauson Gouverneur Général de la Nouvelle France.

Enfin l'année 1650. si funeste à la Nouvelle France par la destruction de presque toute la Nation Huronne , & par tous les malheurs , qui en furent les suites , finit par le changement de Gouverneur Général. M. de Lauson , un des principaux Membres de la Compagnie du Canada , fut nommé pour

(a) M. Duplessis Bochart.

ceder à M. d'Ailleboût, dont les trois ans étoient expirés; mais il n'arriva à Quebec que l'année suivante. M. d'Ailleboût laissa sans regret une Place, où il ne pouvoit être, que le témoin de la désolation de la Colonie, dont on ne le mettoit point en état de soutenir la Dignité. Le nouveau Gouverneur avoit toujours eu plus de part que personne aux affaires de la Compagnie. C'étoit lui principalement, qui avoit ménagé en Angleterre la restitution de Quebec; sa piété, sa droiture, ses bonnes intentions étoient connues, & il avoit toujours paru s'intéresser beaucoup à ce qui regardoit le Canada.

Mais il le trouva dans une situation bien plus déplorable encore, que ne l'avoit représenté le P. Lallemand, & la Colonie décroissoit de jour en jour. Les Iroquois devenus plus hardis depuis leurs dernières victoires, commençoient à ne plus regarder nos Forts & nos Retranchemens comme des barrières capables de les arrêter; ils se repañoient en grandes Troupes dans toutes les Habitations Françaises; & l'on n'étoit plus nulle part en sûreté contre leurs insultes. Un événement funeste venoit encore d'accroître leur insolence. Un de leur Parti s'étant approché des Trois Rivieres, M. Duplessys-Bouchart, qui en étoit Gouverneur, voulut marcher contre eux en personne. On eut beau lui représenter qu'il s'exposoit inutilement, que toute sa valeur ne pouvoit rien contre un Ennemi, qui met sa principale force dans la surprise, & à qui son agilité naturelle, & la proximité des Forêts offrent toujours une retraite sûre; & qu'enfin il n'y avoit rien à

Le Gouverneur des Trois Rivieres est tué par les Iroquois.

1650-51.

gagner à se battre contre des Gens , qui n'avoient rien à perdre. Il n'écoula rien ; mais il porta la peine de son obstination : il fut tué , & outre que sa mort priva la Colonie d'un bon Officier , & d'un honnête Homme , elle donna un nouveau relief aux armes des Iroquois.

Ravages de
ceux ci dans
le Nord.

La guerre , qu'ils continuoient de faire avec acharnement contre les foibles restes de la Nation Huronne , & contre les Peuples , qui leur avoient donné retraite , augmentoit de jour en jour la terreur de leur nom , & leurs forces croissoient par le nombre des Captifs , qu'ils emmenoit de toutes parts , & dont ils se servoient pour remplacer ceux des leurs , qu'ils perdoient. Enfin Sylleri n'étant plus en sûreté avec des Palissades , on avoit été obligé de l'enfermer de murailles , & d'y placer du Canon. Les plus affreux déserts & les plus impénétrables Cantons du Nord n'étoient plus des retraites sûres contre la rage de ces Barbares , & contre la soif hydropique , qu'ils avoient du sang humain.

1652.

Le P. Jacques BUREUX avoit employé tout le printems de cette année 1651. à parcourir ces vastes Contrées ; il avoit trouvé tous les Attikamegues Chrétiens , ou Catechumènes , quoique jamais aucun Prêtre n'eût demeuré parmi eux , & leur innocence le charma. Ils avoient dressé une Chapelle , où ils s'assembloient régulièrement pour faire leurs Prieres en commun , & après que le Missionnaire eut fait à l'empressement , qu'ils avoient d'entendre la parole de Dieu , & de participer aux Sacremens de l'Eglise , ils le conduisirent chez une Nation plus éloignée , où ce Religieux fut

Heureux pour faire goûter notre sainte Loi à un petit nombre d'Elus.

Il se promettoit bien d'achever l'année suivante ce qu'il n'avoit encore pu qu'ébaucher ; mais à peine étoit-il de retour dans la Colonie , que les Iroquois firent une irruption dans ces lieux écartés , les remplirent de sang & de carnage, & n'y laisserent pas un seul Village, dont ils n'eussent égorgé ou dissipé les Habitans. La nouvelle en ayant été portée à M. de Lauzon , lui fit comprendre la nécessité d'opposer une digue à ce torrent ; mais il n'avoit amené aucun renfort de France , & il s'en falloit bien qu'il eût trouvé dans la Colonie des forces capables d'y rétablir la sûreté & la tranquillité.

Le seul endroit de la Nouvelle France, où les Iroquois n'avoient encore osé, & n'osèrent jamais porter leurs armes victorieuses, étoit le Pays occupé par les Nations Abénaquises. Nous avons vû que le P. Dreuillettes y avoit jeté les fondemens d'une Chrétienté, qui donnoit de grandes esperances : je n'ai pu savoir les raisons, qu'il eut d'interrompre ses travaux Apostoliques parmi ces Peuples, pour aller exercer son zèle jusqu'aux extrémités du Nord. Ce qui est certain, c'est qu'aucun Missionnaire ne travailloit alors avec plus de fruit dans le Canada, parce que le Ciel l'avoit rendu puissant en œuvres, aussi-bien qu'en paroles.

Les Sauvages, qui l'accompagnoient dans ses courses, ne parloient que des merveilles opérées par son moyen, ce qui joint aux vertus éminentes, qu'ils lui voyoient pratiquer, lui rendoit facile tout ce qu'il entreprenoit pour la gloire de Dieu. Les François avoient

Progrès de la Foy parmi les Nations Abénaquises.

la même opinion de sa sainteté & de son pouvoir auprès du Seigneur. J'ai connu aux Trois Rivieres une Dame (*a*), qui pendant son enfance étant tombée dans une langueur, que les Medecins avoient jugée incurable, fut guérie au moment, que le Serviteur de Dieu fit sur son front le Signe de la Croix; & c'est de la Mere même (*b*) de cette Dame, & qui la tenoit entre ses bras, lorsqu'elle fut guérie, que je tiens ce fait.

Il paroît néanmoins que le P. Dreuillettes n'avoit jamais perdu tout-à-fait de vûe ses chers Abénaquis, parmi lesquels son crédit devint si grand, que les Anglois, qui avoient intérêt à ménager ces Sauvages, leurs Voisins, crurent devoir cultiver avec soin son amitié, & eurent toujours de grands égards pour lui. Il y répondit de sa part d'une manière, qui les satisfisoit beaucoup, & il profita si bien de cette bonne intelligence pour avancer l'œuvre de Dieu, qu'il se vit en très-peu de tems à la tête d'une Eglise nombreuse & florissante. La Nouvelle Angleterre eut tout lieu dans la suite, & lorsque tous les Abénaquis se furent attachés aux François par le lien de la Religion, de se repentir de s'en être mal-à-propos fait des Ennemis irréconciliables.

Le P. Buteux Vers ce même tems quelques Familles d'At-
va dans le tikamegues inviterent le P. Buteux à les ac-

(*a*) Madame de Courboyer, Femme d'un Capitaine des Troupes de la Marine.

(*b*) Madame de Lincot, Femme d'un Major

des Trois Rivieres, lequel étoit Fils de M. Godefroy, qui avoit été Ambassadeur à Baston avec le Pere Dreuillettes.

compagner dans leur Pays, pour y rassembler les tristes débris de leur Nation. Il y consentit d'autant plus volontiers, que plusieurs autres Sauvages, qui ne connoissoient point encore JESUS-CHRIST, devoient se trouver au rendez-vous, que leur avoient donné les Premiers. Le jour du départ fut fixé au quatrième d'Avril 1652. & la veille le Missionnaire écrivit à son Supérieur un Billet, conçu en ces termes ; « On me fait enfin esperer, ce mon Reverend Pere, que nous allons partir. ce Dieu veuille qu'on ne change pas encore de ce resolution, & que le Ciel soit le terme de notre voyage. Notre Convoi est composé de soixante Personnes, Hommes, Femmes, & Enfants : tous sont d'une langueur extrême : quant aux provisions, elles sont entre les mains de celui, qui nourit les Oiseaux du Ciel. Je pars chargé de mes péchés & de mes miseres, & j'ai grand besoin qu'on prie pour moi. Le cœur me dit que le tems de mon bonheur approche : *dominus est, quod bonum est in oculis suis* »

Il falloit être en effet bien resolu à tout, Il est tué par le Religieux eut souffert pendant un mois tout ce que la disette de vivres, & les chemins les plus affreux peuvent avoir de plus pénible, on jugea qu'il étoit bon de se partager, tant pour subsister plus aisément, que pour être plus en état d'éviter les Partis Ennemis ; mais avant que de se séparer, tous voulurent se confesser, & recevoir le Sacrement de l'Aurél. Le P. Buteux ne garda avec lui qu'un jeune François & un Huron, & comme les Rivieres

(a) 1. Reg. 3. 18.

commençoient à être navigables, ils fabriquerent un petit Canot, & s'y embarquerent.

Le lendemain ils furent obligés de faire plusieurs portages, & ils étoient occupés au troisième, lorsque le Huron, qui marchoit un peu devant les autres, se sentit tout-à-coup saisi au corps par derrière. Le Missionnaire & le François furent en même tems portés par terre d'une décharge de fusils. Le premier reçut deux balles dans la poitrine, & une troisième lui cassa le bras droit. Il n'eut que le tems de dire deux mots à son Compagnon, qui n'étoit pas moins blessé, pour l'exhorter à bien mourir, & d'offrir lui-même à Dieu le sacrifice de sa vie; les Iroquois les acheverent sur le champ l'un & l'autre, les dépouillerent, & jetterent leurs corps dans la Riviere.

Plusieurs Missionnaires repassent en Europe.

Le Huron fut destiné au feu, mais il eut l'adresse de s'évader; il arriva le huitième de Juin aux Trois Rivieres, d'où l'on détacha une troupe de jeune Sauvages pour aller chercher le corps du P. Buteux, mais ils ne purent le trouver. Ainsi il ne se passoit presque point d'année, que quelque Missionnaire n'arrosât la Nouvelle France de son sang. A la vérité la destruction des Bourgades Huronnes en avoit laissé plusieurs sans occupation, mais ils étoient presque tous hors de combat, & nul n'étoit plus en âge de pouvoir apprendre une nouvelle langue: ainsi ils furent obligés de repasser en Europe. Le P. Bressani fut de ce nombre, & il a depuis prêché dans les plus grandes Villes d'Italie avec un applaudissement, que lui attiroit bien moins son éloquence véritablement pathétique, que sa qualité de Confesseur de JESUS-CHRIST, & les glorieuses

marques, qu'il en portoit sur son corps. Il fit aussi par tout d'autant plus de fruit, qu'il avoit plus de droit de proposer la Morale Chrétienne dans toute sa pureté, & de dire avec l'Apôtre (a) : *Ego enim stigmata Domini Jesu in corpore meo porto.*

1652.

L'Isle de Montreal ne souffroit pas moins des incursions des Iroquois, que les autres Quartiers de la Nouvelle France ; & M. de Maisonneuve fut obligé d'aller à Paris pour chercher les secours, qu'il ne pouvoit obtenir par ses Lettres. Il en revint en 1653. avec un renfort de cent Hommes ; mais la plus heureuse acquisition, qu'il fit dans ce voyage, fut celle d'une vertueuse Fille, nommée Marguerite BOURGEOIS, native de Lan-
 Colonie de Montreal.

1653.

res, qu'il amena à Montreal, pour y avoir soin de sa Maison, & qui a depuis rendu son nom cher & respectable à toute la Colonie par ses éminentes vertus, & par l'institution des Filles de la *Congregation* ; Institut, dont l'utilité augmente tous les jours avec le nombre de celles, qui l'ont embrassé. J'en ai parlé plus amplement dans mon Journal.

Peu de tems après le retour de M. de Maisonneuve, il arriva dans son Isle une chose, qui fut regardée de toute la Colonie comme un effet de la protection visible de la Mere de Dieu, à qui elle étoit particulièrement consacrée, & où l'on vivoit véritablement de manière à mériter ses faveurs. Vint-six Hommes se trouverent surpris & envelopés par deux-cent Iroquois, qui firent sur eux plusieurs décharges, sans en blesser aucun, au lieu qu'aucun coup de ceux-ci ne porta à faux.

(a) Galat. 6. 17.

1763.

L'étonnement des Barbares fut extrême ; ils ne jugerent pas à propos de donner aux François le tems de recharger , & ils s'enfuirent à toutes jambes.

Nouvelles
négociations
de paix.

Le Gouverneur prenoit ses mesures pour se garantir de pareilles surprises, lorsque soixante Onnontagués parurent à la vûe de son Fort : quelques-uns se détachèrent ensuite, & s'approchant avec beaucoup de confiance, firent signe qu'ils vouloient parler. Leur petit nombre fit qu'on n'eut aucune peine à les introduire dans la Place, & ils déclarerent que leur Canton étoit disposé à la paix, si on vouloit bien traiter avec eux. Ils accompagnerent cette proposition de présens, & M. de Maisonneuve, en les acceptant, leur fit observer combien la Nation Françoisé étoit éloignée de cette perfidie, qui leur avoit si souvent fait abuser de la confiance, qu'on avoit prise en leur parole : qu'il auroit pu en cette rencontre user de représailles, & les traiter en Espions, toute leur conduite passée lui en donnant le droit ; mais que les Chrétiens se conduisoient par d'autres principes.

Ils convinrent de tout, & assurèrent que dans peu on auroit des preuves certaines de leur sincérité. Ils partirent aussi-tôt pour aller communiquer à leurs Anciens les propositions du Gouverneur, & ayant pris leur chemin par Onneyouth, ils engagerent les Chefs de ce Canton à se joindre à eux. Celui de Goyogouin fit la même chose, & envoya même en son nom des Députés à Montreal, avec un Collier, pour avertir le Gouverneur que cinq-cent Agniers étoient en campagne, & en vouloient aux Trois Rivieres. M. de Lauson,

qui M. de Maisonneuve fit part de ces nouvelles, arma en diligence tout ce qu'il put assembler de Hurons. Ceux-ci ayant joint une nombreuse Troupe d'Agniers assez avantageusement postés, l'attaquerent avec tant de résolution, qu'ils en tuèrent un grand nombre, firent Prisonnier le Chef, & plusieurs des Principaux, & mirent le reste en fuite.

Un autre Parti de ces Barbares fut plus heureux. Il s'étoit avancé jusqu'aux Portes de Québec. Prise du Pere Poncet.

Il étoit pendant tout l'Été il donna de fréquentes allarmes, fit par tout de grands déordres, massacra plusieurs François, & fit quelques Prisonniers, parmi lesquels fut le P. PONCET (*). Ce Missionnaire étoit fort aimé dans la Colonie, on n'eut pas plutôt appris dans la Capitale qu'il étoit entre les mains des Iroquois, que quarante François, & quantité de Sauvages se mirent aux trousses des Agniers, résolus de ne point revenir qu'ils ne l'eussent délivré; mais on les retint aux Trois Rivieres pour renforcer la Garnison de ce Poste, que les ennemis tenoient bloqué de toutes parts.

Avant que d'y arriver, ils avoient aperçu deux têtes dessinées sur le tronc d'un arbre, & sous bas le nom du P. Poncet & celui d'un François, qui avoit été pris avec ce Religieux. On trouva aussi à terre un petit Livre, où le Pere avoit écrit ces mots : « Six Hurons naturalisés Iroquois, & quatre Agniers nous ont enlevés, & ne nous ont encore fait aucun mal ». Il n'auroit pû en dire autant peu de jours après; car il ne fut pas plus épargné que les P. Jogues & Bressani ne l'avoient été en pareilles rencontres, soit pendant le voyage,

(*) Ce Pere étoit Oncle de Feu M. l'Evêque d'Ulez.

soit à son arrivée dans le Canton d'Agnier.

Un jour, qu'on étoit assemblé pour délibérer de son sort, & de celui de son Compagnon, une Femme présenta une Branche (a) de Porcelaine, pour avoir la permission de lui faire couper un doigt, & l'ayant obtenuë, un Sauvage s'approcha du Pere, & lui prit la main droite. Tandis qu'il en consideroit les doigts les uns après les autres, le Missionnaire, qui avoit un pressentiment qu'on ne le feroit pas mourir, demanda à Dieu, qu'on lui mutilât plutôt la main gauche, que la main droite, & dans le moment le Sauvage laissant la main, qu'il tenoit, prit l'autre, & en fit couper le doigt index par un Enfant. Pendant l'opération le Serviteur de Dieu chanta le *Vexilla*, & quand elle fut finie, on lui mit au cou la Branche de Porcelaine, & son doigt fut donné à la Femme, qui l'avoit demandé.

Le jour suivant on le conduisit de Village en Village, & partout il eut beaucoup à souffrir, surtout de la part des Enfans, auxquels il fut abandonné, & qui le traiterent avec une pétulance plus que barbare. Il se tint enfin un Conseil, dont le résultat fut que le jeune François seroit brûlé, & le Missionnaire livré à la discrétion d'une vieille Matronne, dont le Frere avoit été pris ou tué. Le premier fut exécuté sur le champ, & la Maîtresse du second lui donna la vie. Trois jours après un Iroquois arriva des Trois Rivieres, & dit qu'on étoit sur le point de conclurre la paix; qu'Onon-thio-demandoit pour préliminaire la liberté du P. Poncet, qu'on avoit été obligé de lui don-

(a) On appelle bran- | fil, où sont passés plusieurs
che de Porcelaine un long | grains de Porcelaine.

ner des ôtages, dont la vie dépendoit de celle du Missionnaire, & qu'il étoit parti en diligence pour en donner avis.

Il est délivré.

Cette nouvelle changea en un moment l'état du Prisonnier; on commença par le mener à Orange pour lui faire faire un habit; car le sien avoit été mis en pièces, selon la coutume. De retour chez les Agniers, il fut conduit comme en triomphe dans plusieurs Bourgades, & par tout il fut regalé avec des démonstrations de la plus sincère amitié. Enfin le quinzième d'Octobre il partit pour Quebec avec un Député du Canton, lequel étoit chargé de présens pour le Gouverneur Général, & pour le Supérieur des Missions. Après deux jours de marche ils furent joints par un Exprès, qu'on avoit envoyé au Député pour lui dire que les ôtages, qui avoient été mis entre les mains des François, étoient aux fers, qu'on avoit même cassé la tête à quelques-uns, & qu'il prît sur son parti, avant que d'aller plus loin.

Cet avis embarrassâ le Député; mais comme Danger, qu'il estimoit le P. Poncet, il se contenta d'en court en retourner parole qu'il ne lui seroit fait aucun mal, tournant à Quebec. il poursuivit sa route. Cette première allée fut suivie de quelques autres, qui auroient mis le Missionnaire en grand danger, si on n'avoit pas eu à faire à un Homme prévenu en sa faveur. Ceux qui ont pratiqué les Sauvages, ne s'étonnent point de ces incursions; car rien n'est plus ordinaire parmi ces Barbares, que de faire courir de pareils bruits, qui n'ont aucun fondement. Quelquefois ils sont causés par la seule demangeaison de publier des choses nouvelles, & à quoi on ne s'attend point, ou par l'envie de faire parler;

1653.

& de mettre les Gens dans l'embaras.

Le plus souvent c'est pour faire échoïer une affaire, qu'on n'approuve pas, & il y a bien de l'apparence que, dans l'occasion présente, l'Auteur de ce bruit ne cherchoit qu'à broüiller les cartes. Le fait est qu'on avoit emprisonné à Quebec un Algonquin, pour s'être enyvré, & qu'on n'avoit touché à aucun des ôtages Iroquois. Le P. Poncet heureusement délivré de ces périls par la confiance, que son Conducteur avoit en lui, pensa périr au Port. Il fit naufrage en descendant le Sault Saint Louis, & fut en grand danger de se noyer: il arriva enfin le cinquième de Novembre à Quebec, où il fut reçu comme en triomphe, & où, tant qu'avoit duré sa captivité, on n'avoit pas manqué un seul jour de faire des Prieres publiques pour sa délivrance.

La paix est
conclüe.

La paix étoit déjà conclüe, & quelque expérience, qu'on eût de la légereté & de la perfidie des Iroquois, on vouloit bien se flatter qu'elle seroit durable. Les cinq Cantons s'y étoient portés sans concert, & les Agniers en avoient fait les avances dans le tems, qu'ils paroissoient le plus animés contre nous, & qu'ils n'avoient rien à craindre de notre part. Cela fit juger qu'elle étoit l'ouvrage de celui, qui peur seul la donner au Monde; mais il ne vouloit apparemment que suspendre pour un tems assez court la fureur. des Ennemis de son Nom, qui n'avoient pas exécuté tous les Arrêts de sa Justice, & donner moyen de respirer à un Colonie, où il avoit encore un très-grand nombre de véritables Adorateurs.

Le P. le Moyne fut envoyé à Onnotagué pour y ratifier le Traité au nom

du
be-
le.
svc
eu
ma
for
gao
les
on
succ
de
nde
mili
elat
vité
aux
rive
non
ait
me
lusi
grass
ns,
qu p
ni fi
hof.
son
Il
ragué
voien
de M
voir e
d'Agn
tous le

du Gouverneur Général, & tout s'y passa avec beaucoup de satisfaction de part & d'autre. Le Missionnaire dit aux Sauvages qu'il vouloit avoir sa Cabanne dans leur Canton, & non-seulement son offre fut acceptée; mais on lui marqua un emplacement, dont il prit possession. Il fut ensuite regalé dans plusieurs Bourgades, chargé de présens de la part de tous les Chefs, & reconduit à Quebec, comme on s'y étoit engagé.

Mais la joye, que lui causa un si heureux succès de sa négociation, ne fut rien auprès de celle, qu'il ressentit à la vûe d'une multitude de Hurons Captifs, qui formoient au milieu des Infidèles une Eglise assez semblable à celle des Hebreux pendant la captivité de Babylone. Leur Foy avoit été mise aux plus rudes épreuves, & n'en étoit que plus vive. L'exemple de leur vertu, & les exhortations pathétiques de quelques-uns avoient fait concevoir aux Iroquois une grande estime pour la Religion, qu'ils professoient, plusieurs mêmes paroissoient disposés à l'embrasser; le P. le Moyne en baptisa quelques-uns, & l'extrême envie, qu'il avoit de voir au plutôt une Eglise Iroquoise bien établie, lui fit garder à son retour le silence sur une chose, qui lui arriva dans sa route, & que son a sçu dans la suite des Iroquois mêmes.

Il étoit dans un Canot avec deux Onnonnagués; des Hurons & des Algonquins le suivoient dans d'autres. Comme ils approchoient de Montreal, ils furent assez surpris de se voir environnés de plusieurs Canots, remplis d'Agniers, qui firent sur eux une décharge de tous leurs fusils. Les Hurons & les Algonquins

1653.

tagué pour y ratifier le Traité.

1654.

Ferveur des Hurons Captifs parmi les Iroquois.

Aventure du P. le Moyne par la perfidie des Agniers.

furent tous tués, un des deux Onnontagués le fut aussi, & le P. le Moyne pris & lié, comme Prisonnier de guerre. On déclara ensuite à l'Onnontagué, qui restoit, qu'il pouvoit retourner chez lui; mais il protesta qu'il ne pouvoit abandonner le Missionnaire, qui lui avoit été confié par les Anciens de son Canton, & il menaça les Agniers de toute la colere des Iroquois Supérieurs.

Ceux-ci se moquerent d'abord de cette menace, mais quand ils virent que l'Onnontagué tenoit bon, ils changerent de langage, délièrent le Prisonnier, & le remirent entre les mains de son fidèle Conducteur, qui le mena à Montreal. La Mere de l'Incarnation dans ses Lettres, qui sont si estimées & si bien écrites, & qui renferment d'excellens Mémoires de ce tems-là, rapporte ce fait un peu différemment: elle ajoute que l'action des Agniers fut désavouée par leur Canton, qui la rejetta sur un Hollandois, né d'une Agniere, lequel avoit été élevé dans la Cabanne de sa Mere, vivoit avec les Sauvages, & n'est connu dans nos Relations, que sous le nom de *Bâtard Flamand*. Quoiqu'il en soit, cet accident, qu'on apprit assez tard, ne changea rien à ce qui avoit été réglé par le Traité de paix conclu entre les deux Nations. Ce ne fut pas même la seule insulte, qu'on reçut de la part des Iroquois, & sur quoi on jugea à propos de fermer les yeux.

Piété des Hurons dans l'Isle d'Orléans.

Les Hurons étoient alors au nombre de six-cent dans l'Isle d'Orléans, où ils commençoient à s'entretenir du travail de leurs mains. Comme c'étoit la fleur des Chrétiens de cette Nation, qu'ils n'avoient point abandonné le

Se
m
so
pa
te
le
à
tif
de
ct
rir
ve
ar
tes
ret
ses
re
il
Af
fer
tet
pa
ét

fo
de
ses
pa
né
aut
me
qu
esp
l'Es
rier
s'ap
de

Seigneur dans les maux, dont il avoit permis qu'ils fussent affligés, & qu'ils avoient soutenu le scandale de la Croix avec une patience & une résignation admirable, surtout dans des Néophytes, on peut juger de leur ferveur dans un tems, où tout les portoit à la reconnoissance envers celui, qui mortifie, & qui vivifie, & toujours pour le bien de ses Elus. Ils ne manquoient d'ailleurs d'aucun des secours, qui pouvoient servir à nourrir leur piété. On avoit formé des plus fervens deux Congregations, une pour les Hommes, & l'autre pour les Femmes, & ces saintes Associations, quoiqu'en ait écrit un Auteur, qui avoit tout lieu de se défier de ses Mémoires, & que sa Profession devoit rendre plus réservé à parler de choses, dont il ne pouvoit être instruit par lui-même; ces Associations, dis-je, produisoient parmi ces fervens Sauvages les mêmes fruits de sainteté, qu'on admiroit alors dans toutes les parties du Monde Chrétien, où elles étoient établies.

Le désir d'imiter la Reine des Vierges faisoit embrasser le Celibat à un grand nombre de Filles, & la conduite édifiante de ces Epouses de JESUS-CHRIST rendoit respectable parmi les Sauvages un Etat, qui peu d'années auparavant y avoit été méprisé. Les autres Missions sédentaires ne donnoient pas moins d'édification aux François, & la tranquillité, que la paix avoit ramenée, faisoit esperer que toutes les Nations du Nord & de l'Est embrasseroient bientôt le Christianisme, rien, ce semble, ne les empêchant plus de s'approcher de nous, ni nos Missionnaires de les aller visiter.

1654.
Les Agniers
cherchent à
rompre la
paix.

Cependant les Agniers remuoient sous main, & cherchoient une occasion pour troubler le repos, dont nous jouissions, aussi-bien que nos Alliés. L'intérêt, motif assez peu connu jusques-là parmi ces Peuples, mais que le commerce & l'exemple des Européens leur avoit inspiré, étoit le principal sujet de leur mécontentement, & leur jalousie contre les autres Cantons avoit jetté de grandes semences de broüilleries entr'eux. Tout le tems, qu'avoit duré la Guerre, cette Nation n'avoit trafiqué qu'avec les Hollandois, ce qui déplaisoit fort aux Cantons Supérieurs, parce que le chemin, qu'ils étoient obligés de faire pour aller à Orange, étoit fort long, & parce qu'il leur falloit passer par les Terres des Agniers, qui par-là les tenoient dans une espèce de dépendance; outre que ceux-ci, apuyés du voisinage des Hollandois, étoient en état de donner la Loi à tout le Pays.

Ils recom-
mencent les
hostilités, &
assassinent un
Frere Jesuite.

Tous ces avantages cessoient par la paix, qui ouvroit le commerce entre les François & les Cantons Supérieurs. Ainsi il ne faut pas s'étonner si les uns s'étoient portés avec tant de zèle à conclurre le Traité, & si les autres y avoient témoigné tant de repugnance, & se repentirent sitôt d'y avoir donné les mains. D'ailleurs ceux-ci n'avoient jamais voulu y comprendre nos Alliés, & ne cessèrent point en effet, ou ne discontinuerent que fort peu de tems, à faire des courtes sur eux. Ils se laisserent même bientôt de garder les mesures, dont ils étoient convenus avec nous, & qui consistoient à ne point paroître en armes dans la Colonie, & à ne point inquiéter nos Missionnaires dans leurs fonctions. Un Frere Je-

uite, nommé Jean LIEGEOIS, fut trouvé aux environs de Sylleri percé de deux coups de mousquet, la tête séparée du corps, & la chevelure levée.

1654.

On vit bien alors qu'il n'y avoit plus rien à ménager avec un Ennemi, qui ne pouvoit le contenir, & on crut qu'il falloit se hâter de le reduire, tandis qu'on pouvoit esperer qu'il ne seroit point soutenu des autres Canons. On mit en effet tant de Partis en campagne, qu'enfin on vint à bout de se faire craindre de ces Barbares, & rien n'y contribua peut-être davantage que l'action d'une Algonquine de Sylleri. Elle étoit à la campagne avec son mari & ses Enfans : cinq Agniers parurent tout à coup, se jetterent sur le Mari, qui ne se défioit de rien, & le lierent : les Enfans étoient trop petits pour pouvoir s'échaper, & par la même raison on négligea de lier la Femme. Cette confiance coûta cher aux Iroquois. Dans le tems, qu'ils y pensoient le moins, la courageuse Chrétienne saisit une hache, en cassa la tête au Chef de la bande, puis à un autre, qui étoit accouru pour le secourir ; les trois, qui restoient, étonnés d'une si grande hardiesse, prirent aussitôt la fuite, laissant notre Héroïne avec son Mari, dont elle coupa les liens, & ses Enfans, qu'elle ramena triomphamment dans son Village.

Belle action
d'une Algon-
quine.

Ces mauvais succès rebuterent les Agniers ; ils demanderent de nouveau la paix sans aucune restriction ; & comme ils faisoient de grandes instances pour avoir un Missionnaire, & que le P. le Moyne en faisoit de plus grandes encore, pour obtenir la per-

Les Agniers
renouvellent
la paix ; on
leur donne un
Missionnaire.

1654.

mission d'aller chez eux, on leur accorda ce qu'ils fouhaittoient. Le Missionnaire fut bien reçu, & il ne lui en fallut pas davantage pour se persuader qu'à ce coup les Agniers vouloient bien vivre avec tout le monde. Il n'en fut pas même défabulé, après qu'un de ces Barbares contrefaisant le Possédé, ou le Phrénétique, se fut mis pendant une nuit à courir dans toutes les Cabannes, un casse-tête à la main, en criant qu'il vouloit tuer ONDESSON: c'étoit le nom Iroquois, qu'avoit pris le Missionnaire, & que le P. Jogues avoit porté avant lui.

Il y a bien de l'apparence que ce Furieux eût exécuté son dessein, s'il eût trouvé les esprits tant soit peu disposés à l'approuver; mais personne ne remua. Quant au P. le Moyne, ni un trait si capable de faire connoître qu'il n'étoit pas encore tems de se fier aux Agniers, ni plusieurs autres choses, qui arriverent coup sur coup, ne purent le détromper: persuadé qu'à force de cultiver ce Peuple féroce, on viendroit à bout de l'appriivoiser, il ne se donnoit pas assez la peine d'étudier son caractère, étude bien nécessaire à quiconque forme un projet aussi difficile, qu'est celui de détruire tous les préjugés de l'esprit & toutes les passions du cœur.

Voyage de deux autres Missionnaires à Ounontagué. Les Ounontagués paroissent agir avec plus de franchise, & on leur envoya les PP. CHAMONOT & DABLON. Le premier étoit Italien d'origine, & le plus ancien Missionnaire, qui fut alors dans la Nouvelle France, où il travailla jusqu'à une extrême vieillesse avec un zèle infatigable, & où sa mémoire est encore en bénédiction. Le P. Dablon ne faisoit

1655.

Il étoit de la

ne d'arriver de France, & il ne tarda pas à se faire une grande reputation de sagesse & de vertu. Ces deux Ouvriers partirent de Quebec le dix-neuvième de Septembre 1655. avec les Députés d'Onnontagué, qui étoient venu les inviter, accompagnés d'un grand nombre de Sauvages de la même Nation, & ils n'attendirent point qu'ils fussent arrivés au terme de leur Apostolat, pour en exercer les fonctions.

Le premier Député avoit avec lui sa Femme, qui étoit extrêmement charmée de tout ce qu'elle avoit vû parmi les Chrétiens, surtout dans les deux Communautés de Filles. Elle ne cessoit point de faire au Pere Chaumonot des questions sur nos Cérémonies, & sur nos Mystères. Sept ou huit Iroquois se joignirent à elle pour être instruits; ils furent touchés des discours du Missionnaire, & à leur arrivée dans leurs Pays, ils se trouverent en état de recevoir le Baptême, qui leur fut administré avec beaucoup d'appareil. Ce que les exemples de piété des François avoient produit dans le cœur de l'Iroquoise, dont je viens de parler, la ferveur & le zele des Hurons Captifs, le faisoient dans les différentes Bourgades, où on les avoit dispersés, & les Peres y trouverent par tout une véritable estime du Christianisme, & des cœurs disposés à l'embrasser.

Ils étoient arrivés dans ce Canton le cinquième de Novembre, & ils eurent tout lieu de bien augurer pour la suite par la réception qu'on leur fit dans la principale Bourgade. Ils étoient chargés de présens de la part de M. de Lauson; ils furent acceptés avec respect, &

Ils s'y établissent.

1655.

on y répondit par d'autres présens. On leur assigna ensuite un terrain pour leur habitation, & dès qu'ils s'y furent logés, ils firent connoître aux Anciens qu'ils souhaitoient de déclarer en plein Conseil, & s'il étoit possible, dans une Assemblée Générale du Canton, les intentions de ceux, qui les avoient envoyés. Cette proposition fut bien reçue, & l'Assemblée fut des plus nombreuses.

Le P. Chaumonot y parla de la Religion Chrétienne d'une manière, qui ravit en admiration tous les Assistans. Il insista beaucoup sur le changement merveilleux, qu'opere le Christianisme dans les cœurs de ceux, qui l'embrassent sincèrement, & cette partie de son discours fit d'autant plus d'impression, qu'il ne disoit rien, dont on n'eût devant les yeux des exemples sensibles. Dès qu'il eut fini, un Orateur le remercia au nom de tous du zèle, qu'il témoignoit pour leur procurer une félicité éternelle, & lui dit qu'au prix des François les autres Européens ne sçavoient point parler.

Premiers
fruits de leurs
travaux.

On commença aussi-tôt à bâtir une Chapelle; & tant de Gens y mirent la main, qu'elle fut achevée en un jour, & que ce jour-là même on y baptisa un Catéchumène. Dès lors les Missionnaires firent toutes leurs fonctions avec la même liberté, que s'ils eussent été au milieu de la Colonie, & ils rencontrèrent bien des cœurs, dont l'Esprit Saint avoit déjà pris possession. Une jeune Fille, qui n'étoit pas encore baptisée, refusa les deux meilleurs partis de sa Bourgade, par la seule raison, que les Prétendans étoient idolâtres; peu de jours après un Chef de guerre l'ayant inutile-

I
ber
sic
re
n.
ne
ev
u'e
k il
idé
en
heli
ber
on
U
été
ou
voi
oul
E p
tar
ex
nfa
yer
ext
anne
e tr
he f
me c
ent
le te
ecur
parfa
Cet
autres
Relig
& de

ment sollicitée au mal, voulut employer la violence pour la réduire, la genereuse Professeuse eut la force de se tirer de ses mains, & de se mettre en sûreté contre ses poursuites. Après une telle épreuve le P: Chaumonot ne crut pas devoir différer à lui administrer le Baptême, quoiqu'elle sollicitoit avec de grandes instances, & il eut la consolation d'entendre dire aux Indéèles mêmes qu'elle méritoit d'être Chrétienne. Témoignage décisif en faveur d'une Religion, dont le libertinage & l'endurcissement du cœur ne peuvent s'empêcher de reconnoître la sainteté.

Une femme fort accréditée dans ce Canton étoit rangée des premières parmi ceux, qui vouloient être baptisés, & toute sa Famille devoit suivre son exemple. Quelques Idolâtres voulurent lui persuader qu'elle s'en repentiroit, peu de tems après elle tomba dans une fort grande langueur. Elle avoit un petit-Fils de dix à douze ans, qu'elle aimoit beaucoup: cet enfant fut attaqué du même mal, que son ayeule, & fut bientôt réduit à une maigreur extrême, qu'il faisoit horreur à voir. Les ennemis du Christianisme ne manquèrent pas de se triompher de ces accidens, mais leur triomphe fut bien court: Dieu inspira aux Malades une constance & une résignation, qui devinrent le sujet des entretiens & de l'admiration de toute la Bourgade, & au moment, qu'ils reçurent le Baptême, ils recouvrèrent une santé parfaite.

Cette merveille, qui fut suivie de plusieurs autres, n'empêcha pourtant point les deux Religieux d'essuyer bien des contradictions, & de courir bien des risques, principalement

1655.

de la part de quelques Hurons, qui s'étant endurcis le cœur, tandis qu'ils étoient dans leur Pays, ne cessoient d'insinuer aux Iroquois, que s'ils laissoient introduire chez eux cette Religion étrangere, elle y feroit avec le tems les mêmes ravages, qu'on avoit vûs par tout, où elle avoit été prêchée; & comme rien ne fait plus d'impression sur l'esprit de ces Peuples, que les songes, ils en imaginoient tous les jours de nouveaux, pour tâcher d'amener les Onnontagués à leur but; mais ils n'y réussirent point, parce qu'on avoit eu soin de prévenir sur cela les Sauvages.

Destruction
de la Nation
des Eriez.

Ce fut à peu près dans ce même tems, que les Iroquois acheverent de détruire la Nation des Eriez, ou du *Chai*. Les commencemens de cette guerre ne leur avoient pas été favorables; mais ils ne se rebuterent point, & ils prirent à la fin tellement le dessus, que sans le grand Lac, qui porte encore aujourd'hui le nom de cette Nation, on ne scauroit pas même qu'elle eût existé. On craignit avec raison que ces nouveaux succès ne fissent reprendre aux Iroquois leur première fierté à l'égard des François, mais les Onnontagués n'en parurent que plus disposés à s'unir étroitement avec eux. Ils firent sur cela des avances, qu'on jugea d'autant plus sinceres, qu'au fond leur intérêt s'accordoit avec leurs démarches. Enfin le P. Dablon, de concert avec eux, fit le voyage de Quebec pour tâcher de refondre M. de Lauson à leur envoyer un bon nombre de François.

Projet d'une
Colonie Fran-
çoise à On-
nontagué.

Il partit le deuxième de Mars de l'année 1656. avec une nombreuse Escorte, & n'arriva à Quebec qu'au commencement d'Avril.

Il n'eut aucune peine à faire entrer M. de Lau-
son dans la vûe des Iroquois, & quoique
il eût dit à ce Général un Huron, qui avoit
long-tems vécu parmi les Onnontagués, pour
le détourner de se fier à ces Sauvages, il ne
pût le fit pas changer de sentiment. Cinquante
Français furent choisis pour aller former l'E-
tablissement proposé, & le Sieur DUPUY S,
Officier de la Garnison, leur fut donné pour
Commandant. Le P. François LE MERCIER,
qui avoit succédé au P. Jérôme Lallemant dans
la Charge de Supérieur Général des Missions,
voulut conduire lui-même ceux de ses Reli-
gieux, qu'il avoit destinés pour établir la pre-
miere Eglise Iroquoise, & qui furent les Peres
REMIN, MESNARD & Dablon, leur départ
fut fixé au septième de May, & quoique la
recolte eût été des plus médiocres, on donna
au Sieur Dupuys abondamment de quoi nour-
rir tout son Monde pendant une année entiere,
de quoi ensemercer les terres, dont il alloit
prendre possession.

La nouvelle de cette Entreprise s'étant ré-
pandue par tout, donna beaucoup à penser
aux Agniers, & reveilla toute leur jalousie
contre les Onnontagués. Il se fit une Assem-
blée générale de tout le Canton pour déliberer
sur cette affaire, qui parut des plus importan-
tes, & on y conclut qu'il falloit mettre tout
en usage pour s'opposer au nouvel Etablis-
sement. En conséquence de cette Délibération
un Parti de quatre-cent Hommes fut levé,
& eut ordre de dissiper, ou de tailler en pièces
la Troupè de M. Dupuis; mais ils la man-
quèrent, & s'en vengerent sur quelques Ca-
nots écartés, qui furent pillés. Quelques-uns

Hostilités
des Agniers.

1656.

de ceux, qui les conduisoient, furent même blessés, après quoi ces Perfides faisant semblant de s'être mépris: » Nous ne sçavions pas, dirent-ils, que vous fussiez des François, nous vous avons pris pour des Hurons ou des Algonquins.

Ils enlevèrent une partie des Hurons de l'Isle d'Orleans.

On ne jugea pas à propos de tirer pour lors raison de cette insulte, dans l'esperance qu'on seroit bientôt en état d'en rendre la vengeance plus sûre & plus éclairante, si les Agniers ne réparoient par eux-mêmes leur faute; mais ils firent bien voir peu de tems après que rien n'étoit plus loin de leur pensée. Ils s'approchèrent de l'Isle d'Orleans, & un matin avant le lever du Soleil ils tomberent sur une Troupe de quatre-vingt-dix Hurons, de tout âge & de tout sexe, qui travailloient dans un champ, en tuèrent d'abord six, lièrent tous les autres, les embarquerent dans leurs Canots, passerent fièrement devant Quebec, firent chanter leurs Prisonniers vis-à-vis du Fort, comme pour défier le Gouverneur Général de les venir tirer d'entre leurs mains, les conduisirent jusques dans leur Village, sans avoir été poursuivis, en brûlerent les Principaux, distribuerent les autres dans les Cantons, & les retinrent dans une dure captivité.

On a fort blâmé M. de Lauzon d'avoir souffert une telle insolence, & il faut avoier que son inaction, tandis qu'on enlevoit, pour ainsi dire, d'entre ses bras des Alliés, dont la conservation interessoit également l'honneur du nom François & celui de la Religion, a fait à sa mémoire une tache, que toute sa vertu n'a pu laver; mais c'est qu'il est des malheurs, que les Hommes ne pardonnent point,

qui dans leur esprit déshonorent autant que la plus grande lâcheté. Les Hurons par une suite de la présomptueuse confiance, dont les Sauvages ne sont point capables de se corriger, s'étoient laissés surprendre : pour les arracher aux Iroquois, il eût fallu armer cinq ou six-cent Hommes, & quand le Gouverneur Général les eût eus sous sa main, le tems nécessaire pour les armer & les embarquer auroit donné à ces Barbares une avance plus que suffisante pour rendre inutiles tous les efforts de ceux, qui les auroient poursuivis.

On a sçu depuis d'un jeune Huron de cette Troupe infortunée, & qui se sauva du Village où il étoit Captif, des particularités bien édifiantes de la piété & de la constance de ces fervens Néophytes, dont plusieurs furent traités avec une inhumanité sans pareille, sur tout d'un de leurs Chefs, dont le supplice dura trois jours, pendant lesquels il ne cessa de louer le Seigneur, quoiqu'il eût reconnu d'abord que c'étoit sa perseverance dans ce saint exercice, qui irritoit les Bourreaux, & faisoit prolonger son Martyre.

Quinze jours après que ce malheur fut arrivé, trente Outaouais débarquerent à Québec sous la conduite de deux François, & chargés de Pellereries ; mais avant que de rapporter les suites, qu'eut ce voyage, il est bon de reprendre les choses de plus haut. Les Iroquois n'eurent pas plutôt chassé les Hurons de leur Pays, qu'ils entreprirent de faire le même traitement à tous leurs Alliés ; les Outaouais étoient de ce nombre, & comme ils ne se virent pas en état de résister aux Vainqueurs d'une des plus braves & des plus puis-

Aventure des
Outaouais
après la destruction des
Hurons.

1656.

santes Nations de ce Continent, ils ne jugerent pas à propos d'attendre qu'on vînt brûler leurs Villages, & les y égorger.

Quelques-uns s'étoient déjà retirés dans la *Baye du Saguinan*, d'autres dans l'*Anse du Tonnerre*, qui font l'une & l'autre dans le Lac Huron, plusieurs dans l'Isle Manitoualin, & dans celle de *Michillimakinac*; mais le gros de la Nation étoit resté sur le bord de la grande Rivière, qui porte leur nom, jusqu'à l'entière destruction des Bourgades Huronnes. Alors ils se joignirent aux Hurons Tionnontatez, avec lesquels ils pénétrèrent bien avant dans les Régions Méridionales. Ils firent d'abord alliance avec les *Sioux*, puis se broüillèrent avec eux, & aguerrirent à leurs dépens ce Peuple, jusques-là peu brave & peu connu en deçà du Micissipi. Ils se séparèrent ensuite en plusieurs bandes, & par tout la misère, où ils étoient réduits, portoit la terreur du nom Iroquois.

Enfin à force d'errer dans ces vastes Contrées, & de se diviser en petites bandes, dont plusieurs n'ont jamais reparu, les uns & les autres se trouverent tellement diminués, qu'on peut dire qu'il n'en reste pas aujourd'hui la vintième partie. C'étoit une de ces Troupes séparées de la Nation Outaouaise, & dans laquelle il y avoit quelques Hurons, que les deux François, dont je viens de parler, avoient amenée des bords du Lac *Michigan* jusqu'à Quebec, où on les accueillit d'autant mieux, que leurs Conducteurs se louoient fort du traitement, qu'ils en avoient reçu. Le commerce des Hurons avoit un peu adouci les mœurs de ce Peuple, un des plus grossiers du

Canada, & lui avoit même donné quelque légère teinture du Christianisme.

Les deux François, qui étoient Gens de bien, avoient baptisé quelques-uns de leurs enfans à l'article de la mort, & ces petits Indiens étoient allé prendre possession du Ciel au nom de leur Nation, à laquelle néanmoins, malgré de si belles esperances, & les soins affidus des Missionnaires, on n'a jamais pu faire goûter les choses de Dieu. Il en est peu dans tout ce Continent, auprès de qui l'on ait plus travaillé pour en faire des Chrétiens, & plus infructueusement; mais on n'avoit alors aucun sujet d'en juger ainsi, & les marchandises, dont ceux, qui venoient d'arriver à Quebec, étoient chargés, firent croire à M. de Lauson qu'il ne devoit pas négliger cette occasion d'étendre le commerce de la Colonie.

Trente jeunes Gens s'offrirent pour accompagner les Outaouais à leur retour, & le P. DE QUIEN, qui gouvernoit la Mission pendant l'absence du P. le Mercier, se laissa persuader de leur donner les PP. DREUILLETES & GARREAU, avec un Frere, nommé LOUIS LE BOESME, qui avoit été élevé par le P. de Brebeuf dans les Missions Huronnes. Ce convoi partit de Quebec un peu avant la mi-Août, & dès le lendemain, comme il approchoit des Trois Rivieres, il reçut avis par un Canot, que lui envoyoit le Gouverneur de cette Ville, qu'un Parti d'Agniers étoit dans le voisinage. Ce Parti avoit déjà découvert les Outaouais, & leur avoit dressé une embuscade: mais ils n'y donnerent point, & ils arriverent heureusement aux Trois Rivieres.

Les François, qui les accompagnoient,

On donne des Missionnaires à quelques-uns d'entre eux.

1656.

firent alors reflexion que ces Sauvages étoient fort mal équipés, & qu'ils ne pourroient jamais éviter d'en venir aux mains avec un Ennemi, dont les forces pouvoient croître à tout moment; sur quoi ils resolurent de ne pas aller plus loin; il n'y en eut que trois, qui ne voulurent point abandonner les Jesuites. Les Outaouais ne se furent pas plutôt embarqués, qu'ils s'apperçurent que les Agniers étoient à leurs trousses, ce qui ne les engagea pourtant pas à voyager avec plus de précaution. Ils avoient acheté des armes à feu, dont l'usage leur étoit nouveau. Ils prenoient plaisir à les essayer, & instruisoient ainsi de leur marche les Iroquois, qui les suivoient, & qui eurent tout le tems & le moyen de choisir un lieu propre pour les surprendre, ou pour les combattre avec avantage.

Ils sont attaqués par les Agniers. Ils le trouverent sur le bord du Lac *des deux Montagnes*, qui est la décharge de la grande Riviere dans le Fleuve S. Laurent, au-dessus de l'Isle de Montréal. Ils s'y retrancherent sur une petite Colline, d'où ils découvroient de fort loin, & ils posterent un grand nombre de Fusilliers dans des broussailles, sur une pointe avancée, que les Outaouais devoient ranger de fort près. Six Canots, où il n'y avoit que des Herons, avec le P. Garreau, étoient à la tête de ce Convoi, & quand ils furent à portée, les Agniers firent sur eux une décharge qui en tua & en blessa un grand nombre. Ils parurent ensuite la hache à la main, & tout ce qui ne périt point dans cette premiere charge, fut fait Prisonnier, aussi-bien que le Missionnaire, qui avoit eu l'épine du dos cassée d'une balle de fusil.

Au premier bruit de cette attaque les Outaouais firent force d'avirons pour secourir ou pour venger leurs Compagnons. Arrivés à la pointe, où les Canots des Hurons étoient restés avec les cadavres de ceux, qui avoient été tués, ils firent leur descente sans opposition, & peu s'en fallut que dans l'ardeur, qui les transportoit, ils ne forçassent toutes les barrières; mais après un assez rude combat, où il y eut bien du sang répandu de part & d'autre, les Assaillans furent obligés de faire retraite. Ils ne s'éloignerent pourtant pas beaucoup, & ils se retrancherent de leur côté, fort résolus, ce semble, de ne point partir de-là, qu'ils n'eussent eu raison des Iroquois; mais la nuit suivante ils decamperent à la sourdine, & le lendemain on ne trouva plus dans leur Retranchement que les deux Jesuites, avec les trois François de leur suite.

Sitôt que le Chef du Parti Ennemi en eut été informé, il alla rendre visite aux deux Religieux. Ce Chef étoit le Bâtard Flamand, dont j'ai déjà parlé; son compliment roula tout entier sur le chagrin, où il étoit, disoit-il, de la blessure du P. Garreau, & il protesta qu'on n'avoit reconnu le Missionnaire, qu'après la première charge, où il avoit été blessé. Rien n'étoit moins sincère que cette excuse; car le Pere n'avoit pas été plutôt entre les mains des Agniers, que, malgré sa blessure, ils l'avoient mis tout nud; que depuis ce tems-là on ne lui avoit donné ni à boire, ni à manger, & qu'on n'avoit pas seulement songé à le panser. Le lendemain, qui étoit le second jour de Septembre, il fut conduit à Montreal

Blessure &
mort du Pere
Garreau.

1656.

par quelques Agniers, qui présenterent d'assez mauvaise grace deux Colliers, l'un pour marquer leur regret d'avoir tiré sur lui, sans le connoître; l'autre pour essuyer les larmes de ses Confreres.

Le P. Claude P I J A R T, qui se rencontra heureusement à Montreal, reçut le Malade, auquel il n'étoit plus tems de faire des remedes, & qui expira le quatrième entre ses bras, en demandant à Dieu la conversion de ses Meurtriers. Le P. Leonard Garreau étoit de Limoges, & la Nouvelle France perdit en lui un excellent Ouvrier. Après sa mort le P. Dreuilletes & son Compagnon reprirent la route de Quebec, d'où le premier retourna bientôt chez les Abénaquis.

Il n'y avoit plus moyen de douter que le Canton d'Agnier ne vît avec beaucoup de chagrin, & ne cherchât tous les moyens de rompre la bonne intelligence, qui regnoit entre les Iroquois Supérieurs & les François. Ceux-ci de leur côté se flattoient que, si les quatre Cantons Supérieurs demeuroient fermes dans leur alliance, tôt ou tard les Agniers seroient contraints de faire comme les autres, ou du moins de demeurer tranquilles, dans la crainte d'être accablés: & l'on esperoit beaucoup de l'Etablissement, qu'on étoit sur le point de faire à Onnontagué. M. Dupuys, après avoir fait quelque séjour aux Trois Rivières & à Montreal, étoit parti de cette Isle le huitième de Juin, & le même jour il tomba sur un Parti d'Agniers, qu'il pilla en represailles des Canots, que ces Sauvages avoient pillés peu de tems auparavant.

Le vintneuf, vers les neuf heures du soir,

On entendit du Camp la voix d'un Homme , qui se plaignoit ; le Commandant fit battre le tambour , & aussitôt on apperçut un Sauvage , qui approcha avec bien de la peine. C'étoit ce jeune Huron , que j'ai dit s'être sauvé après l'expédition de l'Isle d'Orleans. Il avoit la peau du corps à moitié rôtie , & depuis dix-sept jours , qu'il marchoit , il n'avoit point pris d'autre nourriture , que quelques fruits sauvages. Les Onnontagués , qui accompagnoient les François , lui firent un breuvage , qui rétablit en peu de tems son estomach ; on lui donna ensuite des provisions , & on l'envoya à Quebec.

Le reste du voyage fut assez heureux , à cela près qu'on souffrit beaucoup de la disette de vivres , qui n'avoient pas été bien ménagés. On avoit compté à l'ordinaire sur la Pêche & sur la Chasse ; l'une & l'autre manquèrent , & les François , qui n'étoient pas accoutumés à jeûner , comme les Sauvages , seroient morts de faim pour la plupart , si les Anciens d'Onnontagué n'eussent envoyé au devant d'eux des Canots chargés de rafraîchissemens. Ils apprirent par la même voye qu'un grand nombre d'Iroquois de tous les Cantons , & quantité d'autres Sauvages les attendoient sur les bords du Lac de Gannentaha , & M. Dupuy de son côté se prépara pour faire son entrée dans le Pays.

Avant que d'arriver au lieu , où les Sauvages s'étoient arrêtés , il mit à terre cinq petites pieces de Canon , & en fit faire une décharge. Il se rembarqua ensuite , & voguant en très-bel ordre , il entra dans le Lac , où en moins d'un quart d'heure il fit faire deux dé-

1656.

Les François
arrivent à
Onnontagué.Reception
qu'on leur

charges de toute sa Mousqueterie. A en jugé par les apparences, il fut reçu de la maniere du monde la plus respectueuse & la plus cordiale. Harangue, festins, chants, danses, rien ne fut épargné. Le jour suivant, douzième de Juillet, le *Te Deum* fut chanté à la fin d'une Messe solemnelle; ensuite les Anciens firent les présens, qu'on a coûtume de faire dans les Traités d'alliance, & le seizième tous les François communierent avec une pieté, qui fut d'un grand exemple, & fit beaucoup d'impression sur l'esprit des Sauvages. Le lendemain on commença à se loger, & le Pere le Mercier alla visiter le Bourg d'Onnontagué, où il fut reçu avec de grandes cérémonies.

Le vingtquatre il se tint un Conseil Général, & le P. Chaumonot y parla de la Religion Chrétienne avec la même éloquence, & le même succès, qu'il avoit fait à son arrivée dans ce Canton; le même jour les Députés du Canton de Goyogouin vinrent demander un Missionnaire, & on leur accorda le P. Mennard. Tout paroissoit déjà en mouvement dans celui d'Onnontagué, pour embrasser le Christianisme, & il falut aggrandir de plus de moitié la Chapelle, qui ne pouvoit plus contenir tous ceux, qui vouloient être instruits de nos Mysteres. Il y eut au mois d'Août des chaleurs excessives, qui causerent de grandes maladies; mais par les bons soins des Sauvages, tous les Malades guériront en peu de tems.

Cette dernière marque de l'affection de ce Peuple persuada les moins crédules qu'on pouvoit désormais compter sur lui; toutefois

tefois les plus Sages crurent qu'il falloit se précautionner du moins contre sa légèreté, & on se trouva fort bien d'avoir suivi leur conseil. Il ne manquoit plus pour tenir en bride ce Canton, & par son moyen tous les autres, que d'y bâtir un Fort. Mais tous les fonds du Canada n'étoient pas suffisans pour fournir à une telle dépense, & parmi les Associés de la Compagnie de la Nouvelle France, personne n'avoit moins de crédit, & n'étoit moins écouté, que ceux, quiavoient le plus de connoissance du Pays.

Tandis que ces choses se passoient à Onontagué, les Hurons de l'Isle d'Orleans, qui ne s'y croyoient plus en sûreté, s'étoient réfugiés à Quebec, & dans un moment de dépit d'avoir été abandonnés des François, ils avoient envoyé secrètement proposer aux Agniers de les recevoir dans leur Canton, pour ne plus faire qu'un Peuple avec eux. Ils n'eurent pas plutôt fait cette démarche, qu'ils s'en repentirent; mais les Agniers les avoient pris au mot; & voyant qu'ils cherchoient à retirer leur parole, ils prirent des mesures pour les forcer de la tenir. Ils commencerent par lâcher contr'eux plusieurs Partis, qui massacrèrent, ou enleverent tous ceux, qui s'écartoient dans la Campagne; & quand ils crurent que ces hostilités les avoient rendu plus traitables, ils envoyerent à Quebec trente Députés pour les emmener.

Rien n'est égal à la fierté, avec laquelle ces Envoyés s'acquitterent de leur commission; ils s'adresserent d'abord à M. de Lauson, ils lui demanderent à être ouïs dans une assem-

1656.

blée de Hurons & de François, & le Gouverneur Général y ayant consenti, le Chef de la Députation porta d'abord la parole aux Hurons, & leur dit : « Mon Frere, il y a déjà du
 » tems, que tu m'as tendu les bras, pour me
 » prier de conduire dans mon Pays ; mais toutes
 » les fois, que je me suis mis en devoir de le
 » faire, tu t'es retiré, & c'est pour te punir de
 » ton Inconstance, que je t'ai frappé de ma ha-
 » che. Crois-moi ne me donne plus lieu de te
 » traiter de la sorte, leve-toi, & me suis. »
 En achevant ces mots, il présenta deux Colliers, l'un, dit-il, pour aider les Hurons à se lever ; l'autre pour l'assûrer que désormais les Agniers vivoient avec eux, comme avec leurs Freres.

Il se tourna ensuite vers le Général, & lui parla en ces termes : « Ononchio, leve tes bras, &
 » laisse aller tes Enfans, que tu tiens pressés sur
 » ton sein ; car s'ils venoient à faire quelque sor-
 » tise, il seroit à craindre qu'en voulant les châ-
 » tier, mes coups ne portassent sur toi. Voilà
 » pour élargir tes bras, & il lui présenta un Col-
 » lier. Je sçai, continua-t-il, que le Huron aime
 » la priere, qu'il reconnoît & qu'il adore l'Auteur
 » de toutes choses, que dans tous ses besoins il a
 » recours à lui, je veux en faire autant ; agréé
 » qu'Ondesson (a), qui m'a quitté, je ne sçai
 » pourquoi, revienne avec lui pour m'instruire ;
 » & comme je n'ai pas assez de Canots pour
 » mener tant de monde, fais-moi le plaisir de
 » me prêter les tiens. » Il apuya ces deux deman-
 des de deux autres Colliers, & se retira.

En Barras des
Hurons.

On aura sans doute bien de la peine à com-
prendre ce qui obligea M. de Lauson à souf-

(a) Le P. le Moyne.

frir cette insolence , dans un tems , où il n'avoit point d'autre Ennemi sur les bras , que le seul Canton d'Agnier. Peut-être vouloit-il voir , avant que d'éclater de quelle maniere tourneroient les affaires à Onnontagué: ce qui est certain , c'est qu'il ne témoigna aux Agniers aucun ressentiment des discours hautains de leur Orateur ; ce qui fut bien observé des Hurons , & les embarrassa beaucoup. L'expérience du passé , & la conduite des Iroquois leur faisoient tout craindre , & quelque parti , qu'ils prissent , ils croyoient leur perte certaine. Dans cette perplexité ils se partagerent , les uns déclarerent qu'ils ne vouloient point quitter les François , d'autres resolurent de se donner aux Onnontagués , avec lesquels ils avoient déjà pris une espèce d'engagement. Il n'y eut que la Famille de l'Ours , qui s'en tint à la parole , qu'elle avoit donnée aux Agniers.

Ces resolutions prises , le Conseil se rassembla , & quoique le Gouverneur Général n'eût pris , ce semble , aucunes mesures pour y faire respecter son caractère , il voulut bien y assister. Le P. le Moyne , qui lui servoit d'Interprète , parla le premier , & dit : » Ononchio aime les Hurons , ce sont ses Enfans ; mais il ne les tient pas en tutelle , ils sont en âge de prendre leur part d'eux-mêmes , il ouvre les bras , & il leur laisse la liberté d'aller , où ils voudront. Pour moi je les suivrai , quelque part qu'ils aillent : s'ils vont chez toi , Agnier , je t'instruirai aussi de quelle maniere il faut prier , & adorer l'Auteur de toutes choses ; mais je n'ose esperer que tu m'écoutes. Je te connois , & je sçai jusqu'ou va ton indocilité ;

I 656. ³³ mais je m'en consoleraï avec les Hurons.
³³ Quant aux Canots , que tu demandes , tu vois
³³ bien que nous en avons à peine ce qu'il nous
³³ en faut , fais-en si tu n'en a pas assez.

Toute une Tribu se livre aux Agniers. Le Chef des Hurons de l'Ours prit ensuite la parole , & dit : « Mon Frere je suis à toi , je me jette les yeux fermés dans tes Canots , resolu à tout , même à mourir ; mais je veux d'abord aller seul avec ma Cabanne (a). Je ne souffrirai point que d'autres s'embarquent avec moi. Si dans la suite le reste de ma Nation veut me venir joindre , je ne m'y opposerai pas ; mais je suis bien aise qu'on voye auparavant de quelle maniere tu me traiteras. » Il jetta ensuite trois Colliers , qui ne tendoient à autre chose , qu'à engager les Agniers à en bien user avec lui , à ne rien négliger pour lui faire perdre le souvenir de ce qu'il lui sacrifioit , & à lui faciliter le voyage. Les Députés acceptèrent les Colliers , & parurent fort contents. Ils travaillerent ensuite à faire des Canots , & quand ils furent achevés , ils s'embarquerent avec les Hurons & le P. le Moyne.

Des Onnontagués arrivent à Quebec dans le même dessein. Peu de jours après leur départ des Députés d'Onnontagué arriverent à Quebec , pour sommer ceux des Hurons , qui s'étoient offerts à eux , de leur parole , & furent très-choqués , quand ils apprirent que la Famille de l'Ours avoit suivi les Agniers. Les Hurons s'excuserent mal , & furent d'autant plus embarrassés , que les François ne voulurent pas se broüiller avec ce Canton , qui le prenoit sur un ton fort haut. Enfin le Gouverneur

(a) On se sert du terme de Cabanne , pour marquer la Famille.

Général fit dire aux Députés, mais en termes assez ménagés, qu'ils manquoient au respect dû à leur Pere, qu'une partie des Hurons étoit disposée à les suivre; mais que leurs Femmes & leurs Enfans avoient eu peur de leurs armes, & que ce n'étoit pas en équipage de Guerriers, qu'il falloit venir chercher des Freres & des Amis; que s'ils vouloient faire les choses dans les règles, ils devoient s'en retourner chez eux; qu'on leur tiendrait parole, quand on pourroit ne les plus regarder comme Ennemis, & que pour leur montrer que ce qu'il leur disoit, n'étoit pas une défaite, les Hurons alloient les attendre à Montreal, & donneroient des ôtages.

Cette réponse parut les adoucir; on les regala bien, & ils s'en retournerent assez contents en apparence. Toutefois ces altercations fréquentes, la dissolution d'une Chrétienté nombreuse, & sur laquelle on avoit fondé les esperances les plus legitimes, & les hostilités des Agniers causoient de grandes inquiétudes, & au Gouverneur Général, & aux Missionnaires. Il est vrai que ceux-ci avoient bien de quoi se consoler par le nombre des conversions, qui s'opéroient tous les jours parmi les Peuples mêmes, qui avoient témoigné une plus grande opposition à l'Évangile, & par les trésors de grace & de vertu, qu'ils remarquoient de plus en plus dans leurs Néophytes. Les Mémoires de ce tems-là sont remplis de traits bien édifiants de la ferveur de ces Chrétiens Sauvages, que je supprime avec regret. C'est ainsi que le Seigneur tenoit ces Ouvriers Evangeliques dans de continuelles al-

1656.

ternatives de crainte & d'esperance, qui nourrissoient en eux les deux vertus les plus nécessaires aux fonctions de l'Apostolat, je veux dire la défiance d'eux-mêmes & la confiance en celui, dont ils étoient les Ministres.



tor
cess
une
mer
bles
jour
avec
des
refle
nair
Sauv

nour-
néces-
saires
veux
suffisance



HISTOIRE

ET

DESCRIPTION GENERALE

DE LA

NOUVELLE FRANCE.



LIVRE HUITIÈME.



A bonne intelligence entre nous & les Iroquois Supérieurs ne parut pas d'abord avoir reçu aucune atteinte de ce qui venoit de se passer à Quebec au sujet des Hurons ; mais pour la rendre durable il eût été nécessaire que leurs Députés eussent pu concevoir une haute idée de nos forces, & malheureusement ils venoient d'être témoins de notre foiblesse : elle leur devenoit même de jour en jour plus manifeste par l'espèce d'insensibilité, avec laquelle nous souffrions les incartades des Agniers. Personne ne faisoit sur cela des reflexions plus affligeantes que les Missionnaires, qui connoissant mieux le caractère des Sauvages, dont ils étoient presque les seuls,

1657.

1657.

qui sçussent les Langues , n'osoient se flatter que l'Etablissement d'Onnontagué fut bien solide. Ils ne manquèrent pas d'en dire leur pensée à qui il convenoit ; mais il étoit encore plus de leur Ministère de profiter des dispositions présentes de ce Peuple , pour seconder les vûes de la Providence sur le salut de plusieurs , & ils ne s'épargnerent en rien pour répondre à ce qu'on attendoit de leur zèle.

Progrès de la Religion parmi les Iroquois Supérieurs.

Le P. Chaumonot étoit allé visiter le Canton de Tsonnonthouan , & y avoit aussi rencontré un très-grand nombre de Hurons Chrétiens , dont les bons exemples avoient disposé beaucoup d'Infidèles à recevoir la lumière de l'Evangile. Il sembloit que Dieu n'eût dispersé cette Nation parmi les autres Sauvages , comme autrefois les Juifs dans les Etats des Rois de Babilone & de Perse , que pour y faire connoître son Nom , & pour s'y préparer des Adorateurs. La piété des François ne produisit pas de moindres fruits à Onnontagué. « Quelle différence , disoient les Sauvages , entre ces Chrétiens & les Hollandois ? Ils reconnoissent tous le même Dieu , disent-ils ; mais il s'en faut bien que la conduite des uns soit aussi régulière , que celle des autres. Quand nous allons voir les François , nous en revenons toujours avec un vrai désir de prier : à Orange on ne nous parle jamais de la Priere , & nous ne sçavons pas même si on y prie. » Plût à Dieu que les Peuples du Canada eussent toujours tenu le même langage à notre sujet !

Le P. Mefnard eut encore plus de succès dans les Cantons de Goyogouin & d'Onneyouth. Dès la première année il conféra le Baptême à quatre-cent Personnes , & il

ar
d
se
re
se
&
p
re
re
at
q
gr
St

Isl
m
ve
de
m
de
n
ch
Fra
det
po
cor
qu
vif

on
aug
les
for
re
tier
qu'i

avoit tout lieu de se promettre une plus abondante récolte dans la suite ; mais les desseins de Dieu sont impénétrables : dans le tems, qu'on croyoit pouvoir le plus compter sur ces Sauvages, ils échaperent à la Grace, & la Colonie avoit à peine eu le tems de respirer après ses dernières pertes, qu'elle se trouva replongée dans toutes les horreurs d'une guerre, où il y avoit tout à craindre pour elle, & absolument rien à gagner. Ce fut à Montreal, que l'on commença de s'appercevoir d'un grand changement dans l'esprit des Iroquois Supérieurs.

Des Onnontagués étoient arrivés dans cette Isle pour y recevoir les Hurons, & les emmener chez eux, comme on en étoit convenu l'année précédente : quelques François & deux Jesuites devoient les accompagner ; mais on fut fort surpris, lorsque le jour du départ les Onnontagués déclarerent qu'ils n'embarqueroient que les Hurons. Ils se relâcherent néanmoins en faveur de quelques François ; mais ils s'obstinerent à exclurre les deux Jesuites, qui de leur côté ne voulant point abandonner leurs Néophytes, furent contraints de s'embarquer dans un Canot, qu'ils trouverent sur le rivage, sans autre provision, qu'un petit sac de farine.

Cette conduite des Onnontagués, à laquelle on n'étoit pas préparé, parut d'un fâcheux augure pour les Hurons ; bien des Gens ne les virent partir qu'en gemissant sur le triste sort, qui les attendoit, & leurs pressentimens ne furent que trop justes. Ces infortunés Chrétiens n'allèrent par bien loin, sans connoître qu'ils étoient perdus sans ressource. Une jeune

Les Onnontagués traitent mal les Hurons.

1657.

Femme n'ayant pas voulu répondre à la passion d'un Chef Iroquois, ce Barbare lui cassa la tête sur le champ, & comme si on n'eût attendu que ce signal pour lever le masque, qui couvroit la plus noire des perfidies, un grand nombre des plus considérables Hurons furent massacrés le moment d'après; les autres ne furent plus regardés que sur le pied de Captifs, qu'on venoit de prendre en guerre, & il y en eut même quelques-uns de brûlés, sans qu'on pût sçavoir la cause d'un traitement si indigne.

Les François s'attendoient bien à n'être pas plus épargnés que les Hurons; & en effet la résolution avoit été prise de faire main basse sur eux, & de commencer par les deux Missionnaires. Je n'ai pu sçavoir ce qui en empêcha l'exécution; mais s'ils évitèrent ce danger, ce fut pour tomber dans un autre, où il leur parut lontems inévitable de périr. La première chose, dont ils furent instruits en arrivant à Onnontagué, fut qu'on y avoit découvert une conspiration contre les François, & voici à quoi l'on a communément attribué une révolution si étrange.

Les Iroquois
conspirent
contre les
François.

Une Troupe d'Onneyouths étant allés à la chasse du côté de Montreal, surprit trois François dans un lieu écarté, les tua, & en apporta les chevelures dans le Village, d'où elle étoit partie. M. d'Ailleboût, qui commandoit à Quebec, parce que M. de Lauson étoit retourné en France, sans attendre son Successeur, demanda justice de cet attentat, & pour obliger la Nation à la lui faire, il donna ordre qu'on arrêât tout ce qui se trouveroit d'Iroquois dans la Colonie: il fut obéi, &

le premier mouvement, que causa dans les Cantons la nouvelle de cet ordre, y fit former les résolutions les plus violentes. On ne les suivit pourtant pas, & on s'en tint à celle-ci, qui fut formée de sang froid, & après une plus mûre délibération.

Le P. le Moynes, qui étoit chez les Agniers, devoit être prié d'aller à Quebec, pour y traiter de la délivrance des Iroquois, qu'on avoit arrêtés. Sous prétexte de lui faire honneur, & de le garantir des insultes des jeunes Gens, fort animés contre les François, il fut résolu de lui donner une nombreuse Escorte, & de lâcher en même tems divers Partis de Guerriers, qui se répandroient dans la Colonie, où, dès qu'ils sçauroient que leurs Gens seroient mis en liberté, ils pilleroient & massacreroient tout ce qu'ils pourroient rencontrer de François & de leurs Alliés. Après quoi la même chose se feroit à Onnontagué.

Le P. le Moynes ne partit pourtant point, & je n'en sçai pas la raison; mais dès le mois de Fevrier de l'année suivante on vit sortir de nombreuses Troupes d'Agniers, d'Onneyouths, & d'Onnontagués, tous en équipages de Guerriers. Il n'en falloit pas tant pour donner de violents soupçons à M. Dupuis, lequel fut bientôt informé par un Chrétien de tout ce qui se tramoit. Il se trouva alors dans un grand embarras, & en effet il ne voyoit aucun moyen de se tirer d'affaire, qui n'eût de grands inconveniens. Se fortifier, & soutenir un siège, c'étoit reculer sa perte, & non pas l'éviter, parce qu'il n'y avoit aucun secours à esperer de Quebec, ou qu'il ne pouvoit pas arriver à tems. Il auroit fallu tôt

1657.

La conspiration est découverte.

1658.

1658.

ou tard se rendre, ou périr en combattant, ou enfin mourir de faim & de misere.

Pour se retirer il falloit commencer par faire des Canots ; car on n'avoit pas eu la précaution d'en garder un certain nombre ; & y travailler, c'étoit annoncer sa retraite, & la rendre impossible. Il falloit néanmoins se résoudre au plutôt, & voici à quoi le Commandant se détermina. Il commença par envoyer un Exprès à M. d'Ailleboût, pour l'informer de la conspiration ; il donna ensuite ses ordres pour construire en diligence de petits Batteaux legers, & afin d'empêcher que les Iroquois n'en eussent le moindre vent, il y fit travailler dans le grenier de la Maison des Jesuites, qui étoit un peu plus écartée que les autres, & plus grande.

Cela fait, il avertit tous ses Gens de se tenir prêts pour partir au jour, qu'il leur marqua, & de faire chacun ses provisions pour le voyage, en observant de ne donner aucun soupçon aux Iroquois. Il ne restoit plus qu'à prendre des mesures pour s'embarquer si secrettement, que les Sauvages ne pussent avoir connoissance de la retraite des François, que quand ceux-ci auroient assez d'avance, pour ne pas craindre d'être poursuivis, & on en vint heureusement à bout par un stratagème assez singulier.

De l'Adoption des Sauvages.

Un jeune François avoit été adopté par un des plus considerables Habitans d'Onnontagué : ces sortes d'adoptions, qui devinrent dans la suite assez fréquentes, ont tous les avantages de celles, qui se pratiquoient parmi les Romains, à l'héritage près, qui n'est rien chez les Sauvages : d'ailleurs elles n'en ont pas

les charges, & elles ne reçoivent même aucune atteinte des guerres, qui peuvent survenir; d'où il est arrivé qu'on s'est assez souvent servi avec succès de François adoptés par les Iroquois, pour entamer avec eux des Traités de paix.

Le jeune Homme, dont je viens de parler, alla trouver son Pere d'adoption, & lui dit qu'il avoit rêvé à un de ces festins, où il faut manger tout ce qui est servi: qu'il le prioit d'en faire un de cette espece à tout le Village, & qu'il avoit dans l'esprit, que s'il en restoit la moindre chose, il mourroit. Le Sauvage lui répondit qu'il auroit bien du regret de le voir mourir, qu'il ordonnât lui-même son repas, qu'il auroit soin lui de faire les invitations, & qu'assûrément il ne resteroit rien. Sur cette parole le jeune Homme assigna pour sa Fête le dix-neuvième de Mars, qui étoit le jour fixé pour le départ: tout ce qu'on avoit de provisions, dont on pouvoit se passer, y fut employé, & tous les Sauvages y furent invités.

Le repas commença sur le soir, & pour donner aux nôtres le moyen de mettre leurs Bateaux à l'eau, & de les charger, sans qu'on entendît rien dans le Village, les Tambours & les Trompettes ne discontinuerent point de sonner autour de la Cabanne du festin. Tout étant prêt, le jeune Homme, au signal, qu'on lui fit, dit à son Pere adoptif qu'il avoit pitié des Convives, dont la plupart lui avoient déjà demandé quartier; qu'on pouvoit cesser de manger, & se reposer & qu'il alloit procurer un sommeil agréable à tout le monde. Il se mit aussitôt à jouer de la Guitarre, & en moins d'un quart d'heure, il n'y eut pas un

Retraite des
François.

1658.

seul Sauvage, qui ne fût endormi. Alors il sortit, alla joindre la petite Flotte, qui dans le moment s'éloigna du rivage.

Le lendemain matin quantité de Sauvages allèrent, selon leur coutume, à leur reveil, pour voir les François, & trouverent toutes les portes fermées à la clef. Cette nouveauté & le silence profond, qui regnoit par tout, les étonnerent : ils crurent d'abord qu'on disoit la Messe, ou qu'on tenoit Conseil ; mais après avoir inutilement attendu plusieurs heures, ils frapperent à quelques portes. Des Chiens qu'on avoit laissés dans les Maisons, leur répondirent en aboyant, ils apperçurent aussi quelques Volailles à travers les Palissades ; mais Personne ne paroissoit. Enfin sur le soir ils enfoncerent les portes, & leur surprise fut extrême de trouver toutes les Maisons vuides.

Ils furent assez longtems sans pouvoir comprendre comment les François, qu'ils sçavoient n'avoir point de Canots, avoient pu s'en aller, & il n'est point de vision, qui ne leur entrât dans la tête, plutôt que d'imaginer de quelle maniere la chose s'étoit passée. C'étoit en effet la premiere fois, qu'on se servoit de Bateaux pour de pareils voyages ; mais quand les François auroient eu des Canots, il ne leur auroit pas été possible de s'en servir, parce que les Rivieres étoient encore couvertes de glaces, & ce fut aussi ce qui empêcha les Iroquois de les pourfuivre.

M. Dupuys ne laissa pourtant pas de craindre qu'ils ne l'entreprissent, & il usa d'une telle diligence, que malgré les vents contraires, qui l'arrêterent assez longtems sur

le
M
gr
ce
qu
pe
d'
en
in
qu
sugr
q'
ou
de
n'e
M
co
pa
bit
ter
fei
n'asoi
lité
il fu
& c
été
du
Hc
apr
joir
avc
& t

le Lac Ontario, il arriva en quinze jours à Montreal. La joye de se voir délivré d'un si grand danger ne flattoit pourtant pas assez cet Officier, pour l'empêcher de ressentir ce qu'une fuite si précipitée avoit de honteux pour la Nation, & de regretter que, faute d'un secours médiocre, on ne l'eût pas mis en état de soutenir un Etablissement de cette importance, & de donner la Loi à un Peuple, qui ne tiroit sa force, & le droit de nous insulter, que de notre foiblesse.

Il trouva toute l'Isle de Montreal en de très- grandes allarmes. On ne voyoit de tous côtés que Partis d'Iroquois, qui, sans se déclarer ouvertement Ennemis, causoient par tout des desordres affreux, de sorte que Personne n'osoit paroître à la Campagne. Vers la fin de May le P. le Moyne arriva au même endroit, conduit par des Agniers, qui lui avoient donné parole de le remettre sain & sauf dans une habitation Françoisé, & qui la lui tinrent exactement; après quoi toute la Nation cessa de feindre & la guerre devint plus vive, qu'elle n'avoit jamais été.

L'onzième de Juillet le Vicomte d'ARGEN- SON prit terre à Quebec, & fut reçu en qualité de Gouverneur Général. Dès le lendemain il fut assez surpris d'entendre crier *aux armes*, & on vint l'avertir que des Algonquins avoient été massacrés par des Iroquois sous le Canon du Fort. Il détacha dans le moment deux-cent Hommes, François & Sauvages, pour courir après ces Barbares; mais ils ne purent les joindre. Ils trouverent deux Enfans, qu'ils avoient abandonnés, pour courir plus vite, & trois Femmes, dont l'une étoit morte, &

1658.

Les Iroquois
recommen-
cent leurs hosti-
lités.

M. d'Argen-
son Gouver-
neur Général.

1658.

les deux autres dangereusement blessées.

Peu de tems après des Agniers s'approchèrent des Trois Rivières, dans le dessein de surprendre ce Poste, & pour mieux réussir dans leur entreprise, ils détachèrent huit Hommes, qui sous prétexte de parlementer, avoient ordre de bien observer l'état de la Place; mais M. de LA POTHÉRIE, qui y commandoit, en retint un dans ses prisons, & envoya les autres au Général, lequel en fit bonne justice. Ce coup de vigueur eut tout le succès, qu'on en pouvoit esperer, & procura quelque repos à la Colonie. Les Missionnaires en profitèrent pour commencer leurs courses Apostoliques dans le Nord, & découvrirent plusieurs routes pour aller à la Baye d'Hudson.

Arrivée du
premier Evê-
que de la N.
France.

1659.

Telle étoit la situation de la Nouvelle France, lorsque le sixième de Juin de l'année 1659. François de LAVAL, connu auparavant sous le nom d'Abbé de MONTIGNY, Evêque Titulaire de Perrée, & pourvû par le Souverain Pontife d'un Bref de Vicaire Apostolique, débarqua à Quebec. Il y avoit déjà quelques années que les Jésuites, persuadés que la présence d'un Supérieur Ecclesiastique, revêtu d'un Caractère capable d'imposer, étoit devenue nécessaire dans la Colonie, pour remédier à certains désordres, qui commençoient à s'y introduire, avoient demandé à la Cour qu'on y envoyât un Evêque. La Reine Mere, Anne d'Autriche, à qui ils en avoient fait parler pendant sa Regence, fut d'avis que pour remplir cette Place on choisît un des anciens Missionnaires, & jetta même, dit-on, les yeux sur le P. Paul le Jeune, qui avoit gouverné

T
la F
étoi
des
tété
sent
pas
rent
L
rep
en I
du C
alor
lat
He
gier
jour
ord
Egl
le v
rent
qu'i
Cur
char
dans
Le
les F
mêr.
l'Ev
Sen
mêr
rect
Pari
égar
Cure
tout
tous

la Mission pendant plusieurs années, & qui étoit alors à Paris fort occupé de la direction des Ames, & dans une grande estime de sainteté & de prudence; mais les Jesuites représentèrent que leur Institut ne leur permettoit pas d'accepter cette Dignité, & lui proposèrent l'Abbé de Montigny, qui fut agréé.

1659.

Le P. Jérôme Lallemand, qui n'étoit point repassé en Amérique, depuis qu'il étoit venu en France, pour y représenter à la Compagnie du Canada les besoins de ce Pays, gouvernoit alors le College de la Flèche; le nouveau Prélat le demanda à son Général, comme un Homme, qui lui étoit nécessaire, & ce Religieux voulut bien consacrer le reste de ses jours à la conversion des Sauvages, sous les ordres d'un Evêque digne de la Primitive Eglise. Quelques Ecclesiastiques firent aussi le voyage avec M. de Petrée, d'autres le vinrent joindre les années suivantes, & à mesure qu'ils arriverent, on les mit en possession des Cures, dont jusques-là les Jesuites avoient été chargés, parce qu'ils étoient les seuls Prêtres dans la Nouvelle France.

Changement dans le Gouvernement Ecclesiastique du Canada.

Les nouveaux Curés ne desservirent d'abord les Paroisses, que par Commission, ils furent même très-lontems amovibles à la volonté de l'Evêque, & quelquefois des Supérieurs du Seminaire de Quebec, lesquels étoient eux-mêmes, & sont encore nommés par les Directeurs de celui des Missions Etrangères de Paris. Les choses ont un peu changé à cet égard, depuis que la Cour a ordonné que les Curés fussent fixes en Canada, comme dans tout le Royaume; mais il s'en faut bien que tous le soient encore, & l'Isle de Montreal,

Des Curés du Canada.

1659.

L'Isle de
Montreal cé-
dée au Semi-
naire de Saint
Sulpice.

avec les Paroisses, qui en dépendent, sont encore sur l'ancien pied, sous la direction de Messieurs du Séminaire de S. Sulpice.

Il y avoit deux ans, que ce Séminaire avoit acquis tous les droits des premiers Propriétaires de cette Isle. Plusieurs années auparavant M. l'Abbé de QUELUS étoit venu à Québec, muni d'une provision de Grand-Vicaire de l'Archevêque de Rouen; mais comme la Jurisdiction de ce Prélat sur la Nouvelle France n'étoit fondée sur aucun titre, & que les Evêques de Nantes & de la Rochelle avoient les mêmes prétentions que lui; l'Abbé de Quelus ne fut point reconnu en qualité de Grand-Vicaire, & s'en retourna en France. Il revint en 1657. avec des Députés du Séminaire de S. Sulpice, pour prendre possession de l'Isle de Montreal, & pour y fonder un Séminaire, à quoi il ne trouva aucune opposition, toute la Colonie étant charmée de voir un Corps accrédité, puissant, & fécond en excellens Sujets, se charger de défricher & de faire peupler une Isle, dont les premiers Possesseurs n'avoient pas poussé l'Etablissement autant qu'on avoit d'abord espéré.

Etablissement
du Séminaire
de Québec.

En 1662. M. de Petrée étant repassé en France, pour les raisons, que nous verrons en son tems, proposa au Conseil du Roy l'érection d'un Séminaire à Québec; Sa Majesté y consentit, & les Lettres Patentes en furent expédiées au mois d'Avril de l'année suivante en faveur de Messieurs du Séminaire des Missions Etrangères. Comme ce Séminaire, dans le système d'alors, devoit fournir des Pasteurs à toute la Colonie, le Prélat obtint que les dixmes seroient payées aux Directeurs du nou-

v
c
to
f
v
ar
re
se
&
R
f
A
se
d
de
I
Q
ar
Si
qu
pe
ve
pa
pe
a
fo
pe
vo

veau Seminaire, & les fit taxer au treizième de tout ce qui doit à l'Eglise. On trouva que c'étoit beaucoup pour des Colons, qui n'étoient pas riches, & il y eut diverses représentations de leur part.

1659.

Elles furent écoutées, & au mois de Septembre de l'année 1667. le Conseil Supérieur de la Nouvelle France rendit un Arrêt en forme de Reglement, qui portoit que par provision, & sans préjudice des Lettres Patentes accordées par Sa Majesté, les dixmes ne seroient levées qu'au vingt-sixième; mais qu'elles seroient payées en grains, & non en gerbes, & que les Terres nouvellement défrichées ne payeroient rien les cinq premières années. Ce Reglement fut exécuté.

Divers Reglemens sur les Dixmes.

Dans la suite la Colonie s'étant accruë, il fut nécessaire d'établir de nouvelles Cures. Alors on demanda que les Dixmes appartenissent aux Curés, & l'on commença de traiter de leur fixation. Ces deux points furent ordonnés par un Edit du Roy du mois de May 1679. cinq ans après l'érection de l'Eglise de Quebec en Evêché. Ce même Edit confirma aussi le Reglement provisionnel du Conseil Supérieur touchant les Dixmes; mais il ajouta que si les Dixmes n'étoient point suffisantes pour l'entretien des Curés, le Conseil y pourvoyeroit d'un supplément, qui seroit fourni par les Habitans & les Seigneurs; ce qui n'a pourtant point eu de lieu, parce que le Roy a bien voulu accorder sur son Domaine la somme de sept mille six-cent livres par an, pour aider à la subsistance des Curés.

Sur la fin de l'année 1683. on prit une autre voye pour contenter les Curés, à qui les des-

niers arrangemens du Conseil n'avoient point paru suffisans. M. de LA BARRE, Gouverneur Général de la Nouvelle France, & M. de S. VALLIER, nommé Eveque de Quebec, voulurent regler les portions congruës, qui se payoient sur les Dixmes, à cinq-cent livres; mais le Roy dans une Lettre du dixième d'Avril 1684. adressée au premier, lui fit entendre que ce Reglement ne lui agréoit pas. « J'ai lu, disoit Sa Majesté, le Mémoire, que vous avez formé avec le Sieur Evêque de Quebec, pour la distribution des Cures, & la subsistance des Curés, & je vous avouë que le principe, sur lequel vous avez travaillé, me paroît très-préjudiciable au bien de la Colonie. Vous reglez la portion congruë d'un Curé à cinq-cent livres, & il y en a même, à qui vous donnez davantage, dans un Pays nouvellement peuplé d'Habitans pauvres. . . . Vous sçavez qu'en France, où l'on n'a pas les mêmes raisons, les portions congruës les plus fortes ne vont qu'à cent écus, & qu'il y a un nombre infini de Curés, qui n'ont que cent cinquante livres, & ne laissent pas de vivre, & de faire leurs fonctions; & ce qu'il y a encore de plus fâcheux à cet égard, c'est que ledit Sieur Evêque a si bien persuadé les Prêtres; qu'ils ne peuvent pas vivre à moins de cinq-cent livres, qu'on aura peine à les réduire sur un autre pied. Cependant je veux qu'on accoutume ceux, qui n'ont que quatre-cent livres, à vivre pour cette somme.

Ces Messieurs n'ont pas laissé de tenter à diverses reprises de faire remettre les Dixmes au treizième; mais le Conseil Supérieur de Quebec s'y est toujours opposé, & comme à

la
 cet
 de
 de
 ou
 qu
 me
 acc
 à q
 per
 par
 il f
 cir
 de

 cer
 des
 des
 par
 fut
 gn
 ver
 167
 Egl
 tes
 Do
 par
 Ch
 Do
 Arc
 Ch
 tior
 non
 P
 tout
 Can

la fin ils en appellerent au Conseil du Roy, cet Appel leur a attiré un Arrêt du douzième de Juillet 1707. qui les déboutoit sans retour de leurs prétentions à cet égard. D'autre part, outre la somme de sept mille six-cent livres, que le Roy leur avoit assignée pour supplément des Dixmes, Sa Majesté en a encore accordé une de deux mille livres pour ceux, à qui leur grand âge, ou leurs infirmités ne permettoient plus de desservir leurs Cures, & par un Arrêt du vingt-neuvième de Mars 1717. il fut réglé que cette somme seroit divisée en cinq portions de trois-cent livres, & une de deux-cent.

Enfin il y a encore deux sommes de treize-cent cinquante livres chacune, l'une en faveur des mêmes Curés, & l'autre pour la bâtisse des Eglises Paroissiales, dont le Patronage, par un Arrêt du vingt-septième de Mars 1699. fut attribué à l'Evêque, à l'exclusion des Seigneurs, lesquels en avoient jouï jusques-là en vertu d'un premier Arrêt du mois de May 1679. & il fut ordonné par le dernier, que ces Eglises seroient bâties de pierres. Au reste toutes les sommes, que le Roy fournit de son Domaine pour les usages, dont je viens de parler, sont à la disposition de l'Evêque. Le Chapitre de la Cathédrale est composé d'un Doyen, d'un Grand Chantre, d'un Grand Archidiacre, d'un Théologal, & de douze Chanoines. Le Roy s'est réservé la nomination aux deux premières Dignités, l'Evêque nomme à tout le reste.

Pour revenir à l'Isle de Montreal, & finir tout ce qui regarde les Etablissemens faits en Canada pour le Spirituel & pour les bonnes

1652.

Le Patronage des Cures attribué à l'Evêque.

Fondation d'un Hôpital à Montreal.

1659.

œuvres, Messieurs du Seminaire de S. Sulpice ne furent pas plutôt en possession de ce beau Domaine, qu'ils songerent à lui procurer un Hôpital, & ils furent assez heureux pour engager plusieurs personnes dans ce pieux dessein. Madame de BULLION donna soixante-deux mille livres, M. de LA DOVERSIERE, Lieutenant Général au Présidial de la Flèche, y consacra une partie de son bien, & ce fut par son Conseil que l'on choisit pour desservir cet Hôpital, des Filles de l'Hôtel-Dieu de cette même Ville, dont l'Institut a depuis été érigé en Religion par le Saint Siège. Ce fut la Demoiselle Mansé, dont j'ai parlé plus haut qui reçut les Hospitalieres à Montreal, & tant qu'elle vécut, elle voulut bien être chargée de l'administration du Temporel de leur Maison, en quoi elle fut très-bien secondée par M. de Maisonneuve, qui consentit à continuer de gouverner cette petite Colonie, après que l'Isle eut changé de Seigneurs.

Institution
des Filles de
la Congrégation.

Il commençoit à s'y former une Ville, dont la fondation fut marquée par un Etablissement, qui fait aujourd'hui un des plus beaux ornemens de la Nouvelle France. Elle le doit à Marguerite Bourgeois, cette sainte Fille, qui plusieurs années auparavant avoit suivi M. de Maisonneuve en Canada. Sans autre ressource, que son courage & sa confiance en Dieu, elle entreprit de procurer à toutes les jeunes personnes de son sexe, quelque pauvres, & quelque abandonnées qu'elles fussent, une éducation, que n'ont point dans les Royaumes les plus policés, beaucoup de Filles mêmes de condition, & elle y a réussi au point, qu'on voit toujours avec un nouvel

etc
de
inf
rie
cup
par
&
qu
foi
de
que

fein
elle
des
jant
ture
Inst
mar
qu
perr
me
peut
rend
le Co
Les
beau
de le
hors
Filles
& la
d'ave
On a
la N
catio
n'a p

étonnement des Femmes jusques dans le sein de l'indigence & de la misere, parfaitement instruites de leur Religion, qui n'ignorent rien de ce qu'elles doivent sçavoir, pour s'occuper utilement dans leurs Familles, & qui par leurs manieres, leur façon de s'exprimer & leur politesse, ne le cèdent point à celles, qui parmi nous ont été élevées avec plus de soin. C'est la justice, que rendent aux *Filles de la Congregation* tous ceux, qui ont fait quelque séjour en Canada.

Il paroît que dans la suite on avoit eu dessein d'en faire des Religieuses; car en 1709. elles eurent défense de se cloître, & de faire des Vœux. Elles répondirent qu'elles n'avoient jamais eu intention de se renfermer, la Clôture étant absolument incompatible avec leur Institut; que par la même raison elles ne demandoient point à faire des Vœux solennels, qu'elles souhaitoient seulement qu'on leur permît de faire des Vœux simples; mais comme on crut que ces Vœux les conduiroient peut-être avec le tems à se cloître, ce qui les rendroit beaucoup moins utiles à la Colonie, le Conseil refusa d'y consentir.

Les Ursulines de Québec contribuoient aussi beaucoup de leur côté à donner aux personnes de leur sexe une éducation convenable; mais hors de l'enceinte de cette Capitale peu de Filles sont à portée de fréquenter leurs Écoles, & la pauvreté du Pays ne leur permet pas d'avoir un grand nombre de Pensionnaires. On avoit eu en vûë, lorsqu'on les établit dans la Nouvelle France, de les charger de l'éducation des Filles Sauvages; mais l'exécution n'a pas répondu aux esperances, qu'on en avoit

conçûs, & bien des raisons ont fait abandonner ce projet. Les principales sont que ces Religieuses ne se sont pas trouvées en état de faire la dépense nécessaire pour l'exécuter, & que les Sauvages eux-mêmes ne se privent pas volontiers du plaisir d'avoir leurs Enfans avec eux. D'ailleurs ces Enfans, au sortir d'une Maison Reguliere, se trouvant au milieu de la Barbarie, & exposées à toute la contagion de commerce avec les Infidèles, le sang & la nature reprenoient bientôt le dessus, & il ne leur restoit de la bonne éducation, qu'on leur avoit donnée, que plus d'ouverture d'esprit & des connoissances, qui leur devenoient pernicieuses par l'abus, que la plupart en faisoient.

Il auroit fallu se borner aux Filles des Sauvages Chrétiens & domiciliés dans la Colonie; mais c'étoit celles, qui avoient moins de besoin de ce secours, & l'expérience a fait voir qu'il étoit plus à propos de les laisser dans leur simplicité & dans leur ignorance; que les Sauvages peuvent être de bons Chrétiens, sans rien prendre de notre politesse & de notre façon de vivre, ou du moins qu'il falloit laisser faire au tems pour les tirer de leur grossièreté, qui ne les empêche pas de vivre dans une grande innocence, d'avoir beaucoup de modestie, & de servir Dieu avec une piété & une ferveur, qui les rendent très-propres aux plus sublimes opérations de la Grace.

On découvre
plusieurs Na-
tions.

Cependant l'Evêque de Petrée avoit à peine pris en main le Gouvernement de son Eglise, qu'il eut avis qu'on avoit découvert plusieurs Nations au Nord & à l'Ouest du Lac Huron: il songea aussitôt aux moyens de les faire éclairer des lumieres de l'Evangile; il s'en ouvrit
au

pc
M
ve
en
N-
sit
vic
var
se
I
Sair
les
Efc
tir
mer
ma
Lou
font
socio
que
tôt d
parm
leur
qui fu
la co
de cir
sion f
un Proc
Femm
me po
nature
medes
recour
ment;
la ceter
To

an P. Lallemand, qui venoit d'être nommé pour la seconde fois Supérieur Général des Missions, & il prit avec lui les mesures convenables pour l'exécution de ce dessein. On envoya aussi un renfort de Missionnaires aux Nations Abénaquises, qui devenoient insensiblement toutes Chrétiennes; mais dont la vie errante empêchoit que le progrès de l'Evangile ne fût aussi rapide parmi elles, qu'on se l'étoit promis de leur docilité.

Les Peuples les plus voisins du Golphe de Saint Laurent étoient toujours en guerre avec les Eskimaux, & en amenoient souvent des Esclaves, dont on eut le bonheur de convertir quelques-uns. La servitude, & l'éloignement de leur Pays, adouciſſoient un peu les mœurs de ces Barbares, aussi féroces, que les Loups & les Ours, dont leurs affreux Deserts sont remplis; sans Loix, sans principes, sans société, ne différant presque de ces Brutes, que par la figure humaine, ils devenoient bientôt doux & raisonnables, dès qu'ils se voyoient parmi des Hommes, qui faisoient usage de leur raison. Dans le petit nombre de ceux, qui furent alors gagnés à J E S U S - C H R I S T, la conversion d'une Femme fut accompagnée de circonstances, qui firent beaucoup d'impression sur ses Compatriotes, & plus encore sur un Protestant. Pendant qu'on instruisoit cette Femme des principes de la Foi, elle parut comme possédée du Démon; pour s'assurer de la nature de son mal, on lui fit quantité de remèdes, qui furent tous inutiles; on eut enfin recours à l'Eau bénite, qui la guerit parfaitement; elle demanda ensuite le Baptême, dont la cérémonie fut suivie de l'Abjuration d'un

Conversion
de quelques
Eskimaux.

1659.

en plusieurs rencontres, ces Sauvages se fiant sur leurs armes à feu, dont leurs hôtes ignoroient encore l'usage; ils en tuèrent quelques-uns; mais enfin la fureur & le nombre suppléant aux avantages, qui rendoient les Hurons & les Outaouais si insolens, les Sioux en massacrèrent plusieurs. Un jour entr'autres, ayant attiré beaucoup de Hurons dans une espede de Lac, ou de Marais, tout couvert de Folle-Avoine, ils les y envelopperent avec leurs Canots dans des Filets, que ceux-ci ne voyoient point; après quoi, ils décochèrent sur eux une si grande quantité de Flèches, qu'il n'en échappa aucun: le reste jugea enfin à propos de s'éloigner d'une Nation, avec laquelle ils ne pouvoient plus esperer de se reconcilier, & allerent s'établir au Sud-Est de la pointe Occidentale du Lac Supérieur, où nos deux Voyageurs les trouverent.

De-là, les François étant passés chez les Sioux, remarquerent des Femmes, à qui on avoit coupé le nez, & arraché une partie de la peau de la tête: ils en demanderent la raison, & on leur répondit, que c'étoit la peine, dont on punissoit l'adultere dans les personnes de ce sexe; ce qui leur parut d'autant plus rigoureux, que la Polygamie est tolerée parmi ce Peuple. Il étoit alors fort nombreux, & partagé en quarante Bourgades toutes grandes, & très-peuplées; & comme ces Bourgades changent souvent de place, le Pays Sioux avoit une étendue immense. Deux Jesuites, qui en 1687. & en 1689. ont fait quelques excursions parmi eux, ont parlé comme d'un Peuple fort puissant, & l'un d'eux (*) m'a souvent témoigné,

(*) Le P. Joseph Marét.

1660.

qu'il regrettoit beaucoup de n'avoir pû se fixer parmi ces Sauvages, en qui il avoit trouvé de la douceur & du bon sens. Il ajoûtoit, que les Sioux n'exerçoient point envers leurs Prisonniers ces horreurs, qui déshonnorent la plûpart des autres Nations de ce Continent, & qu'ils ont conservé une connoissance assez distincte d'un seul Dieu.

J'ai dit ailleurs qu'on prétend qu'ils ont l'accent Chinois; c'est ce qu'on n'a pû encore vérifier jusqu'ici; mais leur maniere de vivre ressemble beaucoup à celle des Tartares. Peu de François ont appris leur Langue, qui seroit pourtant d'une grande utilité pour découvrir tout ce qui est au Nord-Ouest du Micissipi; & tout nous porte à croire qu'on y feroit des découvertes utiles, sur-tout par rapport à la Mer du Sud, dont il est presque certain qu'ils ne sont pas extrêmement éloignés.

Extrémité
où est réduit
le Canada.

Cependant il ne venoit aucun secours de France, & la Colonie du Canada ne se soutenoit plus que par une espece de miracle; on ne pouvoit s'éloigner des Forts, qu'on ne fût escorté; & en bien des endroits, on ne voyoit nulle apparence de faire la récolte, dont le tems approchoit. Plusieurs jugeoient qu'à la fin il faudroit tout abandonner; & quelques-uns commençoient à prendre des mesures pour repasser la Mer. Sept cent Iroquois, qui venoient de défaire un grand parti de François & de Sauvages, tenoient Quebec comme bloqué; les Ursulines & les Hospitalieres étoient obligées de sortir la nuit de leurs Monasteres, où on ne les croyoit pas en sûreté, & sur la fin de l'Automne, lorsqu'on croyoit ces Barbares retirés chez eux, on eut avis

qu'ils tenoient encote la campagne, ce qui jecta par tout la consternation. 1660.

Un Huron, qui s'étoit échapé de leurs mains, confirma cette nouvelle, & ajouta que leur dessein avoit été d'attirer quelque Missionnaire à un pour-parler, & de l'arrêter pour servir à un échange; que quand ils auroient retiré par ce moyen tous ceux des leurs, qui étoient prisonniers parmi nous, ils ne garderoient plus de mesures: qu'ils se proposoient sur tout d'enlever un grand nombre d'Enfans pour repeupler leur Pays; mais qu'il leur étoit survenu un accident, qui sans doute leur avoit fait rebrousser chemin, un deux, en voulant tuer un Cerf, ayant tiré sur le Chef du parti, lequel en étoit mort.

En effet, ils ne parurent plus de tout le reste de cette année, mais à la fin de l'Hyver plusieurs Partis se montrerent en differens endroits de la Colonie, & y firent de grands ravages. Un Ecclesiastique du Séminaire de Montreal, nommé M. LE MAÎTRE, fut tué en revenant de dire la Messe à la campagne. M. de Lauson, Sénéchal de la Nouvelle France, & Fils du précédent Gouverneur Général, étant allé à l'Isle d'Orleans pour dégager son Beau-Frere, qui étoit investi dans sa maison, tomba dans une embuscade. Les Iroquois, qui le connoissoient, & qui souhaitoient avec passion d'avoir un Prisonnier de cette importance, le ménagerent quelque-tems, ne cherchant qu'à le laisser; mais voyant qu'il leur tuoit beaucoup de monde, ils tirerent sur lui, & il tomba mort, avant qu'aucun eût osé l'approcher.

Plusieurs autres personnes de considération, & un grand nombre d'Habitans & de Sauva-

1661.

ges eurent le même sort. Trente Attikamegues, parmi lesquels il y avoit quelques François, furent attaqués par quatre-vingt Iroquois, & se défendirent avec une valeur, qui auroit pû les sauver, s'ils eussent combattu avec plus d'ordre; les Femmes mêmes se battirent jusqu'à la mort, & pas une ne voulut se rendre. Enfin, depuis Montreal jusqu'à Tadoussac, on ne voyoit que des traces sanglantes du passage de ces fiers Ennemis.

Maladies &
Phénomènes.

À ce terrible fleau le Ciel en ajoûta un autre, qui acheva de réduire la Colonie aux abois. Les François & les Sauvages domiciliés furent attaqués d'une maladie, dont personne ne fut exempt, & qui enleva sur tout un très-grand nombre d'Enfans: c'étoit une maniere de coqueluche, qui se tournoit en pleuresie. On s'imagina qu'il y avoit du maléfice; & les Médecins furent les premiers à donner cours à cette opinion. Quand le Peuple est une fois frappé, son imagination le mene bien loin, & tout est Peuple en certaines rencontres. On publia ensuite qu'on avoit vû dans l'air une Couronne de feu; qu'aux Trois Rivieres on avoit entendu des voix lamentables; qu'auprès de Quebec il avoit paru un Canot de feu, & dans un autre endroit un Homme tout embrasé, & environné d'un tourbillon de flammes; que dans l'Isle d'Orleans une Femme enceinte avoit entendu son fruit se plaindre, & tout cela fut suivi de l'apparition d'une Comete, qui acheva d'effrayer la Multitude, pour laquelle ce Phénomène n'est jamais indifférent, surtout dans un tems de calamité.

Toutefois au milieu de ces fraieurs, & au plus fort de l'orage, le calme parut tout-à-

ru
Ju
a
ch
ar
A
de
&
ce
na
tou
do
Ge
pro
Fra
vot
tor

coup. On apprit par quelques Prisonniers, qui s'étoient évadés des Bourgades Iroquoises, qu'il y avoit à Onnontagué une vingtaine de François, à qui on avoit donné la vie, & qui y jouïssent même d'une assez grande liberté : que dans ce même Canton on avoit converti une Cabanne en une Chapelle, où un grand nombre de Chrétiens, François, Hurons, Iroquois & Algonquins s'assembloient régulièrement pour faire leurs Prières : que les Matrones, qui sont le Corps principal de l'Etat, n'avoient point eu de part à la conspiration, qui avoit obligé M. Dupuys à se retirer, & que pendant sept jours elles avoient pleuré avec leurs Enfans le départ des Missionnaires, enfin que dans les Cantons de Goyogouin & d'Onneyouth il y avoit des Chrétiens, qui conservoient inviolablement leur Foi.

Peu de tems après les Partis Ennemis disparurent presque entièrement, & vers le mois de Juillet on aperçut de Montreal deux Canots avec un Pavillon blanc. On les laissa approcher, & on vit des Iroquois débarquer avec autant d'assurance, qu'auroient pu faire les Alliés les plus fidèles. C'étoient des Députés des Cantons d'Onnontagué & de Goyogouin, & l'un d'eux étoit le Chef le plus accredité de ce dernier Canton, l'ancien Hôte du P. Mesnard, & l'ami le plus déclaré des François dans tous les tems. Ils ramenoient quatre François, dont ils proposèrent l'échange contre huit Goyogouins, Prisonniers à Montreal, & ils promirent même de rendre tous les autres François, dont ils étoient les Maîtres, si on vouloit délivrer tous les Sujets des deux Cantons, que nous avons entre les mains.

E iiiij

I 661.

On apprend de bonnes nouvelles du Pays des Iroquois.

Députés Iroquois à Montreal.

1661.

Ils rendirent aussi à M. de Maisonneuve une Lettre, signée de tous les François Captifs dans ces mêmes Cantons : elle portoit qu'on les traitoit assez bien, & que tous les esprits paroissent fort portés à la paix ; mais que si on refusoit d'écouter les deux Députés, tout ce qu'ils étoient de François dans le Pays, seroient impitoyablement livrés au feu à leur retour. Le Gouverneur répondit aux Députés qu'il alloit écrire à M. d'Argenson, à qui seul il appartenoit d'accepter, ou de rejeter de pareilles propositions, & qu'en attendant ses ordres, ils pouvoient rester dans le Fort, où ils jouiroient d'une liberté entière.

Le P. le Moyne consent à les accompagner dans leur Pays.

Le Vicomte d'Argenson parut d'abord très-peu disposé à entrer en négociation ; mais considérant que dans l'état, où se trouvoit la Colonie, une mauvaise paix, pourvu qu'on se tint sur ses gardes, valoit encore mieux, que la continuation d'une guerre, qu'on n'étoit pas en état de soutenir, il changea de pensée. Un Homme, qui se noie, ne laisse pas de s'attacher à une branche, qu'il prévoit devoir se casser entre ses mains, quand il n'en trouve point d'autre. La plus grande difficulté étoit d'accorder un Missionnaire aux deux Cantons, qui ne vouloient de paix, qu'à cette condition. Le Vicomte fit sonder le P. le Moyne, qui répondit sans balancer qu'il étoit prêt à partir. C'étoit pour la cinquième fois, que ce Religieux se sacrifioit en pareilles occasions : il saisit avec avidité celle-ci, qu'il croyoit immanquable de donner sa vie pour la cause de Dieu, & le salut de la Colonie.

Sur ces entrefaites le Baron d'AVAUGOUR arriva de France pour relever M. d'Argenson,

quel sa mauvaife santé, le peu de secours, qu'il recevoit de la Compagnie de la Nouvelle France, & quelques chagrins particuliers, que de mauvais esprits ne cefsoient point de lui causer, avoient fait demander son rappel avant le tems. Le nouveau Gouverneur fut bien étonné de se voir chargé d'une Colonie aussi délabrée. Il voulut commencer par visiter tous les Postes, & après cette visite il dit qu'il étoit charmé du Canada; qu'on ignoroit en France ce qu'il pouvoit valoir; mais qu'il ne comprenoit point comment ses Prédécesseurs s'étoient soutenus, comme ils avoient fait, avec si peu de forces; qu'il alloit informer le Roy de toutes choses, & que si on ne lui envoyoit incessamment les Troupes & les munitions, qu'on lui avoit promises, il n'attendroit pas pour retourner en France, qu'on lui eût donné un Successeur. Ce Général étoit Homme de résolution, & d'une grande droiture; mais il s'en picquoit trop, & ne sçavoit pas se replier. Il avoit fait la guerre en Hongrie avec beaucoup de distinction; mais il eut moins d'occasions d'exercer en Canada ses bonnes qualités, qu'il n'en eut de faire paroître ses défauts, & ils lui firent essuyer bien des chagrins dans le peu de tems, qu'il gouverna cette Colonie.

Le P. le Moyne étoit parti, lorsque M. d'Avagour arriva à Quebec, & tandis que le Missionnaire alloit travailler à nous reconcilier avec les Iroquois, les PP. Dreuilletes & Dablon tâchoient de pénétrer à la Mer du Nord, en remontant le Saguenay. Au commencement de Juillet, deux mois après leur départ, ils se trouverent à la source de la Ri-

1661.

Le Baron d'Avagour relevé M. d'Argenson.

Voyage de deux Missionnaires dans le Nord.

1661.

vrière *Nekouba*, qui se décharge dans le Lac de *S. Jean*, & y esluient des chaleurs excessives, qu'ils attribuerent en partie à la hauteur du terrain, ayant fait cent lieues, disoient-ils, en montant toujours.

Description
du Lac Saint
Jean.

Le Lac *S. Jean* est la véritable source du *Sauguenay*, & de plusieurs autres Rivières: il a vingt lieues de circuit, sa figure est ovale; quantité d'Isles, dont il est semé, y font des points de vue fort agréables, & ses bords sont couverts de très-beaux arbres; mais on ne trouveroit peut-être pas ce Pays si charmant, si avant que d'y arriver, il ne falloit pas traverser les plus affreux déserts. C'est une reflexion, que devroient faire les Voyageurs, & qui les empêcheroit souvent de tomber dans des exagérations, qui les décréditent.

Maladie ex-
traordinaire.

Le P. Dablon parle dans son Journal d'une maladie fort singulière, & qu'on lui assura être assez commune dans ces Contrées Septentrionales. Une Personne devient tout-à-coup *Lunatique* & *Hypocondriaque*, ce qui dégénère bientôt en *phrénésie*. En cet état le Malade est faisi d'une faim de chair humaine si violente, qu'il se jette comme un *Loup effamé* sur tous ceux qu'il rencontre. A mesure qu'il trouve de quoi assouvir cette faim, elle croît, comme la soif d'un *Hydropique*; aussi ne manque-t-on jamais d'assommer d'abord ceux, qui sont attaqués de cette maladie.

La Source de la Rivière *Nekouba* étoit alors un lieu de Traite, où se rendoient presque toutes les Nations du Nord. C'est pourtant un si mauvais Pays, qu'on disoit par manière de proverbe, que les *Maringouins* mêmes n'y trouvoient pas de quoi vivre. Les deux *Mis-*

A
E
I
,
C
to
E

B
S.
de
se
ta
gu
v.
C
pl
bc
qu
Ce
d'h
sc.

des
tag
ror
des
qui
des
auc
nor
Car

tionnaires y rencontrèrent un très-grand nombre de Sauvages, qui les attendoient, & parmi lesquels il y avoit des Chrétiens & des Profelytes. Ils les instruisirent, & leur administrèrent les Sacremens; ils annoncerent aux Infidèles le Royaume de Dieu, & en baptiserent quelques-uns. Ils ne purent aller plus loin, parce qu'on eut avis que les Iroquois approchoient, & qu'ils venoient de détruire tout récemment une Nation, qui portoit le nom de *l'Ecureuil*.

Un autre Missionnaire, nommée le Pere BAILLOQUET, qui avoit descendu le Fleuve S. Laurent, depuis Tadoussac jusqu'à l'entrée du Golphe, fut encore plus heureux. Il visita sept ou huit Bourgades, qui composoient autant de Nations différentes, toutes de la Langue Algonquine: il trouva par tout des Sauvages, à qui il ne manquoit pour être de bons Chrétiens, que d'être instruits: il en baptisa plusieurs, & sur tout quantité d'enfans moribonds, & laissa une moisson bien préparée, qu'il se flattoit de recueillir l'année suivante. Ces Nations ne subsistent presque plus aujourd'hui; & l'on ne sçauroit bien dire ce qu'elles sont devenues.

L'Automne aprochant, on reçut à Québec des Lettres du P. Le Moyne dattées d'Onnontagué. Ce Missionnaire avoit couru dans sa route bien des dangers de la part des Agniers, des Onneyouths & des Tsonnonthouans, qui n'avoient point eu de part à la Députation des deux autres Cantons. Il arriva enfin sans aucun accident fâcheux à deux lieues d'Onnontagué, & il y trouva le grand Chef de ce Canton, appelé GARAKONTHIE, qui Ey

Reception
faite au P. le
Moyne à On-
nontagué.

1661.

attendoit avec une nombreuse suite, pour lui faire honneur. Il en fut d'autant plus surpris, que ce n'est point la Coutume parmi les Sauvages d'aller plus d'un quart de lieuë au devant des Députés; mais son étonnement cessa, quand il eut bien connu celui, qui lui faisoit cette politesse.

Caractère de Garakontnié. Garakontnié n'avoit de Sauvage, que la naissance & l'éducation, & avec toutes les bonnes qualités, qu'on ne peut s'empêcher de reconnoître dans sa Nation, il avoit un excellent naturel, beaucoup de douceur, un génie supérieur & beaucoup de droiture: ses belles actions à la guerre, & sa dextérité à manier les esprits dans les Conseils, lui avoient acquis un grand crédit dans sa Nation; & le plus ordinaire emploi, qu'il en fit toujours, fut d'empêcher les résolutions violentes, & de ménager la paix avec les François, qu'il aimoit sincèrement: il leur avoit donné de grandes preuves de cette affection, en retirant des mains des Agniers un grand nombre d'entr'eux, & tous ceux, qui étoient actuellement captifs dans son Canton & dans les autres, lui avoient obligation de la vie.

Politique raffinée de ce Chef Sauvage. Par une délicatesse de politique, qu'on est surpris de trouver dans un Sauvage, il ne voulut pas mener le P. le Moyne dans sa Cabanne, qu'il ne l'eût auparavant conduit chez tous les Chefs, dont il croyoit avoir besoin pour le dessein, qu'il avoit formé: il vouloit que tous regardassent la paix, à laquelle il travailloit, comme leur ouvrage, persuadé que s'il eût paru en faire son affaire, quelques-uns s'y feroient opposés par jalousie. Cette déférence les lui gagna tous à un point, qu'il en obtint

beaucoup plus qu'il n'avoit osé esperer. Le 12^e. d'Août au son d'une cloche, qui étoit restée à l'endroit, où avoit été la Chapelle des Jesuites, des Députés d'Onnontagué, de Goyogouin & de Tsonnonthouan s'assemblerent dans la Cabanne; le P. le Moyne y fut invité, & après une courte priere, qu'il fit à haute voix en Langue Iroquoise, il déclara qu'il étoit envoyé par Ononchio, dont il alloit exposer les intentions: il mit ensuite ses présens au milieu de l'Assemblée, & parla ainsi:

« C'est à toi, Onnontagué, que j'adresse la parole: Le Goyogouin ton fils (a) est venu me dire, qu'il étoit député de ta part, pour réunir toute la Nation avec moi: l'avois-tu envoyé? On lui répondit que le Goyogouin avoit dit vrai. Il fit un présent, & continua: il m'a ajouté que si je délivrois tous les Iroquois détenus dans mes prisons, tu me rendrois tous les François que tu retiens captifs: l'avois-tu autorisé à cela? le Goyogouin, lui répliqua-t-on, a eu ordre de parler ainsi; il ne sera point délavoué. Il fit un second présent, & reprit son discours: Tu m'as encore fait déclarer, que tu me priois d'enfoncer si avant dans la terre les os des Iroquois morts pendant la guerre, que personne ne songeât plus à les venger, & que tu souhaitois qu'on fit de même de ceux des François; est-ce tout de bon que tu me faisois cette proposition? On l'assura que rien n'étoit plus sincère; il fit un troisième présent, & ajouta: « Et toi, Tsonnonthouan, est-il vrai que tu m'as fait dire

Discours
du P. le
Moyne
dans un
Conseil de
trois Can-
tons.

(a) Le Canton d'Onnontagué est comme le Chef de tous les autres. c'est pourquoi il appelle tous les autres ses Fils.

1661. » depuis peu que tu voulois être compris dans
 » le Traité de Paix, & que tu desirois d'avoir
 » des François, qui vinssent s'établir dans ton
 » Pays? Un chef répondit que son Canton avoit
 véritablement donné cet ordre; le Pere lui
 » donna un Collier, & finit en disant: « L'Ag-
 » nier a toujours un mauvais esprit, je sçai qu'il
 » envoie sous main des présens pour engager
 » les autres à continuer la guerre, je n'ai rien
 » à lui dire, sinon qu'il trouvera à qui parler ».
 Le Missionnaire quittant ensuite le personnage
 d'Envoyé du Gouverneur Général, tourna le
 discours sur la Religion, & fut écouté avec
 plaisir.

Résolution de Quelques jours après on se rassembla, &
le Conseil. l'Orateur Iroquois déclara, 1°. qu'on alloir
 renvoyer à Ononchio neuf François, & que si
 on retenoit les autres pendant l'hyver, ce
 n'étoit que pour tenir compagnie à Ondesson
 (le P. le Moyne). 2°. Que Garakonhié étoit
 nommé Chef de l'Ambassade, & que ce seroit
 lui, qui remettrait les neuf François à Onon-
 thio. Le Missionnaire parut surpris de cette
 résolution, & representa qu'on avoit promis
 de rendre la liberté à tous les François. On lui
 répondit que cela ne se pouvoit pas, & il ne
 jugea point à propos d'insister davantage,
 persuadé que ce seroit inutilement. D'ailleurs
 les Prisonniers étoient aussi bien traités, qu'ils
 le pouvoient souhaiter.

Eloge du Sr. Il n'en étoit pas de même de ceux, que les
Hertel. Agniers retenoient dans leurs fers; ils y avoient
 beaucoup à souffrir, & ils ne pouvoient pas se
 répondre d'un jour de vie. Il y avoit parmi
 eux un jeune Homme de très-bonne Famille,
 nommé François HERTEL, lequel sanctifioit

sa captivité par une grande innocence, une résignation parfaite aux ordres du Ciel, & des pratiques de piété, qui le rendirent respectable à ses Ennemis mêmes. On lui brûla un doigt, on lui coupa un pouce, & il souffrit ces rudes opérations avec une patience inaltérable. Je l'ai vû en 1721. âgé de quatre-vingt ans, plein de forces & de santé; toute la Colonie rendant témoignage à sa vertu & à son mérite. La suite de cette Histoire fera voir que je ne devois point passer sous silence l'honneur, qu'il fit à la Religion Chrétienne parmi ses plus grands Ennemis. Je reviens à l'Ambassade des Iroquois.

Garakonthiés'embarqua vers la mi-Septembre, & peu de jours après il rencontra une Troupe de Guerriers de son Canton, conduite par un Chef de reputation, nommé **OUTREOUHATI**. Ce Capitaine avoit été dans les fers à Montreal, & il venoit de s'en venger. Il étoit chargé de chevelures & de dépouilles, & il faisoit surtout parade de la soutane de M. le Maître. A cette vûë Garakonthiés parut embarrassé: ses Gens étoient d'avis de rebrousser chemin, ne pouvant se persuader, après ce qui venoit de se passer, qu'on les reçût en qualité d'Ambassadeurs; mais toutes réflexions faites, il fut d'avis de continuer son voyage; il assûra ses Gens qu'il n'y avoit rien à craindre pour eux, tandis qu'il restoit des François dans leur Canton, & que la seule considération du P. le Moyne leur serviroit de sauvegarde.

Au bout de quelques jours il trouva un Parti d'Onneyouths; il leur demanda, où ils alloient, & ils lui répondirent qu'ils vouloient manger des François: il leur fit des présens, &

Garakonthiés
arrive à
Montreal.

Reception;
qu'on lui fait.

1661.

il les engagea à s'en retourner. Enfin il arriva à l'Isle de Montreal. Il y fut reçu comme le méritoient les services, qu'il avoit rendus aux François Captifs dans son Pays, & les mouvemens, qu'il s'étoit donnés pour procurer la paix. Il eut avec le Gouverneur Général des entretiens particuliers, où il fit paroître une grande sagesse & beaucoup d'esprit. Il agréa toutes les propositions, qui lui furent faites, il promit d'être de retour avant la fin du printems avec le reste des Prisonniers François, & l'on crut tellement pouvoir compter sur sa parole, qu'on lui remittous les Iroquois qu'il redemanda; mais on ne fit pas assez réflexion que dans un Gouvernement tel, que celui des Sauvages, il ne faut pas toujours se reposer sur les paroles d'un seul Chef, quelque acrédité & quelque honnête Homme qu'il soit.

La paix paroit s'éloigner.

1662.

Il est vrai que l'esperance d'une paix prochaine, & beaucoup plus durable, qu'aucune de celles, qu'on avoit négociées jusques-là avec les Iroquois; n'étoit pas seulement fondée sur le credit & sur les bonnes intentions de Garakontié. On croïoit les Cantons Supérieurs dans une situation à la regarder comme nécessaire, parce que les Andastes les avoient attaqués; & les pressoient vivement. D'un autre côté la guerre étoit fort vive entre les Agniers & les Mahingans, auxquels s'étoient jointes toutes les Nations Abénaquises; mais on eut bientôt des nouvelles certaines, qui firent connoître que les Iroquois n'étoient, ni aussi embarrassés, qu'on le disoit, ni aussi disposés à la paix, qu'on s'en étoit flatté.

On apprit que les Cantons Supérieurs, après avoir repoussé les Andastes, avoient fait des

excursions jusqu'en Virginie, d'où plusieurs pénétrèrent bien loin du côté de l'Ouest. Ceux-ci rapportèrent à leur retour qu'ils avoient poussé jusqu'à la Mer, & qu'ils avoient vû des Peuples de la même Religion, que les François, d'où l'on a conjecturé qu'ils étoient allés jusqu'au Nouveau Mexique, & au Golphe de la Californie, communément appelé *la Mer Vermeille*. Il y a aussi bien de l'apparence que les Agniers firent bientôt la paix avec les Mahingans, puisqu'ils continuèrent leurs courses, conjointement avec les Onneyouts, & qu'ils s'approchèrent de Montreal, où ils tuèrent un Ecclesiastique, nommé M. VIGNOL.

Enfin deux-cent Onnontagués parcoururent une bonne partie de la Colonie, & attaquèrent en plein jour plusieurs Habitans de l'Isle de Montreal, qui travailloient dans la campagne. Le Major de la Ville sortit avec vingt-six Hommes bien armés pour leur faciliter la retraite; mais ayant pris par les Bois, pour cacher sa marche aux Ennemis, il se trouva tout-à-coup entre deux feux. Il se battit tout le jour en brave Homme, & fut très-bien secondé de sa Troupe, jusqu'à ce qu'accablé par le nombre, il périt, avec tous les siens. On ne recevoit de toutes parts que des nouvelles affligeantes, & on en aprit encore dans le même tems de bien tristes du P. Mesnard, qu'on avoit accordé avec un peu trop de facilité au mois d'Août de l'année 1660. à une seconde Bande d'Ouataouais, descenduë des environs du Lac Supérieur.

Quelque empressement, que ces Sauvages eussent témoigné pour obtenir ce Missionnaire, P. Mesnard, il s'apperçut bientôt qu'il avoit peu à esperer

de leur disposition à embrasser la Foy. Non-seulement ils l'obligerent de nager pendant tout le voyage, en sorte qu'il étoit contraint de prendre sur son sommeil pour réciter son Office; mais ils poussèrent encore la brutalité jusqu'à lui jeter son Breviaire dans l'eau. D'ailleurs les vivres leur ayant manqué, comme il arrive presque toujours aux Sauvages, le P. Mesnard se trouva réduit à une telle extrémité, que la nourriture la plus insipide & la plus dégoûtante étoit devenuë pour lui un mets délicieux.

Ses conducteurs s'étoient attendus à rencontrer, en entrant dans le Lac Supérieur, des Sauvages, qui leur donneroient des rafraîchissemens, & ils furent frustrés de cette espérance. Quelque-tems après un Arbre en tombant brisa le Canot, où étoit le Missionnaire, & on le laissa seul en cet endroit avec trois Hommes sans vivres. Par bonheur, ils aperçurent quantité d'ossements sur le rivage; ils les pilèrent & en firent une espèce de bouillie, qui les sustenta pendant quelque-tems. Le Serviteur de Dieu assuroit dans une Lettre, qu'on reçut après sa mort, que rien n'avoit plus servi à le soutenir au milieu de tant de croix, que ces paroles, qui lui avoient été dites par M. l'Évêque de Petrée, qu'il avoit rencontré entre les Trois Rivieres & Montréal: » Toutes sortes de raisons, mon cher » Pere, devoient vous retenir ici; mais Dieu » plus fort que toutes nos raisons vous veut dans » le Pays, où vous allez.

Au bout de six jours, on vint le chercher pour le conduire au lieu, qu'on avoit choisi pour y passer l'Hyver, & qui étoit une Anse

de
ya
le r
Fét
de
& i
pré
rut
dar
fec
ten
pou
la c
oné

Ap
Fra
exp
ad
l'en
le s
rif
le r
rou
emp
par
sur
été
fort

E
un
que
un p
fut
étab
(a

de la partie Méridionale du Lac Supérieur. Il y arriva le quinziesme d'Octobre, & lui donna le nom de *Sainte Therese*, dont on celebre la Fête en ce jour. Il y trouva quelques Chrétiens de diverses Nations, qui l'occupèrent assez, & il augmenta leur nombre de quelques Ames prédestinées, pour le salut desquelles il lui parut que la Providence Divine l'avoit conduit dans ces Deserts. Ce sont-là de ces ressorts secrets de la bonté de Dieu, qui ne se manifestent qu'à ceux, dont elle veut bien se servir pour operer les miracles de sa Grace, & dont la connoissance répand sur leurs travaux une onction, qu'ils sont seuls capables de goûter.

Dans la Lettre que j'ai déjà citée, l'Homme Apostolique ajoûtoit, que la piété de quelques François, qui l'avoient accompagné dans cette expédition, contribuoit encore beaucoup à adoucir le chagrin, qu'il ressentoit de voir l'endurcissement de la plupart de ceux, pour le salut desquels il s'étoit exposé à tant de risques. Ces Barbares continuoient toujours à le traiter, comme ils avoient fait pendant la route; & il s'apperçut bientôt que ce qui les empêchoit de l'écouter, quand il vouloit leur parler de la Religion, étoit la crainte d'attirer sur eux les malheurs, dont les Hurons avoient été accablés; outre que la polygamie étoit fort en usage parmi eux.

Enfin après plus de huit mois de séjour dans un lieu si triste, & où il n'avoit guères vécu que de glands & d'écorces d'Arbres pilés, avec un peu d'huile pour tout assaisonnement, il fut appelé par des Hurons, qui s'étoient établis dans l'Isle *Chagouamigon* (a) ou de

(a) On donne ordinairement ce nom à une Autre

1662.

S. Michel, à l'extrémité Occidentale du Lac. Parmi les François de sa Troupe, il s'en trouvoit, qui avoient fait ce voyage, & qui mirent tout en œuvre pour le détourner de l'entreprendre : ils l'assurèrent, qu'il étoit de cent lieues au moins ; que les chemins étoient affreux, & que dans l'épuisement, où il étoit, il y avoit de l'imprudence à s'y engager. Il leur répondit, qu'il ne pouvoit pas finir plus glorieusement sa course, qu'en cherchant à gagner des Ames à JESUS-CHRIST ; & le treizième de Juin de l'année 1661. il se mit en marche avec un très-saint Homme, nommé Jean Guerin, qui depuis vingt ans étoit au service des Missionnaires.

sa mort.

Il se sépara avec regret des autres François & de ses Néophytes, qui avoient fait jusqu'alors toute sa consolation ; il s'attendrit sur eux en leur disant adieu, les assura qu'ils ne le reveroient plus sur la Terre, & les laissa fort touchés de le voir courir à une mort presque certaine. Quelques Hurons étoient venus pour lui servir de guides ; mais comme ils approchoient de leur Village, ils le quitterent en disant, qu'ils alloient chercher des vivres. Le Pere, qui se sentoit épuisé, s'arrêta pour les attendre ; mais après avoir attendu quinze jours, sans qu'il parût personne, il s'embarqua dans un Canot, qu'il trouva par hazard au bord d'une Riviere.

Le vintième d'Août, il fut obligé de marcher quelque-tems, pour éviter un rapide ; & tandis que son Compagnon étoit occupé à porter le Canot, & à le charger, il entra dans célèbre, qui est vis-à-vis | c'est le nom propre de de l'Isle *S. Michel* ; mais | l'Isle même.

le Bois, & s'y égara. Guerin, après l'avoir attendu quelque-tems, se mit à crier de toute sa force pour l'appeler; il tira ensuite quelques coups de fusil, & tout cela étant inutile, il fit plusieurs tours dans le Bois, sans rien découvrir. Ne sachant plus que faire, & persuadé que les Hurons n'étoient pas loin, il prit le parti de se rendre à leur Village, où il arriva effectivement en deux jours. Il fit entendre le mieux qu'il put à ces Sauvages l'accident survenu au Missionnaire, & il en engagea un, en lui donnant de la poudre & du plomb, à l'aller chercher; mais cet homme revint au bout de deux heures, en disant qu'il avoit vû l'Ennemi.

C'étoit apparemment une défaite: quoiqu'il en soit, on n'a jamais pû sçavoir au juste ce qu'étoit devenu le P. Mesnard. Son sac fut trouvé quelque-tems après entre les mains d'un Sauvage, qui ne voulut pas dire de qui il l'avoit eu; & au bout de plusieurs années, sa soutanne & son Breviaire furent reconnus dans une Cabanne de Sioux, qui leur rendoient une espece de culte, en leur présentant dans leurs festins de tous les mets qu'on servoit. C'étoit un effet de la grande réputation de sainteté, où ce Religieux étoit parmi tous les Peuples de ces quartiers-là. Elle n'étoit pas moindre parmi les François; & véritablement la Nouvelle France n'avoit point alors de Missionnaire plus accompli. Le Ciel l'avoit particulièrement doué d'un talent rare, pour s'insinuer dans l'esprit des Sauvages; ce qui avoit sur tout paru, dans le peu de tems qu'il avoit passé chez les Goyogouins.

Son Domestique resta fort peu de tems avec les Hurons & retourna joindre les François,

Idee, qu'on avoit par tout de sa sainteté.

Mort de son Domestique.

1662.

qu'il avoit laissés à l'Anse de Sainte Therese. Il y passa l'Hyver , pendant lequel il baptisa plus de deux cent enfans moribonds , la plupart Outaouais. L'Eté suivant , il fit plusieurs courses ; & un jour que la pluye l'avoit obligé de se mettre à couvert sous son Canot , le fusil d'un de ses Compagnons s'étant débandé , le tua , tandis qu'il étoit en prières ; il n'eut que le tems de prononcer le Nom de J E S U S . Tel fut le succès du second voyage que les Outaouais firent avec des Missionnaires. Ils n'en ont eu dans la suite , que quand ils se sont fixés avec d'autres Sauvages , mieux disposés qu'eux à recevoir l'Evangile , & n'ont pas plus profité des secours , que le Ciel leur procuroit. De sorte que jusqu'à present , ils n'ont guéres eu de part au Royaume de Dieu , que par les Enfans qu'on a pû baptiser à la mort.

Le P. le Moyne retourne à Montreal avec tous les Prisonniers François. Conduite de Garakonthié.

Cependant , malgré les dernieres hostilités des Onnontagués , le P. le Moyne exerçoit assez librement dans ce Canton toutes les fonctions de son Ministère. Ce n'est pas qu'il ne s'aperçût bien d'abord , que tous les esprits n'étoient pas également portés à la paix ; mais il crut devoir dissimuler , & cette conduite lui réussit. Garakonthié étoit revenu chargé de présens , & charmé des bonnes manieres des François. Il fut assez surpris de trouver une partie de sa Nation dans des dispositions si differentes de celles , où il les avoit laissés ; & ce qu'il apprit de la défaite du Major de Montreal , le toucha sensiblement. Il reconnut même bientôt qu'on se mettoit en garde contre lui ; & s'il n'eût eu une fermeté à toute épreuve , il courroit risque d'être désavoué par ceux-là mêmes , qui l'avoient député vers le Gouverneur Général.

Il se comporta en cette rencontre avec une prudence & une dextérité, qui auroit fait honneur à un Homme élevé dans le ménage de la plus raffinée politique; & il vint enfin à bout de consommer son ouvrage. Le Traité fut ratifié par les Trois Cantons, & tous les Prisonniers François furent rendus au P. le Moyne, qui les conduisit à Montreal, à la réserve d'un seul, qui mourut martyr de la chasteté conjugale. On l'avoit voulu forcer à se marier dans la Cabanne, où il étoit esclave: il s'en étoit défendu sur ce qu'il avoit une Femme, & sur ce que sa Religion ne lui permettoit pas d'en avoir deux. Cette réponse ne fit point changer de résolution à son Maître, qui après l'avoir souvent menacé de le tuer, s'il ne consentoit à ce qu'il desiroit de lui, en vint à l'exécution, & lui cassa la tête.

Le retour des autres, convainquit bien le M. Boucher Baron d'Avaugour que Garakonthié avoit né-^{va en Cour}gocié de bonne foi; mais les avis, qu'il rece-^{représenter les}voit de toutes parts de ce qui se passoit dans ^{besoins de la}N. France, les Cantons, lui causoient de grandes inquiétudes. Par les derniers Vaisseaux, qui étoient partis de Quebec, ce Général & tout ce qu'il y avoit de personnes en place dans le Pays, avoient fortement écrit en Cour pour supplier le Roy de prendre sous sa protection une Colonie, qui se trouvoit absolument abandonnée & réduite aux derniers abois. Ils avoient chargé de leurs Mémoires le Sieur BOUCHER, qui commandoit aux Trois Rivieres; & ils esperoient beaucoup du zèle de cet Officier, qui connoissoit mieux que personne le Canada, & que sa vertu rendoit très-propre à se faire écouter favorablement du Prince.

1662.

Le Roy y en-
voic du se-
cours.

Il fut en effet très-bien reçu de Sa Majesté, qui témoigna beaucoup de surprise, en apprenant qu'un si bon Pays eût été si fort négligé. Elle nomma ensuite M. DE MONTS Commissaire pour en faire la visite & y intimier ses ordres, & commanda qu'on y envoyât incessamment quatre cent Hommes de ses Troupes, pour y renforcer les Garnisons des postes les plus exposés. M. de Monts s'embarqua à la Rochelle, dès que la navigation fut libre; & chemin faisant, prit possession au nom du Roy du Fort de Plaisance dans l'Isle de Terre-Neuve. Son arrivée à Quebec y causa une grande joye, & par les secours présens, qu'il y amenoit, & par l'esperance qu'il y donna, que l'année suivante il en viendrait de plus considerables encore; mais la Nouvelle France en avoit besoin de plus d'une forte.

Abus de la
Traite de
l'Eau-de-vie.
Conduite irre-
guliere du Ba-
ron d'Avau-
gour à ce su-
jet.

Jusques-là, les Gouverneurs Généraux avoient assez tenu la main à faire exécuter les ordres, qu'ils avoient eux-mêmes donnés de ne point vendre d'Eau-de-vie aux Sauvages; & le Baron d'Avaugour avoit décerné des peines très-severes contre ceux, qui contreviendroient à ses Ordonnances sur ce point capital. Il arriva qu'une Femme de Quebec fut surprise en y contrevenant, & sur le champ conduite en prison. Le P. Lallemand, à la priere de ses Parens, ou de ses Amis, crut pouvoir sans consequence interceder pour elle. Il alla trouver le Général, qui le reçut très-mal, & qui sans faire réflexion qu'il n'y a point d'inconsequence dans les Ministres d'un Dieu, qui a donné sa vie pour détruire le péché & sauver le Pécheur, à agir avec zèle pour réprimer le vice, & à demander grace pour le

le Criminel, lui répondit brusquement ; que puisque la traite de l'Eau-de-vie n'étoit pas une faute punissable pour cette Femme, elle ne le seroit désormais pour personne.

Un peu plus de sang-froid lui auroit fait répondre au Supérieur qu'il faisoit son devoir en implorant sa clémence pour cette Femme ; & que pour lui, le sien l'obligeoit de faire justice : mais il ne consulta que sa mauvaise humeur & sa droiture mal entendue ; & ce qu'il y eut de pis, c'est qu'il se fit un point d'honneur de ne point retraîner l'indiscrete parole, qui lui étoit échappée. Le Peuple en fut bientôt instruit, & le désordre devint extrême. On commença même à investir tout haut contre les Confesseurs, qui avec une fermeté vraiment sacerdotale vouloient opposer une digue à ce torrent. On n'épargna point l'Evêque de Petrée, qui avoit jugé le mal assez grand, pour employer à sa guérison les Censures de l'Eglise.

Comme ces clameurs ne leur firent rien re- Calomnies
lâcher de leur sévérité, les plaintes & les in- intentées à ce
vectives redoublèrent. Quelques jeunes Gens sujet contre
sans religion, récemment arrivés de France l'Evêque &
& que l'attention des Pasteurs à veiller sur les Mission-
leur Troupeau incommodoit beaucoup, se
joignirent aux Mécontents ; on cria de toutes
parts que les consciences étoient gênées, &
l'on a été surpris, avec raison, de voir cette
calomnie renouvelée depuis dans un Livre
imprimé sous le nom d'un Religieux. Enfin
quelques Particuliers se crurent autorisés à
faire sur cela des Mémoires, & à les envoyer
au Conseil du Roy, mais leurs Requêtes furent
d'autant plus mal reçues, qu'outre qu'on pé-

1662.

nétra sans peine les motifs, qui les faisoient parler, les faits calomnieux, dont ils avoient voulu appuyer leurs plaintes, furent démentis par des Personnes en place, dont le témoignage ne pouvoit pas être suspect.

Scandales arrivés parmi les Sauvages.

D'ailleurs l'Evêque de Perrée, & tout ce qu'il y a oit d'Ecclesiastiques en Canada, avoient une réputation trop bien établie, pour être entamée par de pareilles accusations. Mais si les Calomniateurs ne trouverent point d'appui à la Cour, le mal n'en fit pas des progrès moins rapides; & le désordre alla si loin, que bientôt on n'écouta plus, ni Evêque, ni Prédicateurs, ni Confesseurs, & que, ni les menaces de la colere Divine, ni les foudres de l'Eglise, ne purent arrêter un torrent, qui avoit rompu ses digues. Le commerce de l'eau-de-vie étant ouvertement toleré par celui-là même, qui seul pouvoit le reprimer efficacement, les Sauvages, qui ne sont pas libres de s'en abstenir, quand on leur en présente, & en qui le moindre effet de cette boisson, est de leur ôter le jugement, se porterent à des scandales, qui firent verser bien des larmes à ceux, à qui il en avoit tant coûté pour les engendrer à JESUS-CHRIST.

En vain les Anciens & les Chefs des Bourgades mirent tout en usage pour arrêter ce furieux débordement; en vain supplierent-ils le Gouverneur Général d'interposer toute son autorité pour les seconder, en faisant garder ses propres Ordonnances; ils ne gagnerent rien sur un esprit prévenu qu'on lui exageroit le mal. Ainsi le désordre alla toujours croissant, & gagna les plus fervens Néophytes: de sorte qu'à la réserve de quelques-uns, qui

s'étoient volontairement condamnés à ne point sortir de Sylleri, pour se préserver de la contagion; & de quelques autres, qui pour le même dessein s'étoient retirés des Trois Rivieres, & refugiés au Cap de la Magdeleine; tous ces nouveaux Chrétiens, jusques-là si exemplaires, & qui faisoient l'admiration des Infidèles mêmes, devinrent l'opprobre du Christianisme, qu'ils exposèrent aux blasphêmes & à la risée des Ennemis de Dieu.

Alors le saint Evêque de Petrée voyant son zèle inutile & son autorité méprisée, prit le parti d'aller porter ses plaintes au pied du Trône, & passa en France. Il fut écouté, & il obtint du Roy tous les ordres, qu'il jugea nécessaires pour faire cesser le commerce scandaleux, qui faisoit tant de ravages dans son Troupeau; mais le Ciel les avoit déjà prévénus, & par un de ces événemens, qui répand la terreur dans les ames les plus libertines, on avoit déjà eu la consolation dans la Nouvelle France de voir rentrer dans le devoir la plus grande partie de ceux, qui s'en étoient écartés.

Le fait, que je vais rapporter, est si extraordinaire, que je n'aurois point balancé à le supprimer, ou à passer légèrement dessus, si le témoignage unanime & constant de toute une Colonie, au milieu de laquelle il est arrivé, & les prodigieux effets, qu'il a causés, dont quelques-uns subsistent encore, ne lui avoient acquis une notoriété, qui le met à l'abri du plus effronté Pyrrhonisme. Ce n'est pas que je prétende en garantir toutes les circonstances, dont on a rempli certaines Relations; il n'y a rien, où l'on se permette plus

1662.

l'exageration, que le merveilleux, qui est bien constaté. Je me bornerai donc aux Mémoires les plus sûrs, & où je n'ai rien remarqué, qui ne fût autorisé par une Tradition, dont j'ai connu plusieurs témoins au-dessus de tout reproche.

Phénomènes
surprenans.

1663.

Pendant l'automne de 1662. peu de jours après le départ de M. de Petrée, on vit voler dans l'air quantité de feux sous différentes figures, toutes assez bizarres. Sur Quebec & sur Montreal il parut une nuit un globe de feu, qui jettoit un grand éclat, avec cette différence, qu'à Montreal il sembloit s'être détaché de la Lune, qu'il fut accompagné d'un bruit semblable à celui d'une volée de Canons, & qu'après s'être promené dans l'air l'espace d'environ trois lieues, il alla se perdre derrière la Montagne, d'où l'Isle a pris son nom; au lieu qu'à Quebec il ne fit que passer, & n'eut rien de particulier.

Le septième de Janvier de l'année suivante une vapeur presque imperceptible s'éleva du Fleuve, & frappée des premiers rayons du Soleil, devint transparente, de sorte néanmoins qu'elle avoit assez de corps pour soutenir deux Parelies, qui parurent aux deux côtés de cet Astre. Ainsi l'on vit en même tems comme trois Soleils, rangés sur une ligne parallèle à l'Horison, éloignés les uns des autres en apparence de quelques toises, & chacun avec son Iris, dont les couleurs variant à chaque instant, tantôt étoient semblables à celles de l'Arc-en-Ciel, & tantôt d'un blanc lumineux, comme s'il y avoit eu derrière un grand feu. Ce spectacle dura deux heures entières, il recommença le quatorze; mais ce jour-là il fut moins sensible.

Fé
br
ble
d'e
foi
ner
pet
de
mo
vail
rou
velle
L
quir
dans
crut
deux
& le
Forêt

Ce que je vais ajouter n'a pas été aussi public, & chacun en croira ce qu'il jugera à propos ; mais je dois faire observer qu'il ne s'agit point de prédictions faites après coup, que celles, qu'on va voir, ont été connus avant l'événement ; que cet événement, à en juger par l'effet, qu'il produisit, a tout l'air d'un avertissement du Ciel, & que la conduite ordinaire de la Providence en pareilles occasions, est de faire avertir les Coupables que la Justice divine est prête à lancer la foudre : ainsi le Seigneur en usa-t'il à l'égard des Ninivites, qui parerent le coup, dont ils étoient menacés, par une pénitence exemplaire, & il y a peut-être ici quelque chose encore de plus marqué, comme nous le verrons bientôt.

Quoiqu'il en soit, au commencement de Février de la même année, il se répandit un bruit sourd qu'il y auroit bientôt un Tremblement de Terre, dont on n'avoit point d'exemple dans l'Histoire, & ce bruit étoit fondé sur les discours d'une Personne éminente en piété, qui s'en étoit ouverte à un petit nombre de ses Amis, & qui se donnoit de grands mouvemens pour engager tout le monde à se bien mettre avec Dieu, & à travailler de tout son pouvoir à calmer le courroux du Ciel justement irrité contre la Nouvelle France.

Le troisième du même mois une Algonquine, fervente Chrétienne, étant la nuit dans sa Cabanne, éveillée & assise sur son lit, eut entendre une voix, qui disoit que dans deux jours il arriveroit des choses inouïes, & le lendemain, comme elle étoit dans la Forêt avec sa Sœur, faisant sa provision de

1663.

Prédictions
d'un Tremble-
ment de Terre.

bois, elle entendit encore très-distinctement la même voix, qui lui dit que le jour suivant entre cinq & six heures du soir la Terre trembleroit d'une manière terrible. Sa Sœur n'entendit point la voix, & ne s'aperçut de rien.

Une jeune Fille de la même Nation, qui menoit une vie toute Angelique, & à qui sa piété & sa confiance en la vertu de la Croix du auveur, avoient mérité la guérison subite d'une maladie, jugée incurable par les Medecins, crut voir en songe la nuit du quatre au cinq la Mere de Dieu, qui lui marquoit l'heure & toutes les circonstances de ce Tremblement. Le soir du cinq, très peu de tems avant que le Tremblement commençât, elle parut comme hors d'elle-même, & se mit à crier de toute sa force par deux fois, *Ce sera bientôt*, ce qui jetta tous ceux, qui l'entendirent dans un grand saisissement.

Enfin le même jour la Mere Marie de l'Incarnation, cette illustre Fondatrice des Ursulines de la Nouvelle France, dont les Ouvrages, si généralement estimés, font voir qu'elle n'étoit rien moins qu'un esprit foible, après avoir reçu du Ciel plusieurs avis de ce qui devoit arriver, & dont elle avoit fait part au P. Lalleman son Directeur, étant sur les cinq heures & demie du soir en Oraison (4), crut voir le Seigneur irrité contre le Canada, & se sentit en même tems portée par une force supérieure à lui demander justice des crimes, qui s'y commettoient. Tout ce qu'elle put faire pour adoucir la rigueur de cet ordre, en

(4) Elle raconte tout ceci dans ses Lettres en tierce Personne; mais on a tout lieu de croire que c'étoit d'elle même qu'elle parloit.

s'y soumettant, ce fut d'ajouter de ferventes Prières pour obtenir du Ciel que les ames ne périssent point avec les corps.

Un moment après elle se sentit comme assurée que la vengeance divine alloit commencer à éclatter, & que le mépris, que l'on faisoit des Ordonnances de l'Eglise, étoit sur tout ce qui allumoit la colere divine. Elle apperçut presque aussitôt quatre Démons aux quatre extrémités de la Ville de Quebec, qui agitoient la Terre avec une extrême violence, & une Personne d'un port majestueux, qui de tems en tems lâchoit la bride à leur fureur, puis la retiroit. Dans le même instant, le Ciel étant fort ferein, on entendit dans toute la Ville un bruit semblable à celui, que fait un très-grand feu; ce qui obligea tout le monde à sortir des maisons.

Alors on fut extrêmement surpris de voir, Il commen-
que tous les Edifices étoient secoués avec tant ces ses or-
de violence, que les toits touchoient presque à terre, tantôt d'un côté, & tantôt de l'autre; que les portes s'ouvroient d'elles-mêmes, & se refermoient avec un très-grand fracas; que toutes les cloches sonnoient, quoiqu'on n'y touchât point; que les pieux des palissades ne faisoient que sautiller; que les murs se fendoient; que les planchers se détachent, & s'érouloient; que les Animaux pouvoient des cris & des hurlemens effroyables; que la surface de la Terre avoit un mouvement presque semblable à celui d'une Mer agitée; que les Arbres s'entrelassoient les uns dans les autres, & que plusieurs se déracinoient & alloient tomber assez loin.

On entendit ensuite des bruits de toutes

1663.

les fortes ; tantôt c'étoit celui d'une Mer en fureur , qui franchit les bornes ; tantôt celui, que pourroient faire un grand nombre de Caroffes , qui rouleroient sur le pavé ; & tantôt le même éclat , que feroient des Montagnes de rochers & de marbre , qui viendroient à s'ouvrir & à se briser. Une poussiere épaisse , qui s'éleva en même tems , fut prise pour une fumée , & fit craindre un embrasement universel : enfin , quelques - uns s'imaginèrent avoir entendu des cris de Sauvages , & se persuaderent que les Iroquois venoient fondre de toutes parts sur la Colonie.

L'effroi étoit si grand & si général , que non-seulement les Hommes , mais les Animaux mêmes paroissoient comme frappés de la foudre ; on n'entendoit par tout que cris & que lamentations ; on couroit de tous côtés sans sçavoir , où l'on vouloit aller ; & quelque part qu'on allât , on rencontroit ce que l'on fuyoit. Les Campagnes n'offroient que des précipices , & l'on s'attendoit à tous momens à en voir ouvrir de nouveaux sous les pieds. Des Montagnes entieres se déracinerent , & allerent se placer ailleurs ; quelques-unes se trouverent au milieu des Rivieres , dont elles arrêterent le cours : d'autres s'abîmerent si profondément , qu'on ne voyoit pas même la cime des Arbres , dont elles étoient couvertes.

Il y eut des Arbres , qui s'élançerent en l'air avec autant de roideur , que si une mine eût joué sous leurs racines ; & on en trouva , qui s'étoient replantés par la tête. On ne se croyoit pas plus en sûreté sur l'eau , que sur la terre ; les glaces , qui couvroient le Fleuve

Saint Laurent & les Rivieres, se fracasserent en s'entrechoquant ; de gros glaçons furent lancés en l'air, & de l'endroit, qu'ils avoient quitté, on vit jaillir quantité de sable & de limon. Plusieurs Fontaines, & de petites Rivieres furent dessechées ; en d'autres, les eaux se trouverent ensouffrées ; il y en eut, dont on ne put même distinguer le lit, où elles avoient coulé.

Ici les eaux devenoient rouges, là elles paroissoient jaunes ; celles du Fleuve furent toutes blanches depuis Quebec jusqu'à Tadoussac, c'est-à-dire, l'espace de trente lieues. L'air eut aussi ses Phénomènes. On y entendoit un bourdonnement continuel ; on y voyoit, ou l'on s'y figuroit des Spectres, & des Fantômes de feu portant en main des flambeaux. Il y paroissoit des flammes, qui prenoient toutes sortes de figures, les unes de Piques, les autres de Lances, & des Brandons allumés tomboient sur les toits sans y mettre le feu. De tems en tems des voix plaintives augmentoient la terreur. Des Marsoüins . ou des Vaches marines furent entendüs mugir devant les Trois Rivieres, où jamais aucun de ces Poissons n'avoit paru ; & ces mugissemens n'avoient rien de semblable à ceux d'aucun Animal connu.

En un mot, dans toute l'étendue de trois cent lieues de l'Orient à l'Occident, & de plus de cent cinquante du Midi au Septentrion, la Terre, les Fleuves & les rivages de la Mer furent assez lontems, mais par intervalles, dans cette agitation, que le Prophète Roy nous représente, lorsqu'il nous raconte les merveilles, qui accompagnerent la sortie d'E-

130 HISTOIRE GENERALE
 gypte du Peuple de Dieu. Les effets de ce
 Tremblement furent variés à l'infini ; & ja-
 mais peut être on n'eut plus de sujet de croire
 que la Nature se détruisoit , & que le Monde
 alloit finir.

La premiere secousse dura une demie-heure,
 sans presque discontinuer ; mais au bout d'un
 quart-d'heure elle commença à se ralentir. Le
 même jour sur les huit heures du soir il y en
 eut une seconde aussi violente que la premiere ;
 & dans l'espace d'une demie-heure , il y en
 eut deux autres. Quelques-uns en compterent
 la nuit suivante jusqu'à trente-deux , dont
 plusieurs furent très fortes. Peut-être que
 l'horreur de la nuit , & le trouble , où l'on
 étoit , l's firent multiplier , & paroître plus
 considérables , qu'elles ne l'étoient. Dans les
 intervalles mêmes de ces secousses , on étoit
 sur terre comme dans un Vaisseau , qui est à
 l'ancre ; ce qui pouvoit encore être l'effet d'une
 imagination effrayée. Ce qui est certain , c'est
 que bien des personnes ressentirent ces soule-
 vemens de cœur & d'estomach , & ces tour-
 noyemens de tête , qu'on éprouve sur Mer ,
 quand on n'est pas accoutumé à cet Elément.

Le lendemain fixième , vers les trois heu-
 res du matin , il y eut une rude secousse ,
 qui dura lontems. A Tadoussac il plut de la
 cendre pendant six heures. Dans un autre en-
 droit des Sauvages , qui étoient sortis de leurs
 Cabannes au commencement de ces agitations ,
 ayant voulu y rentrer , trouverent à sa place
 une grande Marre d'eau. A moitié chemin de
 Tadoussac à Quebec , deux Montagnes s'ap-
 platirent , & des terres , qui s'en étoient ébou-
 lées , il se forma une pointe , qui avançoit un

c
 r
 C
 g
 a
 C
 e

 u
 d
 M
 t
 q
 to
 ti
 lo
 re
 de
 il
 Ca
 cai

 lie
 Ne
 sur
 me
 sau
 gu
 em
 le
 der
 s'af
 niv
 fort

 Bel

de ce
ja-
roire
onde

are,
d'un
Le
en
iere;
y en
rent
dont
que
l'on
plus
les
etroit
est à
l'une
c'est
ale-
our-
er,
ent.
eu-
ffe,
e la
en-
ours
ons,
'ace
de
ap-
ou-
ua

de mi-quart de lieuë dans le Fleuve. Deux François, qui venoient de Gaspé dans une Chaloupe, ne s'apperçurent de rien jusqu'à ce qu'ils fussent vis-à-vis du Saguenay; mais alors, quoiqu'il ne fit point de vent, leur Chaloupe commença d'être aussi agitée, que si elle eût été sur la Mer la plus orageuse.

Ne pouvant comprendre d'où pouvoit venir une chose si singuliere, ils jetterent les yeux du côté de la terre, & ils apperçurent une Montagne, qui selon l'expression du Prophete, bondissoit comme un Belier, puis tournoya quelque rems, agitée d'un mouvement de tourbillon, s'abaisa ensuite, & disparut entierement. Un Navire, qui suivoit cette Chaloupe, ne fut pas moins tourmenté; les Matelots les plus assurés ne pouvoient y rester debout sans se tenir à quelque chose, comme il arrive dans les plus grands roulis; & le Capitaine ayant fait jeter une ancre, le cable cassa.

Assez près de Quebec, un Feu d'une bonne lieuë d'étenduë parut en plein jour venant du Nord, traversa le Fleuve, & alla disparoître sur l'Isle d'Orleans. Vis-à-vis du Cap Tourmente, il y eut de si grandes avalaisons d'eaux sauvages, qui couloient du haut des Montagnes, que tout ce qu'elles rencontrerent fut emporté. Là-même, & au dessus de Quebec le Fleuve se détourna, une partie de son lit demeura à sec; & ses bords les plus élevés s'affaïsserent en quelques endroits jusqu'au niveau de l'eau, qui resta plus de trois mois fort boieuse, & de couleur de souffre.

La Nouvelle Angleterre & la Nouvelle Belgique ne furent guères plus épargnées,

que le Pays François ; & dans toute cette vaste étenduë de Terres & de Rivieres, hors le tems des grandes secouffes, on sentoit comme un mouvement de poulx intermittant, avec des redoublemens inégaux, qui commençoient par tout à la même heure. Les secouffes étoient tantôt précipitées par élancement ; tantôt ce n'étoit qu'une espece de balancement, plus plus ou moins fort : quelquefois elles étoient fort brusques, d'autrefois elles croissoient par degrés ; & aucune ne finissoit, sans avoir produit quelque effet sensible. Où l'on avoit vû un Rapide, on voyoit la Riviere couler tranquillement & sans embarras ; ailleurs, c'étoit tout le contraire ; des Rochers étoient venus se placer au milieu d'une Riviere, dont le cours paisible n'étoit auparavant retardé par aucun obstacle. Un Homme marchant dans la Campagne appercevoit tout à coup la Terre, qui s'entr'ouvroit auprès de lui ; il fuyoit, & les crevasses sembloient le suivre. L'agitation étoit ordinairement moindre sur les Montagnes, mais on y entendoit sans cesse un grand tintaniere.

Personne ne périt, & tous se convertirent.

La merveille fut, que dans un si étrange bouleversement, & qui dura plus de six mois, personne ne périt. Dieu vouloit sans doute convertir les pécheurs, & non pas les perdre. Aussi vit-on par tout de grandes Conversions. Tous firent des revuës generales de leur conscience, & plusieurs les firent les larmes aux yeux, & la componction dans le cœur. Des Pécheurs scandaleux déclaroient publiquement les abominations de leur vie passée ; les Ennemis se réconcilierent ; les mauvais commerces cessèrent ; & pendant quelque tems il

ne
avo
Les
fré
blié
lais
M
per
enco
crai
avo
sent
lont
qu'a
des
d'app
ris ;
recol
O
remu
eaux
roier
il n'y
le Pa
droit
un se
mier
avoie
retou
parm
formé
crurer
limor
s'y arr
bienté
J'ai

ne fut plus question de cet odieux trafic, qui avoit été la premiere source de tout le mal. Les jeûnes, les aumônes, les pèlerinages, la fréquentation des Sacremens; rien ne fut oublié pour désarmer la colere du Ciel, qui se laissa enfin fléchir.

1663.

Mais, quoique la Terre eût recouvré sa premiere tranquillité, on ne se croyoit pas encore au bout de tous ses maux. Plusieurs craignoient que les feux souterrains, qui avoient causé de si grandes secousses, n'eussent brûlé la terre, & ne l'eussent mis pour lontems hors d'état de rien produire, outre qu'après les semences faites, il y avoit eu des pluyes si abondantes, qu'on avoit sujet d'appréhender que les grains ne fussent pourris; mais on fut agréablement trompé, & la recolte fut abondante.

Suites du
Tremble-
ment.

On s'étoit encore attendu que tant de terres remuées, de si grandes révolutions dans les eaux, & tant d'exhalaisons dans l'air causeroient des maladies dangereuses; cependant il n'y eut jamais moins de malades. Peu à peu le Pays reprit sa premiere forme dans les endroits, où pour la rétablir il n'eût pas fallu un second Tremblement semblable au premier; car les Montagnes restèrent, où elles avoient été transportées; quelques Rivieres ne retournerent point dans leur ancien lit; & parmi les Isles, qui s'étoient nouvellement formées, quelques-unes subsisterent, & s'accrurent même avec le tems par le moyen du limon, qui s'y attacha, & des Arbres, qui s'y arrêterent; mais les autres se dissipèrent bientôt par la force du courant.

J'ai remarqué dans mon Journal, que l'Isle

1663.

aux Coudres, qui est à moitié chemin de Tadoussac à Québec, devint alors beaucoup plus grande, qu'elle n'étoit auparavant; mais il n'est point vrai, comme quelques-uns l'ont avancé, qu'elle ait été formée en entier par une Montagne, qui sauta dans le Fleuve, & à la place de laquelle parut pour la première fois le Goufre, qui rend ce passage si dangereux, car il est certain que ce fut Jaques Cartier, qui donna à cette Isle le nom, qu'elle porte. Pour ce qui est du Goufre, comme il n'en est parlé, ni dans les Mémoires de ce Voyageur, ni dans ceux de M. de Champlain, & que l'un & l'autre ne font mention que d'un grand Courant dans ce Canal, il peut bien avoir été, du moins en partie, un effet du Tremblement de Terre.

Nouvelles
propositions
des Iroquois.

On conçoit aisément, que tandis que tous les Elémens étoient dans l'agitation, que nous venons de voir, les Iroquois ne songerent pas beaucoup à la guerre: il en parut néanmoins quelques-uns du côté de Montreal; mais ils n'y firent rien de considérable: ils furent même battus en quelques petites rencontres. D'ailleurs, les Agniers & les Onneyouths reçurent un assez grand échec de la part des Saulteurs, & les trois autres Cantons étoient de nouveau embarrassés à se défendre contre les Andastes. Enfin, la petite vérole se mit dans presque toutes les Bourgades, & y fit de grands ravages. Aussi se trouverent-ils plus que jamais disposés à bien vivre avec nous; les Onnontagués demanderent même que les François vinssent reprendre leur ancien Etablissement dans leur Canton, & ils s'offrirent d'envoyer à Québec autant qu'on

vo
ch
fa
co
rép
qu
des
il,
dét
éto
leu
n'y
terr
C
M.
le R
vaug
Que
étoie
DAI
pour
de ré
pagn
le qu
nee;
le Pa
& de
Le
ferme
il reg
conce
Jusqu
de Co
neurs
manie

voudroit de leurs Filles, pour y être élevées chez les Urfulines, & pour y servir d'étages.

1663

Mais dans le tems, qu'on se dispoisoit à faire partir des Députés pour conclure cet accommodement, un Huron naturalisé Iroquois répandit dans toutes les Bourgades des bruits, qui firent rompre la négociation. Il arrivoit des Trois Rivieres, où il avoit appris, disoit-il, que des milliers d'Hommes venoient de débarquer à Quebec, & que les François étoient sur le point de venir fondre avec toutes leurs forces sur le Pays Iroquois, résolu de n'y pas laisser une Cabanne sur pied, & d'exterminer toute la Nation.

Ce qu'il y avoit de vrai en ceci, c'est que Arrivée d'un M. l'Evêque de Perrée & M. de MESY, que nouveau Gouverneur & le Roy envoyoit pour relever le Baron d'Augour, étoient nouvellement arrivés à d'un Commissaire. Quebec avec des Troupes. Ces Messieurs étoient encore accompagnés du Sieur GAUDAIS, que le Roi avoit nommé Commissaire pour prendre possession au nom de Sa Majesté de toute la Nouvelle France, dont la Compagnie du Canada lui avoit remis le Domaine le quatorzième de Fevrier de cette même année; de cent Familles, qui venoient peupler le Pays, & de plusieurs Officiers de Guerre & de Justice.

Le Commissaire commença par recevoir le serment de fidélité de tous les Habitans, puis De quelle maniere la Justice avoit été administrée jusques-là en il regla la Police, & fit plusieurs Ordonnances concernant la maniere de rendre la Justice. Jusques-là il n'y avoit point eu proprement de Cour de Justice en Canada: les Gouverneurs Generaux jugeoient les affaires d'une maniere assez souveraine: on ne s'avoit

1663.

point d'appeller de leurs Sentences ; mais ils ne rendoient ordinairement des Arrêts , qu'après avoir inutilement tenté les voyes de l'Arbitrage , & l'on convient que leurs décisions étoient toujours dictées par le bon sens , & selon les regles de la Loi naturelle ; qui est au dessus de toutes les autres. Le Baron d'Avau-gour en particulier s'étoit fait une grande reputation par la maniere , dont il vuidoit tous les differends. D'ailleurs les Creoles du Canada , quoique de race Normande , pour la plûpart , n'avoient nullement l'esprit processif , & aimoient mieux pour l'ordinaire ceder quelque chose de leur bon droit , que de perdre le tems à plaider. Il sembloit même que tous les biens fussent communs dans cette Colonie : du moins on fut assez longtems sans rien fermer sous la clef , & il étoit inouï qu'on en abusât. Il est bien étrange & bien humiliant pour l'Homme que les précautions , qu'un Prince sage prit pour éloigner la chicane , & faire regner la justice , ayent presque été l'époque de la naissance de l'une , & de l'afoiblissement de l'autre.

Il est vrai que dès l'année 1640. il y avoit un Grand Senechal de la Nouvelle France , & qu'aux Trois Rivieres il y avoit une Jurisdiction , qui ressortissoit au Tribunal de ce Magistrat d'Epée ; mais il paroît que celui-ci étoit subordonné dans ses fonctions aux Gouverneurs Generaux , qui s'étoient toujours maintenus dans la possession de rendre la justice par eux-mêmes , quand on avoit recours à eux , & que cela arrivoit souvent. Dans les affaires importantes ils assembloient une espee de Conseil , composé du Grand Senechal , du

Y
Sup
d'ur
fiast
plus
la q
A
fut e
velle
perp
qual
ser a
Con
neur
que
suiv
donc
Roy
Colo
ce :
de cet
comp
de M
Apost
ROBE
qui se
& qui
selon
ral , &
M.
nomm
tice , P
velle F
vint-ur
voyage
arriva e
cet Em

Supérieur des Jésuites, qui, avant l'arrivée d'un Evêque, étoit le seul Supérieur Ecclesiastique du Pays, & de quelques-uns des plus notables Habitans, auxquels on donnoit la qualité de Conseillers.

1663.

Ainsi lorsqu'en 1651. le Sieur Godefroy fut envoyé avec le P. Dreuilletes dans la Nouvelle Angleterre, pour y traiter d'une paix perpétuelle entre les deux Colonies, il fut qualifié dans ses Lettres de Créance de Conseiller au Conseil de la Nouvelle France; mais ce Conseil n'étoit point permanent; le Gouverneur General l'établissoit en vertu du pouvoir, que le Roy lui en donnoit, & le changeoit, suivant qu'il le jugeoit à propos. Ce ne fut donc qu'en cette année 1663. & après que le Roy eut mis en sa main le Canada, que cette Colonie eut un Conseil fixe établi par le Prince: l'Edit de Création est du mois de Mars de cette année: il portoit que le Conseil seroit composé de M. de Mesli, Gouverneur General, de M. de Laval, Evêque de Petrée, Vicair Apostolique dans la Nouvelle France; de M. ROBERT, Intendant; de quatre Conseillers, qui seroient nommés par ces trois Messieurs, & qui pourroient être changés, ou continués selon leur bon plaisir; d'un Procureur General, & d'un Greffier en Chef.

M. Robert, Conseiller d'Etat, avoit été nommé cette même année Intendant de Justice, Police, Finance & Marine pour la Nouvelle France, & ses Provisions sont dattées du vint-unième Mars; mais il n'a point fait le voyage du Canada, & M. T A L O N, qui y arriva en 1665. est le premier, qui y ait exercé cet Employ. M. D U C H E S N E A U, qui lui

1663.

succéda en 1675. apporta un Ordre du Roy, en vertu duquel l'Intendant devoit faire dans le Conseil la fonction de Premier Président, laissant néanmoins la premiere place au Gouverneur General, & la seconde à l'Evêque. Le nombre des Conseillers fut en même tems augmenté de deux, & tous les Membres de ce Conseil eurent des Provisions de la Cour.

Forme présente du Conseil Supérieur.

Les fonctions du Premier Président attribuées à l'Intendant, chagrinerent fort le Gouverneur General; il fit ses représentations, & ne fut point écouté; mais il fut ordonné par un Arrêt du Conseil d'Etat du vint-neuvième de May 1680. que dans tous les Actes, & dans le Plunitif du Conseil, le Gouverneur & l'Intendant ne prendroient point d'autre qualité, que celle de leur Charge, ou Office. En 1704. on créa quatre nouveaux Conseillers, un Clerc & trois Laiques: ainsi le nombre est aujourd'hui de douze, y compris l'Evêque. Il y en a un, qui est nommé Premier Conseiller, & dont les appointemens sont doubles. C'est la Cour, qui le nomme, & ce n'est qu'un Grade d'honneur, sans aucunes fonctions particulieres. Il a huit cent livres par an: les cinq plus anciens en ont quatre-cent, les autres n'ont rien, & il n'y a point d'Epices. Le Procureur General & le Greffier en Chef ont aussi des appointemens, mais ils sont modiques.

Sur quel principe on juge.

Le Conseil se tient regulierement tous les Lundis au Palais, qui est la demeure de l'Intendant, & lorsqu'il est nécessaire de l'assembler extraordinairement, c'est au même Intendant à en marquer le jour & l'heure; il doit en faire avertir le Gouverneur General

D
par
duè
la C
l'an
que
ce c
Cou
sur
elles
moi.
que
sero
requ
l'Int
ges
perr
Req
Req
de p
le R
me
Cau
Il
suba
Rivi
com
Lieu
Roy.
une
de M
gens
roier
presc
peu
Ju
liere

par le premier Huissier. La Justice y est renduë selon les Ordonnances du Royaume, & la Coutume de Paris. Au mois de Juin de l'année 1679. le Roy autorisa par un Edit quelques Reglemens de ce Conseil, & c'est ce qu'on appelle dans le Pays *la réduction du Coue*. Il survint ensuite quelques difficultés sur le Jugement des Causes de récusation, & elles furent expliquées par un autre Edit du mois de Mars 1685. où il étoit encore déclaré que les Procès, où les Officiers du Conseil seroient intéressés, se renvoyeroient sur la requisition de l'une des Parties, par-devant l'Intendant, qui les termineroit avec des Juges, qu'il appelleroit à cet effet. Il fut aussi permis à ceux, qui voudroient revenir par Requête Civiles, de les présenter sur simple Requête, & il fut donné pouvoir au Conseil de prononcer en jugeant sur le Rescindant & le Rescisoire en même tems. Enfin par ce même Edit le Conseil fut autorisé à juger les Causes criminelles au nombre de cinq Juges.

Il y a encore dans cette Colonie trois Justices subalternes; celle de Quebec, celle des Trois Rivieres, & celle de Montreal. Elles sont composées d'un Lieutenant General, d'un Lieutenant Particulier, & d'un Procureur du Roy. Leurs appointemens ont été réglés par une Déclaration de Sa Majesté du douzième de May 1678. Les Notaires, Huissiers & Sergens ont aussi des gages, sans quoi ils n'auroient pas de quoi vivre, le casuel se réduisant presque à rien dans une Colonie si pauvre & si peu peuplée.

Jusqu'en l'année 1692. la Justice particuliere de Montreal appartenoit à Messieurs du

1663.

Séminaire de S. Sulpice , en qualité de Seigneurs. Ils en donnerent alors leur Démission au Roy , à condition que l'exercice leur en resteroit dans l'enclos de leur Séminaire , & dans leur Ferme de Saint Gabriël , avec la propriété perpétuelle & incommutable du Greffe de la Justice Royale , qui seroit établie dans l'Isle , & la Nomination du premier Juge ; ce qui fut accordé par l'Edit de création de la nouvelle Justice , datté du mois de Mars de l'année suivante 1693. mais quant au dernier article , pour cette fois seulement. Telles ont été les attentions du feu Roy , pour procurer à ses Sujets de la Nouvelle France une Justice prompte & facile ; & c'est sur le modele du Conseil Superieur de Quebec , qu'on a depuis établi ceux de la Martinique , de Saint Domingue , & de la Louisiane. Tous ces Conseils sont d'épée.

Mort du Baron d'Avaugour.

Le Sieur Gaudais ne devoit pas rester dans la Colonie : il avoit un ordre exprès de retourner en France par les mêmes Vaisseaux , qui l'avoient porté à Quebec ; pour rendre au Roy un compte exact du Pays , l'informer de la conduite de l'Evêque & des Ecclesiastiques ; de l'effet , qu'auroit produit l'établissement du Conseil ; de ce qu'il y avoit de réel dans les plaintes , qu'on avoit faites contre le Baron d'Avaugour , & de la maniere , dont M. de Mésy auroit été reçu. Ce Commissaire s'acquitta en honnête Homme de sa Charge ; & tout se passa à la satisfaction des Parties. Le terrible fleau , dont le Canada avoit été affligé , avoit remis toutes choses dans l'ordre , & reconcilié tout le monde. Le Baron d'Avaugour , à qui on ne pouvoit reprocher que trop

D
de re
ses p
qu i
tôt a
tre ,
Turc
dant
sur le
Le
més ;
Color
effet
gemen
qu'on
comm
ils y e
thié r
la pai
tous l
trouve
contre
Il avo
Franç
& les
trente
Corr
sécurité
pareille
Parti d'
Ennem
quer. I
sieurs I
obligé c
eurent b
désordre
blessé. I

de roideur, & de n'avoir pas voulu revenir de ses préjugés, parut fort content de son rappel, qu'il avoit demandé lui-même: il rentra bientôt après, avec la permission du Roy son Maître, dans le Service de l'Empereur contre les Turcs, & fut tué l'année suivante, en défendant avec beaucoup de gloire le Fort de Serin sur les frontieres de la Croarie.

1663.

Les Iroquois étoient cependant toujours armés; mais ils ne paroissent point dans la Colonie. Ils vouloient apparemment voir quel effet produiroient par rapport à eux, les changemens qu'on y avoit faits, & les secours qu'on y avoit reçus. L'Hyver suivant ils recommencerent leurs courses dans le Nord, & ils y exercerent de grandes cruautés. Garakonthié ne cessoit pourtant point de travailler à la paix; & la conduite, qu'il avoit tenuë dans tous les tems, donnoit lieu d'esperer qu'on trouveroit toujours dans lui une ressource contre les caprices & la légereté de sa Nation. Il avoit de nouveau rassemblé les Captifs François, qui se trouvoient dans les Cantons, & les avoit envoyés à Quebec, escortés par trente Onnontagués.

Nouvelles courses des Iroquois dans le Nord.

1664.

Comme ceux-ci voyageoient avec toute la sécurité, que sembloit leur permettre une pareille Commission, ils furent surpris par un Parti d'Algonquins, qui les prirent pour des Ennemis, & ne balancerent point à les attaquer. Ils le firent si brusquement, que plusieurs Iroquois furent tués d'abord, & le reste obligé de prendre la fuite. Les François mêmes eurent bien de la peine à s'échapper dans ce désordre. Néanmoins aucun d'eux ne fut blessé. Il y avoit tout lieu de craindre, que ce

Contretems fâcheux. Conduite de Garakonthié.

1664.

Nouvelles
propositions
de paix: Ré-
ponse de M.
de Mesy.

Les Anglois
s'emparent de
la Nouvelle
Belgique.

mal-entendu n'eût des suites encore plus funestes; mais Garakonhié les prévint, & fit entendre raison aux Onnontagués.

On fut agréablement surpris au bout de quelques mois, de voir arriver à Québec le Chef Goyogouin, dont j'ai déjà parlé plusieurs fois, lequel, sans faire aucune mention de la rencontre des Algonquins, présenta à M. de Mesy des Colliers de la part de tous les Cantons, à la réserve de celui d'Onneyouth, & protesta de la sincère disposition, où ils étoient, de vivre en paix avec lui. Ce Général lui fit un accueil favorable, & il le méritoit; mais il lui dit, que ses Prédécesseurs ayant été si souvent trompés par de pareilles propositions, il y auroit pour lui de l'imprudence de compter sur sa Nation; & il lui laissa entrevoir que le dessein étoit pris de se défaire une bonne fois d'un Ennemi si souvent reconcilié en apparence, & toujours irréconciliable en effet.

M. de Mesy croyoit pouvoir le prendre sur ce ton-là, parce qu'il se sentoît fort, & qu'il se tenoit assuré de recevoir bientôt un puissant secours: mais cette même année il se fit dans le voisinage des Iroquois un changement, qui en procura un fort considérable dans la situation, où se trouvoient alors les Cantons, & auquel on doit attribuer une bonne partie de ce que nous avons eu depuis ce tems-là à souffrir de l'insolence de cette Nation. Pour bien entendre ceci, il faut reprendre la chose de plus haut, & expliquer un peu plus au long ce que je n'ai encore fait qu'indiquer en passant.

J'ai dit que Henry Hudson avoit découvert en 1609. la Rivière de Manhatte: je ne sçai sur quel fondement il se crut autorisé à dispo-

I
Ser
cert
ven
com
voy
Plu
Arg
Fran
été
Virg
vert
teur
raux
la C
Suje
Il
tans
dépe
glois
velle
reste
la C
Amst
autre
lors é
proch
cette
en aff
année
été in
à em
Comr
se ren
hatte
meren
rent A
Châte

ser en Maître de sa Découverte; ce qui est certain, c'est que dès la même année il la vendit aux Etats Généraux, qui en 1614. commencerent à défricher le Pays, & y envoyèrent des Habitans en assez grand nombre. Plusieurs années après le Chevalier Samuel Argall; celui-là même, qui avoit chassé les François de Pentagoët & de l'Acadie, ayant été pourvû du Gouvernement général de la Virginie, voulut revendiquer le Pays découvert par Hudson, prétendant que ce Navigateur n'avoit pû le vendre, ni les Etats-Généraux l'acheter, sans la permission du Roy de la Grande - Bretagne, dont le premier étoit Sujet.

Il envoya donc des Troupes & des Habitans à Manhatte, & les Hollandois pris au dépourvû, ne purent empêcher que les Anglois ne s'emparassent d'une partie de la Nouvelle Belgique; mais ils se maintinrent dans le reste, & demeurèrent sur tout les Maîtres de la Capitale, qu'ils avoient nommée *le Nouvel Amsterdam*, de la Ville d'Orange, & de deux autres Forts. Les Suédois s'étoient aussi dès lors établis dans la partie Méridionale la plus proche de la Virginie. Or il paroît que jusqu'à cette année 1664. ces trois Nations vécutent en assez bonne intelligence. Mais cette même année le Roy d'Angleterre Charles II. ayant été informé que les Hollandois commençoient à empiéter sur les Anglois, envoya quatre Commissaires avec de bonnes Troupes, qui se rendirent sans résistance Maîtres de Manhatte, ou Nouvel Amsterdam, qu'ils nommerent *New York*; d'Orange, qu'ils appellerent *Albany*; de la Ville d'*Arasapha*, & du Château de *Lavare*.

1664.

Il y eut ensuite un accommodement entre les Anglois & les Hollandois ; plusieurs de ceux-ci consentirent à reconnoître le Roy de la Grande-Bretagne pour leur Souverain , & à cette condition furent conservés dans la possession de tous leurs biens. Sa Majesté Britanique, pour dédommager les Etats-Generaux, leur conceda l'Habitation de *Surinam* au voisinage de la Guyanne ; & les Suédois garderent aussi quelques-unes de leurs Places. Depuis ce tems-là la Nouvelle Belgique a pris le nom de *Nouvelle York* , & les François du Canada n'ont point tardé à s'appercevoir que les Iroquois en changeant de Voisins , étoient devenus moins traitables , ayant bientôt reconnu que l'antipathie des deux Nations Européennes , entre lesquelles ils étoient situés , leur seroit toujours trouver dans l'une des secours capables de les garantir de l'oppression de l'autre.

Nouveaux
troubles en
Canada.

On n'avoit pas encore eu en Canada le loisir de faire attention à ce qui venoit de se passer dans la Nouvelle York ; d'ailleurs les secours , que le Roy avoit déjà envoyés dans la Nouvelle France , & plus encore les mouvemens , qu'on se donnoit pour soutenir ces premières avances , faisoient esperer que nous serions bientôt en état de donner la loi aux Iroquois ; mais par malheur le concert , qu'on se flattoit d'avoir établi entre tous ceux , qui avoient le plus de part aux affaires , fut de peu de durée ; & lorsqu'on y pensoit le moins , le nouveau Gouverneur General se brouilla avec l'Evêque de Petrée , & avec tout ce qu'il y avoit de Personnes en place dans la Colonie.

J'ai dit que ce Prélat étoit passé en France

pour

pour se plaindre du Baron d'Avaugour : non-seulement il avoit obtenu le rappel de ce General, mais le Roy avoit même porté la complaisance jusqu'à lui laisser le choix de son Successeur. M. de Mesy, Major de la Citadelle de Caën, faisoit profession d'une haute pieté : M. de Petrée, qui l'avoit connu particulièrement, jeta les yeux sur lui, le proposa au Roy, & Sa Majesté l'agréa. Mais à peine fut-il en place, qu'il parut tout un autre Homme, ou que ceux, qui avoient abusé du foible de son Prédécesseur, profiterent du sien, (car où est l'homme, qui n'en ait pas quelqu'un ?) pout le porter à de plus grands excès encore contre l'Evêque, & contre ceux, qui pensoient comme ce Prélat.

La Métamorphose fut si subite, & le feu de la division s'alluma à un point, que ce fut une nécessité d'y apporter un prompt remede. Conduite violente de M. de Mesy.

On ne douta point au Conseil du Roy que M. de Mesy ne fût coupable, sur tout lorsqu'on vit à la tête de ses Accusateurs deux des principaux Membres du Conseil, à sçavoir le Sieur de VILLERAY Conseiller, & le Sieur Bourdon Procureur Général, tous d'eux d'une probité & d'une sagesse reconnues, & que le nouveau Gouverneur avoit fait embarquer sans aucune forme de Justice. On ne laissa pourtant pas de faire aussi attention aux Mémoires, qu'il avoit envoyés au Ministre pour sa défense ; & quoiqu'ils ne l'eussent pas justifié, ils firent naître des soupçons, dont quelques personnes eurent dans la suite bien de la peine à revenir.

Il avoit sur tout fort insisté sur le grand crédit que les Jesuites avoient dans la Colonie ;

1664.

& comme la Cour ne s'étoit guères mêlée jusques-là des affaires de la Nouvelle France, qu'elle avoit en quelque façon abandonnée à la Compagnie du Canada, & que dans les Relations, qu'on en recevoit toutes les années, & qui se répandoient par tout, il étoit beaucoup parlé de ces Missionnaires, que leurs fonctions obligeoient d'entrer dans toutes les affaires, qui regardoient les Sauvages, bien des Gens se persuaderent, que les plaintes du Gouverneur n'étoient pas sans fondement: on jugea de ce qui étoit par ce qui pouvoit être, & on conclut que des personnes, qui avoient un si grand crédit, devoient, naturellement parlant, mettre tout en usage pour le conserver, & pouvoient bien en abuser quelquefois.

Il est révoqué.

D'autre part, on étoit fort persuadé dans le Conseil, & on ne faisoit même aucune difficulté de le publier, que la Nouvelle France leur avoit en bonne partie l'obligation de s'être soutenuë dans les circonstances fâcheuses, où elles s'étoit trouvée: on les y estimoit nécessaires par raport aux Naturels du Pays, qui ne connoissoient qu'eux, & dont on ne pouvoit s'assurer que par leur moyen: enfin, M. de Mesy, en récriminant, ne s'étoit pas disculpé, & l'Evêque de Petrée avançoit contre lui des faits, dont il ne se purgeoit point. M. Colbert crut donc qu'il falloit le rappeler, fauf à prendre de bonnes précautions pour donner des bornes à la puissance des Ecclesiastiques & des Missionnaires, supposé qu'on vérifiât qu'elle alloit trop loin; & dans cette vûë, il songea à choisir pour la Colonie des Chefs, qui fussent de caractère à ne donner aucune prise sur leur conduite, & à ne pas souffrir

qu
cc
M
p
à
di.
Ge
de
pe
all

DE LA N. FRANCE. LIV. VIII. 147
qu'on partageât avec eux une autorité, dont il
convenoit qu'ils fussent seuls revêtus. Ainsi,
M. de Mesy fut révoqué : mais avant que de
parler du Successeur, qu'on lui nomma, il est
à propos de reprendre ce que nous avons déjà
dit du changement, qui s'étoit fait dans le
Gouvernement du Canada, par la suppression
de la Compagnie, qui en avoit eu le Domaine
pendant trente cinq-ans, & c'est ce que nous
allons voir dans le Livre suivant.

1664.





HISTOIRE

ET

DESCRIPTION GENERALE

DE LA

NOUVELLE FRANCE.



LIVRE NEUVIE' ME.

1664.



OU s'avons vû dans quel état de foiblesse & de langueur la Compagnie des Cent Associés, érigée en 1628. pour l'Etablissement du Canada, quoiqu'une des plus puissantes, qui ait jamais été formée, soit pour le nombre, soit pour la qualité de ses Membres, soit pour les Privileges, qui lui furent accordés, avoit néanmoins laissé cette Colonie. Elle se laissa même bientôt du peu de dépense, qu'elle y faisoit; & dès l'année 1644. elle abandonna aux Habitans la Traite de la Pelleterie, qui étoit presque le seul avantage, qu'elle en tirât, ne se réservant pour son Droit de Seigneurie, qu'une redevance annuelle d'un millier de Castors.

ra
fin
pe
da
lon
la
dro
Of
Co
qu
aff
pli
d'y
d'u
bon
de
Go
dan
L
ann
Lie
Cor
fave
qui
Arr
ter a
Don
vell
qu'i
ses
mer
en r
M
l'ann
son

Enfin en 1662. se trouvant réduite à quarante-cinq Associés, elle remit purement & simplement tous ses droits à Sa Majesté, qui peu de tems après comprit la Nouvelle France dans la concession, qu'elle avoit faite des Colonies Françoises de l'Amérique en faveur de la Compagnie des Indes Occidentales, avec le droit de nommer les Gouverneurs & tous les Officiers. Il est vrai, que comme cette nouvelle Compagnie, dit M. Colbert dans un Mémoire, que j'ai eu entre les mains, n'avoit pas encore assez de connoissance des Sujets propres à remplir les premiers Postes, elle supplia le Roy d'y pourvoir, jusqu'à ce qu'elle pût être en état d'user du Privilege, que Sa Majesté avoit eu la bonté de lui accorder; & ce fut en conséquence de cette priere, que M. de Mesy fut nommé Gouverneur Général, & M. Robert Intendant de la Nouvelle France.

Le dix-neuvième de Novembre de la même année 1663. le Roy fit expédier un Brevet de Lieutenant Général, avec le Pouvoir & la Commission de Viceroy dans l'Amérique, en faveur d'Alexandre DE PROUVILLE, Marquis de TRACY, Lieutenant Général de ses Armées, & lui donna ordre de se transporter aux Isles du Vent, de passer ensuite à Saint-Domingue, puis de se rendre dans la Nouvelle France, & d'y demeurer autant de tems, qu'il seroit nécessaire pour régler toutes choses dans cette Colonie, pour l'établir solidement au dedans, & pour l'assurer au dehors, en mettant les Iroquois à la raison.

M. de Tracy partit au commencement de l'année suivante; & ce fut peu de tems après son départ, qu'on reçut à la Cour les plaintes

1664.

Le Roy cede le Canada, que la Compagnie des cent Associés lui avoit remis, à une nouvelle Compagnie.

M. de Tracy est nommé Vice-Roy de l'Amérique par commission.

1664.

de M. de Petrée & du Conseil Supérieur de Québec contre M. de Mefy. Sa Majesté étoit en même tems suppliée d'envoyer dans la Nouvelle France des Familles pour la peupler, & de les choisir dans l'Isle de France, dans la Normandie, la Picardie, & les Provinces circonvoisines, parce que les Peuples, disoit-on, y étoient laborieux, industrieux, pleins de Religion, au lieu que dans les Provinces les plus proches des Ports, où se faisoient les embarquemens, il y avoit beaucoup d'Hérétiques, & les Habitans y étoient moins propres à la culture des Terres.

M. de Courcelles est nommé Gouverneur de la N. France, & M. Talon, Intendant.

1665.

Dès que le Roy se fut déterminé à rappeler M. de Mefy, il lui donna pour Successeur Daniel de REMI, Seigneur de COURCELLES, Officier de mérite & d'expérience, & S. M. choisit pour prendre la place de M. Robert, M. TALON, qui étoit Intendant en Hainaut. Le vint-unième de Mars 1665. les Provisions de ces Messieurs furent signées, & on y joignit une Commission particuliere pour informer, conjointement avec le Marquis de Tracy, contre M. de Mefy, avec ordre, au cas, qu'il fut trouvé coupable des faits, dont il étoit accusé, de l'arrêter & de lui faire son procès. Enfin les ordres furent donnés pour lever des Habitans, & pour faire embarquer le Regiment de *Carignan-Salieres*, nouvellement arrivé de Hongrie, où il s'étoit fort distingué dans la guerre contre les Turcs, & qui étoit destiné pour la faire aux Iroquois.

Grand secours arrivé en Canada: les Iroquois se retirent.

M. de Tracy arriva à Québec au mois de Juin, avec quelques Compagnies du Regiment de Carignan, qui l'avoient accompagné aux Isles; & il en détacha une partie avec des Sau-

DE LA N. FRANCE. LIV. IX. 151
vages, sous la conduite du Sieur DE TILLY
DE REPENTIGNY, Capitaine, pour donner la
chasse aux Iroquois, qui avoient recommencé
leurs courses. Il n'en falut pas davantage pour
obliger ces Barbares à faire retraite; & le fruit
de cette premiere Expédition, fut que les recol-
tes se firent en toute sûreté. Le reste du Ré-
giment de Carignan, à quelques Compagnies
près, arriva avec M. de SALIERES, qui en
étoit Colonel, sur une Escadre, qui portoit
aussi MM. de Courcelles & Talon, un grand
nombre de Familles, quantité d'Artisans, des
Engagés, les premiers Chevaux, qu'on ait
vûs en Canada; des Bœufs, des Moutons, en
un mot, une Colonie plus considérable, que
celle, qu'on venoit renforcer.

1665.

Le Viceroy ne perdit point de tems : dès
qu'il eût reçu ces secours, il se mit à la tête
de toutes les Troupes, & les mena à l'entrée
de la Riviere de Richelieu, où il les fit tra-
vailler en même-tems à la construction de
trois Forts. Le premier fut placé à l'endroit
même, où avoit été celui de Richelieu, bâti
par le Chevalier de Montmagny, & dont il
ne restoit guères que les ruines. M. DE SOREL,
Capitaine dans Carignan, en fut chargé, & y
fut laissé pour Commandant : c'est depuis
ce tems-là que la Riviere a pris son nom,
qu'il avoit donné au Fort. Le second fut bâti
au pied du Rapide, que j'ai dit qu'on trouve
en remontant la Riviere : on lui donna le
nom de *Saint Louis*; mais M. de CHAMBLY,
Capitaine dans le même Régiment, qui en
eut la direction & le commandement, ayant
depuis acquis le terrain, où il étoit situé, tout
ce Canton, & le Fort de pierres, qu'on a de-

Forêts cons-
truits dans la
Riviere des
Iroquois.

puis construit sur les ruines de l'ancien, portent présentement le nom de *Chambly*.

M. de Salieres se chargea du troisième, qu'il appella le Fort de *Sainte Therese*, parce qu'il fut achevé le jour de la Fête de cette Sainte: il étoit trois lieues plus haut que le second; & le Colonel y choisit son Poste. Ces travaux furent finis avec une diligence extrême; & il est vrai que par-là on jeta d'abord la frayeur parmi les Iroquois, mais ils en revinrent bientôt: on ne leur bouchoit qu'un passage pour entrer dans la Colonie, & ils ne tarderent point à s'en ouvrir plusieurs autres. Si au lieu de ces trois Forts, on en eut fait un bon à Onnontagué, ou dans le Canton d'Agner, & qu'on eut eu soin d'y entretenir toujours une nombreuse Garnison, on les eût beaucoup plus embarrassés. Celui, qui subsiste aujourd'hui à Chambly, ne laisse pas de couvrir la Colonie du côté de la Nouvelle York, & des Iroquois Inférieurs.

Mémoire de
M. Talon en-
voyé à M.
Colbert.

Pendant ce tems-là M. Talon étoit resté à Québec, où il ne demouroit pas oisif. Il s'y instruisit parfaitement des forces, de la nature, & des ressources du Pays, & dès le quatrième d'Octobre il avoit achevé un Mémoire raisonné, qu'il adressa à M. COLBERT. Il lui apprenoit que M. de Mesy étoit mort, avant que la nouvelle de sa revocation fût arrivée en Canada; qu'il avoit été jugé à propos entre M. de Tracy, M. de Courcelles & lui, de ne point informer contre la conduite de ce Gouverneur, & que l'Evêque de Petrée, les Ecclesiastiques, le Conseil Supérieur, en un mot tous ceux, qui s'étoient déclarés ses Parties, n'ayant point fait de nouvelles instances à ce

fu
v
e
p
t
p
te
il
m
pe
fi
N
qu
ne
m
lui
gr
pre
roi

Ce
élo
mè
net
cor
ne
con
les
aya
plus
x
fair
qu'e
de l
qu'e

sujet, ils avoient cru que Sa Majesté ne trouveroit point mauvais que ses fautes fussent ensevelies avec lui dans son tombeau.

Il parle en suite de M. de Tracy, & dit que l'âge & les infirmités de ce Vice-Roy faisoient beaucoup craindre que le Pays ne le possédât pas lontems, qu'il ne se ménageoit point du tout, & que quand il n'auroit que trente ans, il ne pourroit pas se donner plus de mouvemens, qu'il s'en donnoit : que son grand talent pour l'Employ, que Sa Majesté lui avoit confié, le rendoit néanmoins fort nécessaire à la Nouvelle France, & que son avis, supposé qu'il demandât son Congé, étoit que le Roy ne lui donnât point le dégoût d'un refus, mais l'engageât à continuer ses services, en lui laissant la liberté du retour, & en témoignant qu'il lui feroit plaisir de n'en user, qu'après avoir reconnu que son absence n'apporteroit aucun préjudice aux affaires de la Colonie.

Il s'expliquoit en peu de mots sur M. de Courcelles, dont il faisoit aussi un fort bel éloge, & il n'en a rien rabbatu dans le tems même des démêlés, qu'il eut avec ce Gouverneur dans la suite. Enfin pour venir à ce qui concernoit la Colonie, il dit nettement qu'il ne connoissoit point, pour un grand Ministre comme lui, de plus glorieuse occupation, que les soins, qu'il donneroit à ce Pays, n'y en ayant point dans l'Amérique, qui pût devenir plus utile au Royaume.

» Mais, continue-t-il, si Sa Majesté veut ce faire quelque chose du Canada, il me paroît ce qu'elle ne réussira, qu'en le retirant des mains ce de la Compagnie des Indes Occidentales ; & ce qu'en y donnant une grande liberté de Com- ce

1665. » merce aux Habitans , à l'exclusion des seuls
 » Etrangers. Si au contraire elle ne regarde ce
 » Pays , que comme un lieu de Commerce ,
 » propre à celui des Pelleteries , & au débit de
 » quelques Dentrées , qui sortent de son Royaume ;
 » l'émolument , qui en peut revenir , ne vaut
 » pas son application , & mérite très-peu la vôtre.
 » Ainsi , il sembleroit plus utile d'en laisser l'en-
 » tiere direction à la Compagnie en la maniere ,
 » qu'elle a celle des Isles. Le Roi en prenant ce
 » parti , pourroit compter de perdre cette Co-
 » lonie ; car sur la premiere déclaration , que la
 » Compagnie a faite , de ne souffrir aucune liberté
 » de commerce , & de ne pas permettre aux Ha-
 » bitans de faire venir pour leur compte des den-
 » rées de France , même pour leur subsistance ,
 » tout le monde a été revolté. La Compagnie ,
 » par cette conduite , profitera beaucoup en dé-
 » graissant le Pays , & non-seulement lui ôtera le
 » moyen de subsister , mais sera un obstacle es-
 » sentiel à son établissement. »

Garakonthié Sur la fin de Décembre , M. de Tracy étant
 à Quebec. de retour à Quebec , Garakonthié y arriva
 avec des Députés de son Canton , & de ceux
 de Goyogouin & de Tsonnonthouan : il fit
 de fort beaux présens à ce Général , & l'assura
 de la parfaite soumission des Trois Cantons.
 Il parla avec modestie , mais avec dignité des
 services , qu'il avoit rendus aux François , puis
 il pleura à la maniere du Pays le P. le Moyne ,
 qui étoit mort depuis peu , & pour qui la Na-
 tion Iroquoise a conservé une grande estime.
 Il dit à ce sujet des choses si touchantes & si
 spirituelles , que le Viceroy & tous les Assistans
 en furent extrêmement surpris : il conclut en
 demandant la paix , & la liberté de tous les

Priſonniers, que nous avons fait ſur les Trois Cantons, depuis le dernier échange. 1665.

M. de Tracy l'écouta avec bonté, & lui fit en particulier & en public beaucoup d'amitié; il lui accorda toutes ſes demandes à des conditions très-raiſonnables, & il le congédia, La guerre eſt reſolue contre les Agniers & les Onneyouths.

aussi-bien que les autres Députés, chargés de préſens. Le ſilence des Agniers & de Onneyouths, & plus encôre leur conduite paſſée, ne laiſſoit aucun doute ſur leur mauvaiſe volonté; & il fut réſolu d'aller au plûtôt leur apprendre qu'on étoit en état de les punir de leurs injures & de leurs perfidies. Deux Corps de Troupes furent commandés pour leur donner la chaffe & M. de Courcelles voulut conduire le premier, qui étoit le plus conſidérable: le ſecond marcha ſous les ordres de M. de Sorel. 1666.

Le Canton d'Onneyouth fut allarmé de ces préparatifs, & envoya des Députés à Quebec pour détourner l'Orage, qui le menaçoit. Il paroît même par quelques Mémoires, que ces Députés avoient un plein Pouvoir, pour agir au nom des Agniers; mais ceux-ci avoient encore des Partis en campagne, & l'un de ces Partis ſurprit & tua trois Officiers MM. DE CHASY, CHAMAT, & MARIN, dont le premier étoit Neveu de M. de Tracy. Ce ne fut pourtant pas ce funeſte accident, qui rompit tout-à-fait la Négociation commencée par les Députés d'Onneyouth, mais la brutalité d'un Chef Agnier. Les Onneyouths ſe ſoumettent.

M. de Sorel étant ſur le point de tomber ſur une Bourgade de ce Canton, rencontra une Troupe de ſes Guerriers, qui avoient à leur tête le Bâtard Flamand. Il ſe diſpoſoit à le charger, lors que ce Capitaine, ſe voyant Brutalité d'un Chef des Agniers punit ſur le champ.

1666.

fort inferieur aux François, & ne trouvant nul moyen d'échaper, prit le parti d'aborder Monsieur de Sorel, & lui dit d'un air fort assuré, qu'il alloit à Quebec traiter de la paix avec M. de Tracy. M. de Sorel le crut, & le conduisit lui-même au Viceroy, qui le reçut bien. Un autre Chef Agnier arriva peu de jours après à Quebec, & se donna encore pour Député de son Canton. Alors on ne douta point que les Agniers ne fussent véritablement disposés à la Paix : mais un jour, que M. de Tracy avoit invité les deux prétendus Députés à sa Table, le Discours étant tombé sur la mort de M. de Chafy, le Chef Agnier levant le bras, dit que c'étoit ce bras, qui avoit cassé la tête au jeune Officier. On peut juger quelle fut l'indignation de tous ceux, qui étoient présens. Le Viceroy dit à cet Insolent Sauvage, qu'il ne tueroit plus personne ; & sur le champ le fit étrangler par le Bourreau, en présence du Bâtard Flamand, qu'il retint Prisonnier.

Expédition
de M. de
Courcelles.

D'autre part M. de Courcelles, qui ne sçavoit rien de ce qui se passoit dans la Capitale, étoit entré dans le Canton d'Agnier ; mais avant que de commencer les hostilités, il jugea à propos d'aller s'aboucher avec le Commandant de Corlar, Bourgade de la Nouvelle York, & il tira parole de cet Officer, qu'il ne donneroit aucun secours aux Iroquois. Il souffrit beaucoup dans ce Voyage, qu'il fit au cœur de l'Hyver, les Raquettes aux pieds, & portant lui même ses provisions & ses armes, comme le dernier des Soldats, dont plusieurs, qui étoient nouvellement arrivés de France, furent estropiés par le froid. Un peu plus d'ex-

P
P
i
e
tr
le
te
C
ri
ce
m
en
de
m
E!
da
pa

par
& l
Ca.
en
cor
gré
con
pag
éto
des
à pr
ton.
nier
zién
M
qui é
étoit
Che

perience lui auroit appris, que tandis, qu'il prenoit à si grands frais une précaution inutile, il manquoit son coup. Il s'en aperçut bientôt; car étant entré dans le Canton d'Agnier, il en trouva tous les Villages entierement déserts: les Enfans, les Femmes & les Vieillards, s'étoient mis en sûreté dans les Bois; & tous les Guerriers avoient marché contre d'autres Nations, en attendant l'issuë des Négociations commencées par les Onneyouths. Il y eut néanmoins quelques escarmouches pendant la nuit entre les nôtres, & des Coureurs Agniers, dont quelques uns furent tués, & d'autres demeurèrent Prisonniers: aucun François n'y fut blessé; mais un Officier & quatre ou cinq Soldats périrent dant cette Expédition, je ne sçai par quel accident.

M. de Courcelles trouva à son retour les préparatifs de l'Armement contre les Onneyouths & les Agniers fort avancés. Six cent Soldats de Carignan, un pareil nombre de Canadiens, & environ cent Sauvages de différentes Nations, composoient l'Armée de M. de Traci, qui malgré son âge plus que septuagénaire, voulut la commander en personne. Deux Pièces de Campagne faisoient toute son Artillerie; mais c'en étoit assez pour forcer tous les retranchemens des Iroquois. Au moment, qu'il se disposoit à partir, de nouveaux Députés des deux Cantons arriverent à Quebec: il les retint Prisonniers, & se mit aussi-tôt en marche le quatorzième de Septembre.

M. de Courcelles menoit l'Avant-garde, qui étoit de quatre cent Hommes. M. de Tracy étoit au Corps de Bataille, ayant avec lui le Chevalier de Chaumont, & quantité d'Offi-

M. de Tracy
marche con-
tre le même
canton.

1666.

ciers. M^{rs}. de Sorel & de Berthier, Capitaines, conduisoient l'Arriere-garde. On n'avoit pris de provisions, que ce qu'il en falloit, pour gagner le Pays ennemi, où l'on se croioit assuré d'en trouver; mais comme on n'eut pas assez de soin de les ménager, on avoit encore bien du chemin à faire, quand elles manquerent absolument. L'Armée étoit prête à se débander, pour aller chercher de quoi vivre, lorsqu'elle entra dans un Bois de Châtaigniers, qui fournirent de quoi subsister jusqu'à ce qu'on fût arrivé aux premiers Villages Iroquois.

Succès de son
Expédition.

Le Vice-Roy s'étoit flatté de surprendre ces Sauvages; mais des Algonquins, qui avoient pris le devant sans ordre, leur avoient donné l'alarme; de sorte qu'il n'étoit resté dans les Villages qu'un petit nombre de Vieillards & de Femmes, qui n'avoient pû suivre les autres dans leur retraite. L'Armée entra dans la premiere Bourgade en ordre de Bataille, Enseignes déployées, & Tambours battant: tous les Sauvages, qui s'y rencontrèrent furent faits Prisonniers, & l'on y trouva des vivres en abondance. Il paroît que ce Canton étoit alors plus riche, qu'il n'a été depuis: on y voyoit des Cabannes bien travaillées, & proprement ornées; il y en avoit de six-vint pieds de long, & d'une largeur proportionnée, toutes revêtues de planche en dedans.

Les Soldats, en visitant par tout, découvrirent encore des Magasins creusés dans la terre, suivant la coûtume des Sauvages, & qui étoient tellement remplis de grains, qu'on auroit pû en nourrir toute la Colonie pendant deux ans. Les premieres Bourgades furent réduites en cendres: les deux dernieres étoient

tr
a
se
tr
da
ne
ve
av
fr
me
pa
Ca
dar
I
faif
trou
tête
fite
noi
ni à
de l
juge
Fort
appr
four
d'ail
qu'il
mis
cour
conv
blisse
tout c
qu'il
Ce
plus e
Courc

un peu éloignées ; mais une Algonquine , qui avoit été lontems Esclave dans ce Canton , servit de Guide pour y aller. La plus proche se trouva encore sans Habitans ; & ce ne fut que dans la dernière , qu'on rencontra enfin l'Ennemi. Il s'étoit persuadé , qu'on n'oseroit l'y venir chercher ; & l'appareil extraordinaire , avec lequel il vit les François s'approcher , l'effraya. Il n'osa attendre qu'il fût attaqué , & s'alla mettre à couvert dans des lieux , où il ne fut pas possible de le suivre. On s'en vengea sur les Cabannes , & il n'en resta pas une seule sur pied dans tout ce Canton.

1666.

Il est certain que si la frayeur n'avoit pas saisi ces Barbares , l'Armée Françoisé eût pu se trouver dans d'assez grands embarras : mais la tête leur tourna ; & ils ne songerent , ni à profiter de l'avantage , que la situation & la connoissance des lieux pouvoient leur procurer , ni à brûler ce qu'ils ne pouvoient pas emporter de leurs Grains. D'autre part, M. de Tracy ne jugea pas à propos de s'assurer d'eux par un bon Fort : il ne vouloit que les humilier , & leur apprendre que les François étoient en état de les soumettre , quand ils voudroient , & il y réussit : d'ailleurs , persuadé que par le moyen des Forts , qu'il avoit sur la Riviere de Sorel , il avoit mis suffisamment la Colonie à couvert des courses des Iroquois , il crut , qu'il étoit plus convenable de fortifier & d'augmenter les Etablissemens du Fleuve S. Laurent , & c'étoit tout ce qu'il pouvoit faire avec les Troupes , qu'il avoit en sa disposition.

Il ne s'assûre point du Pays.

Ce point étoit un de ceux , qui avoient été plus expressément recommandés à MM. de Courcelles & Talon. » L'une des choses , qui

1666.

La Cour ne
veut pas
qu'on étende
trop la
Colonie.

a apporté plus d'obstacle à la peuplade du Canada, disoit M. Colbert dans l'instruction, qu'il donnoit à l'Intendant, a été que les Habitans ont fondé leurs Habitations, où il leur a plu, & sans avoir eu la précaution de les joindre les unes aux autres, pour s'aider & s'entresecourir. Ainsi ces Habitations étant éparées de côté & d'autre, se sont trouvées exposées aux embûches des Iroquois. Pour cette raison le Roy fit rendre, il y a deux ans, un Arrêt de son Conseil, par lequel il fut ordonné que dorénavant il ne seroit plus fait de défrichement, que de proche en proche, & que l'on réduiroit nos Habitations en la forme de nos Paroisses, autant que cela seroit possible. Cet Arrêt est demeuré sans effet sur ce que, pour réduire les Habitans dans des corps de Villages, il faudroit les assujettir à de nouveaux défrichemens, en abandonnant les leurs. Toutefois comme c'est un mal, auquel il faut trouver quelque remède, Sa Majesté laisse à la prudence du Sieur Talon d'aviser avec le Sieur de Courcelles & les Officiers du Conseil souverain, aux moyens de faire exécuter ses volontés.

Il y avoit sans doute de l'inconvénient à s'établir ainsi dans des lieux si éloignés les uns des autres, que les Habitans ne fussent pas à portée de se prêter secours en cas d'attaque; mais il paroît que le plus court, pour y remédier, étoit de bien fortifier la tête du Pays contre les Ennemis présens, & contre ceux, qu'il étoit facile de prévoir qu'on ne manqueroit pas d'avoir tôt ou tard sur les bras. Le Règlement, dont parle ici M. Colbert, a été renouvelé plus d'une fois, mais toujours inutilement. L'intérêt, plus puissant que la crainte,

DE LA N. FRANCE. LIV. IX. 161
a souvent porté les Particuliers à se placer dans
les endroits les plus exposés, où la facilité de
la Traite leur ôtoit la vûe du péril, & les
plus fâcheuses expériences n'ont pu les rendre
sages.

1666.

Pour revenir à M. de Tracy, il auroit bien
souhaité de pouvoir traiter le Canton d'On-
neyouth, comme il venoit de faire celui
d'Agnier; mais la fin d'Octobre approchoit,
& pour peu qu'il eût differé son retour, il
auroit couru risque de trouver les Rivieres
glacées, & d'être harcelé dans sa retraite par
un Ennemi, qu'il avoit irrité, sans l'affoiblir
beaucoup. Les chemins étoient même déjà
assez mauvais: les Troupes y eurent beaucoup
à souffrir, & un Officier se noya dans le Lac
Champlain avec quelques Soldats.

Le Vice-Roy à son arrivée à Quebec, fit
pendre pour l'exemple deux ou trois de ses
Prisonniers, & renvoya tous les autres chez
eux avec le Bâtard Flamand, après leur avoir
témoigné beaucoup de bonté. Il reçut peu de
jours après avis que le Sieur de LA VALLIERE,
qui commandoit à l'Isle Royale (a), étoit
attaqué par les Anglois: c'est tout ce que j'en
ai pu apprendre. Je sçai seulement que notre
Etablissement dans cette Isle étoit alors très-
peu de chose, & qu'elle fut entierement aban-
donnée quelques années après.

Dès que la navigation fut libre, M. de M. de Tracy
Tracy repassa en France, & le dernier acte ^{retourne en}
d'autorité, qu'il fit dans l'Amerique, fut d'é- ^{France.}
tablir la Compagnie des Indes Occidentales
dans tous les droits, dont avoit jouï celle des
cent Associés. On en esperoit beaucoup; mais

(a) L'Isle de Cap Breton.

1667.

elle ne prit guère plus à cœur les intérêts de la Nouvelle France, que n'avoit fait la précédente, ainsi que M. Talon l'avoit prévu. Cependant, comme les secours, que le Canada avoit reçus les dernières années, l'avoient mis sur un assez bon pied, il s'y conserva quelque tems, & il n'est pas même retombé depuis dans l'état de foiblesse & d'épuisement, d'où le Roy venoit de le tirer.

Changement dans les affaires par rapport à la Religion.

L'humiliation des Iroquois étoit une conjoncture favorable, dont on pouvoit profiter pour engager, & cette Nation, & toutes les autres à se rendre dociles aux instructions des Missionnaires; & la politique concouroit avec la Religion à ne la point laisser échapper; mais les mœurs changerent dans la Colonie à mesure, qu'on s'y crut plus en sûreté; ce zèle pour la conversion des Infidèles, dont tous les Habitans avoient paru jusques-là aussi animés, que les Ouvriers Evangeliques, se ralentit peu à peu dans les premiers; & les seconds ne trouverent plus toujours dans les Chefs le même appui, qu'ils avoient trouvé dans leurs Prédecesseurs. De sorte qu'ils se virent presque réduits à regretter ces tems d'orage & de calamité, où leur liberté & leur vie même ne tenoient à rien, & où leur sang, mêlé avec leurs sueurs, multiplioient les Chrétiens à vûe d'œil.

En quel état elle se trouvoit alors parmi les Sauvages & les François.

Le relâchement gagna les Néophytes, mais il fit d'abord des progrès assez insensibles. Plusieurs Bourgades Sauvages se soutinrent même dans leur première ferveur, tant qu'elles subsisterent; mais les maladies en ayant bientôt dépeuplé quelques-unes, d'autres s'étant dissipées, sans qu'on en ait jamais bien pu sçavoir

la c
mi
pie
ble
en
de
Mu
qu'
riv
C
vea
ten
qu'
qu'
recc
eux
gue.
fain
vert
deu.
Tra
reto
toie
que
elle
aurc
parf
des
une
ence
T
Com
com.
n'y r
exer
posé.

la cause, on ne fit rien pour les rétablir. Parmi les François, au tems, dont je parle, la pieté s'étoit si bien affermie depuis le Tremblement de Terre, dont on ressentit encore en 1665. quelques secousses, accompagnées de ces Météores, qui effrayent toujours la Multitude, quelque naturels qu'ils soient, qu'elle causa de l'admiration à ceux, qui arri-
 verent de France les années suivantes.

On remarqua même que parmi les nouveaux venus, les plus libertins ne pouvoient tenir lontems contre les exemples de vertu, qu'ils avoient sans cesse devant les yeux, & qu'au bout de six mois plusieurs n'étoient plus reconnoissables, & ne se reconnoissoient plus eux-mêmes. Les Soldats ne parloient de la guerre des Iroquois, que comme d'une guerre sainte, du succès de laquelle dépendoit la conversion des Infidèles. Deux Ecclesiastiques & deux Jesuites, qui accompagnerent M. de Tracy dans son Expédition, ont assuré à leur retour que bien des Maisons Regulieres n'étoient ni mieux réglées, ni plus édifiantes, que l'avoit été cette petite Armée. Aussi avoit-elle un Chef, dont les vertus Chrétiennes auroient fait honneur aux Religieux les plus parfaits. Il en a laissé dans la Nouvelle France des marques, qui ne s'y effaceront jamais, & une odeur de pieté, dont l'impression dure encore.

Toute l'Isle de Montreal ressembloit à une Communauté Religieuse. On avoit eu dès le commencement une attention particuliere à n'y recevoir que des Habitans d'une regularité exemplaire, ils étoient d'ailleurs les plus exposés de tous aux courses des Iroquois, & ainsi

1667.

que les Israélites, au retour de la captivité de Babylone, ils s'étoient vû obligés en bâriffant leurs Maisons, & en défrichant leurs Terres, d'avoir presque toujours leurs outils d'une main, & leurs armes de l'autre, pour se défendre d'un Ennemi, qui ne fait la guerre, que par surprise; de sorte que les allarmes, qui les tenoient toujours en crainte, avoient beaucoup servi à conserver leur innocence, & à rendre leur pieté plus solide.

On veut
franciser les
Savages.

Au milieu de tant de sujets de consolation une chose inquiettoit extrêmement les Missionnaires. Rien n'avoit été plus recommandé à M. Talon, que d'engager ces Religieux à instruire les Enfans des Savages dans la Langue Françoisé, & à les accoutumer à notre façon de vivre. J'ai dit plus haut qu'eux-mêmes en avoient eu la pensée plusieurs années auparavant, & j'ajoute que c'étoit moins les difficultés, qu'ils avoient rencontrées dans l'exécution de ce projet, qui le leur avoient fait abandonner, que les inconveniens, qu'ils y avoient reconnus, après les premiers essais de cette éducation. Ils représenterent ces inconveniens à M. Talon, lorsque ce Magistrat leur communiqua les Ordres du Conseil à ce sujet; mais leurs representations furent mal reçues; on les attribua à l'envie d'être les seuls Maîtres des Savages, & de vouloir par-là se rendre toujours nécessaires.

Pourquoi ce
projet ne réussit
point.

Pour leur montrer qu'ils ne l'étoient point, l'Intendant resolut de se passer d'eux dans cette affaire, & s'adressa à l'Evêque de Petrée, & aux Ecclesiastiques de Montreal, qui promirent de faire ce que souhaitoit la Cour; mais l'inutilité de leurs efforts justifia bientôt les

T
Mi
trib
bra
tr'e
il s
ave
com
& c
fist
qui
cere
qui
se d
tect
vie
gare
C
jour
Nou
pou
aux
teni
don
sur
assu
nant
Gasp
quel
mai
reux
166
RIE
couv
dant
& per
fit de

Missionnaires, & le Marquis de Tracy ne contribua pas peu dans la suite à dissiper les ombres, qu'on avoit inspirés au Ministre contre eux. Il avoit entendu parler du projet, dont il s'agissoit, lorsqu'il étoit sur les lieux; il avoit compris aussi-bien que les Jesuites, combien il étoit impraticable & dangereux, & quoique MM. de Courcelles & Talon persistassent dans leurs préjugés, M. Colbert, qui en reconnut enfin l'injustice, accorda sincèrement son amitié à ces Missionnaires, pour qui il avoit toujours eu une véritable estime; se déclara dans toutes les occasions leur Protecteur, & leur témoigna jusqu'à la fin de sa vie une confiance entière pour tout ce qui regardoit l'exercice de leurs Fonctions.

Cependant M. Talon imaginoit tous les jours de nouveaux moyens de faire fleurir la Nouvelle France par le commerce. Il falloit pour cela trouver des retours proportionnés aux avances, qu'on avoit faites pour la soutenir, & à l'opinion, qu'il avoit lui-même donné à la Cour de la bonté du Pays. Il avoit sur-tout fort à cœur les Mines de fer, qu'on assuroit y être très-abondantes, & en revenant de France, il s'étoit fait débarquer à Gaspé, où il croyoit, sur le témoignage de quelques Voyageurs, trouver de l'argent; mais il fut bientôt détrompé. Il fut plus heureux pour le fer. Dès le mois d'Août de l'année 1666. il avoit envoyé le Sieur de LA TESSE-RIE dans la Baye S. Paul, où ce Mineur découvrit une Mine, qui lui parut très-abondante; il espéra même d'y trouver du cuivre, & peut-être de l'argent. Dans le Journal, qu'il fit de son voyage, il remarqua que par tout,

1667.

où il travailla, la Terre étoit encore renversée par le Tremblement de Terre de 1663.

M. Talon étant retourné en France en 1668, engagea M. Colbert à suivre ces découvertes, & le Sieur de LA POTARDIERE fut envoyé en Canada à ce dessein. A son arrivée à Quebec on lui présenta des épreuves de deux Mines, que M. de Courcelles s'étoit fait apporter des environs de Champlain & du Cap de la Magdeleine (a). L'une étoit en sable, & l'autre étoit en masse: la Potardiere se transporta sur les lieux, & à son retour à Quebec il déclara qu'il n'étoit pas possible de voir des Mines, qui promissent davantage, soit pour la bonté du fer, soit pour l'abondance.

Liberté du Commerce publiée en Canada. On esperoit aussi beaucoup d'une Tannerie, dont les premiers essais avoient parfaitement réussi; ce qui joint à la liberté du Commerce, qui fut publiée cette même année 1668. fai-

1668.

soit concevoir de grandes esperances à ceux, qui s'interessent au Canada. Il n'est pas encore bien aisé de sçavoir, ce qui les a fait évanouir: il est du moins certain que ces Mines de fer, que l'œil perçant de M. Colbert & la vigilance de M. Talon, avoient fait découvrir, après avoir presque entièrement disparu pendant plus de soixante-dix ans, viennent d'être retrouvées par les soins de ceux, qui occupent aujourd'hui leur place, & qui leur ressemblent trop, pour ne pas donner lieu d'esperer qu'ils entreront dans leurs vûes.

Nouveau voyage à l'Ouest & au Nord. Tandis que ces choses se passoient dans le centre de la Colonie, de nouvelles Missions se formoient vers le Lac Supérieur. Fort peu

(a) Ce sont deux Paroisses situées endecà des Trois Rivières.

de tems après qu'on eut reçu à Quebec la nouvelle de la mort du P. Mefnard, les mêmes Outaouais, avec lesquels ce Missionnaire en étoit parti, y revinrent chargés de Pelleteries; & comme ils persistoient toujours dans le dessein d'attirer chez eux les François, afin de s'épargner la peine de faire de si grands voyages, ils demanderent encore un Jesuite, persuadés que plusieurs François y voudroient accompagner ces Peres.

Le triste sort des deux premiers (a), qu'on leur avoit donnés, la maniere indigne, dont on sçavoit qu'ils les avoient traités, sur tout le dernier; le peu de fruit, qu'il y avoit à esperer de faire parmi eux; & le motif, qui les engageoit à faire une telle demande, ne devoient pas, ce semble, permettre au Superieur General des Missions de les écouter; mais les Hommes Apostoliques ne se conduisent pas toujours par les regles d'une prudence ordinaire; & comme ils sont les instrumens de la Grace, qui ne se lasse jamais de frapper à la porte des cœurs les plus sourds & les plus rebelles à sa voix; ils ne se croient jamais permis de négliger les occasions de la seconder; ils esperent même, contre toute esperance, qu'à la fin elle triomphera.

Le P. Claude ALLOUEZ s'offrit donc à suivre ces Barbares. Son offre fut acceptée; & bien lui en prit de s'être attendu à tout; il n'eût guères été plus mal traité de ses Conducteurs, s'il eût été leur Esclave: ceux, qui qui l'avoient reçu dans leur Canot, l'abandonnerent même un jour sur le rivage: mais ils en furent punis sur le champ; à peine s'é-

(a) Les PP. Garreau & Mefnard.

1668.

toient-ils rembarqués, que leur Canot tourna, & qu'ils se noyèrent tous. Le Serviteur de Dieu eût compté pour rien tous ces mauvais traitemens, s'il eût pû venir à bout de faire ouvrir les yeux à ces Infidèles sur leurs ridicules superstitions ; mais il comprit bientôt qu'il avoit affaire à une Nation perverse, & que rien ne pouvoit amolir la dureté de son cœur.

Superstition
des Outaouais.

Le feu ayant pris un jour à un Baril de Poudre, qu'ils avoient apporté de Quebec, plusieurs en furent blessés. Au défaut de remèdes humains, ils eurent recours au Soleil ; les Jongleurs s'assemblerent, & préparèrent une espece de Fête, qui commença par des Chants accompagnés de quantité d'extravagances : on auroit dit une Troupe de Phrénétiques ; & cette Scene, qui inspiroit je ne sçai quelle horreur, dura fort longtems. Ensuite, dix ou douze des plus Notables, s'assirent en rond autour d'un petit feu ; ils pouffoient de grands cris, & regardoient sans cesse le Soleil, auquel ils paroïssent offrir la flamme, ou la fumée de ce feu. Enfin, le plus vieux de la Troupe se leva, & se tournant vers cet Astre, il le conjura à haute voix, de rendre la santé aux Malades.

Dangers &
fatigues qu'ef-
fuya le P. Al-
louez dans ce
voyage.

Il eut beau faire, le Soleil ne guérit personne. Alors le Missionnaire ne pouvant plus souffrir ces impietés, entreprit le plus hardi de la Bande, & lui dit des choses si fortes, qu'un des Malades en fut frappé, & s'adressa sur l'heure au Dieu des Chrétiens, le reconnoissant pour l'unique Divinité, qui méritoit d'être invoquée, & pour le Maître souverain de la maladie & de la santé ; mais l'Idolâtre,

que

qu
fi
ali
me

Sat
dé,
Sup
P.

te

Me

plu

qui

dan

par

Enf

il ar

une

moi

tior

qui

bre

L

& qu

voy

reno

comi

après

il ne

querr

blée c

toute

Apost

gue, r

cer so

Chrét.

que le Pere avoit apostrophé , entra dans une si grande fureur contre lui , qu'on crut qu'il alloit l'immoler au Soleil. Tout aboutit néanmoins à brûler le Canot , qui l'avoit porté.

Le premier de Septembre ils arriverent au Sault Sainte Marie , qui est , comme je l'ai déjà observé , dans le Détroit , par où le Lac Supérieur se décharge dans le Lac Huron. Le P. Allouez ne s'y arrêta point ; il employa tout le mois de Septembre à parcourir la Côte Méridionale du Lac Supérieur ; il y rencontra plusieurs Chrétiens baptisés par le P. Mesnard , qui furent charmés de le voir , & qu'il fortifia dans la Foy. Il eut aussi la consolation d'assurer par le Baptême , le salut éternel de plusieurs Enfans moribonds ; & le premier d'Octobre , il arriva à Chagouamigon. Il y fut reçu dans une grande Bourgade , où l'on comptoit au moins huit cent Guerriers de différentes Nations : il commença par y bâtir une Chapelle , qui fut bientôt fréquentée d'un assez bon nombre de Profélytes.

Le premier , qui lui demanda le Baptême & qui le reçut , fut le Malade , qui pendant le voyage , touché de ses remontrances , avoit renoncé aux remedes superstitieux , que l'on commençoit à lui faire : il avoit été guéri , après s'être adressé au Dieu des Chrétiens ; & il ne doutoit point qu'il ne lui en fût uniquement redevable. Il se fit alors une Assemblée de dix ou douze Nations , qui entendoient toutes la Langue Algonquine ; & l'Homme Apostolique , qui sçavoit fort bien cette Langue , ne manqua pas une si belle occasion d'exercer son zèle. Il parla lontems de la Religion Chrétienne , d'une maniere vive & pathéti-

1668.

Croyance des
Outaouais.

que , mais proportionnée à la capacité de ses Auditeurs : il fut fort applaudi ; mais ce fut tout le fruit qu'il en tira.

Outre l'obstacle , qu'opposoit à l'efficace de la parole de Dieu le naturel dur & féroce des Sauvages de ces Contrées , le Missionnaire les trouva tous aussi superstitieux que les Outaouais. Il raconte dans ses Lettres , que passant dans un Village de ces derniers , il vit une Idole élevée au milieu de la Place , & tout le monde occupé à lui sacrifier des Chiens , pour obtenir la guérison d'une maladie populaire , dont plusieurs étoient déjà morts. Quelques-uns lui apportoient aussi des offrandes pour d'autres besoins ; & outre ces Sacrifices publics , il s'en faisoit encore de particuliers dans les Cabannes : mais le Missionnaire n'explique point quelle étoit cette Divinité , & peut-être n'en put-il rien apprendre de certain.

Quand les Outaouais naviguent sur les Lacs , & qu'ils y sont surpris d'une tempête , ils égorgent un Chien , ou quelqu'autre Animal , & le jettent dans l'eau , en disant au Dieu du Lac , *Appaise-toi , voici mon Chien , que je te donne.* Dans le commencement les Néophytes faisoient la même chose en l'honneur du vrai Dieu ; & on eut bien de la peine à leur persuader qu'il ne vouloit pas être adoré de la sorte. L'aveuglement de ces Peuples alloit jusqu'à croire que le Soleil étoit un Homme , mais d'une espèce fort supérieure à la nôtre , & que la Lune étoit sa Femme. Ils disoient la même chose de la Glace & de la Neige , qu'ils prétendoient aller habiter un autre pays pendant l'Eté.

Il s'imaginoient encore que les Oyseaux

avo
ter
que
en a
d'u
aut
les
d'er
poi
en
extr
vû e
tant
uns
des e
varie
conr.
Le
abou
chan
nités
diss
les de
un p
excès
ché u
dema
lier ,
qui l'a
Quant
princi
remen
a man
ou un
attribu
jetté su

avoient entr'eux un Langage, qui étoit entendu de quelques Hommes : apparemment que leurs Jongleurs leur faisoient accroire qu'ils en avoient l'intelligence. Ils disoient que l'Âme d'un Poisson mort rentre dans le corps d'un autre Poisson ; aussi n'en brûloient-ils point les arrêtes, de peur de choquer ces Ames, & d'empêcher que les Poissons ne se laissassent point prendre dans leurs filets. Enfin, ils avoient en singulière vénération un certain Animal extraordinaire, que plusieurs assûroient avoir vû en songe, mais dont ils ne pouvoient pourtant pas dire quelle étoit la figure ; quelques-uns le confondoient avec *Mirabichi*, le Dieu des eaux, dont l'Histoire fabuleuse & ridicule, varie selon les différentes Nations, qui le reconnoissent.

Le culte relatif à une croyance si bizarre, Leurs mœurs aboutissoit presque toujours à des festins, des & leurs pratiques. chants, des danses, des débauches, des obscénités, où rien n'étoit voilé. La polygamie, la dissolution des mariages, le libertinage dans les deux sexes regnoient parmi ces Barbares à un point, que bien loin d'avoir honte des excès les plus crians, ils y avoient même attaché une idée de Religion. Quand un Sauvage demandoit quelque chose à son Génie familier, il jeûnoit jusqu'à ce qu'il eût eu un songe, qui l'assûrât d'avoir obtenu ce qu'il desiroit. Quant à ce qui regarde les maladies, le grand principe de leurs Médecins étoit, qu'ordinairement elles ne viennent, que de ce que l'on a manqué à faire un festin après une Chasse, ou une Pêche. Quelquefois néanmoins ils les attribuoient à un mauvais Génie, qui s'étoit jeté sur la partie malade, & qui avoit été en-

1668.

voyé par un Ennemi. Le Jongleur apellé pouz traiter le Malade, après avoir fait ses réflexions, & beaucoup de simagrées, ordonnoit un festin, & se retiroit en promettant une prompte guérison.

Ce qui se passe entre le P. Allouez & les Poutcouatamis, Il se rencontra encore à Chagouamigon un grand nombre de Hurons Chrétiens, en qui le défaut d'instruction, & la privation des Sacremens avoient un peu altéré la croyance, & dont le commerce avec tant de Nations infidèles avoit encore plus corrompu les mœurs. Le P. Allouez travailla avec zèle à les remettre dans le bon chemin, & y réussit. Trois cent *Poutcouatamis* y vinrent aussi de leurs Isles, où toute la Nation étoit encore réunie. Dès qu'ils furent arrivés, le Missionnaire les visita, & en fut reçu avec distinction, mais d'une manière assez bizarre. D'abord celui, qui menoit la Bande, lui demanda ses souliers; le Pere les lui donna, & après que ce Sauvage les eut bien considérés, il voulut les lui remettre, en disant que c'étoit parmi eux une marque de respect. Tous charmerent le P. Allouez par leur douceur; & les instructions, qu'il leur fit, ne furent pas inutiles.

Il y avoit parmi eux un Vieillard, qui approchoit fort de sa centième année, & qui passoit dans sa Nation pour un Homme divin. Il jeûnoit, disoit-on, jusqu'à vingt jours de suite, sans rien prendre, & voyoit souvent l'Auteur de toutes choses. C'est ainsi, que ces Sauvages s'expriment ordinairement, lorsqu'ils parlent du vrai Dieu. Il tomba malade à Chagouamigon, & on désespéra bien-tôt de sa vie. Deux de ses Filles, qui avoient été des plus assiduës aux instructions du Missionnaire,

&
ce
ge
fer
sel
me
bie
Fêt
sio
ver
que
dit-
jes
ma
peu
une
com
loue
Chr
pré-
toit
raiso
»
fort
vre
trot
en t
Neig
jam
il pr
abor
de pr
Miss
fenti
serts

& en avoient été touchées, lui redirent tout ce qu'elles en avoient pû retenir, & l'engagerent à s'en instruire par lui-même. Il y consentit; le P. Allouez averti par ses deux Profelytes, lui rendit visite, le trouva extrêmement docile; & ne jugeant pas qu'il dût aller bien loin, le baptisa.

Sur ces entrefaites, arriva le tems de la Fête des Songes: le Moribond appella le Missionnaire, & le pria de lui donner une couverture bleüe; le Pere voulut sçavoir dans quelle vûë il faisoit cette demande: « C'est, » dit-il, que le bleu est la couleur du Ciel, où « j'espere aller bientôt, & dont je veux désor- » mais m'occuper uniquement «; & il mourut ce peu de jours après, en disant à Dieu, avec une grande affection de cœur: *Seigneur, j'ai commenté bien tard à vous aimer.* Le P. Allouez se disposant à l'inhumer à la façon des Chrétiens, fut bien surpris de voir qu'on l'avoit prévenu, & qu'on le brûloit; & comme ce n'étoit pas l'usage parmi ce Peuple, il demanda la raison de cette nouveauté.

« C'est, lui répondit un Sauvage, d'un air ce fort sérieux, que le Pere du défunt étoit un Lie- ce vre; lequel dit un jour à sa Femme, qu'il ne ce trouveroit pas bon que ses Enfans fussent mis ce en terre après leur mort, étant parens de la ce Neige, dont l'origine est céleste: il ajoûta que si ce jamais on alloit en cela contre ses intentions, ce il prieroit la Neige de tomber en si grande ce abondance, que cette année-là il n'y eût point ce de printems «. Cette réponse fit d'abord rire le ce Missionnaire, qui entreprit ensuite d'en faire sentir l'absurdité aux Assistans, mais ses efforts furent inutiles. Les deux Filles du Vieil-

1668.

lard, lesquelles avoient eu tant de part à la conversion de leur Pere, reçurent du Ciel la même Grace que lui, & ont persévéré jusqu'à la fin dans la pratique des vertus Chrétiennes.

L'Evangile
prêchée à plu-
sieurs Na-
tions.

Environ six-vint *Outagamis*, deux cent *Sakis*, & quatre-vint *Illinois*, se rendirent vers le même-tems à Chagouamigon, & eurent quelque part aux bénédictions, que le Ciel répandit sur les travaux de l'Homme Apostolique. Dès-lors on parloit des *Illinois*, comme d'une Nation presque détruite par les *Iroquois*; toutefois cinquante ans après, elle étoit encore de quarante mille Ames. Le P. Allouez vit aussi quelques *Sioux* au même endroit; mais il ne put traiter avec eux que par Interpres; & la même chose lui arriva avec plusieurs autres Nations, dont je ne trouve les noms, que dans ses Mémoires. Nous les connoissons peut-être aujourd'hui sous d'autres noms, que leur donnent des Sauvages plus voisins de nous.

Du Pays des
Sioux.

Les *Sioux* firent entendre au Missionnaire que leur Pays étoit l'extrémité du Monde vers le Nord; mais il y a bien de l'apparence qu'ils comprenoient sous le nom de *Sioux* toutes les Nations, qui parlent des Dialectes de leur Langue, sur tout les *Affiniboils*. Au Couchant, ils avoient pour voisins les *Karefis*, au-delà desquels, ils disoient que la Terre est coupée, & qu'on ne voyoit plus que de l'eau puante: c'est ainsi qu'ils désignent la Mer au Nord-Ouest, ils sont bornés par des Peuples, qui se nourrissent de chair humaine, & la vendent crüe. Il y a dans le voisinage des *Affiniboils* une Nation, dont on dit la même chose; mais il périt beaucoup de monde dans ce Pays-là

par les dents d'une espece d'Ours, d'une grandeur énorme, & qui ont les ongles extrêmement longs.

Les *Kilistinons*, ou *Cristinaux*, que nos Canadiens appellent *Criques*, faisoient en ce tems-là des excursions jusqu'à cette extrémité du Lac Supérieur, & le P. Allouez, qui y en vit plusieurs, assure qu'ils adorent le Soleil, auquel ils sacrifient des Chiens, qu'ils pendent aux Arbres: il ajoute que ces Sauvages sont grands parleurs, & parlent fort vite, contre l'ordinaire de tous les autres de ce Continent; nos Voyageurs les appellent pour cette raison les *Gascons du Canada*. Leur Langue est une Dialecte Algonquine, & approche fort de celle des Attikamegues; ce qui joint avec le nom de ces derniers, qui est celui d'un Poisson fort commun (a) à l'extrémité Septentrionale du Lac Huron, peut faire juger, qu'ils étoient autrefois Habitans des environs du Lac Supérieur.

Des Cristinaux.

Au commencement de l'année 1667. le P. Allouez apprit que des Nipissings s'étoient tirés en grand nombre sur le bord du Lac *Alimipegou*, qui est au Nord du Lac Supérieur, dans lequel il se décharge. Il s'y transporta, & y arriva les premiers jours du mois de Juin: il trouva ces infortunés Fugitifs, qui étoient Chrétiens pour la plûpart, dans le même état, où il avoit trouvé les Hurons; & quoiqu'il fût extrêmement fatigué d'un Voyage de cinq cent lieues, qu'il avoit fait avec deux Sauvages, il mit d'abord la main à l'œuvre, & eut la consolation de n'avoir pas travaillé en vain. De-là il reprit la route de Chagouamigon, où

Diverses courses du P. Allouez.

(a) On l'appelle communément le *Poisson Blanc*.

1668.

ayant formé le dessein d'établir une Mission fixe, il se joignit à un grand convoi d'Ouraouais, qui alloient porter leurs Pelleteries à Montreal; de là il se rendit à Quebec, où il arriva au mois d'Août de l'année suivante.

Il n'y resta que deux jours, & en repartit avec le P. Louis NICOLAS, qu'il avoit engagé à venir partager avec lui les travaux de sa pénible Mission, un Frere & quatre Ouvriers. Ils retrouvèrent à Montreal les Ouraouais, qui étoient sur leur départ; mais quand il fut question de s'embarquer, ces Barbares ne voulurent recevoir dans leurs Canots, que les deux Peres, qui ne craignirent point de s'abandonner entre leurs mains, seuls, sans provisions, sans apparence de tirer aucun secours de leurs Conducteurs, & ne pouvant guères compter que sur la Providence. Nous verrons dans son tems, quel fut le succès de leur Voyage.

Missionnaires
parmi les
Iroquois.

Cependant, les Cantons Iroquois d'Agnier & d'Onneyouth avoient enfin jugé que le parti le plus sage pour eux étoit de s'accommoder avec les François. Peu de tems après le départ du Marquis de Tracy, ils envoyerent à M. de Courcelles des Députés, qui firent leurs soumissions à ce Général, & lui demanderent des Missionnaires. Il leur obtint cette grace, quoiqu'on ne l'eût pas encore faite aux trois autres Cantons, & le choix tomba sur les PP. BRUYAS & FREMIN. Le P. GARNIER, qu'on envoya peu de tems après à leur secours, étant allé visiter les Chrétiens d'Onnontagué, Garakonhié le retint, lui bâtit une Cabanne & une Chapelle, & lui fit promettre de ne point sortir de son Canton, qu'il ne fût lui-même de retour de Quebec, où il alloit demander des Mission-

DE LA N. FRANCE. LIV. IX. 177
naires pour son même Canton, & pour celui de Goyogouin. 1668.

Il partit en effet, & au bout de quelques mois, il revint avec les PP. DE CARHEIL & MILET. Un nombre considérable d'Iroquois s'étoient établis à l'extrémité Occidentale du Lac Ontario, & il y avoit parmi eux plusieurs Chrétiens : l'Evêque de Petrée ne crut pas les devoir laisser sans Pasteurs, & il leur envoya Messieurs DE FENELON & TROUYE. Ainsi, à la réserve du Canton de Tsonnonthouan, on travailloit à rendre Chrétienne toute cette Nation, celle de tout le Canada, qu'il importoit le plus de gagner à JESUS-CHRIST, & d'affectionner à la Nation Françoisse, tant à cause de la réputation, qu'elle s'étoit acquise par les armes, qu'à raison de la situation de son Pays, qui séparoit de ce côté-là les Colonies Angloises de la Nouvelle France.

Comme j'ai eu le bonheur de vivre avec la plupart de ceux, qui ont le plus lontems travaillé à cette portion de la Vigne du Seigneur, laquelle, malgré leurs soins, est demeurée sauvage dans son terroir naturel, je me suis souvent informé de quelques-uns d'eux, de ce qui avoit empêché le grain de la parole de prendre racine parmi un Peuple, dont ils van-toient beaucoup l'esprit, le bon sens, & les sentimens nobles : tous m'ont répondu, que ce qui avoit fait le plus grand mal, étoit le voisinage des Anglois & des Hollandois, dont le peu de piété, quoiqu'ils se portassent pour Chrétiens, avoit fait regarder à ces Sauvages le Christianisme, comme une Religion arbitraire.

Ce qui a empêché la conversion de cette Nation.

On sçait d'ailleurs, que les Iroquois se

1668.

croyant assurés d'être secourus de leurs Voisins ; & d'en tirer tout ce qui leur étoit nécessaire , toutes les fois que nous les attaquérions , ou qu'il leur prendroit fantaisie de rompre la paix , ils ne se sont jamais mis en peine de conserver notre alliance ; d'où il est arrivé que nous craignant fort peu , on ne les a jamais trouvés fort dociles sur le fait de la Religion. Les mêmes Missionnaires ajoûtoient que la Traite de l'eau-de vie , que les Barbares faisoient librement dans la Nouvelle York , avoit aussi toujours été un obstacle insurmontable à leur conversion. Si nous jugeons avec justice que des Hérétiques sont coupables d'avoir mis par ce commerce un aussi grand obstacle au progrès du Christianisme ; quels reproches ne méritent pas des Catholiques , qui par la même voye l'ont corrompu parmi des Néophytes , & diffamé parmi les Idolâtres ?

Progrès de
la Colonie.

La Nouvelle France jouissoit alors d'une paix profonde , qu'elle goûtoit pour la première fois depuis son établissement. Ceux , qui la gouvernoient , & à qui elle en étoit redevable en bonne partie , ne négligeoient rien pour en profiter , & pour faire prendre à cette Colonie une forme solide , qui la rendit digne de l'attention , que le Roy continuoit à lui donner. La meilleure partie du Régiment de Carignan-Salieres y étoit demeurée ; & après la fin de la guerre des Iroquois , presque tous les Soldats s'y étoient faits Habitans , ayant eu leur congé à cette condition. On y renvoya même deux ans après six Compagnies du même Régiment , qui avoient accompagné M. de Tracy à son retour en France , tant pour renforcer les Garnisons des Postes les plus impor-

tan
lon
nu
ils
ma
La
No
anc
& r
En
me
les
lati
l'ar
bie
se r
voi
A
par
étoi
fort
extr
sui
dès
qu'e
trem
que-
rent
ses
quar
gnit
insti
& la
A
liere.
Pub.

tans , que pour augmenter le nombre de Colons. Plusieurs de leurs Officiers avoient obtenu des Terres avec tous les droits de Seigneurs : ils s'établirent presque tous dans le Pays , s'y marièrent , & leur posterité y subsiste encore. La plûpart étoient Gentilshommes ; aussi la Nouvelle France a-t-elle plus de Noblesse ancienne , qu'aucune autre de nos Colonies , & peut-être que toutes les autres ensemble. Enfin par tout , où l'on faisoit des défrichemens , le terrain se trouvoit bon ; & comme les nouveaux Habitans se picquerent d'émulation , pour égaler la vertu , l'industrie , & l'amour du travail des anciens ; tous furent bientôt en état de subsister , & la Colonie en se multipliant , n'eut pas sitôt le chagrin de voir alterer ses mœurs & sa Religion.

Au mois d'Avril de cette même année, il parut à Quebec une nouvelle Comète ; elle étoit en forme de lance, de couleur rougeâtre, fort enflammée & fort longue ; une de ses extrémités étoit cachée sous l'horison ; elle suivoit le Soleil couchant , & dispa-roissoit , dès que la Lune étoit levée. Le Peuple crut qu'elle lui avoit annoncé quelques secousses de tremblement de terre , qui se firent sentir quelque-tems après , & des maladies , qui coururent l'automne suivant. On ne borna point-là ses craintes , comme il arrive à la Multitude , quand une fois elle est intimidée , & on craignit beaucoup pour la recolte ; mais aucune influence maligne n'approcha des Campagnes , & la moisson fut des plus abondantes.

Au mois de May les Religieuses Hospitalières de Quebec firent une perte , dont tout le Public partagea les regrets avec elles. Une

Comète ;
Tremblement
de Terre ; ma-
ladies.

Religieuse
Hospitaliere
morte en
odeur de sain-
té.

1668.

Religieuse de cette Maison , nommée la Mere Catherine DE S. AUGUSTIN , y mourut , après avoir rempli tout le Canada de l'odeur de sa sainteté ; & le tems n'a encore rien diminué de la vénération , qu'on avoit pour elle de son vivant. La Mere de Saint Augustin étoit Fille de Jacques SIMON , Sieur de LONGPRE' , & naquit le troisiéme de May 1632. à S. Sauveur-le-Vicomte , au Diocése de Coutance. Le vint-quatre d'Octobre 1646. elle prit l'habit de Religion chez les Hospitalieres de Bayeux , où elle avoit déjà une Sœur aînée , sa Grand-Mere , une grande Tante , & une Cousine Germaine , qui étoit la Fondatrice de ce Couvent. Dès les premiers jours de son Noviciat elle demanda avec de grandes instances la permission de passer dans la Nouvelle France , & elle l'obtint de ses Supérieurs ; mais comme on ne la lui avoit donnée , que sous le bon plaisir de ses Parens , elle lui devint inutile alors , parce que son Pere , bien loin de lui accorder son agrément , obtint un Arrêt du Parlement de Normandie , qui défendoit à la Novice de sortir de la Province.

Peu de tems après ce Gentilhomme tomba malade , & la Providence permit qu'une Relation de la captivité , des souffrances & de la mort du P. Jogues , lui tombât entre les mains ; il la lut , & ce qui devoit , ce semble , le confirmer dans ses premiers sentimens au sujet de sa Fille , lui en fit prendre de tout contraires. Je trouve dans d'assez bons Mémoires qu'il l'alla voir , qu'il lui parla en Homme touché , & charmé de la résolution , qu'elle témoignoit , en voulant se transporter dans un Pays , où il y avoit tant de fatigues à essuyer , & de sa

gr
pl
dit
qu
jeu
le
gn
qu'
n'e
de
cir
det
Ce
que
que
de
à se
ave
se
cor
sept
ma
nac
res
Pro
pou
Cot
Var
Nar
che
emb
le P
neur
après
peut
l'ext

grands dangers à courir; que comme il la vit plus ferme que jamais dans son dessein, il lui dit qu'il donneroit volontiers les mains à ce qu'elle souhaitoit, si une de ses Sœurs, plus jeune qu'elle, & qui étoit aussi Novice dans le même Monastere, consentoit à l'accompagner; que la condition fut remplie d'abord, & qu'il se désista aussitôt de son opposition; mais il n'est point fait mention dans la Vie imprimée de Catherine de S. Augustin d'aucune de ces circonstances; quoiqu'il y soit dit qu'elle avoit deux Sœurs Religieuses avec elle dans son Couvent de Bayeux. Il y est marqué seulement que M. de Longpré étant tombé malade, crut que Dieu le punissoit de son opposition aux desseins de Dieu sur sa Fille, & qu'il consentit à son voyage.

Elle partit donc pour Nantes, où on lui avoit apparemment dit que l'Embarquement se devoit faire, & un quatrième de May, comme elle étoit entrée la veille dans sa dix-septième année, elle fit ses Vœux entre les mains du P. Vimond, qui retournoit en Canada avec un nouveau renfort de Missionnaires, & qui avoit été commis pour recevoir sa Profession, dès qu'elle auroit l'âge nécessaire pour cela. Une Religieuse Hospitalière du Couvent de Dieppe, & une autre de celui de Vannes, s'étoient aussi rendues avec elle à Nantes, d'où elles furent obligées d'aller chercher un Navire à la Rochelle. Elles s'y embarquerent le vint-septième de May avec le P. Vimond, & toute sa Troupe, & le dix-neuvième d'Août elles arriverent à Quebec après avoir essuyé de très-mauvais tems, & la peste, dont la jeune Professe fut malade à l'extrémité.

1668.

Elle fut reçue comme le méritoient son courage, & la haute idée, qu'on avoit déjà de sa vertu; mais on s'aperçut bientôt qu'elle étoit une de ces Ames privilégiées, en qui Dieu se plaît à répandre sans mesure tous les trésors de sa Grâce. La réputation de sa sainteté ne demeura pas même longtems renfermée dans l'enceinte de son Monastere, & toute la Colonie en fut bientôt imbuë. Il se passoit effectivement en elle des choses merveilleuses, que l'innocence de ses mœurs, une ferveur héroïque, qui, malgré ses maladies presque continuelles, & accompagnées des plus vives douleurs, se portoit à tout ce qu'il y avoit de plus pénible dans les Exercices propres de sa vocation; son humilité profonde, son obéissance aux moindres signes de ses Supérieurs, & sa docilité à suivre les avis des Directeurs de sa conscience, ne permettoient point de regarder comme des illusions d'un esprit trompé.

Le saint Evêque de Petrée, qui l'a examinée avec la plus scrupuleuse attention, & qui avoit lui même une science pratique des voies les plus sublimes, & le P. Ragueneau, qui fut longtems chargé de sa conduite, Personnage respectable par ses travaux Apostoliques, & par son expérience dans la direction, l'ont approuvée en tout, & n'ont point fait difficulté de la regarder comme une de ces Epouses favorites, qui composent la plus précieuse portion du Troupeau de J E S U S - C H R I S T. Toutefois sa vie écrite par le même P. Ragueneau, n'a pas eu une approbation universelle. C'est que dans la conduite de Dieu à l'égard des Ames, à qui il fait part de ses communications les plus intimes, il y a des Mysteres

cachés, qu'il est inutile, & quelquefois dangereux de dévoiler aux yeux du Public : outre que peu de Personnes sont capables de les comprendre, & que ce n'est point dans les Livres, mais à l'École du S. Esprit, qu'on peut s'en instruire, ils deviennent souvent des pierres de scandale pour ceux à qui Dieu n'en a pas donné l'intelligence. On ne sçavoit trop selon l'avertissement du saint Conducteur de Tobie, publier les œuvres, par lesquelles le Seigneur veut bien manifester au Monde sa puissance & sa bonté ; mais il est certains secrets, qu'il révele rarement, & uniquement aux Ames, en qui il juge à propos d'établir son Regne d'une façon toute mystique, qu'il n'est pas, ordinairement parlant, à propos de divulguer. *Sacramentum Regis abscondere bonum est ; opera autem Dei revelare & confiteri honorificum est (a).*

Sur la fin de l'été les Tsonnonthouans envoyèrent à Quebec des Députés, pour prier M. de Courcelles de leur obtenir un Missionnaire, & ce Gouverneur engagea le Superieur General des Missions à leur accorder le Pere Eremin, qui fut remplacé dans le Canton d'Agnier par le P. PEARRON. Quoique les Iroquois en general ne parussent pas fort disposés à embrasser le Christianisme, il ne laissoit pas d'y avoir beaucoup de bien à faire dans leurs Bourgades. N'eut-on même réussi qu'à les apprivoiser, à les accoutumer à vivre avec les François, & à leur inspirer de l'estime pour la Religion Chrétienne, c'étoit beaucoup ; mais j'ai déjà observé que par tout il y avoit des Enfans moribonds à baptiser ; des Es-

Occupation
des Mission-
naires parmi
les Iroquois.

(a.) Tob. 12. 7.

claves de différentes Nations , que l'on trouve ordinairement plus dociles : des Malades , qui ne peuvent résister à l'impression , que font en eux les soins empressés d'une charité inépuisable & désintéressée. Enfin on découvroit de tems en tems de ces Ames prédestinées , en qui Dieu rend sensible ce que dit S. Paul , qu'il ne fait acception de personne : les plus grands miracles de sa Miséricorde s'opérant quelquefois en faveur de ceux , qui semblent devoir attirer sur eux tous les foudres de sa Justice.

Les Agniers avoient toujours été les plus déclarés Ennemis des Chrétiens , ils étoient les plus fiers & les plus féroces des Iroquois ; on avoit remarqué en eux de tout tems une animosité contre la Nation Française , qui leur paroissoit naturelle ; eux seuls jusques-là avoient trempé leurs mains dans le sang des Ministres de l'Évangile , & on ne pouvoit douter qu'une haine plus que barbare de nos SS. Mysteres ne fût entrée pour beaucoup dans ces fureurs , que nous leur avons vû exercer contre les Pasteurs & le Troupeau. Ce fut néanmoins dans ce Canton , que le progrès de l'Évangile fut plus rapide , & la récolte plus abondante. On y vit bientôt une Église composée de fervens Néophytes , qui ont depuis fondé ces florissantes Missions du *Sault S. Louis* , & de *la Montagne* , si fécondes en Saints , & dont la Colonie a tiré de si grands avantages. Enfin c'est ce même Canton , qui a donné à la Nouvelle France la Genevieve de l'Amérique Septentrionale , cette illustre Catherine TEGAHKOUITA , que le Ciel continué depuis près de soixante-dix ans à rendre célèbre par des miracles d'une authenticité à

l'épreuve de la plus severe critique.

1668.

Caractere &
sentiment du
P. de Carheil.

Les Onneyouths étoient alors bien moins dociles, que les Agniers, & les Goyogouins, qui jusques-là avoient paru si bien disposés, répondoient assez mal aux soins, que se donnoit le P. Etienne de Carheil, pour en faire des Chrétiens. Du reste, ils en usoient assez bien avec lui, & ils rendoient justice à la superiorité de ses talens, & à l'éminence de sa vertu. Rien ne fait mieux voir, que les Hommes les plus saints, & les plus estimables par leurs qualités personnelles, ne sont dans la main de Dieu que des instrumens, dont il peut se passer, & des Serviteurs inutiles, que ce qui est arrivé à ce Missionnaire, que j'ai laissé à Quebec en 1721. plein de vigueur & de vivacité. Il avoit sacrifié les plus grands talens, qui puissent faire honneur à un Homme de sa profession; & dans l'esperance d'un sort pareil à celui de plusieurs de ses Freres, qui avoient arrosé le Canada de leur sang, il avoit fait une espece de violence à ses Supérieurs, pour obtenir une Mission, dont l'obscurité le mit à l'abri de toute ambition, & ne lui présentât que des Croix. Il y a travaillé infatigablement pendant plus de soixante ans: il parloit les Langues Huronne & Iroquoise avec autant de facilité & d'élégance, que sa Langue naturelle. Les François & les Sauvages s'accordoient à le regarder comme un Saint, & un Génie du premier ordre. Il a cependant fait assez peu de conversions. Il s'en humilioit devant Dieu; & cette humiliation servoit à le sanctifier de plus en plus. Il m'a souvent protesté, qu'il adoroit les desseins de la Providence sur lui, persuadé qu'il auroit risqué

de se perdre par les succès, qu'il auroit pû se promettre sur un théâtre plus éclatant, & que cette pensée le consolait sans peine de la stérilité d'un long & pénible Apostolat. J'ai crû devoir rapporter cet exemple, pour faire comprendre à ceux, qui entrent dans la carrière Evangelique, qu'ils n'y perdront pas leur tems & leurs peines, s'ils y deviennent des Saints; que la conquête des Ames est uniquement l'ouvrage de la Grace; que non-seulement les talens naturels, mais les vertus mêmes les plus sublimes n'ont d'efficace pour toucher les cœurs, qu'autant que Dieu veut bien leur en donner; & qu'ils doivent se souvenir, lorsque leurs travaux sont instructueux, que ces Esprits Administrateurs, qui puisent dans le sein même de la Divinité ce feu céleste, dont une seule étincelle suffiroit pour embraser le Monde entier du divin amour, & à qui la garde des Royaumes & des Particuliers est spécialement commise, en sont souvent réduits à gémir sur l'aveuglement des Infidèles, & l'endurcissement des Pécheurs.

Plusieurs
Missions éta-
blies parmi les
Nations Al-
gonquines.

Mais les plus précieux fruits, qu'on recueillit de la paix, qui régnoit par tout, furent la découverte de plusieurs grandes Contrées, & l'établissement de plusieurs Missions parmi les Peuples de la Langue Algonquine. Ces Sauvages ne craignant plus les courses des Iroquois, étoient presque tous revenus dans leurs anciennes demeures; ce qui obligea les Missionnaires à se séparer, pour n'en laisser aucune sans secours. Heureusement un renfort, qui leur étoit venu de France, les mit en état de fournir à tout. Le P. DABLON & le P. MARQUETTE allèrent prendre leur poste

au
alc
ré
pe
il
d'
vo
ne
tro
né
tise
dar
Ad
ce,
aut
sa I

P.
mig
que
Ne
qui
éga
nes
lair
qu'i
à C
ou'
me
s'é
il y
ann
fatig
Ce
64

au Sault de Sainte Marie, auquel on donna alors ce nom.

1668.

Les Saulteurs, qui les y avoient attirés, témoignèrent encore le même empressement pour le faire instruire, qu'ils avoient marqué il y avoit près de trente ans, & tous vouloient d'abord recevoir le Baptême; mais la suite fit voir qu'on avoit eu de bonnes raisons, pour ne se pas rendre à leurs instances, où il n'entroit guères que des vûës d'interêt. On profita néanmoins de leur bonne volonté, pour baptiser tous les Enfans, qui se trouvoient en danger de mort, & pour l'instruction des Adultes. Un petit nombre fut fidèle à la Grace, qui se présentoit à tous; elle rendit les autres inexcusables devant Dieu, & justifia sa Providence.

Vers le même tems le P. Nicolas, que le P. Allouez avoit mené avec lui à Chagouamigon, conduisit à Quebec des Sauvages, que nous ne connoissons, que sous le nom de *Nex Perceez*. C'est une petite Nation Algonquine, où les Hommes & les Femmes sont également dans l'usage de se percer les narines, pour y suspendre des grains de porcelaine, & d'autres semblables bagatelles. Après qu'ils eurent fait leur Traite, ils retournerent à Chagouamigon, d'où ils étoient partis, & où les deux Missionnaires n'ayant pas suffisamment de quoi s'occuper, le P. Allouez alla s'établir dans la Baye du Lac Michigan (a): il y travailla beaucoup; mais les premières années, il recueillit assez peu de fruit de ses fatigues.

Cette même année M. Talon repassa en Fran-

M. Talon

(a) C'est ce qu'on appelle *la Baye des Puants*.

1668.
retourne en
France.

ce, & fut relevé par M. DE BOUTEROUE, auquel il fut particulièrement recommandé de modérer sagement la trop grande severité des Confesseurs & de l'Evêque, & de maintenir la bonne intelligence entre tous les Ecclesiastiques du Pays. Ce dernier article de ses Instructions n'étoit fondé sur aucune plainte, l'union étoit parfaite entre tous les Corps, qui composoient le Clergé séculier & régulier; & rien n'édifioit davantage les Peuples, que ce concert: mais on en avoit fait beaucoup sur le premier, & nous verrons bientôt ce qui y avoit donné lieu, & le remede, qu'on apporta à ce prétendu mal.

Caractère de
M. de Courcelles.

M. Talon ne quittoit point la Nouvelle France dans le dessein de n'y plus retourner; & nous le verrons dans peu d'années y reprendre son Emploi. Des affaires de famille demandoient sa présence à Paris, & il avoit eu quelques sujets de mécontentement en Canada, qui lui faisoient souhaiter de s'en éloigner pour un tems. Il est certain, qu'il se plaignit à la Cour des manieres de M. de Courcelles à son égard. Ce Général, parmi de très-bonnes qualités, qui en ont fait un des plus accomplis Gouverneurs, qu'ait eu la Nouvelle France; avoit quelques défauts, dont un des plus marqués étoit de manquer quelquefois d'activité, & de ne vouloir pas néanmoins qu'on y suppléât, lorsque les affaires le demandoient.

M. Talon de son côté croyoit devoir aller toujours son chemin, sans lui communiquer bien des choses, lorsqu'il craignoit un retardement préjudiciable au Service de sa Majesté, & au bien de la Colonie. Il paroît encore que M. de Courcelles n'étoit pas toujours d'un

Cor
mé
Cle
pré
Let
car
sou
qu'
de c
de i
gra
ble
qué
trée
pas

C
de l'
fut
fort
resta
Siég
cher
ché
Cler.
Puy
Rorr
& le
les d
de S
enco
de
Chap
Bulle
à pat
dequ.
167

Commerce aisé, & qu'il n'aprouvoit pas les ménagemens, qu'on sembloit avoir pour le Clergé, contre lequel il s'étoit laissé un peu prévenir : c'est ce que donne à entendre une Lettre, que M. Colbert lui écrivit en 1670. car il lui mandoit, qu'il devoit un peu plus souffrir de ceux, avec qui il avoit à vivre ; qu'avec le tems il pourroit reconnoître moins de défauts, & plus de bonnes qualités dans M. de Bouterouë, lequel étoit à la Cour dans une grande estime ; que cet Intendant étoit loüable d'avoir eu de la déference, & d'avoir marqué de la considération pour l'Evêque de Pétrée, & pour les Jesuites ; & qu'il n'y avoit pas lieu de craindre qu'il s'en laissât gouverner.

Ce fut cette même année 1670. que l'affaire de l'érection de l'Eglise de Quebec en Evêché fut consommée. Ce qui l'avoit fait traîner si fort en longueur, est qu'il y eut de grandes contestations sur la dépendance immédiate du S. Siège, dont le Pape ne voulut point se relâcher. Cela n'empêche pourtant pas que l'Evêché de Quebec ne soit en quelque façon uni au Clergé de France, en la maniere de celui du Puy, lequel relève aussi immédiatement de Rome. Le Roy, pour doter le nouvel Evêché & le Chapitre de la Cathédrale, y fit réunir les deux Menses de l'Abbaie de Maubec, & M. de S. Valier, Successeur de M. de Laval, a encore obtenu depuis la réunion de l'Abbaye de Benevent partie à l'Evêché, & partie au Chapitre. Le défaut d'argent, pour payer les Bulles, obligea le nouvel Evêque de Quebec à passer en France, pour demander au Roy de quoi y satisfaire ; & il ne put les avoir qu'en

1674

1668.

Erection de
l'Eglise de
Quebec en
Evêché.

1670.

1670.

Le Gouverneur de Montreal obtint des Provisions du Roy.

Il se fit aussi alors quelques changemens, par rapport au Gouvernement de Montreal. M. de Maison-Neuve ayant souhaité de se retirer, M. DE BRETONVILLIERS, Supérieur Général du Séminaire de Saint Sulpice, nomma de droit pour le remplacer M. Perrot, qui avoit épousé la Nièce de M. Talon. Ce nouveau Gouverneur jugea que la Commission d'un simple Particulier ne lui donnoit pas un caractere, qui convînt à un Officier du Roy, & craignit peut-être que les services, qu'il rendroit dans ce poste, ne lui fussent pas comptés. Il demanda donc & obtint des Provisions de Sa Majesté, où il étoit expressément marqué, qu'elles avoient été données sur la nomination de M. de Bretonvilliers.

Voyage de M. de Courcelles aux Iroquois, & quel en fut le motif.

Cependant, autant que M. de Courcelles manquoit d'activité, & paroissoit plein d'ombrages & de difficultés en tout ce qui concernoit les affaires du dedans de la Colonie, autant avoit-il d'attention & montrait-il de chaleur, lorsqu'il s'agissoit de la Guerre & des Sauvages. Ainsi, ayant sçu que les Iroquois avoient envoyé des présens aux Outaouais, pour les engager à porter chez eux leurs Pellereries, dont ils vouloient faire la Traite avec les Anglois de la Nouvelle York; il comprit que si ce projet réussissoit, il ruineroit sans ressource le Commerce de la Nouvelle France. Il porta même plus loin ses vûes, & ne douta point que, si les Cantons pouvoient une fois détacher les Nations Septentrionales de notre alliance, ils ne recommençassent bientôt leurs hostilités, que la seule crainte des Armes Françaises, jointes avec celles de nos Alliés, avoit réprimées.

DE
Po
trer l
eut to
même
Saint
barra
de Mo
parce
qu'on
teaux
la Ri
péditi
qui l'e
afin,
que s'
ces, i
Roy,
Ma
nistere
étoit l'
d'être
vertu e
que, po
solidité
étoit r
promp
bien er
Ministr
haut.
Les F
la partic
en 161
nous av
tive por
aussi-tôt
de Pourr

Pour rompre ce coup , il résolut de se montrer lui-même aux Iroquois , & son voyage eut tout le succès , qu'il en esperoit. Il jugea même à propos de prendre la route du Fleuve Saint Laurent , laquelle est extrêmement embarrassée de Chûtes & de Rapides depuis l'Isle de Montreal jusqu'assez près du Lac Ontario , parce qu'il vouloit apprendre à ces Barbares qu'on pouvoit aller jusques chez eux en Bateaux ; ce qui n'est nullement praticable par la Riviere de Sorel. Il est vrai , que cette Expédition altéra considerablement sa santé ; ce qui l'obligea de demander son rappel en France , afin , disoit-il , dans sa Lettre au Ministre , que s'il avoit le bonheur de recouvrer ses forces , il pût aller se faire tuer pour le service du Roy , comme avoient déjà fait tous ses Freres.

Mais ce qui occupoit alors davantage le Ministere , par rapport à la Nouvelle France , étoit l'Établissement de l'Acadie , qui venoit d'être restituée de nouveau à la France , en vertu du Traité de Breda. On jugeoit à la Cour que , pour donner à cette Province une espece de solidité , dont elle avoit toujours manqué , il étoit nécessaire de la mettre à portée d'être promptement secouruë par Quebec. Mais pour bien entendre quel étoit en cela le dessein du Ministre , il faut reprendre les choses des plus haut.

Les François chassés de l'Acadie , & de toute la partie Méridionale de la Nouvelle France en 1613. par les Anglois , de la maniere , que nous avons vû , ne firent alors aucune tentative pour la recouvrer ; & quoiqu'elle eût été aussi-tôt abandonnée , qu'envahie , & que M. de Pourtrincourt , qui y fit un voyage l'année sui-

1670.

vante, n'y eût rencontré personne en état de lui faire obstacle, s'il avoit voulu s'y rétablir; que le peu d'Habitans, qu'il y avoit laissés, y fussent même assez tranquilles, le chagrin de voir tous les travaux ruinés, & la crainte que, s'il recommençoit sur nouveaux frais à rebâtir le Port Royal, les Anglois ne vinssent encore l'en déloger, avant qu'il eût eu le tems de s'y fortifier, le portèrent à y renoncer entierement.

Au bout de quelques années, on parut se réveiller à la Cour de Londres sur ce beau Pays; & nous avons vû qu'en 1621. Jacques I. Roy de la Grande-Bretagne en avoit fait présent au Comte de Sterlin, qui ne fit pourtant presque rien pour profiter d'une Concession si considérable. Les François y resterent donc assez tranquilles jusqu'à la Guerre de la Rochelle; mais alors les Anglois s'emparerent de tous les postes, qu'il y occupoient, à la réserve du Cap de Sable, qui fait la pointe Méridionale de l'Acadie; un Gentilhomme, nommé LA TOUR, y commandoit dans un Fort, qu'il conserva avec beaucoup de gloire de la maniere, que je vais dire.

Belle action
du Sieur de la
Tour.

Son Pere s'étant trouvé à Londres pendant le Siége de la Rochelle, je ne sçai pour quelle affaire, y avoit épousé une Fille d'Honneur de la Reine d'Angleterre, & en faveur de ce mariage, avoit été honoré du Collier de l'Ordre de la Jarretiere. Soit qu'il eût déjà pris dans cette Cour des engagements au préjudice de son devoir, soit que sa nouvelle dignité les lui eussent fait prendre; il est certain, qu'il promit au Roy de la Grande-Bretagne de mettre les Anglois en possession du Poste, que son

Fils

Fils occupoit dans l'Acadie, & que sur cette assurance on lui donna deux Navires de guerre, sur lesquels il s'embarqua avec sa nouvelle Epouse.

Arrivé à la vûe du Cap de Sable, il se fit débarquer, & alla seul trouver son Fils, auquel il fit un exposé magnifique de son crédit à la Cour de Londres, & des avantages, qu'il avoit lieu de s'en promettre. Il lui ajoûta qu'il ne tenoit qu'à lui de s'en procurer d'aussi considérables; qu'il lui apportoit le Collier de la Jarretiere; & qu'il avoit pouvoir de le confirmer dans son Gouvernement, s'il vouloit se déclarer pour Sa Majesté Britannique. Le jeune Commandant fut également surpris & choqué de ce Discours, déclara nettement à son Pere, qu'il s'étoit abusé, s'il l'avoit cru capable de livrer sa Place aux Ennemis de l'Etat; qu'il la conserveroit au Roy son Maître, tant qu'il auroit un souffle de vie; qu'il estimoit beaucoup l'honneur, que lui vouloit faire le Roy d'Angleterre, mais qu'il ne l'acheteroit pas au prix d'une trahison; que le Prince, qu'il servoit, étoit assez puissant pour le récompenser de maniere à ne lui pas donner lieu de regretter les offres, qu'on lui faisoit; & qu'en tout cas sa fidélité lui tiendrait lieu de récompense.

Le Pere ayant reçu cette réponse, à laquelle il ne s'étoit pas attendu, retourna à son bord, d'où il écrivit le lendemain à son Fils dans les termes les plus tendres & les plus pressans; mais cette Lettre ne produisit encore rien. Enfin il lui fit dire qu'il étoit en état d'emporter par la force ce qu'il n'avoit pû obtenir par ses prières; que quand il auroit débarqué ses Troupes, il ne seroit plus tems pour lui de se re-

1670.

pentir d'avoir rejeté les avantages, qu'il lui offroit, & qu'il lui conseilloit comme son Pere, de ne pas le contraindre à le traiter en Ennemi.

Ces menaces furent aussi inutiles, que les sollicitations & les promesses l'avoient été. La Tour le Pere en voulut venir à l'exécution & les Anglois ayant fait leurs approches, le Commandant se défendit si bien, qu'au bout de deux jours, le Général Anglois, qui n'avoit pas compté sur la moindre résistance, & qui avoit déjà perdu plusieurs de ses meilleurs Soldats, ne jugea à point propos de s'opiniâtrer davantage à ce Siège: il le déclara à la Tour le Pere, qui se trouva fort embarrassé. Il n'osoit retourner en Angleterre, beaucoup moins en France; & le seul parti, qui lui restât à prendre, étoit de recourir à la clémence de son Fils.

Il s'en ouvrit à son Epouse, & lui dit qu'il s'étoit tenu assuré de la rendre heureuse en Amérique; mais que puisque sa mauvaise fortune avoit renversé ses projets, il ne vouloit pas exiger d'elle qu'elle y vécût malheureuse, & qu'il lui laissoit une liberté entière de retourner dans sa Famille. La Dame lui répondit qu'elle ne l'avoit point épousé pour l'abandonner; que quelque part, où il voudroit la mener, & en quelque situation, qu'il se trouvât, elle seroit toujours sa Compagne fidèle, & mettroit tout son bonheur à adoucir ses chagrins. La Tour charmé & attendri d'une si grande générosité, fit prier son Fils de souffrir qu'il demeurât en Acadie.

Le jeune Homme lui fit réponse qu'il ne vouloit pas l'exposer à porter sa tête sur un échafaut en Angleterre; qu'il lui donneroit

volontiers un asyle ; mais qu'il ne pouvoit permettre , ni à lui , ni à sa Femme d'entrer dans son Fort ; qu'au reste il leur engageoit sa parole de ne les laisser manquer de rien. La condition parut un peu dure , mais il fallut s'y soumettre. Avec la permission du Général Anglois , les deux Epoux débarquèrent avec tous leurs effets , deux Valets & deux Femmes de chambre ; & les deux Navires reprirent la route d'Angleterre. La Tour fit construire à son Pere une Maison propre à quelque distance de son Fort sur un terrain fertile , & dans une situation agreable , & prit soin de leur entretien. Le Sieur Denis rapporte dans sa Description de l'Amérique Septentrionale qu'il les y rencontra en 1635. & qu'ils étoient assez bien établis.

Tout ce que les Anglois nous avoient enlevé dans l'Acadie & sur la Côte voisine pendant & avant la guerre de la Rochelle , ayant été restitué en 1632. comme je l'ai marqué plus haut , toute cette partie de la Nouvelle France fut partagée en trois Provinces , dont le Gouvernement & la propriété furent accordés au Commandeur de Razilly , au jeune la Tour , & à M. Denys. Le premier eut pour son lot le Port Royal , & tout ce qui est au Sud jusqu'à la Nouvelle Angleterre ; le second eut l'Acadie proprement dite , depuis le Port Royal jusqu'à Camceaux ; & le troisième eut la Côte Orientale du Canada depuis Camceaux jusqu'à Gaspé. Il paroît cependant que le premier eut d'abord droit sur toute l'Acadie ; mais qu'il s'accorda avec M. de la Tour , & il est certain qu'il fit un Etablissement dans le Port de la Heve , qui étoit , & qui fut depuis dans le partage de celui-ci , qui de son côté fit la même chose

1670.

Partage des Provinces, qui composent le Gouvernement de l'Acadie.

1647-70.

1670.

dans la Riviere de S. Jean. Il y a bien de l'apparence que ces Messieurs firent entr'eux un échange à l'amiable de leurs Domaines, ou du moins d'une partie; car le Fort de Pentagoet, qui avoit été bâti par la Tour avant la guerre, resta au Commandeur, pendant la vie duquel la bonne intelligence ne reçut aucune atteinte entre les trois Gouverneurs.

Guerre civile
entre les Fran-
çois.

Après la mort de M. de Razilly, M. d'AU-
NAY DE CHARNISE' entra dans ses droits par
un accommodement, qu'il fit avec les Freres
du défunt, & obtint en 1647. des Provisions
de Gouverneur de l'Acadie, ce qui ne devoit
apparemment s'entendre, que de cette partie
de la presqu'Isle, qui portoit plus proprement le
nom d'Acadie, comme je l'ai déjà remarqué plu-
sieurs fois. La premiere chose, qu'il fit en pre-
nant possession de son Gouvernement, ce fut
d'abandonner la Héve, qui est sans contred-
dit le meilleur Port & le meilleur terrain de
tout le Pays. Il en transplanta tous les Habi-
tans au Port Royal, où il commença un grand
Etablissement.

Mais soit que le Port Royal appartint à M.
de la Tour, en vertu du Traité d'échange,
qu'il avoit fait avec le Commandeur de Razil-
ly, ou que les deux Gouverneurs fussent trop
voisins pour demeurer lontems Amis, la méfin-
telligence se mit bientôt entr'eux, & ils ne
tarderent pas à en venir aux armes. Après quel-
ques hostilités de peu d'importance, Charnisé
ayant sçu que la Tour étoit sorti de son Fort
de S. Jean avec la meilleure partie de sa Garni-
son, crut l'occasion favorable pour s'en rendre
le maître, & y marcha avec toutes ses Troupes.

Madame de la Tour y étoit restée, & quoi-

r
t
é
&
à
e.
t
m
Fc
Fe
ra
se
dr
pi
me
qu
ser
ge
cor
me
il f
mo
GNE
lem

que surprise avec un petit nombre de Soldats , elle resolut de se défendre jusqu'à l'extrémité ; ce qu'elle fit avec tant de courage pendant trois jours , qu'elle obligea les Assiegeans à s'éloigner ; mais le quatrième , qui étoit le Dimanche de Pâques , elle fut trahie par un Suisse , qui étoit en faction , & que M. de Charnisé avoit trouvé le moyen de corrompre. Elle ne se crut pourtant pas encore sans ressource : quand elle apprit que l'Ennemi escaladoit la muraille , elle s'y montra pour la défendre à la tête de sa petite Garnison.

Charnisé , qui s'imagina que cette Garnison étoit plus forte , qu'il ne l'avoit cru d'abord , & qui craignit de recevoir un affront , proposa à la Dame de la recevoir à composition , & elle y consentit pour sauver la vie à ce peu de braves Gens , qui l'avoient si bien secondée ; mais Charnisé ne fut pas plutôt entré dans le Fort , qu'il eut honte d'avoir capitulé avec une Femme , qui ne lui avoit opposé que son courage , & une poignée d'Hommes ramassés ; il se plaignit qu'on l'avoit trompé & il se crut en droit de ne garder aucun des articles de la Capitulation : il fit pendre tous les Gens de Madame de la Tour , à l'exception d'un seul , auquel il n'accorda la vie , qu'à condition qu'il seroit le Bourreau de tous les autres , & obligea sa Prisonniere d'assister à l'exécution la corde au cou.

M. Denys , qui rapporte ce tragique événement , n'en marque ni la date , ni les suites ; il se contente de nous apprendre qu'après la mort de M. de Charnisé , un nommé LE BORGNE de la Rochelle , obtint un Arrêt du Parlement de Paris , en vertu duquel il se mit en

1670.

Action indigne de M. de Charnisé.

1670.

possession de tout ce qui avoit appartenu dans l'Acadie à ce Gentilhomme, dont il étoit Créancier. Mais je trouve dans un autre Mémoire que M. de la Tour, qui avoit apparemment perdu sa Femme peu de tems après le malheur, dont je viens de parler, épousa la Veuve de son Ennemi ; que non-seulement il redevint le Maître du Fort de la Riviere de S. Jean, mais qu'il posséda encore quelque tems celui du Port Royal, où sa seconde Femme, qui lui survêcut, avoit un très-bel Etablissement plusieurs années après.

Suite des divisions de l'Acadie,

Le Sieur le Borgne de son côté n'oublioit rien pour faire valoir l'Arrêt, qu'il avoit obtenu du Parlement, & se portoit pour Seigneur de l'Acadie. Il entreprit même de chasser Messieurs de la Tour & Denys de leurs Domaines, & il commença par ce dernier. Ayant sçu qu'il étoit arrivé à l'Isle Royale avec une Commission de la Compagnie des Indes Occidentales, pour y établir des Habitans, il y envoya soixante Hommes, qui eurent ordre de l'enlever. Celui, qui commandoit ce Détachement, apprit en débarquant que M. Denys, après avoir mis tout son Monde à terre, pour travailler à un défrichement, étoit allé visiter le Port de *Sainte Anne* ; il crut l'occasion favorable pour détruire la nouvelle Habitation, sans rien risquer : il surprit les-Travailleurs, qui ne croyoient pas avoir à faire à des Ennemis, les fit tous Prisonniers, & s'empara du Navire, qui les avoit amenés, & dont la charge étoit estimée cinquante mille livres.

Il envoya ensuite vingt-cinq Hommes bien armés sur le chemin, que devoit tenir M. Denys à son retour de *Sainte Anne*, & leur

commanda de lui dresser une embuscade sur le chemin. Denys, qui ne se doutoit de rien, se trouva investi, lorsqu'il y pensoit le moins, & conduit au Port-Royal, où il fut enfermé comme un Criminel dans un cachot, les fers aux pieds. Il avoit encore dans l'Isle Royale un Fort, qu'on appelloit le Fort S. Pierre. L'année suivante le Borgne s'en rendit le Maître, & y mit un Commandant, sur lequel il pouvoit compter.

Il ne s'en tint pas là. Ceux de ses Gens, qui avoient enlevé M. Denys dans l'Isle Royale, passant par la Héve, qui depuis que M. de Charnisé s'en étoit retiré, s'étoit assez bien rétablie, mirent par son ordre le feu à tous les Bâtimens, sans épargner même la Chapelle, & cette perte fut estimée cent mille francs. Quelque tems après le Sieur Denys recouvra sa liberté, & passa en France pour y porter ses plaintes au Roy & à la Compagnie; elles furent écoutées, & il obtint de la Compagnie une nouvelle Commission, qui fut confirmée par des Lettres Patentes de Sa Majesté, & qui le rétablit dans tous ses droits. Muni de ces pièces il s'embarqua en 1654. & à son arrivée en l'Isle Royale, celui, qui commandoit dans le Fort S. Pierre, lui remit cette Place.

Le Borgne apprit cette nouvelle dans le tems, qu'il se dispoisoit à surprendre M. de la Tour dans la Riviere S. Jean, sous prétexte de lui porter des vivres, dont il sçavoit que ce Gentilhomme manquoit absolument. Il jugea plus à propos de remettre ce dessein à un autre tems, quoiqu'il fût déjà en marche, & retourna au Port Royal. Son projet étoit enlever tous les papiers de celui qui étoit

1654-70.

venu là pour lui signifier la Commission de M. Denys & les ordres de Sa Majesté, afin d'aller ensuite tomber sur ce Gouverneur, qu'il esperoit trouver sans aucune défiance. Il n'étoit pas encore arrivé au Port Royal, que les Anglois parurent à la vûe du Fort de la Riviere Saint Jean, & sommerent M. de la Tour de le leur remettre entre les mains.

Les Anglois
s'emparent de
nouveau de
l'Acadie.

Le défaut de vivres l'obligea de se rendre, & de là les Ennemis passerent au Port Royal, où ils firent au Sieur Borgne la même sommation, qu'ils venoient de faire à M. de la Tour. Il y répondit d'abord assez fierement; & les Anglois ayant mis trois cent Hommes à terre pour l'attaquer, il envoya contre eux son Sergeant avec une partie de son Monde. On en vint aux mains, & les François combattirent avec assez de valeur; mais le Sergeant ayant été tué, tous ses Soldats prirent la fuite, & regagnerent le Fort en désordre.

Le Borgne se trouva alors très embarrassé; il lui restoit encore cent cinquante Hommes, en comptant les Habitans; mais il n'y en avoit pas un seul, qui fût capable de commandement; lui-même ne sçavoit pas la guerre, qu'il n'avoit jamais faite: ainsi avec une assez bonne Garnison & des provisions de guerre & de bouche en abondance dans une Place, où l'Ennemi n'étoit pas en état de le forcer, il jugea à propos de se rendre par composition. Les Anglois lui promirent beaucoup, & se moquerent ensuite de lui, ne se croyant pas, disoient-ils, obligés de tenir parole à des Gens, qui avoient montré si peu de courage.

Pentagoët eut bientôt le même sort que le Fort Saint Jean, & le Port Royal; ainsi

toute l'Acadie & la partie Méridionale de la Nouvelle France se trouverent pour la troisiéme fois au pouvoir des Anglois. Quelque-tems après le Fils du Sieur le Borgne revint en Acadie avec un Marchand de la Rochelle, nommé GUILBAUT, qu'il s'étoit associé, entra dans le Port de la Heve, & y construisit un Fort de pieux. Les Anglois n'en furent pas plutôt informés, qu'ils marcherent à la Heve, pour en déloger les François. A leur approche le Borgne, aussi peu guerrier que son Pere, se sauva dans le Bois avec quelques-uns des siens; ce qui n'empêcha point Guilbaut de se défendre avec vigueur. Plusieurs Anglois furent tués aux premières attaques, & leur Commandant fut de ce nombre, ce qui obligea les autres à s'éloigner.

1654-70.

Ils se préparoient cependant à revenir à la charge, lorsque Guilbaut, qui n'avoit à la Heve d'autre intérêt, que celui de ses effets, leur fit proposer un accommodement. Ils l'accepterent; Guilbaut convint de leur remettre le Fort, à condition que tout ce qui appartenoit à lui & à ses gens, leur seroit rendu; ce qui fut exécuté. Il prétendoit bien que son Associé seroit compris dans ce Traité; mais les Anglois n'ayant point trouvé le Borgne dans son Fort, s'obstinerent à l'exclure de la capitulation; & comme la faim le chassa bientôt de sa retraite, il fut contraint de se remettre entre les mains des Vainqueurs, qui le menerent Prisonnier à Baston.

Leur mauvaise foy.

Ils l'y retinrent assez longtemps, après quoi ils le délivrerent, & firent avec lui un Traité, qui ne fut pas trop bien observé de leur part; ce qui causa bien des hostilités, dont le récit

1654-70.

n'a rien de fort intéressant, & me mèneroit trop loin. Il suffit de sçavoir que les nouvelles Conquêtes des Anglois leur restèrent jusqu'au Traité de Breda, dont je parlerai bien-tôt. Le Sieur Denys délivré des appréhensions, que lui avoit causé le Borgne le Pere, avoit profité de cet intervalle de calme, pour réparer une partie de ses pertes, & pour se fortifier contre les Anglois, dont il ne devoit pas s'attendre d'être plus épargné que ses deux Collegues.

Aventures
du Sieur Denys.

Mais cet intervalle fut bien court; & quoique les Ennemis de l'Etat n'eussent point pensé à l'inquiéter, sa condition n'en fut pas plus heureuse. Il étoit assez tranquille dans un Fort, qu'il avoit construit à *Chedabouctou*, sur la Côte Orientale, lorsqu'un nommé LA GIRAUDIÈRE, qui, sur un faux exposé, avoit obtenu par surprise de la Compagnie des Indes Occidentales une Concession du Port de Camteaux, arriva dans ce Port, où il sçavoit que M. Denys attendoit incessamment un Navire chargé de vivres. Ce Bâtiment arriva en effet, & la Giraudiere signifia sa Commission au Capitaine, qui le commandoit, lui fit défense de rien délivrer à M. Denys, & envoya sommer ce Gouverneur de lui remettre Chedabouctou, avec tout ce qu'il possédoit jusqu'au Cap Saint Louis, comme étant compris dans sa concession.

M. Denys lui fit réponse que la Compagnie avoit été surprise, & qu'il n'étoit pas vraisemblable qu'elle eût donné à un autre ce qu'elle lui avoit déjà vendu. La Giraudiere repliqua qu'il étoit muni d'une Commission en bonne forme, & que s'il ne vouloit pas lui rendre son Fort de bonne grace, il avoit de quoi l'y forcer. En même tems six-vint Hom-

mes , qui étoient avec le Sieur Denys , sçachant que son Navire avoit été saisi , & se voyant par-là à la veille de manquer de vivres , lui demanderent leur congé. Il leur dit qu'il ne prétendoit pas les retenir par force ; mais il les engagea par ses bonnes manieres à finir les ouvrages , qu'ils avoient commencés ; & quand il se vit en état de ne pas craindre la Giraudiere , il les fit transporter à l'Isle du Cap Breton , à l'exception de douze , qui ne voulurent point abandonner leur Gouverneur.

1654-70.

Dès que la Giraudiere fut instruit de leur départ , il se mit en devoir de réduire Chedabouctou ; mais il fut bien surpris d'y trouver le Gouverneur bien retranché , avec du Canon & des Pierriers. Il ne laissa pas de le sommer de nouveau de lui livrer la Place , & il lui fit dire qu'il ne feroit pas sagement de risquer sa vie pour la défense d'un Poste , qu'il ne pouvoit pas esperer de conserver. M. Denys lui fit réponse qu'il risqueroit plus lui-même en l'attaquant , que lui en le défendant , & que la justice de sa cause combattroit en sa faveur. La Giraudiere , qui avoit été joint par son Frere nommé DE BAY , resta trois jours à la vûe du Fort , ne faisant que tourner tout autour , pour découvrir quelque endroit foible , par où il pût faire plus sûrement son attaque ; mais n'en ayant point trouvé , il se retira.

Quelque tems après de Bay alla seul à Chedabouctou , & demanda à parler au Gouverneur : Il lui dit que son Frere étoit maître du Fort de Saint Pierre dans l'Isle Royale , & lui proposa un accommodement , qui , après

1654-70.

quelques contestations fut enfin conclu. Les conditions furent que la Giraudiere remettroit le Fort de Saint Pierre au Sieur Denys, qui de son côté lui livreroit Chedabouctou & seroit conduit en France, où l'un & l'autre remettroient leurs interêts & leurs prétentions mutuelles entre les mains de la Compagnie des Indes Occidentales, & qu'ils s'entendroient à ce qu'elle auroit décidé.

M. Denys y consentit : la Compagnie déclara qu'elle avoit été surprise, cassa & annulla tout ce qu'elle avoit fait en faveur de la Giraudiere, & rétablit le Sieur Denys dans tous ses droits ; mais elle ne le dédommagea point du tort, que cette mauvaise affaire lui avoit causé, & qui montoit à quinze mille écus. Pour comble de malheur ce Gouverneur s'étant retiré à son Fort de Saint Pierre, pour s'y remettre de ses pertes par le commerce des Pelleteries, dans le tems que, par l'arrivée d'un grand nombre de Sauvages, il se voyoit sur le point de faire de grands profits, un incendie acheva de le ruiner. Depuis cet accident il n'a plus été en état d'entreprendre rien de considérable ; & ce fut un grand malheur pour cette partie de la Nouvelle France, qui n'a jamais eu un Commandant plus capable & plus appliqué.

Toutes ces Provinces sont restituées à la France par le Traité de Breda. Enfin en 1667. le Traité de Breda restitua aux François tout ce que les Anglois avoient conquis sur eux dans l'Amerique Septentrionale ; mais cette restitution ne fut executée qu'en 1670. Le septième de Juillet de cette année le Chevalier TEMPLE muni des Pouvoirs du Roy de la Grande - Bretagne, & Hubert D'ANDIGNY, Chevalier DE GRAND-

1667 70.

Fo
Ch
qu
ter
Brecor
sou
tes
ren
ten
die
viv
ger
au
qu
plu.
La
ver
Pla
ma
pui
ren
fait
par
I
à l'
& l'
les
il f
pou(.
pare
men
le Ch
en
Bred

FONTAINE, Plénipotentiaire du Roy Très-Chrétien, signèrent à Baston un Reglement, qui assuroit à la France tout le Pays, qui s'étend depuis Pentagoët jusqu'à l'Isle de Cap Breton inclusivement.

1670.

Il est vrai, que comme le tout avoit été compris dans le Traité sous le nom d'Acadie, sous lequel on confondoit quelquefois les Côtes voisines, le Chevalier Temple refusa de rendre Pentagoët, où il commandoit, prétendant que cette Place n'étoit point de l'Acadie: il disoit vrai; mais comme les deux Rois vivoient alors dans une très-bonne intelligence, il fut obligé dans la suite de remettre au Chevalier de Grand-Fontaine, un Poste, qui, de l'aveu même des Anglois, lui valoit plus de quatre-vingt mille livres de rente (a). La Commission, en vertu de laquelle le Gouverneur François se mit en possession de cette Place, est du cinquième de Mars 1670. & marque les bornes de son Gouvernement depuis le Quinibequi jusqu'au Fleuve Saint Laurent, conformément à la prise de possession faite en 1630. au nom du Roy Louis XIII. par le Commandeur de Razilly.

Les affaires étant ainsi réglées par rapport à l'Acadie, & aux Provinces, qui y confinent, & la Cour de France ayant compris que, pour les mettre à l'abri d'une nouvelle invasion, il falloit leur faciliter les secours, qu'elles pouvoient tirer de Quebec, il étoit nécessaire

(a) Il y a bien de l'apparence que le Gouvernement de Pentagoët, dont le Chevalier Temple étoit en possession à la paix de Breda, comprenoit aussi

l'Acadie & ses Pêches, puisqu'on assure que des seuls droits, qu'il tiroit des Anglois, il faisoit tous les ans quatre-vingt mille livres.

1670.

de pratiquer un chemin commode entre cette Capitale & le Port Royal, ou Pentagoët; car on se borna d'abord au rétablissement de ces deux Postes; M. de Courcelles, dans la même Lettre qu'il écrivit à M. Colbert, pour demander son rappel, manda à ce Ministre que, sans ses incommodités, il auroit déjà executé par lui-même ce projet.

A son défaut M. Colbert, qui en avoit fort à cœur l'execution, envoya M. PATOULET Commissaire de Marine en Acadie, avec ordre d'en visiter tous les Postes, & de lui en rendre un compte exact. La visite fut faite avec tout le soin possible; mais le chemin projeté ne se fit point, & l'Acadie est toujours demeurée depuis dans le même état de langueur, d'où il paroissoit qu'on étoit résolu de la tirer. Les Anglois ont continué d'y faire une abondante pêche, qui a enrichi la Nouvelle Angleterre, & cela dans le tems, que l'on demandoit en France de quelle utilité pouvoit être cette Province? Ce n'étoit pourtant là que la moindre partie des avantages, qu'elle pouvoit procurer au Royaume.

Affaires de L'Isle de Terre-Neuve n'avoit pas été moins
Terre-Neuve. négligée, que l'Acadie, & le Roy voulut aussi prendre de justes mesures pour s'y assurer le Port de Plaisance, & toute la Côte Méridionale, où ce Port est situé. En parlant de cette Isle, où les François dès l'année 1504. avoient un Etablissement, vers le Cap de Raze, nous en sommes demeurés au Voyage du Chevalier Humbert Humfrey, qui en 1583. en avoit pris possession pour la Reine Elizabeth d'Angleterre, & pour lui-même, cette Princesse lui en ayant accordé le Do-

maine. Le Navire , qui le reportoit en Europe , ayant échoué sur l'Isle de Sable , où quelques-uns ont assuré qu'il vécut deux ans ; ses projets & ses prétentions périrent avec lui , & les Pêcheurs François continuerent leurs pêches en Terre-neuve , comme ils faisoient depuis près d'un siècle , sans songer à s'y fortifier.

1670.

En 1608. Jean GUYAS DE BRISTOL reprit le dessein du Chevalier Humfrey : il fit dans la Baye de la Conception un Etablissement , qui fut dans la suite transporté à Saint Jean ; & les Anglois en ont dans la suite formé plusieurs autres sur la même Côte Orientale , depuis la Baye de la Conception jusqu'au Cap de Raze : mais au delà on n'a jamais reconnu le droit , que cette Nation prétendoit avoir sur toute l'Isle , ni en vertu de la premiere découverte de Jean & de Sebastien GABOT , sous Henry VII. ni en vertu de la prise de possession de Gilbert Humfrey , sous celui d'Elizabeth , d'autant plus que l'une & l'autre étoient contestées par les Basques , les Bretons , & les Normands , pour les raisons , que j'ai exposées ailleurs.

Enfin les François commencerent à se fixer dans la Baye de Plaisance , où ils trouverent un Port commode , & un des plus beaux , que la Nature ait formés dans l'Amérique Septentrionale. Il est vrai que ce n'est qu'un Port , & qu'on n'y peut avoir des choses les plus nécessaires à la vie , que ce qu'on y fait venir d'ailleurs ; mais comme la Pêche de la morue y est extrêmement abondante , & qu'on y trouve toutes sortes de facilités pour faire sécher le poisson , cette considération seule

1670.

devoit, ce semble, suffire à ceux, qui étoient chargés d'établir l'Acadie, pour y apporter tous leurs soins à la culture des terres, qui sont excellentes; ces deux Colonies pouvant aisément se donner la main, & par leur mutuelle correspondance se mettre en état de subsister & de se défendre, sans dépendre des secours de France & de Quebec, qui leur ont presque toujours manqué au besoin.

Description
de la Baye de
Plaisance.

La Baye de Plaisance a dix-huit lieues de profondeur, & le Port est à son extrémité. L'entrée de la Baye est un Goulet, où il n'y a passage que pour un Navire: mais les plus grands Bâtimens y peuvent passer, & le Port en peut contenir cent cinquante, qui y sont à couvert de tous les vents, & y peuvent faire la pêche aussi tranquillement, que dans une Riviere. Le Goulet est précédé d'une Rade, qui a une lieue & demie d'étendue; mais qui n'est pas assez à l'abri des vents de Nord-Nord-Ouest, lesquels souffent souvent sur cette Côte, & sont presque toujours impétueux. Ce qui rend le passage de Goulet si étroit, ce sont des Rochers dangereux, qu'il faut laisser sur la droite, & au dessus desquels nous avons construit le Fort de *Saint Louis*. Les Courans y sont violens, & passent sur les Rochers; de sorte qu'on ne peut les remonter qu'à la Touë (a), par le moyen d'une Auffiere, qu'on porte sur la grande Greve (b).

(a) Touer, ou monter à la touë, c'est faire avancer un Navire, en tirant sur des cordes attachées à une ancre, qu'on porte avec la Chaloupe bien avant du côté, où l'on

veut aller. Ces cordes sont à trois tours, & se nomment *Auffieres*.

(b) On dit Greve en Amérique, le mot François est Grave.

av
lac
Gr
det
qu.
Gr
Ge
app
de
en
seau
Ha
terr
fécl
des
platt
L
de r
feiii
nier
où l'
tems
étoic
en q
Fort
toutc
& de
& où
Chap
droits
Pêche
nomr
petit
plus p
ranée

Le Fort étoit au bas d'une Montagne, qui a un peu plus de six-vint pieds de haut, & sur laquelle on avoit bâti une Redoute. La grande Greve, qui a une lieuë d'étenduë, est entre deux autres Montagnes fort roides, dont l'une qui est au Sud-Sud-Ouest, est séparée de la Greve par un petit Ruisseau, lequel sort du Goulet, & forme une espece de Lac, qu'on appelle *la petite Baye*. On y pêche quantité de Saumons. La grande Greve peut contenir en même tems la charge de soixante Vaisseaux. Il y en a une plus petite à l'usage des Habitans, qui font leur pêche le long des terres, & sur toutes les deux on peut faire sécher le poisson sans rien craindre. Ce sont des Plages couvertes de Galots, ou pierres plates.

Le long du petit Ruisseau, dont je viens de parler, on dressa dans la suite avec des feuillages & des branches de Sapins, des manieres de Cabannes, qu'on nomme Echafauts, où l'on faisoit aussi sécher la moruë dans des tems de pluye. Les maisons des Habitans en étoient assez proches, & formoient une Ruë, en quoi consistoit le Bourg de Plaisance. Le Fort de Saint Louis nous rendoit Maîtres de toute la partie Médionnale de Terre-Neuve, & des *Isles de S. Pierre*, qui sont vis-à-vis, & où il y avoit des Habitans, aussi-bien qu'au *Chapeau Rouge*, & en quelques autres endroits de la Côte. Les Maloins faisoient leur Pêche un peu plus loin en un lieu, qu'on a nommé le *Petit Nord*. Le Poisson y est plus petit, que dans la Baye de Plaisance, mais plus propre pour le commerce de la Méditerranée & du Levant.

Du petit Nord.

1670.

Du climat de
cette Isle, &
de la nature
du Pays.

Les Auteurs qui ont parlé de cette Isle; s'accordent assez mal entr'eux: les uns assurent que le Ciel y est presque toujours serein, qu'on y voit de belles Forêts, que les Campagnes y sont fleuries, & couvertes de fraises, que les Buissons n'y sont presque que des Framboisiers, dont le fruit a un goût merveilleux, que les eaux y sont bonnes, qu'on y trouve des Vallons très-fertiles, & qu'il y croît sans culture une espece de ségle, qui est fort nourissant; que le Gibier y foisonne de toutes parts, & que les Bêtes Fauves, comme les Cariboux, & les Orignaux, les Cerfs, les Ours, les Renards, les Chevreuils, les Castors s'y rencontrent par milliers.

D'autres au contraire nous representent Terre-Neuve, comme un Pays affreux, & disent que cette Isle n'est presque par tout qu'un Rocher couvert de mousse: qu'à la verité dans la belle saison on y cueille quantité de fraises & de framboises; mais qu'elle ne porte aucun autre fruit; que les Bois n'y sont bons à rien, & que la Chasse, si on en excepte celle des Perdrix & des Oiseaux de Rivières, y est impraticable, à cause des Montagnes escarpées, dont le Pays est couvert; que les broüillards du Grand Banc se répandent jusques-là, & que rarement on y joiit d'un beau Soleil; que quand il paroît en été, ses ardeurs sont intolerables, & brûlent le Poisson sur les Greves. Enfin que six mois de l'année le froid y est excessif.

Pour concilier ces deux sentimens, il ne faut que distinguer les differens Quartiers de l'Isle, qui ont été fréquentés par les Européens. Il est vrai que les Côtes du Sud & de

l'E
pu
vo
bro
mê
ou
qu
roi
pr
je
cor
cé,
app
n'y
pés.
mai
pic
&
si v
var
fanc
y at
pres
Bêt
qué
elles
qu'e
haz
d'êtr
à cau
&
Nor
Bois
regne
les g

l'Est n'ont pas ordinairement un Ciel bien pur, & j'ai observé ailleurs que cela vient du voisinage du Grand Banc, où il regne un broüillard presque éternel. Il n'en est pas de même des Quartiers du Nord & de l'Ouest, où l'hyver & l'été sont fort serains. Pour ce qui est de l'intérieur de l'Isle, on n'en sauroit parler, que par conjecture; car il est presque impossible d'y pénétrer bien avant, & je n'ai jamais oüï dire que Personne l'ait encore fait. Parmi ceux, qui y ont le plus avancé, il se peut faire que quelques-uns aient apperçu de beaux Vallons, & que les autres n'y aient découvert que des Rochers escarpés. Il n'est point de Montagnes sans Vallées; mais ces Vallées sont quelquefois des précipices, ou remplies elles-mêmes de Rochers, & d'un sable stérile. D'ailleurs, dans un Pays si vaste il n'est pas possible qu'il n'y ait quelque variété.

Aux environs du Port & de la Baye de Plaisance il y a des Etangs & des Ruiffeaux, qui y attirent le Gibier en quantité; mais il n'est presque pas possible de donner la chasse aux Bêtes fauves dans des endroits si peu pratiqués, & souvent si peu praticables. Ainsi elles doivent s'y multiplier à l'infini, sans qu'on puisse en profiter, que rarement & par hazard. Le froid ne sauroit aussi manquer d'être bien rude dans cette Isle, non pas tant à cause de sa situation entre les quarante-six & les cinquante-deux degrés de Latitude-Nord, qu'à raison de ses Montagnes & de ses Bois, des vents d'Ouest & de Nord, qui y regnent souvent, & sur tout de ces monstrueuses glaces, qui venant des Mers du Nord,

1670.

se trouvent arrêtées sur les rivages, & y séjournent lontems. Enfin il n'est pas étonnant que les chaleurs y soient vives dans les endroits découverts, où le Soleil darde ses rayons sur des Rochers tout nus, & sur des Plages pleines de cailloux, qui les réfléchissent de toutes parts.

De ses Habitans Naturels. On ne convient pas davantage sur les Habitans Naturels de Terre-Neuve, que sur la nature de l'intérieur du Pays. De la manière, dont s'expriment quelques Historiens, ils donnent à entendre qu'ils ont cru qu'il étoit habité; mais suivant la plus commune opinion, il ne l'est par aucune Nation sédentaire. On n'a jamais vû sur ses Côtes, que des Eskimaux, qui y passent de la grande Terre de Labrador, pour chasser, & pour faire la Traite avec les Européens; mais ces Sauvages ont souvent parlé d'autres Peuples, avec qui ils sont en commerce. Il est vrai qu'ils mêlent beaucoup de fables dans tout ce qu'ils en disent, comme je l'ai remarqué ailleurs, & il est assez difficile de concevoir que des Nations entières se tiennent tellement renfermées dans le centre d'une Isle, quelque vaste qu'elle soit, qu'on n'en voye jamais Personne sur les Côtes.

De la Grande Baye.

Le Canal, qui sépare l'Isle de Terre-Neuve du Continent de l'Amérique, se nomme le *Détroit de Belle-Isle*, & court Nord-Ouest, & Sud-Ouest. Quand on l'a passé en descendant au Sud, on trouve par les cinquante degrés, dans le Continent de Labrador, une grande Baye, où nous avons un Fort, qui porte le nom de *Ponchartrain*. Ce Poste appartient aujourd'hui à un Gentilhomme Ca-

D
nadi
Tir
Mo
de p
les p
qu'c
A
part
die,
feric
laque
son t
présé
avan
des E
& de
tre o
trouv
Ca
dité-é
relâc
veno
des I
offroi
coup
trer,
des ra
s'arter
l'idée
faveu
ritable
server
des Ef
glois
glorie
verror

nadien, originaire de Normandie, nommé TILLY DE COURTEMANCHE. La pêche des Moruës y est abondante; mais il n'y a point de profit à faire avec les Sauvages, qui sont les plus intraitables de tous les Hommes, & qu'on a désespéré d'appivoiser jamais.

Au reste, nous avons beaucoup plus tiré parti de l'Isle de Terre-Neuve, que de l'Acadie, qui ne lui est pourtant pas beaucoup inférieure pour la pêche en general, & avec laquelle elle ne peut pas entrer en comparaison pour le reste; mais les profits y étoient présens, & ne demandoient pas de grandes avances: il ne s'agissoit pas non plus d'y faire des Etablissmens; ce qui demande du concert & de la résolution; mais d'un voyage de quatre ou cinq mois, au bout desquels on se trouvoit dans sa famille.

On appuyoit aussi beaucoup sur la commodité du Port de Plaisance, qu'on jugeoit une relâche nécessaire pour les Navires, qui venoient des Isles de l'Amerique, & des Indes Espagnoles; comme si l'Acadie ne leur offroit pas des Ports aussi commodes, beaucoup plus proches, où il n'est plus facile d'entrer, & où l'on auroit encore pû leur fournir des rafraichissmens, qu'ils ne devoient pas s'attendre de rencontrer à Plaisance. Cependant l'idée avantageuse, dont on étoit prévenu en faveur de ce dernier Port, qu'il nous étoit véritablement d'une grande consequence de conserver, a été cause qu'on y a vû de tems en tems des Ecadres du Roy, & le voisinage des Anglois y a donné lieu à plusieurs Expéditions glorieuses à notre Nation, ainsi que nous le verrons dans la suite de cette Histoire,

1670.

Il n'est même aucun des Postes, qu'y ont occupé ces incommodes Voisins, dont nous ne les ayons chassés plus d'une fois; nos braves Canadiens ayant trouvé le secret de cueillir des Lauriers dans le Pays du Monde le plus aride, & presque toujours au milieu des frimats. Un trait de plume nous a frustrés du fruit de tant de victoires. L'Isle de Terre-Neuve, toute grande qu'elle est, n'a pu contenir tous nos Pêcheurs & ceux d'Angleterre, comme autrefois la Sicile ne put contenter l'ambition des Romains & des Carthaginois; avec cette différence néanmoins, que la Sicile demeura toute entière à ceux, qui la conquièrent sur leurs Rivaux; au lieu que Terre-Neuve est restée à ceux, qui y ont toujours été battus.

Premier Gouverneur de Plaisance.

Avant l'année 1660. la Cour de France s'étoit peu mêlée de cette Isle; elle laissoit presque tout à faire à des Particuliers, qui armèrent à leurs frais, pour y envoyer des Pêcheurs. Enfin cette même année le Sieur GARGOT obtint du Roy la concession du Port de Plaisance, avec un Brevet de Gouverneur. Il trouva de grandes oppositions à sa prise de possession, & il y a bien de l'apparence qu'il fut obligé de se désister d'abord de son droit de concession, & qu'il garda peu de tems le titre de Gouverneur; car au bout de quelques années le Sieur DE LA POYPE ayant été envoyé à Plaisance avec une Commission de la Cour, pour prendre possession au nom du Roy du Fort & de l'Habitation, & pour y demeurer en qualité de Gouverneur, il étoit marqué dans ses instructions: Que Sa Majesté avoit été excitée à s'assurer de ce lieu, & à y

Ter-
dar
ce.
d'e
fai.
pe
de
ave
à l
que
val.
de
des
que
le s
cette
aux
leur
tout
l'anz
secc
lui e
de r
roier
joint
des t
roier
de te
Tel
velle
M. 7
fonct
qu'il
été oc
sur te

Établir une Colonie, pour maintenir ses sujets dans la possession, où ils étoient depuis long-tems d'y aller faire chaque année une pêche considérable de poisson sec, & par la crainte d'être prévenuë par les Anglois: Qu'elle avoit fait annuellement une dépense assez forte, pour parvenir à mettre les Habitans en état de subsister de leur travail: Que la pêche lui avoit paru le moyen le plus assuré, & le plus à la main pour y réussir; mais qu'il sembloit que les Commandans avoient voulu s'en prévaloir, pour obliger les Habitans de leur donner une portion de leur pêche, en échange des provisions, qu'ils leur faisoient distribuer, quoiqu'ils les tirassent de ses magasins: Que le Sieur de la Poype devoit absolument faire cesser ce désordre, & examiner, si en laissant aux Habitans de la Colonie tout le fruit de leur travail, ils seroient en état de subsister toute l'année, ou du moins une partie de l'année, & qu'au cas qu'ils eussent besoin de secours, il fit sçavoir à Sa Majesté ce qu'ils lui demanderoient, soit de provisions, soit de marchandises, contre lesquelles ils pourroient troquer le profit de leur pêche; ce qui joint à la culture des terres, à la nourriture des bestiaux, & à la chasse, dont ils pourroient encore s'aider, les mettroit en peu de tems à leur aise.

Telle étoit dans toutes les parties de la Nouvelle France la situation des choses, lorsque M. Talon y retourna, pour y reprendre les fonctions d'Intendant. Pendant le séjour, qu'il avoit fait en Europe, il n'avoit guères été occupé que des affaires du Canada. Il avoit sur tout en vûë d'y rétablir les PP. Recollèts,

M. Talon

retourne en
Canada.

Y
u'y ont
at nous
os bra-
e cueil-
le plus
des fri-
trés du
Terre-
ou con-
eterre,
ntenter
ginois;
a Sicile
conqui-
Terre-
dujours

France
laissoit
s, qui
yer des
e Sieur
du Port
orneur.
prise de
ce qu'il
a droit
tems le
quelques
été en-
n de la
om du
r y de-
il étoit
ajesté
& à y

1670.

qui de leur côté ne s'endormoient pas sur cet article. La Compagnie des cent Associés leur avoit toujours refusé son agrément pour les raisons, que j'ai touchées ailleurs; & ce refus, quoiqu'il ne les regardât qu'en general, comme Mendians, leur avoit été très-sensible. Parmi les Habitans, les sentimens étoient fort partagés; les uns, & c'étoit le plus grand nombre, pensoient encore, comme avoit pensé la Compagnie; les autres souhaitoient ces Religieux, dans l'esperance qu'ils les trouveroient moins rigides que les Ecclésiastiques & les Jesuites, sur ce qui regardoit la Traite de l'Eau de-vie, & quelques autres désordres qui recommençoient à s'introduire dans la Colonie.

Il y ramene
les Recollets. Ils se trompoient sans doute: mais comme ils ne cessoient de crier que les consciences étoient gênées, M. Talon crut qu'il falloit les mettre dans leur tort; & il faut convenir que si les clameurs des Libertins ont contribué à faire rappeler ces Religieux dans l'Amerique, jamais mauvaise cause n'a produit un meilleur effet. Ces Peres ont depuis ce tems-là rendu, & rendent encore de grands services à toute cette Colonie, où ils sont fort aimés, & pour le moins aussi bien établis que ceux, qui y étoient retournés trente-cinq ans avant eux.

Il fait nau-
frage avec
eux. Ce fut en 1669. qu'ils obtinrent du Roy l'Edit de leur rétablissement: le P. Césaire HERVEAU, accompagné de deux autres Prêtres & d'un Laïc, s'embarqua pour Quebec le quinzième de Juillet de la même année, avec M. Talon, & une partie des cinq cent Familles, que le Roy avoit accordées à cet Intendant

Inte
troi
vira
à L
Dec
péri
pût
A
ALL
Evêc
lequ
moy
qui e
Reli
Luc
vers.
cial
sion c
de Q
na ex
dente
fut c
sentir
mage
néant.
de cel
la Co
le Pay
que p
aussi y
jusque
Qu
trois S
pitaine
leterie
que pre

Intendant pour peupler le Canada ; mais après trois mois d'une très rude navigation , le Navire, qui les portoit , fut obligé de relâcher à Lisbonne , d'où étant parti vers la fin de Decembre , pour retourner à la Rochelle , il périt presque à la vûe du Port , sans qu'on en pût sauver qu'une partie des Hommes.

1670

Au mois de May suivant le P. Germain ALLARD , Provincial des Recollets , & depuis Evêque de Vence , s'embarqua avec M. Talon , lequel avoit réparé sa recrue d'Habitans par le moyen de quelques Compagnies de Carignan , qui étoient retournées en France ; trois autres Religieux Prêtres , un Diacre, nommé le Frere Luc , estimé pour ses Peintures , & un Convers. Leur voyage fut heureux ; & le Provincial , après avoir mis ses Religieux en possession du Terrain , qu'ils avoient occupé auprès de Quebec avant l'invasion des Anglois , retourna en France. L'accident , qui l'année précédente avoit fait périr le vaisseau de M. Talon , fut comme une tempête generale , qui se fit sentir jusqu'à Quebec , où elle causa un dommage de cent mille francs. On s'y consola néanmoins plus aisément de cette perte , que de celle des Habitans , dont elle avoit privé la Colonie. On ne songeoit alors qu'à peupler le Pays , & on n'étoit plus aussi scrupuleux , que par le passé , sur le choix des Colons : aussi y vit-on bientôt regner des vices , qui jusques-là y avoient été ignorés.

Son arrivée
à Quebec avec
des Recollets.

Quelque tems avant l'arrivée de M. Talon trois Soldats François ayant rencontré un Capitaine Iroquois , qui avoit beaucoup de Pelletteries , l'enyvrerent & l'assassinerent. Quelle précaution, qu'ils eussent prise pour cacher

Sauvages assa-
sinnés par
des François.

1670.

leur crime, ils furent découverts, & mis en prison. Tandis qu'on instruisoit leur Procès; trois autres François trouverent six Mahingans, qui avoient pour mille écus de marchandises; ils les firent aussi boire, & après les avoir massacrés, ils eurent l'effronterie, d'aller vendre leur butin, qu'ils voulurent faire passer pour le fruit de leur chasse; ils n'eurent pas même l'attention d'enterrer les corps de ces Malheureux, qui furent reconnus par des Sauvages de leur Nation.

Ce qui en arriva.

Ceux-ci soupçonnerent d'abord les Iroquois, avec qui ils venoient de conclure un Traité de paix, & ils se préparoient à en tirer raison, lorsque le bruit se répandit que c'étoient les François, qui avoient fait le coup. Un des trois Meurtriers, mécontent des deux autres, en fit confidence à un de ses Amis, qui ne lui garda point le secret; il passa bientôt de bouche en bouche jusqu'aux Sauvages; & les deux Nations, qui étoient sur le point de se faire une cruelle guerre, se réunirent contre nous. Les Mahingans furent les premiers en campagne, & quatre d'entr'eux osèrent bien assiéger en plein jour une Maison Française. Le Maître étoit absent, les Valets se défendirent bien; deux Sauvages furent tués, mais les deux autres ayant mis le feu à la maison, il ne fut pas possible de l'éteindre, ni d'en tirer la Maîtresse, qui fut brûlée.

On en fait justice, & on appaise les Sauvages.

Les Iroquois de leur côté ne tarderent pas à être instruits des circonstances de l'Assassinat commis en la personne de leur Chef, & on leur assura même que deux des Meurtriers avoient été accusés par le Troisième, d'avoir complotté d'empoisonner tout ce qu'ils pour-

to
n
fr
tir
a.
se
vo
Co
pe
po
ri.
Ire

let
par
qu.
cor
ten.
tor
dat.
que
fene
Iroc
péc
ces
qu'i
fanc
les t
autr
de c.
se sé
C
il er
impe
& le
cour.

toient rencontrer de Gens de leur Nation. Il n'en falloit pas tant pour les faire entrer en fureur, & ils résolurent de porter leur ressentiment jusqu'aux dernieres extrémités. Il n'y avoit pas un moment à perdre, pour éviter de se voir replongé dans une guerre, qui ne pouvoit avoir que des suites fâcheuses; & M. de Courcelles, qui comprit d'abord toute l'importance de cette affaire, partit sur le champ pour Montreal, où il apprit qu'il venoit d'arriver des Sauvages de toutes les Nations, des Iroquois mêmes, & des Mahingans.

Il les assembla, dès qu'il fut débarqué, & leur dit par la bouche du P. Chaumonot, qui parloit également bien le Huron & l'Algonquin, des choses si fortes, pour leur faire comprendre l'interêt qu'ils avoient tous à se tenir unis avec les François, qu'ils en furent touchés. Il se fit ensuite amener les trois Soldats, qui avoient assassiné le Chef Iroquois, & leur fit casser la tête en leur présence. Une Justice si prompte désarma les Iroquois, qui ne purent même, dit-on, s'empêcher de donner des larmes au triste sort de ces Misérables. Le Gouverneur General ajouta qu'il ne négligeroit rien pour avoir en sa puissance les Assassins des Mahingans, & qu'il les traiteroit, comme il venoit de faire les autres. Enfin il dédommagea les deux Nations de ce qu'on leur avoit enlevé, & l'Assemblée se sépara très-satisfaite.

Cette affaire ainsi heureusement terminée, M. de Courcelles oblige toutes les Nations à demeurer en paix.

1670.

craindre que ces étincelles ne produisissent un embrasement général. M. de Courcelles, qui l'avoit toujours pris sur un ton fort haut avec les Sauvages, & qui par-là les avoit accoutumés à le respecter, fit déclarer aux deux Partis qu'il ne souffriroit pas qu'ils troublassent plus longtems le repos des Nations, & qu'avec la même sévérité, qu'il venoit d'exercer à leurs yeux sur les François, il puniroit ceux, qui refuseroient de s'accommoder à des conditions raisonnables. Ainsi que les uns & les autres eussent à lui envoyer des Députés, qu'il écouteroit leurs griefs, & qu'il feroit justice à tous.

Il fut obéi; les Chefs de toutes les Nations se rendirent à Québec; ceux, qui se croyoient offensés, firent leurs plaintes, & par la prudence de Garakonthié, qui étoit venu de la part de son Canton, & la fermeté du Gouverneur Général, l'accord fut conclu à la satisfaction de tout le monde. Garakonthié parla ensuite aux Outaouais sur la manière indigne, dont ils traitoient les Missionnaires, qu'on avoit, leur dit-il, la bonté de leur confier, & comme s'il eût attendu l'occasion d'une si nombreuse Assemblée, pour faire profession de sa Foy, il se déclara publiquement Adorateur de JESUS-CHRIST.

Baptême de
Garakonthié.

Il ajouta qu'il étoit depuis longtems Chrétien dans le cœur, qu'il avoit toute sa vie détesté la superstition, dans laquelle il avoit été élevé, & qu'il ne pouvoit plus différer de se procurer à lui-même l'avantage, qu'il avoit procuré à tant d'autres. Puis s'adressant à l'Evêque, qui étoit présent, il le conjura de le recevoir sans délai au nombre des Enfans de

Dieu. Tout concouroit à engager le Prêlat à accorder à un tel Profelyte ce qu'il demandoit avec tant d'instance. Apôtre, avant que de se déclarer Chrétien, il avoit toujours paru avoir autant à cœur l'Etablissement du Christianisme dans sa Nation, que les Missionnaires mêmes, & toute la Colonie lui avoit de grandes obligations.

D'ailleurs, rien n'étoit plus capable de donner du crédit à la Religion parmi toutes les Nations de ce Continent, que de rendre leurs Députés témoins de la conversion d'un Homme aussi généralement estimé. L'Evêque ne fit donc aucune difficulté de faire entrer cet illustre Profélyte dans le sein de l'Eglise, il sçavoit qu'il étoit suffisamment instruit, & le baptisa lui-même. Le Gouverneur General voulut lui servir de Parrain, & Mademoiselle de Bouterouë, Fille de l'Intendant, fut sa Maraine. Le premier lui donna le nom de *Daniel*, qu'il portoit lui-même. On n'omit rien pour rendre cette action célèbre, tous les Députés des Nations y assisterent, & furent ensuite regalés avec profusion.

Tandis que M. de Courcelles maintenoit ainsi la Colonie dans une paix profonde, & prenoit les mesures les plus justes pour aller au devant de tout ce qui pouvoit troubler la bonne intelligence entre les François & les Sauvages, le Nord du Canada étoit ravagé par une maladie contagieuse, qui acheva de dépeupler presque entièrement ces vastes Contrées. Plusieurs Chrétiens en moururent dans l'innocence de leur Baptême, & dans des sentimens, qui aiderent beaucoup à consoler les Ouvriers Evangeliques de tant de pertes.

Les Attikamegues entr'autres n'ont plus paru depuis ce tems-là, & s'il en reste encore quelques-uns, il faut qu'ils se soient mêlés avec d'autres Peuples, qui n'ont point de commerce avec nous.

Ce fut aussi alors, que Tadoussac, où jusque-là on ne voyoit guères moins de douze cent Sauvages au tems de la Traite, commença d'être presqu'entièrement abandonné, aussi-bien que les Trois Rivieres, d'où les Algonquins se retirerent au Cap de la Magdeleine; mais il y eut cette difference entre ces deux Postes, que les François se maintinrent dans le dernier, au lieu que le premier, où nous n'avions aucun Etablissement fixe, est demeuré desert. C'étoit sur tout la Petite-Verole, qui causoit cette mortalité, & qui plusieurs années après détruisit entièrement la Bourgade de Sylleri. Quinze cent Sauvages en furent attaqués, & pas un seul ne guérit.

Etablissement de la Bourgade Huronne de Lorette.

Les Hurons, quoique toujours mêlés avec les François, qui ont communiqué aux Sauvages cette maladie, s'en sont mieux préservés que les autres; & ce fut vers ce même tems, que le P. Chaumonot les ayant tous rassemblés à deux lieues de Quebec, donna commencement à la Mission de Lorette, aujourd'hui plus florissante par la ferveur de ceux, qui habitent ce desert, que par leur nombre. Il arriva aussi alors une chose, qui fit connoître qu'on ne travailloit point en vain en semant le grain de la parole dans les Cantons Iroquois, & surtout dans celui d'Agnier, de tout tems le plus opposé aux Missionnaires.

Des Hollandois établis dans le voisinage de

de Canton, s'aviserent d'y dogmatifer parmi les Néophytes, & s'adresserent d'abord aux Femmes, dont ils esperoient de venir plus aisément à bout. Ils les attaquèrent principalement sur la dévotion à la Mere de Dieu, sur le culte des Saints, sur celui de la Croix & des Images: mais ils trouverent des Chrétiennes instruites, & fermes dans la croyance de ce qu'on leur avoit enseigné sur tous ces articles. Des Ministres voulurent ensuite leur inspirer de la défiance des Missionnaires; ils réussirent encore moins par cette voye; ces bonnes Chrétiennes leur répondirent même d'une maniere, qui les couvrit de confusion, leur reprochant qu'on ne remarquoit en eux, ni la pieté, ni la régularité, ni le désintéressement, qui leur rendoient leurs Pasteurs si respectables, & leur avoit paru de tout tems un grand préjugé en faveur de la Doctrine, qu'ils enseignoient.

Les Hollandois crurent qu'ils avanceroient plus en les intimidant, & ils leur firent entendre qu'il n'y avoit pas trop de sûreté pour elles à paroître dans les Habitations de la Nouvelle York avec leurs Chapelets, & les autres marques de la Religion Romaine; mais elles se mocquerent de ces menaces, & protesterent qu'elles s'estimeroient heureuses de donner leur vie pour la défense de leur Foy: Il y en eut même une assez hardie pour aller dans un Prêche, dans le tems que le Ministre y faisoit l'Instruction, & pour y réciter ses Prières devant tout le monde. Ces Héroïnes, qui étoient pour la plûpart des Chefs de Cabannes, ne témoignoient pas moins de zèle pour empêcher qu'il se fit rien dans les Bour-

1670.

Ce qui se
passe entre des
Hollandois &
des Iroquoïses
Chrétiennes.

1670.

gades au préjudice du Christianisme : elles prenoient un très-grand soin de bien instruire leurs Enfans, & leur ferveur, soutenuë de leur crédit, faisoit concevoir aux Prédicateurs de la Foy de grandes esperances de voir un jour la Religion Chrétienne devenir la Religion Dominante dans ce Canton.

Industrie
d'un Mission-
naire, & quel
en fut le suc-
cès.

Il s'y étoit présenté d'abord assez peu d'Adultes pour recevoir le Baptême, & tous ceux, qui l'avoient demandé, ne l'avoient pas obtenu, soit faute de persévérance, ou parce qu'ils ne vouloient pas renoncer à leurs guerres injustes, ni à leurs superstitions; mais une bagatelle, dont le P. PEARON, qui gouvernoit cette Eglise, eut l'adresse de faire une affaire sérieuse, disposa quantité de Personnes à se mettre au rang des Profelytes. Un Capitaine s'avisa un jour de lui imposer silence dans une Assemblée, & dans une autre occasion lui commanda de sortir du Conseil, où il vouloit être en liberté pour quelque cérémonie superstitieuse, qu'il sçavoit bien que le Missionnaire n'approuveroit pas. Le Pere jugea à propos d'en marquer quelque mécontentement; il déclara même qu'il ne pouvoit pas demeurer dans un lieu, où on ne craignoit pas de l'insulter; mais qu'il ne répondoit point de la maniere, dont Ononthio prendroit sa retraite, quand il sçauroit ce qui l'avoit obligé de se retirer.

Il s'en falloit bien que le Missionnaire eût dans le cœur autant de ressentiment, qu'il en faisoit paroître; mais parmi les Sauvages un affront en attire un autre, rend méprisable celui, qui le souffre, & lui ôte tout crédit. La véritable patience, qui est le fruit de la charité

& de l'humilité du cœur, doit, ordinairement parlant, nous élever au-dessus de toutes ces considérations; mais la prudence doit la régler selon les occurrences. Il a fallu du tems pour rendre les Sauvages capables de connoître toute la grandeur d'ame, que renferme l'humilité Chrétienne, & le P. Pearson étoit fort persuadé que les Iroquois n'ont étroitement rien pour l'adoucir, & pour l'empêcher de porter ses plaintes au Gouverneur General: il ne fut trompé, qu'en ce qu'il gagna encore plus, qu'il n'avoit espéré.

Le Capitaine Iroquois vint dès le même jour lui faire en public de grandes excuses de l'avoir outragé, & le Pere, après les avoir assez bien reçûes, profita de la disposition où il voyoit tous les esprits, pour témoigner sa peine sur le peu de docilité de la plupart à se rendre aux grandes vérités, qu'il leur annonçoit: il ajouta qu'il ne pouvoit plus souffrir tant de coutumes bizarres, ni leur attachement à des fables, dont il leur avoit si souvent fait sentir l'extravagance; que puisqu'il perdoit son tems à parler à un Peuple, qui ne vouloit écouter, ni la voix du Ciel, ni celle de la raison, il jugeoit à propos de porter ailleurs la parole de Dieu: le Capitaine voulut se justifier; mais le Pere ayant répliqué sur le ton, qu'il avoit pris d'abord, & dont il entrevoit déjà le bon effet; » Je vois bien, reprit le Sauvage, que pour t'appaiser, il nous faut faire tous Chrétiens, il ne tiendra pas à moi, que tu n'ayes bientôt cette satisfaction.

Il le prit ensuite en particulier, & lui suggéra les moyens, qu'il estimoit les plus pro-

1670.

pres, pour venir à bout de ce qu'il desiroit; il lui promit de faire tous ses efforts pour gagner les Anciens: il les visita tous, & quand il les crut dans les dispositions, où il les vouloit, il convoqua une Assemblée generale, dans laquelle il parla en vrai Missionnaire. Le P. Pearon prit ensuite la parole, & acheva d'ébranler tous les Assistans; en quoi il fut encore merveilleusement secondé par Garakonthié, que le hazard, ou plutôt la divine Providence avoit conduit dans ce Village: de sorte que d'un consentement unanime on prit trois résolutions, qui furent appuyées de présens, & de tout ce qui pouvoit les rendre irrévocables.

La premiere, de ne plus souffrir qu'on invoquât publiquement, & de ne plus même reconnoître A G R E S K O U E' (a) pour l'Auteur de la vie: la seconde, de ne plus appeller les Jongleurs pour voir les Malades: & la troisiéme, d'abolir les danses superstitieuses & indécentes. C'étoit là presque déclarer authentiquement la Religion Chrétienne, la seule, dont il fût permis de faire une profession ouverte; & en effet toute la Bourgade se rendit depuis très assiduë aux Instructions du Missionnaire. Il est vrai que la suite ne répondit pas aux esperances, qu'on avoit pu concevoir d'un événement si bien ménagé; mais la plûpart de ceux, qui sçurent profiter de ce premier rayon de la Gracc, & ne differerent pas trop à se déclarer Chrétiens, ont toujours inviolablement gardé les promesses de leur Baptême, & ont mérité d'être les

(a) Les Hurons disent *Argishoui*, & les Iroquois *Agreshoné*.

Fondateurs d'une des plus florissantes Chré-
 tientes, qu'ait vûë l'Amérique Septentrion-
 nale, comme nous le dirons bientôt.

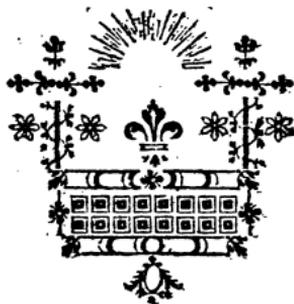
1670.

Le P. Bruyas ne faisoit pas à beaucoup près, Etat de la Re-
 ligion dans les
 autres Can-
 tons, autant de fruit dans le Canton d'Onneyouth. On y avoit apporté quantité d'Eau-de-vie de la Nouvelle York, & l'ivrognerie y causoit des désordres effroyables. D'ailleurs nul Homme de marque, & nulle Matronne accreditée ne s'étoit déclarée en faveur du Missionnaire; on n'alloit pas même écouter ses instructions, & toute sa consolation étoit dans un grand nombre d'Enfans, qu'il baptisoit à la mort, & dont il peuploit le Ciel. Un voyage, que fit Garakonthié dans ce Canton, fit naître quelque lueur d'esperance que les choses y changeroient de face, & il ne tint point à ce zélé Néophyte que les Onneyouths ne répondissent aux impressions de la Grace, qui les sollicitoit; mais il ne retira presqu'aucun fruit de son zèle. Tout alloit beaucoup mieux dans les trois autres Cantons: l'Eau-de-vie des Anglois & des Hollandois n'y pénétoit pas aussi aisément qu'à Onneyouth. Garakonthié y avoit plus de crédit, les Hurons Chrétiens y étoient en plus grand nombre, & la guerre des Andastes, où les Iroquois Superieurs avoient fait depuis peu d'assez grandes pertes, ayant abbattu leur fierté, les rendoit aussi plus dociles.

Après les Missions Iroquoises, celles, qui Et dans le
 Nations Al-
 gonquises. étoient établies parmi les Algonquins Superieurs, attiroient plus particulièrement l'attention de ceux, qui gouvernoient la Nouvelle France. Elles ouvroient un vaste champ à la publication de l'Evangile, & donnoient une

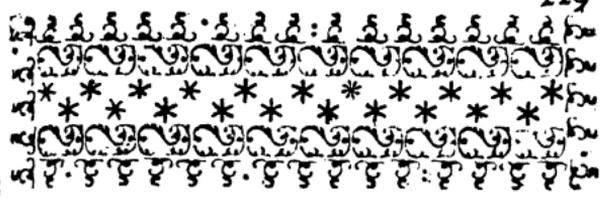
1670.

grande liberté au commerce. Le Sault Saint Marie en étoit le centre, & pour y fixer les Sauvages, les Missionnaires y firent de grands défrichemens, & y semèrent quantité de grains, dont la culture ne demande pas beaucoup de préparation. Cela leur réussit, & dans les deux premières années ils baptisèrent au moins trois cent Personnes, dont les Enfans moribonds firent apparemment le plus grand nombre.



divers
les uns
supérie
gnent
Par ma
on ne c
qu'on
crédit
dant,
l'expéd

nt
au-
dé-
ins,
de
les
ins
ori-
m-



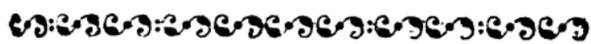
HISTOIRE

ET

DESCRIPTION GENERALE

DE LA

NOUVELLE FRANCE.



LIVRE DIXIE' ME.



QUELQUE attention , qu'appor-
tât M. de Courcelles à maintenir
en paix les Nations du Canada ,
il étoit difficile qu'elle subsistât
lontems parmi tant de Peuples
divers ; que le moindre mécontentement arme
les uns contre les autres , & qu'une Puissance
supérieure ne contient , qu'autant qu'ils la crai-
gnent , ou qu'ils en esperent quelque chose.
Par malheur pour le Gouverneur Général ,
on ne continuoit pas à lui envoyer les secours ,
qu'on lui avoit promis , & il ne soutenoit son
crédit auprès des Sauvages , que par l'ascen-
dant , qu'il avoit sçu prendre sur eux depuis
l'expédition de M. de Tracy contre les Agniers.

1671.

Il ne put enfin empêcher que les Tsonnonthouans, les plus éloignés de tous les Iroquois des Habitations Françaises, ne se laissassent emporter au penchant, qui les entraînoit à faire la guerre.

Guerre entre les Sauvages ; conduite de M. de Courcelles en cette occasion.

Lorsqu'on s'y attendoit le moins, ils attaquèrent les Pouteouatamis. M. de Courcelles en fut bientôt instruit, & leur fit dire qu'il trouvoit fort mauvais que, malgré ses ordres, & contre la parole, qu'ils lui avoient donnée, & attestée par serment, ils eussent osé attaquer un Peuple pacifique, & qui se reposoit sur la foy des Traités : qu'il ne souffriroit pas qu'ils troublassent une paix, qu'ils devoient respecter comme son ouvrage : qu'il vouloit qu'ils lui remissent les Prisonniers, qu'ils avoient faits sur ses Alliés, & que s'ils refusoient de les lui envoyer sains & en bon état, il iroit les leur arracher des mains, & traiter leur Canton, comme il avoit fait celui d'Agnier.

Une sommation si fiere irrita les Tsonnonthouans : ils demanderent si tous les Peuples de ce grand Continent, dès que les Missionnaires s'étoient établis chez eux, devenoient Sujets des François, & s'il n'étoit plus permis de tirer raison des insultes, qu'on recevoit ? Que les Cantons Iroquois avoient fait la paix avec Ononchio ; mais que pour cela ils ne prétendoient pas être devenus ses Vassaux ; qu'ils periroient plutôt, que de donner la moindre atteinte à leur liberté & à leur indépendance, & qu'on pouvoit se souvenir qu'ils avoient plus d'une fois fait sentir aux François qu'ils n'étoient point des Alliés, qu'on dût traiter avec tant de hauteur, ni des Ennemis à mépriser.

9
Te
& a
sur l
toit
rent
parti
fut c
Prise
sur l
peut-
pas c
pouss
besoi
Ce
lui pr
quitté
qui l'
de rec
& en
étoit
plus d
illustr
tème
nité p
puis p
Louis
phyte
Chrési
rette,
Ce
part de
tianistr
dans l
selon l
terent
ette. J

Tout cela se disoit néanmoins en particulier, & avant qu'on eût fait de serieuses reflexions sur les suites d'une rupture, à laquelle on n'étoit point préparé. Les Tsonnonthouans tinrent conseil pour délibérer mûrement sur le parti, qu'ils devoient prendre, & le résultat fut qu'on enverroit à M. de Courcelles huit Prisonniers, de trente-cinq, qu'on avoit fait sur les Pouteouatamis. Le Général crut, ou fit peut-être semblant de croire qu'il n'y en avoit pas davantage, & ne jugea pas à propos de pousser à bout des Gens, qu'il avoit encore besoin de ménager.

Ce fut le Grand Chef des Goyogouins, qui ^{Baptême} lui présenta les Captifs, & quand il se fut acquitté de sa Commission, il déclara que ce ^{Grand Chef} qui l'avoit engagé à s'en charger, étoit le désir ^{des Goyogouins,} de recevoir le Baptême des mains de l'Evêque, & en présence de son Pere Ononchio. Ce Chef étoit le même, dont nous avons déjà parlé plus d'une fois, & après Garakonchié, le plus illustre Iroquois des cinq Cantons. Le Baptême lui fut administré avec toute la solennité possible : M. Talon, qui étoit arrivé depuis peu, le tint sur les Fonts, & le nomma Louis ; après quoi il fit au nom de ce Néophyte, un grand festin à tous les Sauvages Chrétiens, qui se trouverent à Quebec, à Lotrette, & à Syllery.

Ce fut aussi vers ce même tems, que la plupart des Agniers, qui avoient embrassé le ^{Les Iroquois} Christianisme, prévoyant qu'ils n'auroient jamais ^{Chrétiens songent à sortir de leur Pays.} dans leur Pays une liberté entiere de vivre selon les Maximes de leur Religion, projetterent d'aller vivre avec les Hurons de Lotrette. De ce nombre étoit une Femme distin-

1671.

guée par la qualité d'*Oyander*, qui lui donnoit un grand crédit dans son Canton, & le droit d'assister aux Conseils les plus secrets. Ses Parens la troubloient dans ses dévotions, & elle leur déclara enfin qu'elle étoit resoluë de descendre à Quebec, pour y finir ses jours avec les Chrétiens. On n'omit rien pour lui faire changer de dessein, & après bien des efforts inutiles, on la dégrada en plein Conseil. Bien loin d'être sensible à cet affront, elle n'en témoigna que plus d'ardeur pour se procurer la liberté de vivre en Chrétienne, qu'elle désespéroit de trouver dans sa Patrie, & elle se rendit à Lorette, où elle soutint jusqu'au bout la généreuse démarche, qu'elle venoit de faire.

Conversion singuliere d'une Iroquoise. La conversion d'une autre Femme du même Canton a quelque chose d'assez merveilleux, pour trouver place dans une Histoire, où je me suis proposé de ne rien omettre de remarquable, qui puisse édifier mes Lecteurs, & détromper ceux, auprès desquels l'on a fort mal à propos publié que les Sauvages s'étoient rendus sourds à la voix des Prédicateurs de l'Evangile. Cette Femme faisant voyage, tomba dans un Parti de Mahingans, dont elle reçut deux ou trois coups de hache sur la tête. Elle se sentit aussitôt inspirée d'avoir recours au Dieu des Chrétiens, & le conjura de ne point permettre qu'elle mourût sans Baptême.

A peine avoit-elle fini sa Priere, qu'elle ne vit plus d'Ennemis, & jamais elle n'a pu dire ce qu'ils étoient devenus, quoiqu'elle n'eût pas perdu la connoissance un seul moment. Elle se trouva même assez de force & de courage pour se traîner jusqu'à la Bourgade, ra-

tont
qu'e
par
de f.
Le i
pro
ferr
très-
son
Lor.
avec
2.
truir
phyt
par m
bte
Peup
barri
recol
rous
soin
d'abc
tems
plust
jugea
de les
Sud,
rie de
nal d
transf
quoiqu
haut,
D'a
que A
devab
soient,

tontra son aventure au P. Pearron, & lui ajoûta qu'elle seroit bien aise de se retirer à Lorette, parce qu'elle n'osoit pas se promettre une grande fidélité, si elle demeueroit parmi ses Parens. Le Missionnaire se donna tout le tems de l'éprouver & de l'instruire; il la trouva docile & ferme dans sa résolution, elle recouvra en très-peu de tems une santé parfaite, elle gagna son Mari, & l'engagea de l'accompagner à Lorette, où ils furent baptisés l'un & l'autre, avec une petite Fille, qu'ils avoient.

M. de Courcelles, qu'on avoit soin d'instruire de tout, fut charmé de voir les Néophytes Iroquois dans le dessein de s'établir parmi les François; il comprit que leur nombre augmentant, il s'en pourroit former une Peuplade, qui, avec le tems, serviroit de barriere contre les Cantons mêmes, si la guerre recommençoit. Il reçut donc à bras ouverts tous ceux, qui se présentèrent, & eut grand soin qu'ils ne manquassent de rien. Ils étoient d'abord en assez petit nombre; mais peu de tems après, le P. BONIFACE lui ayant amené plusieurs Familles du Canton d'Agniers, il jugea à propos de les séparer des Hurons, & de les placer vis-à-vis de Montreal du côté du Sud, dans un endroit, qu'on appelle *la Prairie de la Magdelaine*. J'ai dit dans mon Journal de quelle maniere cette Peuplade a été transportée auprès du Sault S. Louis, & que, quoique placée présentement deux lieues plus haut, elle porte toujours le nom de ce Sault.

D'autre part quantité de Peuples de la Langue Algonquine, qui se reconnoissoient redevables aux François du repos, dont ils jouissoient, s'attachèrent à eux beaucoup plus étro-

1671.

Commence-
ment de la
Mission du
Sault Saint
Louis.

Mesures, que
prend M. Tal-
lon pour assû-
rer à la France
tout le Nord
du Canada.

tement, qu'ils n'avoient fait jusques-là, & M. Talon crut devoir profiter de cette disposition favorable pour établir les droits de la Couronne sur les Quartiers le plus reculés du Canada. Il en avoit conçu le dessein dès son premier voyage, & avant que de partir de France pour venir reprendre son Employ, il en avoit écrit à M. de Courcelles, & lui avoit marqué qu'il seroit à propos d'envoyer aux Nations du Nord & de l'Ouest un Homme, qui en fût connu, afin de les engager à se trouver par Députés dans un lieu commode, où l'on pût traiter avec eux suivant les intentions du Roy.

Personne n'étoit plus propre pour cette importante Commission, qu'un Voyageur, nommé Nicolas PERROT : c'étoit un Homme d'esprit, d'assez bonne Famille, & qui avoit quelque étude. La nécessité l'avoit obligé de se mettre au service des Jesuites, ce qui lui avoit donné occasion de traiter avec la plupart des Peuples du Canada, & d'apprendre leur Langue. Il s'en étoit fait estimer, & peu à peu il s'étoit insinué dans leur esprit de telle sorte, qu'il leur persuadoit aisément tout ce qu'il vouloit. M. de Courcelles jetta les yeux sur lui pour la négociation, dont il s'agissoit ; M. Talon étant débarqué à Quebec sur ces entreprises, approuva ce choix, & fit partir Perrot avec de bonnes instructions.

Du Grand
Chef des
Miamis.

Ce Député visita toutes les Nations du Nord, avec qui nous avions quelque commerce, & les invita à se trouver au printems suivant au Sault Sainte Marie, où le Grand Ononchio des François, c'est-à-dire, le Roy de France, leur enverroit un de ses Capitaines, qui leur déclareroit ses volontés. Tous lui ayant pro-

mis
Qua
& a
Mic
me i
corte
en p
que c
& le
Gens
avert
mis,
Ce
tinq
mais
qui fa
tour c
des M
tés, a
rarem
faire i
Je ne
tain qu
vérité
te tem
moi-r
mis for
der, qu
Sauvag
Quo
instruit
des Fr
qui lui
marche
vant de
Guerrie.

mis d'y envoyer des Députés, il passa aux Quartiers de l'Ouest ; mais il rabatit au Sud, & alla jusqu'à *Chicagou*, dans le fond du Lac Michigan, où étoient alors les Miamis. Comme il approchoit de leur Village avec une Escorte de Pouteatamis, qu'on lui avoit donnée en passant par la Baye, parce qu'il y avoit quelque commencement de guerre entre les Sioux & les Mascoutins, une Troupe de jeunes Gens de cette Escorte se détacha, pour aller avertir de son arrivée le Grand Chef des Miamis, qui se nommoit TETINCHOUA.

Ce Chef pouvoit mettre sur pied quatre à cinq mille Combattans, & ne marchoit jamais, qu'avec une Garde de quarante Soldats, qui faisoient aussi jour & nuit la Sentinelle autour de sa Cabanne, quand il y étoit. Perrot, des Mémoires duquel j'ai tiré ces particularités, ajoûte que Tetinchoua se communiquoit rarement à ses Sujets, se contentant de leur faire intimer ses ordres par un de ses Officiers. Je ne garantis point ces faits ; mais il est certain que, si Perrot n'a point un peu ajoûté à la vérité, les choses ont beaucoup changé depuis ce tems-là : il est cependant vrai, & j'en ai été moi-même le témoin, que les Chefs des Miamis sont plus respectés, & moins aisés à aborder, que ceux de la plûpart des autres Nations Sauvages du Canada.

Quoiqu'il en soit, Tetinchoua, dit Perrot, ^{Reception ;} instruit de l'arrivée d'un Envoyé du Général ^{qu'il fait à un} des François, voulut lui faire une réception, ^{Envoyé du} qui lui donnât une idée de sa Puissance. Il fit ^{Général.} marcher un Détachement pour aller au devant de lui, & ordonna qu'on le reçût en Guerrier. Le Détachement s'avança en ordre

1671.

de Bataille, tous les Soldats étant parés de plumes, armés de toutes pièces, & de tems en tems faisant les cris de guerre. Les Pouteouatamis, qui escortoient Perrot, les voyant venir en cet équipage, se préparèrent à les recevoir de la même manière, & Perrot se mit à leur tête. Quand les deux Troupes furent en présence, elles s'arrêtèrent comme pour prendre haleine, puis tout-à-coup celle de Perrot prit sur la droite, les Miamis prirent sur la gauche, courant tous à la file comme s'ils eussent voulu prendre leur avantage pour se charger.

Mais les Miamis s'étant recourbés en arc, les Pouteouatamis se trouverent investis de toutes parts. Alors les uns & les autres jetterent de grands cris, qui furent le signal d'une espèce de combat. Les Miamis firent une décharge de leurs fusils, où il n'y avoit que de la poudre, & les Pouteouatamis leur répondirent de même; après quoi on se mêla, le Casse-tête à la main, tous les coups portant sur les Casse-têtes. On fit ensuite la paix; les Miamis présentèrent le Calumet à Perrot, & le conduisirent avec toute son Escorte dans la principale Bourgade, où le Grand Chef lui assigna une Garde de cinquante Hommes, le regala splendidement, à la manière du Pays, & lui donna le divertissement du Jeu de la Crosse.

Prise de possession de tous les environs des Lacs.

Perrot, après avoir passé quelques jours chez les Miamis, & traité avec leur Chef, suivant ses instructions, retourna au Sault Sainte Marie: Tetinchoua vouloit l'y accompagner en personne; mais son grand âge & ses infirmités firent craindre à ses Sujets qu'il ne pût résister aux fatigues de ce voyage, & ils l'engage-

tent
sonn
mais
pouv
mit
les M
rende
habit
chez
Ce qu
Sauv
qui le
Ma
tions c
rans de
Luffor
velle
au mo
sion sp
les Pay
sous le
comme
fit en
donné
la puiff
der qu
avantag
tel Mor
s'il, en
M. c
mots, c
tout le
proposé
le P. Ali
noit de
des prés

rent à rester chez lui : il ne députa même personne de sa Nation à l'Assemblée Générale ; mais il donna aux Pouteouatamis un plein pouvoir pour agir en son nom. Le tems ne permit pas apparemment à Perrot d'aller inviter les Mascoutins & les Kicapous à se trouver au rendez-vous, encore moins les Illinois, qui habitoient alors les bords du Micissipi, & chez lesquels on n'avoit point encore pénétré. Ce qui est certain, c'est qu'il n'y parut aucun Sauvage de ces trois Nations, ni Personne, qui les représentât.

Mais on y vit des Députés de toutes les Nations du Nord, & même des *Monsonis*, Habitans du fond de la Baye d'Hudson. Le Sieur St. Luffon Subdélégué de l'Intendant de la Nouvelle France, se rendit au Sault Sainte Marie au mois de May 1671. chargé d'une Commission spéciale pour prendre possession de tous les Pays occupés par ces Peuples, & les mettre sous la protection du Roy. La Cérémonie commença par un Discours, que le P. Allouez fit en Algonquin, & dans lequel, après avoir donné à tous ces Sauvages une grande idée de la puissance du Roy, il tâcha de leur persuader qu'il ne leur pouvoit rien arriver de plus avantageux, que de mériter la protection d'un tel Monarque, ce qu'ils obtiendroient, ajoutant-il, en le reconnoissant pour leur Grand Chef.

M. de St. Luffon parla ensuite en peu de mots, & finit son Discours en demandant, si tout le Monde consentoit à ce qui venoit d'être proposé ? Comme il avoit parlé en François, le P. Allouez repeta en Algonquin ce qu'il venoit de dire, & tous répondirent d'abord par des présens, & puis par de grands cris de *Vive*

le Roy. Alors le Commissaire fit creuser par Perrot deux trous en Terre, & planter dans l'un un grand poteau de Cédre, & dans l'autre, une Croix de même matiere, tandis qu'on chantoit le *Vexilla*. Ensuite on attacha au poteau & à la Croix les Armes de France; puis on entonna l'*Exaudiat*. Cela fait M. de St. Luffon déclara par la bouche du P. Allouez qu'il mettoit tout le Pays en la main du Roy, & tous les Habitans sous la protection de Sa Majesté.

Les Députés s'écrierent tous qu'ils ne vouloient plus avoir d'autre Pere, que le Grand Ononchio des François, & le Subdélégué, après les avoir beaucoup caressés, les assura que ce Prince ne les laisseroit jamais manquer de rien, tandis qu'ils lui garderoient la fidélité, qu'ils venoient de lui promettre. Le tout finit par le *Te Deum*, précédé & suivi de plusieurs décharges de Mousqueterie, à quoi il ne faut point douter qu'on n'ajoutât, suivant la coûtume, un grand festin.

Les Anglois s'établissent sur les Terres des François, & quoi qu'ils recueillent en bonne intelligence avec eux, on engage le Roy d'Angleterre à les en rap-
peller.

Saint Luffon, immédiatement avant que de se rendre à Sainte Marie, avoit fait par ordre de M. Talon un voyage à la Côte Méridionale du Canada, & avoit trouvé les bords du Kinibequi & toute la Côte de la Mer, semés d'Habitations Angloises, bien bâties, & en très-bon état. Il fut par-tout fort bien reçu; les deux Cours de France & d'Angleterre étoient alors très-unies, & depuis le Traité de Breda, ces deux Nations n'avoient rien eu à démêler ensemble dans l'Amérique. Le Sieur de Saint Luffon ne laissa pas d'avertir ces Habitans qu'ils étoient sur le Terrain du Roy de France; mais ils lui répondirent qu'ils étoient charmés

D
de v
& q
Géné
qu'il
très-
Il
peu c
Angl
Colt
voya
voir
cécité
rappe
Roy.
la le
de ce
ainsi
Bred:
En
non-
n'a ja
blirer
point
qui l'
mais
avanc
tourne
un D
que a
quette
& les
Il r
te M
tant d'
avant
en par

de vivre sous l'obéissance d'un si grand Roy , & qu'ils le prioient d'assurer le Gouverneur Général & l'Intendant de la Nouvelle France , qu'ils se comporteroient toujours en Sujets très-fidèles & très-soumis.

Il est néanmoins vraisemblable qu'ils furent peu de tems après rapellés dans la Nouvelle Angleterre ; & la Lettre de M. Talon à M. Colbert , d'où j'ai tiré ces circonstances des voyages de M. de Saint Luffon , faisant entrevoir que l'Intendant doutoit un peu de la sincérité des Anglois , donne lieu de juger que ce rappel se fit sur les remontrances du Conseil du Roy. Au moins est-il certain que dès ce tems-là le Kinibequi étoit regardé comme faisant de ce côté-là la séparation des deux Colonies , ainsi qu'il avoit été réglé par le Traité de Breda.

Enfin cette même année les Hurons Tionontatez , las de mener une vie errante , qui n'a jamais été du goût de cette Nation , s'établirent à *Michillimakinac* : ils ne se placèrent point dans l'Isle même , qui porte ce nom , & qui l'a donné à une partie du Continent voisin ; mais sur une pointe de ce Continent , laquelle avance au Sud , & regarde une autre pointe tournée au Nord. Ces deux pointes forment un Détroit , par où le Lac Huron communique avec le Lac Michigan. Ce fut le P. Marquette , qui amena les Hurons dans ce Poste , & les y fixa.

Il n'est pas aisé de sçavoir par quelle raison ce Missionnaire le choisit préféablement à tant d'autres , qui paroissent beaucoup plus avantageux pour un pareil Etablissement. Il en parle lui-même dans ses Mémoires , com-

Les Hurons
à Michillimakinac,

Phénomènes
singuliers.
Observations
sur les Marées
& sur les Courans,

1671.

me d'un lieu fort incommode, & où le froid est excessif; ce qui vient sans doute de ce que les trois Lacs, entre lesquels il se trouve, & dont le moindre (a) a trois cent lieuës de circuit, sans compter une Baye (b) de vint huit lieuës de profondeur, qui s'y décharge, sont ordinairement agités de vents très-impétueux.

Le P. Marquette ajoute que l'inégalité des Marées dérange beaucoup la navigation de ces Lacs: en effet j'ai déjà observé qu'elles n'ont rien de réglé, & qu'elles sont assez fortes en quelques endroits. Aux environs de la petite Isle de Michillimakinac elles montent & descendent une fois en vint-quatre heures aux pleines & aux nouvelles Lunes, & elles portent toujours dans le Lac Michigan. Il n'est pas même douteux qu'indépendamment des Marées, il n'y ait un Courant, qui porte toujours du Lac Huron dans le dernier, ce qui est apparemment causé par des sources, telles qu'on en trouve assez souvent en pleine Mer.

Ce Courant n'empêche pourtant pas le Courant naturel du Michigan, lequel décharge ses eaux dans le Lac Huron, aussi-bien que le Lac Supérieur. Le premier de ces deux Courants, c'est-à-dire, celui du Lac Huron dans le Lac Michigan, est plus sensible, quand le vent souffle de la partie opposée, qui est celle du Sud, & l'on a-vû alors des glaces portées de celui-là dans celui-ci avec autant de vitesse, que le seroit un Navire, qui auroit le vent en poupe. On sçait que la même chose arrive au Canal de Bahama.

(a) Le Michigan. (b) La Baye des Puants.

le
de
er
de
un
de
de
C
&
d
per.
dor
le I
cour
n'av
Il
du
gran
bre
large
nécess
ble
creusc
remar
on a
jectut.
Roche
deur d
rie, f
sieurs
ce qui
parlé.
A la
mencer
Tom.

Le

Le P. Marquette observe encore que dans le Détroit, par où le Lac Superieur se jette dans le Lac Huron, il y a sous l'eau des courans en grand nombre, & si forts, qu'ils emportent quelquefois les filets des Pêcheurs, d'où il conjecture que ce grand Lac décharge une partie de ses eaux dans le Michigan par des Canaux souterrains, qu'il s'est creusés, de la même maniere, qu'on juge que la Mer Caspienne communique avec le Pont Euxin, & celui-ci avec la Méditerranée; & cela est d'autant plus vraisemblable, que le Lac Superieur recevant au moins quarante Rivieres, dont il y en a dix ou douze aussi larges, que le Détroit même, il ne rendroit pas à beaucoup près, autant d'eau, qu'il en reçoit, s'il n'avoit point d'autre issuë, que ce Canal.

Il me paroît qu'il faut dire la même chose du Michigan, lequel outre les eaux de la grande Baye, reçoit encore un grand nombre de Rivieres, dont plusieurs sont très-larges, & viennent de fort loin. Car il faut nécessairement qu'outre sa décharge visible dans le Lac Huron, il s'en soit encore creusé sous Terre, comme je viens de le remarquer du Lac Superieur, au sujet duquel on a fait une découverte, qui fortifie la conjecture du P. Marquette. C'est que tous les Rochers, qu'on trouve à une certaine profondeur dans le Détroit du Sault de Sainte Marie, sont percés comme des éponges, & plusieurs mêmes creusés en forme de Grottes; ce qui paroît venir des Courans, dont j'ai parlé.

A la fin de l'année précédente, & au commencement de celle-ci, il arriva quelque chose

Phénomènes
singuliers.

1671.

d'assez singulier dans cette partie du Canada. L'hiver n'y commença qu'à la mi-Janvier 1671. & finit à la mi-Mars; ce qui étoit sans exemple; & ces deux termes furent marqués par des Phénomènes, qui surprirent beaucoup les Sauvages. Le vingt-unième de Janvier il parut dans la Baye deux Parelies environ deux heures avant le coucher du Soleil: ils étoient accompagnés d'un croissant, dont les cornes étoient en haut. Le vrai Soleil étoit également éloigné de l'un & de l'autre Parelie; un petit nuage, qui avoit toutes les couleurs de l'Arc-en-Ciel, mais fort transparent, couvroit un des deux, & l'obscurcissoit un peu, & une grande lueur faisoit aussi à l'autre une espèce de voile. Les Sauvages crurent que c'étoit un signe infallible de froid, & il gela excessivement le lendemain.

Le douzième du mois de Mars suivant, on vit trois Parelies en trois endroits différens, & qui différoient aussi par rapport à leur position, à leur nombre, & au tems, auquel ils parurent. A Michilimakinac la distance apparente des trois Soleils, qu'on y apperçut, étoit d'une demie-lieuë; l'un des deux Parelies n'étoit guere, que comme une Iris de forme ovale, couronnée d'un filet d'or: l'autre étoit si éclattant, qu'on eût eu de la peine à le discerner du vrai Soleil, sans une bande de couleur d'écarlatte, qui le bordoit du côté opposé à celui-ci. Ce Phénomène dura plusieurs jours, on le voyoit le matin peu après le lever du Soleil, & le soir avant son coucher. Le Mémoire, qui rapporte le fait, ajoute que celui des deux Parelies, qui le matin étoit au Midi, se voyoit le soir au Septentrion, &

q
de
fig
qua
me
sur
ég
Suc
& l'
deu
étoit
leur
& c
peu
mém
n'ap
U
rifor
que
Sud-C
Cycle
dans
paroi
raren
Parel
il dur
sant f
Arcs-
Cycle.
Au
Soleils
mais v
la fois
étoit a
de l'Iri

que l'autre prenoit sa place ; mais il y a bien de l'apparence qu'ils changeoient plutôt de figure que de position.

Dans l'Isle Manitoualin, où il y avoit quantité de Sauvages Saulteurs en hyvernement, trois Soleils parurent vers le Couchant sur une ligne parallele à la Terre ; ils étoient égaux en grandeur, le véritable à l'Ouest-Sud-Ouest ; un des deux Parelies à l'Ouest, & l'autre au Sud-Ouest. On vit en même tems deux Hemi-Cycles paralleles à l'Horison. Ils étoient de couleur bleuë à leur centre, de couleur d'aurore au-dessus, & d'un gris obscur & cendré à la circonférence. Le Ciel étoit un peu chargé de ce côté-là, & par tout ailleurs même il n'étoit pas fort serein, quoiqu'on n'apperçût aucun nuage.

Un quart de cercle perpendiculaire à l'Horison ayant à peu près les mêmes couleurs, que les Parelies, touchoit celui, qui étoit au Sud-Ouest ; puis coupant un des deux Hemi-Cycles paralleles à l'Horizon, alloit se perdre dans l'autre. Quelquefois les trois Soleils disparoissoient ; mais le véritable se cachoit plus rarement, que les autres. Enfin un troisième Parelie se fit voir au-dessus du Soleil ; mais il dura peu. Les deux premiers en disparoissant pour la dernière fois, laisserent deux Arcs-en Ciel fort lumineux, & les deux Hemi-Cycles resterent encore lontems après.

Au Sault Sainte Marie on vit un matin trois Soleils, comme aux deux autres endroits ; mais un peu après midi il en parut huit tout à la fois, rangés en cet ordre. Le vrai Soleil étoit au centre d'un cercle, formé des couleurs de l'Iris ; quatre Parelies partageoient ce cer-

1671.

cle en quatre parties égales, & étoient posés perpendiculairement & horizontalement. Un autre cercle semblable au premier pour les couleurs, mais beaucoup plus grand, passoit par le centre du véritable Soleil, qui en occupoit le haut, & trois autres Parelies le divisoient avec lui, comme les quatre premiers divisoient le petit cercle. Les Sauvages s'imaginèrent que tous ces Parelies étoient les Femmes du vrai Soleil, qui avoit bien voulu se faire voir aux Hommes avec toutes ses Compagnes; mais on les détrompa en leur expliquant ces Phénomènes d'une manière naturelle, & cela donna occasion de leur faire connoître que cet Astre n'étoit rien moins, qu'un Génie, comme ils se l'imaginoient.

Projet d'un
Fort à Cata-
rocouy.

1672.

Sur la fin de cette année les Iroquois terminèrent heureusement la guerre, qu'ils faisoient depuis plusieurs années aux Andastes, & aux *Chaouanons*, leurs Voisins. Les succès avoient été assez longtems partagés: enfin ces deux Peuples furent presque entièrement exterminés, & les Vainqueurs incorporèrent dans leurs Cantons, surtout dans celui de Tsonnonthouan, un grand nombre de Captifs, qu'ils avoient faits sur l'un & sur l'autre. Telle a toujours été leur politique, de réparer aux dépens de leurs Ennemis les brèches, que la guerre avoit faites à leur Nation.

Alors M. de Courcelles persuadé plus que jamais de la nécessité d'opposer une barrière à un Peuple inquiet, qui n'avoit plus d'occupation au dehors, & dont la puissance & la réputation augmentoient chaque jour, fit dire aux principaux Chefs des Cantons qu'il avoit une affaire importante à leur communiquer,

&
tar
&
des
cla
un
met
A
prét
neu
& d
ses
repr
ce P
le c
cute
ter
son
bec
Col
Il n
sein
nier
nou
con
nom
duqu
M
son
poin
géné
jets;
suye
qu'il
Fron
(a

& qu'il iroit incessamment les attendre à *Catarocouy*. Ils s'y rendirent en grand nombre, & le General, après leur avoir fait de grandes caresses & de fort beaux présens, leur déclara qu'il avoit dessein de bâtir en ce lieu-là un Fort, où ils pussent venir plus commodément faire la Traite avec les François.

Ils ne s'apperçurent pas d'abord que, sous prétexte de chercher leur utilité, le Gouverneur n'avoit en vûë, que de les tenir en bride, & de s'assurer un entrepôt pour ses vivres & ses munitions, au cas qu'ils l'obligeassent à reprendre les armes. Ils répondirent donc que ce projet leur patoissoit bien imaginé, & sur le champ les mesures furent prises pour l'exécuter; mais M. de Courcelles n'en eut pas le tems. Nous avons vû qu'il avoit demandé son rappel en France, & en arrivant à *Quebec*, au retour de *Catarocouy*, il trouva le Comte de *Frontenac*, qui venoit le relever. Il n'eut pas de peine à lui faire goûter le dessein, qui lui avoit fait entreprendre son dernier voyage, & dès le printems suivant, le nouveau General se rendit à *Catarocouy*, fit construire le Fort, qui a lontems porté son nom, aussi-bien que le Lac (*) à l'entrée duquel il est situé.

M. de Courcelles retourne en France; son Successeur bâtit le Fort à *Catarocouy*.

M. Talon de son côté ne s'endormoit pas, son zèle actif & vigilant ne lui permettoit point de demeurer un seul jour oisif, & son génie supérieur n'enfantoit que de grands projets; mais les dégoûts, qu'il continuoit d'esfuyer de la part de M. de Courcelles, & ceux, qu'il prévît, que lui donneroit le Comte de *Frontenac*, dont il ne tarda point à connoître

M. Talon demande son rappel en France, & pour quoi.

(*) Le Lac Ontario.

1672.

le caractère, le firent penser de nouveau à la retraite. Il jugea qu'il y auroit de l'imprudence à se commettre avec ce General dans une Colonie, trop petite pour donner des occupations séparées à deux Hommes, qui n'étoient pas d'humeur à dépendre l'un de l'autre, & par conséquent à agir en tout avec ce concert, qui demande qu'on se relâche, & qu'on cède quelquefois.

Caractère de M. de Courcelles. Tout bien considéré, le départ de M. de Courcelles fut une vraie perte pour la Nouvelle France. S'il n'avoit pas des qualités aussi éminentes, que son Successeur, il n'eut que les moindres de ses défauts, & ses passions étoient beaucoup moins vives. Il alloit sincèrement au bien: ses préventions contre les Ecclesiastiques & les Missionnaires ne l'empêcherent jamais de leur marquer de la confiance dans les occasions, où il les croyoit nécessaires, ou utiles, & de les autoriser dans toutes les Fonctions de leur Ministère. Enfin son expérience, sa fermeté, & la sagesse, avec laquelle il gouverna, l'avoient rendu cher aux François, & le faisoient respecter des Sauvages. Il y a bien de l'apparence que la paix du Canada n'auroit jamais été troublée, si ceux, qui vinrent après lui, étoient entrés dans ses vûës, & avoient suivi les traces, qu'il leur avoit marquées.

Caractère du Comte de Frontenac son Successeur. Louis de BUADE, Comte de FRONTENAC, son Successeur, étoit Lieutenant General des Armées du Roy, & petit-Fils d'un Chevalier des Ordres, qui pendant la guerre de la Ligue s'étoit distingué par son attachement pour son Souverain légitime, & avoit mérité la confiance du Grand Henry. Celui-ci avoit le

cœur encore plus grand, que la naissance ; l'esprit vif, pénétrant, ferme, second, & fort cultivé ; mais il étoit susceptible des plus injustes préventions, & capable de les porter fort loin. Il vouloit dominer seul, & il n'est rien qu'il ne fit pour écarter ceux, qu'il craignoit de trouver en son chemin. Sa valeur & sa capacité étoient égales ; personne ne sçut mieux prendre sur les Peuples, qu'il gouverna, ou avec qui il eut à traiter, cet ascendant si nécessaire pour les retenir dans le devoir & le respect. Il gagna, quand il le voulut, l'amitié des François & de leurs Alliés, & jamais General n'a traité ses Ennemis avec plus de hauteur & de Noblesse. Ses vûes pour l'agrandissement de la Colonie étoient grandes & justes, & il ne tint pas à lui qu'on n'ouvrit les yeux sur les avantages, qu'en pouvoit retirer le Royaume ; mais ses préjugés empêchèrent quelquefois l'exécution des projets, qui dépendoient de lui. On avoit de la peine à concilier la régularité, & même la piété, dont il faisoit profession, avec cette aigreur & cet acharnement, qu'il témoignoît contre ceux, qui lui faisoient ombrage, ou qu'il n'aimoit point ; & il donna lieu de juger dans une des plus importantes occasions de sa vie, que son ambition, & le desir de conserver son autorité, avoient plus de pouvoir sur lui, que le zèle du bien public. C'est qu'il n'est point de vertu, qui ne se démente, quand on a laissé prendre le dessus à une passion dominante. Le Comte de Frontenac eût pû être un grand Prince. si le Ciel l'avoit placé sur le Trône ; mais il a voit des défauts dangereux dans un sujet, qui ne s'est pas bien persuadé

1672.

que sa gloire consiste à tout sacrifier pour le service de son Souverain, & pour l'utilité publique.

Découverte du *Miciffipi*. Cependant M. Talon employoit le peu de tems, qu'il avoit à rester dans la Colonie, d'une maniere bien capable de s'y faire regretter. Après avoir établi le droit du Roy son Maître jusqu'aux extrémités du Nord, & fort avant à l'Ouest, il entreprit de faire de nouvelles découvertes. On sçavoit en general, par le rapport des Sauvages, qu'il y avoit à l'Occident de la Nouvelle France un grand Fleuve, nommé *Mechassipi* par les uns, & *Miciffipi* par les autres, lequel ne couloit ni au Nord, ni à l'Est; ainsi on ne doutoit point que par son moyen on ne pût avoir communication, ou avec le Golphe Mexique, s'il avoit son cours au Sud; ou avec la Mer du Sud, s'il alloit se décharger à l'Ouest; & l'on esperoit de tirer un grand avantage de l'une ou de l'autre Navigation.

L'Intendant ne voulut point partir de l'Amérique, sans avoir éclairci ce point important; il chargea de cette découverte le Pere Marquette, lequel avoit déjà parcouru presque toutes les Contrées du Canada, & qui étoit fort respecté des Sauvages, & il lui associa un Bourgeois de Quebec, nommé JOLIET, Homme d'esprit & d'experience. Ils partirent ensemble de la Baye du Lac Michigan, s'embarquerent sur *la Riviere des Renards* (a), qui s'y décharge, & la remonterent jusqu'assez près de sa source, malgré les Rapides, qui en rendent la Navigation infiniment pénible. Ils la quitterent ensuite, marcherent quelque

(a) Le nom propre de ces Sauvages est *Outagamis*.

tems, puis se rembarquerent sur l'*Ouisconsing*, & naviguant toujours à l'Ouest, ils se trouverent sur le Micissipi par la hauteur d'environ quarante-deux degrés & demi de Latitude-Nord. Ce fut le dix-septième de Juin de l'année 1673. qu'ils entrèrent dans ce fameux Fleuve, dont la largeur, & plus encore la profondeur, leur parut répondre à l'idée, que leur en avoient donné les Sauvages.

Ils se laisserent conduire à son Courant, qui n'est pas encore bien rapide en cet endroit, & ils n'eurent pas fait beaucoup de chemin, qu'ils eurent connoissance des Illinois. Ils rencontrèrent trois Bourgades de cette Nation trois lieues au-dessous de l'endroit, où le *Missouri*, que le P. Marquette appelle *Pekitanoni* dans sa Relation, joint ses eaux à celles du Micissipi. Ces Sauvages furent d'autant plus charmés de voir des François chez eux, qu'ils souhaitoient depuis longtemps leur alliance, par la raison, que les Iroquois commençoient à faire des excursions dans leur Pays, & qu'ils craignoient une guerre, qu'ils n'étoient point en état de soutenir seuls. Ils firent donc au P. Marquette, & au Sieur Joliet tout le bon accueil possible, & les engagerent à leur promettre leurs bons offices auprès du Gouverneur General.

Les deux Voyageurs, après s'être reposés quelque tems chez les Illinois, poursuivirent leur route, & descendirent le Fleuve jusques aux *Akansas*, vers les trente-trois degrés de Latitude. Alors comme les vivres & les munitions commençoient à leur manquer; d'ailleurs considerant qu'avec trois ou quatre Hommes, il n'étoit pas prudent de s'engager

1672-73.

trop avant dans un Pays , dont ils ne connoissent point les Habitans , & qu'ils ne pouvoient plus douter que le Micissipi ne se déchargeât dans le Golphe Mexique , ils reprirent la route du Canada , remonterent le Fleuve jusqu'à la Riviere des Illinois , où ils entrèrent. Arrivés à Chicagou , sur le Lac Michigan , ils se séparèrent. Le P. Marquette resta chez les Miamis , & Joliet alla à Quebec pour rendre compte de son voyage à M. Talon , qu'il trouva parti pour la France.

Description du Pays des Outagamis & des Mascoutins : erreur des Géographes sur ces derniers.

Le Missionnaire fut très-bien reçu du Grand Chef des Miamis, fixa sa demeure dans la principale Bourgade de ces Sauvages , & employa les dernières années de sa vie à leur annoncer J E S U S - C H R I S T. L'année précédente les PP. Allouez & Dablon avoient parcouru avec de grandes fatigues tous les Pays , qui sont au Midi de la grande Baye , sans recueillir beaucoup de fruits de leurs travaux. En remontant la Riviere des Renards , ils apperçurent au bord d'un de ces Rapides , que j'ai déjà dit être fort fréquens sur cette Riviere , une espèce d'Idole fort mal faite , & qui paroissoit plutôt un de ces caprices de la Nature , où l'on croit trouver quelque ressemblance avec les ouvrages de l'Art. C'étoit un Rocher , dont le sommet paroissoit de loin une tête d'Homme , & les Sauvages l'avoient pris pour le Dieu Tuteur de leur Pays. Ils le barboüilloient souvent de toutes sortes de couleurs , & ne passoient jamais près de-là , sans lui offrir du Perun , des Flèches , ou autres choses semblables. Les Missionnaires , pour convaincre ces Infidèles de l'impuissance de leur prétendue Divinité , renverserent ce Rocher dans

P
P
1-
f
el
d
de
Ph
de
fo
un
gr
for
les
for
&
de
de
les
Gec
fon
dér
nor
fig
y se
Car
com
nor
aya
d'u
cou
de l
Fen.

l'eau , & depuis ce tems-là il n'en a plus été
parlé.

1672-73.

Quand les Rapides sont passés , on trouve la Riviere belle , & qui roule tranquillement ses eaux dans un Pays charmant. Le climat y est fort doux , les Forêts y sont entrecoupées d'agréables Prairies , & l'on y rencontre par milliers toute sorte de Bêtes fauves , surtout de ces Bœufs Illinois , qui portent de la laine. Plusieurs petites Rivieres viennent se jeter dans celle des Renards , & sont couvertes de folle avoine , qui y attire pendant l'automne une quantité prodigieuse de Gibier. Les Vignes , dont les Bois sont semés , y portent sans culture d'assez gros Raisins ; les Prunes , les Pommes & plusieurs autres fruits , quoique sauvages , n'y sont pas désagréables au goût , & seroient excellens , s'ils étoient cultivés.

En tirant au Sud , on entre dans le Pays des Mascoutins , marqué dans quelques-unes de nos Cartes sous le nom de *Terre de Feu* : les Mascoutins sont aussi nommés par quelques Geographes *la Nation du Feu* , & une erreur fondée sur une équivoque a donné lieu à cette dénomination. *Mascouenec* , qui est le vrai nom de ce Pays , & du Peuple , qui l'habite , signifie un Pays découvert , & en effet les Bois y sont plus rares , que dans tout le reste du Canada. Les Pouteouatamis prononcent *Mascoutins* , & c'est d'eux , que nous avons pris ce nom. Or on prétend que quelques François ayant ouï des Sauvages , qui appelloient le feu d'un nom , qui approchoit de celui de *Mascouenec* , s'étoient imaginé que c'étoit celui de la Nation , & la nommerent *la Nation du Feu*. Combien de noms propres n'ont pas une

1672-74.

Reception,
que les Mas-
coutins font
à deux Mis-
sionnaires.

origine mieux fondée ! Les *Kicapous* sont voi-
sins des *Mascoutins*, & il paroît que ces deux
Peuples ont toujours été unis d'intérêt.

Les PP. Allouez & Dablon rencontrèrent
Tetinchoua avec trois mille *Miamis* chez les
Mascoutins, & ils apprirent que c'étoit la
crainte des *Iroquois* & des *Sioux*, qui réunif-
soit tous ces Sauvages. Ils en furent reçus avec
bien des démonstrations d'amitié, & ils leur
annoncerent *JESUS - CHRIST* ; mais tout le
fruit de leurs Prédications fut que ces Barbares
ne pouvant s'imaginer que des Hommes, qui
parloient si bien, ne fussent que des Hom-
mes ordinaires, s'adresserent à eux, comme
à des Genies, pour obtenir la guérison des
Malades, & les autres graces, qu'ils avoient
accoutumé de demander à leurs Dieux.

On les invita un jour à un festin, dont
l'appareil leur fit croire que c'étoit un festin
de guerre. Il étoit préparé dans une Cabanne
très-vaste, où l'on avoit érigé une maniere
de Trophée, chargé d'Arcs, de Flèches, &
d'une sorte de hache d'arme, faite d'une pierre
fort dure. On y avoit ajouté des provisions de
bouche, qui ne consistoient qu'en farine de
Maïz, avec du *Petun*, & les instrumens,
dont on se sert pour s'animer au combat,
c'est-à-dire, le *Chichikoué* & le *Tambour*.
Dès que les Peres eurent pris leur place, on
leur apporta un grand plat de *Maïz*, bouilli
dans la graisse de bœuf, & le Maître du festin,
en leur présentant ces mets, leur fit un long
compliment, dont la substance étoit, qu'ils
avoient une cruelle guerre à soutenir contre
les *Sioux*, qu'ils étoient sur le point d'envoyer
contre cette Nation une partie de leur Jeu-

le
qu
de
Cr
qu
&
far
ég
be
D
tic
de
ces
&

par
été
que
On
vir
cou
le
d'ur
jam
Chr
ger
préc
adm
à pe
Mo
mes
& l
chez
Cha

nessé, & qu'ils les prioient de leur accorder la victoire contre leurs Ennemis.

1673.

Les Peres répondirent qu'ils n'étoient que les Ministres & les Serviteurs de celui, de qui seul dépendoit la victoire, & à qui ils devoient adresser leurs vœux; que c'étoit le Créateur & le Dieu du Ciel & de la Terre, qu'il étoit par tout, qu'il avoit toujours été, & qu'il ne cesseroit jamais d'être; que sa puissance n'avoit point de bornes, & que sa bonté égaloit son pouvoir. Ce discours parut faire beaucoup de plaisir aux Assistans, & le Pere Dablon, dans la Lettre, où il décrit les particularités de ce voyage, regrette beaucoup de n'avoir pu faire un plus long séjour parmi ces Peuples; mais il fut rappelé à Quebec, & le P. Allouez alla chez les Outagamis.

Il ne s'attendoit pas à en être bien reçu, parce que quelques-uns de ces Sauvages avoient été maltraités à Montreal par des François, & que toute la Nation avoit juré de s'en venger. On comptoit alors parmi les Outagamis environ mille Familles. Les Miamis & les Mascoutins mirent tout en œuvre pour dissuader le Missionnaire de se livrer seul à la fureur d'un Peuple irrité, & qui d'ailleurs n'avoit jamais paru bien disposé à entendre parler du Christianisme; mais rien ne put lui faire changer de dessein, & Dieu benit son courage. Il prêcha JESUS-CHRIST aux Outagamis, qui admirèrent sa résolution & sa patience, & peu à peu s'humanisèrent à son égard. Il baptisa des Moribonds, & surtout des Enfans; plusieurs mêmes le prièrent à son départ de les revenir voir, & l'assurèrent que, quand il voudroit s'établir chez eux, il trouveroit une Cabanne & une Chapelle toutes dressées.

Excursion du
Pere Allouez
chez les Ou-
tagamis.

1673.

Mort du P.
Marquette.

Le P. Marquette travailloit de son côté assez utilement chez les Miamis de Chicagou. Il y resta jusqu'en 1675. qu'il en partit pour se rendre à Michillimakinac ; mais il mourut en chemin de la maniere, que j'ai rapportée dans mon Journal. Le P. Allouez alla peu de tems après prendre sa place chez les Miamis, dont il a eu le bonheur de convertir un assez grand nombre. Ce Peuple, qu'on croit avoir la même origine, que les Illinois, est d'une humeur assez douce, & si leurs Missionnaires n'avoient pas été traversés par ceux-là-mêmes, qui devoient les soutenir dans leurs travaux Apostoliques, il y a bien de l'apparence que toute cette Nation seroit présentement Chrétienne.

Affaires de
l'Acadie.

La Cour paroissoit toujours avoir fort à cœur l'Etablissement de l'Acadie ; mais elle fut mal servie par les Particuliers, qu'elle avoit intéressés dans cette Entreprise, & qui ne vouloient pas comprendre qu'en faisant bien les affaires du Roy, ils travailleroient utilement pour eux ; ils n'eurent pas même la précaution d'y bâtir un seul Fort, se croyant suffisamment à couvert par celui de Pentagoët, où le Chevalier de Grandfontaine faisoit sa résidence, & par celui de la Riviere de S. Jean, où M. de MARSON commandoit au nom de ce Gouverneur.

M. Talon, en demandant au Roy son congé absolu, avoit promis à M. Colbert de prendre sa route par l'Acadie, & de faire la visite de cette Province. Il reçut une réponse favorable, & le Ministre en lui envoyant l'agrément de Sa Majesté pour son retour en France, lui marqua dans sa Lettre, dattée du quatrième de Juin 1672. qu'il lui seroit plaisir

de partir le plus tard, qu'il pourroit, & de laisser toutes choses en bon état dans la Nouvelle France; à quoi il ajoutoit que le Roy approuvoit fort le dessein, où il étoit de passer par l'Acadie. Outre les raisons, qui avoient porté l'Intendant à proposer ce voyage, il en étoit survenu une autre beaucoup plus importante.

Le Chevalier Temple avoit déclaré à M. Colbert qu'il souhaitoit de se retirer sur les Terres de France; M. Talon eut ordre de traiter avec lui, & de l'assurer que Sa Majesté Très-Chrétienne lui accordoit des Lettres de Naturalité, & lui feroit encore d'autres graces. On espéroit que l'Acadie retireroit de grands avantages de cette négociation; mais elle n'eut point de suite, & je n'ai pu sçavoir ce qui l'avoit fait échouer. L'année suivante M. de Chambly releva le Chevalier de Grandfontaine à Pentagoët, & il y avoit tout au plus un an, qu'il étoit dans ce Fort, lorsque le dixième d'Août de l'année 1674. un Anglois, qui avoit demeuré quatre jours déguisé dans la Place, le vint attaquer avec l'Equipage d'un Corsaire Flamand.

Cet Aventurier avoit cent dix Hommes, & Les Anglois M. de Chambly n'en avoit que trente, d'ail- s'emparent de leurs Pentagoët n'étoit pas en état de défense, du Fort de la Riviere Saint Jean. & le Gouverneur fut surpris, parce que les deux Couronnes étoient en paix. Il se défendit néanmoins avec beaucoup de valeur; mais

après une heure de combat, il reçut un coup de mousquet au travers du corps, qui l'obligea de se retirer. Alors son Enseigne & tous ses Gens, qui étoient mal armés, & plus mal intentionnés encore, se rendirent à discrétion.

1673-74.

Les Ennemis envoyèrent aussi-tôt un Détachement au Fort de *Gemesie* dans la Rivière S. Jean, pour enlever M. de Marson, qui y commandoit, & cela fut exécuté sans résistance. Ainsi l'Acadie, dont ces deux Forts faisoient toute la défense, demeura exposée aux courses des Anglois. L'Auteur de cette hostilité n'avoit point de Commission, & fut défavoué; on sçut néanmoins qu'on lui avoit donné à *Balston* un Pilote Anglois, & l'on étoit instruit que les *Balstonnois* souffroient très impatiemment que les François demeurassent les Maîtres de *Pentagoët*, & du Fort de S. Jean.

Violences de
M. de Fronte-
nac.

Si la Nouvelle France eût été tranquille, on eût pu reparer sur le champ ces pertes, & prendre de bonnes mesures, pour ne pas laisser les Provinces voisines de la Nouvelle Angleterre exposées à de pareilles insultes; mais tout étoit en trouble dans la Colonie. Le Gouverneur Général s'étoit broüillé avec les Ecclesiastiques & les Missionnaires, & se broüilla bientôt avec M. du Chefneau, qui avoit relevé M. Talon. L'abbé de SALIGNAC FENELON, qui étoit du Seminaire de S. Sulpice, fut mis en prison, sous prétexte qu'il avoit prêché contre le Comte de Frontenac, & qu'il avoit tiré des attestations des Habitans de *Montreal* en faveur de M. Perrot, leur Gouverneur, que le Général avoit fait mettre aux arrêts.

On se plaignoit encore que M. de Frontenac avoit composé le Conseil Supérieur de Gens, qui étoient à sa devotion, & que par-là il s'étoit rendu l'Arbitre souverain de la Justice, & tenoit tout le Monde sous le joug; qu'on ne voyoit que Sergens en campagne, &

que
de
en
que
& qu
avo.
Il
de v
tena-
fond
pos c
lenc
minu
rend:
sou v
de t.
extré-
naire.
hum.
une c
Mi
que,
il éto
possib
delein
toient
Comr
quité
que le
à port
tume c
se fair
nacée
Pou
deman
un aut.

que depuis six ou sept mois il y avoit eu plus de procès dans la Nouvelle France, qu'on n'y en avoit vû depuis soixante ans. En un mot, que le Pays étoit dans une extrême confusion, & que si cela duroit encore quelque tems, il y avoit tout à craindre pour la Colonie.

Il faut pourtant avouer que tous les coups de vigueur, que fit alors le Comte de Frontenac, ne furent pas répréhensibles, quant au fond; mais lors même qu'il usoit le plus à propos de sévérité, il le faisoit avec un air de violence, & des manieres si hautaines, qu'il diminuoit beaucoup le tort des Coupables, en rendant le châtiment odieux; ce qui le jettoit souvent, & quelquefois même la Cour, dans de très-grands embarras. Il s'étoit surtout extrêmement laissé prévenir contre les Missionnaires, & il ne tint pas à lui que sa mauvaise humeur contre eux ne fit perdre à la Colonie une de ses plus fortes Barrières.

MM. de Courcelles & Talon avoient jugé que, pour tenir en bride les Cantons Iroquois, il étoit nécessaire d'attirer le plus qu'il seroit possible de ces Sauvages à la Prairie de la Magdeleine, où nous avons vû que plusieurs s'étoient déjà établis. On avoit chargé de cette Commission le P. Fremin, qui s'en étoit acquitté avec succès; mais on reconnut bien-tôt que le Terrain de la Prairie n'étoit pas propre à porter les grains, que les Sauvages ont coutume de semer; & la famine commençant à se faire sentir, la nouvelle Peuplade fut menacée d'une désertion générale.

Pour éviter ce malheur les Missionnaires demanderent au Gouverneur & à l'Intendant un autre emplacement vis-à-vis du Sault S.

1674.

Louis. Le Comte de Frontenac ne répondit rien à leur Requête ; mais M. du Chesneau , qui jugea la retraite des Sauvages inévitable , si on leur refusoit ce qu'ils demandoient , le leur accorda , & ils s'en mirent en possession. On avoit bien prévu que le Général n'approuveroit pas cette voye de fait ; mais on n'auroit jamais imaginé qu'il dût porter l'emportement aussi loin , qu'il le fit ; il s'oublia véritablement en cette rencontre d'une manière , qui ne parut pas même excusable à ses meilleurs Amis.

Les Hollandois inquiettent les Missionnaires des Iroquois.

Les Iroquois Chrétiens restèrent néanmoins au Sault S. Louis , & la Cour , qui jugea cet Etablissement nécessaire , les y maintint malgré le Comte de Frontenac. Ce qui avoit surtout engagé ces Néophytes à quitter leur Pays , pour chercher un asyle dans la Colonie Française , c'est que les Holandois ayant en 1673. repris Manhatte , & reconquis toute la Nouvelle York , qu'ils ne garderent pourtant pas longtems , avoient menacé les Missionnaires , qui étoient dans le Canton d'Agner de les en chasser , s'ils ne se retiroient pas d'eux mêmes. Ils en usoient ainsi , parce qu'ils craignoient tout de la part des Iroquois , si cette Nation s'unissoit aux François par le lien de la Religion.

Il y a aussi bien de l'apparence que dès lors il se formoit quelque intrigue parmi ces Barbares pour recommencer la guerre contre nous ; car dès l'année suivante 1674. M. de Frontenac manda à M. Colbert que , si les principaux Chefs de la Nation n'avoient pas été gagnés par ses caresses & par ses présens , il ne resteroit pas un seul François en Canada.

C
q
Ire
ne
pe
fer
doi
elle
ma
tic
fric
fiat
leri
Sup
loit
pro
Le
allu
part
avo
quie
rég
d'est
de f
qui
Gou
dans
de ,
fero
recu
Le
pas ,
tous
cho
exile

C'étoit un peu trop dire ; mais il est certain que les Hollandois sollicitoient sous main les Iroquois à reprendre les armes, & le Gouverneur Général profita des avis, qu'il en eut, pour persuader à la Cour la nécessité de conserver son Fort de Catarocouy. Il ne s'attendoit pas que la Cour en concluroit, comme elle fit, qu'il n'étoit pas moins important de maintenir l'Etablissement des Iroquois Chrétiens au Sault S. Louis.

M. du Chesneau n'avoit pas moins à souffrir des hauteurs du Général, que les Ecclesiastiques & les Missionnaires, & leur brouillerie avoit commencé au sujet du Conseil Supérieur, dont le Comte de Frontenac vouloit réduire à lui toute l'autorité, jusqu'à s'approprier le titre & les fonctions de Président. Le Roy, pour faire cesser ces disputes, qui allumoient le feu de la discorde dans toutes les parties de la Colonie, parce que les deux Chefs avoient chacun leurs Partisans, rendit le cinquième de Juin 1675. une Ordonnance, qui régloit toutes choses, de maniere à donner lieu d'esperer que toute vaine prétention cesseroit de part & d'autre. Sa Majesté y confirmoit ce qui avoit déjà été décidé, à sçavoir, que le Gouverneur Général auroit la premiere place dans le Conseil, que l'Evêque auroit la seconde, & l'Intendant la troisième ; mais que ce seroit à ce dernier à demander les opinions, à recueillir les voix, & à prononcer les Arrêts.

Le Comte de Frontenac ne se rendit pourtant pas, & sous différens prétextes traita fort mal tous ceux, qui en cela, comme en toute autre chose, s'opposèrent à ses volontés. Il osa même exiler de la propre autorité le Procureur Géac-

1675.

Prétention de
M. de Fronte-
nac au sujet de
la fonction de
Président du
Conseil Supé-
rieur.

I 675.

ral & deux Conseillers ; il rompit ouvertement avec l'Intendant, & il ne craignit point de dire qu'il étoit bien fâché de ne l'avoir pas fait mettre en prison immédiatement après le départ des Vaisseaux, qu'il auroit eu le plaisir de l'y tenir deux années entières, parce qu'il falloit ce rems-là pour avoir un Ordre de la Cour, qui l'en fit sortir.

Lettres du
Roy à l'Inten-
dant & au
Gouverneur
General.

On ne put cacher lontems au Roy une conduite si peu soutenable ; mais il paroît qu'on dissimula d'abord à Sa Majesté une partie des écarts de ce Général, qui avoit en Cour de puissans Protecteurs, & de grandes Alliances. C'est ce qu'on peut inférer de deux Lettres écrites au nom de ce Prince, & dattées du 29. d'Avril 1679. Dans l'une, qui étoit adressée à M. du Chesneau, le Roy marquoit à cet Intendant qu'il auroit évité toutes les violences, dont il se plaignoit, si, suivant ses ordres, il s'étoit contenté d'exposer ses raisons à M. de Frontenac, & s'il lui eût obéi, en l'avertissant qu'il donneroit avis de tout au Conseil.

Dans l'autre, qui étoit pour le Comte de Frontenac, Sa Majesté, après lui avoir reproché que par ses prétentions il troubloit la tranquillité de la Nouvelle France, ajoûtoit :

» Vous avez voulu que dans les Registres du
 » Conseil Souverain vous fussiez qualifié de
 » Chef & de Président de ce Conseil, ce qui est
 » entièrement contraire à mon Edit concernant
 » cet Etablissement. Je suis d'autant plus surpris
 » de cette prétention, que je suis bien assuré
 » qu'il n'y a que vous seul dans mon Royaume,
 » qui étant honoré du titre de Gouverneur &
 » Lieutenant Général dans un Pays, eût désiré
 » d'être qualifié Chef & Président d'un Conseil,

Pa-
vo
vo
na
no
Co
tor
n'a
gift
l'av
cor
cer
na
à ce
L
ses c
nom
décl-
ticle
qu'à
qui r
loit
porta
mélé
Nous
mi le
de-vic
année
avoie
qui s'i
L'E
s'en pl
cret de
comm
nous
abus,

pareil à celui du Canada. Je désire donc que vous abandonniez cette prétention, & que vous vous contentiez du titre de mon Gouverneur & Lieutenant Général. Je ne désire point non plus qu'on donne le titre de Président de ce Conseil à l'Intendant; mais bien qu'il en ait toutes les fonctions; c'est-à-dire, que vous n'avez aucune autorité de faire tenir les Registres du Conseil chez vous, ainsi que vous l'avez prétendu, & que vous l'avez exigé, encore moins de recueillir les voix, & de prononcer les Arrêts; toutes ces fonctions appartiennent à la Charge de Président, que j'ai attachée à celle d'Intendant.

Le Roy dans cette même Lettre renouvelle ses ordres au sujet de ces Vagabonds, qu'on nommoit ordinairement *Coueurs de Bois*, & déclare au Général qu'il ne recevra sur cet article aucune excuse, persuadé qu'il ne tenoit qu'à lui d'arrêter le cours d'un tel désordre, qui ruinoit & dépeuploit le Pays, & anéantissoit le commerce. Un autre point, plus important encore, fut un nouveau sujet de démêlé entre le Gouverneur Général & l'Evêque. Nous avons vû les désordres, que causoit parmi les Sauvages Chrétiens la Traite de l'Eau-de-vie; elle avoit recommencé depuis quelques années, & produisoit les mêmes effets, qui avoient déjà coûté tant de larmes à tous ceux, qui s'intéressoient au salut de ces Peuples.

L'Evêque, le Clergé, & les Missionnaires s'en plaignirent; mais on avoit trouvé le secret de persuader le Conseil du Roy que ce commerce étoit absolument nécessaire pour nous attacher les Naturels du Pays; que les abus, dont les Ecclesiastiques faisoient tant

La Traite de l'Eau-de-vie recommence en Canada.

On prévient la Court en faveur de ce commerce.

1675.

de bruit, s'ils n'étoient pas tout-à-fait imaginaires, étoient du moins fort exagérés, & que leur zèle sur cet article ne seroit guères que de prétexte pour persécuter ceux, qui les empêchoient de dominer dans le Pays, & pour solliciter leur révocation.

La prévention alla même si loin, que M. du Chesneau ayant écrit à M. Colbert en termes très-forts pour appuyer le sentiment du Prelat, qui avoit fait un cas reservé de la Traite de l'Eau-de-vie, ce Ministre lui répondit qu'en cela il n'agissoit point en Intendant, & qu'il devoit sçavoir qu'avant que d'interdire aux Habitans un commerce de cette nature, il falloit bien s'assurer de la réalité des crimes, qu'on prétendoit qu'il enfautoit; mais la pénétration de M. Colbert ne le laissa pas longtemps dans l'erreur à ce sujet, & la pieté du Roy ne lui permit pas de rester indécis sur une affaire, que tant de Personnes, dont Sa Majesté ne pouvoit s'empêcher d'estimer la vertu & les lumieres, ne cessoient point de porter au pied de son Thrône, comme la chose du monde, qui intéressoit le plus la Religion dans la Nouvelle France.

Edit du Roy
à ce sujet.

1676-78.

Il y eut donc en 1678. un Arrêt du Conseil, datté du douzième de May, lequel ordonnoit qu'il seroit fait une Assemblée de vingt des principaux Habitans de la Nouvelle France, pour avoir leurs avis touchant la Traite en question. Cela fait, & les raisons apportées de part & d'autre, le Roy voulut que l'Archevêque de Paris, & le P. de LA CHAISE, Confesseur de Sa Majesté, donnassent leur Jugement définitif; & l'un & l'autre, après avoir conféré avec l'Evêque de Quebec, qui étoit

venu
l'Eau-
ges de
griève
apuya
de Fro
de la
côté e
aux te
exprir
Ces
mort c
vûe le
mesur
Rober
étoit p
que, c
quelqu
de lui
plus p
que d
décou
qu'il
Il
mais
Jesuite
rage d
il vou
de gér
il ne
prendre
faire,
obstac
pertes
ménag
qu'il

venu en France, jugerent que la Traite de l'Eau-de-vie dans les Habitations des Sauvages devoit être défenduë sous les peines les plus griëves. Il y eut une Ordonnance du Roy, qui apuya ce Jugement, & elle fut envoyée à M. de Frontenac, à qui il fut expressement enjoint de la faire exécuter; l'Evêque ayant de son côté engagé sa parole de réduire le cas reservé aux termes, dans lesquels l'Ordonnance étoit exprimée.

1676-78.

Pendant le départ de M. Talon, & la mort du P. Marquette avoient fait perdre de vue le Micissipi, & on ne prenoit aucune mesure pour en achever la découverte. Enfin Robert CAVELIER, Sieur de LA SALE, qui étoit passé depuis quelques années en Amérique, & qui n'y étoit allé, que pour tenter quelque Entreprise, capable de l'enrichir & de lui faire honneur, comprit que rien n'étoit plus propre pour le faire parvenir à son but, que d'entrer dans les vûes de M. Talon sur la découverte de ce grand Fleuve, & du Pays, qu'il arrose.

Arrivée du
Sieur de la Sa-
le en Canada:
son caractère.

Il étoit né à Rouen d'une Famille aisée; mais ayant passé plusieurs années parmi les Jesuites, il n'avoit point eu de part à l'héritage de ses Parens. Il avoit l'esprit cultivé, il vouloit se distinguer, & il se sentoît assez de génie & de courage pour y réussir. En effet il ne manqua, ni de résolution pour entreprendre, ni de constance pour suivre une affaire, ni de fermeté pour se roidir contre les obstacles, ni de ressource pour repaier ses pertes; mais il ne sçut pas se faire aimer, ni ménager ceux, dont il avoit besoin, & dès qu'il eut de l'autorité, il l'exerça avec dureté

1676-78.

Il entreprend
d'achever la
découverte du
Miciſſipi.

& avec hauteur. Avec de tels défauts il ne pouvoit pas être heureux : aussi ne le fut-il point.

Le premier projet, qu'il forma, & qui l'engagea à passer les Mers, fut de chercher un passage au Japon & à la Chine par le Nord, ou par l'Ouest du Canada ; & quoique dépourvû généralement de tout ce qui étoit nécessaire pour une pareille Entreprise, & qu'il se trouvât même les premières années fort à l'étroit dans un Pays, où il n'avoit rien apporté, & où il n'y avoit nulle ressource contre l'indigence, il ne se rebuta point ; il se fit des Amis & des Protecteurs, & il s'occupa avec une application incroyable à acquérir les connoissances, & à se ménager les autres secours, dont il pouvoit avoir besoin pour son dessein.

Il étoit dans cette occupation, lorsque Joliet arriva à Montreal avec la nouvelle de sa découverte. Non-seulement il ne douta point, quand il eut entretenu ce Voyageur, que le Miciſſipi ne se déchargeât dans le Golphe Mexique ; mais il se flatta encore qu'en remontant ce Fleuve au Nord, il pourroit découvrir ce qui faisoit l'objet de ses recherches, & qu'en tout cas la seule découverte de son embouchure le conduiroit à quelque chose, qui établiroit sa fortune & sa reputation. Il avoit très-bien réussi à gagner les bonnes grâces du Comte de Frontenac, dont il avoit étudié avec soin les inclinations : il s'ouvrit à lui de son dessein, & ce Général lui promit de l'aider de tout son pouvoir.

Il passe en
France ; ce
qu'il obtient
du Roy.

La première chose, à quoi il falloit songer, étoit à se mettre en fonds, pour les frais de
cette

cert
tère
cap
Sale
son
voit
ceur
d'en
une
les e
quo
étab
dans
& d'
sur l
R.
que l
d'avi.
muni
qua d
de Q
la mo
de Se
Pere d
Lettre
Porteu
particu
son esp
pouvo
des Le
gneuri
du For
& le re
pour fa
continu
Le P
To

cette expédition, à se faire revêtir d'un caractère, qui l'autorisât, & à obtenir des forces capables de tenir les Sauvages en respect. La Sale avoit fait à loisir toutes ces réflexions, & son plan étoit tout dressé dans sa tête. Il sçavoit combien le Fort de Catarocouy tenoit au cœur du Comte de Frontenac; il lui proposa d'en augmenter les fortifications, d'y mettre une Garnison capable de le défendre contre les entreprises, que pourroient faire les Iroquois, s'ils recommençoient la guerre, d'y établir des Habitans, afin d'en pouvoir tirer dans le besoin des Hommes & des provisions, & d'y construire des Barques, pour naviguer sur le Lac Ontario.

Rien n'étoit mieux pensé, n'y regardât-on que l'utilité de la Colonie, & le Général fut d'avis que la Sale passât en France pour communiquer son dessein au Ministre. Il s'embarqua donc sur le premier Bâtiment, qui partit de Quebec. En arrivant à la Cour, il apprit la mort de M. Colbert, & rendit au Marquis de SEIGNELAY, qui occupoit la place de son Pere dans le Département de la Marine, la Lettre du Comte de Frontenac, dont il étoit Porteur: il eut ensuite plusieurs entretiens particuliers avec lui, & ce Ministre, qui goûta son esprit, lui fit obtenir du Roy tout ce qu'il pouvoit souhaiter. Sa Majesté lui fit expédier des Lettres de Noblesse, lui accorda la Seigneurie de Catarocouy, & le Gouvernement du Fort, à condition qu'il le bâtiroit de pierres, & le revêtit de tous les pouvoirs nécessaires pour faire librement le commerce, & pour continuer les découvertes commencées.

Le Prince de Conti, auprès duquel il avoit

1676-78.

Le Chevalier
de Tonti se
joint à lui.

trouvé de l'accès, l'avoit fort apuyé auprès du Roy, & avoit beaucoup contribué à lui faire obtenir toutes les grâces, dont je viens de parler. Pour toute reconnoissance il exigea de lui qu'il acceptât un Officier, que ce Prince honoroit de sa bienveillance & de son estime. Il se nommoit le Chevalier TONTI, & il avoit déjà dans la Nouvelle France un Frere, qui y est mort Capitaine (a). La Sale regarda cette demande du Prince comme une nouvelle faveur, & en effet Tonti a toujours été très-attaché à ses intérêts, & lui a rendu de très-grands services. Il avoit servi en Sicile, où il avoit eu une main emportée d'un éclat de Grenade, & il s'en étoit fait mettre une de fer dont il se servoit très-bien.

Diverses
aventures de
M. de la Sale.

1678.

Le quatorzième de Juillet 1678. la Sale & Tonti s'embarquerent à la Rochelle avec trente Hommes, parmi lesquels il y avoit des Pilotes & des Ouvriers, & ils arriverent à Quebec le quinzième de Septembre. Ils y séjournerent fort peu, parce qu'ils vouloient profiter de la belle saison pour se rendre à Catarocouy, où ils menerent avec eux le P. Louis HENNEPIN, Recollet Flamand, qui les accompagna depuis dans la plûpart de leurs voyages. Le premier soin de M. de la Sale en arrivant à Catarocouy, fut de faire travailler au Fort, qui n'étoit que de pieux; il fit en même tems construire une Barque, & ces travaux furent achevés avec une promptitude, qui donna une grande idée de l'activité du nouveau Gouverneur.

Il conduisit ensuite lui-même sa Barque jusqu'à Niagara, où il traça un nouveau Fort;

(a) Ils étoient Fils de l'Auteur de la Tontine.

Il en chargea le Chevalier de Tonti, à qui il
 laissa trente Hommes, donna ses ordres pour
 la construction d'une seconde Barque à l'entrée
 du Lac Erié, audeffus de la chute de Niagara,
 parcourut à pied tout le Canton de Tsonnon-
 thouan, fit le reste de l'hyver quantité d'autres
 courses, qui n'avoient point d'autre objet,
 que le commerce des Pelleteries, revint par
 Terre à Catarocouy, & renvoya une seconde
 fois sa Barque à Niagara, chargée de provi-
 sions & de marchandises. Elle fit ensuite plu-
 sieurs voyages assez heureusement; mais le
 Pilote l'ayant un jour trop approchée de Terre,
 elle se brisa.

1678.

Ce contretems ne déconcerta point M. de la
 Sale: il répara bientôt cette perte; s'occupa
 tout le printems & tout l'été de l'année 1679.
 à remplir son Magasin de Niagara, & à visiter
 les différentes Nations Sauvages, avec qui il
 vouloit faire le commerce, ou dont il esperoit
 de tirer des lumieres pour ses découvertes. Le
 Chevalier de Tonti faisoit la même chose de
 son côté. Enfin vers la mi-Août la Barque,
 qui avoit été construite à l'entrée du Lac Erié,
 étant en état de faire voile, la Sale s'y embar-
 qua avec quarante Hommes, parmi lesquels il
 y avoit trois Peres Recolets, & prit la route
 de Michillimakinac. Il essuya dans cette tra-
 verse une rude tempête, qui dégoûta une bon-
 ne partie de ses Gens, plusieurs mêmes désér-
 terent; mais le Chevalier de Tonti, qui avoit
 pris un autre chemin, les ayant rencontrés,
 fut assez heureux pour les engager presque
 tous à le suivre.

1679.

De Michillimakinac le *Griffon*, c'étoit le
 nom de la Barque, passa à la Baye, d'où M.

Il fait une
 petite confid-
 rable.

M ij

après du
 ai faire
 iens de
 tigea de
 Prince
 estime.
 & il
 Frere,
 regar-
 ne nou-
 urs été
 ndu de
 Sicile,
 n éclat
 re une

Sale &
 : trente
 Pilotes
 ebec le
 merent
 r de la
 y, où
 EPIN,
 depuis
 remier
 Cataro-
 qui n'é-
 conf-
 furent
 na une
 couver-

Barque
 1 Fort:

1679.

de la Sale la renvoya chargée de Pelleteries à Niagara. Pour lui il se rendit en Canot à la Riviere S. Joseph, où il y avoit dès lors une Bourgade de Miamis, que le P. Allouez cultivoit avec assez de succès, & où le Chevalier de Tonti l'alla rejoindre. Ils n'y resterent pas longtemps. Tonti descendit aux Illinois, & la Sale retourna à Catarocouy, où il apprit en arrivant qu'on ne doutoit presque plus de la perte du Griffon. En effet on n'en a point eu de nouvelles bien certaines depuis son départ de la Baye.

Quelques-uns ont rapporté que les Sauvages n'eurent pas plutôt aperçu ce grand Bâtiment voguer sur leurs Lacs, qu'ils se crurent perdus, s'ils ne venoient à bout de dégoûter les François de cette maniere de naviguer; que les Iroquois en particulier songeant dès lors à rompre avec nous, profiterent de cette occasion pour jeter de la défiance contre nous parmi les Nations Algonquines; qu'ils réussirent surtout à l'égard des Outaouais, & qu'une Troupe de ces derniers ayant vû le Griffon à l'ancre dans une Anse, y étoit accourüe, sous prétexte de voir une chose aussi nouvelle pour eux; que comme on ne se défioit point d'eux, on les laissa entrer dans la Barque, où il n'y avoit que cinq Hommes, qui furent égorgés par ces Barbares; que les Assassins enleverent toute la charge du Bâtiment, & y mirent ensuite le feu. Mais comment auroit-on pu savoir toutes ces circonstances, puisque d'ailleurs on assure qu'aucun Outaouais n'en a jamais parlé?

Les Illinois
sont défaits

Ce malheur fut suivi d'un autre, auquel M. de la Sale ne fut pas moins sensible. La Na-

tic
le
ale
Po
con
toi
val
& i
ses
con
All
rud
pu
çois
la g
rit,
un t
L
bien
part
trou
taou
fier
étoic
atten
Ils fir
ce qu
rent p
ver c
n'eur
tendc
perir.
Ila
& s'ap
gés à f
d'avoit

tion, sur laquelle il avoit le plus compté pour le succès de son entreprise, étoit l'Illinoise, alors très-nombreuse, & qui occupoit plusieurs Postes, dont on pouvoit faire des entrepôts commodes entre le Canada & le Micissipi. C'étoit pour s'assurer de ces Sauvages, que le Chevalier de Tonti s'étoit avancé de ce côté-là, & il avoit réussi sans peine à les mettre dans ses intérêts; mais comme il étoit très-peu accompagné, il ne put empêcher ses nouveaux Alliés de recevoir presque sous ses yeux un rude échec de la part des Iroquois, qui n'ayant pu venir à bout de les broiiller avec les François, vouloient, avant que de nous déclarer la guerre, les mettre hors d'état de nous secourir, les surprirent, & en taillèrent en pièces un très-grand nombre.

La Sale se voyoit alors dans une situation bien fâcheuse, il avoit tout à craindre de la part des Iroquois, qu'il devoit s'attendre de trouver par tout dans son chemin; les Outaouais étoient suspects, & il ne pouvoit se fier à ceux-mêmes d'entre les François, qui étoient sous ses ordres, & dont quelques-uns attenterent, dit-on, plusieurs fois à sa vie. Ils firent plus, s'il est permis d'ajouter foy à ce qui s'en publia dans le tems, ils sollicitèrent plusieurs fois ses propres Alliés à se soulever contre lui, & pour les y engager, ils n'eurent point honte de leur dire qu'il s'entendoit avec les Iroquois pour les faire tous périr.

Il arriva sur ces entrefaites chez les Illinois, & s'aperçut bientôt qu'ils étoient un peu changés à son égard; il se crut même au moment d'avoir sur les bras toute cette Nation, & de

1679.

par les Iroquois.

Fermeté de la Sale dans ses malheurs.

1679.

ne pouvoir compter sur aucun des Siens. Il ne fit néanmoins paroître aucune crainte ; au contraire jamais il ne montra plus de fermeté & de résolution. Par-là il se fit estimer ; mais il voulut un peu trop se faire craindre ; ce fut toujours son grand défaut , & la principale source de ses malheurs. Il ne put aussi jamais gagner sur soi d'être moins dissimulé , & de s'humaniser avec ceux , dont il avoit le plus de besoin , & il ne fit pas assez reflexion que si les pieds & les bras ne sçauroient agir , que par la direction de la tête , elle ne peut rien exécuter , que par leur ministère.

On veut l'em-
poisonner.

Sur la fin de cette année il perdit encore une partie de ses Gens , & de ceux-mêmes , en qui il se confioit le plus. Ces Perfides avoient complotté de l'empoisonner , & de faire le même traitement à tous ceux , qu'ils connoissoient lui être plus sincèrement affectionnés. Ils furent découverts , & ils n'eurent plus d'autre parti à prendre , que de se sauver , comme ils firent. La Sale les remplaça par une Troupe de jeunes Illinois , qu'il trouva de bonne volonté , & songea tout de bon à commencer ses découvertes. Il détacha d'abord un nommé DACAN avec le P. Hennepin pour remonter le Miciffipi au dessus de la Riviere des Illinois , & s'il étoit possible , jusqu'à sa source.

Il fait remon-
ter le Miciffipi
par le Sieur
Dacan & le P.
Hennepin.

1680.

Ces deux Voyageurs partirent du Fort de *Crevécœur* le vingt-huit de Février , & étant entrés dans le Miciffipi , le remonterent jusques vers les quarante-six degrés de Latitude-Nord : là ils furent arrêtés par une chute d'eau assez haute , qui tient toute la largeur du Fleuve , & à laquelle le P. Hennepin donna

le
to
en
aff
ma
par
des
rece
qu'i
que
du
trer
Mic
une
jusq
Il
Recc
Carte
tout
dit le
gieu
tous
chez
les S
core
éloig
geurs
n'avo
du Fl
assez
ont pu
cendre
dégrés
mois pr
année.
qu'ils a

le nom de *Sault de S. Antoine de Padouë*. Ils tomberent alors, je ne sçai par quel accident, entre les mains des Sioux, qui les retinrent assez lontems Prisonniers; mais qui ne les maltraiterent point. Ils furent enfin délivrés par des François venus du Canada: ensuite ils descendirent le Fleuve jusqu'à la Mer, puis retournerent au Fort de Creveccœur, sans qu'il leur fût rien arrivé de considerable; quoiqu'en dise le Roman publié sous le nom du Chevalier de Tonti, qui leur fait rencontrer plusieurs Habitations Françoises sur le Micissipi, trouver la source de ce Fleuve sur une haute Montagne, & pousser leur course jusqu'au Lac des Assiniboils.

Il faut dire la même chose des Missions des Recollets, qu'on trouve marquées sur les Cartes en plusieurs endroits, & qui désignent tout au plus des lieux, où le P. Hennepin a dit la Messe, ou planté des Croix. Ce Religieux ne sçavoit pas un mot des Langues de tous ces Peuples, & ne s'est jamais arrêté chez aucun que pendant sa captivité chez les Sioux. La source du Micissipi est encore inconnuë; le Lac des Assiniboils est fort éloigné des lieux, où ont été les deux Voyageurs; & il est certain qu'alors les François n'avoient aucun Etablissement sur les bords du Fleuve, qu'ils descendirent. Il est même assez difficile de comprendre comment ils ont pu aller jusqu'à son embouchure, le descendre & le remonter jusqu'aux quarante-six degrés, rester Prisonniers pendant plusieurs mois parmi les Sioux, & cela en moins d'une année. Aussi n'a-t-on jamais cru en Canada qu'ils ayent fait autre chose, que de retourner

1680.

au Fort de Creveccœur par le même chemin, qu'ils avoient pris en montant jusqu'au Sault S. Antoine.

Il bâtit un
nouveau Fort.

Quoiqu'il en soit, de nouveaux embarras survenus à M. de la Sale, après le départ de Dacan & du P. Hennepin, le retinrent dans son Fort de Creveccœur jusqu'au mois de Novembre, & l'obligerent ensuite à retourner à Catarocouy. Chemin faisant il apperçut sur la Riviere des Illinois, qu'il remontoit, un emplacement, qui lui parut fort avantageux pour la construction d'un nouveau Fort; il en traça le plan, appella M. de Tonti qu'il chargea de le bâtir, & continua sa route. Tonti avoit à peine commencé l'ouvrage, qu'il reçut avis que les François, qu'il avoit laissés dans le Fort de Creveccœur, s'étoient soulevés. Il y courut, & n'y trouva plus que sept ou huit Hommes, le reste s'étoit sauvé, avec tout ce qu'ils avoient pu emporter.

Nouvelles
hostilités des
Iroquois con-
tre les Illinois.

Peu de tems après les Iroquois parurent au nombre de six-cent Guerriers à la vûe des Habitations Illinoises, & cette irruption ayant augmenté la défiance des Illinois contre les François, le Chevalier de Tonti se trouva dans un étrange embarras. Le parti, qu'il prit, fut de se faire Médiateur entre les deux Nations Sauvages, & il employa avec succès dans cette négociation les PP. Gabriel de LA RIBOURDE, & Zenobe MAMBRE, Recollets, qui étoient demeurés avec lui à Creveccœur. Mais la paix ne fut pas de durée, & les Iroquois devenus plus fiers par la crainte, qu'on paroissoit avoir d'eux, recommencerent bientôt leurs hostilités.

M. de Frontenac, dans une Lettre, qu'il

écrivit au Roy le second de Novembre de l'année suivante 1681. prétend que cette guerre des Iroquois contre les Illinois étoit fomentée par les Anglois, & par les Ennemis de M. de la Sale; mais il n'explique point quels étoient ces Ennemis de M. de la Sale. A la vérité ce Voyageur en avoit un grand nombre dans la Colonie, & c'étoit son Privilege exclusif pour le commerce, & plus encore la maniere, dont il le faisoit valoir, qui les lui avoient suscités; mais il n'est guère vraisemblable qu'ils eussent voulu pour le perdre, s'exposer à se perdre eux-mêmes. Je sçai que la passion mène quelquefois beaucoup plus loin, qu'on ne voudroit aller; mais il faut quelque chose de plus, que des conjectures, pour former de pareilles accusations, & un des défauts du Comte de Frontenac étoit de donner une grande liberté à ses soupçons.

1680.

Les Anglois
sont soupçon-
nés d'ammener
les Sauvages
contre nous &
nos Alliés.

Quant aux Anglois, on avoit plus d'une raison de les croire Auteurs de cette rupture & ce n'étoit pas seulement du côté des Illinois, qu'ils cherchoient à nous susciter des affaires par le moyen des Iroquois. Voici quelle étoit en cela leur vûë. L'Acadie, le Fort de la Riviere de S. Jean, & celui de Pentagoët avoient été pour la quatrième fois restitués à la France par les Anglois, & M. de Chambly en avoit été nommé Gouverneur, n'ayant eu auparavant, non plus que le Chevalier de Grandfontaine, que le titre de Commandant.

L'Acadie res-
tituée à la
France.

Il s'étoit formé depuis une petite Bourgade au Port Royal, qui dès lors devint la Capitale de ce Gouvernement, lequel, outre l'Acadie, comprenoit toute la Côte Méridionale de la Nouvelle France, mais qui fut tou-

1680.

jours subordonné au Gouverneur General. A la verité rien n'étoit plus miserable, que cet Etablissement; & quoique tous ceux, que le hazard, ou leurs affaires particulieres conduisoient dans ces Quartiers-là, ne cessassent de représenter le tort, qu'on avoit de négliger de peupler & de fortifier de si belles Provinces; leurs remontrances ne produisirent rien, & ne firent point taire ceux, qui continuoient à publier que l'Acadie n'étoit bonne à rien.

Les Anglois
s'en emparent
de nouveau.

Les Anglois au contraire s'en approchoient toujours le plus près qu'ils pouvoient, & après la restitution de Pentagoët, ils avoient bâti entre ce Poste & le Kinibequi, un bon Fort en un lieu, qui portoit le nom de *Pemkuit*. Les Abénaquis, ausquels ce Terrain appartenoit, le trouverent très-mauvais, & les Anglois s'aperçurent bientôt qu'ils avoient dans ces Sauvages de fâcheux Voisins. Ils crurent que pour n'en avoir rien à craindre, il falloit les mettre aux prises avec les Iroquois, qui ne se firent pas beaucoup prier pour entrer en guerre avec les Abénaquis. Ceux-ci trop foibles pour résister en même tems aux Anglois & aux Iroquois, furent contraints de s'accommoder avec les premiers.

Alors le Commandant du Fort de *Pemkuit* porta ses prétentions plus loin, & il ne se trouva Personne pour lui faire obstacle. M. de Chambly venoit de passer au Gouvernement de la Grenade, & l'Acadie n'avoit point encore de Gouverneur nommé: elle n'étoit soutenüe, ni du côté de Quebec, ni du côté de la France; de sorte que Pentagoët & le Fort de la Riviere Saint Jean furent envahis sans résistance. Les Habitans du Port Royal, qui virent l'orage

prêt à fondre sur eux, prirent le parti de traiter avec les Anglois, sans que M. de la Valliere, qui les commandoit sur une simple Commission du Comte de Frontenac, pût les en empêcher. Ainsi les Anglois devinrent pour la cinquième fois Maîtres de l'Acadie, & de tout ce qui la sépare de la Nouvelle Angleterre.

1680.

Jusques-là les Iroquois ne s'étoient point encore ouvertement déclarés contre les François: ils entreprirent enfin de les chasser de la Riviere des Illinois, & le Chevalier de Tonti ayant eu avis qu'une Armée de ces Barbares venoit pour l'investir dans son Fort de Creve-cœur, ne crut pas devoir les y attendre, & se retira. M. de Frontenac dans sa Lettre au Roy, que j'ai déjà citée, dit que Tonti avoit été poursuivi & blessé, & le P. Gabriel de la Ribourde tué par les Iroquois. Il le crut ainsi apparemment sur les premiers bruits, qui presque toujours exaggerent les désavantages. La verité est que Tonti ne se croyant pas en état de défendre son Fort contre les Iroquois, en sortit l'onzième de Septembre 1680. avec cinq François, qui faisoient toute la Garnison, & les deux Peres Recollets, que j'ai déjà nommés; mais il ne fut point suivi, ou du moins il n'y eut aucune action entre lui & les Iroquois.

Après qu'il eut fait cinq lieues en remontant la Riviere des Illinois, il s'arrêta pour faire sécher des Pelleteries, & le P. Gabriel s'étant un peu écarté dans le Bois, en recitant son Office, fut rencontré par des Kicapous, qui le tuèrent, apparemment pour avoir sa dépouille. C'étoit un saint Religieux, fort estimé dans la Nouvelle France pour sa vertu

1680.

& sa modestie, & qui avoit plus consulté son courage que ses forces, avant que de s'engager dans une expédition, de laquelle son âge de soixante & onze ans ne devoit pas lui répondre qu'il verroit la fin. Cette disgrâce retarda de quelques jours la marche du Chevalier de Tonti, qui alla passer l'hiver dans la Baye du Lac Michigan.

M. de la Sale descend le Mississippi jusqu'à la Mer.

1682-83.

M. de la Sale n'avoit pu être informé de cette retraite, & il fut bien surpris, lorsqu'au commencement du printemps de l'année suivante étant allé au Fort de Crevecoeur, il n'y trouva personne. Il y mit une nouvelle Garnison, envoya des Ouvriers, pour travailler au second Fort, qu'il avoit tracé l'année d'auparavant, & qui fut nommé *le Fort de Saint Louis*, & se rendit à Michillimakinac, où le Chevalier de Tonti étoit arrivé un peu auparavant avec sa Troupe: ils en repartirent tous ensemble vers la fin d'Août, pour aller à Catarocouy, & trois mois s'étant passés à courir de côté & d'autre, pour faire de nouvelles levées de François, & amasser des provisions, la Sale prit la route des Illinois avec tout son Monde, & trouva ses deux Forts dans l'état, où il les avoit laissés.

Il descendit ensuite la Rivière des Illinois, & le deuxième de Février 1682. il se trouva sur le Mississippi. Le quatrième de Mars il prit avec toutes les cérémonies ordinaires possession du Pays des *Akansas*, & le neuvième d'Avril il reconnut l'embouchure du Fleuve, où il fit une nouvelle prise de possession dans les règles: c'est tout ce qu'on a de bien certain touchant ce Voyage Car pour ce qui est des circonstances rapportées dans la prétendue Relation du

Ch
qu'
fin
l'er
deu
ten
lieu
qua
C
& t
Flet
prif
rier
ziér
cing
prét
car c
sept
des
mal
qui i
genc
Mich
parti
bec c
Il s'en
ce, r
Maje
bon
en A
Il ét
gemo

(a)
a trav
le Mic
tazien

Chevalier de Tonti, on jugera de la créance, qu'on lui doit donner, par ce qui est dit à la fin, que suivant les calculs de M. de la Sale, l'embouchure du Micissipi est entre les vingt-deux & les vingt-trois degrés de Latitude Septentrionale. & forme un Canal de deux lieues de largeur, très-profond & très-pratique.

1682-83.

Cette importante découverte ainsi achevée, & tout le cours connu d'un des plus grands Fleuves du Monde assuré à la France par des prises de possession, auxquelles on ne pouvoit rien opposer, (a) la Salle se rembarqua l'onzième d'Avril; mais il ne fit certainement pas cinquante lieues le premier jour, comme le prétend la Relation, que je viens de citer; car on est fort heureux, quand on en peut faire sept ou huit, en remontant ce Fleuve avec des Canots. Le quinzième de May il tomba malade, & détacha le Chevalier de Tonti, à qui il recommanda de faire la plus grande diligence, qui seroit possible, pour se rendre à Michillimakinac; pour lui il alla passer une partie de l'hyver à la Baye, & n'arriva à Quebec qu'au printems de l'année suivante 1683. Il s'embarqua quelques mois après pour la France, menant avec lui le Sieur DE LA FOREST, Major de Catarocouy fort honnête Homme, bon Officier, & qui a très-bien servi le Roy en Amerique.

Il repasse en France.

Il étoit arrivé dans la Colonie bien du changement pendant l'absence de M. de la Sale, MM. de Frontenac &

(a) Ferdinand de Soto a traversé plus d'une fois le Micissipi, que son Historien nomme *Cucagua*. Il y a même été jetté après sa mort; mais il n'y a fait aucun Etablissement.

1682-83.
du Chesneau
sontrappelés.

& les esprits n'y étoient pas aussi bien disposés en sa faveur, que lorsqu'il avoit commencé ses découvertes. La mesintelligence entre le Gouverneur General & l'Intendant étoit allée à un point, qu'il n'étoit plus possible qu'ils demeurassent ensemble. Il est certain que la Cour donna le plus grand tort au Comte de Frontenac; mais M. Duchesneau, tout homme de bien qu'il étoit, n'avoit pas eu la complaisance de souffrir les manieres hautes, & l'humeur dominante du General, quoique le le Ministre & le Roy même ne lui eussent rien tant recommandé: ainsi, faute de patience, pour laisser le Comte de Frontenac dans son tort, il le partagea quelquefois avec lui, & Sa Majesté crut devoir les rappeler tous les deux.

Leurs Succes-
seurs; & les
instructions,
qu'on leur
donne.

M. LE FEVRE DE LA BARRE fut nommé Gouverneur Général, & M. DE MEULES, Intendant; les Provisions de l'un & de l'autre sont du mois de May 1682. Le Roy dans les instructions, qu'il y joignit, y recommandoit surtout au premier d'entretenir une parfaite correspondance avec le Comte DE BLENAC, Gouverneur Général des Isles de l'Amerique, parce que l'on étoit alors persuadé que ces deux Colonies pouvoient tirer de grands avantages du commerce réciproque de leurs Dentrées. Sa Majesté insistoit beaucoup dans les instructions, qu'elle donna à M. de Meules, sur ce qu'elle avoit si souvent, & si inutilement ordonné à son Prédecesseur, d'apporter tous ses soins pour bien vivre avec le Gouverneur Général; ajoutant que s'il voyoit faire à M. de la Barre dans l'exercice de sa Charge des choses manifestement contraires au bien du Service,

Il se contentât de lui faire ses représentations , de lui marquer les ordres , qu'il avoit reçûs , de le laisser agir après cela , sans le troubler ; mais de rendre compte au Conseil de tout ce qui se passeroit de préjudiciable aux intérêts de l'Etat.

1682-83.

La Nouvelle France étoit depuis plusieurs années dans une grande confusion , & se voyoit depuis quelque tems menacée d'une guerre , capable de la replonger dans ses premiers malheurs : d'ailleurs ses forces sembloient diminuer de jour en jour ; car dans le dernier recensement , qui avoit été fait de la Colonie en 1679 , elle ne se trouva composée que de huit mille cinq cent quinze Personnes , sans y comprendre le Gouverneur de l'Acadie , où il y avoit très-peu de Monde. Nous avons déjà vû que les Iroquois ne gardoient pas fort exactement les articles de paix , dont on étoit convenu avec eux ; mais ces Barbares ne vouloient nous déclarer la guerre , qu'après avoir bien pris leurs mesures pour la faire avec avantage , & ils s'appliquèrent surtout à nous enlever , ou à nous rendre inutiles tous nos Alliés.

Origine de la guerre des Iroquois.

Plusieurs choses avoient contribué à nous attirer de nouveau cette Nation sur les bras. Depuis que la Nouvelle York étoit rentrée sous l'obéissance des Anglois , le Colonel DONGAN , qui en étoit Gouverneur , avoit eu une grande attention à faire donner aux Iroquois les Marchandises à meilleur marché , que ne pouvoient faire les François , parce que la Compagnie , qui faisoit alors tout le Commerce des Pelleteries , prenoit par préférence le quart de Castors , le dixieme des Cuirs , & des autres Fourures , & achetoit tout le reste

1682-83.

à un prix assez modique. Outre cela il étoit survenu quelques affaires assez fâcheuses, qui avoient aigri les esprits : deux François ayant été tués par des Sauvages vers le Lac Supérieur, le sieur DU LUTH, entre les mains de qui tombèrent les Assassins, les fit passer par les armes. D'autre part on avoit laissé impunies plusieurs insultes, qu'on avoit reçues de ces Barbares, & cette tolérance, qui nous avoit attiré leur mépris, fit passer l'action du sieur du Luth pour une violence ; comme si les François, à force de souffrir des affronts, avoient perdu le droit de s'en venger.

Enfin un accident imprévu fit connoître toute la mauvaise disposition des Iroquois à notre égard. Au mois de Septembre 1681. un Capitaine Tsonnonthouan fut tué à Michilimakinac par un Illinois, avec qui il avoit eu quelque démêlé particulier. Dans ces rencontres, ce n'est, ni sur le Meurtrier, ni sur la Nation, que tombe le premier ressentiment de ceux, qui ont été offensés, mais sur les Maîtres du lieu, où l'offense a été faite : ainsi c'étoit aux *Kiskacons*, Nation Outaouaise, chez qui le Tsonnonthouan avoit été tué, à faire satisfaction aux Iroquois, & dès le premier avis, qu'avoit eu le Comte de Frontenac de ce qui venoit d'arriver, il avoit dépêché aux Cantons un Homme de confiance, pour leur persuader de suspendre toute hostilité, jusqu'à ce qu'il eut le tems de leur faire rendre justice par les *Kiskacons*.

Propositions insolentes de ces Barbares à M. de Frontenac.

Il les invita en même tems à lui envoyer à Catarocouy, où il se rendroit en personne, des Députés, avec qui il pût traiter de cette affaire, & de tous les autres sujets de plainte,

qu'on
de jo
gué
vage
trée
ajou
le C
une
que
mép
Can
E
qui
droi
mie
ne f
en. f
il ne
ne p
séan
de
qu'i
& c
avo.
de
fair
plus
C
possi
gere
les
& ce
nés
d'un
(4
de la

qu'on pouvoit avoir de part & d'autre. Peu de jours après il reçut une Lettre d'Onnontagué, par laquelle on lui mandoit que ces Sauvages exigeoient qu'il s'avançât jusqu'à l'entrée de la Riviere de *Chouguen* (a), & on lui ajoutoit qu'on ne doutoit point que ce ne fût le Colonel Dongan, qui leur avoit inspiré une prétention si arrogante, dans la pensée que le Gouverneur Général la rejetant avec mépris, romproit toute négociation avec les Cantons Iroquois.

1682-83.

En effet M. de Frontenac répondit à celui, qui lui avoit écrit la Lettre, qu'il ne se résoudroit jamais à faire une telle démarche; premièrement, parce que cette condescendance ne feroit qu'accroître l'insolence des Iroquois: en second lieu, parce que, quand bien même il ne seroit pas contre sa dignité de la faire, il ne pouvoit entreprendre ce voyage avec bienséance, & avec sûreté pour sa personne, sans de grandes dépenses: troisièmement, parce qu'il n'avoit point encore vû les Kiskaçons, & qu'il ne sçavoit pas quelle résolution ils avoient prise. Il finissoient en priant l'Auteur de la Lettre de mettre tout en œuvre pour faire prendre aux Onnontagués des sentimens plus raisonnables & plus respectueux.

Celui-ci, non-seulement ne crut pas la chose possible; mais il jugea même qu'il étoit dangereux de la tenter, & manda au Général que les principaux Chefs de la Nation Iroquoise, & ceux-mêmes, qui étoient les plus affectionnés aux François, persistoient dans la demande d'une entrevûe avec lui à l'entrée de la Riviere

(a) C'est le nom propre | gué, laquelle se décharge
de la Riviere d'Onnonta- | dans le Lac Ontario.

Réponse de
ce Général.

1682-83.

de Chouguen ; & que s'il la refusoit , il y avoit tout lieu de craindre que ces Sauvages ne se portassent à quelque extrémité , qu'on se repentiroit de n'avoir pas prévenuë. Dans le même tems , que cette seconde Lettre fut renduë au Comte de Frontenac , on l'avertit seulement de n'aller point à Chouguen , sans être bien accompagné , & que les Iroquois , contre leur coûtume , avoient parlé de lui fort insollement.

Le parti, qu'il prend.

De quelque part , que vint cet avis , M. de Frontenac eut grand soin de le répandre , mais ce qui parut le déterminer enfin à ne point faire le voyage de Chouguen , c'est qu'il s'étoit mis dans la tête qu'au fond les Iroquois l'estimoient , & ne vouloient point lui faire la guerre. Il prit donc le parti de ne rien rabattre de cette hauteur , avec laquelle , à l'exemple de M. de Courcelle , il avoit toujours traité les Sauvages. Il déclara publiquement qu'il prenoit sous sa protection les Outaouais , & tous ses anciens Alliés , & il permit aux Kiskacons de construire de nouveaux Forts , pour s'y défendre , si on venoit les attaquer.

Il fit plus ; quelques Iroquois , gagnés par le P. Jean de LAMBERVILLE , leur Missionnaire , s'étant relâchés jusqu'à consentir qu'on traitât à Catarocouy , il répondit qu'il n'iroit pas plus loin que Montreal & que si les Iroquois vouloient lui parler , il les y attendroit jusqu'au mois de Juin ; mais que ce terme expiré , il retourneroit à Quebec. Cette réponse irrita les Iroquois , & ils déclarerent de leur côté , qu'ils ne vouloient plus traiter avec le Gouverneur Général , qu'à Chouguen. Surquoi M. du Chesneau écrivit de Quebec à

M. de J
de J
celui
qu'on
doie
qu'il
aucu
Il
cette
sans
une
tin,
d'app
Répo
point
foud
lente
res p
trop
cher
à les
pour
mais
cessa
voie
casto
avoit
être
pour
nem
les h
Pe
fite d
de la
amer
des c

M. de Frontenac, qui étoit encore au mois de Juillet à Montreal, què son sentiment & celui de plusieurs Personnes d'expérience étoit qu'on accordât aux Iroquois ce qu'ils demandoient, d'autant plus que, suivant les avis, qu'il avoit de France, on n'en devoit esperer aucun secours.

1682-83.

Il ajoutoit qu'il y avoit un moyen de faire cette démarche, sans déroger à sa Dignité, & sans exposer sa Personne; à sçavoir, de monter une Barque, laquelle seroit suivie d'un Brigantin, & que quand il seroit à la vûe de Chouguen, d'appeller les Députés Iroquois à son bord. La Réponse du Général fut qu'il ne désaprouvoit point cet expédient; mais qu'il ne pouvoit se résoudre à s'en servir, & qu'après la maniere insolente, dont les Barbares avoient reçu les dernières propositions, qu'il leur avoit faites, ce seroit trop flatter leur fierté, que de les aller chercher chez eux: qu'il étoit toujours disposé à les écouter, quand il auroit vû les Kiskacons, pourvû qu'ils se rangeassent à leur devoir; mais qu'il étoit bon de faire les préparatifs nécessaires pour soutenir la guerre, & qu'ils devoient tous deux agir de concert en cette occasion, quoiqu'ils eussent nouvelle qu'on leur avoit nommé des Successeurs, parce que peut-être ces Messieurs n'arriveroient pas à tems pour se mettre en état de faire tête à un Ennemi, qui étoit toujours prêt à commencer les hostilités.

Expédient, que lui suggere l'Intendant, & pourquoi il le refuse.

Peu de tems après le Général faisant la visite des Côtes de Montreal, rencontra le Sieur de la Forêt, Major de Catarocouy, qui lui amenoit cinq Iroquois. C'étoit des Députés des cinq Cantons, qui avoient ordre d'assûrer

Députés Iroquois à Montreal.

1682-83.

leur Pere. Ononchio qu'ils étoient dans la disposition de bien vivre avec lui, & avec ses Alliés. Le Chef de cette Députation étoit un Capitaine Onnontagué, nommé TEGANISSORENS, fort affectonné à la Nation Françoisé, lequel s'étoit donné de grands mouvemens pour calmer les esprits de sa Nation, & croyoit y avoir réussi.

M. de Frontenac lui donna audience l'onzième de Septembre, & le lendemain lui répondit, qu'il ne tiendrait jamais à lui que la bonne intelligence ne se rétablît entre les deux Nations; mais comme les Illinois étoient exceptés de la paix, que les Cantons vouloient bien maintenir avec nos Alliés, & que Teganiissorens avoit déclaré qu'on se préparoit à leur faire vivement la guerre, le Général fit à ce Député de fort beaux présens pour l'engager à détourner ce coup. Il le promit; mais nous verrons bientôt qu'il n'avoit pas le secret de sa Nation, & qu'elle se servoit de lui pour cacher ses véritables desseins.

Députés des
autres Na-
tions.

A peine étoit-il parti de Montreal, que d'autres Députés arriverent de la part des Kiskaconcs, des Hurons de Michillimakinac, & des Miamis; & le Comte de Frontenac n'oublia rien pour persuader aux premiers de satisfaire les Tsônnonthouans au sujet du meurtre, dont j'ai parlé. Ils répondirent qu'ils avoient chargé les Hurons de leur présenter des Colliers de leur part, qu'ils n'étoient pas obligés à autre chose, n'étant pas les Auteurs de l'affassinat; mais que les Hurons, qui ne cherchoient qu'à brouiller, bien loin de s'acquitter de leur Commission, avoient encore aigri les Iroquois contre eux. Le Général eut beau in-

fister
che
obte
sens
Les
sieurs
bec;
ratio
moti
Frar
contr
bient
la Co
à s'ap
Front
cesser
fer qu
Franc
venir
quel i
lieu d
exam
geur.
De
même
pruder
entre
Colon
qu'elle
que le
river à
voulu
couver
compt
gieux
comme

filter pour les engager à quelqu'autre démar-
che pour le bien de la paix, tout ce qu'il put
obtenir, ce fut qu'ils demeureroient sur la dé-
fensive.

1682-83.

Les choses étoient en ces termes, lorsque Mes-
sieurs de la Barre & de Meulles arriverent à Que-
bec; on venoit même d'apprendre que la Dépu-
tation de Teganifforens n'avoit point eu d'autres
motif de la part des Cantons, que d'amuser les
François, & que la guerre étoit commencée
contre les Illinois. Ainsi on s'attendoit à voir
bientôt les Iroquois en armes au milieu de
la Colonie. D'autre part on ne fut pas lontems
à s'appercevoir que les Créatures du Comte de
Frontenac ne trouveroient pas dans son Suc-
cesseur la même protection, & il parut en ef-
fet que M. de la Barre, ou étoit arrivé de
France déjà prévenu, ou se laissa d'abord pré-
venir contre le Sieur de la Sale, au sujet du-
quel il se déclara trop tôt, pour ne pas donner
lieu de juger qu'il le faisoit, sans avoir bien
examiné par lui-même la conduite de ce Voya-
geur.

Arrivée de
MM. de la
Barre & de
Meules.

Dès le quatorzième de Novembre de cette M. de la Bar-
même année, il écrivit au Ministre que l'im-^{re écrit à la}
prudence de la Sale avoit allumé la guerre ^{Cour contre}
entre les François & les Iroquois, & que la ^{M. de la Sale.}
Colonie pourroit bien être attaquée, avant
qu'elle fût en état de se défendre. Il ajoûtoit
que le P. Zenobe, Recollet, qui venoit d'ar-
river à Quebec pour passer en France, n'avoit
voulu lui rien communiquer des nouvelles dé-
couvertes; mais qu'il ne croioit pas qu'on pût
compter beaucoup sur tout ce que ce Reli-
gieux en diroit, ni regarder ces découvertes
comme fort importantes; enfin que la Sale pa-

issoit avoir de fort mauvais dessein.

1682-83.

Dans une autre Lettre, dattée du trentième d'Avril de l'année suivante, il dit qu'il est enfin convaincu de la fausseté de tout ce qu'on avoit publié des découvertes, dont la Saie avoit fait part au Ministre par un Pere Recollet; que ce Voyageur étoit actuellement avec une vingtaine de Vagabons, François & Sauvages, dans le fond de la Baye, où il trahissoit du Souverain, pilloit & rançonnoit ceux de sa Nation, exposoit les Peuples aux incursions des Iroquois, & couvroit toutes ces violences du prétexte de la permission, qu'il avoit de Sa Majesté, de faire seul le commerce dans les Pays, qu'il pourroit découvrir; en quoi il étoit d'autant moins fondé, que la Baye & ses environs étoient connus & fréquentés par les François lontems avant qu'il arrivât en Amérique. Enfin que le terme de son Privilège expiroit au douzième du mois de May prochain, après quoi il faudroit bien qu'il se rendît à Quebec, où ses Créanciers, à qui il étoit redevable de plus de trente mille écus, l'attendoient avec impatience.

Tel est le sort de ces Hommes, qu'un mélange de grands défauts, & de grandes vertus tire de la sphère commune. Leurs passions leur font commettre des fautes; & s'ils font ce que d'autres ne pourroient faire, leurs Entreprises ne sont pas du goût de tout le monde; leurs succès excitent la jalousie de ceux, qui demeurent dans l'obscurité; ils font du bien aux uns, & du mal aux autres; ceux-ci se vengent en les décriant sans modération; ceux-là exagèrent leur mérite. De-là les portraits si différens, qu'on en fait, & dont aucun n'est

ressen
mang
que li
calom
le Pub
Enner
plus
lirent.

Par
un Tr
veur,
Lettre
présen
tions,
condui
crût to
reproch
ses tale
donna
duite p
qu'il ne
verron

Cepe
pris en
qu'il co
voit da
cates: c
Assemb
l'Intend
cipaux C
bres du
sidiatic
maire, &
de lui di
du mal,
poster.

ressemblant ; mais comme la haine & la dé-
mangeaison de médire vont toujours plus loin,
que la reconnoissance & l'amitié, & que la
calomnie trouve plus aisément croyance dans
le Public, que les éloges & les louanges ; les
Ennemis du Sieur de la Sale défigurèrent bien
plus son portrait, que ses Amis ne l'embel-
lirent.

Par bonheur pour lui sa Cause fut portée à
un Tribunal, où l'on étoit prévenu en sa fa-
veur, & comme il suivit de près à la Cour les
Lettres, qu'on y avoit écrites contre lui, sa
présence effaça au moins une partie des impres-
sions, qu'on y avoit voulu donner contre sa
conduite. Ce n'est pas que M. de Seignelay le
crût tout-à-fait exempt des défauts, qu'on lui
reprochoit ; mais jugeant par lui-même de
ses talens, il crut devoir les employer. Il lui
donna néanmoins de bons avis sur sa con-
duite passée, & le malheur de la Sale vint de
qu'il ne sçut pas en profiter, ainsi que nous le
verrons dans la suite.

Cependant M. de la Barre n'eut pas plutôt
pris en main les rênes du Gouvernement,
qu'il comprit que la Nouvelle France se trou-
voit dans des conjonctures infiniment déli-
cates : c'est ce qui l'obligea de convoquer une
Assemblée, à laquelle il invita non-seulement
l'Intendant & l'Evêque ; mais encore les prin-
cipaux Officiers des Troupes, plusieurs Mem-
bres du Conseil Supérieur, les Chefs des Ju-
risdictions Subalternes, le Supérieur du Sémi-
naire, & celui des Missions ; & il les pria tous
de lui dire leurs avis sur les causes & la nature
du mal, & sur les remèdes, qu'on y devoit ap-
porter.

1682-83.

Effet, que
produisent les
Lettres.

Assemblée
des Notables
de la Colonie.

éme
en-
on
Sale
col-
vec
Sau-
an-
teur
cur-
vio-
voit
dans
di il
ses
les
mé-
ex-
in,
fit à
re-
ren-
mé-
rrus
leur
que
rises
eurs
de-
aux
gent
ex-
dif-
est

1682-83.

Elle instruit
le nouveau
Gouvernement
de la situation
des affaires.

On fit d'abord observer au Général que le but des Iroquois étoit d'attirer à eux tout le commerce du Canada, pour le transporter aux Anglois & aux Hollandois de la Nouvelle York, par conséquent qu'il falloit regarder ces deux Nations comme nos premiers Ennemis, & qu'en effet depuis lontems elles ne cessoient point d'exciter sous main les Cantons à rompre avec nous : que ces Barbares, pour n'avoir point à faire à trop forte partie, cherchoient à nous amuser, tandis qu'ils travailloient à nous débaucher nos Alliés, ou à détruire, les uns après les autres, tous ceux, qu'ils ne pouvoient détacher de nos intérêts : qu'ils avoient commencé par les Illinois ; qu'il nous étoit d'une très-grande importance d'empêcher que ces Sauvages ne succombassent sous leurs efforts ; mais que ce n'étoit pas une chose aisée ; que la Colonie pouvoit mettre au plus mille Hommes sous les armes, & que pour cela même il faudroit faire cesser une partie des travaux de la Campagne.

On lui représenta ensuite, qu'avant que de prendre ouvertement les armes, il falloit avoir des Magasins bien fournis de vivres & de munitions, le plus près qu'il se pourroit de l'Ennemi : par la raison, que ne s'agissant pas seulement d'effrayer les Iroquois, comme on s'étoit contenté de faire du tems de M. de Tracy, mais de les réduire au point, qu'ils ne fussent plus en état de nous inquieter, on seroit obligé de rester lontems dans leur Pays, ou aux environs : que le Fort de Cataracouy étoit d'une grande commodité pour ce dessein, puisque de ce Poste on pouvoit en deux fois vingt-quatre heures tomber sur le Canton de Tsonnonthouan.

T
qu
qu
les
Ho
au
loir
que
il f
Sol
nife
Gal
tanc
qu'i
d'en
Eng
seac
Mag
que
il éto
la gr
pour
que !
goit
lieu c
Trou
pense
attaq
à nou
dont i
ils se
nous
ment.
M. c
Délibér
ort apa
I

Tsonnonthouan , le plus éloigné de tous : qu'on ne pouvoit se passer d'avoir trois ou quatre Barques sur le Lac Ontario , pour porter les vivres , les munitions , & une partie des Hommes , où il seroit nécessaire : que c'étoit aux rivages des Tsonnonthouans , qu'il falloit d'abord porter la guerre ; mais qu'avant que de s'engager dans une pareille Entreprise , il falloit demander au Roy deux ou trois cent Soldats , dont une partie seroit mise en garnison dans les Forts de Catarocouy , & de la Galette , pour garder la tête de la Colonie , tandis que toutes les forces seroient dehors : qu'il convenoit de supplier aussi Sa Majesté d'envoyer dans le Pays mille , ou quinze cent Engagés pour cultiver les Terres dans l'absence des Habitans , & des fonds pour les Magasins , & la construction des Barques : que pour engager le Roy à faire cette dépense , il étoit besoin de l'instruire de la nécessité de la guerre , & de l'insuffisance de la Colonie pour la soutenir , & de lui représenter surtout que le défaut des secours de France commençoit à nous attirer le mépris des Sauvages ; au lieu que , si ces Peuples voyoient arriver des Troupes Françoises , les Iroquois peut-être y penseroient à deux fois , avant que de nous attaquer , & nos Alliés ne balanceroient pas à nous prêter main forte contre une Nation , dont ils redoutoient la puissance ; mais dont ils se croiroient assurés de triompher , s'ils nous voyoient en état de les secourir puissamment.

M. de la Barre fit dresser un Acte de cette Délibération , & l'envoya en Cour. Elle y fut approuvée , & le Roy donna ses ordres

Le Roy envoie des Troupes en Canada.

1682-83.

pour faire embarquer au plûtôt deux-cent Soldats. Sa Majesté écrivit au Gouverneur Général, & dans sa Lettre, qui est dattée du cinquième d'Août 1673. elle lui donna avis que le Colonel Dongan, Gouverneur de la Nouvelle York, devoit avoir reçu un Commandement très-exprès du Roy de la Grande Bretagne d'entretenir une bonne correspondance avec les François, & qu'elle ne doutoit point qu'il ne s'y conformât. Dongan reçut véritablement cet ordre, mais nous verrons bientôt qu'il ne fit semblant d'y déferer, que pour mieux tromper les François, & qu'il fut le principal Moteur de la sanglante guerre, que nous firent les Iroquois pendant près de trente ans. Le Roy par la même Lettre, dont je viens de parler, recomandoit à M. de la Barre d'empêcher, autant qu'il lui seroit possible, les Anglois de s'établir dans la Baye d'Hudson, dont nous avions pris possession plusieurs années auparavant, & dont il est nécessaire de mettre en peu de mots les Lecteurs en état de se former au moins une legere notice.

Description
de la Baye
d'Hudson.

Après qu'on a doublé la pointe Septentrionale de l'Isle de Terre-neuve en faisant le Nord-Ouest, & côtoyant toujours la Terre de Labrador, on s'éleve jusques vers les soixante-trois degrés de Latitude-Nord, & l'on trouve un Détroit, qui porte le nom de *Hudson*. Ce Détroit court Est & Ouest, en prenant du Nord-Ouest, & sa sortie est par les soixante-quatre degrés. En cet endroit la Mer forme une Baye de trois-cent lieuës, ou environ de profondeur, & c'est ce qu'on appelle la Baye d'Hudson. Sa largeur est inégale; car en allant du Nord au Sud elle diminuë toujours depuis

deux-cent lieues ju'qu'à trente-cinq. Son extrémité Méridionale est par les cinquante & un degrés.

1682-83.

Rien n'est plus affreux que le Pays, dont elle est environnée; de quelque côté, qu'on jette les yeux, on n'aperçoit que des Terres incultes & sauvages, & des Rochers escarpés, qui s'élevent jusqu'aux Nuës, qui sont entrecoupés de Ravines profondes & de Vallées stériles, où le Soleil ne pénètre point, & que les neiges & les glaçons, qui ne fondent jamais rendent inabordables. La Mer n'y est bien libre, que depuis le commencement de Juillet jusqu'à la fin de Septembre; encore y rencontre-t-on quelquefois alors des glaces d'une grosseur énorme, qui jettent les Navigateurs dans de très-grands embarras; car dans le tems qu'on y pense le moins, une Marée, ou un Courant assez fort pour entraîner le Navire, & l'empêcher de gouverner, l'investit tout-à-coup d'un si grand nombre de ces écueils flottans, qu'aussi loin que puisse porter la vûe, on ne découvre que des glaces.

Il n'y a pas d'autre moyen de s'en garantir, que de se grapiner sur les plus grosses, & d'écartier les autres avec de longs bâtons ferrés, dont il faut avoit soin de se munir, quand on entreprend cette périlleuse Navigation. Mais dès qu'on s'est ouvert un passage, il en faut profiter au plutôt, car, si malheureusement il survient une Tempête, tandis qu'on est ainsi assiégré par les glaçons, c'est un grand hazard, si on s'en tire. Ces glaçons sont ordinairement formés de l'eau de plusieurs Torrens, qui se déchargent dans la Baye: la chaleur du Soleil, au milieu même des ardeurs de la Canicule,

Observations
sur les glaces
de ces Mers.

1683.

ne ſçauroit les fondre , & ne peut tout au plus que les détacher , ce qui ſe fait avec un bruit affreux , en entraînant quantité de terres , & quelquefois d'afſez gros Rochers. Comme on entend afſez ſouvent dans cette Baye des bourdonnemens , qui pourroient inquiéter les Navigateurs , il eſt bon qu'ils ſçachent , qu'outre ce qu'y contribuent les Torrens , qui du haut des Rochers ſe précipitent dans la Mer , leur principale cauſe eſt une eſpece de boüillonnement , que forment les Iſles , & les Bancs de glace , dont tous les bords de la Baye ſont ſemés : & voici comment on conçoit que cela peut arriver.

Le Flot , qui vient de l'Océan avec impétuoſité pour entrer dans la Baye , eſt arrêté par les glaces : cette réſiſtance lui fait changer ſa direction , & cela produit des remouls de Marée , qui ſe croiſent , ce qui joint au nitre , dont ces Mers ſont remplies , produit une fermentation , qui fait boüillonner la ſurface des Eaux. Je dis que ces Mers ſont remplies de nitre , & cela ne peut être autrement , vû la quantité de neiges fonduës & de glaces , qu'elles reçoivent. D'ailleurs on a remarqué que les plaques de plomb , dont on couvre la lumière des canons , ſe trouvent tous les matins couvertes de nitre , & que quand quelqu'un ſ'eſt fait ſaigner ſur les Vaiſſeaux , ou dans les Forts , l'ouverture de la veine en eſt bientôt toute bordée. Or il eſt certain que cette abondance de nitre , jointe au changement de Climat , aux nourritures ſalées , auxquelles on eſt réduit dans ces voyages , & au peu d'exercice , qu'on y fait , cauſe de grandes maladies ; auſſi eſt-il rare qu'un Vaiſſeau n'y

perde pas la moitié de son Equipage.

1683.

Phénomène dans l'air.

Un autre Phénomène, qui paroît dans l'Air, méritoit bien qu'on s'étudiât à en découvrir la cause. Dans le tems le plus serain, on aperçoit tout à coup au milieu de la nuit des nuages d'une blancheur extraordinaire, & au travers de ces nuages une lumière très-éclatante. Lors même qu'on ne sent pas un souffle de vent, ces nuages sont chassés avec une très-grande vitesse, & prennent toutes sortes de figures. Plus la nuit est obscure, plus la lumière est vive: elle l'est même quelquefois à un point, qu'on peut lire à sa lueur beaucoup plus aisément, qu'à celle de la Lune dans son plein.

On dira peut-être que ce n'est qu'une réfraction des rayons du Soleil, qui par cette hauteur ne s'éloigne pas beaucoup de l'horison pendant les nuits de l'été, & qu'encore qu'il n'y ait point de vent dans la basse région de l'air, il peut y en avoir dans la supérieure, ce qui est vrai; mais ce qui me fait juger qu'il y a encore une autre cause de ce Méteore, c'est que pendant l'hyver même, la Lune paroît souvent environnée d'Arc en Ciel de couleurs différentes, & toutes très-vives. Pour moi je suis persuadé que ces effets doivent être attribués en partie à des exhalaisons nitreuses, qui pendant le jour ont été attirées, & enflammées par le Soleil.

Mais croiroit-on que sur ces glaces énormes, dont quelques-unes n'ont pas moins d'étendue, voyager sur les glaces que plusieurs des Isles de la Baye d'Hudson, on rencontre des Hommes, qui s'y sont embarqués exprès? On assure pourtant qu'on y a plus d'une fois aperçu des Esquimaux; & il est

certain que si en les voyant ainsi errer sur ces écueils flottans au gré des courans & des vagues, on est effrayé pour eux, ils ne le sont pas moins, & le sont peut-être avec plus de fondement pour ceux, qu'ils voyent se risquer entre ces mêmes glaces sur des Vaisseaux. Car, comme ces Barbares portent par tout avec eux leurs Canots, ils ne sont jamais embarrassés, quoiqu'il arrive, & quelque tems qu'il fasse. Si les glaces se touchent de près, il sautent sans peine de l'une à l'autre: si elles laissent libres des intervalles assez considérables, ils s'embarquent, & naviguent aussi longtems, que les glaces le leur permettent. Sont-ils près d'un glaçon, qu'ils ne peuvent éviter? ils sautent dessus, & l'écueil même, qui menaçoit de les faire périr les garantit du naufrage. Il n'en est pas de même de ceux, qui sont embarqués sur un Navire. Si leur Batiment vient à se fracasser entre deux glaces, toute leur ressource est de se sauver sur l'une, ou sur l'autre; mais la difficulté est d'y subsister, ou d'en sortir. Quoiqu'il en soit, on peut bien juger qu'une Mer, où il est si dangereux de naviguer, n'est pas encore bien connue: aussi à l'exception de quelques Isles, que les François & les Anglois ont rencontrées sur leur passage, & des endroits de la Côte, où ils ont eu des Etablissemens, tout le reste n'a encore été vu que de loin.

Prétentions
des François
& des Anglois
sur la Baye
d'Hudson.

Il n'est point douteux que parmi un grand nombre de Navigateurs de différentes Nations, qui sur la fin du seizième siècle, & dans le cours du dix-septième ont entrepris de découvrir par le Nord de l'Amérique un passage à la Chine & au Japon, plusieurs n'ayant

qu
&
ric
&
ce
qu'
les
cer.
de
not
line
de
jour
terr
possi
lors
pou
rémi
dans
Il a
çois
G R
R A
quel
cond
Nom
Baye
de ce
que d
chez
Quitte

en connoissance de cette grande Baye, qui communique à la Mer Chrétienne; mais il est certain que ce fut Henry HUDSON, Anglois, qui en 1611. donna son nom, & à la Baye, & au Détroit, par où il y entra. On ne sçait rien de ce qu'il y fit, on ignore même s'il y pénétra bien avant. Les prétendues prises de possession de NELSON, de Thomas BUTTON, & de LUXFOX, faites en divers tems de tout ce Pays, quand elles seroient aussi constatées, qu'elles le sont peu, n'établissent pas mieux les droits, que cette Nation s'attribuoit sur cette Baye au tems, dont je parle, que celles de Verazani sous le regne de François I. ne nous donnoit celui de revendiquer la Caroline, la Virginie, & les autres Provinces de l'Amérique Septentrionale, qui sont aujourd'hui occupées par la Couronne d'Angleterre, puisqu'il est certain que les Anglois ne possédoient rien aux environs de cette Baye, lorsqu'en 1656. le Sieur Bourdon y fut envoyé pour en assurer la possession à la France: Cérémonie, qui fut plusieurs fois renouvelée dans la suite.

Il est vrai qu'en 1663. deux Transfuges François nommés Medard CHOUARD DE SUGES, & Pierre-Esprit DE RADISSON, pour se venger de ce qu'on leur avoit donné, conduisirent des Anglois dans la Rivière de *Nemiscau*, qui se décharge dans le fond de la Baye, & que ceux-ci bâtirent à l'embouchure de cette Rivière, un Fort nommé *Rupert*; que dans la suite ils en construisirent un second chez les *Monsonis*, & puis un troisième à *Quitichouen*; mais on regarda en France &

1683.

en Canada ces Entreprises comme des usurpations.

Toutefois M. Colbert crut devoir dissimuler quelque tems à cause de l'étroite union, qui regnoit alors entre les deux Couronnes. Mais pour empêcher la prescription, M. Talon ayant formé le dessein de chercher un chemin facile pour aller par le Saguenay à la Baye d'Hudson, profita d'une nouvelle Députation des Sauvages de ces Quartiers-là, dont le motif étoit encore d'avoir des Missionnaires. Il choisit pour les accompagner à leur retour le P. Charles ALBANEL, & lui donna pour Adjoints deux François, dont l'un étoit le Sieur Denys de S. SIMON, Gentilhomme Canadien, & Neveu de celui, dont j'ai si souvent cité les Mémoires au sujet de l'Acadie.

Voyage du P. Albanel & de M. de Saint Simon à la Baye d'Hudson par le Saguenay.

Ils partirent de Quebec le vint-deux du mois d'Août 1671. & dès le dix-septième de Septembre ils eurent avis que deux Navires Anglois étoient mouillés dans le fond de la Baye d'Hudson, & y faisoient la Traite avec les Sauvages. Cette nouvelle les obligea d'envoyer à Quebec demander des Passeports, qui leur furent délivrés sur le champ; mais ce retardement leur avoit fait perdre la saison propre pour naviguer sur la Riviere, & ils furent contraints d'hiverner sur les bords du Lac de S. Jean. Ils se remirent en marche le premier de Juin de l'année suivante 1672. & le treizième dix-huit Canots remplis de Sauvages *Mistassins* parurent en posture de Gens, qui vouloient leur disputer le passage. Le Pere Albanel s'avança seul pour leur parler, & leur dit que les François ayant purgé le Pays des Partis Iroquois, il étoit bien juste qu'il leur fut permis d'y passer,

Il les exhorta ensuite à reprendre leur ancienne coutume de venir en Traite au Lac S. Jean, où ils ne manqueroient jamais de trouver des marchandises, & où ils rencontreroient toujours un Missionnaire, pour les instruire, comme on avoit fait par le passé, & ce que les Anglois ne faisoient point. Le Chef des Mistassins remercia le Pere de la paix, que leur avoient procuré les François, & du zèle, qu'il témoignoit pour leur instruction : il le conjura même de rester avec lui ; mais le Pere lui dit que pour le présent une affaire indispensable l'appelloit ailleurs, & le pria de l'attendre à son retour au Lac S. Jean.

Le dix-huitième les Voyageurs entrèrent dans le Lac des Mistassins, dont on ne peut faire, dit-on, le tour, qu'en vingt jours de beau tems ; & le vingt-cinquième ils arriverent au bord de celui de Nemiscau, qui est beaucoup plus petit. Le premier de Juillet ils se rendirent en un lieu, nommé *Miscoutenagechit*, où les Sauvages, qui avoient demandé un Missionnaire, les attendoient, & les reçurent avec de grandes démonstrations de joye. Le P. Alban s'aperçut néanmoins qu'ils craignoient qu'on ne voulût s'opposer au commerce des Anglois, qui s'étoient avancés jusques là, & y avoient bâti une Maison pour la Traite ; mais il les rassura, & leur dit qu'il n'avoit en vûe, que le salut de leurs Ames, & que les François ne songeoient qu'à assurer la tranquillité, & la sûreté du Pays contre les Iroquois.

Quelques jours après il partit de ce Village avec ses deux Compagnons, parcourut tous les environs du Lac Nemiscau, & s'étant em-

Quatrième
prise de pos-
session de la
Baye.

1683.

barqué sur la Riviere de même nom, il entra dans la Baye, où elle se décharge. Il fit en plusieurs endroits des Actes de prise de possession, suivant les ordres, qu'il en avoit, les signa avec le Sieur de S. Simon, & les fit aussi signer par les Chefs de dix ou douze Nations Sauvages, qu'il avoit eu la précaution de rassembler, pour être témoins de cette cérémonie. Les choses demeurèrent néanmoins sur le même pied pendant quelques années par rapport aux Anglois, qui s'enrichissoient dans la Baye d'Hudson, tandis que la Cour de France se contentoit d'y assurer son droit.

Les deux
Transfuges
François re-
tournent en
Canada.

D'autre part les deux Transfuges, qui y avoient conduit les Anglois, soit pour quelque mécontentement particulier, soit par un retour d'affection pour leur Partie, étoient revenus en France, quoique Radisson eût épousé la Fille du Chevalier KIRKE, & Sa Majesté leur avoit permis de retourner en Canada, où elle leur avoit même accordé des graces, qu'ils n'avoient point méritées. Quelques années après il se forma à Quebec une Compagnie du Nord, laquelle entreprit de chasser les Anglois de la Baye d'Hudson. Elle ne crut pas pouvoir employer à cette Entreprise des Personnes plus capables de la faire réussir, que ceux, qui avoient fait le mal, & qui s'étoient offerts d'eux-mêmes, outre qu'ils étoient les seuls, qui connoissent bien le Pays: il n'y eut Personne, qui ne jugeât qu'ils saisiroient vivement une occasion si favorable de réparer leur faute, & peut-être de venger leurs propres injures.

Ils entrepren- Ils partirent en 1682. avec deux Navires assez
nent de chas- mal équipés, & allerent droit au premier Fort

des Anglois ; mais ils les y trouverent si bien retranchés , qu'ils n'osèrent les attaquer. Ils rangerent ensuite la Côte Occidentale de la Baye cherchant un Poste avantageux , où ils pussent établir la Traite des Pelleteries , & le vint-sixième d'Août ils entrèrent dans une Anse, où se déchargent deux grandes Rivieres, qui se réunissent à leur embouchure. L'une est la Riviere Bourbon , que l'on a remontée fort loin , sans trouver sa source. Un Navire François y avoit hyverné en 1675. & lui avoit donné le nom , qu'elle porte ; Des Groseilliers donna à l'autre le nom de *Sainte Therese* , qui étoit celui de sa Femme , Sœur de Radisson. C'est la petite Baye , où ces deux Rivieres se joignent , que les Anglois ont appellé *le Port Nelson* , prétendant que Nelson , Pilote de Henry Hudson , l'avoit découverte en 1611.

Le Sieur JEREMIE , dont nous avons une assez bonne Relation de la Baye d'Hudson , où il a fait un très-long séjour , & où il commandoit au tems du Traité d'Utrecht , prétend que tandis que Radisson , & son Beau-Frere hyvernoient dans la Riviere de Sainte Therese , des Anglois étoient campés sur les bords de la Riviere Bourbon , que les Premiers ayant découvert les Seconds , sans que ceux-ci eussent le moindre soupçon qu'ils eussent des Voisins si proches ; ils les attaquèrent pendant qu'ils étoient yvres , & les firent tous Prisonniers au nombre de quatre-vingt , quoiqu'ils n'eussent avec eux , que douze Hommes : qu'assez près de-là ils trouverent encore six Matelots Anglois , lesquels y avoient été dégradés par un Navire de Baston , qui manquoit de vivres , & n'avoient aucune connoissance de ceux de leurs

1683.

fer les Anglois
de la Baye.Ce qui se passe
se entr'eux &
les Anglois.

Compatriotes, qui étoient dans la Rivière Bourbon.

Mais un Mémoire, qui fut présenté l'année suivante à M. de Seignelai, & dont j'ai eu en main l'original, rapporte la chose tout autrement, & mérite sans doute plus de créance, que le récit de ce Voyageur, Homme d'ailleurs fort judicieux, & sur le témoignage duquel on peut compter, quand il parle de faits, dont il a été à portée de s'instruire par lui-même. Suivant ce Mémoire Radisson & son Beau-Frere avoient à peine commencé à se loger sur les bords de la Riviere de Sainte Therese, lorsqu'une Barque venant de Baston parut à l'entrée de cette Riviere, assez près de leur Campement.

Quelques jours après, un grand Navire de Londres vint mouïller au même endroit, & fit grand peur aux Bastonnois, qui n'avoient point de Commission, & aux François, qui n'étoient pas encore assez bien retranchés pour se défendre, si on les attaquoit, comme il y avoit bien de l'apparence qu'on feroit; mais il excita bientôt la compassion des uns & des autres. De grosses Glaces poussées par la Marée, le heurterent si rudement, qu'ils firent perdre Terre à ses ancrs, & l'emporterent au large, où malgré tous les efforts de l'Equipage, il fut brisé par d'autres glaçons.

Tous ceux, qui étoient dedans se sauverent sur ces mêmes glaces, qui avoient causé leur malheur, & qui les reporterent à l'entrée de la Riviere de Sainte Therese. Alors le Commandant, qui à son arrivée avoit sommé les François de se retirer d'un Pays, qui appartenoit, disoit-il, au Roy son Maître, leur fit de-

mander l'hospitalité, & l'obtint sans peine. Radisson & Des Groseilliers lui donnerent même des vivres, dont il manquoit absolument, & lui permirent de dresser des Baraques sur les bords de la Riviere Bourbon, après lui avoir fait promettre par Ecrit qu'il ne s'y fortifieroit point, & qu'il ne feroit aucun Acte, qui pût préjudicier aux droits du Roy Très-Chrétien.

Cette promesse fut mal gardée; les Anglois n'eurent pas plûtôt réfléchi sur la supériorité de leur nombre, qu'ils travaillèrent à se retrancher: ils prirent ensuite des mesures pour surprendre les François, & les mettre hors d'état de leur nuire; mais ceux-ci les prévinrent, & s'assurèrent d'eux. Le Mémoire, d'où j'ai tiré ce détail, ne dit point de quelle maniere cela se fit, & il est assez vraisemblable que Radisson & Des Groseilliers profiterent de quelque moment, où les Anglois n'étoient point sur leurs gardes, ou même s'étoient enivrés, comme il est marqué dans la Relation du Sieur Jeremie.

Quoiqu'il en soit, un si grand nombre de Prisonniers embarrassa bientôt les François, outre que les vivres commençoient à leur manquer: ainsi, dès que la saison permit de se mettre en Mer, ils embarquerent une partie des Anglois sur un des deux Bâtimens, qu'ils avoient amenés de Quebec, & leur laisserent la liberté d'aller, où bon leur sembleroit. Ils partirent ensuite eux-mêmes avec le reste des Prisonniers sur le Navire, qu'ils s'étoient réservé, & sur la Barque de Baston, dont ils n'avoient pas eu beaucoup de peine à se saisir, & se rendirent à Quebec, où la con-

1683.

duite, qu'ils avoient tenuë à l'égard des Anglois, ne plut pas aux Intéressés de la Compagnie du Nord. On les chagrina ensuite sur plusieurs articles, qui concernoient la Traite des Pelleteries, dont ils avoient néanmoins rapporté une grande cargaison; ce qui les obligea de repasser en France, où ils esperoient qu'on leur rendroit plus de justice.

Ils livrent de
nouveau aux
Anglois la
Baye d'Hud-
son.

1684.

Soit qu'ils fussent véritablement coupables, ou que leurs Ennemis eussent prévenu le Ministre, leur esperance fut trompée, & le désespoir, qu'ils en conçurent, les fit recourir une seconde fois aux Anglois. Milord PRESTON étoit alors Ambassadeur de la Grande Bretagne à la Cour de France; il apprit leur mécontentement, & persuada à Radisson de passer à Londres. Radisson suivit son conseil, le Chevalier Kirke reçut fort bien son Gendre, & lui obtint de la Cour une pension de douze-cent livres, dont il a joui jusqu'à sa mort. L'année suivante 1685. on lui donna deux Navires pour aller se saisir du Fort, que lui-même avoit construit à l'entrée de la Riviere de Sainte Therese, & où Chouart, son Neveu, Fils de Des Groselliers, étoit resté avec huit Hommes seulement; arrivé à la vûë du Fort, & ayant fait les signaux, dont ce jeune Commandant étoit convenu avec son Pere & son Oncle, il y fut reçu sans difficulté.

Suivant un autre Mémoire, c'étoit Des Groselliers le Pere, qui étoit resté dans la Baye d'Hudson; car l'Auteur prétend que Radisson & le jeune Chouart, son Neveu, traitèrent, avec Milord Preston par l'entremise d'un nommé GODES. Cependant je trouve dans une Lettre du Roy au Marquis de DENON-

VIL.
jeun
pro
roit
ficie
que
en
vien
donn
chur
La
occa
tanc
la fa
tors
& a
quat
que
que
qui s
parti
que
rais
rapp
ect i

VILLE, que ce Général eut ordre d'assurer le jeune Chouard qu'il seroit recompensé, & de promettre cinquante pistoles à quiconque pourroit se saisir de Radisson, & le livrer aux Officiers de Sa Majesté ; il est certain d'ailleurs que Chouard est mort en Canada, & Radisson en Angleterre. Suivant le Mémoire, que je viens de citer, ce fut alors que les Anglois donnerent le nom de *Port Nelson* à l'embouchure de la Riviere de Sainte Therese.

La perte, que firent les François en cette occasion, peut faire juger de quelle importance étoit ce Poste pour le commerce ; car on la fait monter à trente-deux milliers de Castors, six balles de Martres, deux de Loutres, & autres menuës Pelleteries ; le tout estimé quatre-cent mille livres. Ce n'étoit néanmoins que le produit de la Traite d'une année, puisque Radisson avoit porté à Quebec tout ce qui s'étoit trouvé dans ses Magasins, lorsqu'il partit de la Baye. Nous verrons les mesures, que prit la Compagnie du Nord pour avoir raison de cette perfidie, après que nous aurons rapporté ce qui se passa dans la Colonie durant cet intervalle.

An-
pa-
sur
raite
oins
obli-
vientbles,
Mi-
sfe-
une
TON
agne
aten-
er à
Che-
, &
urze-
ort.
deux
lui-
vire
veu,
huit
ort,
Com-
sonDes
as la
Ra-
trai-
mise
dans
ON-



HISTOIRE

ET

DESCRIPTION GENERALE

DE LA

NOUVELLE FRANCE.

*LIVRE ONZIE' ME.*

1683.



MONSIEUR de la Barre se préparoit à la guerre contre les Iroquois, sans néanmoins avoir perdu toute esperance d'accommodement avec ces Barbares, & toujours disposé à traiter avec eux, s'il le pouvoit faire avec honneur. Ainsi ayant été informé qu'ils étoient sur le point de marcher au nombre de quinze-cent Hommes contre les Miamis & les Outaouais; quoiqu'ils eussent publié qu'ils n'en vouloient qu'aux Illinois, il leur envoya un Homme de confiance, qui arriva au grand Village des Onnontagués, où étoit le rendez-vous des Guerriers, la veille du jour, qu'ils en devoient partir pour se mettre en campagne.

Cet Envoyé fut assez bien reçu, & n'eut pas beaucoup de peine à tirer des Iroquois une promesse de suspendre l'Expédition, & d'envoyer quelques-uns d'entr'eux à Montreal, pour y traiter avec le Général; mais on reconnut bientôt qu'ils n'avoient ainsi parlé, que pour endormir les François. Ils avoient assuré que leurs Députés seroient à Montreal avant la fin du mois de Juin, & dès le mois de May M. de la Barre eut avis que sept à huit cent Hommes des Cantons d'Onnontagué, de Goyogouin & d'Onneyouth, étoient en marche pour aller attaquer les Hurons, les Miamis & les Outaouais; & que les Tsonnonthouans avec quelques Goyogouins devoient sur la fin de l'Été se répandre par Troupes dans nos Habitations.

Le Général, en donnant part au Ministre de cette nouvelle, lui manda que ce projet avoit été formé à l'instigation des Anglois, qui se servoient pour ces négociations de François Transfuges, dont ils favorisoient la défection, & qu'ils vendoient ensuite en qualité d'Engagés aux Habitans de *la Jamaïque*: qu'autant qu'il pouvoit juger de la disposition présente des Cantons Iroquois, il falloit se résoudre à abandonner absolument le Canada, ou faire un effort pour détruire au moins les Tsonnonthouans & les Goyogouins, les plus animés de tous contre les François, & qui pouvoient aisément mettre plus de deux mille Hommes en campagne: qu'il le prioit donc d'engager le Roy à lui envoyer de bonne heure quatre cent Hommes, afin qu'au commencement du mois d'Août, au plus tard, il pût entrer dans le Pays Ennemi avec des forces

1683.

Mauvaise foi
des Iroquois.M. de la Barre
demande
du secours au
Roy.

1683.

suffisantes pour ranger ces Barbares à la raison : mais qu'il croioit nécessaire d'obtenir, avant toutes choses, du Duc d'YORK, à qui la Nouvelle York appartenoit, un ordre pour le Gouverneur de cette Province, de ne le point traverser dans son Expédition.

Fierté des Iroquois; intrigues du Gouverneur de la Nouvelle York.

Quelque tems après le départ de la Barque, qui étoit chargée de cette Lettre, le Gouverneur Général jugea à propos de faire encore une tentative auprès des Cantons. Il leur envoya demander en quel tems ils comptoient que leurs Députés se rendroient à Montréal pour dégager la parole, qu'ils lui avoient donnée; ils répondirent qu'ils ne se souvenoient pas de lui avoir rien promis, & que s'il avoit quelque chose à leur faire sçavoir, il pouvoit les venir trouver chez eux. Il eut en même tems des preuves certaines que les Anglois de la Nouvelle York, à qui le Commerce avec les Iroquois apportoit depuis quelques années des profits considérables, avoient donné à ces Sauvages des Marchandises à perte, dans le dessein de nous rendre odieux à la Nation, en lui persuadant que les François n'avoient en vûë que de les dépouiller : qu'ils ne cesseroient point de les exciter à exterminer tous les Peuples, avec qui nous faisons le Commerce, & que tout se dispoit dans les Cantons à nous déclarer une guerre irréconciliable.

Les Iroquois amusent le Général.

Dans le fond, les Iroquois trouvoient beaucoup mieux leur compte avec les Anglois & les Hollandois, qu'avec les François, parce que le Castor ne payoit point de Droits dans la Nouvelle York, & que le Commerce en étoit permis à tous les Particuliers, par conséquent qu'il y avoit plus de profit à faire

P
pour
de de
Cepe
empl
qu'ils
qu'il.
des c
Mon
faire
men
plus
B
Amé
étoit
loier
Géné
ne d
de fa
d'aill
ché
prenc
ce Pc
par
noiss
avert
mais
remc
les I
& le
Ce
prit c
de C
Sale
Louy
ex,
manc

pour les Acheteurs ; ce qui les mettoit en état de donner leurs Marchandises à plus bas prix. Cependant comme les Cantons ne vouloient employer la force ouverte qu'à l'extrémité, & qu'ils craignoient beaucoup plus les François, qu'ils ne le vouloient paroître, des Députés des cinq Cantons arriverent au mois d'Août à Montreal ; mais ils n'étoient chargés que de faire des protestations vagues d'un attachement sincere, & l'on n'en put tirer rien de plus.

Bien des choses concouroient à rendre cette Ambassade suspecte, & les moins clair-voyans étoient convaincus, que les Cantons ne vouloient que gagner du tems, pour empêcher le Général de se tenir sur ses gardes. En effet ils ne dissimuloient plus le dessein, où ils étoient de faire la guerre à nos Alliés ; on sçavoit d'ailleurs qu'un de leurs Partis s'étoit approché du Fort de Catarocouy, résolu d'y surprendre la Garnison, & de se cantonner dans ce Poste. Enfin les Missionnaires, qui étoient parmi ces Sauvages, & tous ceux, qui connoissoient mieux le caractere de la Nation, avertissoient M. de la Barre de s'en défier ; mais il n'eut égard ni aux avis des uns, ni aux remontrances des autres, il reçut très-bien les Députés Iroquois, les caressa beaucoup, & les renvoya comblés de presens.

Ce qui lui fit encore plus de tort dans l'esprit de plusieurs, c'est qu'il s'empara du Fort de Catarocouy, qui appartenoit à M. de la Sale, ou à ses Créanciers, & de celui de S. Louys aux Illinois, où il envoya M. de BAU-
 EX, Lieutenant de ses Gardes, pour y commander en son nom. Pour comble de malheurs,

1683.

Conduite
étrange de M.
de la Barre.

1683.

il fut trompé par les Iroquois, & ceux, qui le ménagèrent le plus, disoient hautement que son grand âge le rendoit crédule, lorsqu'il devoit se défier, timide lorsqu'il falloit entreprendre, ombrageux & défiant à l'égard de ceux, qui méritoient sa confiance, & qu'il lui ôtoit la vigueur nécessaire pour agir, comme il convenoit dans la conjoncture, où se trouvoit la Colonie.

Les Iroquois pillent des François Voyageurs.

Quoiqu'il en soit, dans le tems même qu'il se repositoit avec plus d'assurance sur les protestations des Iroquois, une Armée de ces Sauvages se mit en campagne pour aller enlever le Fort de Saint Louys. Ils rencontrèrent sur leur route quatorze François, qui alloient en traite chez les Illinois, & qui voyageoient sans défiance; ils les chargerent, les défirent, & leur enleverent pour quinze mille francs de Marchandises. Ils s'excuserent dans la suite sur ce qu'ils avoient pris ces Traiteurs pour des Gens de M. de la Sale, que M. de la Barre leur avoit permis de piller, ce qui n'étoit pas sans quelque fondement. Ceci se passa le dernier jour de Février de l'année 1684. Les Iroquois poursuivirent leur route vers la Riviere des Illinois, & parurent à la vûe du Fort de Saint Louys, où ils se persuadoient qu'on ne les attendoit pas.

Ils sont repoussés du Fort de S. Louis.

Ils se tromperent; le sieur de Baugy & le Chevalier de Tonti avoient été avertis de leur marche, & se tenoient prêts à les recevoir. Ils s'en apperçurent dès la premiere attaque, où plusieurs furent tués, & le vinthuit de Mars ils firent retraite. M. de LA DURANTAYE Gentilhomme Breton, & qui avoit été Capitaine dans Carignan, étoit parti de Michillimaki-

mac
aller
de
du
Pou
pou
C
quo.
ne
vit
lui
grar
Am
pou
qu
nou
qu
ven
eux
ave
secc
très
soit
fut
I
Mi
ten
d'av
nor
que
nor
à
d'A
Peu
les
sur

Mac au premier bruit de leur marche, pour aller au secours de la Place; mais il y a bien de l'apparence qu'il apprit en chemin la levée du Siège, & qu'il retourna sur le champ à son Poste, d'où nous le verrons bientôt sortir pour une Expédition plus importante.

1684.

Cependant M. de la Barre revint enfin, quoiqu'un peu tard, de son assoupissement, & se résolut à ne pensa plus qu'à faire la guerre. Ce qui servit le plus à le réveiller, fut un avis, qu'on lui donna, que tous les Cantons faisoient de grands préparatifs, & avoient envoyé des Ambassadeurs aux Sauvages de la Virginie, pour s'assurer qu'ils n'en seroient point attaqués, tandis qu'ils seroient occupés contre nous. Cette résolution prise, le Général crut qu'il étoit plus aisé & moins dangereux de prévenir ces Barbares, en portant la guerre chez eux, que de les chasser de la Colonie, s'ils y avoient une fois mis le pied. Mais comme les secours, qu'il avoit reçus de France, étoient très-peu de chose, & que ceux, qu'on lui faisoit esperer, ne pouvoient pas arriver sitôt, il fut obligé d'avoir recours aux Sauvages Alliés.

M. de la Durantaye, qui commandoit à Michillimakinac, & M. du Luth, son Lieutenant, qui étoit à la Baye, eurent ordre d'avertir les Nations de ces quartiers-là qu'Ononthonio alloit marcher pour détruire les Iroquois; qu'il vouloit commencer par les Tsonnonthouans, & qu'il les invitoit à se trouver à Niagara, où il se rendroit vers le quinzième d'Août avec toutes les Forces. La plupart de ces Peuples n'étoient gueres moins intéressés, que les François, à la destruction des Iroquois, qui sembloient vouloir exercer une espece de

1684.

mination sur tout ce grand Continent, & se rendre les seuls Maîtres du Commerce: toutefois MM. de la Durantaye & du Luth eurent bien de la peine à faire les levées, dont ils étoient chargés.

Il engage avec peine nos Alliés à se joindre à lui. Ceux des environs de la Baye se montrent les plus difficiles, & l'on avoit dû s'y attendre. Il y avoit eu des démêlés assez vifs entr'eux & les François, parce que M. de la Sale, pour empêcher que personne ne fit la traite dans les lieux, qui lui étoient réservés, avoit ordonné aux Sauvages de piller les Marchandises de quiconque n'auroit pas commission de lui; & cet ordre, qu'il ne convient jamais de donner à ces Barbares, avoit été sur le point d'allumer une guerre sanglante entr'eux & nous. Les esprits y étoient encore un peu aigris de part & d'autre, & la conjoncture n'étoit nullement favorable pour engager ces Nations Occidentales à joindre leurs Forces avec les nôtres contre l'Ennemi commun.

Par bonheur, Nicolas Perrot, qui n'étoit pas loin, vint au secours du Sieur du Luth. Il fit comprendre aux Sauvages qu'il y alloit encore plus de leur intérêt, que de celui des François, d'exterminer une Nation, qui vouloit faire la Loi à toutes les autres, & dont après tout nous n'avions rien à craindre pour nous-mêmes. Ainsi M. de la Durantaye se trouva bientôt à la tête de cinq-cent Guerriers, Hurons, Outaouais, Outagamis, & autres Habitans de la Baye, & de deux-cent Canadiens; mais ce n'étoit pas tout d'avoir rassemblé tant de Monde, & le Commandant n'eut pas peu à faire pour venir à bout de conduire ces Troupes auxiliaires jusqu'à Niagara.

La plupart des Sauvages se mirent, je ne
 çai comment, dans la tête que l'Expédition
 de M. de la Barre ne seroit pas heureuse, &
 divers accidens, survenus pendant la marche,
 leur avoient entièrement renversé l'esprit; de
 sorte qu'ils furent cent fois sur le point de
 se débander. Ce fut bien pis encore, quand
 ils furent arrivés à Niagara, & qu'ils n'y ren-
 contrerent, ni le Général, ni aucun François.
 Alors ils se plainquirent hautement qu'on ne
 les avoit tirés de leur Pays, que pour les livrer
 aux Iroquois, & il y avoit tout lieu de crain-
 dre qu'ils ne prissent quelque résolution fu-
 neste.

Leurs Conducteurs, qui ignoroient eux-
 mêmes la cause de ce retardement, voulurent
 d'abord l'attribuer aux vents contraires, qui
 depuis quelque tems souffoient sur le Lac On-
 tario; mais cette ressource fut bientôt épuisée,
 & la nouvelle, qu'ils reçurent peu de jours
 après, que la paix étoit faite avec les Iroquois,
 acheva de les déconcerter. Ils ne pouvoient se
 dispenser de communiquer cette nouvelle aux
 Sauvages, & ils avoient tout à appréhender
 de leur ressentiment. Ils en furent quittes
 néanmoins pour quelques reproches, que ceux-
 ci leur firent avec un sang froid, qui mar-
 quoit beaucoup plus de ressentiment, que s'ils
 eussent parlé avec emportement.

Les Chefs leur dirent que ce n'étoit pas la
 première fois qu'ils s'apercevoient que leur in-
 térêt n'entroit dans les Entreprises des François,
 qu'autant que nous y trouvions notre avan-
 tage; mais qu'ils n'en seroient plus les Dupes:
 que désormais Ononchio ne les feroit sortir
 de chez eux, que quand il leur conviendroït

1684.

Les Sauvages
 n'en rencontrent
 point M. de la
 Barre au ren-
 dez-vous,
 qu'il leur
 avoit marqué

Leur mécom-
 pte à la
 nouvelle de la
 paix,

1684.

de le faire, & qu'ils le laisseroient vuides des différens avec les Iroquois, contre lesquels ils scauroient bien se défendre sans lui, quand ils en seroient attaqués.

La Durantaye, du Luth & Perrot n'omirent rien pour les appaiser, & se flaterent même d'y avoir réussi, en leur persuadant qu'ils n'avoient point été oubliés dans le Traité de paix, qui venoit d'être conclu; que cette paix étoit en partie leur ouvrage, puisqu'il n'y avoit que la crainte d'avoir sur les bras toutes ces Nations, qui avoit pu engager les Iroquois à s'accommoder & qu'ils devoient être bien contents qu'il leur en eut si peu coûté pour rendre la tranquillité à tout le Pays. Ils parurent se contenter de ces raisons, & retournerent assez tranquillement chez eux.

M. de la Barre traite avec le Gouverneur de la Nouvelle York.

Mais il s'en falloit bien que les choses fussent passées aussi honorablement pour M. de la Barre, que ces Officiers faisoient semblant de le croire. Ce Général ayant fait ses préparatifs, partit de Quebec pour se rendre à Montreal, où les Troupes avoient ordre de s'assembler. Pendant sa marche il envoya le Sieur Bourdon au Colonel Dongan, Gouverneur de la Nouvelle York, pour lui dire que, s'il vouloit venger le sang de vingt-six Anglois du Mariland, qui avoient été tués l'hyver précédent par les Tsonnonthouans, il pouvoit se joindre à lui; mais qu'au moins il comptoit assez sur les promesses, qu'il lui avoit faites en conséquence des ordres du Duc d'York, pour s'assurer qu'il ne traverseroit en aucune maniere une Expédition aussi juste, que celle qu'il avoit entreprise; qu'il s'agissoit de réprimer une Nation insolente, qui n'épargneroit pas les Anglois,

gic
rie
app
goc
de
don
que
mai
tion
te;
rie
quor
duit
pour
plac
des
pas e
pas
Le
natur
Entr
n'avo
cet e
tagne
les er
Tson
qui f
Sieur
six Sc
voi
& pe
qui y
menç
Pays
plus p
To

quois, si elle pouvoit parvenir à n'avoir plus rien à craindre de la part des François.

Cette démarche ne fut pas généralement approuvée, plusieurs appréhendant que cette Négociation ne donnât aux Iroquois tout le tems de se fortifier, & ne fournit aux Anglois, dont les dispositions n'étoient pas équivoques, les moyens de secourir ces Barbares; mais il paroît qu'il y avoit un peu de prévention & de mauvaise humeur dans cette crainte; & en effet nous verrons tout-à-l'heure que rien ne contribua davantage à amener les Iroquois à un accommodement, que cette conduite de M. de la Barre. Mais il est fâcheux pour un Homme, qui occupe une premiere place, de s'être fait des Ennemis personnels par des voyes, qu'on peut soupçonner de n'avoir pas eu pour objet le bien public, & de n'avoir pas sçu se faire estimer.

Le Général prit encore une précaution, qui naturellement devoit assurer le succès de son Ses préparatifs.

Entreprise, ce fut de diviser les Cantons, pour n'avoir pas à faire à tous en même tems. A cet effet il envoya des Colliers aux Onnonnagués, aux Agniers & aux Onneyouts pour les engager à demeurer neutres entre lui & les Tsonnonthouans, qui l'avoient offensé, & à qui seuls il en vouloit. Il fit ensuite partir le Sieur DU TAST, Capitaine, avec cinquante-six Soldats d'Elite, pour porter un grand Convoi de vivres & de munitions à Cataracouy, & pour garder ce Poste; M. d'ORVILLIERS, qui y commandoit, ayant eu ordre dès le commencement du printems d'aller reconnoître le Pays Ennemi, & de marquer l'endroit le plus propre pour le débarquement.

1684.

Etat de l'Armée Française.

D'Orvilliers s'étoit parfaitement bien acquitté de sa Commission, aussi étoit-il un des Officiers de la Colonie, sur la prudence, le génie, & la fermeté duquel les Gouverneurs Généraux de la Nouvelle France comptèrent le plus, tandis qu'ils le posséderent. Tout étant ainsi disposé, l'Armée eut ordre de marcher. Elle étoit composée de sept-cent Canadiens, de cent trente Soldats, & de deux-cent Sauvages, la plupart Iroquois du Sault S. Louis, & Hurons de Lorette. Elle fut partagée en trois Corps, & le Général partit de Quebec le neuvième de Juillet à la tête du premier, ayant avec lui le Baron de BEKANCOURT, & son Frere, le Chevalier de VILLEBON.

Avis, que M. de la Barre reçoit dans sa marche.

Il arriva le vint-unième à Montreal, où les deux autres Corps, commandés par MM. d'Orvilliers & DU GUE', le joignirent peu de jours après. Toutes les Troupes s'embarquerent le vint-six, ou le vint-sept, & le premier d'Août M. de la Barre apprit par des voyes, qui ne pouvoient pas être suspectes, que les Cantons d'Onnontagué, d'Onneyouth, & de Goyogonin avoient obligé celui de Tsonnonthouan à les prendre pour Médiateurs entre lui & les François, & demandoient le Sieur le Moyne pour négocier cette importante affaire.

Le Général reçut en même tems une Lettre d'Onnontagué, écrite par une Personne très-sûre, qui lui mandoit que la guerre, qu'on se disposoit à faire aux Tsonnonthouans, ne leur feroit pas beaucoup de mal, quel qu'en fût le succès, parce que ces Sauvages s'étoient mis en lieu de sûreté avec toutes leurs provisions, & qu'elle n'auroit point d'autre effet, que de

réunir toute la Nation contre nous; mais que, si on vouloit se contenter d'une satisfaction de la part de ce Canton, on l'y trouveroit disposé; les Chefs aiant fait dire en secret à celui, qui écrivoit, que, si on vouloit oublier le passé, ils feroient même plus qu'on n'exigeroit d'eux, & qu'ils cesseroient toute hostilité contre nos Alliés: qu'au reste, s'ils faisoient ces avances, ce n'étoit pas qu'ils crussent avoir rien à craindre, puisque le Gouverneur de la Nouvelle York leur avoit fait offrir quatre-cent Chevaux, & autant d'Hommes de pied, s'ils vouloient soutenir la guerre.

Il n'y a pourtant aucun lieu de douter que, si le Colonel Dongan s'en fût tenu à ces offres, elles n'eussent été acceptées, & que M. de la Barre ne se fût trouvé dans un très-grand embarras; mais il voulut faire payer trop cher le secours, qu'il offroit, & il le prit sur un ton trop haut avec une Nation fiere, qui n'a jamais aimé, ni estimé les Anglois. Ce Gouverneur avoit commencé par faire arborer dans tout le Pays Iroquois les Armes du Duc d'York: il envoya ensuite défendre aux Cantons de la part de ce Prince, qu'il qualifioit de leur Souverain, de traiter sans sa participation avec les François. Enfin il dépêcha à Onnontagué un nomme ARNAUD, avec ordre de proposer à ce Canton, & par son entremise aux quatre autres, de profiter du secours, qu'il vouloit bien leur donner, pour se délivrer une bonne fois de la tyrannie des François.

Cette Commission fut aussi mal exécutée, qu'elle avoit été donnée avec imprudence. Arnaud parla en Maître aux Onnontagués, & leur demanda s'ils ne vouloient pas obéir au

Une mauvaise manœuvre du Colonel Dongan sauve la Colonie.

1684.

Gouverneur de la Province, qui representoit le Duc d'York, leur Prince legitime ? Ce début choqua les Onnontagués : un de leurs Chefs prit sur le champ le Ciel à témoin de l'injure, qui étoit faite à toute la Nation, & du mauvais procédé de l'Ambassadeur Anglois, qui vouloit troubler la Terre. Il lui adressa ensuite la parole, & d'un ton, qui devoit lui faire sentir son imprudence, & l'indignation, qu'elle avoit causée à tous les Assistans, il lui dit :

» Apprens que l'Onnontagué se met entre
 » Ononchio, son Pere, & le Tsonnonthouan,
 » son Frere, pour les empêcher de se battre. J'au-
 » rois cru que CORLAR (a) se mettroit derriere
 » moi, & me crieroit, *Courage, Onnontagué,*
 » *ne souffre pas que le Pere & le Fils s'entretient.*
 » Je suis très-surpris que son Envoyé me tienne
 » un langage tout contraire, & s'oppose à ce que
 » j'arrête le bras de l'un & de l'autre. Arnaud, je
 » ne puis croire que Corlar ait l'esprit aussi mal
 » fait, que tu le dis. Ononchio me fait bien de
 » l'honneur de vouloir travailler à la paix dans
 » ma Cabanne : veut-on que le Fils déshonore
 » son Pere ? Corlar, écoute ma voix ? Onon-
 » thio m'a adopté pour son Fils, il m'a traité à
 » Montreal, & m'a habillé en cette qualité :
 » nous y avons planté l'arbre de la paix, &
 » nous l'avons aussi planté à Onnontagué, où
 » mon Pere envoie ordinairement ses Ambassa-
 » deurs, parce que le Tsonnonthouan n'a point
 » d'esprit ; ses Prédécesseurs en ont usé de même,
 » & chacun s'en est bien trouvé. J'ai deux bras,
 » j'en étends un sur Montreal, pour y apuier
 » l'arbre de la paix ; l'autre est sur la tête de

(a) J'ai déjà dit que les Sauvages appelloient ainsi le Gouverneur de la Nouvelle York.

C
O
lat
par
n'e
m'
ja
n'a
do
ufa
tro
rem
qu'
& c
à r
I
Mo
voy
est c
& p
conc
lont
Barr
gués
noit
quel
avoi
arriv
près
ce qu
tagué
niers
vages
qui ét
au G
l'instr

Corlar, qui depuis lontems est mon Frere. cc 1684.
 Ononthio est depuis dix ans mon Pere, Cor-
 lar est depuis lontems mon Frere, & cela
 parce que je l'ai bien voulu : ni l'un ni l'autre
 n'est mon Maître. Celui, qui a fait le Monde,
 m'a donné la Terre ; que j'occupe : je suis libre :
 j'ai du respect pour tous les deux ; mais nul
 n'a droit de me commander, & Personne ne
 doit trouver mauvais que je mette tout en
 usage pour empêcher que la Terre ne soit
 troublée. Au reste je ne puis differer plus lon-
 tems de me rendre auprès de mon Pere, puis-
 qu'il a pris la peine de venir jusqu'à ma porte,
 & qu'il n'a que des propositions raisonnables
 à me faire. »

Il paroît par ce discours que le Sieur le
 Moyne étoit arrivé dans ce Canton avant l'En-
 voyé du Gouverneur de la Nouvelle York. Il
 est certain du moins qu'il y fut très-bien reçu,
 & parce qu'il y étoit aimé, & parce qu'il y
 conduisit un Tsonnonthouan, qui avoit été
 lontems Prisonnier à Quebec, & que M. de la
 Barre remettoit entre les mains des Onnonta-
 gués, pour leur faire connoître qu'il leur don-
 noit toute sa confiance. Le vint-sept d'Août,
 quelques-uns des Fils du Sieur le Moyne, qui
 avoient accompagné leur Pere à Onnontagué,
 arriverent à la Galette, d'où s'étant rendus au-
 près du Gouverneur Général, ils lui apprirent
 ce qui s'étoit passé entre Arnaud & les Onnonta-
 gués, & les dispositions, où étoient ces der-
 niers au sujet de la Paix. Il ajoûta que ces Sau-
 vages avoient engagé le P. de Lamberville,
 qui étoit fort respecté dans ce Canton, à écrire
 au Gouverneur de la Nouvelle York, pour
 l'instruire de la conduite de son Envoyé, dont

1684.

Extrémité, où
se trouve M.
de la Barre.

ils craignoient que le rapport ne fût pas fidèle. Ces nouvelles causerent d'autant plus de joye à M. de la Barre, que les maladies, causées par le défaut, ou par la mauvaise qualité des vivres, avoient réduit sa petite Armée dans l'état le plus déplorable. Le mal croissoit même de telle sorte, qu'il y avoit tout lieu de craindre qu'on ne fût obligé de se retirer, sans attendre les Députés Iroquois, ce qui eût sans doute exposé la Nation à la risée des Sauvages, & peut-être même engagé les Onnontagués à changer de système. M. de Meules, Intendant de la Nouvelle France, manda au Ministre que les vivres n'auroient pas manqué à l'Armée, si on n'eût pas inutilement perdu dix ou douze jours à Montreal, & deux semaines entières à Catarocouy. Il ajoute que toute la Colonie murmuroit hautement contre la conduite du Général.

Il fait la paix
à des condi-
tions peu ho-
nourables.

On ne peut en effet disconvenir qu'il n'y eût quelque chose à redire dans les mesures, que prit M. de la Barre, pour faire la guerre avec dignité, & plus encore dans la maniere, dont la paix fut conclué. Non-seulement on marqua, pour y déterminer les Iroquois, un empressement, dont ces Barbares ne s'aperçurent que trop; mais on souffrit qu'ils la missent au plus haut prix, & qu'ils nous donnassent en quelque façon la loy. Il est vrai que l'état, où les Députés des Cantons trouverent notre Armée, leur fit comprendre d'abord que nous n'étions pas en pouvoir de faire beaucoup de mal aux Tsonnonthouans; mais il n'étoit pas difficile de leur persuader que nous n'en étions pas réduits à ce qu'ils voioient, & il falloit le faire. Ils rencontrèrent M. de la Barre campé

li
lie
vi
lac
de
de
cip
bie
pas
ma
ple
lui
rép
des
tre.
l'Ar
qua
lui r
vou
bât
eux.
seule
rend
pare.
fait
lant
gea
des le
cham
l'exéc
On
cette g
se terr
à la N
rivé à

sur le bord du Lac Ontario, à quatre ou cinq lieues en-deçà de l'embouchure de leur Rivière du côté de Montreal, dans une Anse, à laquelle l'extrême disette, que l'on souffroit depuis quinze jours, a fait donner le nom de *la Famina*.

Garakontié & OUREOUATI, les deux principaux Chefs de la Députation, parlèrent fort bien, & s'ils eussent été seuls, tout se seroit passé à la satisfaction du Général François; mais le Député Tsonnonthouan fit un Discours plein d'arrogance; & sur la proposition, qui lui fut faite de laisser les Illinois en repos, il répondit qu'il ne les lâcheroit point, qu'un des deux Partis n'eût entièrement détruit l'autre. Cette insolence indigna extrêmement toute l'Armée; mais on fut bien plus surpris encore, quand on vit M. de la Barre se contenter de lui repliquer, que du moins il prit garde qu'en voulant frapper les Illinois, sa hache ne tombât sur les François, qui demeueroient avec eux. Il le promit, & la paix fut conclue à cette seule condition. Les Députés d'Onnontagué se rendirent Garans que les Tsonnonthouans répareroient le tort, que leurs Guerriers avoient fait aux François, qu'ils avoient pillés en allant faire la guerre aux Illinois; mais on exigea du Général que son Armée décamperoit dès le lendemain, & il partit lui-même sur le champ, après avoir donné ses ordres pour l'exécution de ce dernier article.

On ne s'étoit point attendu à la Cour que cette guerre finiroit sitôt, encore moins qu'elle se termineroit d'une manière si peu honorable à la Nation: M. de la Barre étoit à peine arrivé à Quebec, qu'il y reçut un renfort de

Le Roy en-
voye des
Troupes en
Canada.

1684.

Troupes, qui l'auroit pu, mettre en état de donner la Loi à ceux, de qui il venoit de la recevoir. Ces Troupes. étoient commandées par Messieurs de MONTORTIER & DESNOS, Capitaines de Vaisseaux, auxquels quelques Mémoires joignent un troisième, à sçavoir, M. DU RIVAU; mais la Lettre du Roy, qu'ils rendirent au Gouverneur Général, n'en parloit point.

Cette Lettre portoit que l'intention de Sa Majesté étoit que MM. de Montortier & Desnos commandassent dans les Postes les plus avancés & les plus importans de la Colonie, & il paroissoit même par les termes de la Lettre, que leur autorité y devoit être indépendante de M. de la Barre; ce qui donna lieu aux Ennemis de ce Général de dire que ces deux Officiers étoient des Surveillans, que le Roy avoit chargés d'éclairer sa conduite; mais il est bien plus naturel de croire que Sa Majesté la croyant engagé dans une guerre difficile, & persuadée que son grand âge ne lui permettoit pas de se transporter aisément dans tous les lieux, où la présence d'un Officier principal seroit nécessaire, les lui avoit envoyés comme des Personnes, sur qui il pouvoit se reposer de bien des choses.

La Lettre, dont je viens de parler, étoit du cinquième d'Août; dans une autre, dattée du dernier de Juillet, le Roy disoit à M. de la Barre: « Comme il importe au bien de mon Service de diminuer, autant qu'il se pourra, le nombre des Iroquois, & que d'ailleurs ces Sauvages, qui sont forts & robustes, servent utilement sur mes Galeres, je veux que vous fassiez tout ce qui sera possible pour en

fa
re,
n'é
qu
sçai
ce
gu
ver
proc
C
quit
arer
rot
avec
quel
qual
Gou
lui d
succé
Capit
de sc
suiva
Ce
dans
concl
nous
n'étoi
de id
voien
liés, c
molef
sém
intérêt
nous r
dre, a
toit po

faire un grand nombre de Prisonniers de guerre, & que vous les fassiez passer en France ». Il n'étoit plus question d'exécuter cet ordre, quand M. de la Barre le reçut; mais je ne sçai si dans la suite, il fut renouvelé à son Successeur, ou s'il lui servit de règle, quand la guerre recommença avec les Iroquois. Nous verrons en son tems le mauvais effet, qu'il produisit, quand on y eut déferé.

Cette même année la Nouvelle France ac- M. de Callie-
quit un Officier d'un grand mérite, & qui lui res est nommé
arendu les services les plus importans. M. Per- Gouverneur
rot Gouverneur de Montreal s'étant broüillé de Montreal,
avec MM. du Seminaire de S. Sulpice, l'es- & M. Perrot
quels, ainsi que je l'ai déjà dit, avoient, en passe au Gou-
qualité de Seigneurs, le droit de présenter à ce vernement de
l'Acadie.
Gouvernement, le Roy pour le bien de la paix, lui donna celui de l'Acadie, & nomma pour lui succéder le Chevalier de CALLIERES, ancien Capitaine au Regiment de Navarre. Les limites de son Gouvernement furent marquées l'année suivante au Lac de S. Pierre.

Cependant on ne comptoit pas beaucoup On compte
dans la Colonie sur la paix, qui avoit été peu sur la paix
concluë à l'Anse de la Famine. Les Iroquois en Canada.
nous y avoient vûs dans une situation, qui n'étoit pas fort propre à leur donner une grande idée de notre puissance; d'ailleurs ils n'avoient jamais voulu y comprendre nos Alliés, quoiqu'ils eussent promis de ne les point molester. Ils en avoient même exclu expressément les Illinois, & nous avions un si grand intérêt à la conservation de ce Peuple, que nous ne pouvions nous dispenser de le défendre, au cas qu'il fût attaqué, ce qu'on ne doutoit point qui n'arrivât bientôt. Aussi jugea-

1684.

t'on que les derniers secours venus de France, quoiqu'arrivés après la publication de la paix, n'étoient rien moins qu'inutiles. Toutefois on fut près d'une année entière, sans entendre parler des Iroquois; mais vers la fin de Juillet de l'année suivante 1685. M. de la Barre reçut deux Lettres du P. de Lamberville, Missionnaire à Onnontagué, lesquelles lui donnerent beaucoup à penser.

Divers avis, qu'on reçoit au sujet des Iroquois.

Ce Religieux lui mandoit que les Tsonnonthouans étoient restés chez eux tout l'hyver, sans aller à la chasse, dans la crainte que les François ne se jettassent dans leur Canton, s'ils apprenoient qu'il fût dégarni d'Hommes: qu'ils se plaignoient que les Mascoutins & les Miamis, fiers de la protection déclarée d'Onnonthio, leur avoient fait la guerre, & avoient pris & tué quelques uns des leurs: que les Mascoutins avoient même brûlé leurs Prisonniers, & s'étoient vantés qu'ils l'avoient fait à l'instigation du même Gouverneur Général: que les cinq Cantons avoient depuis peu renouvelé leur Alliance, pour se fortifier; disoient-ils, contre les François, en cas de rupture: que les Mahingans leur avoient promis un secours de douze cent Hommes, & les Anglois un plus considérable encore; avec toutes sortes d'armes & de Munitions: qu'il y avoit actuellement plusieurs Partis d'Iroquois en campagne contre les Miamis: que les Tsonnonthouans refusoient de livrer les mille Castors, dont on étoit convenu avec eux pour le premier terme du paiement de ce qu'ils devoient aux François, pillés sur la route des Illinois, & qu'ils s'excusoient de ce délai sur plusieurs pertes, qu'ils prétendoient avoir faites depuis peu, tandis qu'on

DE LA N. FRANCE. LIV. XI. 323
ſçavoit qu'ils portoient plus de dix mille Caf-
tors à Orange.

1684.

Quant à la parole , qu'ils avoient donnée d'aller trouver le Gouverneur Général , pour prendre avec lui des meſures convenables à la ſituation des affaires , le P. Lamberville mandoit qu'ils s'en croyoient abſolument dégagés , 1^o. parce que les chemins étoient mauvais , 2^o. parce qu'un de leurs Jeunes Gens , qui retournoit l'Eté dernier de Quebec , s'étant imaginé qu'on vouloit le tuer , s'étoit enfui à travers des Bois , où il étoit mort de faim , & que les François , qui , ſelon eux , étoient cauſe de ſa mort , ne l'avoient , ni pleuré , ni couvert (*). Enfin que les Onnontagués n'avoient rien négligé pour les porter à tenir leur parole ; mais que pour toute réponſe on leur avoit dit : « Vous devez aller bientôt à Mont-
real pour vos affaires , faites-y tout ce que vous
jugerez à propos , & vous ne ferez point déſa-
voués ». Façon de parler , qui parmi les Sauvages n'eſt qu'un pur compliment , & n'engage à rien.

Il n'y avoit que quelques jours que cette lettre avoit été renduë à M. de la Barre , lorſque le Marquis de Denonville prit terre à Quebec avec de nouvelles Troupes. Il avoit été nommé Gouverneur Général de la Nouvelle France dès la fin de l'année précédente , c'eſt-à-dire , immédiatement après le retour des Vaiſſeaux , qui avoient porté en Canada MM. Defnos & de Montortier ; le Roy ayant compris ſur ce qu'on avoit mandé de la maniere , dont la paix avoit été concluë avec les Iroquois , qu'elle ne ſeroit

M. de Denonville arrive en Canada en qualité de Gouverneur Général.

(*) C'eſt-à-dire , qu'ils n'avoient point fait de compliments , ni de préſens à ſa Famille.

1685.

pas de durée, & comme le grand âge & les infirmités de M. de la Barre le rendoient peu propre à pousser la guerre avec vigueur ; Sa Majesté avoit compris la nécessité de lui donner un Successeur : elle avoit fait choix du Marquis de Denonville, Colonel de Dragons, également estimable par sa valeur, sa droiture & sa piété, & s'étoit résolu à faire un nouvel effort pour le mettre en état d'assurer la tranquillité du Pays.

Il croit la guerre nécessaire avec les Iroquois.

M. de Denonville se donna à peine quelques jours de repos, pour se délasser d'une navigation, qui avoit été très-rude, & monta aussitôt à Catarocouy. Le Sieur de la Forêt y avoit été rétabli par ordre de la Cour, pour y commander au nom de M. de la Sale ; mais ayant demandé la permission de faire un voyage aux Illinois, où il comptoit que le Sieur de la Sale ne tarderoit pas à se rendre, s'il n'y étoit pas déjà arrivé, M. d'Orvilliers avoit été de nouveau chargé de la garde de ce Poste. Pendant le séjour, que le Gouverneur Général y fit, il apprit qu'on avoit inspiré aux Iroquois une grande défiance des François, & il n'omit rien pour les rassurer : il comprit néanmoins que cette Nation étoit montée sur un ton d'insolence, qu'il falloit nécessairement rabattre, & il manda au Ministre que les hostilités, qu'elle continuoît à faire sur les Illinois, étoit un motif suffisant pour lui faire la guerre ; mais qu'il falloit être prêt, avant que de la déclarer, parce que les Sauvages le sont toujours.

En quel état il trouve la Colonie. Il y a quelque apparence qu'on avoit réitéré à ce nouveau Général les instances, si souvent faites à ses Prédécesseurs, de travailler à *franq.*

riser
s'exp
ce lu
citer.
cher
on a t
Ceux
pas re
hanté
se me
il n'er
blés e
Rien
qu'il
une a
toutes
J'a
velles
uns de
vantag
metto
lement
se, eu
lonie
être à
la Cou
dier à t
Paroiss
sible d
pour le
loi en p
doit pa
victim
pertes
oublioi
voient

riser les Peuples de ce Continent, ainsi qu'on s'exprimoit alors ; car voici ce qu'il écrivit sur ce sujet dans la même Lettre, que je viens de citer. » On a cru lontems qu'il falloit approcher les Sauvages de nous, pour les franciser ; ce on a tout lieu de reconnoître qu'on se trompoit. ce Ceux, qui se sont approchés de nous, ne se sont ce pas rendus François, & les François qui les ont ce hantés, sont devenus Sauvages. On affecte de ce se mettre comme eux, & de vivre comme eux : ce il n'en est pas de même des Sauvages assem- ce blés en Bourgades au milieu de la Colonie. ce Rien n'est mieux réglé. Il ajoûte en finissant, ce qu'il a trouvé la Colonie toute ouverte ; c'étoit une ancienne plainte, qui se renouvelloit toutes les années, & toujours inutilement.

J'ai déjà observé qu'en défrichant de nouvelles Terres, on ne songeoit qu'à s'écarter les uns des autres, afin de pouvoir s'étendre davantage, sans considérer que par-là on se mettoit hors de portée de se secourir mutuellement, & qu'en embrassant un Pays immense, eu égard au peu de Monde, dont la Colonie étoit composée, Personne n'y pouvoit être à couvert des insultes de l'Ennemi ; mais la Cour eut beau donner des ordres pour remédier à un si grand mal, & pour réduire les Paroisses en Bourgades, il ne fut jamais possible de les faire exécuter. Chacun craignoit pour le Public, & Personne ne craignoit pour soi en particulier. L'expérience même ne rendoit pas plus sages ceux, qui avoient été les victimes de leur imprudence : on réparoit ses pertes, quand on étoit en état de le faire ; on oublioit bientôt les malheurs, qui ne se pouvoient pas réparer, & la vûe d'un petit inté-

1685.

rêt présent aveugloit tout le monde sur l'avenir. C'est-là le vrai génie des Sauvages, & il semble qu'on le respire avec l'air de leur Pays.

Les connoissances, que le nouveau Gouverneur prit des affaires du Canada, auxquelles il s'appliqua beaucoup pendant l'Hyver, le confirmèrent dans la pensée, que nous n'aurions jamais les Iroquois pour Amis, & que pour n'avoir pas toujours sur les bras un Ennemi incommode & dangereux, il falloit, à quelque prix, que ce fut, le détruire, ou du moins l'humilier & l'affoiblir de sorte, qu'il fût contraint de rechercher notre Alliance, & de s'y maintenir. Il fut surtout persuadé qu'il n'y avoit que ce seul moyen de soutenir le commerce, qu'on pouvoit compter de voir bientôt réduit à rien, pour peu que les choses demeurassent dans l'état, où elles étoient, & que les seuls Iroquois arrêtoient les progrès de l'Evangile parmi les Sauvages; ce qui touchoit pour le moins autant le Marquis de Denonville, que le soin de conserver la Colonie.

D'un autre côté toute l'Acadie & les Côtes voisines étoient en proye aux courses des Anglois; & M. de Meules, qui l'année précédente s'y étoit transporté pour en faire la visite, avoit trouvé ce beau Pays, & toutes les Habitations Françoises dans la dernière desolation. Radisson étoit aussi toujours à la tête des Anglois dans la Baye d'Hudson, & il n'étoit presque plus possible aux François de trafiquer dans le Nord. Enfin le commerce n'étoit guères plus libre à l'Ouest, depuis que les Tonnonthouans avoient attiré les Anglois à Niagara, d'où ceux-ci par le moyen des Lacs, dont ils nous coupoient la communication,

pou
ma'
se
trav
quo
Cor
sour
P
heur
sieur
prop
de M
de P
cent
ainfi
le p
d'em
Pelle
Fort
Barq
il ser
Onta
extré
Pays
aucur
nous
comm
Terre
ves,
discre
Anglo
tous le
De
nos A
auron
d'une

pouvoient faire des courses jusqu'à Michillimakinac. Ils avoient même déjà commencé à se montrer aux environs de ce Poste, & ils travailloient fortement par le moyen des Iroquois à nous débaucher les Sauvages de ces Contrées, qui étoient notre plus grande ressource par raport à la Traite des Pelleteries.

Pour garantir la Nouvelle France d'un malheur, qui n'étoit pas aussi éloigné, que plusieurs le pensoient, le Marquis de Denonville proposa au Ministre par sa Lettre du huitième de May 1686. de construire à Niagara un Fort de Pierres, capable de contenir quatre à cinq cent Hommes. Il lui representa que ce Poste ainsi gardé fermeroit absolument aux Anglois le passage des Lacs, & nous mettroit en état d'empêcher les Iroquois de leur porter leurs Pelleteries, d'autant plus que par le moyen du Fort de Catarocouy, où l'on pouvoit tenir des Barques à couvert des vents pendant l'Hyver, il seroit aisé de naviguer librement sur le Lac Ontario, dont nous commanderions les deux extrémités, & que ces Sauvages, dont le Pays s'étend le long de ce Lac, n'auroient plus aucune issue pour leur Chasse, qu'autant que nous voudrions bien leur en donner; qu'alors, comme ils ne peuvent gueres chasser sur leurs Terres, où il n'y a presque point de Bêtes fauves, & pas un seul Castor, ils seroient à notre discretion pour la Traite; ce qui seroit pour les Anglois une perte de quatre cent mille francs tous les ans, dont nous profiterions.

De plus, ajoûtoit-il, si nous voulons que nos Alliés puissent nous secourir, quand nous aurons la guerre contre les Iroquois, il est d'une nécessité absoluë d'avoir un Poste, où

1685.

Projet d'un
Fort à Niag-
ara.

1686.

ils puissent s'assembler , & se réfugier en cas de disgrâce , ou de mauvais tems. Enfin il ne lui paroiffoit pas douteux qu'une pareille Forterefse , à la porte des Iroquois , les tiendrait en crainte & en respect , arrêteroit ce grand nombre de Déserteurs François , qui alloient ordinairement par-là chez les Anglois , & leur servoient ensuite de Guides pour reconnoître les Postes avancés de la Colonie. Outre qu'on viendroit peut-être à bout avec le tems de gagner les Iroquois , en leur donnant lieu de mieux connoître la différence de nos mœurs d'avec celles des Habitans de la Nouvelle York.

Après avoir ainsi montré la nécessité de cet Etablissement , le Général , pour prévenir l'objection , qu'on lui pouvoit faire par rapport à la dépense , suggéra au Ministre d'établir une Ferme , dont le fonds seroit le commerce exclusif dans ce Poste , qui deviendroit bientôt le centre de tout celui du Canada. Il prétendoit qu'avec le tems cette Ferme produiroit au Roy des sommes très-considérables , & qu'elle ne seroit d'ailleurs aucun tort aux Habitans de la Nouvelle France , parce que toutes les Pelleteries , qu'on traiteroit à Niagara , alloient aux Anglois. Au reste M. de Denonville n'étoit pas le seul , qui pensât ainsi ; car la Compagnie des Marchands de Quebec pour le commerce du Nord demandoit avec instances ce parti , s'engageant , si on le lui accordoit , de fournir les Magasins de Niagara de toutes les marchandises , qui se pouvoient échanger pour les Pelleteries , de prendre le Bail pour neuf ans , & de payer à Sa Majesté pour le Privilège une somme de trente mille livres chaque année. Nous verrons dans peu ce qui

empê
En
écrit
Dong
porto
vivre
doien
leur c
Sujets
quer ,
paix ,
avait
truire
l'avoit
pas ig
de la
La
les Iro
qu'ils
provis
couy ,
ayant
Poste ,
ne se
faire ,
ter , p
rables :
Transf
appuyé
les disc
aucune
un vér
divisio
glettre
sur le L
y devo

empêcha l'exécution de ce projet.

Environ un mois après que le Général eut écrit cette Lettre, il en reçut une du Colonel Dongan, dattée du vint-deux de May, qui portoit en substance que les grands amas de vivres, qui se faisoient à Catarocouy, persuadoient aux Iroquois qu'on avoit dessein de leur déclarer la guerre; que ces Peuples étant Sujets de la Couronne d'Angleterre, les attaquer, seroit une infraction manifeste à la paix, qui étoit entre les deux Rois; qu'il avoit aussi appris qu'on avoit dessein de construire un Fort à Niagara, & que cette nouvelle l'avoit d'autant plus étonné, qu'on ne devoit pas ignorer en Canada que tout ce Pays étoit de la dépendance de la Nouvelle York.

La réponse de M. de Denonville fut que les Iroquois craignoient le châtimement, parce qu'ils se sentoient coupables; que cependant les provisions, qu'il avoit envoyées à Catarocouy, n'avoient pas dû les allarmer; qu'y ayant toujours une grosse Garnison dans ce Poste, & les occasions de le fournir de vivres, ne se trouvant pas aisément, il étoit nécessaire, quand elles se présentoient, d'en profiter, pour y faire passer des Convois considérables: qu'il se pouvoit bien faire que quelques Transfuges François eussent fait naître, ou appuyé les soupçons des Iroquois; mais que les discours de ces Vagabons ne méritoient aucune créance, d'autant plus qu'ils avoient un véritable intérêt à mettre le trouble & la division entre les deux Colonies: que l'Angleterre étoit mal fondée dans ses prétentions sur le Domaine du Pays des Iroquois, & qu'on y devoit sçavoir que les François en avoient

1686.

Lettre du
Gouverneur
de la Nouvelle
York à M. de
Denonville.

Réponse de
ce Général.

pris possession, avant qu'il y eût des Anglois dans la Nouvelle York : qu'au reste les deux Rois, leurs Maîtres, vivant dans une parfaite intelligence, il ne convenoit point à leurs Lieutenans Généraux de la vouloir troubler.

Cette démarche du Colonel Dongan n'avoit rien, qui dût surprendre le Marquis de Denonville; toute la conduite de ce Gouverneur depuis qu'il étoit en place, avoit persuadé les François qu'ils le trouveroient toujours en leur chemin, & l'on étoit fort instruit qu'il ne manqueroit aucune occasion d'animer les Iroquois contr'eux; mais on ne sçavoit peut-être pas encore tout ce qu'on avoit à craindre d'un si dangereux Voisin, que toute l'autorité du Duc d'York, de qui il dépendoit immédiatement, n'avoit jamais pu engager, depuis même que ce Prince étoit monté sur le Trône, à demeurer Spectateur tranquille de tout ce qui se passoit entre nous & les Iroquois. On en fut enfin éclairci peu de tems après par une voye, qui ne pouvoit être suspecte.

Entreprise du
Colonel Dongan.

On apprit pendant l'Été que les Iroquois avoient fait une irruption dans le *Saguinam*(a), & y avoient attaqué les Outaouais de Michilimakinac, qui y alloient ordinairement en chasse. Le Père de Lamberville découvrit à Onnontagué que cette hostilité étoit le fruit d'une Délibération de tous les Cantons, dont le Colonel Dongan avoit assemblé les Députés à Orange; qu'il les avoit avertis que le nouveau Général des François étoit résolu de leur déclarer la guerre; qu'il les avoit exhortés à le

(a) C'est une Anse fort profonde sur la Côte Occidentale du Lac Huron.

prév
par
qu'i
trou
affir
abar

L
ces r
des
coup
d'Or
vaill
s'y ét
princ
qu'il
trepr
aller
qu'il
de sc
alors
Lettr
& qu

Il
les C
congr
tagué
bervi
Queb
dans
nous
Sault
fit dir
nemer
mieux
Franç
qui le

prévenir, à piller les François & leurs Alliés par tout, où ils les rencontreroient, ajoutant qu'ils en auroient bon marché, parce qu'ils les trouveroient sans défiance, & qu'il les avoit assurés que, quoiqu'il en arrivât, il ne les abandonneroit point.

1686.

Le Missionnaire avoit été averti de toutes ces menées par des Iroquois Chrétiens, & par des Idolâtres mêmes, qui l'aimoient beaucoup; il n'avoit pu empêcher l'Assemblée d'Orange; mais il avoit heureusement travaillé à détourner une partie de l'orage, qui s'y étoit formé, & après avoir tiré parole des principaux Chefs du Canton d'Onnontagué, qu'ils ne consentiroient jamais à aucune Entreprise pendant son absence, il partit pour aller informer M. de Dénonville de tout ce qu'il sçavoit. Dongan, qui fut bientôt informé de son départ, en devina le motif, & ce fut alors, qu'il écrivit au Général François la Lettre, dont j'ai parlé, il n'y a pas longtems, & qui arriva avant le P. de Lamberville.

Il envoya en même tems des Exprès à tous les Cantons, pour hâter l'exécution du dessein conçu à Orange, & il somma celui d'Onnontagué de lui remettre le P. Jacques de Lamberville, Frere de celui, qui étoit allé à Quebec, & qu'il avoit laissé comme en ôtage dans ce Canton. Il fit plus, il entreprit de nous débaucher les Iroquois Chrétiens du Sault S. Louis, & de la Montagne: il leur fit dire qu'il leur donneroit dans son Gouvernement un Terrain, où ils seroient beaucoup mieux, & plus en sûreté, que dans la Colonie Française; & comme il n'ignoroit pas que ce qui les retenoit sur-tout dans nos interêts,

1686.

c'étoit la crainte de perdre leur Religion parmi les Anglois, il leur fit donner sur cela toutes les assurances, qu'ils pouvoient souhaiter, ajoutant que le Roy son Maître, & lui-même étoient Catholiques, & qu'ils auroient dans la Nouvelle York des Missionnaires de la même Religion. Il ne gagna pourtant rien, ni du côté des Iroquois Chrétiens, ni auprès des Infidèles mêmes, & le Canton d'Onnontagué refusa de lui livrer le Pere de Lamberville.

Les Anglois Il fut plus heureux d'abord à Michillimakinac, où depuis quelque tems tous les Sauvages font reçus à qu'on avoit rassemblés au Sault Sainte Marie, Michillimakinac. s'étoient retirés. Il leur envoya des Traitans Anglois, qui eurent grand soin de faire publier d'avance qu'ils donneroient leurs marchandises à beaucoup meilleur compte, que ne pouvoient faire les François, & ils y furent très-bien reçus. Ils firent leur Traite en toute liberté, parce que, par malheur, M. de la Durantaye étoit absent. Il arriva presque au moment, qu'ils venoient de partir, & il vouloit faire courir après eux sur le champ; mais les Hurons le prévinrent, & envoyèrent aux Anglois une Escorte, qui les conduisit jusqu'à ce qu'ils eussent rencontré les Tsonnonthouans, qui venoient au devant d'eux.

Rien n'étoit d'une conséquence plus dangereuse, que ce commencement de commerce entre la Nouvelle York, & les Peuples, que nous avons jusques-là regardés comme nos plus fidèles Alliés. Aussi M. de Denonville crut-il dès-lors qu'il ne falloit plus différer de faire la guerre aux Tsonnonthouans, qui en étoient les Entremetteurs; mais avant toutes

choses il falloit être en état de faire face de toute part, avoir une forte Garnison à Cataracouy, envoyer un Détachement considerable par la Riviere de Sorel du côté des Agniers, pour tenir en échec ce Canton, & donner de la jalousie au Colonel Dongan.

1686.

Il n'étoit pas moins nécessaire d'avoir des Magasins en plusieurs endroits, & de les mettre hors d'insulte. Pour tout cela, & pour composer l'Armée, que le Général vouloit commander en Personne, on ne pouvoit tirer de la Colonie, que huit cent Hommes, & il n'y avoit pas beaucoup à compter sur les Troupes réglées, qui étoient peu aguerries, mal armées pour la plûpart, & n'avoient nulle connoissance de la maniere de faire la guerre dans le Pays. Ainsi c'étoit une nécessité de dissimuler jusqu'à l'arrivée du secours, qu'on attendoit de France; & il ne s'agissoit plus que de chercher des prétextes, pour couvrir tant de préparatifs.

Force de la Colonie.

La premiere chose, à quoi pensa le Gouverneur Général, fut à renvoyer le Peré de Lomberville dans sa Mission, & il le chargea de présens pour tous ceux des Chefs Onnonagués, qu'il y avoit plus d'esperance de gagner, & de conserver dans nos interêts. Il étoit tems que ce Missionnaire arrivât dans ce Canton: le Gouverneur de la Nouvelle York avoit profité de son absence pour réveiller dans l'esprit des Sauvages la crainte, que les François ne vinsent fondre sur eux, tandis qu'ils y penseroient le moins: il leur avoit persuadé que le P. de Lamberville n'avoit pas voulu se trouver avec eux, quand les Troupes de sa Nation viendroient porter le fer &

Le Pere de Lamberville empêche les Iroquois de commencer les Hostilités.

En par-
ir cela
t sou-
re, &
qu'ils
mission-
a pour-
tiens,
Canton
ere de

imaki-
uvages
Marie,
raitans
publier
rchan-
que ne
furent
à toute
de la
esqu'au
il vou-
; mais
ent aux
jusqu'à
ouans,

dange-
mmércé
es, que
me nos
onville
ferer de
qui en
t toutes

le feu dans leurs Villages, & qu'il se donneroit bien de garde d'y reparoître. Enfin il avoit si bien négocié, que tous les Cantons s'étoient assemblés, & qu'une partie des Guerriers étoit déjà en marche, lorsque ce Religieux reparut à Onnontagué.

Sa présence changea en un moment la face des affaires; il parla aux Chefs avec cette franchise & ses manieres insinuanes, qui lui avoient gagné l'estime & l'affection de ce Peuple; il dissipa presque tous les soupçons, qu'on lui avoit inspirés, & les présens, qu'il sçut dispenser à propos, achevant ce que ses bonnes façons avoient si heureusement commencé, les Guerriers furent rappelés, & on ne parla plus de rompre avec les François. Le reste de l'Eté se passa en négociations, tantôt pour retirer les Prisonniers, qu'on avoit faits de part & d'autre, & tantôt pour faire reprendre à nos Alliés des sentimens plus conformes à leurs véritables intérêts. Ceux, qui furent chargés de ce dernier article, y réussirent de telle sorte, qu'ils engagerent les Hurons & les Outaouais de Michillimakinac à descendre jusqu'à Catarocony, pour y conférer avec le Gouverneur Général.

Disposition
où étoit cette
Nation.

Vers la fin de Septembre le P. de Lamber-ville revint encore à Quebec, pour y rendre compte au Marquis de Denonville de la disposition, où se trouvoient alors les Iroquois: il lui dit que les seuls Onnontagués avoient rendu les Prisonniers, qu'ils avoient faits sur nos Alliés, & que les Tsonnonthouans s'en étoient excusés, en disant que leurs Captifs ne vouloient pas s'en retourner chez eux. Ce rapport confirma le Général dans la pensée,

qu'on perdoit le tems à traiter avec cette Nation. Il avoit même déjà pris son parti ; mais il ne voulut pas s'en ouvrir au Missionnaire : il lui laissa seulement entrevoir qu'il étoit résolu de pousser à bout les Tsonnonthouans.

Ce Pere, dit-il, dans une Lettre, qu'il écrivit à M. de Seignelay, & qui est datée du huitième de Novembre, aime beaucoup ces Sauvages, quoiqu'il soit tous les jours en danger d'être tué par des Yvroignes ; néanmoins il avouë qu'il n'y a rien à espérer pour leur salut, s'ils ne sont humiliés ; qu'ils n'ont en vûë que de détruire les autres Sauvages, pour venir ensuite à nous, & que c'est la politique du Colonel Dongan. Ce Gouverneur caresse beaucoup nos Déserteurs, dont il tire de grands services, & je suis obligé moi-même de les ménager, jusqu'à ce que je sois en état de les châtier. J'ai renvoyé le P. de Lamberville avec ordre de convoquer toutes les Nations Iroquoises à Catarocouy le prochain tems prochain, pour parler de nos affaires, & comme il est nécessaire d'y avoir un Interprète fidèle, que les PP. Recollers, Aumôniers de ce Poste, ne savent pas la Langue, & que tous nos Interprètes, à l'exception d'un Fils du Sieur le Moyne, sont des ignorans, j'ai choisi le P. MILET, & j'ai prié les Peres Recollers de lui laisser la place, jusqu'à ce que la guerre soit finie, avec promesse de la leur rendre. Le P. de Lamberville doit me renvoyer son Frere, afin qu'il ait moins de peine à se retirer tout seul. Le pauvre Pere ne sait pourtant rien de nos desseins, & il me fâche de l'exposer. J'apprens que les cinq Cantons sont

1686. » un gros Parti contre les Miamis, & les Sauvages de la Baye : ils ont ruiné un Village de ceux-ci ; mais les Chasseurs ont couru sur eux, & les ont bien battus ; ils veulent avoir leur revanche. Ils ont fait depuis peu un grand carnage des Illinois, ils ne gardent plus aucune mesure avec nous, & pillent nos Canots par tout, où ils les trouvent.

Affaires de la Baye d'Hudson.

Tandis que ces choses se passoient dans le centre de la Colonie, les affaires avoient encore une fois changé de face dans la Baye d'Hudson. Les Anglois regardoient toujours notre Etablissement dans la Riviere de Sainte Therese comme une usurpation; mais on avoit fait entendre raison sur ce point à la Cour de Londres, & les deux Rois étoient convenus que chacun demeureroit en possession de ce qu'il occupoit. On agissoit sans doute avec une égale sincérité dans les deux Cours ; mais comme en Angleterre la Nation n'est pas toujours d'accord avec le Souverain, & ne regarde pas les Délibérations du Conseil comme des Loix, qui l'obligent à s'y conformer, il faut prendre ses sûretés, quand on traite avec la Cour ; c'est ce qu'on n'avoit pas songé à faire jusques-là, & nous avons vû ce qui en étoit arrivé.

On a sçu depuis que le Colonel Dongan, qui pour lors exerçoit par *interim* l'Employ de Gouverneur Général dans la Nouvelle Angleterre, avoit eu beaucoup de part dans la trahison, qui nous avoit fait perdre le Fort de la Riviere de Sainte Therese, & dont le Roy Très-Christien avoit fait faire inutilement de grandes plaintes au Roy de la Grande Bretagne par M. de BARILLON, son Ambassadeur

auprès

I
sup
Suje
tirue
par
L
gnie
Fort
Maît
de S
reme
faire
M. c
pour
da qu
dien
TRO
solut
MAR
voulu
se m
année
tigue.
le vin
Elle
Fort,
fut ce
soni. I
stions
une M
d'autar
Ce Fe
coupé
mit er
autres
Prison
de seiz
I

Après de ce Prince. Charles II. désavoua ses Sujets; mais il n'eut pas le crédit de faire restituer à son Allié ce qui lui avoit été enlevé par la perfidie d'un Transfuge.

D'autre part les Intéressés dans la Compagnie du Nord, à qui le Roy avoit concédé le Fort, dont les Anglois s'étoient rendus les Maîtres, ne voyant nulle apparence d'obtenir de Sa Majesté des forces suffisantes pour s'en remettre en possession, prirent le parti d'en faire eux-mêmes les frais. Ils demanderent à M. de Dénouville des Soldats, & un Officier pour les commander; & ce Général leur accorda quatre-vingt Hommes, presque tous Canadiens, & pour Commandant, le Chevalier de TROYE, ancien Capitaine & Homme de résolution. Sainte HELENE, D'IBERVILLE, & MARICOURT, tous trois Fils de M. le Moine, voulurent être de la partie; cette petite Troupe se mit en marche au mois de Mars de cette année 1686. & après avoir essuyé bien des fatigues, arriva au fond de la Baye d'Hudson le vintième de Juin.

Elle entra d'abord en action, & le premier Fort, auquel le Chevalier de Troye s'attacha, fut celui de *Monsipi* dans la Riviere de *Monsipi*. Il étoit bâti de pieux, & avoit quatre Bastions revêtus de terre. Au milieu il y avoit une Maison de quarante pieds en carré, & d'autant de hauteur, terminée en plate-forme. Ce Fort fut d'abord escaladé, & les pieux coupés avec des haches. Le seul Canonnier se mit en défense, & y périt en Brave; tous les autres demanderent quartier, & on les reçut Prisonniers de guerre. Ils étoient au nombre de seize, & ils avoient douze Canons de huit

1686.

On se dispose en Canada à en chasser les Anglois.

Succès de cette Expedition.

& de six, trois milliers de poudre & dix de plomb.

D'Iberville s'embarqua ensuite avec neuf Hommes dans deux Canots d'écorce, & alla aborder un petit Bâtiment, qui étoit à l'ancre, & où il y avoit quatorze Hommes, le Général de la Baye y étoit en personne; cependant ils firent très-peu de résistance, & se rendirent, sans autre condition, que la vie sauve. Sainte Helene avoit été détachée en même tems avec cinquante Hommes, & ayant aussi rencontré à la Côte un Bâtiment, mais qui n'étoit point gardé, il s'y embarqua avec sa Troupe, & fit voile vers le Fort *Rupert*, éloigné de quinze à vingt lieues de *Monfipi*, & situé, ainsi que je l'ai déjà dit, sur la Riviere de *Nemiscau*. Il débarqua fort près de la Place sans aucune opposition, & monta aussitôt à l'assaut; mais la Garnison étonnée de cette hardiesse, ayant demandé quartier, & mis bas les armes, il n'y eut personne de tué. Ce Fort étoit nouvellement rebâti, & le Canon n'y étoit pas encore monté sur les affuts.

Après cette seconde conquête, tous les François se réunirent, s'embarquerent sur les deux prises de d'Iberville & de Sainte Helene, & tournerent vers le Fort de *Quititchouen*, dont la réduction ne leur coûta que le voyage, de la poudre, & des boulets de canon. La Garnison s'y laissa canonner assez longtemps, puis elle capitula. Les grands Magasins des Anglois étoient dans cette Place, & furent le principal fruit de cette Expédition, qui rendit les François Maîtres de toute la partie Méridionale de la Baye d'*Hudson*. On n'y trouva néanmoins que pour cinquante mille écus de

Pellereries, ce qui fit juger que les Sauvages n'y venoient pas en fort grand nombre, ou que les Anglois ne sçavoient pas encore traiter avec ces Peuples. La Garnison de Quititchouen fut envoyée au Port Nelson sur un Bâtiment, qu'on lui donna.

Il paroît par quelques Lettres écrites sur la fin de cette année, que l'on se récria fort à Londres sur cette Entreprise, & il est certain que l'on en fit un crime au Roy d'Angleterre, à qui ses Sujets attribuoient dès lors tout ce qui leur arrivoit de fâcheux. Ce qui est encore plus étonnant, c'est que les Ministres Plenipotenciaires de la Reine Anne au Congrès d'Utrecht, demanderent à ce sujet des dédommagemens, qu'ils faisoient monter fort haut, comme si nous n'eussions pas été nous-mêmes en droit d'en exiger de plus considérables pour l'invasion du Fort de la Riviere de Sainte Theresé, dont la prise des trois Forts du fond de la Baye n'étoit qu'une juste repesaille.

Quelque tems après l'Expédition du Chevalier de Troye, il fut réglé entre les deux Rois que le Port Nelson demeureroit commun aux deux Nations, & qu'elles pourroient y faire le commerce en toute liberté; mais ce projet, qui supposoit les Sujets aussi-bien disposés que leurs Souverains à vivre en bonne intelligence, fut jugé impraticable par tous ceux, qui voyoient les choses de plus près. Le Marquis de Dénonville representa donc au Roy son Maître, que le voisinage des Anglois dans des lieux si éloignés seroit une source continuelle d'hostilités réciproques, & un appas dangereux pour quantité de Libertins, que le moindre sujet de mécontentement por-

1686.

Projet d'un accord pour le Port Nelson jugé impraticable.

1686.

teroit à se refugier au Port Nelson.

Il ajoûta que les Marchands Anglois achetant le Castor plus cher que les François, ils auroient toujours la préférence, & par conséquent seroient seuls presque tout le commerce; qu'au cas qu'on jugeât à propos de faire un accommodement dans la Baye d'Hudson entre les Sujets des deux Couronnes, il vaudroit mieux retirer le Port Nelson des mains des Anglois, & leur restituer les trois Forts, qu'on venoit de prendre sur eux; que tous les trois ensemble ne valoient pas, a beaucoup près, pour le commerce, le seul Port Nelson; & qu'à la premiere rupture il seroit fort aisé de les reprendre en allant par Terre, comme avoit fait le Chevalier de Troye.

Traité de Neutralité entre les Anglois & les François pour l'Amérique.

1687.

Au Printems de l'année suivante le Gouverneur Général reçut un ordre du Roy, qui eût été plus efficace pour obvier à tous les inconveniens, que le Général vouloit éviter, & pour obliger les Iroquois à demeurer tranquilles, que la plus heureuse Expédition, si les Anglois, qui l'avoient sollicité, eussent agi de bonne foy: » Ayant été informé, disoit Sa Majesté, par M. DE BARRILLON, mon Ambassadeur Extraordinaire auprès du Roy d'Angleterre, que les Ministres de Sa Majesté Britannique lui avoient proposé un Traité de Neutralité entre mes Sujets & les siens dans les Isles & Pays de Terre ferme de l'Amérique; & ayant considéré que je ne pouvois rien faire de plus avantageux à mesdits Sujets, que de leur procurer les moyens de faire leur commerce, de cultiver leurs Terres, & de faire valoir leurs Habitations sans interruption. » J'aurois agréé cette proposition, & aurois en-

de
ce
ce
qu
&
Pi
n
ce
Et
ser
qu
dar
arr
s'il
ég
l'E
Ne
nir
Pe
plu
les
avo
fait
Fra
seul
ne t
avo

voÿé audit Sieur de Barrillon les pouvoirs nécessaires pour conclure ce Traité, qui a été heureusement terminé le treizième du mois de Septembre dernier; je vous fais cette Lettre pour vous dire que mon intention est que vous le fassiez publier & enregistrer au Conseil Souverain de Quebec, que vous teniez exactement la main à son exécution, sans vous en départir pour quelque raison que ce soit. Et comme par les Articles quatorze & quinze de ce Traité on est particulièrement convenu qu'il sera envoyé des ordres aux Gouverneurs & autres Officiers pour poursuivre comme Pirates tous les Armateurs particuliers, qui n'auront point de Commission légitime, & ceux, qui en prendront de quelque Prince ou Etat, avec lesquels l'une des deux Nations sera en guerre. Mon intention est qu'en cas que quelques-uns de ces Armateurs arrivent dans votre Gouvernement, vous les fassiez arrêter, & vous fassiez proceder contr'eux.

Il est hors de doute qu'un pareil Traité, s'il pouvoit être religieusement observé, seroit également avantageux à toutes les Nations de l'Europe, qui ont des Etablissmens dans le Nouveau Monde, & qu'il contribueroit infiniment au progrès de la Religion parmi les Peuples soumis aux Princes Catholiques; mais plus d'une experience avoit dû persuader que les Anglois ne l'observeroient point, & on avoit tout lieu de croire qu'ils n'en avoient fait la proposition, que pour endormir les François de l'Amérique. On n'en douta pas un seul moment dans la Nouvelle France, & ils ne tarderent pas beaucoup à faire voir qu'on avoit pensé juste.

1687.

Les Anglois
y contrevien-
nent.

Dès l'année suivante ils firent une tentative sur le Fort de Quitchichouen, qui portoit le nom de *Sainte Anne*, depuis que nous nous en étions rendus les Maîtres; mais ils y trouverent le brave d'Iberville, qui les repoussa avec perte, leur prit un Vaisseau, & brûla une Maison, qu'ils avoient bâtie sur le bord de de la Mer. Le Colonel Dongan de son côté continuoit toujours ses intrigues auprès des Iroquois, qui, assurés d'en être soutenus toutes les fois, qu'ils auroient besoin de son secours, en devenoient de jour en jour plus insolens, & ne gardoient plus de mesures; ce qui avoit obligé M. de Dénonville de leur déclarer la guerre dès le mois de Septembre de l'année précédente 1686.

Le Gouver-
neur Général
se dispose à
marcher con-
tre les Iro-
quois.

Ce Général avoit apparemment reçu dès lors tous les secours, qu'il avoit demandés en France, puisqu'ayant écrit à M. de Seignelay le sixième de Juin de cette même année, qu'il ne pouvoit tirer de la Colonie pour cette guerre que neuf cent Hommes au plus, & qu'avec si peu de forces il n'étoit pas en état de rien entreprendre, il lui manda le sixième d'Août suivant qu'il prétendoit être au Lac Ontario avant le mois de Juin 1687. avec deux mille François & six-cent Sauvages domiciliés; mais la déclaration de guerre fut précédée d'une démarche, qu'il n'est pas surprenant que le Roy eût ordonnée, comme nous avons vû que ce Prince avoit fait dès le tems même de M. de la Barre; mais qu'on ne sçauroit pardonner à M. de Dénonville d'avoir entreprise, sans en avoir prévu & représenté les suites fâcheuses; encore moins de l'avoir exécutée d'une manière, qui ne pouvoit pas lui avoir été prescrite.

Le projet du Roy de fortifier les Chiourmes de ses Galeres de tout ce qu'on pouvoit faire de Prisonniers sur les Iroquois, n'avoit rien de légitime, après les trahisons réitérées de ce Peuple feroce, lequel avoit presque toujours retenu les François, qui avoient eu le malheur de tomber entre leurs mains, dans une captivité beaucoup plus dure que celle de nos Galériens; sans parler de ceux, qu'ils avoient fait expirer dans les plus affreux tourmens. A quoi on peut ajouter le droit de conquête dans le Canton d'Agnier sous M. de Tracy, & les prises de possession faites à la vûe des Iroquois mêmes, & en quelque façon de leur aveu; mais on connoissoit peu les Sauvages, si on s'imaginoit qu'ils prétendissent engager leur liberté par ce cérémonial, & quand bien même tout cela auroit donné droit de les regarder comme Sujets de la Couronne, ce que je n'ai garde de contester, il me paroît que rien ne peut justifier la perfidie, dont on usa à leur égard. Il est certain du moins que le Roy, dans l'ordre, qu'il donna à M. de la Barre de les envoyer aux Galeres, ne parla que de ceux, qu'on feroit Prisonniers de guerre, & supposant toujours qu'ils étoient des Sujets révoltés.

Quoiqu'il en soit, M. de Dénonville crut qu'il lui étoit permis d'user de toutes les voyes possibles pour affoiblir & pour intimider des Barbares, que leurs perfidies, leurs cruautés inouïes, & toute la suite de leur procédé rendoient indignes qu'on observât à leur égard les règles ordinaires. Sur ce principe, & ne faisant pas assez réflexion qu'il se devoit à lui-même ce qu'il jugeoit ne devoir pas aux Iro-

On se faisoit par surprise des principaux Chefs Iroquois, & on les envoie aux Galeres.

quois , avant que de leur déclarer la guerre , il attira sous differens prétextes plusieurs de leurs principaux Chefs à Catarocouy , & quand ils y furent arrivés , il les fit enchaîner ; il les envoya ensuite sous bonne garde à Quebec , avec ordre au Commandant de les embarquer sur les Navires de France , pour être conduits aux Galeres : en quoi on ne peut disconvenir qu'il fit encore plusieurs fautes , qu'on ne peut excuser , qu'en disant qu'il ne connoissoit pas assez les Sauvages , & qu'il se livra trop à de mauvais conseils.

Mauvais effets de cette démarche.

La première est , que pour faire donner dans le piège les Chefs Iroquois , il se servit de deux Missionnaires , qui furent les PP. de Lamberville & Milet , à qui il avoit fait mystere de son dessein , & il ne fit pas attention que par-là il s'exposoit à décréditer pour toujours le Ministère des Ouvriers Evangeliques dans l'esprit , non - seulement de cette Nation , mais encore de toutes les autres de ce Continent. La seconde , qu'il ne pouvoit éviter de punir des Innocens avec les Coupables ; car il pouvoit bien juger que ceux , qui sur sa parole se rendroient à Catarocouy , ne seroient pas les seuls Auteurs du mal , comme il arriva en effet. En troisième lieu , il ne pouvoit pas s'assurer de subjuguier entierement une Nation , qu'un coup d'un si grand éclat devoit naturellement nous rendre irréconciliables , & porter aux plus grands excès de fureur contre nous. Enfin les circonstances de cet enlèvement eurent quelque chose de fort odieux , & par malheur il n'en resta que cela. M. de Denonville s'étoit promis d'humilier ces Sauvages , & l'obligation , où l'on

le
i
i
r
E
a
i
i
P.
m
d
m
luc
pre
par
fa
d
ma
tic
I
le se
raif
derr
il du
&
pou
vell
passe
appe
tout
prent
croit
les p
voye
ciens
appri

DE LA N. FRANCE. LIV. XI. 345
se trouva, de le défavouer, les rendit plus
insolens ; il les aigrit beaucoup plus, qu'il ne
les affoiblit, & en les mettant dans la néces-
sité d'avoir recours aux Anglois pour se ven-
ger de nous, il donna à ceux-ci un grand
avantage pour se les attacher.

1687.

Des deux Missionnaires, dont le Général
avoit employé l'entremise pour faire donner
les Iroquois dans le piège, l'un, qui fut le
P. Milet, tomba peu de tems après entre les
mains des Onneyouths, qui le destinerent
d'abord au feu, & lui firent souffrir tous les
maux, qui ont accoutumé de servir de pré-
lude à ce cruel supplice. Il en fut néanmoins
préservé, presque au moment de l'exécution,
par une Matrone, qui l'adopta, le retira dans
sa Cabanne, & le traita bien. J'aurai occasion
d'en parler dans la suite, & de dire de quelle
maniere le Ciel récompensa une si belle ac-
tion.

Captivité du
P. Milet.

Pour ce qui est du P. de Lamberville, sur
le sort duquel M. de Dénonville avoit eu avec
raison tant d'inquiétude, parce qu'il étoit
demeuré entre les mains des Onnontagués,
il dut son salut & sa liberté à la grande estime,
& au sincere attachement, que l'on avoit
pour lui dans ce Canton. A la premiere nou-
velle, qu'on y reçut de ce qui venoit de se
passer à Catarocouy, les Anciens le firent
appeler, & après lui avoir exposé le fait avec
toute l'énergie, dont on est capable dans le
premier mouvement d'une indignation, qu'on
croit juste, lorsqu'il s'attendoit à éprouver
les plus funestes effets de la fureur, qu'il
voyoit peinte sur tous les visages, un des An-
ciens lui parla en ces termes, que nous avons
appris de lui-même.

Conduite gé-
néreuse & no-
ble des On-
nontagués par
rapport au P.
de Lamber-
ville.

Pv

1687.

» On ne sçauroit disconvenir que toutes
 » sortes de raisons ne nous autorisent à te traiter
 » en Ennemi ; mais nous ne pouvons nous y ré-
 » soudre. Nous te connoissons trop , pour n'être
 » pas persuadés que ton cœur n'a point eu de
 » part à la trahison , que tu nous a faite ; &
 » nous ne sommes pas assez injustes pour te
 » punir d'un crime , dont nous te croyons inno-
 » cent , que tu détestes sans doute autant que
 » nous , & dont nous sommes convaincus que
 » tu es au désespoir d'avoir été l'instrument. Il
 » n'est pourtant pas à propos que tu restes ici ,
 » tout le monde ne t'y rendroit peut-être pas
 » la justice , que nous te rendons , & quand une
 » fois notre Jeunesse aura chanté la guerre , elle
 » ne verra plus en toi qu'un Perfide , qui a livré
 » nos Chefs à un rude & indigne esclavage , &
 » elle n'écouterà plus que sa fureur , à laquelle
 » nous ne serions plus les Maîtres de te souf-
 » traire. « Ils firent plus , ils l'obligerent à partir
 sur le champ , & lui donnerent des Guides ,
 qui le conduisirent par des routes détournées ,
 & ne le quitterent point , que quand il fut
 hors de tout danger. On n'a point douté que
 Garakonhié n'ait été le principal Auteur d'un
 procédé si noble ; ce Sauvage étoit attaché
 de cœur au P. de Lamberville , & la tendresse ,
 que ce Missionnaire conserva toujours pour
 lui , a donné tout lieu de croire qu'il le re-
 gardoit comme son Libérateur.

Plan de la
 Campagne
 contre les
 Tisonnon-
 thouans.

Tout étoit prêt pour commencer la guerre ,
 lorsque M. de Dénonville se déclara de la
 manière , que nous venons de voir. Ses mesu-
 res étoient assez bien prises , & il faut convenir
 que , si le succès de son Expédition ne répon-
 dit pas tout-à-fait à ses esperances , il y eut

pl
 mi
 gn
 vc
 M.
 M.
 mc
 eu
 dre
 d'y
 ces
 Ju
 Tle
 l'C
 pou
 cou
 retr
 ave
 L
 éto
 leu
 bre
 vill
 heu
 gro
 pro
 mai
 qu'i
 Dér
 tant
 Par
 tiers
 l'Ar
 B
 en T
 se tr

plus de malheur, que de sa faute. Rien n'étoit mieux imaginé que le plan de cette Campagne. Le Chevalier de Tonti, de retour d'un voyage, qu'il avoit fait à l'embouchure du Micissipi, pour y apprendre des nouvelles de M. de la Sale, s'étant trouvé à Montreal au mois de Juillet de l'année précédente, avoit eu ordre de repartir sur le champ pour se rendre chez les Illinois, d'y publier la guerre, d'y assembler le plus qu'il seroit possible de ces Sauvages, de les conduire au mois de Juin de cette année dans le voisinage des Tsonnonthouans du côté des Andastes & de l'Ohio; d'envoyer ensuite des petits Partis pour donner l'allarme aux Ennemis, & de couper à leurs Femmes & à leurs Enfans la retraite, qu'on jugeoit ne se pouvoir faire avec sûreté pour eux, que par cet endroit.

Les Sauvages des environs de la Baye étoient fort irrités contre les Iroquois, qui leur avoient enlevé depuis peu un grand nombre de leurs Femmes; le Marquis de Dénouville n'avoit pas manqué de profiter d'une si heureuse conjoncture, pour les engager à grossir son Armée. Il ne jugea pourtant pas à propos de leur communiquer tout son projet; mais il les fit prier de se joindre à M. du Luth, qu'il avoit chargé de se retrancher à la tête du Détroit du côté du Lac Huron; Poste important pour la réunion & la sûreté des différens Partis, qui devoient venir de tous les Quartiers du Canada au rendez-vous Général de l'Armée.

Boisguillot & Nicolas Perrot, qui étoient en Traite vers le Micissipi, furent avertis de se trouver à Michillimakinac au tems, qu'on

1687.

leur marca, avec tous les François, qui étoient avec eux, ou dans leur voisinage, à la réserve de ceux, qu'il seroit nécessaire de laisser à la garde de leurs effets; & de déclarer aux Sioux que, si pendant leur absence ils donnoient la moindre inquiétude à nos Alliés, on sçauroit bien les en faire repentir.

Enfin M. de la Durantaye, qui commandoit toujours à Michillimakinac, & qui par sa sagesse, sa vigilance, sa fermeté & sa douceur avoit gagné l'estime & l'affection de tous les Sauvages établis dans ce Poste, eut ordre de rassembler tous ces divers Corps de Troupes, & de les mener à Niagara, d'y bien reconnoître le Pays, d'y harceler l'Ennemi, en attendant l'Armée, s'il arrivoit avant elle; mais de distinguer les Onnontagués, & de se contenter de les faire Prisonniers, tant parce qu'ils s'étoient mieux comportés que les autres Iroquois, que pour faire des échanges avec les deux PP. de Lamberville, supposé que ces deux Missionnaires n'eussent pas eu le tems de se retirer dans ce Canton avant la déclaration de la guerre.

Tout cela fut heureusement exécuté, si ce n'est que le Chevalier de Tonti ne put pas amener que quatre-vingt Illinois de six à sept cent, sur lesquels il avoit compté; parce qu'ils eurent avis que les Tsonnonthouans étoient en campagne pour venir fondre sur leurs Villages. L'avis étoit vrai; mais ce Parti ayant été informé par un Envoyé du Gouverneur de la Nouvelle York que les François étoient sur le point d'entrer en armes dans leur Canton, fut contraint de retourner sur ses pas. Cependant Tonti se voyant trop peu accom-

gagné pour exécuter tout ce que M. de Denonville lui avoit prescrit, n'eut point d'autre parti à prendre, que d'aller joindre M. du Luth à l'entrée du Détroit.

1687.

Ce n'étoit pas non plus sans de grandes peines, qu'on avoit pu résoudre la plupart des autres Sauvages à prendre les armes pour cette Expédition. Les Hurons & les Outaouais avoient même été sur le point de faire alliance avec les Iroquois, & quoique MM. de la Durantaye & du Luth, qui étoient à la tête d'un assez grand nombre de François, les tinssent en respect, si les Missionnaires n'eussent trouvé le secret de gagner les deux principaux Chefs de ces Nations; on ne douta point alors qu'elles ne se fussent jointes aux Tonnonthouans, ou qu'elles ne fussent demeurées dans l'inaction: le Gouverneur Général manda au Ministre que ces Peres avoient en cette occasion détourné le plus grand malheur, qui pût arriver à la Colonie. Il y contribua beaucoup lui-même; car les deux Chefs, dont je viens de parler, étant venus le trouver, à la persuasion des Missionnaires, il sçut par ses bonnes manieres les engager dans ses intérêts.

Les Missionnaires empêchent les Hurons & les Outaouais de se joindre aux Iroquois.

Tous ces arrangements étoient pris, & en partie exécutés avant la déclaration de la guerre, sans que les Iroquois fussent instruits de ce qui se tramoit contre eux. Les premiers avis, qu'ils en reçurent par le Colonel Dongan, ne produisirent même d'autre effet, que de les rendre un peu plus attentifs à nos démarches; encore se tranquilliserent-ils bientôt. Le départ du P. de Lamberville le jeune, qui avoit été coloré d'un prétexte plausible, ne leur avoit point décillé les yeux, & la présence de

Ceux-ci s'endorment sur nos préparatifs.

1687.

Le Colonel
Dongan les
réveille de cet
assoupisse-
ment.

l'Ainé, qui paroissoit fort tranquille, & qui ne se doutoit effectivement de rien, les rassuroit absolument.

Le Gouverneur de la Nouvelle York ne cessoit cependant de mettre tout en usage pour les reveiller de cet assoupissement, & voyant qu'il n'en pouvoit venir à bout, il tourna toutes ses vûes du côté de M. de Dénonville, qu'il se flata de pouvoir amuser; mais il n'y réussit point. Enfin ayant sçu que tous les François & les Sauvages étoient sur le point de se mettre en marche, il en fit avertir les Iroquois, qui commencerent à entrer en défiance; ce qui ne les empêcha pourtant point d'envoyer leurs Chefs à Catarocouy, où ils se flatoient d'intimider le Général, ou de l'engager dans quelque négociation, qui leur donnât le tems de le prévenir.

L'Armée
Françoise se
met en mar-
che.

Mais l'Armée Françoise étoit déjà campée dans la petite Isle de Sainte Helene, qui est vis-à-vis de Montreal, & le septième de Juin, M. de CHAMPIGNI NOROI qui l'année précédente avoit succédé à M. de Meules dans l'Intendance de la Nouvelle France, s'y rendit avec le Chevalier de VAUDREUIL, lequel étoit arrivé depuis peu dans la Colonie avec la qualité de Commandant des Troupes. Tout étoit prêt, & l'onzième, l'Armée se mit en marche sur deux-cent Bateaux, & autant de Canots Sauvages. Elle étoit composée de huit cent trente-deux Hommes des Troupes du Roy, d'environ mille Canadiens & de trois-cent Sauvages.

La parfaite intelligence, qui regnoit entre le Gouverneur Général & le nouvel Intendant, & qui étoit fondée sur la vertu la plus vraie,

& au
vice
dans
étoit
M.
jour
un I
dessa
arrèt
fusse
mais
liers
presc
M.
néra
Lettr
sur l
accot
Iroqu
plain
guer
ajout
devo
sans.
M
étoie
Iroqu
tann.
Barr
clara
à sui
meté
la Fc
faite
Voic
M

& un zèle égal dans tous les deux pour le service du Roy, avoit répandu ce même concert dans tous les Corps, dont cette petite Armée étoit formée, & y faisoit regner l'abondance.

M. de Champigny l'accompagna pendant trois jours, au bout desquels il prit le devant avec un Détachement de trente Hommes, dans le dessein de prévenir si bien tout ce qui pouvoit arrêter les Troupes à Catarocouy, qu'elles ne fussent pas obligées d'y séjourner longtems; mais la vigilance & l'activité de M. d'Orvilliers y avoient pourvû & l'Intendant ne trouva presque rien à faire.

M. de Dénonville le suivit de près, & ce Général, en arrivant à Catarocouy, reçut une Lettre du Colonel Dongan, écrite à peu près sur le même ton, que ce Gouverneur avoit accoutumé de prendre, lorsqu'il s'agissoit des Iroquois; c'est-à-dire, qu'il faisoit de grandes plaintes de ce que les François faisoient la guerre aux Sujets du Roy d'Angleterre; il ajoûtoit que M. de la Barre n'avoit pas cru devoir s'engager dans une pareille Expédition, sans lui en avoir auparavant donné avis.

M. de Dénonville lui fit réponse qu'ils étoient bien loin de compte, s'il regardoit les Iroquois comme des Sujets de Sa Majesté Britannique; & quant à la démarche de M. de la Barre, dont il prétendoit s'apuyer, il lui déclara que ce ne seroit pas pour lui un exemple à suivre. Il parloit avec d'autant plus de fermeté, qu'il venoit d'apprendre par le Sieur de la Forêt une nouvelle, qui lui démasquoit parfaitement le Gouverneur de la Nouvelle York. Voici de quoi il s'agissoit.

M. de la Durantaye avoit rencontré sur le

1687.

Lettre du Colonel Dongan à M. de Dénonville.

Réponse du Général.

1687.

Des Anglois
font défaits
dans le Lac
Huron.

Lac Huron soixante Anglois, partagés en deux Troupes, escortés par des Tsonnonthouans, conduits par un Déserteur François, & qui portoient des marchandises pour traiter à Michillimakinac : cela étoit formellement contre les conventions faites entre les deux Couronnes ; & le Colonel Dongan ne l'ignoroit pas : aussi la Durantaye ne balançait-il point à attaquer ce Convoi. Tous ceux, qui le conduisoient, furent pris, & leurs marchandises distribuées aux Sauvages. Il n'y a point de doute que, si ces Traiteurs fussent arrivés à Michillimakinac, tandis que le Commandant étoit absent, ils n'eussent de nouveau engagé les Sauvages à prendre les intérêts des Iroquois, ou du moins à demeurer neutres. On eut même lieu de croire que c'étoit là leur principal dessein.

Fort des Sables.

M. de la Durantaye, après avoir si heureusement rompu leurs mesures, alla joindre MM. du Luth & de Tonti à l'entrée du Détroit, & se rendit avec eux à Niagara. Ils y étoient à peine arrivés, que le Sieur de la Forêt leur apporta un ordre du Gouverneur Général de se trouver le dix à la Rivière des Sables en-deçà de la Baye des Tsonnonthouans du côté de Cararocouy. M. de Denonville s'y rendit lui-même avec toute l'Armée, & par un hazard, dont les Sauvages ne manquèrent point de tirer un heureux présage, ils y entreurent tous en même tems. On travailla aussitôt à faire sur le bord du Lac, un peu au-dessus de la Rivière, un Retranchement de Palissades, pour y mettre les Magasins ; il fut achevé en deux jours, & M. d'Orvilliers y fut laissé avec quatre-cent Hommes pour le

D
gard.
mée.
Le
fit r-
servi
chill.
barr-
quoi
tice,
paix
prête
cette
sach-
Aure
qui se
Souve
Du
par les
deux c
troifié
quée p
Barbar
détach
mée,
la tête.
premie
l'on cr-
pes ; &
un lieu
désordr
que les
ferme,
reconn
toutes p
se débar
Nous

garder, & pour assurer les derrières de l'Armée.

1687.

Le Général, avant que de partir de là, y fit passer par les armes le François, qui avoit servi de Guide aux Anglois pour aller à Michillimacinac, & qui avoit été pris en combattant contre le service de son Prince. Sur quoi le Baron de la Hontan s'écrie à l'injustice, parce que, dit-il, nous avons alors la paix avec l'Angleterre, & que les Anglois se prétendoient les Maîtres des Lacs. Comme si cette prétention chimérique, & dont je ne sçache Personne, qui ait jamais parlé, que cet Auteur, rendoit innocent un Transfuge, qui servoit des Etrangers au préjudice de son Souverain.

Du Fort des Sables l'Armée prit son chemin par les Terres, & le treize, après avoir passé deux défilés très-dangereux, elle arriva à un troisième, où elle fut vigoureusement attaquée par huit cent Irquois. Deux cent de ces Barbares, après avoir fait leur décharge, se détachèrent pour prendre en queue notre Armée, tandis que le reste continuoit à charger la tête. On n'étoit qu'à une portée de fusil du premier Village des Tsonnonthouans, d'où l'on craignit qu'il ne sortît de nouvelles Troupes; & cette crainte, jointe à la surprise dans un lieu désavantageux, causa d'abord quelque désordre. Plusieurs Sauvages, plus accoutumés que les François à combattre dans le Bois firent ferme, & donnerent à l'Armée le loisir de se reconnoître. Alors l'Ennemi fut repoussé de toutes parts, & voyant la partie trop inégale, se débanda pour fuir plus aisément.

Nous eûmes dans cette action cinq ou six

Combat contre les Tsonnonthouans

1687.

Hommes tués, & environ vingt blessés, parmi lesquels fut le P. ANJELRAN, Jésuite, qui se trouva engagé parmi les Sauvages, lorsque l'Ennemi fit sa première charge. M. de Dénouville dans une de ses Lettres à M. de Seignelay, dit que la Nouvelle France avoit de grandes obligations à ce Missionnaire, qu'il avoit plus contribué que Personne à retenir les Outaouais & les Hurons dans notre alliance, & que sans lui il y auroit longtemps que Michillimakinac seroit au pouvoir des Anglois, ou des Iroquois. La perte des Ennemis fut de quarante-cinq Hommes, tués sur la place, & ils eurent soixante blessés. Les corps des premiers furent d'abord mis en pièces, & mangés par les Outaouais, qui firent beaucoup mieux la guerre aux Morts, dit M. de Dénouville dans sa Lettre à M. de Seignelay, qu'ils ne l'avoient faite aux Vivans.

Il n'en fut pas de même des Hurons, qui étoient venus avec eux, ils firent très-bien leur devoir, & ceux de Lorette, les Iroquois du Sault S. Louis & de la Montagne, encore mieux. Le seul Homme de marque, qu'on perdit dans cette occasion, fut un Capitaine Agnier (a) du Sault S. Louis, nommé *la Cendre chaude*: il avoit été un des Bourreaux du Pere de Brebeuf, & il attribuoit sa conversion aux Prières du Saint Martyr. Il avoit si bien réparé son crime, que peu de Missionnaires ont gagné à Dieu autant d'Infidèles, que lui. Les Canadiens se battirent avec leur bravoure ordinaire; mais les Soldats se firent

(a) M. de la Potherie dit qu'il étoit Onneyouth; mais il s'est trompé.

D
peu
On s
avec
dans
Le
un d
soien
étoit
des
il fut
dans
mit à
ame.
chez
plusie
que le
nicior
les Fr
enve,
exécut
neur i
renvo
Pou
qu'elle
ployés
cent r
nombr
rent bi
tigue d
affreux
de se
menaç
ses Exp
pris pe
querir,
gara.

peu d'honneur dans toute cette campagne. On s'y étoit assez attendu. *Que peut-on faire avec de tels Gens ?* disoit M. de Dénonville, dans une autre Lettre au Ministre.

1687.

Suites de ce combat.

Le quatorzième, l'Armée alla camper dans un des quatre grands Villages, qui composoient le Canton des Tsonnonthouans, & qui étoit éloigné de sept ou huit lieues du Fort des Sables. Elle n'y trouva Personne, & il fut brûlé; elle pénétra ensuite plus avant dans le Pays, & pendant dix jours, qu'elle mit à le parcourir, elle ne rencontra pas une ame. Le plus grand nombre s'étoit réfugié chez les Goyogouins, & l'on a sçu depuis que plusieurs avoient passé dans la Nouvelle York; que le Colonel Dongan avoit fourni des munitions de guerre à ceux, qui avoient attaqué les François, & que le Roy d'Angleterre ayant envoyé à Manhatte un Intendant pour y faire exécuter le Traité de Neutralité, le Gouverneur l'avoit fait embarquer sur le champ, & renvoyé en Europe.

Pour revenir à notre Armée, les dix jours, qu'elle resta dans le Pays Ennemi, furent employés à le ravager, & sur tout à brûler quatre-cent mille minots de bled. On y tua aussi un nombre prodigieux de Cochons, qui causent bien des maladies; ce qui joint à la fatigue de deux jours de marche dans des chemins affreux, & à la crainte, où étoit le Général, de se voir abandonné des Sauvages, qui l'en menaçoient sans cesse, l'obligea de borner là ses Exploits. Ainsi, après avoir de nouveau pris possession du Pays, qu'il venoit de conquérir, il se raprocha de la Rivière de Niagara.

1687.

Il est certain que M. de Dénonville fit tout ce qui étoit possible dans les circonstances, où il se trouvoit, pour mettre une bonne fois toute la Nation hors d'état de remuer jamais, qu'il ne s'épargna en rien, qu'il fatigua comme le simple Soldat, & qu'il fit paroître beaucoup d'intrépidité dans l'action, dont je viens de parler: que les Tsonnonthouans furent véritablement humiliés, & tous les Iroquois détrompés de l'opinion, où ils étoient, qu'avec la protection des Anglois ils n'avoient rien à craindre des armes Françoises; qu'ils comprirent que, si les coups, qu'on leur avoit portés ne les abbattirent pas entierement, & leur firent même assez peu de mal, ils en étoient redevables à des accidens, qu'on n'avoit pas dû prévoir, & qu'ils ne devoient pas s'exposer légèrement aux mêmes risques, qu'ils venoient de courir; mais après tout la Colonie n'en a retiré aucune utilité.

Fort bâti à
Niagara, &
peu de tems
après aban-
donné.

Le Gouverneur Général avoit toujours extrêmement à cœur de construire un Fort à Niagara, & l'occasion d'exécuter ce dessein étoit trop belle, pour la manquer. Le Fort fut bâti, & le Chevalier de la Troye y fut laissé avec cent Hommes pour le garder. Nos Alliés en témoignèrent beaucoup de joye, & la suite fera voir que l'on n'auroit dû rien négliger pour conserver ce Poste, malgré les difficultés, qui s'y rencontrerent; mais la maladie s'étant mise bientôt après dans la Garnison, qui y perit toute entiere, on attribua ce malheur à l'air du Pays. Il y a cependant bien de l'apparence qu'il fut uniquement causé par les vivres, qui étoient gâtés; quoiqu'il en soit, cette importante Place fut peu

D
de re
regre
Ce
York
à tât
s'atti
nous
décla
qu'il
d'aut
les e
aux
Prisc
fit di
Loui
se r
Jésu
Terr
qu'il
de T
les I
les se
Le
né v
les I
toute
ence
le C
S. L
appe
s'off
rapp
fur
(.
quelo
up di

de tems après abandonnée & ruinée, au grand regret de M. de Denonville (a). 1687.

Pendant le Gouverneur de la Nouvelle York suivoit toujours son plan, qui consistoit à tâcher de nous débaucher nos Alliés, de s'attirer tout le commerce du Canada, & de nous rendre les Iroquois irréconciliables. Il fit déclarer aux Cantons qu'il ne vouloit plus qu'ils allassent à Catarocouy, ni qu'ils eussent d'autres Missionnaires, que de son choix : il les engagea même à renvoyer aux Hurons & aux Outaouais de Michillimakinac tous les Prisonniers, qu'ils avoient faits sur eux : il fit dire de nouveau aux Iroquois du Sault Saint Louis & de la Montagne, que s'ils vouloient se rapprocher de lui, il leur donneroit des Jésuites Anglois pour Missionnaires, & un Terrain beaucoup plus avantageux, que celui qu'ils occupoient. Enfin il manda au Marquis de Denonville que, s'il continuoit à molester les Iroquois, il ne pourroit se dispenser de les secourir à force ouverte.

Le Général se moqua de ses menaces, & ne voyant plus aucune apparence de réduire les Iroquois par la force des armes, il mit toute son application à les diviser. Il n'avoit encore pu pénétrer en quelle disposition étoit le Canton d'Agnier : un des Chefs du Sault S. Louis, qui étoit de ce Canton, & qu'on appelloit dans la Colonie le *Grand Agnier*, s'offrit d'y aller lui sixième, & promit d'en rapporter des nouvelles certaines. Son offre fut acceptée, & comme il traversoit le Lac

(a) On y a depuis quelques années construit un nouveau Fort, plusieurs Habitans s'y sont établis, & personne ne s'y plaint de l'intermperie de l'air.

1687.

Lac Champlain, il rencontra un Parti de soixante Agniers, que le Colonel Dongan avoit envoyé pour faire des Prisonniers. Il les aborda sans crainte, leur déclara qu'Onnonthio ne vouloit point leur faire la guerre, & leur parla avec tant de force, qu'il leur persuada de s'en retourner chez eux. Il leur prêcha même JESUS-CHRIST d'une maniere, qui les toucha beaucoup, & il en amena quatre au Sault S. Louis,

Il envoya ensuite son Neveu avec un autre Sauvage aux Cantons d'Onneyouth & d'Onnontagué pour leur donner les mêmes assurances, qu'il venoit de donner à ses Compatriotes; & le grand crédit, que son mérite & sa vertu lui avoient acquis, soutenu des bons services de Garakonthié, qui arrêtoit toutes les résolutions violentes dans son Canton, furent pour quelque tems une puissante digue, que tous les efforts du Gouverneur de la Nouvelle York ne purent forcer: à quoi servit aussi beaucoup la crainte d'un traitement pareil à celui, que le Canton de Tsonnonthouan venoit d'éprouver.

Belle action de deux François dans la Baye d'Hudson.

Les affaires étoient toujours sur le même pied dans la Baye d'Hudson; mais il s'y étoit passé l'automne précédente une action trop singuliere, pour ne pas trouver place dans cette Histoire: je l'ai tirée d'une Lettre du Marquis de Dénonville, qui en avoit reçu la nouvelle à son retour de Niagara.

M. d'Iberville, qui commandoit toujours dans les Forts du fond de la Baye, ayant eu avis qu'un Navire d'Angleterre étoit dans les glaces près de *Charleston*, petit Fort bâti depuis peu par les Anglois à six lieues de Sainte

no
pa
sur
qu
une
Per
sur
sur
Na
cal

&
ran
pie
suc
dél.
des
il t
éto
na
que
qu
il c
der
les
Ils
ils
mi
leq
po
me
me
dit

Anne, envoya quatre Hommes pour le reconnoître. Un des quatre tomba malade sur la route, & fut contraint de retourner sur ses pas; les trois autres ne furent pas apparemment assez sur leurs gardes; ils se laisserent surprendre par l'Equipage du Navire. Lorsqu'ils s'y attendoient le moins, on fit sur eux une décharge de Fusils, qui ne blessa pourtant Personne: ils voulurent fuir, on les poursuivit; un d'eux se sauva: les deux autres furent pris & liés; on les embarqua sur le Navire, & on les enferma dans le fond de calle.

Le tems propre à la navigation étant venu, & le Patron du Navire s'étant noyé en courant sur des glaces, dont une se cassa sous ses pieds; l'Equipage, qui étoit réduit à six Hommes, se trouva trop foible pour manœuvrer, délia un de ses Prisonniers, & choisit celui des deux, qui leur parut moins résolu; mais il se trompa. Un jour que quatre Anglois étoient occupés sur les vergues à quelque manœuvre, le François ne voyant auprès de lui que deux Matelots, prit une hache, sans qu'ils s'en aperçussent, & leur cassa la tête; il courut aussitôt délier son Camarade, & tous deux s'étant armés de toutes pièces, obligèrent les Anglois à descendre, & les enfermerent. Ils prirent ensuite la route de Sainte Anne; & ils n'avoient pas encore fait beaucoup de chemin, lorsqu'ils rencontrèrent M. d'Iberville, lequel ayant appris leur détention, venoit pour les reprendre, ou les venger. Le Bâtiment, qu'ils conduisoient, étoit assez richement chargé, & bien pourvû de marchandises, qui vinrent fort à propos pour ravi-

1687.

Entreprise des
Anglois sur
l'Acadie.

railler le Fort de Sainte Anne, & pour remplir les Magasins.

Il s'en falloit bien qu'on eût d'aussi bonnes nouvelles à mander en Cour de l'Acadie & des environs. On continuoit à laisser ces Provinces Méridionales du Canada sans aucun secours, & les Anglois manquoient rarement les occasions de profiter de cette négligence pour envahir les Postes, qui n'étoient pas en état de leur résister. Des Hollandois ayant paru sur ces Côtes quelques années auparavant, y avoient démolí le Fort de Pentagoët : le Baron de S. CASTIN, ancien Capitaine dans le Regiment de Carignan, étoit venu s'y loger, après l'avoir un peu réparé; mais quelque tems après le Gouverneur Général de la Nouvelle Angleterre l'envoya sommer d'en sortir, prétendant que tout le Pays jusqu'à l'Isle de Sainte Croix, étoit de son Gouvernement.

Il se moqua de la sommation; mais il comprit bien que, s'il n'étoit secouru, il succomberoit à la fin; & c'est ce qui paroît par une Lettre, dattée du neuvième de Juillet de cette année, qu'il écrivit à M. de Dénouville, pour se plaindre de la prétention des Anglois. Il ajoutoit que le Gouverneur Général de la Nouvelle Angleterre paroissoit avoir des intelligences dans le Pays. Au reste l'abandon, où on laissoit ces belles Provinces, étoit d'autant plus surprenant, que les années précédentes la Cour sembloit avoir eu fort à cœur d'en tirer tous les avantages, qu'elles pouvoient procurer à la France.

Avis de M.
de Meules sur
ce qu'il con-
venoit de fai-
re pour ce
Pays.

J'ai dit que M. de Meules en avoit fait la visite sur la fin de l'année 1685. à son retour à Quebec, il avoit mandé au Ministre que le plus

plu
fai
écr
Fr
for
me
fai
les
rité
Ca
qu'
aur
glo
C
que
che
reté
fier
Per
cont
voit
dan
& f
Sieu
foib
Fran
mais
tout
en P
à cer
bien
qu'ay
dépe
n'y a
Su
licé

plus utile Etablissement, que Sa Majesté pût faire en Amerique, étoit celui de l'Acadie. Il écrivit en même tems au Roy que la Nouvelle France ne pouvoit se soutenir par ses seules forces en l'état, où elle étoit, & que le commerce des Pelleteries ne suffisoit pas pour la faire subsister: que c'étoit bien dommage, les Colons y étant propres à tout: qu'à la vérité, si nous avions toutes les Pelleteries du Canada, ce seroit un objet considerable; mais qu'il n'y falloit pas compter, tant qu'il y auroit des Iroquois dans le Pays, & des Anglois dans leur voisinage.

Qu'il n'en étoit pas de même de l'Acadie, que rien n'empêchoit qu'on n'y établît des Pêches; mais que pour le pouvoir faire avec sûreté, il étoit nécessaire de peupler & de fortifier le Port Royal, & de bâtir un bon Fort à Pentagoët, pour servir de barriere à l'Acadie contre les Anglois: que, si avec cela on pouvoit faire quelque dépense au Port de la Héve, dans l'Isle de Cap Breton, dans l'Isle Percée, & fortifier Plaisance en Terre-Neuve, où le Sieur PARAT, qui y commandoit, étoit trop foible pour se défendre, s'il étoit attaqué, la France seroit seule Maîtresse de la Morue; mais qu'il étoit à propos que Sa Majesté fit toutes les avances, & ne mit pas sitôt la Pêche en parti: qu'en laissant faire quelque profit à ceux, qui l'entreprendroient, elle seroit bientôt dédomagée de ses frais. Il ajoûtoit qu'ayant fait le dénombrement de tout ce qui dépendoit du Gouvernement de l'Acadie, il n'y avoit pas trouvé neuf-cent Personnes.

Sur la fin de l'Été il y eut une grande mortalité en Canada, & ce fut principalement Ce qui empêcha M. de Dé-

1687.
nonville de
marcher une
seconde fois
contre les
Tsonnon-
thouans.

qui empêcha M. de Dénonville d'exécuter le projet, qu'il avoit formé, d'une seconde Expédition contre les Tsonnonthouans; outre qu'il pouvoit moins que jamais compter sur les Sauvages des Quartiers Occidentaux, particulièrement sur les Hurons de Michillimakinac; car il avoit découvert que ces derniers entretenoient de secrètes correspondances avec les Iroquois, avant même la campagne précédente, quoiqu'ils y eussent fort bien fait leur devoir. D'ailleurs les Anglois nous faisoient une guerre ouverte du côté de l'Acadie, & on ne pouvoit douter qu'ils ne fussent toujours disposés à secourir nos Ennemis, quand nous voudrions les attaquer.

Réflexions
sur la condui-
te de ce Géné-
ral.

Le plus grand embarras du Général venoit des ordres, qu'il recevoit de la Cour, de ne leur donner aucun sujet de plainte; mais ces ordres supposoient sans doute que les Anglois de leur côté en useroient de même à notre égard, ce qui n'étoit pas. Il est certain qu'une conduite plus ferme & plus haute avec des Voisins de ce caractère, & qui ne gardoient aucun des articles du Traité de Neutralité, n'auroit point été désaprouvée. Ce n'est point désobéir au Souverain, que d'interpréter ses volontés, & de faire ce qu'il feroit lui-même, s'il étoit instruit de l'état présent des choses. Cela est surtout vrai dans une Colonie éloignée, où un Gouverneur Général peut supposer que son Maître n'exige pas de lui une déférence aveugle, & où il doit sçavoir que c'est à lui à concilier l'intérêt de l'Etat, & la gloire du Prince avec les instructions, qu'il reçoit. Louis XIV. s'en est expliqué plus d'une fois, même par rapport aux Commandans des

Po
vil
mé
par
stru
qu'
rier
lier
déc
affe
à l'
fior
du
pas
J
Gou
Ce
qui
yeu
ne l
pour
Prir
me
fait
Il a
ente
vûe
men
zele
l'une
à la
ce q
guér
qui
avec

Postes éloignés ; & c'est à quoi M. de Dénonville ne fit pas assez de réflexion.

D'ailleurs il ne s'étoit pas assez mis par lui-même au fait des affaires du Pays ; ou plutôt parmi ceux , qu'il consultoit pour s'en instruire , tous ne méritoient pas la confiance , qu'il avoit en eux. Plusieurs même en abusèrent , pour lui faire suivre leurs idées particulières , ou pour aller à leurs fins. Sous un Chef déclaré pour la vertu , & qui ne se défie pas assez de ceux , qui l'environnent , il n'en coûte à l'intérêt , à l'ambition , & aux autres passions , que de prendre un masque ; la chose du monde la plus facile à quiconque ne suit pas pour guides la conscience & l'honneur.

Jamais ceci ne fut plus sensible , que sous le Gouvernement du Marquis de Dénonville. Ce Général avoit au souverain degré tout ce qui peut faire le parfait honnête Homme aux yeux de Dieu , & aux yeux des Hommes : il ne lui manquoit rien de ce qui est nécessaire pour former l'esprit & le cœur d'un jeune Prince , destiné à gouverner un grand Royaume ; & l'on sçait combien ses exemples ont fait respecter la vertu & la Religion à la Cour. Il avoit d'ailleurs une bravoure éprouvée ; il entendoit fort bien la guerre : il n'avoit en vûe que l'utilité de la Colonie & l'avancement de la Religion , & il embrassoit avec zele tout ce qu'on lui proposoit , pour rendre l'une & l'autre florissante. Personne n'a donné à la Cour des avis plus justes & plus sensés sur ce qu'il y avoit à faire en Canada , & l'on n'a guère vû , que de son tems , les trois Têtes , qui y partageoient l'autorité , se gouverner avec cette bonne intelligence , si nécessaire

Son éloge.

pour le bonheur des Peuples, & pour le bien du service.

1687.

Faites, qu'il
fit.

Mais il manqua quelquefois d'activité & de vigueur ; il ne s'appliqua point à bien connoître ceux, qui l'approchoient, & ne soutint pas toujours ce qu'il avoit commencé. Témoin le Fort de Niagara. Il falloit avant que de faire cet Etablissement, être bien résolu à le maintenir, sans se rebuter des difficultés, & ne pas s'exposer au mépris de toutes les Nations, en l'abandonnant. De plus la mortalité, qui y survint, qui fit perdre à la Colonie un Officier d'un grand mérite (a), & toute une Garnison de cent Hommes, & qui ne fit guères moins de ravages à Catarocouy, ne vint pas seulement comme le crut M. de Dénouville, de ce qu'on y fut toujours harcelé, & en quelque sorte bloqué par les Ennemis ; de maniere, qu'on n'avoit pas même la liberté de se procurer le moindre rafraîchissement par le moyen de la chasse & de la pêche ; mais de ce que la plûpart des vivres, qu'on y laissa, se trouverent gâtés, & causerent le scorbut ; & de ce qu'on n'avoit pas eu l'attention d'y envoyer des remèdes : faites, qui n'auroient pas été faites, ou qui ne seroient pas demeurées impunies sous un Gouvernement plus ferme.

On a publié que M. de Dénouville avoit une si grande horreur des Sauvages, qu'il ne pouvoit presque en soutenir la vue, sans être en quelque façon hors de lui-même ; mais rien n'est plus injuste que le reproche, qu'on lui a fait à ce sujet ; car si la chose étoit vraie, ce défaut purement naturel ne pourroit tourner qu'à sa gloire, puisqu'il ne l'empêcha jamais

(a) Le Chevalier de Troye,

de traiter avec ces Barbares, soit en public, soit en particulier, quand il en fut besoin ; ce qu'il n'auroit pu faire, sans prendre infiniment sur lui, en quoi consiste le véritable courage.

1687.
Diverses hostilités des Iroquois.

Pour revenir aux Iroquois, tandis qu'on se reposoit un peu trop sur la crainte, où ils avoient paru être d'une nouvelle irruption dans leur Pays, & peut-être aussi sur de nouveaux ordres, qui étoient venus au Colonel Dongan, de travailler à la paix entre les Cantons & nous, avec de très-expresses défenses de leur fournir des armes, ni aucune sorte de munitions ; le troisième de Novembre le Fort de Chambly fut tout-à-coup assiégé par un gros Parti d'Agniers & de Mahingans ; & l'on apprit depuis que cette Entreprise étoit l'ouvrage du Gouverneur de la N. York.

Il est vrai que la résistance, qu'ils y trouverent, les obligea de décamper dès le lendemain ; mais ce ne fut qu'après avoir brûlé quelques Habitations écartées, & fait plusieurs Prisonniers. Le mauvais succès de cette Expédition, & l'avis, que reçut le Colonel Dongan qu'on étoit informé de la part, qu'il y avoit eue, lui fit craindre une représaille : l'alarme fut même si grande à Orange, que les Habitans de la Campagne y envoyèrent tout ce qu'ils avoient de plus précieux, & qu'un Corps de douze-cent Sauvages passa tout l'Hiver aux environs de cette Ville pour la couvrir.

A peu près dans le même tems que Chambly fut assiégé, quarante Onnontagués s'approchèrent de Catarocouy, & enleverent auprès de ce Fort trois Soldats, & la Demoiselle d'ALONNE. M. d'Orvilliers, à qui cette Demoiselle trouva moyen de faire sçavoir le mal-

1687.

heur, qui lui étoit arrivé, envoya proposer aux Ennemis une conférence dans le lieu même, où ils s'étoient arrêtés; elle fut acceptée, & le P. de Lamberville, qui par bonheur se trouvoit alors à Catarocouy, voulut bien se charger d'aller négocier avec eux. Ce Missionnaire commença par leur demander pourquoi ils avoient fait cette hostilité, tandis que nous n'étions en guerre qu'avec les Tsonnonthouans? Ils répondirent qu'Ononchio ayant arrêté leurs Chefs, avoit rompu la paix.

» (a) Vos Chefs, repliqua le Pere, sont à
 » Québec; on ne les a arrêtés, que parce que
 » vous nous avez donné lieu de nous défier de
 » vous. Et comment, reprirent les Iroquois,
 » sont-ils traités à Québec? A cela près, répon-
 » dit-il, qu'on leur a mis les fers aux pieds, de
 » peur qu'ils ne s'évadassent, ils n'ont pas sujet
 » de se plaindre du traitement, qu'on leur fait.

En achevant ces mots, il leur présenta deux Colliers; l'un, pour les engager à ne faire aucun mal à leurs Prisonniers, & l'autre, pour les exhorter à ne point entrer dans la querelle des Tsonnonthouans, qui s'étoient attiré mal-à-propos l'indignation de leur Pere. Ils reçurent les Colliers, & on se sépara: les Prisonniers furent conduits à Onnontagué, où on les traita assez doucement; mais les Colliers furent envoyés au Gouverneur de la Nouvelle York.

Si les Iroquois saisis à Catarocouy étoient

(a) Il y a bien de l'apparence que les Iroquois étoient déjà embarqués, & partis pour France; mais que l'on continuoit à

dissimuler avec le P. de Lamberville. Quelques Mémoires disent que les Vaisseaux étoient encore en rade.

et
vi
qu
C
vi
D
de
ti
sic
qu
di
qu
M
qu
A
de
D
ve
P.
de
qu
pt
E
a
P
ta
g
de
qu
fe
y
z
dt

encore à Quebec ; lorsque le P. de Lamberville l'assûroit si positivement , il est certain qu'ils n'y étoient plus , lorsque le Gouverneur Général apprit ce qui venoit de se passer. Environ un mois après un Envoyé du Colonel Dongan arriva à la Capitale avec une Lettre de ce Gouverneur , qui demandoit l'explication des deux Colliers présentés par le Missionnaire aux Onnontagués ; & le Général , qui n'étoit pas encore informé du fait , répondit de bouche , qu'il enverroit sa réponse , quand il sçauroit de quoi il s'agissoit.

Il fit en effet partir peu de tems après pour Manhatte le P. le Vaillant DE GUESLIS , auquel il recommanda de voir à son retour les Agniers , dont ce Missionnaire étoit fort aimé : de ne faire aucune proposition au Colonel Dongan ; & de sçavoir seulement si ce Gouverneur en avoit quelque'une à lui faire. Le P. le Vaillant se mit en chemin le dernier jour de l'année 1687. & dans le premier entretien , qu'il eut avec le Gouverneur Anglois , il n'en put rien tirer , sinon qu'il n'avoit envoyé un Exprès au Marquis de Dénonville , que pour avoir l'explication de deux Colliers , que le P. de Lamberville avoit présentés aux Onnontagués.

Peu à peu néanmoins le Missionnaire l'engagea à s'expliquer davantage , & Dongan lui déclara enfin nettement que les François ne devoient point esperer de paix avec les Iroquois , qu'à ces quatre conditions. 1°. Qu'on feroit revenir de France les Sauvages , qu'on y avoit envoyés pour servir sur les Galeres. 2°. Qu'on obligeroit les Iroquois Chrétiens du Sault S. Louis & de la Montagne à retour-

1687.

Propositions
du Colonel
Dongan à M.
de Dénonville.

Celui-ci lui
envoie le P.
Vaillant.

Le Gouverneur
Anglois
s'explique
avec ce Pere.

1688.

ner dans leurs Cantons. 3°. Qu'on raseroit les Forts de Niagara & de Catarocouy. 4°. Qu'on restitueroit aux Tsonnonthouans tout ce qu'on avoit enlevé dans leurs Villages. Il congédia ensuite le Missionnaire, sans lui permettre de voir les Agniers.

Avis, qu'il
donne aux
Iroquois.

Il manda aussitôt à Orange les principaux Chefs des cinq Cantons, auxquels il dit que le Gouverneur Général des François l'avoit envoyé prier de ménager la paix entr'eux & lui : qu'il n'avoit pas jugé à propos de refuser d'entrer en négociation, & qu'il lui avoit proposé des conditions, dont ils auroient tout lieu d'être contents. Il leur expliqua ces conditions, puis il ajouta : » Je souhaite que vous
» mettiez bas la hache ; mais je ne veux point
» que vous l'enterriez : contentez-vous de la
» cacher sous l'herbe, afin que vous puissiez
» aisément la reprendre, quand il en sera besoin.
» Le Roy mon Maître, m'a défendu de vous
» fournir des armes & des munitions, au cas
» que vous continuiez de faire la guerre aux
» François ; mais que cette défense ne vous
» allarme point. Si les François rejettent les
» conditions, que je leur ai proposées, vous ne
» manquerez de rien de ce qui sera nécessaire
» pour vous faire justice. Je vous le fournirai
» plutôt à mes dépens, que de vous abandon-
» ner dans une si juste cause. Ce que je vous
» conseille présentement, est de vous tenir sur
» vos gardes, de peur de quelque nouvelle tra-
» hison de la part de vos Ennemis, & de faire
» secrettement vos préparatifs pour fondre sur
» eux par le Lac Champlain, & par Catarocouy,
» quand vous serez obligé de recommencer la
» guerre. «

gr
dr
le
R.
ut
à
l'é
&
fu
le
co
ou
&
du
fec
de
des
vil-
fes.
la
cinc
éca
Iroc
I
loie
Gov
men
fort
rest
de le
P. d.
rocc
presq
que
sionr

Les Députés Iroquois comprirent tout ce que le Gouverneur vouloit leur faire entendre, & demeurèrent assez tranquilles pendant le reste de l'hyver. Dès que la navigation des Rivieres fut libre, M. de Dénonville envoya un grand Convoi à Catarocouy, avec ordre à celui qui le commandoit, de s'informer de l'état, où se trouvoit la Garnison de Niagara, & d'y envoyer une Recrue, supposé qu'il en fût besoin. Ce Convoi fit assez heureusement le voyage; mais comme ceux, qui l'avoient conduit, retournoient à Montreal, vint-cinq, ou trente Iroquois surprirent un des Canots, & couperent la tête à deux Hommes à la vûe du Commandant, lequel, au lieu d'aller au secours de ces Misérables, fit briser dix-sept de ses Canots, pour renforcer les équipages des autres, & s'enfuir plus vite. M. de Dénonville conte la chose autrement dans une de ses Lettres, & apparemment comme l'Officier la lui avoit rapportée; il dit seulement que cinq Hommes de ce Convoi s'étant un peu écartés pour chasser, avoient été tués par les Iroquois.

1688.

Ces Sauvages
recommen-
cent leurs ho-
stilités.

Il étoit évident que ces Barbares ne vou-
loient plus entendre parler de paix; & le
Gouverneur Général, qui ne se voyoit nulle-
ment en état de faire la guerre, se trouvoit
fort embarrassé. La seule ressource, qui lui
restât, étoit de gagner les Onnontagués, &
de les détacher de la Ligue. Il en écrivit au
P. de Lamberville, qui étoit toujours à Cata-
rocouy, où on l'avoit amené sur les glaces
presque moribond, & dans le même tems,
que la Lettre du Général fut rendue à ce Mis-
sionnaire, le P. le Vaillant arriva à Catarocouy

Négociations
avec les On-
nontagués.

1688.

avec deux Sauvages, que le Colonel Dongan lui avoit donnés pour l'accompagner à son retour, & pour l'empêcher de passer dans le Canton d'Agnier.

Le P. de Lamberville gagna un de ces deux Sauvages, & l'engagea d'aller à Onnontagué pour donner avis à ce Canton, que le Gouverneur de la Nouvelle York n'avoit en vûe que ses intérêts, en travaillant à les engager dans la guerre avec les François. Le Sauvage trouva tous les Cantons assemblés, & un Parti d'environ mille Hommes prêt à fondre sur les Habitations Françaises. Il eût bien de la peine à les détromper des fausses impressions, que leur avoit données le Colonel Dongan, que les François machinoient contr'eux quelque nouvelle trahison; il y réussit néanmoins en partie, & les engagea même à envoyer à M. de Dénouville des Députés pour traiter avec lui; mais cinq cent Guerriers voulurent accompagner ces Députés, sous prétexte de leur faire escorte.

Ils proposent la paix avec hauteur.

Lorsqu'ils furent arrivés près de Cataracouy, un des Députés, nommé H A A S K O U A U N (a), se détacha avec six Hommes, entra dans le Fort, & demanda au Commandant un de ses Officiers, pour aller avec lui à Montréal. M. d'Orvilliers lui donna le Sieur de LA PERELLE, son Lieutenant, lequel s'étant embarqué dans le Canot de ce Sauvage, fut assez surpris de se trouver au milieu de six-cent Hommes de guerre, bien armés, & d'en être reçu de manière à lui faire craindre qu'il ne fût leur Prisonnier.

(a) Les Relations Françaises le nomment *la Grande Gueule*.

Ils ne vouloient cependant que se divertir , en lui faisant peur ; ils le conduisirent jusqu'au Lac de S. François , où il rencontra un nouveau Corps d'Iroquois , aussi nombreux que le premier. Les uns & les autres s'arrêterent en cet endroit , & laisserent là Perelle continuer son chemin jusqu'à Montreal avec les seuls Députés. Ils y trouverent le Gouverneur Général , qui leur donna audience sur le champ : Haaskouaun , qui portoit la parole , commença par exposer en termes extrêmement emphatiques la situation avantageuse , où se trouvoit sa Nation , la foiblesse des François , & la facilité , que les Cantons auroient à les exterminer , ou à les obliger de sortir du Canada.

Pour moi , ajouta-t-il , je les ai toujours aimés , & j'en viens de donner une preuve , qui n'est point équivoque ; car ayant appris le dessein , que nos Guerriers avoient formé de venir brûler vos Forts , vos Maisons , vos Granges & vos grains , afin qu'après vous avoir affamés , ils pussent avoir bon marché de vous , j'ai si bien sollicité en votre faveur , que j'ai obtenu la permission d'avertir Ononchio , qu'il pouvoit éviter ce malheur , en acceptant la paix aux conditions proposées par Corlar. Au reste je ne puis vous donner que quatre jours pour vous résoudre , & si vous differez davantage à prendre votre parti , je ne vous répons de rien. Ce Sauvage étoit Tsonnonthouan , & le même , qui avoit parlé avec tant d'insolence à M. de la Barre au Camp de la Famine.

Un discours si fier , & douze cent Iroquois au Lac de S. François , d'où ils pouvoient en

Consternation de la Colonie.

1688.

moins de deux jours tomber sur l'Isle de Montréal, jetterent la consternation dans tous les esprits. Pour comble de disgrâce on venoit d'apprendre la mort du Chevalier de Troye & de toute sa Garnison; & on sçavoit que depuis la Riviere de Sorel jusqu'à la Prairie de la Magdeleine, les Habitans ne pouvoient sortir de chez eux, sans courir risque de tomber dans quelque Parti Ennemi. Ce qui embarrassa le plus le Marquis de Dénonville, c'est qu'il craignoit, en repoussant ces Partis par la force ouverte, de rompre les négociations commencées avec les Onnontagués, auxquels il avoit déjà renvoyé plusieurs Prisonniers; il avoit même chargé l'un d'eux des conditions, auxquelles il vouloit traiter avec ce Canton.

Les Iroquois bloquent Catarocouy, & se retirent après avoir fait beaucoup de dégât.

Ces Prisonniers en arrivant à Catarocouy trouverent le Fort investi par huit-cent Iroquois, qui avoient déjà brûlé tous les foins avec des flèches allumées, & tué tous les bestiaux. Le Lac Ontario étoit aussi tout couvert de Canots d'Ennemis, lesquels au nombre de quatre-cent attaquèrent une Barque, qui portoit des Hommes & des provisions à Niagara. Deux Canots oferent même tenter l'abordage; mais deux coups de Pierriers, tirés fort à propos, les écartèrent, & le vent, qui survint dans le moment, mit la Barque hors de péril.

Par bonheur le Chef, qui commandoit au blocus de Catarocouy, étoit Oncle du Sauvage Prisonnier, que le Gouverneur Général avoit chargé de faire connoître ses intentions aux Onnontagués. Ce Capitaine fut très-sensible à la liberté, qu'on avoit renduë à son Neveu, & sa reconnoissance le porta à s'éloigner avec

tout
gag
cert
d'C
gou
la P
C
tout
d'ur
Gér
tant
plus
il re
paix
ditic
pris.
non
pou
fero
tout
Il
que
n'en
l'avc
un m
puté.
furer
fut r
ville
licite
seille
voye
Sieur
fort

(a
de Val

toutes ses Troupes. Ainsi Catarocouy fut engagé au moment, qu'on désespéroit de sauver cette Place. Le huitième de Juin les Députés d'Onnontagué, d'Onnneyouth & de Goyogouin arriverent à Montreal, & demanderent la paix au nom de toute la Nation.

Ces deux événemens inespérés persuaderent toute la Colonie que la Providence veilloit d'une façon particulière à sa conservation. Le Général de son côté crut devoir se rendre d'autant plus difficile, que ses Ennemis faisoient plus de démarches pour se rapprocher de lui : il répondit qu'il consentiroit volontiers à la paix ; mais qu'il ne la donneroit qu'à ces conditions ; 1°. Que tous les Alliés y seroient compris. 2°. Que les Cantons d'Agner & de Tsonnonthouan lui enverroient aussi des Députés pour le même sujet. 3°. Que toute hostilité cesseroit de part & d'autre. 4°. Qu'il pourroit en toute liberté ravitailler le Fort de Catarocouy.

Il ne parla point de celui de Niagara, parce que désespérant de le soutenir, & nos Alliés n'en ayant pas fait l'usage, pour lequel ils l'avoient demandé, il fut bien aise de se faire un mérite de se rendre à la priere, que les Députés lui firent de le démolir. Ses conditions furent acceptées, & l'échange des Prisonniers fut réglé sans aucune difficulté. M. de Dénonville avoit même déjà écrit en Cour pour solliciter le rapel des Iroquois detenus à Marseille, & il avoit prié le Ministre de les envoyer chercher par Serigny, un des Fils du Sieur le Moyne, & qui étoit Cadet à Rochefort (a). Ce jeune Homme parloit fort bien.

(a) Il est mort, il n'y a pas longtems, Capitaine de Vaisseau.

la Langue de ces Sauvages, dont il étoit aimé, & le Gouverneur Général étoit persuadé qu'il traiteroit beaucoup mieux ces Prisonniers, que n'avoient fait ceux, qui les avoient conduits en France.

La Trêve fut donc conclûe sur le champ. Les Iroquois consentirent à laisser cinq d'entreux pour ôtages, afin d'assurer le Convoi, que l'on préparoit pour Catarocouy; & l'on convint que, s'il survenoit quelque hostilité de la part de nos Alliés pendant la négociation, elle ne feroit rien changer à ce qui venoit d'être résolu. Toutefois le Convoi étant en marche, conduit par les Chevaliers de Callieres & de Vaudreuil, & escorté par Terre par des Sauvages domiciliés, des Iroquois en enleverent un Canot. M. de Dénonville en fut d'autant plus surpris, qu'avant le départ du Convoi un Envoyé du Colonel Dongan étoit arrivé à Montreal, avec la Demoiselle d'Allone & douze autres Prisonniers François, & lui avoit remis une Lettre du Roy. C'étoit le *Duplicata* de celle, que le Général avoit déjà reçûe, & qui regardoit le Traité de Neutralité renouvelé par les deux Rois.

Mauvaise foi du Colonel Dongan.

Le Gouverneur de la Nouvelle York lui manda en même tems qu'il avoit donné ordre à son Envoyé de retirer tous les Prisonniers François des Villages Iroquois, par où il passeroit, & qu'il ne tiendrait pas à lui qu'il n'y eût entr'eux une correspondance parfaite. Cependant, outre l'hostilité, dont je viens de parler, les Iroquois reparurent bientôt dans nos Habitations, qu'on avoit été obligé de dégarnir d'Hommes, pour renforcer le Convoi de Catarocouy. Aux premiers avis, qu'en

D
eur
stait
mar
L
pour
Lac
deux
ques
il se
qui
& q
tions
reçu
renc
ce P
son
vent
L
de E
arrê
les I
fita p
écriv
xièr
le Ca
lierc.
l'écri
été r
tourr
man
qui f
mag
faire
Missi
malt
vous

Le Général, il rassembla tout ce qui restoit de Troupes auprès de sa Personne, & marcha pour dissiper tous ces petits Partis.

1688.

Les Ennemis ne l'attendirent point; il les poursuivit, & il en atteignit quelques-uns au Lac du S. Sacrement: il retira de leurs mains deux François, qu'ils emmenoient, tua quelques Mahingans, & prit quelques Agniers. Il scut deux que c'étoit le Colonel Dongan, qui les avoit sollicités à faire cette irruption, & qu'il leur avoit donné pour cela des munitions & des armes. Il avoit pourtant dès-lors reçu les Lettres du Roy, son Maître, pour le renouvellement du Traité de Neutralité, & ce Prince l'avoit averti qu'il lui répondroit en son propre & privé nom de toutes les conventions, qui se feroient à ce Traité.

La vigueur & la promptitude, que M. de Dénonville venoit de faire paroître pour arrêter le cours de ces hostilités, obligerent les Iroquois à se tenir en repos, & on en profita pour faire les récoltes. Il n'y a que Dieu, qui écrivoit ce Général à M. de Seignelay le dixième d'Août, qui ait pu garantir cette année le Canada. Je n'y ai aucun mérite. M. de Cal- lieres vous dira, mieux que je ne puis vous l'écrire, combien le P. de Lamberville nous a été nécessaire, avec quelle habileté il a détourné l'orage, qui nous menaçoit; de quelle maniere il gouverne l'esprit de ces Sauvages, qui sont plus clairvoyans, qu'on ne peut s'imaginer. Si vous ne trouvez le moyen de faire retourner ces Peres dans leur ancienne Mission, vous devez attendre beaucoup de malheurs pour cette Colonie; car je dois vous dire que jusqu'ici c'est leur habileté, &

A quoi M. de Dénonville attribuoit le salut du Canada.

1688. qui a soutenu les affaires du Pays, par le nombre d'amis, qu'ils se sont acquis chez tous les Sauvages, & par leur sçavoir faire à gouverner l'esprit de ces Barbares, qui ne sont Sauvages que de nom.

La Compagnie des Pêches sédentaires a dessein d'empêcher que les Jesuites ne rétablissent la Mission, qu'ils avoient chez les Peuples voisins de Pentagoët, où l'an passé ils retournerent à ma priere, pour maintenir dans nos intérêts ces Sauvages, qu'ils avoient quittés à cause des désordres, que causent les boissons dans ces Quartiers-là. Il est de mon devoir de vous mander que ce sera un grand malheur pour l'Acadie si ces Messieurs font tomber ces Missions en d'autres mains; car il ne faut pas s'imaginer que ce soit l'ouvrage de cinq ou six ans, que d'apprendre la Langue de ces Peuples, & à les bien gouverner. Les meilleurs esprits, après vingt ans de travail & de fatigues au dessus de tout ce qu'on peut dire, s'y trouvent quelquefois courts. . . . Le P. BIGOT est vers Pentagoët, pour faire assembler un nouveau Village sur les Terres du Roy, & empêcher que le Chevalier Andros ne les attire.

Le Colonel Dongan est revoqué.

Ce Chevalier commandoit dans la Nouvelle Angleterre dans l'absence du Gouverneur Général, & il venoit d'être nommé Gouverneur de la Nouvelle York. Il étoit Protestant, & si le Colonel Dongan, quoique Catholique, en avoit usé avec les François de la maniere, que nous avons vû, & avoit si peu deféré aux volontés de son Souverain, dont il suivoit la Religion, on devoit s'attendre que son Successeur n'obéiroit pas plus exactement aux ordres de ce Prince. L'événement

me
que
ce fu
inqu
C
que
tout
un C
court
de ce
range
servat
ses, q
lent l
Sur c
ne vo
où se
mauv
nacion
nombr
comp
Il s'er
tre à
que ce
cru qu
toute e.
& qu'el
qui per
loient
mais de
change
puis qu
ligion,
bité av
On a
unés de

ment, comme nous le verrons bientôt, n'a que trop justifié les craintes de la Colonie à ce sujet ; mais ce n'étoit pas encore là ce qui inquiétoit le plus le Général.

C'est une maxime fondée sur la raison, & que l'expérience confirme tous les jours, que tout Etat, toute Société, tout ce qui forme un Corps, soit Ecclesiastique, soit Civil, court beaucoup moins de risques de la part de ceux, qui l'attaquent au dehors que du dérangement, qu'il souffre au dedans, par l'inobservation des Loix, par toutes les autres causes, qui altèrent sa constitution, & qui ébranlent les fondemens, sur lesquels il est établi. Sur ce principe, le Marquis de Dénonville ne voyoit qu'avec douleur la triste situation, où se trouvoit la Nouvelle France, par la mauvaise conduite, & le défaut de subordination, qu'il remarquoit dans le plus grand nombre de ceux, dont cette Colonie étoit composée.

Il s'en exprime ainsi lui-même dans une Lettre à M. de Seignelay, datée du même jour, que celle, dont j'ai parlé ci-devant, & j'ai cru qu'on la verroit ici avec plaisir presque toute entière, parce qu'elle est fort instructive, & qu'elle contient les reflexions d'un Homme, qui pensoit juste, & dont toutes les vûes alloient au bien de l'Etat, & ne s'écartoient jamais du vrai. Après une courte exposition du changement prodigieux, qui s'étoit fait depuis quelques années dans un Pays, où la Religion, la bonne foi, & la plus exacte probité avoient si longtems régné, il ajoûte :

On avançoit par jalousie les Habitations les unes devant les autres, pour être plus à portée de

Letter de
M. de Dé-

1688. nouvelle
sur les dé-
fordres de
la Colonie.

» tée de traiter avec les Sauvages, sans songer
» qu'en ne se réunissant pas, on se mettoit hors
» d'état de se fortifier. . . Les Coureurs de Bois
» ont fait un autre mal, plus grand, qu'on ne
» scauroit croire: on ne le peut connoître que
» sur les lieux. Leur avidité leur a fait faire de
» grandes bassesses, qui nous ont rendu mépri-
» sables, avili les marchandises, encheri les
» Castors; & les Sauvages, fiers de leur naturel,
» se voyant recherchés, le sont devenus encore
» davantage. Est venuë ensuite la mésintelligence
» ce entre M. de la Barre & M. de la Sale; elle
» a divisé les François & même les Sauvages
» Alliés. Ces divisions ont entretenu les querel-
» les entre ces derniers; ce qui a donné bien de la
» peine à nos Missionnaires. Cette même mésin-
» telligence entre le Général & M. de la Salle a
» causé le premier pillage, que les Iroquois
» ont fait de quinze Canots chargés de marchan-
» dises, qu'ils enleverent aux François, croyant,
» dirent-ils, exécuter les ordres, qu'ils avoient,
» de piller les Gens de M. de la Sale. En effet
» il y avoit eu quelques marques données pour
» les distinguer. La méprise occasionna la guer-
» re, que M. de la Barre fit aux Iroquois. C'é-
» toit toujours un grand mal, & très-dangereux
» dans la suite, que de donner pouvoir à ces
» Barbares, d'entreprendre sur les François.
» Nous avons vû que M. de la Sale en avoit
» donné le premier exemple dans la Baye, sous
» prétexte de son Privilège exclusif, & il peut
» bien être arrivé que ses Ennemis eussent sur-
» pris M. de la Barre pour extorquer de lui la
» permission de faire des représailles sur ses Ca-
» nots, sans lui dire qu'ils se serviroient pour
» cela des Iroquois, ce que vraisemblablement
» le Général n'eût point permis.

D
M
reurs
tel,
Hom
débar
com
ces ce
glois
par le
possib
Nouv
Sauv
une p
Barba
font r
ravag
semit
forme
il fau
lonter
des C
seuls
cela;
nous
on pu
l'Enne
qu'on
chaque
ples &
bourat
& telle
Champ
souten
moyen
forces
par troi

M. de Dénouville revient ensuite aux Cou-
 reurs de Bois, dont il dit que le nombre est
 tel, qu'il dépeuple le Pays des meilleurs
 Hommes, les rend indociles, indisciplinables,
 débauchés, & que leurs Enfans sont élevés
 comme des Sauvages ». Il prétend que ce sont
 ces courses, qui ont occasionné celles des An-
 glois parmi nos Alliés, qu'ils ont amorcés
 par le bon marché, & qu'il n'est presque plus
 possible de détacher du commerce avec la
 Nouvelle York. En parlant de la guerre des
 Sauvages, il dit qu'on ne peut en donner
 une plus juste idée, que de représenter ces
 Barbares » comme des Bêtes farouches, qui
 sont répandues dans une vaste Forêt, d'où ils
 ravagent tous les Pays circonvoisins. On s'as-
 semble pour leur donner la chasse, on s'in-
 forme où est leur retraite, & elle est par tout;
 il faut les attendre à l'affut, & on les attend
 longtems. On ne les peut aller chercher qu'avec
 des Chiens de chasse, & les Sauvages sont les
 seuls Levriers, dont on puisse se servir pour
 cela; mais ils nous manquent, & le peu que
 nous en avons, ne sont pas Gens, sur lesquels
 on puisse compter; ils craignent d'approcher
 l'Ennemi, & ont peur de l'irriter. Le parti,
 qu'on a pris, a été de bâtir des Forts dans
 chaque Seigneurie, pour y refugier les Peu-
 ples & les Bestiaux; avec cela les Terres la-
 bourables sont écartées les unes des autres,
 & tellement environnées de Bois, qu'à chaque
 Champ il faudroit un Corps de Troupes pour
 soutenir les Travailleurs. Le seul & unique
 moyen de faire la guerre étoit d'avoir assez de
 forces pour aller à l'Ennemi en même tems
 par trois endroits; mais pour y parvenir, il

1688. 33 faut quatre mille Hommes, & des vivres pour
 33 deux ans, avec quatre à cinq cent Batteaux,
 33 & tous les autres appareils d'un tel Equipage;
 33 car d'être, comme nous sommes, obligés de
 33 vivre au jour la journée, c'est ne rien faire
 33 de solide.

Réflexions
 sur cette Let-
 tre.

Le Roy n'étoit assurément pas disposé à envoyer en Canada le nombre de Troupes, que demandoit le Marquis de Dénouville; bien des Gens étoient même persuadés dans le Pays qu'il n'étoit besoin, pour dompter les Iroquois, que d'un peu plus de discipline dans celles, dont il pouvoit disposer; & nous verrons, avant la fin de cette Histoire, que si on n'en est pas venu à bout avec les seules forces de la Colonie, c'est qu'on ne l'a pas voulu efficacement. Il paroît aussi que l'imagination effrayée du Général, ou de ceux, qu'il écou- toit, lui avoit un peu grossi les objets; mais il est certain que, si on eût corrigé les désordres dont il se plaignoit, & qu'on eût pris surtout de bonnes mesures pour empêcher la Jeunesse de courir les bois, on eût pu avoir en tout tems une excellente Milice, qui auroit tenu en respect les Iroquois & les Anglois. Le mal- heur de la Nouvelle France est que tous ceux, qui ont eu l'autorité en main, n'ont pas témoigné autant de zèle, que ce Général pour le bon ordre, & que lui-même n'eut pas toute la fermeté nécessaire pour punir avec rigueur ce qu'il détestoit sincèrement, & pour faire respecter ses ordres.

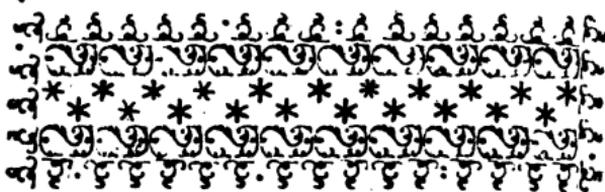
Nos Alliés
 sont incon-
 tens de la
 paix.

Il avoit fort à cœur de finir la guerre; mais il comprenoit bien qu'il n'étoit ni juste, ni même bien sûr de conclurre la paix, sans la participation de nos Alliés; & nous avons vu

DE
 qu'il s'
 des
 le tem.
 du Gé
 sembl
 que le.
 foi, p
 ces nég
 honte
 paroiss
 nous a

qu'il s'en étoit expliqué nettement aux Députés des Cantons; mais soit qu'on n'eût pas eu le tems d'instruire les Sauvages des intentions du Général, soit, comme il est plus vraisemblable, que ces Peuples fussent persuadés que les Cantons ne traitoient pas de bonne foi, presque tous parurent fort mécontents de ces négociations. Il y en eut même, qui eurent honte pour nous d'une paix, dont les Iroquois paroissoient vouloir nous imposer les conditions avec hauteur.





HISTOIRE

ET

DESCRIPTION GENERALE

DE LA

NOUVELLE FRANCE.



LIVRE DOUZIE' ME.

1688.

Quelques-uns de nos Alliés attaquent les Iroquois.



Et tous nos Alliés, les seuls, que nos Ennemis craignoient, ou désespéroient de gagner, étoient les Abénaquis, lesquels de leur côté ne se soucioient pas beaucoup qu'on les comprît dans les Traités de paix ou de trêve. Dans le tems même, que M. de Dénonville se donnoit le plus de mouvement pour pacifier le Canada, ils se mirent en campagne, & s'étant avancés jusqu'à la Riviere de Sorel, ils surprirent des Iroquois & des Mahingans, & en tuerent quelques-uns. Ils poussèrent ensuite jusqu'aux Habitations Angloises, & en rapporterent quelques

chev
Mor
ceux
rend
dont
time.
lima
tème
glois
Ils
DIA
sous
extré
granc
Cana
de pe
il s'é
gré d
la par
partit
choif
par q
par C
négoc
tons ;
le Go
des A
toute
de C
faire
étoit
riers,
Déno
contre
Le
nouve

chevelures. Les Iroquois du Sault & de la Montagne en firent autant de leur côté ; mais ceux , qui prirent des mesures plus justes pour rendre impossible la conclusion d'un Traité , dont ils craignoient d'être les premières victimes , furent ces mêmes Hurons de Michillimakinac , qu'on avoit si souvent , & si justement soupçonnés de collusion avec les Anglois & les Iroquois.

1688.

Ils avoient pour Chef un nommé KONDIARONK , plus connu dans nos Relations sous le nom de *le Rat* , Homme d'esprit , extrêmement brave , & le Sauvage du plus grand mérite , que les François ayent connu en Canada. M. de Dénonville n'avoit pas eu peu de peine à l'engager dans nos intérêts ; mais il s'étoit trompé , s'il avoit cru disposer à son gré de ce nouvel Allié. Le Rat ayant donné la parole de faire bonne guerre aux Iroquois , partit de Michillimakinac avec une Troupe choisie de Hurons , résolu de se distinguer par quelque Exploit éclatant , & prit sa route par Catarocouy. Il apprit en y arrivant qu'on négocioit un accommodement avec les Canadiens ; que le Traité étoit fort avancé , & que le Gouverneur Général attendoit à Montreal des Ambassadeurs & des Otages de la part de toute la Nation Iroquoise. Le Commandant de Catarocouy lui ajoûta que ce qu'il avoit à faire de mieux dans une pareille circonstance , étoit de s'en retourner chez lui avec ses Guerriers , & qu'il désobligerait infiniment M. de Dénonville , s'il faisoit la moindre hostilité contre les Iroquois.

Aktion har-
die d'un Chef
Huron.

Le Rat parut d'abord un peu surpris de cette nouvelle , il se posséda néanmoins , & quoique

1688.

convaincu qu'on sacrifioit sa Nation & ses Alliés, il ne lui échapa aucune plainte. Il partit du Fort, laissant les François dans la pensée qu'il reprenoit le chemin de son Village ; mais il avoit bien un autre dessein dans la tête. Il s'étoit informé de la route, que devoient prendre les Députés & les Otages Iroquois pour se rendre à Montreal, & alla les attendre à l'Anse de la Famine, où il leur dressa une embuscade. Après qu'il les y eut attendu quelques jours, ils parurent ; il les laissa avancer, & comme ils naviguoient sans défiance, ils débarquèrent sans prendre aucune sûreté. Le Rat prit ce moment pour fondre sur eux avec sa Troupe : ils voulurent d'abord se mettre en défense ; mais la partie étoit trop inégale. Il y en eut quelques-uns de tués, les autres furent faits Prisonniers.

Comme on n'étoit pas loin de Catarocouy, on prétend que le Rat y retourna seul après son Expédition ; que quelqu'un lui ayant demandé d'où il venoit, il répondit qu'il venoit de tuer la paix ; & qu'il ajouta, nous verrons comment Ononthio se tirera de cette affaire. On ne comprit pas d'abord ce qu'il vouloit dire ; mais on l'apprit bientôt par un des Prisonniers, qui s'étoit échappé des mains des Hurons, & qui avoit eu le bras cassé dans le combat. On le traita si bien, qu'il fut guéri en peu de tems ; on l'assura que les François n'avoient eu aucune part à la perfidie des Hurons, & il en fut tellement persuadé, qu'à son retour à Onnontagué, il en convainquit tout ce Canton.

Ses intrigues Mais le Rat n'avoit pas si bien commencé, pour brouïl-pour en demeurer-là. Sitôt qu'il eut rejoint

la
Pr
pu
en
po
sol
sen
pre
qu
qu
Iro
dre
par
mè
seu
ren
I
se r
fut
M.
n'êt
son
le ch
vou
du f
Am
en t
Mor
la cr
de G
exéc
D.
Iroqu
son
come
d'y ir

La Troupe, Teganifforens, qui étoit un de ses Prisonniers, lui aiant demandé comment il avoit pu ignorer, qu'il étoit Ambassadeur, & qu'il étoit envoyé pour traiter avec leur Pere commun, & pour chercher les moyens de parvenir à une paix solide entre toutes les Nations ? ce Fourbe fit semblant d'être encore plus étonné que lui ; il protesta que c'étoit les François eux-mêmes, qui l'avoient envoyé à la Famine, en l'assurant qu'il y rencontreroit un Parti de Guerriers Iroquois, qu'il lui seroit très-facile de surprendre & de défaire ; & pour lui faire voir qu'il parloit sincèrement, il le relâcha sur l'heure même avec tous ses Gens, à l'exception d'un seul, qu'il vouloit retenir, disoit-il, pour remplacer un des Siens, qui avoit été tué.

Il fit ensuite une très-grande diligence pour se rendre à Michillimakinac, & dès qu'il y fut arrivé, il fit présent de son Prisonnier à M. de la Durantaye. Ce Commandant, qui n'étoit pas encore informé des pourparlers de son Général avec les Cantons, condamna sur le champ ce Misérable à passer par les armes, voulant apparemment lui épargner le supplice du feu. L'Iroquois eut beau protester qu'il étoit Ambassadeur, & que les Hurons l'avoient pris en trahison ; le Rat avoit prévenu tout le Monde que la tête lui avoit tourné, & que la crainte de la mort le faisoit extravaguer : de sorte qu'on ne l'écouta point, & qu'il fut exécuté.

Dès qu'il fut mort, le Rat fit venir un vieux Iroquois, qui étoit depuis lontems Captif dans son Village, lui donna la liberté, & lui recommanda de s'en retourner dans son canton, d'y instruire ses Compatriotes de ce qui venoit

1688.

les François
avec les Iro-
quois.

1688.

de se passer sous ses yeux, & de leur apprendre que, tandis que les François amusoient les Cantons par des négociations feintes, ils faisoient faire des Prisonniers sur eux, & leur cassoient la tête. Tout cela lui réussit parfaitement, & quoique les Iroquois eussent paru d'abord détrompés de la prétenduë mauvaise foi du Gouverneur Général, nous verrons bien-tôt, ou qu'ils avoient fait semblant de l'être, ou que le grand nombre ne fut pas fâché d'avoir un prétexte aussi plausible de recommencer la guerre.

Le Gouverneur de la N. York empêcha la paix.

Les plus sages étoient néanmoins résolus d'envoyer de nouveaux Députés au Marquis de Dénouville. Ces Députés étoient même déjà choisis, & sur le point de se mettre en chemin pour Montreal, lorsqu'un Exprès du Chevalier Andros arriva à Onnontagué, & défendit aux Iroquois de traiter avec les François sans la participation de son Maître. Il ajoûta que le Gouverneur prenoit les Cantons sous sa sauve-garde, & les assûroit de la protection du Roy de la Grande Bretagne, & que Sa Majesté, qui les considéroit comme ses propres Enfans, ne les laisseroit jamais manquer de rien.

Le Chevalier écrivit en même tems au Marquis de Dénouville qu'il ne devoit pas se flater de faire la paix avec les Iroquois, Sujets de la Couronne d'Angleterre, sous d'autres conditions, que celles, qui avoient déjà été proposées par le Colonel Dongan, son Prédécesseur: qu'au reste pour ce qui le regardoit en particulier, il étoit très-disposé à bien vivre avec lui, & qu'il avoit déjà interdit aux Anglois de sa dépendance toute hostilité sur les Terres

de
neu
Ang
avo
de l
de l
M
men
ni l.
quoi
été c
faiso
que
tatio
les P
& à
ces e
certai
que c
sieurs
cent I
qu'à c
deux
après
fidie
verte.
On
où se t
France
bien f
Roy l
confid
de cett
d'onze
nes. A
déjà re

dependantes des François. Comme ce Gouverneur commandoit encore dans la Nouvelle Angleterre, après une telle déclaration, on avoit tout lieu de s'attendre que nulle partie de la Nouvelle France ne couroit aucun risque de la part des Anglois.

1688.

Mais ce Général ne comprenoit apparemment pas sous le nom de la nouvelle France, ni l'Acadie, ni les Provinces circonvoisines, quoique par le Traité de Breda elles eussent été déclarées en faire partie; car tandis qu'il faisoit à M. de Dénouville la protestation, que je viens de dire, il envoya piller l'Habitation du Baron de St. Castin à Pentagoët, & les Pêches sédentaires, établies à Camceaux, & à Chedabouctou. Il est vrai qu'il désavoua ces entreprises; mais on avoit des preuves certaines qu'il en étoit l'Auteur, aussi-bien que des ravages, que fit bientôt après en plusieurs endroits de la Colonie un Parti de trois-cent Iroquois. En un mot toute sa conduite jusqu'à ce que la guerre fut déclarée entre les deux Couronnes, ne diffère de celle, qu'il tint après cette déclaration, qu'autant que la perfidie la plus noire diffère d'une guerre ouverte.

On peut bien juger que dans la situation, Etat du commerce dans la N. France. où se trouvoient les affaires de la Nouvelle France, le commerce ne pouvoit pas y être bien florissant. Depuis l'année 1669. que le Roy l'avoit déclaré libre, la Colonie s'étoit considérablement accrue, & par le recensement de cette année 1688. elle se trouva composée d'onze mille deux-cent quarante-neuf Personnes. A la vérité les Anglois, ainsi que je l'ai déjà remarqué, partageoient dès-lors avec les

1688.

François la Traite des Pelleteries ; & c'est principalement ce qui les engageoit à fomenter la guerre entre nous & les Iroquois , parce qu'ils ne pouvoient avoir de bonnes Pelleteries , qui se tirent des Quartiers du Nord , que par le moyen de ces Sauvages , lesquels ne pouvoient guères se reconcilier avec nous , sans leur fermer cette précieuse Mine.

Ce n'est pas que les Iroquois soient grands Chasseurs ; mais outre qu'ils enlevoient souvent à nos Alliés & à nos Voyageurs les Pelleteries , que ceux-ci portoient à Montreal , ils engageoient plusieurs Nations , & souvent même nos Coureurs de Bois , à traiter avec les Anglois de la Nouvelle York , & le profit , qu'il tiroient de ce commerce , dont leur Pays devenoit nécessairement le centre , les retenoit dans les intérêts des Anglois. A ces raisons se joignoit l'appas du meilleur marché , qui faisoit beaucoup d'impression sur tous les Sauvages ; de sorte que la meilleure partie des Pelleteries du Canada passoit aux Anglois , sans qu'il fût possible de faire entendre raison aux Intéressés dans ce commerce , dont les Chefs étant en France , ne voyoient pas les choses d'aussi près , que ceux , qui étoient en Amérique.

Pêches sédentaires dans le Fleuve.

Enfin quelques-uns de ces derniers renoncèrent à cette Traite , dont les profits diminuoient de jour en jour , & reprirent le dessein , si souvent avorté , d'établir des Pêches sédentaires dans le Fleuve S. Laurent ; mais ils se rebuterent d'abord. Le Sieur Riverin fut presque le seul , qui ne s'effraya point des difficultés , & que le mauvais succès de ses premiers essais ne fit pas renoncer à son Entre-

pri
il f
fer
ma
que
mai
tous
son
éche
C
qu'i
Il ét
de
pab'
Ton
Tou
Laur
est
Rive
pouv
à la
Poiss
troit
qu'ay
ver
ils lu
tems
fois ,
pouv
duri
plûpa
coup
les tro
J'ai
moiti
près d

prise ; mais avec de l'industrie & du courage , il faut encore , pour pousser de pareils Etablifsemens , avoir des fonds considérables , & ils manquoient au Sieur Riverin. Il engagea quelques Particuliers de Paris à se joindre à lui ; mais il n'en retira presque aucun avantage ; tous vouloient recueillir , avant que la moisson fût mûre , & leur impatience fit enfin échouer tous ses projets.

Ce fut pendant l'Été de cette année 1688. Abondance de Moruës & de Balaines. qu'il commença à mettre la main à l'œuvre. Il établit sa Pêche aux environs de la Riviere de *Matane* , dont il trouva l'embouchure capable de recevoir des Bâtimens de deux-cent Tonneaux , ce qu'on avoit ignoré jusques-là. Toute cette Côte Méridionale du Fleuve S. Laurent , dans l'espace de plus de vingt lieues est extrêmement abondante en Moruës , & Riverin manda à M. de Seignelay qu'on y pouvoit occuper plus de cinq-cent Chaloupes à la fois. Il ajoutoit dans sa Lettre que le Poisson y est très-beau , & propre pour le Détroit , pour l'Espagne & pour le Levant ; qu'ayant donné ordre à ses Gens d'aller observer les Balaines , surtout auprès de *Matane* , ils lui avoient rapporté qu'il en paroissoit de tems en tems sur l'eau jusqu'à cinquante à la fois , qu'elles se laissoient approcher jusqu'à pouvoir être frapées avec l'aviron ; que cela duroit pendant trois mois de suite , & que la plupart du tems il ne falloit pas être beaucoup plus d'un quart de lieuë au large pour les trouver.

J'ai remarqué dans mon Journal qu'étant mouillé en 1705. à la fin du mois d'Août auprès de *Tadoufflac* , environ quinze lieues au-

dessus de Matane, j'en avois vû quatre en même tems se jouer autour de notre Vaisseau, & s'en aprocher de maniere, qu'on auroit pû les toucher avec les Rames de la Chaloupe; mais c'étoit principalement sur les Côtes de l'Acadie, que la Pêche offroit un fond inépuisable pour le commerce. Le malheur est que les François, Possesseurs de cette grande Peninsule, étoient toujours ceux, qui en profitoient le moins.

Ce qui empêche les François de profiter de celles de l'Acadie.

Le Sieur PAQUINE, que la Cour y avoit envoyé cette année pour en faire la visite, attribuoit en partie ce désordre à ce qu'on avoit placé le principal Etablissement au Port Roïal, qui est, disoit-il, hors de la portée de tout commerce, & de trop difficile accès, à cause de la diversité des vents, qu'il faut avoir pour y entrer. C'étoit une plainte bien ancienne, & elle étoit fondée. Il est certain que les Ports de la Héve & de Camceaux étoient beaucoup plus avantageux pour un Etablissement solide. Une Personne mieux instruite encore, que le Commissaire, dont je viens de parler, s'exprime ainsi dans un Mémoire, qu'il dressa à peu près dans le même tems.

» L'Acadie si utile par la beauté & la sûreté
 » de ses Ports, la fertilité de son Terroir, l'abondance de ses Pêches, la facilité à les rendre sédentaires, & ses Mines, n'a fait que languir jusqu'ici; d'abord par les dissensions des differens Propriétaires, & depuis le Traité de Breda, par l'avarice des Gouverneurs, lesquels trouvant leur compte dans la correspondance avec les Anglois, les ont laissés Maîtres de la Pêche & de la Traite. Les Habitans de leur côté, sans discipline & sans

I
 freir
 ni à
 bauc
 autr-

L
 dans
 & su
 Chr'
 mais
 de p
 mêm
 Les
 sens

les de
 qu'il
 chert
 à leur
 verre
 pour
 expot
 presq
 de les
 de ce
 forces
 pû fo

Ce
 dros
 l'engâ
 toient
 de ne
 cette
 la cor
 il arri
 aucun
 fant,
 pas cap

sein, n'ont songé, ni à la culture des Terres, ni à la Pêche, & sont demeurés dans la débauche, & dans la course des Bois, sans faire autre chose, que de vivre au jour le jour.

La seule ressource de cette Province étoit dans l'alliance des Sauvages de ces Cantons, & surtout des Abénaquis, parmi lesquels le Christianisme avoit fait de grands progrès; mais on étoit dans la continuelle appréhension de perdre ces Alliés les plus traitables, & en même tems les plus braves de tout le Canada. Les Anglois ne cessoient de leur faire des présents, & les plus magnifiques promesses, pour les détacher de nos intérêts; & il est certain qu'ils en seroient venus à bout, sans l'attachement invincible, que ces Peuples avoient à leur Religion & à leurs Missionnaires. Nous verrons dans la suite de cette Histoire que pour conserver leur Foi, ils se sont souvent exposés aux plus grands périls, & que, sans presque aucune esperance d'être dédommagés de leurs pertes par les François, ils ont formé de ce côté-là une Barrière, que toutes les forces de la Nouvelle Angleterre n'ont jamais pû forcer.

Cependant la déclaration du Chevalier Andros au sujet de la paix avec les Iroquois, & l'engagement, où l'on apprit bientôt qu'étoient entrés les Cantons avec ce Gouverneur, de ne faire aucune démarche par rapport à cette affaire, sans sa participation, jetterent la consternation dans toute la Colonie. Mais il arrive souvent que, quand on ne voit plus aucun moyen ordinaire d'éviter un mal pressant, on fait des efforts, dont on ne se croyoit pas capable. L'indignation de voir une poi-

1688.

Les Anglois travaillent à détacher les Abénaquis de nos intérêts.

Le Chevalier de Callieres passe en France.

1689.

1689.

gnée de Sauvages tenir sans cesse en échec tout un grand Pays, fit former un dessein, qui auroit paru hardi, quand notre situation auroit été aussi florissante, qu'elle étoit déplorée, ce fut de conquérir la Nouvelle York; le Chevalier de Callieres en ayant communiqué le dessein au Marquis de Dénouville, passa en France pour le proposer à la Cour, comme le seul moyen de prévenir l'entière destruction de la Nouvelle France.

Il présente un Mémoire à la Cour, & ce qu'il contient.

Le Mémoire, qu'il présenta sur cela au Ministre, portoit en substance, que le Chevalier Andros, Gouverneur de la Nouvelle York, n'étant pas Catholique, il ne falloit pas se flatter qu'il exécutât de bonne foi les ordres, qu'il avoit reçus du Roy son Maître, de s'entendre avec nous; qu'on ne pouvoit pas même douter qu'à l'exemple du Colonel Dongan, son Prédecesseur, il ne secourût par toutes sortes de moyens les Iroquois, lesquels ne feroient jamais sincèrement la paix avec les François, tandis qu'ils pourroient compter sur les Anglois: que, cela supposé, il n'y avoit point d'autre voye pour conserver la Colonie, que de nous rendre Maîtres de la Nouvelle York; & que cette conquête étoit légitime par la nécessité, où les Anglois nous avoient mis de l'entreprendre, pour défendre notre propre Pays contre une Nation, dont ils prenoient ouvertement les intérêts contre nous. Il vient ensuite aux moyens d'exécuter son Entreprise.

« Qu'on me donne, dit-il, treize cent Soldats & trois-cent Canadiens, je descendrai (a) avec eux par la Riviere de Sorel au Lac Cham-

(a) Il falloit dire, remonterai.

plain, sous prétexte d'aller faire la guerre aux Iroquois; & lorsque je serai arrivé dans leur Pays, je leur déclarerai que je veux bien vivre avec eux, & que je n'en veux qu'aux Anglois. Orange n'a qu'une enceinte de pieux, non terrassée, & un petit Fort à quatre Bastions, où il n'y a que cent cinquante Hommes de Troupes, & trois-cent Habitans dans la Ville. Manhatte a quatre-cent Habitans, divisés en huit Compagnies, moitié Cavalerie, & moitié Infanterie. Cette Capitale n'est point fermée; mais elle a un Fort à quatre Bastions, revêtus de pierres avec du Canon. Cette conquête rendroit le Roy Maître d'un des plus beaux Ports de l'Amerique (a), où l'on peut aller en tout tems, & d'un très-beau Pays, sous un climat doux & fertile. On m'opposera le Traité de Neutralité, mais en premier lieu les Anglois l'ont violé les premiers; c'est de quoi nous avons des preuves sans réplique. En second lieu il faut observer que cette Colonie, étant actuellement toute remplie d'Hollandois, sur lesquels les Anglois l'ont conquise, ses Habitans obéiront infailliblement au Prince d'Orange, & forceront le Gouverneur (b). Ainsi il faut les prévenir. Cependant, si l'on veut différer jusqu'à ce qu'on soit en guerre ouverte avec les Anglois (c), il faut se préparer pour le mois de Juin prochain. Ce Mémoire fit impression sur le Ministre, & le Roy même l'approuva; mais ce ne fut point le Marquis de Denonville, qui fut chargé de le faire exécuter.

(a) Manhatte.

(b) La France étoit déjà en guerre avec la Hollande.

(c) On ne doutoit plus que cette guerre ne fût prochaine.

1689.
Le Marquis
de Dénonville
est rappellé en
France.

Il paroît que dès l'année précédente Sa Majesté avoit songé à le rappeler, & avoit jetté les yeux sur lui pour l'Emploi de Sous-Gouverneur des Enfans de France; car j'ai eu entre les mains un ordre signé de ce Prince, & datté du huitième de Mars de l'année 1688. en vertu duquel le Chevalier de Callieres, Gouverneur de Montreal, devoit avoir le Commandement des armes pendant l'absence du Gouverneur Général. Néanmoins, soit que le Roy eût changé de pensée, ou qu'il eût eu des raisons pour differer l'exécution de ce projet, rien n'empêcha le Chevalier de Callieres de passer en France à la fin de l'année 1688. Ce ne fut que le dernier jour de May de l'année suivante, que Sa Majesté manda au Marquis de Dénonville que la conjoncture de la guerre, qui venoit de se rallumer en Europe, lui avoit fait prendre la résolution de le rappeler, pour lui donner de l'Employ dans ses Armées.

Le Comte de
Frontenac lui
succede.

Le Comte de Frontenac fut en même tems déclaré son Successeur. Le Roy n'avoit pu refuser cette grâce aux pressantes sollicitations de plusieurs des Parens & des Amis de ce Seigneur, & sur tout à celles du Maréchal de BELLEFONT, qui lui répondit de sa conduite, & dont la haute vertu étoit une forte recommandation auprès de Louis XIV. D'ailleurs l'état déplorable, où la Nouvelle France étoit réduite, & le projet de la conquête de la Nouvelle York, demandoient qu'on mît à la tête de cette Colonie un Homme d'autorité, d'un caractère ferme, d'une grande expérience dans la guerre, qui connût déjà le Pay & qui sçût manier les esprits des Sauvage

Tout cela se trouvoit dans le Comte de Frontenac, & il y avoit lieu d'esperer qu'avec l'esprit qu'il avoit, il profiteroit de ses fautes, & des chagrins, qu'elles lui avoient attirés, pour modérer ses passions, & pour se conduire par d'autres principes, que ses préjugés & ses antipathies.

Ces conjectures se trouverent assez justes. A la vérité ce Général parut toujours le même à ceux, qui le virent de plus près, mais il fut sur ses gardes, & il profita des avis, que le Maréchal de Bellefont lui avoit donnés. D'autre part il eut les plus belles occasions du monde de développer ses grandes qualités, & d'en faire un glorieux usage, & il rendit d'assez importans services à l'Etat, surtout pendant les premières années de sa nouvelle Administration, pour engager la Cour à fermer les yeux sur plusieurs fautes, qui lui échappèrent, & pour obliger ceux, qui s'aperçurent bientôt qu'il n'avoit pas changé de sentiment à leur égard, de souffrir avec patience, & de dissimuler avec sagesse.

Dans les instructions, qui lui furent données, & qui furent signées le septième de Juin, le Roy lui marquoit que sur les avis, qu'on avoit reçus en France & en Angleterre, des invasions réciproques des Postes établis dans la Baye d'Hudson par les Anglois & les François, il y avoit eu à Londres des Conférences entre ses Commissaires & ceux de la Grande-Bretagne; mais que les Parties n'ayant pu convenir des faits allégués par les Intéressés, on étoit demeuré d'accord de remettre la négociation au mois de Janvier de la présente année 1689. que la révolution arrivés

Ses instructions au sujet de la Baye d'Hudson.

1689.

pendant ce tems en Angleterre, avoit rompu toutes ces mesures, & que, comme il étoit vraisemblable que les Anglois n'avoient pas encore songé à prendre leurs précautions de ce côté-là, Sa Majesté souhaitoit qu'il donât à la Compagnie du Nord toute la protection, dont elle auroit besoin, pour les chasser des Postes, qu'ils avoient usurpés sur elle.

De l'Acadie. Le Roy venant ensuite aux affaires de l'Acadie, lui marquoit que dans les dernières Conférences entre les Commissaires des deux Couronnes il avoit été parlé de l'irruption faite depuis peu par les Bastonnois à Pentagoët; que les Commissaires Anglois étoient convenus que ce Poste appartenoit à la France, & qu'ils avoient remis à lui faire raison de la violence, dont elle se plaignoit, lorsque la négociation seroit reprise; que ce projet ne pouvant plus avoir lieu, à cause de la rupture des Conférences, il falloit qu'il prît avec le Sieur de MANNEVAL, Gouverneur de l'Acadie, les mesures nécessaires pour empêcher qu'on ne fit dans la suite de pareilles irruptions; à quoi la guerre, qui paroissoit inévitable & prochaine, exposoit sans cesse cette partie de la Nouvelle France.

Et de l'entre-prise sur la N. York. La guerre fut en effet déclarée à l'Angleterre le vingt-cinquième du même mois de Juin; mais comme elle avoit été résolue plusieurs mois auparavant, le principal article des instructions, dont je parle, concernoit le projet proposé par le Chevalier de Callieres. Il portoit que le Roy s'étoit déterminé à agréer la proposition du Gouverneur de Montreal, sur ce qu'il étoit informé que les Anglois de la Nou-

elle York ne discontinuoient point depuis quelques années de soulever les Nations Iroquoises, Sujettes de Sa Majesté, qu'ils les obligeoient de faire la guerre aux François, leur fournissoient pour cet effet des armes & des munitions, & avoient cherché par toutes sortes de moyens, sans égard aux défenses du Roy d'Angleterre, & à la foy du Traité, à usurper le commerce des François dans les Pays, dont ceux-ci étoient en possession de tout tems. Que pour toutes ces raisons Sa Majesté avoit ordonné au Sieur BEGON, son Intendant à Rochefort, dans le Pays d'Aunis & dans la Saintonge, de préparer toutes les munitions nécessaires, & avoit fait armer dans le Port de Rochefort deux de ses Vaisseaux sous le Commandement du Sr. de la CAFFINIÈRE, lequel devoit suivre exactement les ordres du Comte de Frontenac.

Que son intention étoit donc que ledit Comte de Frontenac partît au plûtôt, & s'embarquât sur un des Vaisseaux, que commandoit le Sieur de la Caffiniere, pour se rendre d'abord à l'entrée du Golphe S. Laurent, puis à la Baye de Camceaux en Acadie: qu'y étant arrivé, il passât sur le meilleur des Vaisseaux Marchands, qui l'auroient suivi, pour se rendre à Quebec; mais qu'avant que de se séparer du Sieur de la Caffiniere, il lui ordonnât d'attendre de ses nouvelles, & de se saisir de tous les Bâtimens Ennemis, qu'il pourroit rencontrer pendant son séjour à la Côte; que pour lui, dès que le tems & l'occasion le permettroient, & même, s'il étoit possible, dès l'entrée du Fleuve S. Laurent, il détacheroit le Chevalier de Callieres, afin

Plan de cette
Entreprisè.

1689.

qu'il pût arriver avant lui à Quebec, & y faire les préparatifs nécessaires pour l'Entreprise de la Nouvelle York : qu'il eût soin surtout de garder un grand secret, & qu'il tâchât de couvrir ces préparatifs sous les prétextes, qu'il jugeroit les plus convenables & les plus plausibles.

Qu'il étoit aussi très-important d'user d'une grande diligence, Sa Majesté étant persuadée que l'Entreprise ne pouvoit se faire dans un autre tems, que dans celui de l'Automne ; qu'ainsi le Comte de Frontenac, aussitôt après son arrivée à Quebec, en partit avec les Bateaux, & tout l'équipage nécessaire, accompagné du Chevalier de Callieres, qui commanderoit les Troupes sous ses ordres ; qu'il enverroit en même tems ses Instructions en chiffres au sieur de la Cassiniere, & lui recommanderoit de faire voile pour Manhatte, sans rien entreprendre sur sa route, de se rendre Maître de tous les Bâtimens, qu'il trouveroit dans la Baye ; mais de ne s'exposer à aucune aventure, qui pût le mettre hors d'état de servir à l'Entreprise, dont il étoit question.

Que comme il n'étoit pas possible de marquer un tems certain, auquel le Sieur de la Cassiniere & le Comte de Frontenac pourroient arriver ensemble, chacun de leur côté ; il étoit à propos que le premier allât droit dans la Baye de Manhatte, d'autant plus que l'attaque des premiers Postes de la Nouvelle York avertiroit la Capitale, & qu'ainsi les Vaisseaux y arrivant avant les Troupes de Terre, y causeroient une diversion utile ; que comme le Comte de Frontenac auroit avec lui toutes les forces de la Nouvelle France, il devoit, avant son départ

D
de C
non
pour
des I
de V
Pays
Mar
tion.
raux
L
Fron
liqu.
sira
çois
Ger.
teni.
Hab
ranç
& F
dans
pas
Que
les g
de te
Call
nem
& F
vert
fin r
voit
quo
cour
remu
gloi
par
ordc

de Quebec, concerter avec le Marquis de Dénonville les mesures, qu'il y auroit à prendre pour la sûreté de la Colonie contre les courses des Iroquois, & donner ses ordres au Chevalier de Vaudreuil, lequel devoit commander dans le Pays pendant l'Expédition, après le départ du Marquis de Dénonville, & dont les Instructions devoient être dressées par les deux Généraux.

1689.

La Nouvelle York soumise, le Comte de Frontenac devoit y laisser les Anglois Catholiques, qui voudroient y demeurer, en s'assurant de leur fidélité; distribuer aux François, qu'il y établiroit, les Artisans & autres Gens de service, dont ils auroient besoin; retenir Prisonniers les Officiers & les principaux Habitans, dont on pourroit esperer de bonnes rançons, & envoyer tout le reste, Hommes & Femmes dans la Nouvelle Angleterre, ou dans la Pensylvanie; mais comme il ne devoit pas attendre l'arrière-saison pour retourner à Quebec, au risque d'être arrêté en chemin par les glaces, il avoit ordre de confier l'exécution de tout ce qui resteroit à faire au Chevalier de Callieres, à qui le Roy destinoit le Gouvernement de la Nouvelle York, & de la Ville & Fort de Manhatte, sous l'autorité du Gouverneur Général de la Nouvelle France. Enfin un des principaux fruits de la victoire devoit être une paix solide avec les Cantons Iroquois, qui ne pouvant plus esperer d'être secourus des Anglois, ne seroient plus tentés de remuer; & pour ôter aux autres Colonies Angloises la facilité de faire aucune Entreprise par Terre contre nous; il étoit expressément ordonné au Comte de Frontenac de détruire

Ce qui devoit se faire après la conquête de cette Province.

1689.

toutes les Habitations voisines de Manhatte ; & de mettre toutes les autres sous contribution.

L'entreprise échoué , & pourquoi ? Un projet si bien concerté , & dont l'exécution étoit confiée à des Officiers , dont le nom seul sembloit en garantir le succès , avoit un défaut , qui le fit échouer. Il dépendoit du concours de deux choses , sur lesquelles on ne peut jamais compter sûrement ; à sçavoir , les vents favorables , & une diligence égale dans tous ceux , qui étoient chargés de travailler aux préparatifs. Le plan , que le Gouverneur de Montreal avoit proposé étoit beaucoup plus simple , que celui , qu'on choisit : il étoit d'ailleurs moins coûteux : il ne dépendoit point des caprices de la Mer & des vents , & tout y rouloit sur une seule tête , & la meilleure , qui fut en Canada. En y ajoutant quelques précautions fort aisées à prendre contre les Iroquois , il auroit infailliblement réussi ; mais de la maniere , dont les choses étoient arrangées , il falloit une espèce de miracle , pour parvenir au but , qu'on se proposoit.

Ce n'est pas que les mesures ne fussent bien prises de la part du Roy & de son Ministre ; mais la moindre faute dans l'exécution d'un seul article , suffisoit pour tout déranger , & on en fit plusieurs. La premiere fut la négligence de ceux , à qui on avoit confié l'armement des

» Vaisseaux. » Le radoub de la Fregate *l'Em-*
 » *buscade* , dit M. de Callieres dans une de ses
 » Lettres , qui nous a fait attendre vint-sept jours
 » à la Rochelle , a causé ce retardement , avec
 » la nécessité d'escorter les Vaisseaux Mar-
 » chands , la plupart fort chargés , & mauvais
 » voiliers.

D
I
être
bou
vou
que
jour
de
huit
laqu
s'em
après
ce c
ava
prou
l'Ex
com
E
de f
voil
jusq
char
leve
cont
s'eng
qui
surte
pût
depu
le n
au F
nois
deff
Mar
ente
que
cher

Il arriva de là que M. de Frontenac ne put être que le douzième de Septembre à Chehabouctou, qui avoit été assigné pour le rendez-vous des Vaisseaux ; & les Navires Marchands, que des brumes continuelles pendant huit jours avoient séparés de lui sur le grand Banc de Terre Neuve, ne le joignirent que le dix-huit. Le lendemain il quitta l'*Embuscade*, sur laquelle il avoit fait le voyage jusques-là, & s'embarqua sur le *Saint François Xavier*, après avoir concerté avec M. de la Cassinière ce qu'il convenoit de faire dans une saison si avancée. Les Instructions, qu'il lui laissa, prouvent que, s'il ne renonçoit pas encore à l'Expédition de la Nouvelle YORK, il ne comptoit pas beaucoup sur la réussite.

Elles portoient que dès qu'il auroit achevé de faire de l'eau & du bois, il mettroit à la voile avec le *Fourgon* pour escorter l'*Union* jusqu'au Port Royal, où ce Navire devoit décharger des munitions & des vivres ; qu'il enleveroit tous les Bâtimens Anglois, qu'il rencontreroit en son chemin ; sans néanmoins s'engager en aucun combat hazardeux, ou qui pût retarder son voyage ; qu'il tâcheroit surtout d'avoir quelque Pilote Anglois, qui pût lui faire connoître les bons mouillages depuis Baston jusqu'à Manhatte ; qu'il feroit le moins de séjour, qu'il lui seroit possible, au Port Royal, où il prendroit toutes les connoissances nécessaires pour l'exécution de son dessein, sans le découvrir qu'au seul M. de Manneval, Gouverneur de l'Acadie, faisant entendre à tous les autres qu'il n'avoit ordre que de croiser le long des Côtes, & d'empêcher les Ennemis de continuer leurs ravages.

1689.

Instructions
données à M.
de la Cassinière
par le Com-
te de Fronte-
nac.

1689.

Qu'il iroit ensuite à Manhatte en droiture ; & que s'il pouvoit arriver dans la Baye avant le premier jour de Novembre, il n'approcheroit point à la vûe de la Ville, ni du Fort ; mais se tiendrait en quelque bon mouillage jusqu'au quinziesme du même mois, & emploieroit ce tems à disposer toutes choses pour le débarquement ; qu'alors il ne feroit plus aucune difficulté de se montrer ; mais qu'il se tiendrait hors de la portée du Canon, en faisant semblant de n'être là, que pour croiser à l'entrée du Port, afin d'empêcher que rien n'y entrât, ou n'en sortît. Que si, après avoir attendu jusqu'au dixiesme de Decembre, il ne recevoit aucune nouvelle de sa part, il pourroit reprendre la route de France ; mais qu'en passant par le Port Roial, il y débarqueroit toutes les munitions & les vivres destinés aux Troupes de Terre, & les y feroit enfermer dans des Magasins, afin que, si l'année suivante on vouloit tenter de nouveau l'Entreprise de la Nouvelle York, on pût les y trouver.

M. de Frontenac arrive à Montreal.

Ce fut en effet le parti, que prit M. de la Cassiniere : il avoit fait plusieurs prises, avant que d'arriver au Port Royal, il en fit encore quelques-unes dans la suite ; mais il y a bien de l'apparence que les vents contraires ne lui permirent point d'entrer dans ce Port, ni en allant à Manhatte, ni à son retour ; car nous verrons bientôt cette Place dans une grande disette de tout ce que cet Officier avoit ordre d'y laisser. M. de Frontenac de son côté partit de Chedabouctou le dix-neuvième de Septembre, avec tous les Navires, qui étoient destinés pour Quebec, & il ne put gagner l'Isle

Per
par
me
le
Fr
c.
Il.
n'a
lui
me
de
reç
ils
me
d'C
le
ils
Ch.
qu'
y a
L
le
qui
jou
la C
lieu
tou
par
mir
qui
mai
que
la p
les
le f

Percée, que le vint-cinquième. Il ne voulut pas y mouïller, & il se contenta de faire mettre en panne à la vûe de l'Habitation.

1689.

Les PP. Recollets vinrent aussitôt à son bord, & il apprit d'eux que la Nouvelle France étoit dans une grande consternation, causée par une irruption des Iroquois dans l'Isle de Montreal. Cette nouvelle, dont on n'avoit pu lui apprendre les particularités, lui fit chercher avec empressement une commodité pour envoyer devant lui le Chevalier de Callieres, suivant l'ordre, qu'il en avoit reçu du Roy; mais il n'en put trouver aucune. Ils continuerent leur route ensemble, & mouïllerent devant Québec le douzième d'Octobre; ils en partirent le vintième, & le vint-septième ils arriverent à Montreal; ils y trouverent M. de Dénonville, & M. de Champigny dans le plus grand embarras, qu'il soit possible d'exprimer, & voici ce qui y avoit donné lieu.

Irruption des Iroquois dans l'Isle de Montreal; cruautés qu'ils y exercent.

Le vint-cinquième du mois d'Août, dans le tems, qu'on se croyoit le plus en sûreté, quinze-cent Iroquois firent descente avant le jour au Quartier de la Chine, lequel est sur la Côte Méridionale de l'Isle, environ trois lieuës plus haut que la Ville. Ils y trouverent tout le Monde endormi, & ils commencerent par massacrer tous les Hommes; ensuite ils mirent le feu aux Maisons. Par-là tous ceux, qui y étoient restés, tomberent entre les mains de ces Sauvages, & essuyerent tout ce que la fureur peut inspirer à des Barbares: Ils la poussèrent même à des excès, dont on ne les avoit pas encore cru capables. Ils oyrirent le sein des Femmes enceintes, pour en arra-

1689.

cher le fruit, qu'elles portoient ; ils mirent des Enfans tout vivans à la broché, & contraignirent les Meres de les tourner pour les faire rôtir. Ils inventerent quantité d'autres supplices inouis, & deux-cent Personnes de tout âge & de tout sexe perirent ainsi en moins d'une heure dans les plus affreux tourmens.

Cela fait, l'Ennemi s'approcha jusqu'à une lieuë de la Ville, faisant par tout les mêmes ravages, & exerçant les mêmes cruautés, & quand ils furent las de ces horreurs, ils firent deux-cent Prisonniers, qu'ils emmenerent dans leurs Villages, où ils les brûlerent. Au premier bruit de ce tragique événement, M. de Dénonville, qui étoit à Montréal, donna ordre à un Lieutenant des Troupes, nommé LA ROBEYRE, de se jeter dans un Fort, dont il craignoit que l'Ennemi ne s'emparât. A peine cet Officier y étoit-il entré, qu'il y fut investi par un Gros d'Iroquois, contre lequel il se défendit longtems avec beaucoup de valeur ; mais ses Gens, qui se battirent en désespérés, ayant été tués jusqu'au dernier, & lui-même étant fort blessé, les Assaillans entrèrent dans le Fort, & le firent Prisonnier.

Alors toute l'Isle demeura en proye aux Victorieux, qui en parcoururent la plus grande partie, laissant par tout des traces sanglantes de leur fureur, sans qu'il fût possible de s'y opposer. Cela dura jusques vers la mi-Octobre ; & comme alors on n'entendoit plus parler de rien, le Général envoya les Sieurs du Luth & de MANTET dans le Lac des deux Montagnes, pour s'assurer de la retraite des Ennemis, afin de pouvoir donner quelque repos aux Troupes, qui depuis plus de six

D
 mois
 deux
 quoi.
 quer
 leur
 ils le
 Des
 nage
 feu d
 Ce
 MM.
 à Mo
 de no
 dans
 sauvé
 les de
 les C.
 sein c
 la Ri
 Mont
 leur
 premi
 mont
 un se
 les av
 qu'ils
 ver p
 mence
 rendre
 qu'ils
 no n'e
 pré en
 pui d
 de tro
 flattoi
 ne ref

mois étoient nuit & jour sous les armes. Ces deux Officiers rencontrèrent vingt-deux Iroquois dans deux Canots, qui les vinrent attaquer avec beaucoup de fierté. Ils essayèrent leur première décharge sans tirer; après quoi ils les aborderent, & en tuerent dix-huit. Des quatre, qui restoit, un se sauva à la nage, les trois autres furent pris, & livrés au feu de nos Sauvages.

Ce fut dans de si tristes circonstances, que MM. de Frontenac & de Callieres arriverent à Montreal le vingt-deux de Novembre. Un de nos Sauvages, qui avoit été fait Prisonnier dans la dérouté de la Chine, & qui s'étoit sauvé, après avoir eu les ongles arrachés, & les doigts mangés, ou brûlés, vint trouver les Généraux. Il leur dit que le premier dessein des Iroquois avoit été de descendre par la Riviere des Prairies, qui sépare l'Isle de Montreal de celle de *Jesus*; de commencer leur attaque par l'extrémité Orientale de la première; de la ravager toute entiere en remontant à l'Occident; & de n'y pas laisser un seul François: qu'il ne sçavoit pas ce qui les avoit empêché de suivre ce plan; mais qu'ils devoient bientôt revenir, pour achever pendant l'hyver ce qu'ils avoient commencé; qu'ensuite ils se proposoient de se rendre Maîtres de la Ville au printems, & qu'ils devoient y être joints par un grand nombre d'Anglois & de Mahingans; qu'ils prétendoient passer de-là aux Trois Rivieres, puis descendre à Quebec, où ils comptoient de trouver une Flore Angloise, & qu'ils se flattoient qu'à la fin de cette Campagne, il ne resteroit plus de François en Canada.

Projet de ces Sauvages.

1689.

MM. de Dé-
nonville & de
Champigny
font d'avis
d'abandonner
Catarocouy.

M. de Frontenac comprit alors de quelle importance il eût été qu'il fût arrivé trois mois plutôt, parce que quand bien même il n'eût pas conquis la Nouvelle York, il auroit du moins empêché ce qui venoit d'arriver, en mettant les Iroquois & les Anglois sur la défensive. Pour surcroît de chagrin il apprit que, selon toutes les apparences, le Fort de Catarocouy étoit évacué & ruiné. En effet M. de DÉNONVILLE avoit envoyé ordre à M. de VALRENEs, qui y commandoit, d'abandonner ce Poste, après en avoir fait sauter les Fortifications, & de brûler les vivres, qu'il ne pourroit pas emporter, & tout cela, supposé qu'il ne lui arrivât point de Convoi avant le mois de Novembre. Cette nouvelle surprit d'autant plus le nouveau Général, que ces ordres avoient été donnés, sans attendre ceux du Roy, que M. de Dénonville avoit demandés lui-même à ce sujet, & qu'il s'y étoit déterminé, après que les Iroquois lui eurent fait dire insolemment qu'ils vouloient qu'on démolit cette Place.

Comme il se récria beaucoup sur cette démarche, M. de Dénonville & M. de Champigny lui représenterent que le Fort de Catarocouy étant situé dans le fond d'une Baye, & n'occupant aucun passage, son utilité étoit fort bornée; que l'on n'y pouvoit envoyer des Convois, qu'avec de grosses dépenses; qu'il y faloit porter jusqu'au bois de chauffage; la Garnison ne pouvant pas y être assez forte, pour en aller couper dans la Forêt, sans être exposée aux surprises des Iroquois; & que pour augmenter cette Garnison, il faudroit dégarnir des Postes plus nécessaires. Ces rai-

D
sons
Comt
quanc
son ge
son c
Da
étoit c
dépla
généoi
beauc
lette.
vint l'
Terre
Canor
quois
penda
tous c
cer les
der, c
n'en e
D
Gouve
un gr
étoit f
faisoie
& cett
dres, c
& de C
le Pre
Gouve
mis tot
l'affair
simples
de son.
Le C
& comr

sons étoient au moins spécieuses ; mais le Comte de Frontenac n'étoit pas aisé à persuader, quand ce qu'on lui proposoit, n'étoit pas de son goût. D'ailleurs le Fort de Catarocouy étoit son ouvrage, & portoit son nom.

Dans le vrai un Poste avancé de ce côté-là étoit d'une grande commodité, & celui-ci ne déplaisoit aux Iroquois, que parce qu'il les gênoit ; mais j'ai déjà remarqué qu'il eût été beaucoup plus avantageusement placé à la *Galette*. Il seroit plus proche de Montréal de vingt lieues : on peut pratiquer un chemin par Terre pour le ravitailler en tout tems ; avec du Canon on y seroit en état d'empêcher les Iroquois de passer le Fleuve en cet endroit. Cependant, si le Fort de Catarocouy n'avoit pas tous ces avantages, il en avoit assez pour balancer les inconveniens, qu'on trouvoit à le garder, & il ne falloit point l'abandonner, qu'on n'en eût construit un plus avantageux.

D'autre part plusieurs Personnes, à qui le Gouverneur Général vouloit du bien, avoient un grand intérêt à sa conservation : il leur étoit fort commode pour la Traite, qu'ils y faisoient souvent au préjudice du bien public ; & cette raison n'avoit pas été une des moindres, qui avoient engagé MM. de Dénonville & de Champigny à le laisser tomber ; mais enfin le Premier, que le Roy avoit déclaré Sous-Gouverneur des Enfans de France, avoit remis toute l'autorité à son Successeur, & dans l'affaire, dont il s'agissoit, il se borna aux simples représentations, que l'Intendant apuya de son mieux.

Le Comte de Frontenac n'y eut aucun égard, & comme par un article de la Lettre de M. de

1689

Raisons de
M. de Fronte-
nac pour con-
server ce Post-
te.

Il fait de
grands prépa-

1689.
ratifs pour le
ravitailler.

Dénonville au Sieur de Valrenes, ce Commandant pouvoit attendre tout le mois de Novembre, avant que d'évacuer Catarocouy, le nouveau Général espéra d'avoir le tems de lui envoyer un contr'ordre, & un Convoi capable de le mettre en état de se soutenir dans cette Place. Il fit donc équiper en diligence vint-cinq Canots, il y joignit le Détachement, que son Prédécesseur avoit fait préparer pour faciliter la retraite de la Garnison, & leur donna une Escorte de trois-cent Hommes, tant François, que Sauvages, la plupart Iroquois du Sault S. Louis & de la Montagne, qui ne se voyant pas en sûreté dans leurs Villages, s'étoient réfugiés à Montreal.

Il est évacué. Il avoit encore une autre vûë, en faisant ce grand Détachement; il avoit ramené de France les Iroquois, qui avoient été condamnés aux Galeres, il vouloit en envoyer quelques-uns dans leurs Cantons, pour y annoncer le retour de tous les autres, & les avertir de les venir chercher. Mais de quelque diligence, qu'il eût usé, son Convoi ne put être prêt, que le sixième de Novembre, & l'ayant conduit lui-même jusqu'à la Chine, il n'y avoit pas deux heures, qu'il étoit de retour à Montreal, que le Sieur de Valrenes y arriva avec sa Garnison, composée de quarante-cinq Hommes, en ayant perdu six, qui s'étoient noyés en passant un Rapide.

Il avoit brûlé, ou jetté dans l'eau toutes les provisions & toutes les munitions, qui auroient pu l'embarasser dans sa marche, enfoncé dans le Havre trois Barques, qui lui restoient avec leurs ancres & les Canons de fer, transporté les Canons de fonte jusqu'au

Lac

Lac
les
To
en
qu
un
n'ei
que
de
raisc
à la
par t
jet. I
le ré
L'
aussi
Che
de la
en éc
gnela
seign
Roy
& de p
ont de
quois
de fai
tion,
Premi
on ne
ces s
brûlere
puisse
plus de
parant
demanc
dra leu
T.

Lac S. François, où il les avoit cachés, miné les Bastions, les Murailles du Fort & les Tours, mis des mèches allumées par un bout en plusieurs endroits; & comme après trois ou quatre heures de marche, il avoit entendu un grand fracas, il ne doutoit point que tout n'eût sauté en l'air. On peut juger du chagrin, que conçut le nouveau Gouverneur Général, de voir ainsi ses préparatifs inutiles, par les raisons, que j'ai dit qu'il avoit de s'intéresser à la conservation du Fort de Cataracouy, & par la vivacité, qu'il avoit témoignée à ce sujet. Il ne s'en consola, que dans l'esperance de le rétablir, comme il fit bientôt après.

1689.

L'entreprise de la Nouvelle York lui tenoit aussi toujours extrêmement au cœur, & le Chevalier de Callieres, qui étoit venu à bout de la faire goûter au Marquis de Dénonville, en écrivit en ces termes au Marquis de Seignelay. M. de Dénonville vous dira, Monseigneur, de quelle importance il est que le Roy se rend Maître de la Nouvelle York, & de prévenir les Anglois sur le dessein, qu'ils ont de perdre ce Pays par le moyen des Iroquois, avec lesquels il ne faut point esperer de faire la paix par la voye de la négociation, tant que nous serons en guerre avec les Premiers. Si nous demeurons sur la défensive, on ne peut éviter la ruine de cette Colonie; ces Sauvages continueront leurs courses, & brûleront & saccageront tout, sans qu'on puisse s'y opposer, y eût-il même deux fois plus de Troupes dans le Pays; mais en s'emparant de la Nouvelle York, on les réduit à demander la paix aux conditions, qu'on voudra leur imposer.

Nouvelles

Propositions
pour la con-
quête de la N.
York.

9681. » Cette Expédition se peut faire devant & après
 » la moisson , & il y a deux moyens de l'exécu-
 » ter. Le plus sûr est de faire attaquer Manhatte
 » avec six Vaisseaux , & douze-cent Hommes
 » de débarquement , pendant que les Troupes
 » du Canada attaqueront Orange par Terre.
 » L'autre moyen est de moins de dépense ; il
 » consiste à envoyer en Canada trois-cent Hom-
 » mes de Recrû , qu'on joindra à un pareil
 » nombre de vieux Soldats , pour garder les
 » principaux Postes du Pays , tandis qu'avec
 » mille Hommes des Troupes du Roy , & trois
 » à quatre cent Habitans on ira faire le siège
 » d'Orange. Quand cette Ville sera prise , on y
 » laissera une bonne Garnison , puis on ira atta-
 » quer Manhatte ; mais pour réussir dans ce se-
 » cond siège , il est nécessaire d'avoir deux Fre-
 » gates , qui puissent mettre à Terre trois-cent
 » Hommes , pour remplacer ceux , qu'on auroit
 » laissés à Orange , & pour la garde des Canots.
 » Il faudroit envoyer ces deux Fregates dès le
 » mois de Mars au Port Royal , & en même
 » tems pourvoir à la sûreté de ce Poste , exposé
 » à être enlevé par les Anglois de Baston ; &
 » une troisième Fregate à Quebec , pour y porter
 » les ordres de S. M. les trois-cent Hommes
 » de Recrû , la farine , & les autres provisions
 » nécessaires.

Ce qui l'em-
 pêche d'avoir
 son esser.

Le Ministre ne pouvoit que goûter beau-
 coup ce projet du Gouverneur de Montreal ,
 qu'il connoissoit pour un des Officiers de la
 Colonie , qui proposoit le plus sagement ,
 & qui étoit plus capable d'exécuter tout
 ce qu'on lui confieroit ; mais tandis qu'on
 étoit occupé en Canada à chercher les moyens
 de faire des conquêtes sur les Anglois , on

yeu
 sur
 ave
 nus
 inst
 nor
 faire
 pou
 les c
 tage
 forc
 heur
 de b
 Co
 pas e
 de la
 quois
 Colo
 dans
 nos b
 déper
 Alliés
 Dè
 Queb
 tis en
 Fort d
 son ,
 d'Oct
 son L
 lieux
 savant
 de la F
 avoit e
 vé des
 gnie d
 proclar

yeut avis qu'ils prenoient eux-mêmes des mesures pour s'emparer du Canada. Peut-être avec plus de diligence les auroit-on prévénus ; mais il n'étoit plus temps, lorsqu'on fut instruit de leur dessein. Il fallut donc renoncer encore une fois à une conquête nécessaire à la tranquillité de la Nouvelle France, pour faire tête à un Ennemi, qui avoit pris les devants, & qui avoit sur nous cet avantage, qu'il pouvoit trouver en Amérique des forces suffisantes pour nous accabler : par bonheur pour nous elles ne furent pas mises en de bonnes mains.

Cependant la Campagne de 1689. n'avoit pas été malheureuse dans toutes les parties de la Nouvelle France. Tandis que les Iroquois portoient le ravage dans le centre de la Colonie, d'Iberville & ses Freres soutenoient dans le Nord l'honneur des Armes Françoises & nos braves Abénaquis nous vengeoient aux dépens des Anglois de tout le mal, que leurs Alliés nous avoient fait à leur instigation.

Dès les premiers jours de May on aprit à Quebec par deux Canadiens, qui étoient partis en raquette le cinquième de Janvier du Fort de S. Louis dans le fond de la Baye d'Hudson, que d'Iberville y étoit arrivé au mois d'Octobre précédent : que LA FERTE', son Lieutenant, ayant rencontré à trente lieues du Port Nelson le Gouverneur de *Niessavanne*, Place située sur la Côte Occidentale de la Baye, l'avoit fait Prisonnier, qu'il lui avoit enlevé ses Papiers, & qu'il y avoit trouvé des Lettres des Directeurs de la Compagnie de Londres, contenant des ordres de proclamer le Prince & la Princesse d'Orange

Expédition
de M. d'Iber-
ville dans le
Nord du Ca-
nada.

Roy & Reine de la Grande Bretagne dans la Baye, que cette Compagnie prétendoit appartenir toute entiere à la Couronne d'Angleterre.

Cette prétention, si contraire à ce qui avoit été arrêté entre Louis XIV. & Jacques II. fut bientôt soutenuë de deux Navires, qui parurent à la vûë du Fort de Sainte Anne, où d'Iberville venoit de se rendre. L'un de ces Bâtimens avoit dix-huit piéces de Canon & quatre Pierriers, l'autre avoit un pareil nombre de Pierriers & dix Canons; tous deux étoient chargés d'une grande quantité d'armes, de munitions & de vivres, & leurs Equipages faisoient en tout quatre-vingt trois Hommes, parmi lesquels il y avoit onze Pilotes, de douze, que la Marine d'Angleterre entretenoit pour la Baye d'Hudson; aussi ne se promettoient-ils rien moins que de chasser les François de tous les Postes, qu'ils y occupoient.

Ils n'osèrent pourtant les attaquer d'abord à force ouverte, quoique d'Iberville n'eût avec lui, que très-peu de monde; & même, après les premières hostilités, qui ne leur réussirent pas, ils proposerent un accommodement, que d'Iberville ne crut pas devoir rejeter; mais comme il connoissoit l'Ennemi, auquel il avoit à faire, il se tint sur ses gardes, & bien lui en prit. Il ne fut pas lontems, sans s'apercevoir que les Anglois n'avoient eu en vûë que de l'endormir, pour tomber sur lui, dès qu'ils le verroient sans défiance, & il resolut de les prévenir.

Pour le faire plus sûrement, il affecta plus que jamais une grande sécurité; mais il dressa aux Ennemis plusieurs embuscades, dans lesquelles ils tombèrent. Il leur enleva ainsi vingt

& u
leu
fici
les
gue
fair
de c
les
S
torz
son
tant
cam
étoie
mêr
se fu
se fa
d'Ibc
Com
quart.
L.
entre
qu'il
qu'il
teinte
mit le
ges. C
main
voya
qui fr
conter
toit à
dant F.
que fu
qui se r
scus liv

& un de leurs meilleurs Hommes, entr'autres leur Chirurgien, & un de leurs premiers Officiers; & après qu'il les eut ainsi affoiblis, il les envoya sommer de se rendre Prisonniers de guerre. Ils répondirent qu'ils ne pouvoient le faire avec honneur, étant encore au nombre de quarante en état de se bien défendre, sans les Malades.

Sur cette réponse d'Iberville détacha quatorze Hommes sous la conduite de Maricourt, son Frere, avec ordre de harceler les Anglois, tantôt dans une petite Isle, où ils étoient campés, & tantôt sur leurs Navires, qui étoient arrêtés dans les glaces. Il le suivit lui-même au bout de deux jours, & après qu'on se fut canonné pendant quelque tems, sans se faire beaucoup de mal de part & d'autre, d'Iberville envoya de nouveau sommer le Commandant, avec menace de ne faire aucun quartier, s'il différoit de se rendre.

L'Anglois lui écrivit qu'il y avoit un *Traité Succès*, qu'il entre les deux Couronnes, & qu'il étoit surpris le eut. qu'il y eût si peu d'égard. D'Iberville repliqua qu'il n'avoit pas été le premier à y donner atteinte; qu'au reste il prétendoit qu'on lui remit les deux Navires; & tous leurs Equipages. On lui demanda un délai jusqu'au lendemain, & il l'accorda. Ce terme expiré; il envoya son Interprète chercher la réponse, qui fut remise par écrit à cet Homme. Elle contenoit entr'autres choses, que l'on consentoit à remettre les deux Navires au Commandant François avec toutes leurs charges; mais que sur cela il payeroit les gages des Officiers, qui se montoient à la somme de dix mille cinq cents livres, & qu'il donneroit aux mêmes Of-

1689.

ficiers un Bâtiment avec tous ses agrez, pour les porter par-tout, où ils voudroient aller.

Cela fut accordé, avec quelque restriction néanmoins sur le nombre des Anglois, auxquels il seroit permis de suivre leurs Officiers. Tous les autres demeurèrent Prisonniers, & d'Iberville eut surtout attention à ne relâcher aucun Pilote. Au mois de Juin M. de Sainte Helene étant venu joindre ses deux Freres, remit à M. d'Iberville un ordre du Gouverneur Général de mener à Quebec la plus considerable de ses deux prises; il obéit, & partit de Sainte Anne le douzième de Septembre avec Sainte Helene, & les principaux d'entre les Prisonniers, laissant à Maricourt trente-six Hommes pour garder tous les Postes du fond de la Baye, où il y avoit bien de l'apparence que les Anglois ne tarderoient pas d'essayer d'avoir leur revanche. Il rencontra sur sa route un Navire d'Angleterre, où étoit le jeune Chouart, qui n'avoit pu encore se tirer des mains des Anglois depuis la surprise du Port Nelson: il avoit grande envie d'attaquer ce Bâtiment; mais il n'avoit pas assez de Monde pour cela, & il avoit des Prisonniers à garder.

Au défaut de la force, il tenta la ruse: il arbora le Pavillon d'Angleterre, & le Capitaine l'ayant pris en effet pour un Anglois, convint avec lui qu'ils iroient de conserve, que d'Iberville porteroit le feu pendant la nuit, & qu'au premier beau tems ils se visiteroient. Le dessein de d'Iberville étoit d'arrêter le Capitaine & l'Equipage de la Chaloupe, quand ils viendroient à son bord, puis d'aborder le Navire Anglois, où il esperoit de ne pas trouver beaucoup de résistance; mais ils

eur.
Dét.
s'ètr
à C
L
mèr
core
eux
trait
post
entr
nibe
bliff
à la
reme
Ils i
les S
ment
soien
de l'
l'effe
Peup
En
part
viém
Poste
sins si
de Pe
M. T
gouve
premi
a s'ass
se conf
& ils
Enfan.
de pou

eurent le tems si rude jusqu'à l'extrémité du Détroit d'Hudson, qu'il fallut se séparer, sans s'être vûs, & d'Iberville arriva heureusement à Quebec le vint-cinquième d'Octobre.

L'échec, que les Anglois reçurent cette même année de la part des Canibas, eut encore quelque chose de plus humiliant pour eux, que la maniere, dont ils avoient été traités dans la Baye d'Hudson. Il s'etoient postés dans un Lieu, nommé *Pemkuit*, situé entre la Riviere de Pentagoët & celle de Kinibequi, & ils y avoient fait un fort bel Etablissement, défendu par un Fort, qui n'étoit à la vérité que de pieux, mais assez regulierement construit, avec vint Canons montés. Ils incommodoient extrêmement de-là tous les Sauvages des environs, toujours ouvertement déclarés pour les François, & ils ne cau-
soient pas moins d'inquiétude au Gouverneur de l'Acadie, lequel craignoit avec raison l'effet de leurs intrigues pour détacher ces Peuples de notre Alliance.

Entreprise des Canibas sur Pemkuit.

Enfin un Parti de cent Guerriers, la plupart Canibas, se mit en Campagne le neuvième d'Août, pour chasser les Anglois d'un Poste si important, & pour se délivrer de Voisins si fâcheux. Ils étoient d'un Village près de Pentagoët, où un Ecclesiastique, nommé M. THURY, bon Ouvrier, & Homme de tête, gouvernoit une assez nombreuse Mission. La premiere attention de ces braves Chrétiens fut à s'assurer le secours du Dieu des Armées : ils se confesserent tous, plusieurs communierent, & ils eurent soin que leurs Femmes & leurs Enfans s'aquitassent du même devoir, afin de pouvoir lever au Ciel des mains plus pures,

tandis que leurs Peres & leurs Maris combattoient contre les Hérétiques. Tout cela se fit avec une pieté, qui répondoit au Missionnaire du succès de l'Entreprise. On établit dans la Chapelle le Rosaire perpétuel pendant tout le tems de l'Expédition, les heures mêmes des repas n'interrompant point un Exercice si édifiant.

Les Guerriers firent le voyage par Mer le long de la Côte, & en s'embarquant ils détachèrent trois Canots pour aller à la découverte, avec ordre de rejoindre l'Armée à deux lieues de Pemkuit, où elle devoit faire le débarquement. Quand ils y furent tous arrivés, ils marcherent par Terre avec tant de précaution, qu'ils se trouverent aux premieres Habitations Angloises, sans avoir été aperçus. Ils avoient fait trois Prisonniers sur leur route, & ils apprirent d'eux qu'il y avoit environ cent Hommes dans le Fort & dans le Village. Sur cet avis ils résolurent de commencer par attaquer l'Habitation. Après avoir fait leur Priere, ils se mirent en chemise, & donnerent de furie sur les Maisons, briserent les Portes, firent main basse sur tout ce qui se mit en devoir de résister, & lierent tous ceux, qui rendirent les armes.

Au premier bruit d'une attaque si brusque & si imprévüe, le Commandant du Fort fit tirer tout son Canon; ce qui n'empêcha pas les Canibas de s'emparer de dix ou douze Maisons de pierres, bien bâties, & qui formoient une Ruë tirée de la Place du Village jusqu'au Fort. Ils se retrancherent ensuite, partie à l'entrée d'une Cave de la Maison la plus voisine du Fort, & partie derriere un

Roc
de
feu
mic
son.
L
Cor
Ang
qu'i
com
part
rent
tirer
pour
lend
recc
sez
Ang
capit
& ju
sonr
cham
Le
la t
qui
tous
les la
conge
fages
tions
de leu
pos,
Pays;
qu'ils
inqui
les tre
gion.

Rocher, qui étoit au bord de la Mer, & de ces deux endroits ils firent un si terrible feu de Mousqueterie sur le Fort, depuis le midi du quatorzième jusqu'au soir, que Personne n'osoit y paroître à découvert.

1689.

La nuit étant venuë, ils sommerent le Commandant de leur livrer sa Place, & un Anglois ayant répondu en se moquant, qu'il étoit fatigué, & qu'il alloit dormir, on commença, comme de concert, de tirer de part & d'autre; mais les Sauvages s'approchèrent du Fort à la faveur des ténèbres, l'investirent, & firent toute la nuit bonne garde, pour empêcher que personne n'en sortît. Le lendemain, à la petite pointe du jour, le feu recommença des deux côtés, & fut d'abord assez vif; mais après quelques décharges, les Anglois cessèrent de tirer, & demandèrent à capituler. Les Sauvages s'approchèrent aussi-tôt, & jurèrent qu'ils ne feroient violence à personne, pourvû que la Garnison sortît sur le champ de la Place.

Le Commandant parut un moment après, Ils s'en rendent les Maîtres.
la tête de quatorze Hommes; c'étoit tout ce qu'il y en restoit, & de quelques Femmes, tous portant un paquet sur le dos. Les Canibas les laisserent passer, sans toucher à rien, & se contentèrent de leur dire que, s'ils étoient sages, ils ne reviendroient plus; que les Nations Abénaquises avoient trop d'expériences de leur perfidie, pour les laisser jamais en repos, s'ils s'avisent de se remontrer dans leur Pays; qu'ils étoient les Maîtres de leur Terre; qu'ils n'y souffriroient jamais des Gens aussi inquiets & aussi entreprenans qu'eux, & qui les troublent dans l'exercice de leur Religion.

S Y

1689.

Ils entrèrent en suite dans le Fort, & n'y commirent aucun désordre, non plus que dans les Maisons, où ayant trouvé une Barrique d'Eau-de-vie, ils la briserent, sans en boire une seule goutte, ce qui est heroïque dans des Sauvages. Quand ils eurent tout visité, ils prirent ce qui étoit le plus à leur bienséance, & rasèrent le Fort & les Maisons. Quelques-uns vouloient qu'on allât encore chasser les Anglois d'une Îlle, qui est à trois ou quatre lieues de Pemkuit; mais le plus grand nombre ne fut pas de cet avis. Toute la Troupe s'en retourna à Pentagoët sur deux Chaloupes, qu'elle avoit enlevées aux Ennemis, après en avoir tué les Equipages.

La Garnison de Pemkuit prétendit n'avoir perdu que sept Hommes dans ce Fort; mais on trouva une fosse assez profonde, toute remplie de Cadavres, & le Commandant dit aux Sauvages, en sortant de la Place, qu'ils avoient de bonne poudre, & que leurs Fusils tiroient bien juste. Il en avoit fait lui-même l'épreuve; car il avoit le visage à demi-brûlé. Les Canibas n'eurent qu'un Homme légèrement blessé à la jambe, & à leur retour ils assurèrent à M. Thury que, s'ils avoient deux-cent François un peu accoutumés au Pays, & qui voulussent bien les suivre, ils les meneroient jusqu'à Baston.

Autre Expédition de ces Sauvages.

Cette Expédition fut bientôt suivie d'une autre encore plus vigoureuse, & qui causa une plus grande perte aux Anglois. Ceux-ci avoient au voisinage du Kinibequi quatorze petits Forts assez bien munis. Les Sauvages de Pentagoët & ceux de la Riviere S. Jean s'étant réunis, les surprirent tous, y tuerent jusqu'à

I
deur
très-
nou.
renc
ceux
étoit
leur
tien
plus
P
lors
lonic
Chro
le B
de D
de S
Fran
da,
reme
que l
tenue
moy
PP.
Entra
pouv
granc
Il
incor
de l
nos
reux
de ref
tous
gioa
mettr
d'en a

deux-cent Personnes, & en rapporterent un très-grand butin. Le principal avantage, que nous retirâmes de ces courses, fut qu'elles rendirent irréconciliables avec les Anglois, ceux de tous les Peuples de ce Continent, qui étoient plus en reputation de valeur, & que leur sincere attachement à la Religion Chrétienne, & leur docilité naturelle retenoient plus aisément dans notre Alliance.

Plusieurs Abénaquis songerent même dès-lors à se transporter dans le milieu de la Colonie Françoisé : ils n'étoient pas encore tous Chrétiens ; mais ceux qui n'avoient pas reçu le Baptême, se dispoioient à le recevoir. M. de Dénonville, dans un Mémoire, que M. de Seignelay lui demanda après son retour en France, sur la situation des affaires du Canada, & sur ce qu'il convenoit de faire pour remédier aux désordres de cette Colonie, dit que la bonne intelligence, qu'il avoit entretenüe avec les Nations Abénaquises par le moyen des Missionnaires, & surtout des deux PP. Bigot, avoit fait tout le succès de ses Entreprises contre les Anglois, & qu'on ne pouvoit rien faire de mieux, que d'attirer un grand nombre de ces Sauvages à S. François.

Il ajoûte que les Anglois & les François sont incompatibles dans cette partie du Continent de l'Amérique ; que les Premiers regardent nos Missionnaires comme leurs plus dangereux Ennemis, & qu'ils n'avoient point eu de repos, qu'ils ne les eussent fait chasser de tous les Cantons Iroquois : que, la Religion même à part, il étoit très-important de mettre tout en usage pour les y rétablir, & d'en avoir parmi tous les autres Sauvages, sur

1689.

Plusieurs Abénaquis songent à se transporter dans la Colonie.

Mémoire de M. de Dénonville.

1689.

lesquels ils ont pris un très-grand ascendant ; que les Iroquois ont dans le fond plus d'estime , & même plus d'inclination pour notre Nation , que pour les Anglois ; mais que l'intérêt de leur commerce , ou plutôt le credit , que le commerce leur donne , les retiendroit toujours dans l'Alliance de ceux-ci : que l'union du Clergé avec le Gouverneur Général & l'Intendant étoit l'unique moyen de maintenir l'ordre & la tranquillité dans le Pays : qu'il seroit à souhaiter que les Ecclesiastiques & les Religieux fussent par tout aussi Gens de bien , & aussi édifiants , qu'ils l'étoient en Canada ; mais qu'ils y étoient trop peu à leur aise , & qu'ils n'avoient pas de quoi se soutenir : que les Postes éloignés , & en particulier celui de Cataracouy étoient hors de portée d'être secourus à tems , & que son avis étoit toujours qu'on avoit fort mal fait de les établir : que ceux , à qui la garde en étoit confiée , se voyoient souvent contraints d'entrer dans les intérêts des Sauvages , ce qui nous attiroit sans cesse des affaires de la part des Iroquois , & souvent le mépris de nos Alliés , qui ne pouvant pas toujours être secourus à propos , nous faisoient par ressentiment plus de mal , que nos Ennemis mêmes : qu'on auroit beaucoup mieux fait de ne pas entrer dans les querelles de ces Peuples , & de les laisser venir chez nous , pour y chercher leurs besoins , que de les prévenir , comme on continuoit de faire , en leur portant nos marchandises , au risque d'être pillés en chemin ; sans parler du libertinage affreux , où la Jeunesse se livre dans ces voyages : que les Anglois de Baston

1
&
Iroc
de
ticu
entr
Pro
& l.
fées
ver-
d'y
Post
le P
tir p
gné
Neu
Côte
poiss
capat
le Ca
presc
seul
de se
faire
de d
des T
droic
Perfo
cette
mais
la bré
que p
facile
comm
quois
nous
avec

& de la Nouvelle York avoient promis aux Iroquois & à leurs Alliés la destruction entiere de la Colonie Françoisé : que l'Acadie en particulier étoit toujours sur le point de tomber entre leurs mains, n'y ayant pas dans cette Province un seul Fort capable de résistance, & les Habitations y étant encore plus dispersées, que sur le Fleuve S. Laurent ; qu'il convenoit de fortifier le Port de la Héve, afin d'y mettre les Vaisseaux en sûreté ; que ce Poste étoit infiniment plus avantageux, que le Port Royal, d'où il n'est pas aisé de sortir pour défendre la Côte, & qui est trop éloigné de l'Isle de Cap Breton, de celle de Terre-Neuve, & du grand Banc : que toutes les Côtes appartenantes à la France étoient très-poissonneuses, & que la Pêche étoit bien plus capable d'établir le Pays, & de l'enrichir, que le Castor & l'Eau-de-vie, qui jusques-là avoient presqu'uniquement occupé les Colons : que le seul moyen de finir la guerre en Canada étoit de se saisir de Manhatt, & qu'on le pouvoit faire avec six Fregates & douze-cent Hommes de débarquement : que huit-cent Hommes des Troupes & les Milices du Pays se rendroient aisément Maîtres d'Orange, & que Personne n'étoit plus capable de faire réussir cette Entreprise, que le Chevalier de Callieres, mais qu'après la prise de la Capitale, il falloit la brûler, & ruiner le Pays jusqu'à Orange : que par le moyen de ce Poste, où il seroit facile de se maintenir, on romproit toute communication entre les Anglois & les Iroquois, on forceroit ceux-ci d'avoir recours à nous, & on empêcheroit nos Alliés de prendre avec eux des liaisons préjudiciables à notre

sûreté : enfin que le Fort d'Orange nous serviroit à tenir en respect toute la Côte de la Nouvelle Angleterre , qui étoit très-peuplée & sans défense.

Tout étoit très-bien pensé dans ce Mémoire , & à peu de chose près , au sujet de quoi il y avoit dans la Colonie quelque diversité de sentiment ; il auroit été très-avantageux à la Nouvelle France qu'on y eût eu plus d'égard. Mais l'attention de la Cour étoit toute entiere à des objets plus intéressans , parce qu'ils étoient plus proches. Le Roy & son Ministre ne purent disconvenir de l'utilité de la conquête de la Nouvelle York ; mais on croyoit avoir besoin ailleurs de toutes les forces du Royaume ; & la diligence , que demandoit une pareille Expédition , n'étoit pas aussi facile , qu'on se l'imaginait en Canada. Ainsi on laissa encore passer la saison propre pour envoyer des Vaisseaux & des Troupes.

Le Roy veut qu'on se tienne sur la défensive.

M. de Seignelay manda donc au Comte de Frontenac & à M. de Champigny que les grands efforts , que Sa Majesté étoit obligée de faire pour tenir tête à toutes les Puissances de l'Europe , réunies contre la France , ne lui permettoient pas d'envoyer en Amérique les nouveaux secours , qu'ils demandoient , ni de penser à une Entreprise de ce côté-là : qu'une forte défensive lui paroissoit pour le tems présent plus convenable à son Service , & à la sûreté de la Colonie du Canada : qu'il étoit surtout nécessaire de réunir les Habitans dans des Bourgades aisées à garder & à fortifier contre les Sauvages : enfin que le Comte de Frontenac pouvoit se servir utilement du crédit , qu'il s'étoit acquis dans l'esprit des Iro-

b
quoi
Com
pour
rable
O
Cana
dût t
pour
on s'
que
fasser
& de
tème
plus
leur
de pl
leur C
Les a
ces d
qu'il
geme
qui n
nécessa
tiquer
ble p
Il e
des I
moins
Minif
jet de
voulo
tage ,
efforts
auroit
Premie
les aut

quois, & de la conjoncture du retour de leurs Compatriotes, qu'il avoit ramenés de France, pour faire avec eux une paix solide & honorable.

On voit par cette Lettre, que tandis qu'en Canada on ne pouvoit comprendre que la Cour dût trouver de la difficulté à faire un petit effort pour chasser les Anglois de la Nouvelle York; on s'étonnoit toujours dans le Conseil du Roy que les Habitans de la Nouvelle France refusassent de changer leurs Habitations de place, & de suivre dans leur arrangement un système, que l'on croyoit la chose du monde la plus facile, & d'une nécessité absoluë pour leur conservation. Les uns ne voyoient rien de plus important à l'Etat, que de délivrer leur Colonie du fâcheux voisinage des Anglois. Les autres jugeant du Canada par les Provinces du Royaume, ne pouvoient se persuader qu'il pût se rencontrer un obstacle aux changemens, qu'ils propofoient; c'est ainsi que ce qui nous intéresse de près nous paroît seul nécessaire, & que ce que nous voyons pratiquer sous nos yeux, nous semble praticable par tout.

Il est pourtant vrai que ce que l'on exigeoit des Habitans du Canada étoit beaucoup moins aisé à exécuter, que ne paroissoit au Ministre ce qu'on lui demandoit: que le projet de la défensive, à quoi le Conseil du Roy vouloit qu'on se bornât, ne l'étoit pas davantage, & qu'il en coûta plus pour repousser les efforts des Anglois & des Iroquois, qu'il n'en auroit coûté pour mettre une bonne fois les Premiers hors d'état de nous inquiéter, & les autres dans la nécessité de demeurer tran-

1689.

quilles dans leurs Cantons. C'est dequoi on pourra se convaincre par la suite de cette Histoire.

M. de Frontenac travail-
le à gagner les
Iroquois.

Le Comte de Frontenac étoit aussi revenu en Amérique persuadé qu'après la conquête de la Nouvelle York, ce qu'il pouvoit faire de plus avantageux pour la Colonie Françoisé, dont il reprenoit le Gouvernement, étoit de regagner les Iroquois. Plein de confiance qu'il y réussiroit, il fonda principalement son espérance sur ce que cette nation lui avoit donné pendant son premier-sejour dans ce Pays de grandes marques d'estime & d'attachement à sa Personne, & il ne doutoit point qu'en se remontrant à eux avec un grand nombre de leurs Chefs, dont il venoit de briser les fers, il ne reprissent d'abord leur premiers sentimens à son égard.

Il étoit du moins fort assuré d'avoir mis dans ses intérêts un brave Capitaine Goyoguin, nommé OUREOUHARÉ, le plus accrédité de tous ceux, qu'il avoit ramenés de France; & qu'il avoit fort caressé pendant le voyage. Il le mena avec lui à Montreal, où ayant trouvé un Ambassadeur Iroquois, appelé GAGNIEGATON, qui étoit venu faire à M. de Dénonville des propositions fort insolentes, Oureouharé lui conseilla de renvoyer avec lui quatre des Compagnons de ses chaînes, pour avertir les Cantons du retour de tous leurs Chefs.

Le Comte suivit ce conseil; Oureouharé recommanda à ces Députés de ne rien négliger pour engager les Cantons à envoyer une Ambassade à leur ancien Pere, en leur représentant qu'ils ne pouvoient se dispenser de le fé-

DE
liciter
cier
Freres
tion q
qu'ils
à-dire
de déc
retour
redem
de ne
ment.

Les
s'acqu
sion. A
& env
bassad
de M.
Fronte
tourné
sans qu
de lui
Ils se l
bonne
préfer
quoit
disoie
le Car
menc
nos A
casior
conve
endro
quant
falloi
ter de
gers.

liciter sur son heureux retour, & de le remercier des bontés, qu'il avoit eues pour leurs Freres. Il les chargea encore d'assûrer la Nation qu'ils retrouveroient dans ce Général ce qu'ils y avoient déjà trouvé par le passé, c'est-à-dire, beaucoup d'estime & de tendresse; & de déclarer en particulier à son Canton, qu'il ne retourneroit point chez eux, si on ne venoit le redemander à Ononthio, dont il étoit résolu de ne se point éloigner sans son consentement.

1689.

Les Députés partirent avec Gagniegaton, & s'acquitterent parfaitement de leur Commission. A leur arrivée les Cantons s'assemblerent, & envoyèrent leur réponse par le même Ambassadeur, qui arriva à Montreal le neuvième de Mars 1690. Il n'y rencontra, ni M. de Frontenac, ni Ourcouharé, qui étoient retournés à Quebec, & il se passa quelques jours, sans que le Chevalier de Callieres pût rien tirer de lui, ni de ceux, qui l'accompagnoient. Ils se laisserent néanmoins gagner à la fin par les bonnes manieres de ce Gouverneur, & lui présentèrent six Colliers. Le premier marquoit le Sujet de leur retardement, causé, disoient-ils, par l'arrivée des Outaouais dans le Canton de Tsonnonthouan. C'étoit le commencement d'une négociation entamée entre nos Alliés Occidentaux & les Iroquois à l'occasion, que je dirai tout-à-l'heure. On y étoit convenu de se trouver au mois de Juin à un endroit marqué; & Gagniegaton, en expliquant ce Collier, ajouta que c'étoit ainsi, qu'il falloit faire les choses, quand on vouloit traiter de la paix, sans s'en rapporter à des Etrangers. Il vouloit donner à entendre que le

Réponse des Cantons à ses propositions.

1690.

1690;

Gouverneur Général auroit du se rendre en Personne à Onnontagué, ou en quelque autre lieu, dont on seroit convenu, pour y parler d'accommodement, ainsi qu'on l'en avoit prié, il y avoit lontems.

Le second Collier témoignoit la joye, qu'avoient eu les Flamands, c'est-à-dire, les Hollandois, Habitans d'Orange, & les Iroquois, du retour d'Oureouharé, qu'il qualifioit de Chef Général de la Nation Iroquoise; ce qui faisoit connoître le concert & la bonne intelligence, qui regnoient entre les Cantons & la Nouvelle York.

Par le troisiéme, le Canton d'Onnontagué demandoit au nom de tous les autres le prompt retour de tous les Iroquois revenus de France, afin qu'on pût prendre avec eux les mesures convenables à la situation des affaires. L'Ambassadeur ajoûta qu'on avoit réuni à Onnontagué tous les Prisonniers François, qui étoient dispersés dans les autres Cantons, & qu'on n'en disposeroit, que sur le raport & de l'avis d'Oureouharé.

Le quatrième & le cinquiéme parloient des ravages faits dans le Canton de Tsonnonthouan par M. de Dénonville, de la trahison de Catarocouy, de l'abandonnement de ce Poste, & disoit que quand tout le mal seroit réparé, & que les chemins seroient libres & sûrs, Teganißorens iroit traiter de la paix avec Ononthio.

Par le sixiéme, Gagniegaton donnoit avis que dès le mois d'Octobre précédent un Parti d'Iroquois étoit en campagne; mais qu'il ne devoit entrer en action, qu'à la fonte des neiges, & que s'il faisoit des Prisonniers, oa

aur
mé
un.
déli
j'a
plu
Tf
gr
de
vê

vi.
fai
pot
se
ma
ver
pe
Pa
ave
Or
cor
ma
tar

plu
ne
ref
qu
l'in
aff
ave
qui
pre
ble
ser

auroit soin de les bien traiter ». Usez-en de « 1690.
 même, continua-t'il, si vous prenez quelques-
 uns des nôtres. J'avois huit Prisonniers de la
 défaite de la Chine, j'en ai mangé quatre,
 j'ai donné la vie aux autres. Vous avez été
 plus cruels que moi; car vous avez fusillé douze
 Tsonnonthouans; vous auriez bien dû en épar-
 gner au moins un ou deux; c'est en reprefaille
 de cette exécution, que j'ai mangé quatre des
 vôtres.

M. de Callieres lui demanda si le P. Milet M. de Fron-
 vivoit encore? il répondit qu'il étoit en par- tenac refuse
 faite santé, & qu'il étoit parti depuis huit jours de donner au-
 dience à leurs
 députés.
 pour s'en retourner dans la Colonie; ce qui ne
 se trouva point vrai. Le Gouverneur lui de-
 manda encore pourquoi les Agniers étoient
 venus faire des hostilités contre nous? la ré-
 ponse fut que les Mahingans ayant levé un
 Parti de guerre de quatre-vingt-dix Hommes,
 avoient engagé quelques Agniers & quelques
 Onneyouths à les accompagner, qu'on avoit
 couru après les Agniers pour les rappeler;
 mais qu'on s'y étoit apparemment pris trop
 tard.

M. de Callieres ne pouvant rien tirer de
 plus de ces Députés, les envoya au Gouver-
 neur Général; mais le Comte de Frontenac
 refusa de leur donner audience, par la raison,
 qu'ils avoient à leur tête un Homme, dont
 l'insolence l'avoit choqué. Il reçut néanmoins
 assez bien ceux de sa suite; mais il ne traita
 avec eux, que par l'entremise d'Oureouharé,
 qui parut même toujours agir en son pro-
 pre nom. Dès que les Rivieres furent naviga-
 bles, le Général leur fit dire qu'ils pouvoient
 s'en retourner, & Oureouharé leur remit huit

1690.

Réponse que
fait Ourcou-
haré.

Colliers, qui leur expliqua de maniere à leur faire comprendre que le Comte de Frontenac n'y entroit pour rien.

Ils portoient en substance qu'il prioit les Cantons d'essuyer leurs larmes, & d'oublier le passé : qu'il aprenoit avec plaisir la parole, qu'avoient donnée les Outaouais, de rendre aux Tsonnonthouans tous les Prisonniers, qu'ils avoient fait sur eux : qu'il étoit encore plus charmé de la résolution, qu'avoient prise ses Freres de sauver la vie aux François, qui tomberoient entre leurs mains, & qu'Ononthio lui avoit promis d'en user de même de son côté, jusqu'à ce qu'il eût reçu la réponse des cinq Cantons aux propositions, qu'il leur voit faites : que quant à ce qui le regardoit lui-même en particulier, il les remercioit de l'empressement, qu'il avoient témoigné d'abord pour le revoir; mais qu'ils sembloient avoir bientôt laissé ralentir ce zèle & cette affection, puisqu'ils n'avoient point encore envoyé de Chef pour le venir chercher, comme il les en avoit priés : qu'il les conjuroit de lui faire au plutôt cet honneur, & que ce qui l'obligeoit à leur faire cette priere, c'étoit afin qu'ils fussent témoins de la bonne volonté de leur Pere Ononthio pour toute la Nation, & des bons traitemens, que lui & ses Neveux en recevoient tous les jours. Enfin que c'étoit à sa priere, que leur Pere faisoit accompagner les Députés par un de ses premiers Officiers, pour les exhorter à ne point écouter les Flamands, qui leur avoient renversé l'esprit; à ne point se mêler des affaires, que ceux d'Orange & de Manhatte avoient avec lui, & à ne prendre aucun ombrage de ce qu'il pourroit

faire
le je
Fran
bien
doit
qu'il
Ono
son
de le
man
ils p
& q
défa
qu'o
L'
quoi.
réfo
prop
gner
qu'il
pour
Il f
sur
décla
dont
reto
quêt
sur t
tôn
il se
ces
bleff
fiert
Il
ciat
Gag

faire pour châtier leurs Voisins d'avoir secoué le joug de leur Roy legitime, dont le Roy de France avoit pris les intérêts : qu'il vouloit bien qu'ils sçussent que lui Ourcouharé regardoit tous les François comme les Freres : qu'il ne vouloit plus se separer de son Pere Ononthio : qu'il ne retourneroit point dans son Canton, quoi-qu'il fût en pleine liberté de le faire, s'ils ne venoient le chercher de la maniere, qu'il leur avoit marquée : qu'au reste ils pouvoient aller en toute sûreté à Montreal, & qu'il se tenoit bien assuré de n'être point désavoué de la parole, qu'il leur donnoit, qu'on n'abuseroit point de leur confiance.

L'Officier, qui accompagna les Députés Iroquois, fut le Chevalier d'EAU, Capitaine réformé. Le Comte de Frontenac avoit jugé à propos de l'envoyer à Onnontagué, pour témoigner une confiance particuliere à ce Canton, qu'il ménageoit toujours plus que les autres, & pour être mieux instruit de ce qui s'y passoit. Il sçavoit d'ailleurs qu'il pouvoit compter sur Garakonthié & sur Teganifforens, Amis déclarés des François ; mais la prise de Corlar, dont il venoit d'apprendre la nouvelle, & le retour de ceux, qui avoient fait cette conquête, dont nous parlerons en son lieu, étoit sur tout ce qui le lui faisoit prendre sur un ton si haut avec les Iroquois, & certainement il se comporta en cette occasion à l'égard de ces Sauvages avec une dextérité & une noblesse, qui leur fit beaucoup rabattre de leur fierté.

Il étoit néanmoins fort inquiet sur la négociation des Outaouais avec les Iroquois, dont Gagniegaton avoit parlé au Chevalier de Cal-

Ce qui le faisoit prendre sur un ton si haut au Comte de Frontenac.

Les Outaouais traitent avec les

1670.

Iroquois sans
la participa-
tion des Fran-
çois.

lières: voici de quoi il s'agissoit. Nous avons vû plus d'une fois le penchant secret, qui portoit nos Alliés du Nord & de l'Ouest à lier commerce avec les Anglois par l'entremise des Cantons; penchant, qui n'avoit pourtant d'autre principe, que l'intérêt, les Anglois donnant leurs marchandises à beaucoup meilleur prix que nous. M. de Dénonville, en les engageant dans la guerre contre les Tsonnonthouans, avoit eu principalement en vûë de rompre cette liaison, & de rendre toutes ces Nations irréconciliables avec les Iroquois; mais on s'aperçut bientôt qu'il n'y avoit pas réussi.

Ce qui les y
engage.

Le peu de vigueur, que nous avons fait paroître dans cette Expédition; le peu de fruit, que nous avons tiré du petit avantage, que nous y avons eu; la ruine & l'abandon du Fort de Niagara, dont elles avoient vivement sollicité l'Etablissement; les irruptions fréquentes des Iroquois dans la Colonie; & plus que tout cela les démarches peu honorables, qu'on avoit faites pour obtenir la paix de cette Nation; les hauteurs, qu'on en souffroit depuis longtemps; & l'inaction, où l'on demeurait, malgré ses nouvelles hostilités, leur avoient fait reprendre leur premier projet de se reconcilier avec un Peuple, dont ils avoient véritablement peu à esperer, mais beaucoup à craindre.

A la vérité la sagesse & la fermeté du Sieur de la Durantaye, qui commandoit toujours à Michillimakinac, & le zèle, avec lequel il fut secondé par les Missionnaires, avoient longtemps suspendu l'effet de cette résolution; mais on étoit toujours dans la crainte que ces Bar-

bar-
vou
à M.
la C
Gou
leur
app
eux
poir
de r
par
inté
sach
pluf
en C
Mai
L
ne r
Fra
dev
mes
reur
lon.
con
con
tho
fait.
vou
le f
gra
Fro
un
Pa
nai
me
se t

baires ne nous échapassent. Notre malheur voulut que plusieurs d'entr'eux se trouverent à Montreal dans le tems du saccagement de la Chine, arrivé presque sous les yeux du Gouverneur Général, & tandis que, contre leur avis, il se laissoit endormir par de fausses apparences de paix; car ils-en raporterent chez eux une forte persuasion que nous étions sur le point de succomber tout-à-fait sous les efforts de nos Ennemis, & une joye secrete de se voir par notre foiblesse en liberté de songer à leurs intérêts. A quoi il faut ajouter les impressions fâcheuses, qui étoient restées dans l'esprit de plusieurs depuis la trahison, que le Rat, qui en étoit l'Auteur, avoit mise sur le compte du Marquis de Dénonville.

Les Outaouais se crurent même en droit de ne rien communiquer de leur dessein à aucun François; ils supposèrent que Personne ne devoit trouver mauvais qu'ils prissent leurs mesures pour ne pas rester seuls exposés à la fureur des Iroquois, & ils ne déliberèrent pas longtems sur la maniere, dont ils devoient se conduire dans une conjoncture si délicate. Ils commencerent par renvoyer aux Tsonnonthouans tous les Prisonniers, qu'ils avoient faits sur eux, puis il convinrent d'un rendez-vous pour le mois de Juin suivant; & tel étoit le sujet de la négociation, qui causoit de si grandes & de si justes inquiétudes à M. de Frontenac, & dont Gagniegaton avoit fait un mystère au Gouverneur de Montreal.

Par bonheur M. de la Durantaye & les Missionnaires, toujours attentifs aux moindres mouvemens de ces Sauvages, furent informés de ce qui se tramoit, & l'affaire leur parut assez impor-

Diligence de
M. de la Du-
rantaye & des
Missionnaires
à ce sujet.

1690.

tante, pour instruire le Gouverneur Général de tout ce qu'ils avoient découvert. La chose n'étoit pourtant pas aisée, parce qu'on étoit déjà bien avant dans l'hyver; mais le Commandant fut assez heureux pour trouver un Homme, qui voulut bien entreprendre un voiage de quatre-cent lieues, malgré la rigueur de la saison, & la difficulté des chemins. Ce fut le Sieur Joliet, lequel arriva à Quebec sur la fin de Décembre de l'année 1689. il remit au Comte de Frontenac une Lettre du P. de Carheil, que ce Missionnaire avoit sans doute concertée avec M. de la Durantaye, dont il étoit Ami, & voici ce qui regardoit principalement le sujet du voyage de Joliet.

Lettre du P.
de Carheil
à M. de
Frontenac.

» Nous voici enfin réduits en l'état, où
 » j'ai toujours cru que l'esperance de la paix
 » nous devoit reduire: je ne l'ai jamais esti-
 » mé possible, & j'ai pensé sur cela comme
 » tous ceux, qui connoissent l'Onnontagué,
 » le plus fourbe de tous les Iroquois. Quelque
 » peine, que nous ayons eüe à soutenir jus-
 » qu'au tems marqué par l'Assemblée l'esprit
 » de nos Sauvages, désespérés des négociations
 » d'une paix, qu'ils sçavoient être mandieé,
 » & qu'ils ne pouvoient regarder que comme
 » une preuve de notre foiblesse, nous étions
 » heureusement venus à bout de les retenir
 » dans le devoir jusqu'à ce terme; mais lors-
 » que s'étant rendus à Montreal pour cette as-
 » semblée, ils y ont été les témoins oculaires du
 » triomphe des Iroquois, & qu'ils ont vü que
 » les promesses magnifiques, dont on les avoit
 » amusés, aboutissoient à la désolation de nos
 » Côtes, & à la consternation générale de la
 » Colonie, ils ont cru n'avoir plus d'autre parti
 » à prendre,

1690. lorsqu'ils étoient encore à Montreal après la
 désolation de la Chine : ils le souhaitoient
 même ; mais à présent que leurs Ambassadeurs
 sont partis, il ne faut plus compter sur eux
 pour la guerre. Ils ont comblé d'honneurs
 les Prisonniers Iroquois, en les renvoyant ; &
 comme nous nous opposions à ce renvoy,
 en leur remontrant le mécontentement, qu'en
 auroit leur Pere Ononthio, ils nous répon-
 dirent qu'ils n'avoient que trop compté jus-
 qu'ici sur sa protection.

(a) Nous nous étions figurés les François ,
 ajoutèrent-ils , comme des Guerriers ; mais
 l'expérience nous a fait connoître qu'ils le sont
 beaucoup moins que les Iroquois. Nous ne nous
 étonnons plus qu'ils ayent été si lontems , sans
 rien entreprendre ; c'est le sentiment de leur
 propre foiblesse , qui les retenoit. Après avoir vu
 avec quelle lâcheté ils se sont laissé massacrer
 dans l'Isle de Montreal , il nous est évident
 que nous ne devons plus en attendre aucuns se-
 cours : leur protection nous est devenuë non-seu-
 lement inutile , mais nuisible même , par les en-
 gagemens , où elle nous a jettés. mal-à-propos.
 Leur foiblesse & leur défaut de courage ont en-
 core paru d'une maniere bien sensible à Tson-
 nonthouan , où surpris de la résistance de l'En-
 nemi , ils se sont bornés à faire la guerre aux
 Bleds & aux Ecorces (b) , & depuis ce tems-
 là ils n'ont plus rien osé faire , que mandier

(a) Je fais parler ici | près je n'ai rien changé
 directement les Outaouais, | aux termes de ce Mission-
 pour éviter un peu de con- | naire.
 fusion, qui se trouve dans |
 cet endroit de la Lettre du | (b) En brisant les Ca-
 P. Carheil , mais à cela | nonthouans.

la paix par toutes sortes de bassesses : ils n'ont pas même le courage de se défendre, lorsqu'ils sont attaqués, & contre toutes les expériences les plus capables de les détromper, ils s'opiniâtrent à esperer un accommodement, aimant mieux souffrir les hauteurs d'un Ennemi insolent, que de retourner au combat. Leur alliance ne nous a pas fait moins de tort pour le commerce, que pour la guerre ; elle nous a privés de la Traite avec les Anglois, beaucoup plus avantageuse qu'avec eux, & cela contre toutes les Loix de la protection, qui consistent à maintenir la liberté du commerce ; outre qu'on laisse tomber sur nous tout le poids de la guerre, tandis que nos prétendus Protecteurs, par une conduite pleine de duplicité, cherchent à se mettre à couvert par un Traité honteux. En un mot quiconque sera instruit de notre situation présente, nous prendra plutôt pour les Protecteurs des François, que pour un Peuple, qui en est protégé.

Il n'est point douteux que les Outaouais ne parlassent ainsi à l'instigation des Hurons, & que ce discours ne leur eût été suggeré par le Rat, que nous avons vû se donner tant de mouvemens pour rompre toutes les mesures de M. de Dénouville au sujet de la paix, que ce Général vouloit faire avec les Iroquois. On fut même bientôt instruit que ces mêmes Hurons, qui ne vouloient paroître en rien, étoient l'âme de toute cette intrigue, dans laquelle ils se servoient des Outaouais, que leur grossiereté naturelle ne permettoit pas de rien ménager, ni de mesurer leurs termes.

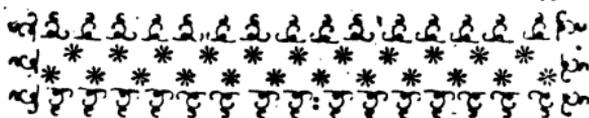
Quoiqu'il en soit, la Lettre du P. de Carheil ne déplut pas au Comte de Frontenac. Ce

Effet, qu'elle produisit sur ce Général.

Général n'étoit pas difficile à persuader que le mal étoit grand, & faisoit assez volontiers les occasions de blâmer ce qui s'étoit fait avant lui. D'ailleurs il croyoit voir dans tout ce qui arrivoit de fâcheux une suite de l'abandonnement du Fort de Catarocouy. Il est pourtant vrai de dire, qu'une partie des reproches des Outaouais tombent un peu sur lui, & que son Prédécesseur avoit pensé aussi bien que lui, & avant lui, que pour reparer tout le mal, pour humilier les Iroquois, & pour mettre tous les autres Peuples de ce Continent à la raison, il n'y avoit point de moyen plus sûr, que de chasser les Anglois de la N. York. Il faut cependant avouer qu'au défaut de cette Entreprise, qu'on ne le mit pas en état d'exécuter, M. de Frontenac poussa si bien les Anglois de toutes parts, qu'il désabusa les Sauvages de l'opinion, où ils étoient, que nous n'osions paroître en Campagne devant nos Ennemis.

Mais avant que de raconter par quelle voye il y réussit, il est à propos de reprendre la suite des aventures de M. de la Sale, dont on avoit enfin reçu des nouvelles sur la fin de l'année 1688. dans le tems, qu'on désespéroit presque d'en apprendre, & qu'on paroïssoit avoir tout-à-fait renoncé en France & en Canada à l'Établissement de *la Louysiane*. C'est le nom, que M. de la Sale avoit donné au pays, qu'arrose le Micissipi au dessous de la Riviere des Illinois, & qu'il a conservé jusqu'à présent.

Fin du douzième Livre,



PARTICULARITE'S

DE LA VIE ET DE LA MORT

DE QUELQUES

SAUVAGES CHRETIENS.

J'AI cru ne pouvoir mieux finir ce Volume, qu'en faisant connoître à ceux, qui s'intéressent sincèrement au triomphe de la Religion, jusqu'à quel degré de sainteté la Grace peut, dans le centre même de la Barbarie, élever les Ames, qui lui sont fidèles. Je n'en choisirai qu'un petit nombre; mais il suffira pour désabuser ceux de mes Lecteurs, qui sont de bonne foi, & qui se sont laissés un peu trop aisément prévenir contre ces Missions Sauvages; pour confondre les Pécheurs, qui n'ont pas le courage de rompre des chaînes, dont ils rougissent, s'ils ont encore quelque principe de Religion; & pour faire chanter aux véritables Fidèles les miséricordes du Seigneur.

I.

CATHERINE TEGAHKOUITA,
VIERGE IROQUOISE.

LA Nouvelle France a eu ses Apôtres & ses Martyrs, & a donné à l'Eglise des Saints dans tous les Etats; & je ne crains point

Catherine
Tegahkouita.

de dire que les uns & les autres auroient fait honneur aux premiers siècles du Christianisme. J'en ai fait connoître plusieurs, autant que me l'a permis la suite de cette Histoire. On a donné au Public la vie de quelques-uns ; mais Dieu, qui en a tiré sa gloire pendant leur vie par les grandes choses, qu'il a faites par eux ; par l'éclat, que leur sainteté a jeté dans ce vaste Continent ; par le courage, qu'il leur a inspiré, pour fonder avec des travaux immenses une nouvelle Chrétienté au milieu de la plus affreuse Barbarie, & pour la cimenter de leur sang, n'en a choisi aucun pour déployer sur leurs tombeaux toutes les richesses de sa puissance & de sa miséricorde ; & il a fait cet honneur à une jeune Néophyte, presque inconnue à tout le Pays pendant sa vie. Elle est depuis plus de soixante ans universellement regardée comme la Protectrice du Canada, & il n'a pas été possible de s'opposer à une espèce de culte, qu'on lui rend publiquement.

Cette sainte Fille si célèbre sous le nom de Catherine Tegahkouita, nâquit en 1656. à *Gandahouagué*, Bourgade du Canton d'Agnier, d'un Iroquois idolâtre, & d'une Algonquine Chrétienne. Elle perdit sa Mere à l'âge de quatre ans ; elle étoit encore fort jeune, quand son Pere mourut ; & elle resta sous la conduite d'une de ses Tantes, & au pouvoir d'un Oncle, qui avoit la principale autorité dans son Village. La petite vérole, qu'elle avoit eue dans son enfance, lui ayant affoibli la vûë, elle fut lontems comme réduite à demeurer dans le coin d'une Cabanne, parce que ses yeux ne pouvoient pas supporter la

lumière; & cette retraite fut la première source de son bonheur. Ce qu'elle faisoit d'abord par nécessité, elle continua de le faire par goût, & par-là elle évita tout ce qui auroit pu lui faire perdre cette pureté de mœurs, si difficile à conserver parmi une Jeunesse idolâtre, & alors très-dissoluë.

Catherine
Tegahkouita.

Dès qu'elle se vit en état d'agir, elle se chargea de presque toute la fatigue du ménage; ce qui la garantit encore de deux écueils bien funestes à la plûpart des Filles Sauvages, je veux dire, les conversations particulières, & l'oïfiveté. Ses Parens voulurent néanmoins qu'elle usât des parures ordinaires aux jeunes Personnes de son sexe, & quoiqu'elle le fit par pure complaisance, & avec toute la repugnance possible, elle en eut beaucoup de scrupule, lorsqu'à la faveur des lumières de la Foi, elle eut connu combien il est dangereux de vouloir plaire aux Hommes.

La première connoissance, qu'elle eut du Christianisme, lui fut donnée par des Missionnaires qui furent envoyés aux Iroquois, après l'Expedition de M. de Tracy. Il passerent, chemin faisant, par la Bourgade, où elle demouroit, & furent reçus dans sa Cabane. On la chargea d'avoir soin d'eux, & elle s'en acquita d'une manière, qui les surprit. Elle avoit été elle-même frappée à leur vûë d'un mouvement, qui fit naître en son cœur des sentimens, quelle regarda depuis comme les premières étincelles du feu céleste, dont elle fut dans la suite si fort embrasée. La ferveur & le recueillement de ces Religieux dans leurs Prieres lui inspirerent le désir de prier avec eux, & elle s'en ouvrit à eux-mêmes. Ils comprirent beau-

Catherine
Tegahkouita.

coup plus qu'elle ne leur disoit ; ils l'instruïrent des vérités Chrétiennes , autant que le peu de séjour, qu'ils firent dans cette Bourgade , le leur permit , & ils la quitterent avec un regret , qui fut bien réciproque de sa part.

Quelque tems après on lui proposa un Etablissement ; elle y témoigna une grande opposition , & on n'insista point ; mais on revint bientôt à la charge , & pour s'épargner la peine de vaincre ses résistances , on l'engagea , sans lui rien dire , avec un jeune Homme , qui sur le champ alla dans sa Cabanne , & s'assit à côté d'elle. Il ne falloit de sa part , pour ratifier le mariage , que rester auprès de l'Epoux , qu'on lui avoit choisi , car tel est l'usage parmi ces Peuples ; mais elle sortit brusquement de la Cabanne , & protesta qu'elle n'y rentreroit point, qu'il ne fût dehors. Ce procédé lui attira bien des mauvais traitemens , qu'elle souffrit avec une patience inaltérable. Elle fut plus sensible aux reproches , qu'on lui fit de n'avoir point de naturel pour ses Parens , de haïr sa Nation , & de donner toute son affection à celle dont étoit sa Mere ; mais rien ne fut capable de vaincre sa répugnance pour l'Etat de vie , dans lequel on vouloit l'engager.

Sur ces entrefaites le P. Jacques de Lamberville arriva à Gandehouhagué , & reçut ordre d'y établir une Mission : Tegahkouita sentit alors se reveiller dans son cœur ses premiers désirs d'être Chrétienne ; mais elle fut quelque tems encore sans en parler , soit par ménagement pour son Oncle , qui ne goûtoit pas notre Religion , soit par pure timidité. Il se présenta enfin une occasion de se déclarer ,

& elle ne la manqua point. Une playe, qui lui étoit survenuë à un pied, la retenoit chez elle, tandis que toutes les Femmes étoient occupées à la recolte du Maiz : le P. de Lamberville obligé d'interrompre ses Instructions publiques, où Personne ne pouvoit se trouver, prit ce tems-là pour visiter les Cabannes, & instruire ceux, que leur âge, ou leurs infirmités y retenoient, & il entra un jour dans celle, où étoit Tegahkouita.

Cette Fille ne put dissimuler la joye, que lui causoit cette visite, & ne fit aucune difficulté de s'ouvrir au Pere en présence de deux, ou trois Femmes, qui lui faisoient compagnie, sur le dessein, où elle étoit d'embrasser le Christianisme. Elle ajoûta qu'elle auroit de grands obstacles à vaincre pour y réussir ; mais que rien ne l'étonnoit. L'action, avec laquelle elle parloit, le courage, qu'elle témoignoit, un certain air modeste & resolu tout à la fois, qui paroissoit sur son visage, firent comprendre d'abord au Missionnaire que sa nouvelle Prosélyte ne seroit pas une Chrétienne du commun ; aussi s'attachait-il à l'instruire de bien des choses, dont il ne parloit pas à tous ceux, qu'il dispoit au Baptême. Dieu fait naître sans doute entre les cœurs, dont il s'est spécialement réservé la possession, une sorte de sympathie toute spirituelle, laquelle forme dès cette vie le nœud sacré, qui doit les unir éternellement dans le séjour de la gloire. Le P. de Lamberville, que j'ai fort connu, a été un des plus saints Missionnaires de la Nouvelle France, où il est mort, au Sault S. Louis, consumé de travaux & de pénitences, & pour ainsi dire, entre les bras de la Charité. Il a

Catherine
Tegahkouita.

souvent avoué que , dès le premier entre-
tien , qu'il avoit eu avec Tegahkouita , il
crut entrevoir que Dieu avoit de grands des-
seins sur cette Fille : il ne voulut pourtant
pas se presser de lui conférer le Baptême , & il
prit à son égard toutes les précautions , que
l'expérience a fait juger nécessaires , pour
s'assurer des Sauvages , avant que de leur ad-
ministrer le Sacrement de la régénération.

Tout l'hyver se passa dans ces épreuves ,
& la jeune Catéchumène de son côté employa
un tems si précieux à se rendre digne d'une
grace , dont elle comprenoit tout le prix.
Les Missionnaires , avant que de l'accorder aux
Adultes , ont grand soin de s'informer sous
main de leur conduite & de leurs mœurs ; le
P. de Lamberville interrogea donc tous ceux ,
qui connoissoient Tegahkouita , & fut fort
surpris de ne rencontrer Personne , parmi ceux
mêmes , qui avoient fait le plus de peine à
cette Fille , qui ne fit son éloge. Cela étoit
d'autant plus glorieux pour elle , que les Sau-
vages sont fort enclins à la médisance , & na-
turellement portés à donner un tour malin
aux actions les plus innocentes. Le Mission-
naire ne balançoit donc plus à lui accorder ce
qu'elle demandoit avec les plus vives instances ;
elle fut baptisée le jour de Pâques de l'année
1676. & nommée *Catherine*.

La grace du Sacrement reçué dans un cœur ,
que sa droiture & son innocence y avoient si
bien préparée , y produisit des effets merveil-
leux. Quelque idée , que le Missionnaire eût
déjà conçue de la jeune Iroquoise , il fut éton-
né de trouver en elle immédiatement après
son Baptême , non pas une Néophyte , qui

eût besoin d'être affermie dans la Foy, mais une ame remplie des dons du Ciel les plus précieux, & qu'il falloit conduire dans les plus sublimes voyes de l'esprit. Dans les commencemens sa vertu caufoit de l'admiration à ceux-mêmes, qui étoient les plus éloignés de l'imiter, & ceux, de qui elle dépendoit, lui laissent fuivre en liberté tous les mouvemens de son zèle; mais cela dura peu. L'innocence de ses mœurs, les précautions, qu'elle prenoit pour éviter tout ce qui la pouvoit tant soit peu alterer, & surtout son extrême réserve par raport à ce qui étoit capable de donner la moindre atteinte à la pureté, parurent à la Jeunesse de son Village un reproche de la vie libertine, qu'elle menoit, & plusieurs attenterent à sa pudeur, dans la seule vûe de ternir l'éclat d'une vertu, qui les éblouissoit.

D'autre part, quoiqu'elle n'eût rien relâché de ses occupations domestiques, & qu'on la trouvât toujours disposée à rendre service à tout le monde, ses Parens trouvoient fort mauvais qu'elle donnât à la Priere tout le tems, qu'elle avoit de reste, & pour l'obliger à ne pas interrompre les Dimanches & les Fêtes les travaux, que l'Eglise défend dans ces jours consacrés au Seigneur, ils les lui faisoient passer sans manger. Comme ils virent qu'ils ne gagnoient rien par cette voye, ils eurent recours à d'autres plus violentes encore; ils la maltraiterent souvent d'une maniere indigne; lorsqu'elle alloit à la Chapelle, ils la faisoient poursuivre par de jeunes Gens avec des huées, & à coups de pierre; des Hommes yvres, ou qui feignoient de l'être, couroient sur elle.

Catherine
Tegahkouita.

comme s'ils en eussent voulu à sa vie ; mais sans craindre ces artifices , ni redouter ces violences , elle continua ses Exercices , comme si elle eût joui de la plus parfaite liberté.

Un jour qu'elle étoit dans sa Cabanne , un jeune Homme y entra brusquement , la hache à la main , les yeux étincelans , & paroissant avoir dessein de lui casser la tête. Elle ne fit paroître à cette vûë aucune émotion , & se baissa pour recevoir le coup ; mais ce Furieux , saisi dans le moment d'une terreur panique , se retira avec la même précipitation , que s'il eût été poursuivi par un Parti de Guerriers. A ces premieres bourrasques succeda une sorte de persécution beaucoup plus dangereuse. La Tante de Catherine étoit une Femme d'un esprit mal fait , & à qui tout ce que sa Nièce pouvoit faire pour la contenter , déplaisoit par la seule raison , quelle n'y trouvoit rien à reprendre. Il échapa un jour à la vertueuse Néophyte d'appeler le Mari de cette Femme par son nom propre , au lieu de lui donner le nom de Pere , selon sa coûtume ; sa Tante s'imagina , ou fit semblant de croire que cette façon de parler familiere marquoit une liaison peu honnête entre l'Oncle & la Nièce , & alla sur le champ déclarer au P. de Lamberville qu'elle avoit surpris Catherine sollicitant son Mari au crime. Le Pere lui promit d'examiner la chose , & ayant sçu ce qui avoit fondé une accusation si atroce , il fit à la Délatrice une réprimande , qui la couvrit de confusion , mais dont le contrecoup retomba sur l'innocente Accusée.

S'il n'y avoit eu en tout cela qu'à souffrir , comme rien n'étoit plus selon son goût , elle

n
m
te
ou
hu
S
af
à
pl
s
&
m

dé
ou
br
pe
to
lu
le
tr
av
de
ur
Ce
de
éte
pr
qu
qu
Ca
en
cet
cet

me

n'auroit jamais pensé à changer de situation ; Catherine
 mais elle craignit de ne pouvoir pas toujours Tégahkouita,
 tenir contre la séduction du mauvais exemple,
 ou de se laisser vaincre peu à peu par le respect
 humain, qui peut beaucoup sur l'esprit des
 Sauvages. Elle songea donc à chercher un
 asyle, où son innocence & sa Religion fussent
 à couvert. La Prairie de la Magdeleine, où
 plusieurs Iroquois Chrétiens commençoient à
 s'établir, lui parut très-propre à ce dessein,
 & elle conçut un désir ardent de s'y retirer ;
 mais l'exécution n'en étoit pas facile.

Son Oncle voyoit avec bien du chagrin le
 dépeuplement de son Canton, & se déclaroit
 ouvertement l'Ennemi de quiconque y contri-
 buoit. Il n'y avoit donc aucune aparence de
 pouvoir obtenir son consentement, & il n'é-
 toit pas aisé à Catherine de le quitter malgré
 lui. Mais Dieu, qui l'avoit destinée pour être
 l'exemple & l'ornement de cette Chrétienté
 transplantée, lui facilita ce qui d'abord lui
 avoit paru impossible. Elle avoit une Sœur d'a-
 doption, Néophyte comme elle, & mariée à
 un Chrétien fort zélé pour la conversion de ses
 Compatriotes. Cet Homme avoit déjà fixé sa
 demeure à la Prairie de la Magdeleine, & il
 étoit du nombre de ceux, qui, sous divers
 prétextes, parcouroient les Bourgades Iro-
 quoisés, pour y faire des Profélytes. Il sçavoit
 que le plus grand plaisir, qu'il pouvoit faire à
 Catherine, étoit de la conduire chez lui ; il
 en parla à sa Femme, qui le confirma dans
 cette pensée, & l'exhorta vivement à donner
 cette satisfaction à sa Sœur.

Il s'y résolut, & pour effectuer plus sûre-
 ment ce projet, il fit semblant d'aller à la chass-

Catherine
Tegahkouita.

avec un de ses Amis du côté de la Nouvelle York , & partit , après avoir averti Tegahkouita de se tenir prête pour le tems , qu'il lui marqua. Par bonheur pour elle , son Oncle étoit absent ; mais il n'étoit pas éloigné , & il fut d'abord averti du départ de sa Nièce. Il ne perdit pas un moment , & il courut après elle , fort résolu de la ramener morte ou vive , & de casser la tête au premier , qui lui feroit résistance. Il joignit bientôt les deux Chasseurs ; mais n'ayant point trouvé sa Nièce avec eux , parce que toutes les fois qu'ils s'arrêtoient , ils avoient la précaution de la cacher dans le Bois , il craignit qu'on ne l'eût mal informé : il ne fit donc semblant de rien , & après les avoir entretenus quelque tems de choses indifférentes , il les quitta , persuadé que Catherine avoit pris une autre route , & suivit d'autres Guides.

La Sainte Fille délivrée de ce danger poursuivit gayement son voyage , & arriva enfin au terme , qui faisoit l'objet de ses vœux , ce fut au mois d'Octobre de l'année 1677. Sa Sœur n'avoit point encore de Cabanne en propre , & logeoit avec son Mari dans celle d'une fervente Chrétienne , nommé ANASTASIE , dont l'unique occupation étoit de disposer au Baptême les Personnes de son sexe. Une Hôtesse de ce caractère , & de pareils exercices étoient bien au gré de Catherine. Elle fut d'ailleurs charmée de tout ce qui se pratiquoit dans la Bourgade , & ne se lassoit point d'admirer la force toute-puissante de la Grace , qui sçait transformer les Loups en Agneaux , ni de chanter les miséricordes du Seigneur , en voyant vivre dans toute la pureté de la Mo-

ral
tir
ret

ve
pe
&
ca
les
set
to
qu
co
au
de
m
ri
ti

C
ni
n'
de
qu
r
pr
D
&
fr
cc
p
il
ti
M
r
tr

rale Evangelique des Hommes, dont le libertinage l'avoit plus d'une fois faisie d'hor-
 reur. Catherine
Tegahkouita

Ce spectacle l'animant d'une nouvelle ferveur, elle se donna à Dieu sans reserve, ne se permit plus le moindre retour sur elle-même, & commença à courir à pas de Geans dans la carrière de la Sainteté. La Priere, le travail, les entretiens spirituels furent désormais ses seules occupations; & à l'exemple de S. Antoine, elle se fit un devoir d'imiter tout ce qu'elle remarqueroit d'édifiant dans ceux, qui composoient cette nouvelle Eglise. Elle passoit au pied de l'Autel tout le tems, qu'elle avoit de libre, elle ne vivoit que du travail de ses mains, & quelque occupée qu'elle fût à l'extérieur, son cœur étoit dans un entretien continuél avec Dieu.

Elle n'avoit pas encore fait sa premiere Communion, lorsqu'elle arriva dans la Colonie, & la coûtume est dans ces Missions de n'accorder cette grace aux Néophytes, qu'après de longues épreuves. Catherine appréhenda qu'on ne la voulût soumettre à la Loi commune; mais sa vertu, encore plus que ses prieres réitérées, déterminèrent bientôt son Directeur à faire une exception en sa faveur, & il n'eut pas lieu de s'en repentir. L'usage fréquent de la Communion, qu'on lui accorda, ne diminua rien de sa ferveur à s'y préparer. Dans ses actions les plus ordinaires, il suffisoit de la voir pour être excité à la devotion; mais lorsqu'elle participoit aux divins Mysteres, il n'étoit pas possible, quand on se rencontroit auprès d'elle, de n'être pas pénétré de l'amour le plus tendre pour Dieu.

Catherine
Tegahkouita.

Quand elle étoit obligé de suivre les autres dans les parties de chasse , la dissipation inséparable de cet exercice ne dérangeoit rien dans son intérieur : elle s'y bâtissoit un Oratoire , d'où elle ne sortoit jamais. Elle se retiroit des Compagnies , autant qu'il lui étoit possible , & lorsqu'elle ne le pouvoit pas , elle communiquoit bien plus aux autres son recueillement , qu'elle ne prenoit de part à leurs amusemens. Elle n'avoit pourtant rien de gêné dans ses manieres , & sa devotion n'étoit ni chagrine , ni incommode. Elle avoit même une industrie merveilleuse pour cacher au Public ses pratiques de piété particulières , & ses austérités , qui étoient grandes. Une des plus ordinaires étoit de mêler de la terre dans tout ce qu'elle mangeoit , & très-peu de Personnes s'en aperçurent.

Outre son Directeur , sans la permission duquel elle ne faisoit rien en ce genre , elle n'avoit rien de réservé pour deux Femmes d'une grande vertu , dont le commerce mutuel servit beaucoup à les elever à une sainteté éminente. L'une étoit cette Anastasie , qui l'avoit reçuë chez elle à son arrivée dans la Colonie ; l'autre étoit une jeune Veuve , nommée THERÈSE , qui après avoir vécu quelque tems dans un extrême oubli des promesses de son Baptême , étoit rentrée dans son devoir à l'occasion d'un grand danger , dont elle étoit convaincuë que Dieu l'avoit délivrée par miracle. Elle avoit pourtant encore depuis mené une vie assez tiède , & elle remettoit de jour en jour l'exécution du dessein , qu'elle avoit conçu de réparer par la penitence ses dérèglemens passés.

D
U
ache
avec
Sau
la E
Mag
insp
jam
vers
la r
mes
repr
ples
notr
plus
reuf
ce c
tero
tituc
ce S
C.
elle
mer
tant
vrit
dan.
qui
pass
gne
la r
mil
est
lâch
s'at
me
ma

Un entretien, qu'elle eut avec Catherine, acheva sa conversion. Elle regardoit un jour avec attention l'Eglise, qu'on bâtissoit au *Sault S. Louis*, où l'on venoit de transférer la Bourgade Iroquoise de la Prairie de la Magdeleine; Catherine l'aperçut, & se sentit inspirée de l'aborder, quoiqu'elle ne lui eût jamais parlé jusques-là. Pour entrer en conversation, elle lui demanda quel endroit de la nouvelle Eglise étoit destiné pour les Femmes, & Thérèse le lui montra. » Helas ! reprit Catherine, ce n'est pas dans ces Temples matériels, que Dieu se plaît davantage : notre cœur est le Sanctuaire, qui lui est le plus agréable. Mais combien de fois malheureuse que je suis, l'ai-je forcé d'abandonner ce cœur, où il vouloit regner seul ? Ne meritois-je pas bien que pour punir mon ingratitude, il me fermât pour toujours l'entrée de ce Sanctuaire, qu'on érige à sa gloire ?

Catherine
Tegahkouita.

Ces paroles touchèrent Thérèse jusqu'au vif; elle se reprocha sa tiédeur, & se sentit fortement pressée d'accomplir enfin ce qu'elle avoit tant de fois promis à son Dieu. Elle s'en ouvrit sur le champ à Catherine, & elle trouva dans cette Sainte Fille une ouverture de cœur, qui l'engagea à ne lui rien cacher de ce qui se passoit dans le sien, & qui acheva de la gagner à JESUS-CHRIST. Sa pénitence fut de la nature de celles, qui élèvent presque sans milieu les plus grands Pécheurs, & ce qui est plus difficile encore, les Ames les plus lâches à la plus héroïque perfection. Elle s'attacha à Catherine par des liens, que l'Amour Divin serra de plus en plus, & désormais ces deux Ames choisies ne se cachèrent

Catherine
Tegalkouita.

plus rien de ce qui concernoit leur interieur. Elles se consoloient réciproquement , elles s'instruisoient dans leurs doutes , elles se fortifioient dans les assauts , que l'Enfer & le Monde leur livrerent plus d'une fois.

Catherine en eut un bien rude à soutenir vers ce tems-là , de la part même des Personnes , de qui elle croyoit en devoir moins appréhender de pareils. Cette même Sœur d'adoption , qui l'avoit attirée auprès d'elle , se mit en tête de la marier , & il n'est rien dont elle ne s'avisât pour vaincre sa résistance. Elle commença par lui représenter qu'encore qu'elle & son Mari se fissent un plaisir de subvenir à tous ses besoins , il se pourroit bien faire qu'étant chargés d'une nombreuse Famille , ils ne se trouvaissent pas toujours en état de continuer à lui fournir le nécessaire , & que d'ailleurs s'ils venoient à mourir l'un & l'autre , elle se trouveroit sans appui.

La vertueuse Fille fut d'autant plus affligée de ce discours , qu'elle n'étoit point à charge à sa Sœur : elle la remercia néanmoins de son attention , & lui promit de réfléchir sur ce qu'elle venoit de lui dire. Elle alla aussitôt trouver son Confesseur , & lui témoigna sa peine de ce qu'une Sœur , qui jusques-là lui avoit donné tant de marques d'une amitié sincère , vouloit la gêner dans la seule chose , où elle souhaittoit d'être libre. Le Pere , après l'avoir écoutée tranquillement , lui dit qu'au fond sa Sœur n'avoit pas eu si grand tort de lui parler , comme elle avoit fait ; qu'elle devoit lui sçavoir gré des précautions , qu'elle vouloit prendre pour lui assurer une subsistance

D.
honr
y per
rer ,
me f
Mais
rira ,
Dieu
de m
phyt
ne m
néce
point
lui c
Seigt
enco
retir
Sa
& l'a
Anaf
soien
Mer-
mens
enco
Fille
nait
donr
donr
entre
conte
en p
conn
naça
Direc
La
avoir
pouv

honnête ; & que la chose meritoit bien qu'elle y pensât à loisir. Il n'est plus tems de délibérer, reprit Catherine, je ne suis plus à moi ; je me suis donnée sans reserve à JESUS-CHRIST. Mais, reprit le Missionnaire, qui vous nourrira, & vous assistera dans vos infirmités, si Dieu disposé de votre Sœur ? C'est la moindre de mes inquietudes, reprit la généreuse Néophyte, celui qui nourrit les Oiseaux du Ciel, ne me laissera pas manquer du peu, qui m'est nécessaire pour vivre ». Le Pere ne parut point se rendre, il congédia sa Pénitente en lui ordonnant de consulter de nouveau le Seigneur sur une chose, où il ne voyoit point encore manifestement sa volonté, & elle se retira fort triste.

Catherine
Tegakouita.

Sa Sœur revint le même jour à la charge, & l'ayant trouvée inflexible, lui fit parler par Anastasie, que son âge & sa vertu leur faisoient regarder à toutes deux comme leur Mere. Anastasie entra d'abord dans les sentimens de la jeune Femme, parce qu'il étoit encore sans exemple parmi les Iroquois qu'une Fille demeurât dans le célibat ; les Missionnaires n'ayant pas cru devoir jusques-là donner à ces Sauvages le conseil, que S. Paul donnoit aux premiers Chrétiens. Anastasie entreprit donc de persuader à Catherine de contenter sa Sœur. Elle ne gagna rien, & en parut un peu piquée. Elle le lui fit même connoître par quelques reproches, & la menaça d'interposer l'autorité de leur commun Directeur.

La Sainte Fille prit les devans, & après avoir assuré à son Pere Spirituel qu'elle ne pouvoit plus douter de la volonté de Dieu,

Catherine
Tegahkouita.

elle le pria d'agréer que, pour mettre fin à cette persécution, elle fit vœu de Virginité. Le Pere lui répondit qu'un engagement de cette nature ne devoit pas se prendre légèrement, qu'il lui donnoit trois jours pour y penser, & que pendant ce tems-là il lui permettoit de redoubler ses prieres & ses pénitences, pour obtenir que le Ciel lui fit connoître ce qu'il desiroit d'elle. Catherine le quitta en lui promettant d'obéir, mais au bout d'un quart-d'heure elle revint le trouver, & l'abordant d'un air, qui ne lui étoit pas naturel: Mon Pere, lui dit-elle, tout est considéré; je n'aurai jamais d'autre Epoux que JESUS-CHRIST. Son action, & le ton, dont elle parloit, touchèrent le Directeur; il vit bien qu'en vain il s'opposeroit à un mouvement, qui avoit toutes les marques d'une inspiration divine: il consola sa Pénitente, en lui faisant esperer son consentement à ce qu'elle desiroit; il lui recommanda donc de ne plus penser qu'à gagner le cœur du céleste Epoux, qu'elle avoit choisie, & lui promit de faire cesser toutes les poursuites de sa Sœur & de ses Amies.

A peine étoit-elle retirée, qu'Anastafie entra chez le Pere, & lui fit de grandes plaintes de l'entêtement de Catherine. Le Pere, après l'avoir écoutée, sans l'interrompre, lui fit une douce réprimande sur sa précipitation à blâmer ce qu'elle ne connoissoit pas, & sur le peu d'estime, qu'elle paroissoit faire d'un état, qui élève des Créatures mortelles à la condition des Anges. Anastafie reçut cette correction avec humilité, & Catherine retrouva toujours depuis en elle une Amie vraiment Chrétienne, disposée à la seconder dans ses

DE
pieux
les be
de sor
venoi
que je
de l'hr
On la
on ne
émine
mirer
qui du
tous à
tiré ur
parfai
Il r
Louye
fort le
clarés
de la
cet écl
entre
roient
suppli
dispos
rence
la cha
sans n
que le
ferts,
struits.
Cat
plus q
qui se
toit pl
lemen
recteu

pieux desseins, & attentive à la soulager dans les besoins & dans ses afflictions. Catherine de son côté crut que la résolution, qu'elle venoit de prendre, l'obligeoit à vivre plus que jamais dans la retraite, & dans l'exercice de l'humilité, de la charité, & de la patience. On la voyoit croître sensiblement en vertu; on ne parloit déjà plus dans le Pays que de son éminente sainteté: on ne se lassoit point d'admirer les ressorts secrets de la Bonté divine, qui du milieu d'un Peuple, le plus opposé de tous à l'établissement du Christianisme, avoit tiré une jeune Fille, pour en faire un modèle parfait de toutes les vertus chrétiennes.

Catherine
Tegahkouita.

Il regnoit alors dans la Mission du Sault S. Louys un esprit de mortification, qui alloit fort loin. Ces Néophytes venoient d'être déclarés par tous les Cantons Iroquois Ennemis de la Patrie, & ils s'attendoient bien qu'après cet éclat tous ceux d'entr'eux, qui tomberoient entre les mains de leurs Freres Idolâtres, seroient livrés sans miséricorde aux plus affreux supplices: aussi ne songeoient-ils plus qu'à se disposer au Martyre par tout ce que la Pénitence peut imaginer de moyens pour macerer la chair. Les Hommes, les Femmes, les Enfants mêmes se porteroient sur cela à des excès, que les Missionnaires n'auroient jamais soufferts, s'ils en avoient été exactement instruits.

Catherine, que l'Esprit interieur possédoit plus que tous les autres, étoit aussi celle, qui se ménageoit le moins. Elle ne consultoit plus que sa ferveur, & ne se croyoit nullement obligée de dépendre en cela de son Directeur, comme auparavant, persuadée que ce

Catherine
Tegahkowitza.

concert général de toute la Bourgade ne pouvoit pas lui être inconnu, & que son silence à cet égard étoit un consentement. Aussi fut-elle bien-tôt réduite à un état de langueur & de souffrance, dont elle ne guerit jamais. Quelque tems après elle fit un voyage à Montreal, où la vûe des Religieuses Hospitalières, dont jusques-là elle n'avoit point entendu parler, augmenta l'empressement, qu'elle avoit de se consacrer à Dieu par le vœu de Chasteté : elle redoubla ses instances auprès de son Confesseur, qui ne crut pas devoir différer plus longtems à la consentir. Elle fit donc ce vœu si désiré avec une joye, qui sembla lui redonner toutes ses forces, & elle a été la première de sa Nation, qui ait pris avec Dieu un pareil engagement.

L'Epoux celeste des Ames chastes ne tarda point à lui donner des preuves sensibles qu'il avoit agréé son Sacrifice, & à la traiter en Epouse bien aimée. Elle de son côté s'efforça de répondre à ses caresses, & aux communications intimes, dont il la favorisoit, par une fidélité parfaite & un amour sans réserve. Mais ses forces ne purent en soutenir longtems la vivacité, & la chair succomba bientôt sous les efforts de l'esprit. Elle tomba dans une maladie dangereuse, qui ne lui laissa plus qu'une vie traînante, & sujette à de continuelles douleurs. Dans cet état elle s'unissoit de plus en plus à JESUS-CHRIST par la méditation de sa mort & de ses souffrances, & par la fréquentation des Sacremens. Elle ne pouvoit plus souffrir l'entretien des Hommes; Anastasie & Therese étoient les deux seules Personnes, avec qui elle eût quelques sortes

de liaison, parce qu'elles ne lui parloient que de Dieu.

Catherine
Tegalikouita.

Elle ne se trouvoit bien qu'au pied de l'Autel, où souvent abîmée dans une profonde contemplation, & versant des torrens de larmes, dont la source intarissable étoit son amour, & la playe, qu'il avoit faite à son cœur; elle oublioit de telle sorte les besoins de son corps, qu'elle ne sentoit pas même le froid, dont elle étoit quelquefois toute transie. Elle sortoit toujours de cette contemplation avec un nouveau désir des souffrances, & il n'est pas concevable combien son esprit étoit ingénieux à inventer des moyens de crucifier sa chair. Tantôt elle marchoit les pieds nus sur la glace & sur la neige, jusqu'à ce qu'elle en perdit le sentiment. Tantôt elle parsemoit sa couche d'épines. Elle se roula trois jours de suite sur des branches pleines de piquans, qui lui entrèrent bien avant dans le corps, & lui causerent des douleurs inexprimables. Une autrefois elle s'avisa de se brûler les pieds, comme on fait aux Captifs, voulant par-là se donner le caractère & la marque d'esclave de JESUS-CHRIST: mais ce qui fait mieux connoître la solidité de sa vertu, c'est l'inalterable douceur, la patience, la joye même, qu'elle témoigna dans les maux, qu'elle eut à souffrir sur la fin de ses jours.

Il semble que rien ne doive moins coûter à ceux, qui portent la mortification aussi loin, que faisoit cette Sainte Fille. Cela est pourtant assez rare: on est souvent étonné de voir les Personnes, qui pratiquent les plus grandes austérités, plus sensibles que d'autres à ce qui leur arrive de fâcheux & d'humiliant. C'est

Catherine
Tegakouita.

qu'en cela il n'y a rien de leur choix. La volonté propre est toujours la dernière victime, & elle manque souvent à l'Holocauste. Catherine comprenoit ce que les Croix, qui sont présentées de la main du Seigneur, ont de préférable à celles, que nous nous imposons nous-mêmes, & les souffrances, où sa volonté avoit moins de part, étoient toujours le plus selon son cœur.

Elle fut enfin attaquée d'un mal, qui fut d'abord jugé mortel, & cela dans un tems, où les travaux de la Campagne occupoient tellement tout le Monde, qu'elle ne pouvoit presque espérer de soulagement de Personne. Elle restoit seule les jours entiers avec un plat de Maiz, & un peu d'eau à côté de son lit: charmée de se voir ainsi délaissée des Hommes, elle s'entretenoit sans cesse avec son Dieu, & trouvoit encore les journées trop courtes. Le Mardy de la Semaine Sainte de l'année de 1678, elle se trouva plus mal, & on lui administra le Saint viatique. On vouloit lui donner tout de suite l'Extrême-Onction; mais elle assura qu'on pouvoit attendre au lendemain. Elle passa toute la nuit suivante dans un colloque amoureux avec le Divin Sauveur & avec sa Sainte Mere, qu'elle avoit toujours singulièrement honorée, se regardant, disoit-elle, en qualité d'Epouse de JESUS-CHRIST, attachée à la suite de la Reine des Vierges.

Le Mercredi matin on lui donna les Saintes Huiles, & vers les trois heures du soir, elle expira après une demie heure d'une très-douce agonie, ayant eu toute sa connoissance, & le jugement sain jusqu'au dernier soupir.

Ainsi

Ai
qu
Le
pr
qu
D
de
fo
&
ur
ve
ce
ses
ba

ce
to
C
qu
me
ce
on
cu
Sa
dis
cé
ve
&
su
Pe
de
M
Ar

P.
bic

Ainsi vécut , & ainsi mourut dans sa vingt-quatrième année Catherine Tegahkouiita. Catherine Tegahkouiita

Les exemples de sa vie toute Sainte avoient produit une très-grande ferveur parmi les Iroquois du Sault S. Louys : les merveilles, que Dieu commença bientôt d'operer en faveur de ceux, qui eurent recours à son intercession, sont encore aujourd'huy pour ces Neophytes & même pour toute la Nouvelle France, un puissant motif de servir en esprit & en verité un Maître si liberal, lequel, sans acception de Personnes, répand avec profusion ses dons les plus précieux sur quiconque s'abandonne à lui sans réserve.

Son visage extrêmement défait par ses macerations & par sa dernière maladie, changea tout à coup, dès qu'elle eut cessé de vivre. On lui vit prendre une couleur vermeille, qu'elle n'avoit jamais eüe, & ce n'étoit plus les mêmes traits. Rien n'étoit plus beau, mais de cette beauté, qui inspire l'amour de la vertu : on ne pouvoit se lasser de la regarder, & chacun se retiroit le cœur pénétré du désir d'être Saint. Son corps fut mis dans un cercueil par distinction, & son tombeau devint bientôt célèbre par le concours des Fideles, qui y venoient de toutes les parties du Canada, & par les Miracles, qui s'y opererent : on a sur tout les Attestations Juridiques de deux Personnes, d'un caractère à ne laisser aucun doute sur la verité de leur déposition. L'un est M. l'Abbé DE LA COLOMBIERE (a) Grand Archidiacre, & Grand Vicaire de Quebec,

(a) Il étoit Frere du P. Claude de la Colombe sa vertu & par ses prédications, célèbre par sa vertu & par ses prédications.

Catherine
Tegahkouita.

& Conseiller Clerc au Conseil Superieur de la Nouvelle France. L'autre est M. du Luth , Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie, un des plus braves Officiers , que le Roy ait eu dans cette Colonie , & dont j'ai souvent eu occasion de parler dans cette Histoire.

Le premier déclare dans un écrit signé de sa main , qu'ayant été malade depuis le mois de Janvier jusqu'au mois de Juin 1695. d'une fièvre lente , contre laquelle tous les remedes avoient été inutiles , & d'un flux de ventre , que rien n'avoit pu arrêter ; on jugea à propos qu'il fit vœu , s'il plaisoit à Dieu de lui rendre la santé , de se transporter à la Mission de S. François Xavier du Sault S. Louis, pour prier sur le Tombeau de Catherine Tegahkouita ; qu'il defera à cet avis ; que dès le jour même la fièvre cessa, & le flux de ventre diminua considérablement ; que s'étant mis en chemin quelques jours après pour s'acquiter de son Vœu , à peine avoit-il fait une lieüe , qu'il fut entièrement guéri.

Le second certifie juridiquement qu'ayant été pendant vint-cinq ans tourmenté de la goutte , avec des douleurs excessives , qui duroient quelquefois trois mois de suite sans relâche , il s'adressa à Catherine Tegahkouita, Vierge Iroquoise, décédée au Sault S. Louis en odeur de sainteté , & promit de visiter son Tombeau , si par son intercession Dieu le délivroit de ce cruel mal : qu'à la fin d'une Neuvaine, qu'il fit en son honneur, il fut parfaitement guéri , & que depuis quinze mois il n'avoit ressenti aucune atteinte de goutte.

Tous les ans au jour du décès de la *bonne Catherine* , c'est le nom , sous lequel , par

déférence pour le S. Siège, on honore en Canada cette sainte Fille; plusieurs Paroisses des environs vont chanter dans l'Eglise du Sault S. Louis une Messe solennelle de la Trinité. Un Curé de la Chine, Bourgade de l'Isle de Montreal, nommé M. REMY, & nouvellement arrivé de France, ayant été averti par ses Paroissiens de cette coutume, & que ses Prédécesseurs s'y étoient toujours conformés, leur répondit qu'il ne croyoit pas devoir autoriser par sa présence un culte public; que l'Eglise n'avoit point encore permis. La plupart l'entendant parler ainsi, ne purent s'empêcher de dire qu'il seroit bientôt puni de ce refus; & en effet dès le même jour il tomba dangereusement malade. Il comprit d'abord la cause d'une attaque si imprévûe, fit vœu de suivre l'exemple de ses Prédécesseurs, & fut guéri sur le champ. C'est ainsi que la Nouvelle France, comme la Capitale de l'Ancienne, voyent éclater la Gloire, l'une d'une pauvre Fille Sauvage, & l'autre d'une Bergere, au dessus de celle de tant d'Hommes Apostoliques, de Martyrs, & d'autres Saints de toutes les conditions; Dieu voulant sans doute pour notre instruction, & pour la consolation des Humbles, glorifier ses Saints à proportion de ce qu'ils ont été petits & obscurs sur la Terre.

I I.

ETIENNE TEGANANOKOA.

LEs Bourgades Iroquoises se dépeuplant à vûe d'œil par la retraite de plusieurs Familles, qui se refugioient dans la Mission du

Etienne Te-
gananokoa.

Sault S. Louis, ou pour y embrasser le Christianisme, ou pour l'y professer avec plus de liberté, ou pour y être à l'abri contre la séduction des Idolâtres; ceux-ci en conçurent un chagrin, qui leur fit déclarer Ennemis de la Patrie tous les Iroquois Chrétiens, qui l'avoient abandonnée, & procura à plusieurs la Couronne du Martyre. J'ai parlé de quelques-uns dans mon Histoire; je vais en faire connoître quelques autres, qui n'auroient pu y entrer, sans en interrompre le fil.

Le premier est Etienne Tegananokoa. Il étoit venu au Sault S. Louis avec sa Femme, une Belle-Sœur & six Enfans, n'étant alors âgé que d'environ trente-cinq ans. Il n'avoit rien de Barbare dans le caractère, & son attachement tendre & sincère pour son Epouse, dans un Pays, où règne la licence, & où il est si ordinaire de changer de Femme, pouvoit passer pour une preuve de la vie innocente, qu'il avoit menée. Dès qu'il fut arrivé dans la nouvelle Bourgade, il demanda instamment le Baptême avec toute sa Famille, & ils l'obtinrent après les épreuves ordinaires. Ils furent bientôt l'édification de cette Chrétienté naissante. Etienne veilloit à l'éducation de ses Enfans avec le zèle d'un Missionnaire; il les envoyoit tous les jours soir & matin aux Prières & aux Instructions, que l'on faisoit pour ceux de cet âge, & lui-même leur servoit d'un excellent modèle par son assiduité à tous les Exercices de Religion, & par son exactitude à s'approcher frequemment de la sainte Table.

Il sembloit se préparer par une conduite si Chrétienne à triompher de l'Ennemi de JESUS-CHRIST, & à défendre sa Foy au milieu

des
d'A
tom
aut
ren
gou
dar
les
qu'
sa F
& a
à é.

tag
&
lieu
d'u
Iro
reg
les
qu'
des
le.
Ch
cor
ari
de
ma
vis
L
Bar
Fre
toi
des
Sar
je f

des plus cruelles tortures. Il partit au mois d'Août de l'année 1690. pour la chasse d'Automme, accompagné de sa Femme, & d'un autre Sauvage : au mois de Septembre ils furent surpris par un Parti de quatorze Goyogouins, qui les lièrent, & les emmenerent dans leur Canton. Dès qu'Etienne se vit entre les mains de ces Barbares, il ne douta point qu'il ne dût être livré au feu: il prévint sur cela sa Femme, l'exhorta à perséverer dans la Foy; & au cas, qu'elle retournât au Sault S. Louis, à élever ses Enfans dans la crainte de Dieu.

Etienne Te-
gananokoa.

Les trois Captifs furent conduits à Onnontagué : Dieu vouloit, ce semble, que la force & la constance d'Etienne éclatassent dans un lieu, qui étoit alors fameux par le concours d'une infinité de Sauvages de tous les Cantons Iroquois, & par le libertinage affreux, qui y regnoit. Quoique ce soit la coutume d'attendre les Prisonniers à l'entrée du Village, la joye, qu'on eut à Onnontagué d'avoir entre les mains des Habitans du Sault S. Louis, fit sortir tout le Monde pour aller fort loin au devant d'eux. Chacun s'étoit paré de ses plus beaux habits, comme pour un jour de triomphe : tous étoient armés de haches, de couteaux, de bâtons, & de tout ce qu'ils avoient trouvé sous leurs mains, & la fureur étoit peinte sur tous les visages.

Lorsqu'ils eurent joint les Captifs, un de ces Barbares abordant Etienne, lui dit : « Mon Frere, tu es mort ; n'impute ton malheur qu'à toi-même, puisque tu nous as quitté pour aller demeurer parmi ces Chiens de Chrétiens du Sault. Je suis Chrétien, repliqua Etienne, & je fais gloire de l'être. Faites de moi tout ce

Etienne Te-
ganokoa. » qu'il vous plaira ; je ne crains , ni vos outrages , ni vos feux. Je donne volontiers ma vie » pour un Dieu , qui a répandu tout son sang » pour moi ». A peine eût-il achevé ces paroles , que ces Furieux se jetterent sur lui , & lui firent de larges incisions au bras , aux cuisses & par tout le corps : ils lui couperent ensuite plusieurs doigts des mains , & lui arracherent tous les ongles. Un de la Troupe lui cria alors , *Prie Dieu : Oui je le prierai* , dit Etienne , & levant ses mains liées , il fit , le mieux qu'il put ; le Signe de la Croix , en prononçant à haute voix ces Paroles en sa Langue , *Au nom du Pere , & du Fils & du S. Esprit*. On lui coupa aussitôt la moitié des doigts , qui lui restoient , & on lui cria une seconde fois , *Prie Dieu maintenant*. Il fit de nouveau le Signe de la Croix , & à l'instant on acheva de lui couper les doigts ; puis on l'invita une troisième fois à prier Dieu , en le chargeant d'injures. Comme il se mettoit en devoir de faire encore le Signe de la Croix avec la paulme de la main , on la lui coupa entièrement ; puis on le taillada dans tous les endroits , qu'il avoit marqués du Signe de la Croix.

Après ce sanglant prélude les Captifs furent menés au Village , & conduits auprès d'un grand feu , dans lequel on avoit fait rougir des pierres. On en mit plusieurs entre les cuisses d'Etienne , qu'on pressa violemment l'une contre l'autre. On lui ordonna alors de chanter à la maniere du Pays ; comme il refusa de le faire , & qu'il se mit à prononcer à haute voix les Prieres , qu'il avoit accoutumé de reciter tous les jours , un de ces Barbares prit un tison ardent , & le lui enfonça bien avant dans la

bouche ; puis , sans lui donner le tems de respirer , on l'attacha au poteau. Quand le courageux Néophyte se vit au milieu des instrumens de son supplice , & d'une multitude de Bourreaux , il jetta un regard tranquille sur ceux-ci , & leur dit : » Repaissez-vous du plaisir de me brûler , ne m'épargnez pas , mes péchés méritent encore plus de souffrances , que vous ne pouvez m'en faire endurer : plus vous me tourmenterez , & plus vous augmenterez la récompense , qui m'est préparée dans le Ciel.

Etienne Tegananokoa.

Ces paroles les rendirent encore plus furieux ; chacun prit , ou des tisons , ou des fers rouges de feu , avec lesquels ils brûlerent lentement tout le corps de ce saint Homme , qui souffrit ce cruel martyre , sans pousser un soupir : il paroïsoit même aussi tranquille , que s'il n'eût rien souffert , les yeux élevés vers le Ciel , & comme abîmé dans une profonde contemplation. Enfin les forces commençant à lui manquer , il demanda trêve pour quelque instant , & alors ranimant toute sa ferveur , il fit sa dernière Priere ; il recommanda son ame à JESUS-CHRIST , & le conjura de pardonner sa mort à ses Bourreaux. On recommença aussitôt à le tourmenter , sa constance ne se démentit point , & il rendit son esprit à son Createur , triomphant par son courage de toute la cruauté Iroquoise.

On donna la vie à sa Femme , comme il le lui avoit prédit : elle resta quelque tems Captive dans le Pays , sans que , ni les prieres , ni les menaces pussent ébranler sa Foy. Devenue libre , elle se rendit à Agnier , qui étoit le lieu de sa naissance , & elle y resta jusqu'à ce que

Etienne Te-
gananokoa.

son Fils l'allât chercher , & la ramenât au Sault S. Louis. Le Sauvage , qui avoit été pris avec Etienne, en fut quitte pour avoir quelques doigts coupés, & une grande incision à la jambe. Il fut ensuite mené à Goyogouin , où l'on mit tout en usage pour l'obliger à se remanier , & à se livrer à tous les désordres , où cette Nation étoit plongée ; mais il répondit constamment que sa Religion lui défendoit l'un & l'autre. Enfin étant venu avec un Parti de Guerriers de ce Canton vers Montreal , il se déroba secrettement , & se rendit à sa Mission , où il a toujours vécu depuis avec beaucoup d'édification.

 I I I.

FRANÇOISE GONANNHATENHA.

DE U X ans après une Femme fit paroître une constance , qui ne cedit en rien à celle du vertueux Etienne. Elle se nommoit FRANÇOISE GONANNHATENHA , & avoit été baptisée à Onnontagué , sa Patrie , d'où elle s'étoit réfugiée au Sault S. Louis. Elle y édifioit tout le Monde par sa piété , sa modestie , & surtout par sa charité ; & comme elle étoit à son aise , les Pauvres trouvoient toujours chez elle une ressource assurée dans leurs besoins. Un jour , qu'elle étoit à trois lieues du Village , occupée de la Pêche , elle apprit que les Ennemis faisoient une irruption au Sault S. Louis ; elle s'embarqua sur le champ dans un Canot avec deux de ses Amies , pour aller au secours de son Mari.

 El
je
se
li.
p.
d'
fr

 m
ju
C
or
er
de
l'u
ce
li
de
la
de
la
ce
da
vé
fa
ce
à
qu
he
m
C
r
fa
S.
d

Elles arrivèrent à tems pour le sauver ; il se ^{Françoise} jetta dans leur Canot, & cette petite Troupe ^{Gonannha-} se croyoit en sûreté, lorsqu'à un quart de ^{tenha.} lieuë du Village le Canot se trouva investi par toute une Armée d'Iroquois. Le Mari eut d'abord la tête coupée, & les trois Femmes furent menées dans le Camp.

Les cruautés, qu'on exerça sur elles la première nuit, qu'elles y passerent, leur firent juger qu'elles étoient condamnées à la mort. Ces Barbares se divertirent à leur arracher les ongles, & à leur faire fumer les doigts ainsi ensanglantés dans leurs calumets ; ensuite les deux Compagnes de Françoise furent données, l'une au Canton d'Onneyouth, & l'autre à celui de Tsonnouthouan ; pour elle, on la livra à sa propre Sœur ; qui étoit fort considérée à Onnontagué. Cette Femme se dépoüillant de la tendresse, que la nature & le sang devoient lui inspirer, abandonna sa Sœur à la discrétion des Anciens & des Guerriers, ce qui étoit la même chose, que de la condamner au feu. En effet, dès qu'elle fut arrivée au Village, on la fit monter sur un échafaut. Là en présence de ses Parens, & de tous ceux, qui étoient accourus pour être présens à son supplice, elle déclara à haute voix qu'elle étoit Chrétienne, & qu'elle s'estimoit heureuse de mourir dans son Pays, & par la main de ses Proches, à l'exemple de JESUS-CHRIST, qui avoit été mis en Croix par eux-mêmes de la Nation.

Un de ses Parens, qui étoit présent, avoit fait cinq ans auparavant un voyage au Saulx S. Louis pour engager Françoise à retourner dans son Canton ; mais n'y ayant pas réussi,

Françoise
Gonannha-
tenha.

il en conservoit encore le dépit dans son cœur, & le discours, que cette fervente Chrétienne venoit de tenir, le fit entrer en fureur. Il sauta sur l'échafaut, lui arracha un Crucifix, qu'elle portoit au col, & avec un couteau, qu'il tenoit à la main, il lui fit sur la poitrine une
 » incision en forme de Croix. » Voilà, lui
 » dit-il, la Croix, que tu estimes tant, & qui
 » t'empêcha d'abandonner le Sault, lorsque je
 » pris la peine de t'y aller chercher. Je te remer-
 » cie, mon Frere, lui répondit Françoise, je
 » pouvois perdre cette Croix, que tu m'as ôtée;
 » mais tu m'en donne une, que je ne perdrai
 » pas même à la mort.

Elle parle ensuite des Mysteres de la Foy avec une onction & une force, qui étoit bien au-dessus de la portée d'une Femme Sauvage : » Enfin, dit-elle, en finissant, quelque
 » affreux, que soient les tourmens, auxquels vous
 » m'avez condamnée, ne croyez pas que mon
 » sort soit à plaindre : c'est le vôtre, qui de-
 » mande des pleurs & des gémissemens : ce feu,
 » que vous avez allumé pour mon supplice, ne
 » me brûlera que quelques heures ; mais un
 » autre feu, qui ne s'éteindra jamais, vous est
 » préparé dans les Enfers. Il est pourtant encore
 » en votre pouvoir de l'éviter ; suivez mon
 » exemple, faites-vous Chrétiens, vivez selon
 » les Loix d'une Religion si sainte, & vous
 » vous déroberez aux flammes éternelles. Du
 » reste je vous déclare que je ne veux aucun mal
 » à ceux, que je vois tout prêts à m'arracher la
 » vie : non-seulement je leur pardonne ma mort,
 » mais je prie encore le souverain Arbitre de la
 » vie d'ouvrir leurs yeux à la vérité, de tou-
 » cher leur cœur, de leur faire la grace de se

convertir, & de mourir dans les sentimens, ^{cc}
qu'il m'inspire. ^{cc}

Ces paroles de la sainte Veuve, loin de
fléchir les Barbares, ne firent qu'accroître
leur rage. Ils la promenerent trois jours de
suite par toutes les Cabannes, pour en faire
le jouet d'une Populace brutale. Le quatrième
jour ils la ramenerent à son poteau, & l'y
attachèrent: ils lui appliquèrent à toutes les
parties du corps des tisons brûlés, & des ca-
nons de fusil tout rouges de feu, & cela dura
plusieurs heures, sans qu'elle poussât le moi-
dre cri. Elle regardoit fixement le Ciel, & l'on
eût dit qu'elle ne souffroit rien. C'est le témoi-
nage, qu'en a rendu le Sieur de S. MICHEL,
qui étoit alors Captif à Onnontagué, & qui
s'échapa quelque tems après, comme on se
disposoit à le brûler lui-même. Il fut présent
à tout ce qu'on fit endurer de tourmens à
Françoise, & il en fit en arrivant à Montreal
un recit, qui tira les larmes des yeux de toute
la Ville. Il assûroit que lui-même n'avoit pu
retenir les siennes, surtout lorsque la coura-
geuse Martyre ayant eu la peau de la tête arra-
chée, & un Sauvage lui ayant couvert le
crâne tout sanglant de cendres chaudes, on
la détacha; car au lieu de courir, comme
font les autres, que ce tourment met hors
d'eux-mêmes, elle se mit à genoux, & levant
les yeux au Ciel, elle offrit au Seigneur les
derniers souffles de vie, qui lui restoient. Une
grêle de pierres, dont on l'accabla dans l'inf-
tant, lui fit achever son sacrifice dans l'exer-
cice actuel de la Priere, & de l'union la plus
intime avec Dieu.

Françoise
Gonannha-
tenha.

I V.

MARGUERITE GARANGOUS.

Marguerite
Garangouas.

UNE troisième Victime, que la Mission du Sault S. Louis envoya au Ciel, fut immolée l'année suivante dans le même Village. C'étoit une jeune Femme de vingt-quatre ans, nommée Marguerite Garangouas : elle étoit aussi d'Onnontagué, & avoit reçu le Batême à l'âge de treize ans. Elle se maria peu de tems après, & Dieu bénit son mariage, en lui accordant quatre enfans, qu'elle élevoit dans la piété. Le plus jeune étoit encore à la mamelle, & elle le portoit entre ses bras, lorsque vers l'Automne de l'année 1693. étant allé visiter son Champ à un quart de lieuë du Fort, elle tomba entre les mains de deux Sauvages de son Canton, qui la conduisirent à Onnontagué. Au premier bruit de son arrivée, tout le monde sortit du Village, & alla attendre la Captive sur une éminence, par où elle devoit passer; & dès qu'elle parut, l'air retentit des cris affreux, qui ne lui annonçoient rien que de funeste.

Elle ne fut pas plutôt arrivée sur l'éminence, qu'elle fut investie par quatre-cent Sauvages. Ils commencerent par lui arracher son enfant des bras, puis on la mit toute nuë; ensuite la plûpart se jetterent sur elle, & lui donnerent tant de coups de couteau, que son corps n'étoit plus qu'une playe, & que le sang en découloit de toutes parts. Un François, qui fut témoin de ce pitoyable spectacle, regar-

doit comme un prodige qu'elle n'eût pas ex-
piré sur l'heure même. Marguerite aperçut cet

Marguerite

Garangouas.

Homme, elle le reconnut, & l'appellant par son nom : » Vous voyez, dit-elle, en quel état je suis réduite, je n'ai plus que quelques instans à vivre, Dieu soit beni : je n'appréhende point la mort, & quelque horrible, que soit celle, qu'on me prépare, mes péchés meritent encore davantage. Priez le bon JESUS qu'il me les pardonne, & m'inspire la force de souffrir. «

On la conduisit dans une Cabanne, où une Françoisé de Montreal étoit Captive ; celle-ci profita des premiers momens pour exhorter Marguerite à endurer avec constance un suplice passager en vûe des récompenses éternelles, dont il seroit suivi. Marguerite la remercia des conseils charitables, qu'elle lui donnoit, & lui répéta ce qu'elle avoit déjà dit au Prisonnier François ; elle ajouta même que depuis qu'elle avoit eu le bonheur d'être baptisée, elle n'avoit jamais cessé de demander à Dieu la grace de souffrir pour son amour ; qu'elle ne pouvoit plus douter que le Ciel n'eût exaucé ses vœux, qu'elle mouroit contente, & qu'elle n'avoit aucun ressentiment contre ses Parens & ses Compatriotes, qui devenoient ses Bourreaux ; qu'au contraire elle conjuroit le Seigneur de les éclairer des lumieres de la Foy, & que toute son inquiétude étoit pour le salut de son Fils.

Les deux Captives s'entretenoient encore des vérités éternelles, & du bonheur des Saints dans le Ciel, lorsqu'une Troupe de Sauvages vint chercher Marguerite, pour la

Marguerite Garangouas. conduire au lieu, où elle devoit être brûlée. On n'eut aucun égard, ni à sa jeunesse ; ni à son sexe, ni à sa naissance ; quoiqu'elle fût la Fille de celui, qui étoit comme le Chef du Village, & au nom duquel se faisoient toutes les affaires de la Nation. En qualité de Chrétienne & d'Habitante du Sauf. S. Louis, elle étoit trop criminelle pour trouver grace auprès de ces Idolâtres. Elle fut donc liée au poteau, & on lui brûla tout le corps avec une inhumanité, qui ne pouvoit être inspirée, surtout envers une Femme, que par la haine contre sa Religion. Elle endura ce long & rigoureux martyre, sans donner aucun signe de douleur ; & on l'entendit, tant qu'elle eut un soufle de vie, invoquer les Saints Noms de Jésus, de Marie & de Joseph.

Dans les commencemens elle demanda de tems en tems un peu d'eau ; mais elle se repentit bientôt de cette délicatesse, & pria que, si elle en demandoit encore, on la lui refusât. » Mon Sauveur, dit-elle, souffrit beaucoup de la soif en mourant pour moi sur la Croix ? n'est-il pas juste que je souffre pour lui le même tourment ? » Ses Bourreaux la brûlerent depuis midi jusqu'au Soleil couché ; alors dans l'impatience, où ils étoient de la voir expirer, avant que la nuit les obligeât de se retirer, ils la détachèrent du poteau, lui enleverent la chevelure, lui couvrirent la tête de cendres chaudes, & lui ordonnerent de courir ; mais elle se mit à genoux, & levant les yeux & les mains au Ciel, elle recommanda son ame au Seigneur. On déchargea sur elle plusieurs coups de bâton, sans qu'elle discontinuât de prier : enfin un de ces Bar-

ba
ne
te
ve
to
me
dé
er
ce
se
ce

qu
d'u
ço
er
la
lie
tre
fe
y
d'
re
p
fe
ri
té
br
gu
v
qu
fa
fi
fic
lu

bases s'écriant : *Cette Chienne de Chrétienne ne peut donc pas mourir ?* prit un grand couteau , & voulut le lui enfoncer dans le bas ventre. Le couteau se cassa , & les morceaux tombèrent à terre. Un autre prit le poteau même , où elle avoit été attachée , & le lui déchargea sur la tête. Comme elle donnoit encore quelque signe de vie , on la prit par le corps , & on la jeta sur un monceau de bois sec , où on mit le feu , & où elle fut bientôt consumée.

Marguerite
Garangouas.

Son Fils avoit été donné à un Iroquois , qui voulut se venger sur cette petite Créature d'un affront , qu'il croyoit avoir reçu des François. Trois jours après la mort de la Mere on entendit un cri de mort au commencement de la nuit. Tous les Sauvages accoururent au lieu , d'où il partoît , & la Françoisse de Montreal y alla comme les autres. On trouva un feu allumé , & l'Enfant , qu'on se dispoit à y jeter. Les Sauvages ne purent s'empêcher d'être attendris à ce spectacle ; mais ils le furent bien davantage , quand ils virent ce petit Innocent , qui n'avoit qu'un an , lever ses mains vers le Ciel avec un doux sourire , & appeller par trois fois sa Mere , témoignant par son geste qu'il vouloit l'embrasser. La Françoisse ne douta point que Marguerite ne lui eût apparu ; & il est plus que vraisemblable qu'elle avoit demandé à Dieu qu'il lui fût réuni au plutôt , afin d'assurer son salut éternel. Quoiqu'il en soit , l'Enfant ne fut point livré aux flammes. Un des plus considérables du Village le prit par les pieds , & lui fracassa la tête contre une pierre.

V.

ETIENNE HOONHOUENTSIONTAOUET.

JE finis par l'Histoire d'un Néophyte , lequel , après avoir échappé au feu , qui lui étoit préparé , n'en a pas moins eu le bonheur de donner sa vie pour ne pas être exposé au danger de perdre sa Foy. C'étoit un jeune Agnier , nommé Etienne Hoonhouentsiontaouet. Il fut pris par un de ses Compatriotes , qui le mena dans son Canton. Comme il avoit beaucoup de Parens , on lui fit grace de la vie & on l'accorda à ceux de sa Cabanne , qui le sollicitèrent fortement de suivre les coutumes de sa Nation , c'est-à-dire , de se livrer au plus affreux libertinage. Il leur opposa les vérités du salut , qu'il leur expliqua fort bien , & il ne cessoit de les exhorter à le suivre au Sault S. Louis , pour y embrasser le Christianisme. Il parloit à des Gens nés & élevés dans le vice , dont ils s'étoient fait une trop douce habitude , pour se refoudre à y renoncer. Ainsi ses exemples & ses exhortations ne servirent qu'à les endurcir.

Comme il vit que son séjour à Agnier n'étoit d'aucune utilité pour ses Parens , & devenoit même dangereux pour son salut , il prit la résolution de retourner à sa Mission. Il s'en ouvrit à ses Proches , qui y consentirent d'autant plus volontiers , que cette retraite les délivroit d'un Censeur importun , qu'ils ne pouvoient plus souffrir. Il quitta donc une seconde fois sa Famille & son Pays , pour

D
mett
en c
répa
Ger
Cet
ce c
bier
con
préf
Iroc
liffc
con
ou
d'in
son
A
Néc
l'abc
tes
mor
Anc
Chr
étoi
moi
& f
que
jou
me
ces
il le
pou
dan
à g
rem
mo
Par

mettre sa Religion en sûreté. A peine étoit-il en chemin , que le bruit de son départ se répandit dans une Cabanne , où de jeunes Gens faisoient actuellement la débauche. Cette nouvelle leur échaufa la tête , & acheva ce que l'Eau-de-vie avoit commencé. Après bien des invectives contre les Chrétiens , ils conclurent qu'il ne falloit pas souffrir qu'on préférât ainsi leur Compagnie à celle des vrais Iroquois ; que c'étoit un affront , qui rejailissoit sur toute la Nation , & qu'ils devoient contraindre Etienne de revenir au Village , ou s'il le refusoit , lui casser la tête , afin d'intimider ceux , qui seroient tentés de suivre son exemple.

Etienne Honhouent-siontaouet.

Aussitôt trois d'entr'eux coururent après le Néophyte ; ils l'eurent bientôt atteint , & l'abordant , la hache levée , « Retourne sur ces pas , lui dirent-ils , & suis-nous : tu es mort , si tu résistes : nous avons ordre des Anciens de te casser la tête. « Le genereux Chrétien leur répondit avec douceur qu'ils étoient les Maîtres de sa vie ; mais qu'il aimoit mieux la perdre , que de risquer sa foy & son salut : qu'il alloit au Sault S. Louis , & que c'étoit là qu'il étoit resolu de finir ses jours , s'il avoit le bonheur d'y arriver. Comme il vit qu'après une déclaration si précise , ces Brutaux se mettoient en devoir de le tuer , il les pria de lui accorder quelques momens pour prier Dieu. Ils eurent cette condescendance ; & le saint jeune Homme s'étant mis à genoux , fit tranquillement sa Priere. Il remercia Dieu de la grace , qu'il lui faisoit de mourir Chrétien & Martyr : il pria pour ses Parens infidèles , & en particulier pour ceux ,

Etienne Honbouent-Montaouct.

qui se faisoient les Bourreaux, & qui dans l'instant même lui fendirent la tête. On apprit ce détail de quelques Agniers, qui dans la suite allèrent fixer leur séjour au Sault Saint Louis.

Action héroïque d'une Famille Chrétienne.

Je finis par un trait bien capable de faire connoître avec quelle ferveur Dieu étoit servi par les Iroquois du Sault S. Louis. Un de ces Sauvages, nommé PAUL, avoit une Fille, qui passoit parmi les Sauvages pour une beauté; sa Femme, qui n'étoit pas moins vertueuse que lui, le pria de se joindre à elle, pour demander à Dieu qu'il ôtât à cet Enfant un avantage, qui pourroit nuire à son innocence; il y consentit avec joye; ils se mirent en Prières, & furent exaucés. Une taye se forma dans un des yeux de leur Fille, & la rendit extrêmement difforme. Peu de tems après elle devint éthique, & mourut âgée de dix-sept ans entre les bras de sa Mere, qu'elle exhorta jusqu'au dernier soupir à perséverer dans la Foy. Ses vertueux Parens croyant son salut assuré par une si sainte mort, en rendirent à Dieu de très-sinceres actions de graces.

Particularités de quelques autres Missions.

Les Missions Huronnes, tant qu'elles ont subsisté; les Abénaquises, qui subsistent encore; celles, qui étoient plus voisines de Quebec, comme celles des Trois Rivieres, de Syllery, de Lorette, de Tadoussac, n'ont pas eu, si on en excepte les premières, les mêmes occasions, que les Iroquoises du Sault S. Louis & de la Montagne, de donner des Martyrs à l'Eglise; mais elles n'ont pas moins fourni d'exemples de toutes les vertus Chrétiennes, que les François, qui en étoient tous les jours les témoins, ne se laissoient point

DE LA NOUVELLE FRANCE. 475
d'admirer. On en trouve dans les Lettres de la Mere Marie de l'Incarnation des détails, dont il n'est pas permis de revoquer en doute la verité; & je crois pouvoir avancer que ces Lettres si estimées, & par la maniere, dont elles sont écrites, & par l'esprit de Dieu, dont elles sont remplies, seront un monument éternel de la fécondité de la Grace dans des cœurs Barbares & Sauvages. Voici ce que l'illustre Fondatrice écrivit à D. Claude MARTIN, son Fils, Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur, au mois d'Août 1644.

Vous me demandez de plus si nos Sauvages & font aussi parfaits, comme je le dis dans mes Lettres. Je vous dirai qu'en matiere de mœurs, je veux dire en leurs façons d'agir, & de faire un-compliment, on n'y voit pas la politesse Françoisé; on ne s'est pas étudié à leur apprendre cela, mais bien à leur enseigner solidement les Cōmandemens de Dieu & de l'Eglise, les Points & les Mysteres de notre Foy, les Prieres & les Pratiques de notre Religion, comme sont le signe de la Croix, l'examen de conscience, & autres semblables actions de piété. Un Sauvage se confesse aussi bien qu'un Religieux; il est naïf au possible, & il fait état des plus petites choses. Lorsqu'ils sont tombés, ils font des pénitences publiques avec une admirable humilité. En voici un exemple. Les Sauvages n'ont point d'autre boisson, que le boüillon de leur chaudiere à sagamité, soit de chair, ou de bled d'Inde, ou d'eau boüillie, ou d'eau pure. Les François leur ayant fait goûter de l'Eau de-vie, ils ont trouvé tellement cela à leur goût,

qu'ils le préfèrent à toute autre chere; mais
 le mal est que, quand ils en peuvent avoir,
 il ne leur en faut boire qu'une seule fois,
 pour devenir fous & furieux. On en attribue
 la cause à ce qu'ils ne mangent que des choses
 douces, n'ayant aucun usage, ni connoissance
 du sel. Cette boisson les tuë d'ordinaire, ce
 qui a porté M. notre Gouverneur à faire dé-
 fendre, sous peine de grosses amendes, de
 leur en donner, ou traiter. A l'arrivée néan-
 moins des Vaisseaux il n'est pas possible d'em-
 pêcher les Matelots de leur en traiter en
 cachette. Les anciens Sauvages Chrétiens, ni
 leurs Familles ne tombent point dans ces ex-
 cès; ce sont les Infidèles avec quelque Jeu-
 nesse libertine. Il est néanmoins arrivé cette
 année que quelques-uns sont tombés dans
 cette faute, & pour la punir, les Anciens
 avec le R. P. Supérieur de cette Mission, les
 ont condamnés à payer un grand nombre de
 Peaux pour la décoration de la Chapelle, &
 de plus à demeurer trois jours, sans entrer
 dans l'Eglise, & d'aller seulement deux fois
 le jour faire leurs Prieres à la porte, accom-
 pagnés des Innocens, afin de les aider à obte-
 nir misericorde . . . D'autres font une déclara-
 tion publique de leurs péchés dans l'Eglise des
 François; d'autres jeûnent trois jours au pain
 & à l'eau. Comme ils ne commettent pas
 souvent ces sortes d'excès, aussi ces sortes de
 pénitences sont rares. Au reste il en est des
 Sauvages, comme des François: il y en a de
 plus & de moins dévots; mais parlant géné-
 ralement, les Sauvages le sont plus que les
 François; & c'est pour cela qu'on ne les mêle
 pas, & qu'on les met dans une Bourgade

 sép
 de
 soi
 v
 ço

 de
 q'
 ne
 pa
 ve
 qu
 F
 A
 de
 a
 le
 M
 no
 tu
 re
 d
 co
 e
 n
 n
 P
 n
 c
 &
 e
 l'
 S
 &
 r
 s

séparée , de peur qu'ils n'imitent les mœurs ce
de quelques-uns. Ce n'est pas que ceux-ci ne ce
soient assez sages en ce Pays ; mais les Sau- ce
vages ne sont pas capables de la liberté Fran- ce
çoise , quoi qu'honnête. ce

Je ne vous scaurois dire tout ce que je sçai ce
de la ferveur de ces nouvelles plantes : quoi- ce
que nous en soyions sensiblement touchées , ce
nous commençons à ne nous en plus étonner , ce
parce que nous sommes déjà accoutumés à les ce
voir ; mais les François , qui arrivent ici , & ce
qui n'ont rien vû de semblable en France , ce
pleurent de joye , voyant les Loups devenus ce
Agneaux , & des Bêtes changées en Enfants ce
de Dieu. Le Capitaine des Sauvages de Sylleri , ce
avant que de partir pour aller en guerre contre ce
les Iroquois , me vint trouver , & me dit : ce
Ma Mere , . . je te viens voir pour te dire que ce
nous allons chercher nos Ennemis : s'ils nous ce
tuent , il n'importe , aussi-bien il y a lon- ce
tems , qu'ils commencent , & même de pren- ce
dre & de tuer les François nos Amis , avec ce
ceux , qui nous instruisent. Ce que nous allons ce
en guerre , n'est point parce qu'ils nous tuent , ce
mais parce qu'ils tuent nos Amis. Priez pour ce
nous ; car nous avons offensé Dieu , & c'est ce
pour cela qu'il nous châtie. Surtout la Jeu- ce
nesse n'est pas sage , je leur dis : Vous fâ- ce
chez Dieu , & il nous punit : corrigez-vous , ce.
& il s'appaisera. Un tel , qu'il me nomma , a ce
encore fait une lourde faute , pour laquelle je ce
l'ai voulu chasser d'avec nous ; mais le Pere ce
Superieur m'a dit , attendez jusqu'au printems , ce
& il se corrigera. Le Pere est trop bon d'avoir ce
tant attendu , le printems est passé , & il ne ce
s'est point corrigé. Il attire le Diable parmi ■

» nous, & c'est de-là, que viennent tous nos
 » malheurs. Priez donc toutes pour nous ; car
 » nous ne sçavons ce que nous deviendrons à
 » cause de nos offenses.

» Dans une Harangue publique , qu'il fit
 » dans l'Eglise , où le R. P. le Quien avoit fait
 » une correction à la Jeunesse, il éleva la voix,
 » & fit une confession publique & générale de
 » toutes les fautes, qu'il avoit commises depuis
 » sept ans, qu'il étoit Chrétien : ajoutant : C'est
 » moi, mes Freres, qui attire tous les mal-
 » heurs, qui nous arrivent ; vous le voyez par
 » ce que je viens de dire de mes infidélités aux
 » graces de Dieu, depuis que je suis son Enfant ;
 » mais il est bon, prenez courage, ne vous
 » désesperez pas ; si nous le servons, il nous
 » fera misericorde.

» Voici ce que disoit une Femme Sauvage à
 » notre grille : Dieu me fait beaucoup de graces :
 » autrefois la mort de mes Enfans m'affligeoit
 » de telle sorte, que rien du monde ne me pou-
 » voit consoler ; maintenant mon esprit est si
 » convaincu de la sagesse & de la bonté de Dieu,
 » que quand il me les ôteroit tous, je n'en
 » serois pas triste ; car je pense en moi-même :
 » si une plus longue vie étoit nécessaire à mon
 » Enfant pour mieux faire son salut, celui, qui
 » a tout fait, ne la lui refuseroit pas, puisqu'il
 » est si bon, & que rien ne lui est impossible :
 » aujourd'hui qu'il l'appelle à lui, il faut bien
 » dire, puisqu'il sçait tout, qu'il voit qu'il
 » cesseroit peut-être de croire en lui, & com-
 » mettroit des péchés, qui le précipiteroient
 » dans l'Enfer. Dans cette pensée je lui dis :
 » Détermine de moi, toi qui as tout fait, & de
 » tous mes Enfans. Aussi quand tu m'éprouve-

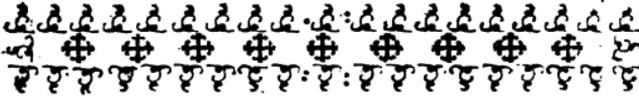
rois en toutes les manieres possibles , je ne cesserai jamais de croire en toi , ni de t'aimer , ni de t'obéir : car je veux tout ce que tu veux. Puis je dis à mes Enfans , que je vois mourir : Va , mon Enfant , va voir au Ciel celui , qui a tout fait ; quand tu y seras , pries-le pour moi , afin que j'y aille aussi après la mort. Je ferai des Prieres pour ton ame , afin que tu sortes bientôt du Purgatoire. Cette même Femme , qui se nomme *Louise* , me vint un jour faire le récit d'une longue Oraison , qu'elle avoit composée pour les Guerriers. Elle étoit conçue en des termes si touchans , que mon cœur en étoit attendri. Il semble que Dieu se plaise à éprouver sa Foy , lui ôtant tous ses Enfans l'un après l'autre depuis son Baptême.

Vous voyez par ce peu , que je viens de vous dire , les sentimens de nos bons Chrétiens. Ils ont de si grandes tendresses de conscience , qu'un jeune Homme & une jeune Femme ayant porté cet hyver leur Fils à la chasse , il mourut dans le Bois entre leurs bras. Ils eurent si grande peur de mécontenter Dieu , s'ils l'eussent enterré dans une Terre , qui ne fût pas bénite , que durant l'espace de trois ou quatre mois , la Mere le porta tous jours au col par des précipices , des Rochers , des Bois , des neiges , des glaces , avec des peines incroyables. Ils furent ici pour la Fête de Pâques , où ils firent enterrer leur Fils , qu'ils présenterent empaqueté dans une peau.

C'est une chose ravissante , dit-elle , dans une autre Lettre au même , du 10 de Septembre 1646. de voir nos bons Sauvages de Sylleri , & le grand soin , qu'ils apportent à ce que

» Dieu soit servi, comme il faut, dans leur
 » Bourgade; que les Loix de l'Eglise soient
 » gardées inviolablement, & que les fautes y
 » soient châtiées, pour appaiser Dieu. L'une
 » des principales attentions des Capitaines est
 » à éloigner tout ce qui peut être occasion de
 » péché en général & en particulier. L'on ne va
 » point à la Chapelle, que l'on n'y trouve quel-
 » que Sauvage en Prières avec tant de dévotion,
 » que c'est une chose ravissante. S'il s'en trouve
 » quelqu'un, qui se démente de la Foy, ou des
 » mœurs de Chrétiens, il s'éloigne & se bannit
 » de lui-même, sçachant bien que, bongré,
 » malgré, il lui faudroit faire pénitence, ou
 » être honteusement chassé de la Bourgade. Il
 » y a quelques jours qu'un jeune Homme eut
 » différent avec la Femme: ils furent menés
 » devant les Capitaines, qui condamnerent
 » l'Homme à être mis à la chaîne dans une
 » Cave du Fort, & là jeûner trois jours au pain
 » & à l'eau; & la Femme fut condamnée à la
 » même peine, qui fut executée en notre Mo-
 » nastere. Ces pauvres Gens firent leur pénitence
 » avec tant de dévotion, que je crois que leur
 » faute leur fut remise dès le moment, que la
 » Sentence leur fut prononcée. La Femme ne
 » voulut pas seulement une poignée de paille
 » sous elle; car, disoit-elle, je veux payer
 » Dieu, que j'ai fâché.

Fin du second Volume.



T A B L E

D E S

PRINCIPALES MATIERES

contenuës dans ce second Volume.

A

A Bénaquis; progrès de la Foi parmi cette Nation, 43. 44. Ils attaquent les Iroquois, 382. efforts des Anglois pour les détacher des interêts des François, 391. leur entreprise sur le Fort de Pemkuit, 415. & *suiv.* d'autres de ces Sauvages chassent les Anglois de quatorze autres Forts; plusieurs songent à se transporter dans la Colonie Françoisé, 418. 419.

Acadie; affaires de ce País en 1670, 191. & *suiv.* partage des Provinces qui composent ce Gouvernement, 195. guerre civile entre les François de cette contrée, 196. 197. suite des divisions de ce País, 198. 199. les Anglois s'en emparent de nouveau, 200. est restituée à la Fran-

Tome II.

ce par le Traité de Breda, 204. état des affaires de cette Province en 1673 & 1674, 254. 255. les Anglois s'en rendent maîtres, 255. 256. est restituée à la France, 273. les Anglois s'en emparent pour la cinquième fois, 274. 275. nouvelle entreprise des Anglois sur ce País, 360. avis de M. de Meules sur ce qu'il convenoit de faire pour cette contrée, 361. ce qui empêche les François de profiter des pêches de ses Côtes, 390. Instructions données au Comte de Frontenac sur cette Province, 396.

Action (belle) d'une Algonquine, 57. du Sieur de la Tour, Gentilhomme François, 192. & *suiv.* de deux François dans la Baye d'Hudson, 358. 359. action héroïque de toute une famille Iroquoisè du Sauk

X

- Saint Louis, 474.
- Adoption, pratiquée par les Sauvages, 84. 85.
- Agniers, Nation Iroquoise; un Parti de ces Barbares prend le P. Poncet; ce qu'ils lui firent souffrir, 49. 50. perfidie d'un autre de leurs Partis, 53. 54. cherchent à rompre la paix, 56. ils recommandent les hostilités, & assassinent un Frere Jésuite, 56. 57. renouvellent la paix; on leur donne un Missionnaire, 57. 58. leurs hostilités, 63. Ils enlèvent une partie des Hurons de l'Isle d'Orleans, 64. attaquent les Outaouais, 68. 69. envoient des députés à Quebec; leur fierté, 73. 74. la guerre est résolue contr'eux & les Onneyouths, 155. brutalité d'un de leurs Chefs, punie sur le champ, 156. expédition de M. de Courcelles contre ce Canton, 156. 157. celle de M. de Tracy contre le même Canton, 157. *& suiv.* demandent & obtiennent des Missionnaires, 176. progrès du Christianisme dans cette Nation, 225. 226. les Chrétiens d'entr'eux songent à sortir de leur País, 231. 232. conversion singulière d'une Femme de ce Canton, 232. 233. un Iroquois de ce Canton travaille utilement pour la Religion & pour la Colonie, 357. 358.
- Albanel (le P.) Jésuite, son voyage à la Baye d'Hudson avec M. de S. Simon, 296. 297. Ils y font des Actes de prise de possession, 298.
- Algonquins; Histoire d'un Chrétien de cette Nation brûlé par les Iroquois 34. *& suiv.* belle action d'une Femme de cette Nation, 57. on établit plusieurs Missions parmi ces Peuples, 286. état de la Religion parmi eux, 227. 228. quelques exemples de la ferveur & de la piété de ces Sauvages, 474. *& suiv.*
- Allouez (le P. Claude) Jésuite, fuit les Outaouais, 167. dangers & fatigues qu'il essuye dans ce voyage, 168. 169. ce qui se passe entre lui & les Pouteouatamis, 172. 173. prêche l'Evangile à plusieurs Nations, 174. diverses courses de ce Missionnaire, 175. 176. fait une excursion chez les Outagamis, 253.
- Andros (le Chevalier) Gouverneur de la Nouvelle York; empêche la paix entre les François & les Iroquois, 386. 397.
- Anglois; projet d'une alliance entre leurs Colonies & les Françoises, 6 *& suiv.* s'emparent de la Nouvelle Belgique, 142. *& suiv.* se rendent derechef maîtres de l'Acadie, 200. leur mauvaise foi, 201. Ils restituent l'Acadie à la France par le Traité de Breda, 204. quelques-uns s'établissent

Tent sur les Terres des François ; on engage le Roi d'Angleterre à les en rappeler, 238. 239. s'emparent de Pentagoët, & du Fort de la Riviere S. Jean, 255. 256. sont soupçonnés d'animer les Sauvages contre les François & leurs Alliés, 273. se rendent maîtres de l'Acadie pour la cinquième fois, 274. 275. leurs prétentions sur la Baye d'Hudson ; ils y sont conduits par deux Transfuges François, 294. 295. les mêmes entreprennent de les en chasser, 298. *Œ suiv.* cette Baie leur est livrée de nouveau par ces Transfuges, 302. 303. Ils sont reçus à Michillimackinac, 332. on se dispose en Canada à les chasser de la Baye d'Hudson ; succès de cette expédition, 337. 338. projet d'accord jugé impraticable, entr'eux & les François, pour le Port Nelson, 339. 340. Traité de Neutralité entr'eux & les François pour l'Amérique, 340. 341. les Anglois y contreviennent, 342. quelques-uns sont défaits dans le Lac Huron, 352. leur entreprise sur l'Acadie, 360. travaillent à détacher les Abénaquis des intérêts des François, 391. Expédition de M. d'Iberville contre eux dans la Baye d'Hudson, 411. *Œ suiv.* sont chassés du Fort de

Pemkuit par les Canibas, 415. *Œ suiv.* & de quatorze autres Forts par d'autres Sauvages Abénaquis, 418. 419.

Argenson (le Vicomte d') Gouverneur Général de la Nouvelle France, arrive à Quebec, 87. demande son rappel avant le tems ; le Baron d'Avaugour lui succède, 105.

Avaugour (le Baron d') succède au Vicomte d'Argenson dans le Gouvernement Général de la Nouvelle France, 105. sa conduite irrégulière au sujet de la Traite de l'Eau-de-vie, 120. 121. sa mort, 141.

B

Baie d'Hudson, sa description, 290. 291. observation sur les glaces de ces Mers ; phénomène dans l'air ; maniere de voyager sur les glaces, 291. *Œ suiv.* prétentions des François & des Anglois sur cette Baie, 294. 295. deux Transfuges François y conduisent les Anglois, 295. voyage qu'y font le P. Abbanel & M. de S. Simon par le Saguenai, 296. 297. Ils y font plusieurs Actes de prise de possession, 298. les deux Transfuges François entreprennent d'en chasser les Anglois, 299. *Œ suiv.* Ils la livrent de nouveau aux Anglois, 302.

303. Affaires de cette Baye en 1686. on se dispose en Canada à en chasser les Anglois ; succès de cette expédition , 336. *Œ suiv.* projet d'un accord pour le Port Nelson de cette Baye ; ce projet est jugé impraticable , 340. instructions données au Comte de Frontenac sur ce País , 395. 396. expédition de M. d'Iberville dans cette Baye , & ce qui y donne lieu ; succès qu'elle eut , 411. *Œ suiv.*
- Baie de Plaisance ; sa description , 208. 209. Grande Baie de Terre-Neuve , 212.
- Baleines, leur abondance dans le Fleuve S. Laurent , 389. 390.
- Barre (M. le Fèvre de la) est nommé Gouverneur Général de la Nouvelle France ; instructions qu'on lui donne , 278. son arrivée à Quebec ; il écrit à la Cour contre M. de la Sale , 285. 286. effet que produisent ses Lettres , 287. assemble les Notables de la Colonie ; ils l'instruisent de la situation des affaires , 287. *Œ suiv.* demande du secours au Roi , 305. conduite étrange de ce Gouverneur , 307. Il se résout à la guerre , 309. engage avec peine nos Alliés à se joindre à lui , 310. traite avec le Gouverneur de la Nouvelle York , 312. ses préparatifs , 313. état de son Armée ; avis qu'il reçoit dans sa marche , 314. extrémité où il se trouve ; il fait la paix à des conditions peu honorables , 318. 319. on compte peu sur cette paix , 321. Il reçoit divers avis au sujet des Iroquois , 322. 323.
- Boucher (M.) va en Cour représenter les besoins de la Nouvelle France , 119. 120.
- Buteux (le P. Jacques) Jésuite ; ses courses , 42. va dans le Nord du Canada avec un presentiment qu'il n'en reviendra point ; est tué par les Iroquois , 45. 46.
- Brebeuf (le P. Jean de) Jésuite , est pris par les Iroquois , 13. est brûlé après divers supplices , 15. *Œ suiv.*

C

- Caffiniere (M. de la) Capitaine de Vaisseaux , qui devoit assiéger Manhate par Mer ; instructions que le Comte de Frontenac lui avoit données , 401. il ne peut ravitailler , ni fournir de provisions de guerre le Port-Royal , 402.
- Callieres (le Chevalier de) est nommé Gouverneur de Montréal , 321. passe en France , & pourquoi ; il présente un Mémoire à la Cour ; ce qu'il contient , 392. 393. fait de nouvelles propositions pour la conquête de la Nouvelle York ; ce qui empêche la

Cour de les accepter, 409. & *suiv.*

Canada. *Voyez* Nouvelle France.

Canibas (les) Nation Abénaquise, entreprennent d'enlever aux Anglois le Fort de Pemkuit; avec quelle piété ils se préparent à cette entreprise, 415. & *suiv.* Ils s'en rendent les Maîtres, 417. 418.

Carheil (le P. de) Jésuite; son caractère & ses sentiments, 185. 186. Lettre qu'il écrit au Comte de Frontenac au sujet de la négociation des Outaouais avec les Iroquois, 432. & *suiv.* effet de cette Lettre sur l'esprit de ce Général, 435. 436.

Catarocouy; projet d'un Fort en ce lieu; le Comte de Frontenac le fait construire, 244. 245. Il est bloqué par les Iroquois, 372. Messieurs de Denonville & de Champigny sont d'avis de l'abandonner; leur raisons, 406. raisons du Comte de Frontenac pour le conserver, 407. grands préparatifs pour le ravitailler; il est évacué dans le tems que le convoi est sur le point de partir, 408. 409.

Chabanel (le P.) Jésuite; sa mort, 24. 25.

Charnisé (M. d'Aunay de) obtient des Provisions de Gouverneur de l'Acadie, & y cause une guerre civile, 196. fait une action in-

digne, 197.

Chaumonot (le P.) Jésuite, forme la Bourgade Hurone de Lorete, 222.

Chefnaü (M. du) Intendant de la Nouvelle France; ses brouilleries avec le Comte de Frontenac, 259. 269. Il est rappelé, 278. expédient qu'il suggere au Comte de Frontenac sur les propositions des Iroquois, 283.

Chrétiens (Sauvages) traits singuliers de la Providence en leur faveur, 27. expédition malheureuse où ils périrent en grand nombre, 33, leur ferveur, 36. & *suiv.* 53. piété de ceux de l'Isle d'Orléans, 54. 55. ce qui se passe entre des Iroquoises Chrétiennes & des Hollandois, 223. particularités de la vie & de la mort de quelques-uns, 437. & *suiv.* exemples de la piété & de la ferveur de plusieurs autres, 474. & *suiv.*

Colonie Françoisse du Canada; son état en 1648, 1. 2. ses négociations sans fruit avec la-Nouvelle Angleterre, 6. & *suiv.* on y traite de la paix avec les Iroquois, 48. conclut la paix avec ces Sauvages, 52. extrémité où elle est réduite, 100. 101. maladies & phénomènes qui l'affligent, 102. on y apprend de bonnes nouvelles du Pais des Iroquois, 103. l'espérance d'une paix prochaine avec eux paroit

- s'éloigner , 112. 113. le Roi lui envoie du secours , 120. est considérablement renforcée , 151. la Cour ne veut pas qu'on l'étende trop , 160. ses progrès , 178. 179. Assemblée des Notables de la Colonie ; elle instruit M. de la Barre , nouveau Gouverneur , de la situation des affaires , 287. *Et suiv.* état où elle étoit à l'arrivée du Marquis de Denonville , 325. 326. ses forces , 333. consternation où elle est jettée , 371. 372. à quoi elle devoit son salut , 375. 376. Lettre de M. de Denonville sur les défords de la Colonie ; réflexions sur cette Lettre , 377. *Et suiv.*
- Colonie François de Montréal ; ses progrès , 47.
- Colonie François parmi les Onnontagués ; projet de cet établissement , 63. arrivée des François ; réception qu'on leur fait , 71. 72. conspiration contr'elle ; 82. 83. retraite des François de ce Canton , 85. 86.
- Comète aperçue en Canada , 179.
- Commerce ; la liberté du commerce dans le Canada est publiée , 166.
- Compagnie des Indes Occidentales ; le Roy lui cède le Canada , 149.
- Courcelles (Daniel de Remi , Seigneur de) est nommé Gouverneur de la Nouvelle France , 150. son expédition contre les Agniers , 156. 157. son caractère , 188. 189. son voyage aux Iroquois , & quel en fut le motif , 190. 191. oblige toutes les Nations Sauvages à demeurer en paix , 219. 220. sa conduite pour terminer une guerre suscitée entr'eux , 230. 231. projet de bâtir un Fort à Catarocouy ; il retourne en France , 244. 245. son caractère , 246.
- Cristinaux , ou Kilistinons , Nation Sauvage , 175.
- Curés de la Nouvelle France , leur état , 89. divers Réglemens sur les Dixmes qui leur sont dûes , 91. *Et suiv.* le Patronage des Cures attribué à l'Evêque , 93.

D

- Daniel (le P. Antoine) Jésuite , Missionnaire chez les Hurons ; sa mort héroïque , 3. *Et suiv.*
- Dacan (le Sieur) remonte le Micissipi avec le P. Hennepin , 270. 271.
- Denonville (le Marquis de) arrive en Canada en qualité de Gouverneur Général , 323. Il croit la guerre nécessaire avec les Iroquois , 324. en quel état il trouve la Colonie , 325. 326. propose de construire un Fort à Niagara , 327. 328. Lettre qu'il reçoit du Colonel Dongan ; réponse de ce Gé-

général, 329. Il se dispose à marcher contre les Iroquois, 342. se saisit par surprise de leurs principaux Chefs, & les envoie aux Galères ; mauvais effets de cette démarche, 343. 344. Plan de sa Campagne contre les Tsonnonthouans, 346. & *suiv.* son Armée se met en marche, 350. Il reçoit une Lettre du Colonel Dongan ; réponse qu'il y fait, 351. est attaqué par les Tsonnonthouans ; suites de ce combat, 353. & *suiv.* fait construire à Niagara un Fort qui est abandonné peu de temps après, 356. ce qui l'empêche de marcher une seconde fois contre les Tsonnonthouans ; réflexions sur sa conduite, 362. son éloge, 363. Fautes qu'il fit, 364. Il envoie le Pere Vaillant au Colonel Dongan, pour entendre ses propositions, 367. tâche de gagner les Onnontagués, 369. 370. propositions qu'il fait aux Iroquois qui demandent la paix : elles sont acceptées, 373. il écrit en Cour pour faire revenir les Chefs des Iroquois qui étoient à Marseille, 373. à quoi il attribuoit le salut du Canada, 374. il fait rétablir les Jésuites dans les Missions Abénaquises, malgré la Compagnie des pêcheurs sédentaires, 376. la Lettre

sur les défordres de la Colonie : réflexions sur cette Lettre, 377. & *suiv.* il est rappelé en France, 394. est d'avis avec M. de Champigny d'abandonner & de ruiner le Fort de Cataracouy : leurs raisons, 406. son Mémoire sur la situation où se trouvoit la Nouvelle France, & sur les remèdes qu'il falloit apporter aux défordres qui s'y étoient introduits, 419. & *suiv.*

Denys (le Sieur) ses aventures, 202. & *suiv.*

Description du Lac S. Jean, 106. de la Baye de Plaisance, 208. 209. du Pays des Outagamis & des Mascoutins, 250. 251. de la Baie d'Hudson, 290. & *suiv.*

Dongan (le Colonel) Gouverneur de la Nouvelle York, ses pratiques pour attirer les Iroquois, 279. Intrigues de ce Gouverneur, 306. une mauvaise manœuvre de ce Colonel sauve la Colonie, 315. Lettre qu'il écrit au Marquis de Denonville, 329. entreprise de ce Gouverneur Anglois, 330. & *suiv.* il réveille les Iroquois de leur assoupissement sur les préparatifs des François, 350. écrit à M. de Denonville réponse qu'il en reçoit, 351. ses nouvelles intrigues, 357. propositions qu'il fait à M. de

Dénonville, qui lui envoie le P. Vaillant : le Gouverneur Anglois s'explique avec ce Pere, 367. avis qu'il donne aux Iroquois, 368. sa mauvaife foi, 374. 375. il est révoqué, 376.
 Dreuilletes (le P.) Jésuite, est député à Bafton, pour traiter avec les Anglois, 6.
 Duplessys-Bochart (M.) Gouverneur des Trois Rivieres, est tué par un parti d'Iroquois, 41. 42.
 Duranraye (M. de la) ses diligences au sujet de la négociation des Outaouais avec les Iroquois, 431. & *suiv.*

E

E Au-de-vie, la Traite de cette liqueur commence à causer des défords dans quelques Missions, 38. 39. abus de cette Traite, 120. scandale qu'elle cause parmi les Sauvages, 122. 123. Phénomènes surprénans, & tremblement de terre qui arrêtent ce trafic, 124. & *suiv.* cette Traite recommence en Canada; on prévient la Cour en faveur de ce Commerce, 261. 262. Edit du Roi à ce sujet, 262. 263.
 Ericz, la Nation des Eriez, ou du Chat, est détruite par les Iroquois, 62.
 Eskimaux, conversion de quelques-uns de ces Sauvages, 97.

F

F Illes de la Congrégation, leur Institution à Montréal, 94. 95.
 François, projet d'une alliance entre leurs Colonies & celles des Anglois en Amérique, 6. & *suiv.* projettent d'établir une Colonie à Onnontagué, 63. arrivent dans ce Canton; réception qu'on leur fait, 71. 72. découvrent une conspiration des Iroquois contre eux, 82. 83. leur retraite d'Onnontagué, 85. 86. découvrent plusieurs Nations, 96. extrémité où ils sont réduits, 100. 101. Prisonniers François chez les Iroquois sont renvoyés à Québec; contre-tems fâcheux dans leur route, 141. construisent trois Forts sur la Riviere des Iroquois, 151. 152. leur résolution de faire la guerre aux Agniers & aux Onneyouths, 155. Guerre Civile entre ceux de l'Acadie, 196. 197. Quelques-uns assassinent des Sauvages; ce qui en arriva: on en fait justice, 217. & *suiv.* leurs prétentions sur la Baye d'Hudson, 295. quatrième prise de possession de cette Baye par les François, 298. ils se disposent à chasser les Anglois de la Baye d'Hudson: succès de cette expédition, 337. 338. projet d'accord

entre eux & les Anglois pour le Port Nelson, jugé impraticable, 339. neutralité entre eux & les Anglois pour l'Amérique, 340. 341. leur expédition contre les Tsonnonthouans, 353. *et suiv.* belle action de deux François dans la Baye d'Hudson, 358. 359. font la paix avec les Iroquois, 373. leurs Alliés sont mécontents de cette paix, 381. ce qui les empêche de profiter des pêches sur les Côtes de l'Acadie, 390.

Frontenac (Louis de Buade, Comte de) succede à M. de Couxelles dans le Gouvernement de la Nouvelle France : il fait bâtir un Fort à Cataracouy, 245. son caractère, 246. 247. ses violences, 256. *et suiv.* sa prétention au sujet de la fonction de Président du Conseil Supérieur; Lettres au nom du Roi sur cette prétention, 259. *et suiv.* il est rappelé, 278. propositions insolentes que lui font les Iroquois : réponse de ce Général, 281. parti qu'il prend, 282. expédient que lui suggere l'Intendant, & pourquoi il le refuse, 283. il est rétabli dans le Gouvernement Général de la Nouvelle France, pourquoi, 394. 395. ses instructions au sujet de la Baye d'Hudson, de l'Acadie, & de l'entreprise sur la

Nouvelle York, 395. *et suiv.* Instructions qu'il donne à M. de la Cassiniere, 401. il arrive à Montréal avec le Chevalier de Callieres; en quel état ils trouvent cette Isle, 403. ses raisons pour conserver le Fort de Cataracouy, 407. il fait de grands préparatifs pour le ravitailler & en renforcer la Garnison : autres vûes qu'il avoit en cela; il s'y prend trop tard : il apprend que Cataracouy est évacué dans le tems que son convoi est sur le point de partir, 408. 409. travaille à gagner les Iroquois, 424. réponse des Cantons à ses propositions, 425. 426. refuse de donner audience à leurs Députés, parce que le Chef de la Députation lui avoit manqué de respect, 427. un Chef Goyogouin leur répond en son nom, mais de concert avec lui, 428. ce qui l'autorisoit à le prendre avec eux sur un ton si haut, 429. Lettre que lui écrit le P. de Carheil au sujet de la négociation des Outaouais avec les Iroquois, 432. *et suiv.* effet que cette Lettre produisit dans l'esprit de ce Général, 435. 436.

G

G Arakonhié, Grand-Chef du Canton Iroquois d'Onnontagué, va au-de-

XV

- vant du P. le Moyne, 107. son caractere; sa politique raffinée, 108. arrive à Montréal; réception qu'on lui fait, 111. 112. sa conduite prudente, 118. 119. assemble les Captifs François, & les envoie à Quebec; contre-tems fâcheux dont il prévient les suites, 141. 142. vient à Quebec, 154. son Baptême, 220. 221.
- Garangouas** (Marguerite) Femme Iroquoise Chrétienne, brûlée par les Infidèles en haine de sa Religion, Histoire de son supplice, 468. *Œ suiv.*
- Garnier** (le P. Charles) Jésuite, sa mort héroïque, 23. 24.
- Garreau** (le P.) Jésuite, est blessé à mort, 69. 70.
- Gaudais** (le Sieur) Commissaire du Roi dans la Nouvelle France, arrive dans ce Pays, 135.
- Géographes**, leur erreur sur les Mascoutins, 251.
- Glaces**, observations sur celles de la Baye d'Hudson, 291. 292. maniere de voyager sur ces glaces, 293, 294.
- Golesfroy** (le Sieur) député à Baston avec le P. Dreuilletes, 8.
- Gonannhatenha** (François) femme Iroquoise, Chrétienne, brûlée par les Infidèles en haine de la Religion, Histoire de son supplice, 454. *Œ suiv.*
- Goyogouins**, Nation Iroquoise, Baptême de leur Grand Chef, 231. un de leurs Chefs, ramené des Galeres par M. de Frontenac, répond aux Députés des Cantons Iroquois en son propre nom, mais de concert avec ce Général, 427.
- Grofeilliers** (Medard Chouard des) & Radisson, Transfuges François, conduisent les Anglois à la Baye d'Hudson, 295. ils retournent en Canada, 298. ils entreprennent de chasser les Anglois de cette Baye: ce qui se passe entre eux & les Anglois, 299. *Œ suiv.* ils leur livrent de nouveau ce Pays, 302. 303.

H

- Hennepin** (le P. Louis) Récollet Flamand, accompagne M. de La Sale dans ses voyages, 266. il remonte le Micissipi avec le Sieur Dacan, 270. 271.
- Hertel** (François) son éloge, 110. 111.
- Histoire**, d'un Algonquin brûlé par les Iroquois, 34. *Œ suiv.* d'une Vierge Iroquoise, Chrétienne, morte en odeur de sainteté, 437. *Œ suiv.* de quelques Iroquois Chrétiens, de l'un & de l'autre sexe, brûlés par les Infidèles en haine de leur Religion, 459. *Œ suiv.*
- Hollandois**, ce qui se passe entre des Hollandois &

des Iroquoises Chrétiennes , 223. inquiètent les Missionnaires des Iroquois , 258.

Hoonhouentsfontaouet (Etienne) Chrétien Iroquois , massacré par les Infidèles en haine de sa Religion , son Histoire , 472. *& suiv.*

Hospitalieres , une de ces Religieuses meurt en odeur de sainteté , son Histoire , 179. *& suiv.*

Hudson. *Voyez* , Baie d'Hudson.

Hurons , leur mauvaise manœuvre , 2. une de leurs Bourgades détruite par les Iroquois-Agniers , 3. *& suiv.* leur indolence , 11. deux de leurs Bourgades détruites par les Iroquois , 12. divers combats entre eux & les Iroquois , 13. 14. leur dispersion , 19. la plupart se retirent à l'Isle de Saint Joseph ; ce qu'ils eurent à y souffrir , 20. leur ferveur , 21. témérité de ceux de la Bourgade de Saint Jean , 22. leur Bourgade est détruite par les Iroquois , 23. des Idolâtres de cette Nation conspirent contre les Missionnaires , 25. 26. nouveaux malheurs qui leur arrivent , 27. 28. plusieurs descendent à Quebec , 28. 29. de quelle maniere ils y sont reçus , 30. ce que devinrent les autres , 31. abandon où se trouvent les premiers ; leur peu de con-

duite , 32. expédition malheureuse où la plupart périrent , 33. ferveur de plusieurs qui étoient Captifs parmi les Iroquois , 53. piété de ceux qui étoient établis dans l'Isle d'Orléans , 54. 55. une partie de ces Hurons est enlevée par les Agniers , 64. les autres offrent de se donner aux Agniers , & s'en repentent , 73. leur embaras , 75. une de leurs Tribus se livre aux Agniers , 76. ce qui se passe entre quelques Hurons & les Sioux , 98. 99. établissement de la Bourgade Hurone de Lorete , 222. une de leurs Tribus s'établit à Michillimakinac , 239. sur le point de se joindre aux Iroquois , ils en sont détournés par les Missionnaires , 349. ils attaquent les Iroquois : action hardie & perfide d'un de leurs Chefs , pour rompre la paix , & brouiller plus que jamais les François avec les Iroquois , 383. *& suiv.*

I

I Berville (M. d') son expédition dans la Baye d'Hudson , & ce qui y donne lieu : succès qu'elle eut : 411. *& suiv.*

Jésuites. *Voyez* , Missionnaires.

Illinois (les) Nation Sauvage , sont défaits par les Iro-

- quois , 269. effluent de nouvelles hostilités de la part de ce peuple ; 272. 273.
- Iroquois , plusieurs de leurs expéditions contre les Hurons , 3. 12. & *suiv.* détruisent la Bourgade Huronne de Saint Jean , 23. un de leurs partis tue le Gouverneur des Trois Rivières , 41. ravages qu'ils font dans le Nord , 42. font des propositions de paix, 48. on la conclut avec eux , 52. détruisent la Nation des Eriez , 62. progrès de la Religion parmi les Iroquois Supérieurs , 80. conspirent contre les François : la conspiration est découverte , 82. 83. recommencent leurs hostilités , 87. suites de leurs hostilités , 91. 102. bonnes nouvelles qu'on apprend de leur Pays ; ils envoient des Députés à Montréal , 103. 104. Conseil Général de trois de leurs Cantons ; discours qu'y fait le P. le Moyne : résolution de ce Conseil , 109. 110. paroissent peu disposés à la paix ; leurs nouvelles hostilités , 112. 113. leurs nouvelles propositions , 134. recommencent leurs courses dans le Nord , 141. quatre de leurs Cantons proposent de nouveau la paix : réponse de M. de Mesy , 142. se retirent à l'arrivée d'un grand secours , 151. Forts construits dans leur Rivière , 151. 152. Guerre résoluë contre ceux des Cantons d'Agnier & d'Onneyouth ; ceux-ci se soumettent , 155. expéditions contre ceux du Canton d'Agnier , 156. & *suiv.* demandent des Missionnaires , 176. 177. ce qui a empêché la conversion de cette Nation , 177. 178. état du Christianisme parmi eux , 227. battent les Illinois , 269. leurs nouvelles hostilités contre ce peuple , 272. 273. origine de la nouvelle Guerre qu'ils font aux François , 279. 280. propositions insolentes de ces Barbares à M. de Frontenac : réponse de ce Général , 281. envoient des Députés à Montréal , 283. 284. leur mauvaïse foi , 305. leur fierté ; ils amusent M. de la Barre , 306. 307. pillent des Voyageurs François : ils sont repouffés du Fort S. Louis , 308. M. de la Barre fait la paix avec eux à des Conditions peu honorables , 318. 319. on compte peu sur cette paix , 321. divers avis qu'on reçoit à leur sujet , 322. 323. disposition où étoit cette Nation , 334. 335. le Marquis de Denonville se dispose à marcher contre eux , 342. leurs principaux Chefs sont saisis par surprise & en-

voÿés aux Galeres ; mauvais effets de cette démarche, 343. 344. ils s'endorment sur les préparatifs des François ; sont réveillés de leur assoupissement par le Colonel Dongat, 345. diverses hostilités de ces Sauvages, 355. 366. ils attaquent des François qui avoient conduit un convoi à Cararocouy, & se retirent après avoir fait beaucoup de dégât, 372. ils demandent la paix : propositions que leur fait M. de Denonville : elles sont acceptées 373. font une irruption dans l'île de Montréal ; y exercent des cruautés inouïes & font un grand nombre de prisonniers, 403. 404. ils attaquent un Fort & prennent le Commandant après avoir tué toute la Garnison, 404. quelques-uns sont battus ; projet de ces Sauvages en faisant cette irruption, 405. M. de Frontenac travaille à les gagner ; leur réponse à ses propositions, 424. & *suiv.* il refuse de donner audience à leurs Députés, parce que le Chef de la députation lui avoit manqué de respect, 427. un Chef Goyogouin leur répond en son propre nom, mais de concert avec lui, 428. ce qui l'autorisoit à le prendre avec eux sur un ton si haut, 429. les Outaouais

traitent avec eux sans la participation des François, 430. & *suiv.* Histoire d'une Vietge Iroquoise & Chrétienne, 437. & *suiv.* celle de quelques Iroquois Chrétiens, de l'un & de l'autre sexe, brûlés par les Infidèles en haine de leur Religion, 459. & *suiv.* action héroïque de toute une famille Iroquoise du Sault Saint Louis, 474. *Voyez*, Agniers, Onneyouths, Goyogouins, Onnontagués, & Tfonnonthouans

K

Kilistinois, ou Cristinnaux, Nation Sauvage, 175.

Kicapous, Nation Sauvage, un de leurs partis tue un Pere Récollet, 275.

Kondiaronk, Chef Huron. *Voyez*, Rat (le)

L

LA Barre. *Voyez*, Barre. Lac Saint Jean, sa description, 106.

Lacs du Canada, prise de possession de tous les Pays qui les environnent, 237-238. observations sur leurs marées & sur leurs courans, 240. 241. Phénomènes singuliers dans les environs en 1671. 241. & *suiv.*

La Sale. *Voyez*, Sale.

Lallemand (le P. Gabriel)

- Jésuite, est pris par les Iroquois, 13. supplices qu'on lui fait souffrir, & sa mort, 15. *& suiv.*
- Lamberville (le P. Jean de) Jésuite, Missionnaire chez les Iroquois, 282. empêche ces Sauvages de commencer les hostilités, 333. 334. rend compte au Marquis de Denonville de la disposition où étoit cette Nation, 334. 335. conduite généreuse & noble des Ounontagués par rapport à ce Pere, 345. 346.
- Lauson (M. de) est fait Gouverneur Général de la Nouvelle France, 40. 41.
- Louis XIV. envoie du secours à la Nouvelle France, 120. cède ce Pays, que la Compagnie des cent Associés lui avoit remis, à une nouvelle Compagnie, 149. Lettres en son nom au Gouverneur Général & à l'Intendant du Canada, pour terminer leurs divisions, 260. 261. donne un Edit contre la Traite de l'Eau-de-vie dans ce Pays, 262. 263. envoie quelques Troupes en Canada, 290. 319. 320. songe à rappeler en France le Marquis de Denonville, & pourquoi, 394. ce qui détermine Sa Majesté à rétablir le Comte de Frontenac dans le Gouvernement Général de la Nouvelle France, 394. 395. instructions qu'elle lui donne au sujet de la Baye d'Hudson, 395. 396. ce qu'elle lui recommande pour l'Acadie, & ce qu'elle lui ordonne touchant l'entreprise sur la nouvelle York, proposée par le Chevalier de Camille, 396. 397. il veut qu'on se tienne sur la défensive en Canada, & qu'on réunisse les Habitations en Bourgades, 422.

M

- M Aladie extraordinaire, 106.
- Marquette (le P.) Jésuite, sa mort, 254.
- Mascoutins, Nation Sauvage, description de leur Pays: erreur des Géographes sur ce peuple, 251. 252. réception qu'ils font à deux Missionnaires, 252. 253.
- Mesnard (le P.) Jésuite, ses aventures, 113. *& suiv.* sa mort, 116. idée qu'on avoit par-tout de sa sainteté, 117. mort tragique de son domestique, 118.
- Mesy (M. de) Gouverneur Général de la Nouvelle France, son arrivée dans ce Pays, 135. sa réponse à de nouvelles propositions de paix de la part des Iroquois, 142. sa conduite violente: il se défend mal, 145. il est révoqué, 146.
- Meules (M. de.) est nommé Intendant de la Nouvelle

Fran
lui
arri
fon
ver
die
Mian
de
cep
voy
236
Mich
s'êt
235
y f
Mine
16
Milet
cap
ne;
Missic
Ido
eux
de
cert
plu
rop
au.
vo
On
bli
leu
dar
sui
que
vo
Ne
lor
eux
la
12
les
leu
Iro

- France : instructions qu'on lui donne , 278. 279. son arrivée à Quebec , 285. son avis sur ce qu'il convenoit de faire pour l'Acadie , 361.
- Miamis , Nation Sauvage : de leur Grand Chef ; réception qu'il fait à un Envoyé du Général , 235. 236.
- Michillimakinac; des Hurons s'établissent en ce lieu , 239. des Traitans Anglois y font biens reçus , 332.
- Mines de fer du Canada , 165. 166.
- Milet (le P.) Jésuite , sa captivité parmi les Onneyouths , 345.
- Missionnaires , des Hurons Idolâtres conspirent contre eux , 25. la fermeté de deux de ces Peres déconcerte leurs mesures , 26. plusieurs repassent en Europe , 46. on en donne un aux Agniers , 57. 58. voyage de deux autres à Onnontagué , où ils s'établissent , 58. 59. fruits de leurs premiers travaux dans ce Canton , 60. *& suiv.* on en donne à quelques Oataouais , 67. voyage de deux dans le Nord , 105. *& suiv.* calomnies intentées contre eux sur leur opposition à la Traite de l'Eau-de-vie , 121. Missionnaires parmi les Iroquois , 176. 177. leurs occupations parmi les Iroquois , 183. 184. Indoctric de l'un d'eux , & quel en fut le succès , 224. réception faite à deux par les Mascoutins , 254. ceux des Iroquois sont inquiétés par les Hollandois , 258. ils empêchent les Hurons & les Outaouais de se joindre aux Iroquois , 349. ils sont rétablis dans les Missions Abénaquises , malgré la Compagnie des pêches sédentaires , 376. leurs diligences au sujet des négociations des Outaouais avec les Iroquois , 431. *& suiv.*
- Missions , la Traite de l'Eau-de-vie cause des désordres dans quelques-unes , 38. 39. on en établit plusieurs parmi les Nations Algonquines , 186. 187. commencement de celle du Sault Saint Louis , 233.
- Micissippi , découverte de cette Riviere , 248. 249. travaux de M. de la Sale pour achever cette découverte , 264. *& suiv.* il descend ce fleuve jusqu'à la mer , 276.
- Montigny (l'Abbé de) est fait Evêque titulaire de Petrée & Vicaire Apostolique ; son arrivée à Quebec , 88. calomnies intentées contre lui sur son opposition à la Traite de l'Eau-de-vie , 121. porte ses plaintes au Roi contre ce commerce , 123.
- Morues , abondance de ces poissons dans le Fleuve St. Laurent , 389.
- Montréal , progrès de la Co-

lonie de cette Isle, 47. elle est cédée au Séminaire de S. Sulpice, 90. on y fonde un Hôpital, 94. on y établit la Communauté des Filles de la Congrégation, 94. 95. son Gouverneur obtient des provisions du Roi, 190. irruption des Iroquois dans cette Isle : cruautés qu'ils y exercent, 403. 404.

Moyne (le P. le) Jésuite, va à Onnontagué pour y ratifier un Traité de Paix avec les Iroquois, 52. 53. aventure qui lui arrive par la perfidie des Agniers, 53. 54. consent à accompagner les Députés Iroquois dans leur Pays, 104. réception qu'on lui fait à Onnontagué, 106. son discours dans un Conseil Général de trois Cantons Iroquois, 109. 110. retourne à Montréal avec tous les Prisonniers François, 118. 119.

N

Nagara, projet d'un Fort en ce lieu, 327. 328. il est construit & abandonné peu de tems après, 357.

Nord (le petit) dans l'Isle de Terre-Neuve, 209.

Nouvelle France, arrivée de son premier Evêque, 88. changement dans le Gouvernement Ecclésiastique de ce Pays ; des Curés, 89. divers Reglemens sur les Dixmes, 91. *& suiv.*

le Patronage des Cures du Pays attribué à l'Evêque, 93. Phénomènes surprenans qu'on y apperçoit, 124. *& suiv.* tremblement de terre dans ce Pays ; ses effets & ses suites, 127. *& suiv.* de quelle maniere la Justice y avoit été administrée jusqu'en 1663. 135. *& suiv.* forme présente du Conseil Supérieur ; sur quels principes on y juge, 128. Justices subalternes du Pays, 139. 140. nouveaux troubles qui y surviennent, 144. *& suiv.* est cédée par le Roi à la Compagnie des Indes Occidentales, 149. il y arrive un grand secours, 150. 151. changement qui y survient dans les affaires de la Religion ; état où elle se trouvoit parmi les Sauvages & les François, 162. 163. on y découvre des Mines de fer, 165. 166. on y établit la liberté du Commerce, 166. nouveau voyage à l'Ouest & au Nord de ce Pays, 166. *& suiv.* il y paroît une Comete, suivi d'un tremblement de terre & de maladies, 179. mortalité dans le Nord de la Nouvelle France, 221. 222. prise de possession des Lacs du Pays, 237. 238. Phénomènes singuliers dans cette contrée en 1671. 241. *& suiv.* la Traite de l'Eau-de-vie y recommence ; on

- prévient la Cour en faveur de ce Commerce: Edit du Roi à ce sujet, 261. *& suiv.* on y envoie des Troupes de France, 290. 319. 320. état du Commerce de ce Pays en 1688, 387. *& suiv.* Mémoire de M. de Denonville sur la situation où se trouvoit la Nouvelle France, & sur les remèdes qu'il falloit apporter aux désordres qui s'y étoient introduits, 419. *& suiv.* le Roi veut qu'on s'y tienne sur la défensive, & qu'on réunisse les Habitations en Bourgades, 422.
- Nouvelle York, le Chevalier de Callieres en propose la conquête à la Cour de France, 392. 393. instructions données au Comte de Frontenac sur ce sujet, 396. 397. plan de cette entreprise; mesures prises pour y réussir, 397. 398. ce qui devoit se faire après la Conquête de cette Province, 399. l'entreprise échoue, & pourquoi, 400. *& suiv.* nouvelles propositions pour cette conquête; ce qui empêche la Cour de les accepter, 409. *& suiv.*
- O
- Onneyouths (les) Nation Iroquoise, la guerre est résolue contre eux; ils se soumettent, 155. demandent & obtiennent des Missionnaires, 176.
- Onnontagués (les) Nation Iroquoise, reçoivent des Missionnaires, 58. *& suiv.* on projette d'y établir une Colonie Française, 63: arrivée des François dans ce Canton; réception qu'on leur fait, 71. 72. envoient des Députés à Quebec, dans quel dessein: réponse qu'on leur fait, 76. 77. traitent mal les Hurons, 81. conspirent contre les François, 82. leur conspiration est découverte, 83. leur disposition à la paix; leurs Députés à Montréal demandent un Missionnaire, 103. 104. réception qu'ils font au P. le Moyne, 107. Conseil Général qu'ils tiennent avec deux autres Cantons Iroquois; discours qu'y fait le P. le Moyne: résolution de ce Conseil, 109. 110. leur conduite généreuse & noble par rapport au Père de Lamberville, 345. 346. négociations avec ces Sauvages, 369. 370. ils proposent la paix avec hauteur, 370. 371.
- Onoharé (Joseph) Chrétien, Algonquin, brûlé par les Iroquois, son Histoire, 34. *& suiv.*
- Ouragamis, Nation Sauvage, description de leur Pays, 250. 251. excursion du P. Allouez chez ces peuples, 253.
- Ourouais, leurs aventures après la destruction des

Hurons, 65. 66. on donne à quelques-uns d'entre eux des Missionnaires, 67. ils sont attaqués par les Agniers, 68. tâchent d'attirer les François chez eux, 167. leurs superstitions, 168. leur croyance, 170. 171. leurs mœurs & leurs pratiques, 171. ils sont détournés de se joindre aux Iroquois par les Missionnaires, 349. ils traitent avec les Iroquois sans la participation des François; ce qui les y engage, 430. *Œ suiv.*

P

Pearon (le P.) Jésuite, son industrie, & quel en fut le succès, 224. *Œ suiv.*

Pêches sédentaires, on reprend le dessein d'en établir le long du Fleuve Saint Laurent, 388. 389. ce qui empêche les François de profiter de celles des Côtes de l'Acadie, 390.

Perron (M.) Gouverneur de Montréal, obtient des provisions du Roi, 190. passe au Gouvernement de l'Acadie, 321.

Phénomènes & maladies, 102. autres Phénomènes surprenans, 124. *Œ suiv.* autres singuliers au Nord du Canada en 1671. 241. *Œ suiv.* Phénomène dans l'air à la Baye d'Hudson, 293.

Plaisance, description de la Baie de ce lieu, 208. 209. son premier Gouverneur, 214.

Poncer (le P.) Jésuite, est pris par un parti Iroquois, 49. ce qu'ils lui firent souffrir, 50. il est délivré; danger qu'il court en retournant à Québec, 51. 52.

Poutouatamis, Nation Sauvage, ce qui se passe entre eux & le P. Allouez, 172. 173.

Q

Quebec, érection de son Eglise en Evêché, 189.

R

Radisson (Pierre Esprit de) transfuge François. *Voyez Groseilliers.*

Rat (le) Chef Huron, son action hardie & perfide pour rompre une paix prête à être conclue, 383. 384. ses intrigues pour brouiller plus que jamais les François avec les Iroquois, 385. 386.

Récollets (les) sont ramenés en Canada par M. Talon; leur naufrage, 216. arrivent à Québec, 217. un d'eux est tué par des Kikapous, 275.

Religion Chrétienne, ses progrès parmi les Nations Abénaquises, 43. 44. parmi les Iroquois Supérieurs,

So.
affa
Rel
se tr
vag
163
Nat
gra
Car
226
autr
les
227

S Ab
con
fada
Saint
ther
Hof
odeu
stoir
Saint
nor
Saint L
repr
blir
388.
rues
Fleu
Saint
Gent
va à
le P.
ils y
de p
Sale (I
de la
son
per
vert
il pa

DES MATIERES.

439

So. changement dans les affaires par rapport à la Religion ; en quel état elle se trouvoit parmi les Sauvages & les François, 162. 163. est prêchée à plusieurs Nations, 174. fait de grands progrès dans le Canton d'Agnier, 225. 226. son état dans les autres Cantons & dans les Nations Algonquines, 227. 228.

S

Sables (Riviere des) on y construit un Fort de palissades, 352.

Saint Augustin (la Mere Catherine de) Religieuse Hospitaliere, morte en odeur de sainteté ; son Histoire, 179. & *suiv.*

Saint Jean, Lac qui porte ce nom, sa description, 106.

Saint Laurent (Fleuve de) on reprend le dessein d'y établir des pêches sédentaires, 388. abondance de Morues & de Baleines dans ce Fleuve, 389. 390.

Saint Simon (Denys de) Gentilhomme Canadien, va à la Baye d'Hudson avec le P. Albanel, 296. 297. ils y font des actes de prise de possession, 298.

Sale (Robert Cavalier, Sieur de la) arrive en Canada ; son caractère, 263. entreprend d'achever la découverte du Micissipi, 264. il passe en France ; ce qu'il

obtient du Roi, 265. le Chevalier de Tonti se joint à lui : ses diverses aventures, 266. 267. il fait une perte considérable, 268. sa fermeté dans ses malheurs ; on veut l'empoisonner, 269. 270. il fait remonter le Micissipi par le Sieur Dacan & le P. Hennepin, 270. 271. il bâtit un nouveau Fort, 272. il descend le Micissipi jusqu'à la mer, 276. il repasse en France, 277. M. de la Barre écrit en Cour contre lui : effet que ces Lettres produisirent, 285. & *suiv.*

Sault Saint Louis, peuplade d'Iroquois Chrétiens établie en ce lieu, 233. un Iroquois de cette peuplade travaille utilement pour la Religion & pour la Colonie, 357. 358.

Sauvages, les adoptions pratiquées parmi eux, 84. 85. découverte de plusieurs Nations Sauvages, 96. 98. scandales arrivés parmi eux par l'usage de l'Eau-de-vie, 122. 123. on veut les franciser ; pourquoi ce projet ne réussit pas, 164. 165. Sauvages assassinés par des François ; ce qui en arriva, 217. 218. on les appelle en faisant justice des meurtriers, 218. 219. Guerre entre eux, 230. Députés de plusieurs de ces Nations à Montréal, 284. M. de la Barre engage

ge avec peine nos Alliés Sauvages à se joindre à lui contre les Iroquois, 310. ils ne rencontrent point ce Général au rendez-vous qu'on leur avoit marqué: leur mécontentement à la nouvelle de la paix, 311. autre paix dont ils sont mécontents, 381. quelques-uns attaquent les Iroquois, 382. 383. particularités de la vie & de la mort de quelques Sauvages Chrétiens, 437. *Œ suiv.* quelques exemples de la ferveur & de la piété de divers autres Sauvages, 474. *Œ suiv.*

Séminaire de Quebec, son établissement, 90
Sioux, Nation Sauvage, ce qui se passe entre eux & les Hurons, 98. 99. particularités touchant ce peuple, 99. du Pays de ces Sauvages, 174.

T

TAlon (M.) est nommé Intendant de la Nouvelle France, 150. Mémoire qu'il envoie à M. Colbert, 152. *Œ suiv.* retourne en France, 187. 188. revient en Canada, 215. il y ramène des Recollets; fait naufrage avec eux, 226. son arrivée à Quebec, 217. prend des mesures pour affluer à la France tout le Nord du Ca-

nada, 233. 234. fait prendre possession de tous les environs des Lacs, 235. 236. demande son rappel en France, & pourquoi, 243. 246.

Tegahkouita (Catherine) Vierge Iroquoise, Chrétienne, morte en odeur de sainteté, son Histoire, 437. *Œ suiv.*

Teganokoa (Etienne) Chrétien Iroquois, brûlé par les Infidèles en haine de sa Religion, Histoire de son supplice, 459. *Œ suiv.*

Terre-Neuve, affaires de cette Isle, 206. *Œ suiv.* de son climat & de la nature du Pays, 210. 211. de ses Habitans naturels; de la grande Baye dans cette Isle, 212.

Tonti (le Chevalier de) se joint à M. de la Sale, 266. il est obligé d'abandonner la Rivière des Illinois, 275.

Tour (le Sieur de la) belle action de ce Gentilhomme François, 192. *Œ suiv.*

Tracy (Alexandre de Prouvide, Marquis de) est nommé Viceroi de l'Amérique par Commission, 149. marche contre le Canton d'Agnier, 157. succès de son Expédition, 158. il ne s'afflure point du Pays, 159. il retourne en France, 161.

Tremblement de terre dans la Nouvelle France, pré-

DES MATIERES. 501

fit avant l'événement ,
125. & *suiv.* il commence ;
ses effets , 127. & *suiv.* il
ne fait périr personne , &
convertit tous les Habitans
de la Colonie , 132. 133.
suites de ce Tremblement,
133. 134. autre Tremble-
ment de terre , 179.
Tsonnonthouans , Nation
Iroquoise ; plan de la
Campagne du Marquis de

Denonville contre ces Sau-
vages , 346. & *suiv.* com-
bat contre ce peuple , &
suites de ce combat , 353.
& *suiv.*

V

Vaillant (le P.) de Guef-
lis , est envoyé par M. de
Denonville vers le Colo-
nel Dongan , pour enten-
dre ses propositions , 367.

Fin de la Table du second Volume.